This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad. 208a

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad. 208 a (4,4

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IV

4,4

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, RUE DU CHATEAU

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad. 208 a (4,4

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IV

Digitized by Google

Art. 37 du Règlement

L'Académie n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME IV

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE SAVOISIENNE, RUE DU CHATEAU

1893

T 16712

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 1er MARS 1893

PRÉSIDENT

PILLET Louis, avocat.

VICE-PRÉSIDENT

COURTOIS D'ARCOLLIÈRES Eugène.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MORAND Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché.

SECRÉTAIRE ADJOINT

RÉVIL Joseph, chimiste.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE

PERRIN André, libraire.

TRÉSORIER

BLANCHARD Claudius, avocat.

Digitized by Google

Membres effectifs résidants.

Bonjean Joseph, chimiste,	nommé le	18 février 1842.
Pillet Louis, avocat,	—	7 juillet 1854.
De Jussieu Alexis, ancien archiviste du département de la Savoie,	—	16 mai 1861.
Le Mis d'Oncieu de la Batie César,	—	23 avril 1863.
Le Mis Costa de Beauregard Albert,	—	9 mars 1865.
Perrin André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	—	23 janvier 1868.
Descostes François, avocat,	—	26 juin 1873.
Barbier Pierre-Victor, directeur des douanes en retraite,	—	5 février 1874.
Blanchard Claudius, avocat, greffier en chef de la Cour d'appel,	—	5 février 1874.
Courtois d'Arcollières Eugène,	—	6 juillet 1876.
Fusier François, docteur en médecine, ancien directeur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Le Cte de Mouxy de Loche Jules,	—	24 février 1881.
Borson Francisque, général de division du cadre de réserve,	—	27 avril 1882.
Morand Laurent (l'abbé), curé de Saint-Pierre de Maché,	—	13 juillet 1882.
Le Cte Fernex de Mongex Régis, avocat,	—	10 mai 1883.
Arminjon Ernest, avocat, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry,	—	29 mai 1884.
Le Cte de Mareschal de Luciane Clément,	—	7 janvier 1886.
Le Cte d'Oncieu de la Batie Eugène,	—	21 mars 1889.
Révil Joseph, chimiste,	—	21 mai 1891.

Membres résidants non encore reçus.

Bérard Louis, avocat,	nommé le	5 avril 1883.
Lachat Hippolyte, ingénieur en chef des mines en retraite.	—	30 juillet 1885.
Bouchage Léon (l'abbé), aumônier des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry,	—	5 juin 1890.
Mailland Joseph (le chanoine), aumônier des Hospices civils de Chambéry.	—	12 mai 1892.

Ménabréa Louis-Frédéric, marquis de Val Dora et ambassadeur en retraite, à Chambéry.

Digitized by Google

Membres effectifs non résidants.

Rabut François, professeur honor^re^ d'histoire, à Dijon,	nommé le	5 février 1850.
Ducis (le chanoine), ancien archiviste du département de la Haute-Savoie,	—	22 décemb. 1864.
De Foras Amédée (le C^te^), à Thonon,	—	3 mars 1870.
M^gr^ Turinaz Charles, évêque de Nancy et de Toul,	—	1^er^ juin 1876.
M^gr^ Rosset Michel, évêque de Maurienne,	—	6 juillet 1876.
Buet Charles, homme de lettres, à Thonon,	—	16 mars 1882.
Truchet Saturnin (le chanoine), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne,	—	30 juin 1892.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

Basin Augustin, docteur en médecine, à Chambéry.
Bellet Charles (l'abbé), à Tain (Drôme).
Bernard Joseph (l'abbé), de Montmélian.
Bollati de Saint-Pierre Frédéric-Emman^el^ (le baron), surintendant des archives d'État, à Turin.
Briot Félix, inspecteur des forêts, à Chambéry.
Carutti di Cantogno Dominique (le baron), sénateur du royaume, président honor. de section au Conseil d'État, président de la députation royale d'histoire nationale de Turin, à Turin.
Chantre Ernest, géologue, directeur-adjoint du Musée de Lyon.
Chevalier C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).
Claretta Gaudenzio (le baron), à Turin.
Costa de Beauregard Josselin (le comte), à Chambéry.
Costa de Beauregard Paul (le comte), à Chambéry.
Denarié Emmanuel, avocat, à Chambéry.
Dessaix Antony, ancien archiviste-adjoint du département de la Savoie, à Chambéry.

Digitized by Google

DURAND-MORIMBEAU Henri, homme de lettres, à Paris, rue Maubeuge, 47.
FIVEL Théodore, architecte, à Chambéry.
GENIN Félix, entomologiste, à Lyon.
GIROD Marie, agent des Hospices, à Chambéry.
KILLIAN W., professeur à la Faculté des sciences, à Grenoble.
MAISTRE Charles (le comte DE), à Beaumesnil (Eure).
MANNO Antoine (le baron), secrétaire de la Députation royale d'histoire nationale, à Turin.
MARIN Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.
MAYEUL-LAMEY (le R. P.) de l'Ordre des Bénédictins, au château de Grignon, par les Laumes (Côte-d'Or).
MERCIER Joseph (le chanoine), à Annecy.
MOLIN Benoît, professeur de peinture, à Chambéry.
MOLLARD Francisque, archiviste, à Auxerre.
PERRIER DE LA BATHIE Eugène (le baron), professeur d'agriculture, à Albertville.
ROCHAS-AIGLUN (A. DE), lieutenant-colonel du génie, à Paris.
ROSSET Joseph (le baron), général d'artillerie en retraite, à Rome.
SCHEFER Charles, membre de l'Institut, à Paris.
TOYTOT (DE) Ernest, à Nevers (Nièvre).
TREDICINI DE ST-SÉVERIN Charles-Félix (le marquis), à Chambéry-le-Vieux.

Membres correspondants.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.
ANTIOCHE ADHÉMAR (le comte D'), au château de Selorre, par Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
ARMINJON Victor-François, contre-amiral en retraite, à Gênes.
ARNAULD DE PRANEUF, sous-préfet de Riom.
AYMONIER Étienne, chef de bataillon d'infanterie de marine, directeur de l'École coloniale de Paris.
BERLIOZ Constant, commissaire de surveillance administrative, à Lyon.
BERTHIER Joachim (le R. P.), dominicain, recteur de l'Université de Fribourg (Suisse).
BERTRAND Édouard, apiculteur, à Nyon (Suisse).
BŒCKER (DE), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).
BONJEAN Félix, publiciste, à Lyon.
BONJEAN Georges, juge suppléant au Tribunal de la Seine, à Paris.
BORREL Joseph-Émile (l'abbé), à Moûtiers.
BORREL, architecte, à Moûtiers.

Digitized by Google

Bouchage François (le R. P.), rédemptoriste, à Contamine-sur-Arve.
Bourgeois Jacques, avocat, à Chambéry.
Bourget Clément (le Bon du), capitaine au 10e chasseurs à cheval, à Moulins.
Bourgoignon Arthur-Paul, capitaine au 13e bataillon de chasseurs à pied, à Chambéry.
Brachet Léon, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
Buchard Gabriel, inspecteur des forêts en retraite, à Chambéry.
Burlet Joseph (l'abbé), prof au Grand-Séminaire de Chambéry.
Caccia Maximilien (le comte), à Verceil.
Charaux Charles, professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble.
Charvet B., docteur en médecine, à Grenoble.
Chaulin-Mercier Georges, avocat, à Paris.
Chaumont Gaston (le marquis de), à Valleiry (Haute-Savoie).
Chavanne, professeur, à Lausanne.
Constantin Aimé, homme de lettres, à Annecy.
Daisay Joseph, professeur de peinture, à Chambéry.
Datta, professeur de philosophie, à Turin.
Delmotte, avocat, trésorier de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Des Francs L.-B., ancien inspecteur d'Académie.
Drevet Paul-Gaspard, homme de lettres, à Paris.
Dubeux, ancien procureur général.
Du Bois-Melly Charles, à Genève.
Duc Pierre-Étienne, chanoine de la cathédrale d'Aoste (Italie).
Duchet, proviseur du Lycée, à Saint-Omer.
Dufour Théophile, directeur de la bibliothèque de Genève.
Dufresne Édouard, docteur en médecine, à Genève.
Dumas Jules, médecin en chef de l'Asile public de Bassens, près Chambéry.
Dunand Joseph, chanoine de la Métropole, à Chambéry.
Duplan Albert, avocat, ancien magistrat, à Évian.
Durandard Maurice-Antoine, avoué, membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Moûtiers.
Eschavannes (le comte d'), à Paris.
Espine (Henri-Adolphe d'), docteur en médecine, à Genève.
Falsan Albert, géologue, à Lyon.
Folliet André, député, à Évian.
Fournier Paul, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
François Victor, avocat, à Chambéry.
Frédéric, de Sixt (le R. P.), capucin, à San Remo.
Fusier René, avocat, à Chambéry.
Garbiglietti Antoine, docteur collégié, à Turin.
Gerbaix de Sonnaz (le comte Albert), ministre plénipotentiaire, agent diplomatique et consul général d'Italie, à Sofia.

Digitized by Google

GLOWER Melvil, professeur, à Lyon.
GONOD, professeur de chimie, à Clermont-Ferrand.
GONTHIER Jean-François (l'abbé), aumônier des Hospices civils d'Annecy.
GREMAUD Jean (l'abbé), professeur, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg.
GUGET, professeur de géographie, à Neuchâtel.
GUILLERMOND, pharmacien, à Lyon.
HERVIER, docteur en médecine, à Rive-de-Gier.
HOLLANDE, docteur ès-sciences naturelles de la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.
HUARD Adolphe, homme de lettres, à Paris.
JAMBOIS, substitut du procureur général, à Paris.
JAYBERT Léon, avocat, à Paris.
KOSCIAKIEWICZ, docteur en médecine, à Rive-de-Gier.
LACROIX (l'abbé), professeur à l'École militaire de Modène.
LADISLAS (le R. P.), capucin, à Chambéry.
LAISSUS Camille, docteur en médecine, à Moûtiers.
LANNOY (le comte Richard DE), chef de bataillon du génie, à Épinal.
LARACINE Édouard, ancien conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste aux archives nationales de Paris.
LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
LEJOLIS Auguste, docteur en médecine, à Cherbourg.
LIEUTAUD V., ancien bibliothécaire de la ville de Marseille.
LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des Domaines, à Saint-Omer.
LOUSTAU Gustave, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois (Oise).
MAILLAND Pierre, notaire, à Aix-les-Bains.
MARCHAND Frédéric (l'abbé), curé de Varembon (Ain).
MARTIN Louis-Émile, conseiller à la préfecture du Rhône, à Lyon.
MARTIN-FRANKLIN Jean, ingénieur, ancien capitaine du génie, à Chambéry.
MASSON Albert, docteur en médecine, à Chambéry.
MATHERON, géologue, à Marseille.
METZGER Albert, homme de lettres, à Chambéry.
MIGNARD, archéologue, à Dijon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.
MONACHON Henri (l'abbé), aumônier de l'Orphelinat et de la Providence des jeunes filles de Chambéry.
MONTET (Albert DE), à Vevey.
MUTEAU Charles, à Dijon.
NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.

Digitized by Google

NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.
NOGUÈS A.-F., ingénieur civil des mines à Argomedo, 22, près Santiago (Chili).
OGIER, secrétaire général des Hospices d'Annecy.
ONCIEU DE LA BATIE Amé (le comte D'), à Chambéry.
ORÉ, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
PADIGLIONE, à Naples.
PAYOT Venance, naturaliste, à Chamonix.
PEREIRA José, secrétaire général de l'Académie nationale de médecine, à Rio-Janeiro (Brésil).
PÉRIN Jules, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PETTEX Jean-Marie, curé de Marignier.
PICCARD L.-E. (l'abbé), aumônier, à Mornex.
PILLET (l'abbé Albert), docteur en théologie, professeur de droit canon aux Facultés catholiques de Lille.
PILLET Antoine-Louis, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
QUENSON, président du Tribunal, à Saint-Omer.
QUENTIN Émile, hommes de lettres, à Paris.
QUINSONNAS (le comte Emmanuel DE), à Chanay, près Seyssel.
REGARD DE VILLENEUVE (le comte Joseph DE), président du Syndicat agricole et vice-président de la Société centrale d'agriculture de la Savoie.
RENVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
REVIGLIO, professeur à l'École vétérinaire, à Turin.
REVILLOUD, professeur au Lycée de Versailles.
REVON Michel, avocat, professeur de droit à l'Université impériale de Yedo (Japon).
REYMOND Charles, docteur en médecine, à Turin.
REYMOND Jean-Jacques, profess. d'économie politique, à Turin.
RIEUX Léon, docteur en médecine, à Lyon.
RITTER Eugène, doyen de la Faculté des lettres à l'Université de Genève.
RIVE (Théodore DE LA), à Genève.
SAINT-GENIS (Victor DE), conservat[r] des hypothèques, au Havre.
SAINT-LAGER, docteur en médecine, à Lyon.
SAURET, chanoine honoraire, à Embrun.
SAUTIER-THYRION Maurice, à Veyrier.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur en médecine, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SOPRANI (l'abbé), à Turin.
TARDY Joseph, à Lyon.
TARRY (Harold DE), vice-secrétaire de la Société archéologique de France.
THÉOBALD, professeur à l'École des Sourds-Muets, à Paris.

Digitized by Google

TREMEY (l'abbé), membre de l'Académie de la Val d'Isère, à Buenos-Ayres.
TRENCA Joseph-Alexandre, professeur de musique, à Chambéry.
TREPIER Donat, commandant du 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à Aïn-Sefra (Oran).
USANNAZ-JORIS, avocat, à Tunis.
VAYRA Charles (le chevalier), sous-directeur des archives d'État, à Turin.
VERNIER Jules, archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
VIDAL Léon, ancien inspecteur général des prisons, à Paris.
VIGNAUX Eugène, homme de lettres, à Paris.
VIGNET (le baron Albert DE), à Saint-Mamert (Gard).
VULLIET François, docteur en médecine, à Genève.
VULLIEZ Jules, procureur de la République, à Toulon.
VUY Jules, avocat, à Genève.
WEISS A., docteur en philosophie, à Vienne (Autriche).
YVOIRE (le baron François D'), ancien député, à Yvoire, près Sciez.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique.
Bâle : Verhandlungen Von Natur forschenden Gesellschaft.
Berne : Institut géographique international.
Boston : Society of natural history.
Brême : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.
Cagliari : Bollettino archeologico sardo.
Christiana : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Dublin : Proceedings of the natural history Society.
Florence : R. Istituto di studi superiori pratici e di perfezionamento.
Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève : Institut national genevois.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Harlem : Archives du Musée de Teyler.

Digitized by Google

Lausanne : Société d'histoire de la Suisse Romande.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liège : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia de ciencias exactas fisicas y naturales.
Manchester : Literary and philosophical Society.
Milan : Reale Istituto lombardo.
Milan : Societa italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Accademia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incorragiamento alle scienze naturali economiche e technologiche.
Neuchâtel : Société des sciences naturelles.
Palerme : Accademia di scienze e lettere.
Pise : Societa toscana di scienze naturali.
Rome : Accademia pontificia dei Lencei.
Rome : Reale Accademia dei Lencei.
Strasbourg : Société de médecine.
Turin : Académie royale des sciences.
Turin : Députation royale d'histoire nationale.
Valparaiso : Société scientifique du Chili.
Vienne : K. K. Geologischen Reichsanstalt.
Venise : Istituto reale.
Wasingthon : Smith's onian Institution.
Zurich : Annuaire de la Société générale d'histoire suisse.

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France.
Amiens : Société des antiquaires de Picardie.
Angers : Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente.
Annecy : Société florimontane.
Annecy : Académie salésienne.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.

Digitized by Google

Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourges : Société des antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Société des antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Castres : Société littéraire et scientifique.
Chambéry : Club-Alpin français (sous-section de Chambéry).
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Chambéry : Société médicale.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Gap : Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.
Le Havre : Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue historique et archéologique du Maine.
Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lille : Société des sciences.
Lons-le-Saunier : Société d'émulation du Jura.
Lyon . Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Annales du Musée Guimet.
Lyon : Société botanique.
Lyon : Société académique d'architecture.
Lyon : Société littéraire, historique et archéologique.
Mâcon : Académie.
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille : Société de statistique.
Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

Montbrison : *La Diana*, Société d'histoire et d'archéologie du Forez.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins : Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société des études historiques.
Paris : Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris : *Romania*, recueil consacré à l'étude des langues romanes.
Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
Paris : Revue des travaux scientifiques.
Paris : Répertoire des travaux historiques.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Thonon : Académie chablaisienne.
Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des Jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.
Valence : Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François : Société des sciences et des arts.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,

pendant l'année 1892,

Par M. L. MORAND,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

I. — Nécrologie.

Les années qui composent le temps, quelque brillantes et fructueuses qu'elles soient, renferment inévitablement des jours sombres mêlés à des jours sereins, une saison attristée succédant à des saisons riantes. La vie humaine est aussi composée de ces sortes d'oppositions, le plaisir n'est pas loin de la douleur.

Cette loi inéluctable n'a pas épargné l'Académie durant l'année qui vient de s'écouler ; ses joies ont été souvent troublées par des tristesses. La mort est venue à plusieurs reprises ravager impitoyablement ses rangs. Sept de ses

Digitized by Google

membres ont ainsi laissé en son sein des vides qu'elle déplore et des deuils que l'énoncé seul de leurs noms fera déjà comprendre. Tels sont : MM. Pierre Tochon et le chanoine François Trepier, membres effectifs résidants ; S. E. Mgr le cardinal Gaspard Mermillod, membre effectif non résidant ; MM. François Croisollet et Gustave Vallier, membres agrégés ; MM. Prosper Despine et Jean-Baptiste Onofrio, membres correspondants.

En commençant ces pages, où nous allons retracer le tableau de la vie de l'Académie dans ces douze mois écoulés, il est juste que nous payions d'abord à la mémoire de ces chers défunts un tribut d'hommage et de regret.

M. Tochon, décédé à Chambéry le 1er janvier 1892, était un agronome distingué. « C'est à ce titre, a dit M. le président d'Arcollières, dont nous citerons ici les paroles, que l'Académie lui a ouvert ses portes dans sa séance du 2 juillet 1868. Aux premiers jours de son existence, à l'époque où elle n'était encore que Société académique, notre Compagnie se vouait principalement à l'étude des questions agricoles. Le sujet que feu M. Tochon donna à son discours de réception la ramenait à ses débuts ; ce n'était plus sans doute le temps des communications de M. Burdet et du Dr Gouvert ; le discours qu'elle entendit était tout cela et quelque chose encore : l'agriculture de ce pays, en effet, n'avait pas eu auparavant son histoire ; il appartenait au récipiendaire de remplir cette lacune regrettable. Mais, retenu dans les bornes d'une simple lecture, l'auteur avait dû abréger son travail. Il se dégageait bientôt de ces entraves, remettait à l'œuvre un sujet si intéressant pour notre province et lui donnait un développement proportionné à son importance. Bref, le 3 janvier

Digitized by Google

1870, l'Académie, à l'unanimité, votait l'impression dans ses Mémoires de l'*Histoire de l'agriculture en Savoie.*

« Le but de ce travail », écrit l'auteur dans son introduction, « n'est pas seulement de rappeler les faits chro-
« nologiques plus ou moins intéressants qui ont marqué
« les phases progressives de l'agriculture de notre petit
« pays... Cette histoire de l'économie agricole, spéciale aux
« deux départements de la Savoie, aura de l'intérêt, nous
« aimons à le croire, pour les agronomes qui désireront
« connaître le véritable caractère de notre agriculture ; et
« elle contribuera, nous l'espérons, à détruire bien des
« préventions sur l'état économique de notre pays. »

« L'Institut de France, après l'Académie de Savoie, a apprécié la valeur pratique du livre de M. Tochon ; elle l'a couronné, décernant ainsi une de ces récompenses dont la rareté, à elle seule, ferait déjà tout le prix.

« Entre les diverses publications de notre défunt confrère, son *Histoire de l'agriculture en Savoie* est l'unique qui ait pris place dans nos Mémoires. Combien long serait pourtant le détail de tout ce qu'il a composé depuis sa *Statistique agricole des États sardes,* ou seulement son *Traité théorique et pratique d'agriculture, de viticulture et d'horticulture,* paru en 1874 et devenu classique, jusqu'à son compte-rendu si fidèle, si complet, des *Conférences viticoles données à Chambéry les 4, 5 et 6 octobre 1890.*

« C'est dans le *Bulletin de la Société centrale d'agriculture* que M. Tochon divulguait en général le résultat de ses expériences et de ses études. Ces essais étaient tirés à part ; comme chacun de nous, l'Académie en recevait un exemplaire. Peut-être se souvient-on que, l'année dernière, après les avoir tous réunis de nouveau sous la forme d'un volume relié, notre confrère eut l'aimable attention d'offrir

Digitized by Google

ce volume à notre bibliothèque. Était-ce simple coquetterie d'auteur, où plutôt n'était-ce pas là une délicate pensée, l'indice d'un pressentiment, une sorte de souvenir anticipé qu'il tenait à envoyer à la Compagnie dont il fut membre correspondant ou effectif durant près d'un quart de siècle?

« Encore que, depuis un certain temps, M. Tochon eût réservé toute son assiduité pour les séances de la Société centrale d'agriculture, — notre voisine, — il ne laissait pas de s'intéresser à l'Académie, à ses vues, à ses travaux, et je sais bien que, chaque fois qu'il en avait la faculté en vertu de notre règlement, il n'hésitait pas à adresser au président son vote ou son avis sur les questions d'importance, mises à l'ordre du jour. — Au reste, trois années de suite, il avait fait partie de votre bureau en qualité de trésorier; avec quel soin il exerçait cette charge! Ses rendements de comptes et ses projets de budget portaient bien le reflet exact de ses qualités d'administrateur clair, expérimenté, méthodique.

« Méthode, expérience, clarté, tels étaient également les traits distinctifs des conférences de M. Tochon. Lorsque se réunissaient les congrès des Sociétés savantes de Savoie (ne fut-il pas, en 1885, le secrétaire général du Congrès de Montmélian?), une matinée lui était réservée d'ordinaire; il y traitait un de ses sujets favoris; or, vous vous rappelez s'il savait lui donner un tour intéressant et un but pratique.

« Tout autant que ses ouvrages, ses conférences le firent avantageusement connaître en dehors de la Savoie. Sa vie, d'ailleurs, qui commençait en 1819, a été des mieux remplies, et, par l'énumération des nombreuses fonctions qui lui ont été départies successivement, on concevrait sans peine que sa réputation ne soit pas restée enserrée dans les limites étroites de sa province.

Digitized by Google

« Après avoir conquis un diplôme à l'école de Grignon, il eut l'heureuse idée de compléter son instruction par des voyages dans les centres agricoles d'Italie, de France et d'Angleterre. Directeur d'une fabrique d'instruments d'agriculture à Turin, il y formait le Musée agricole du palais Madame et coopérait avec le comte de Cavour aux publications de la Société agraire, cette association qui ne dut pas seulement sa célébrité à ce qu'elle fit pour la prospérité de l'agriculture. De retour en Savoie, il succédait au comte Louis-Joseph Marin dans son secrétariat de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry, et, en cette qualité, il était délégué aux expositions de Turin, de Gênes, de Londres et de Paris. Tour à tour expert provincial, membre de la junte statistique des États sardes, il fut, en outre, professeur d'agriculture et d'économie rurale à l'établissement modèle de la Motte-Servolex, du temps où M. de Cavour, devançant les hommes d'État voisins, voulut introduire l'enseignement agricole dans les écoles normales et dans l'enseignement secondaire.

« Depuis l'annexion de la Savoie à la France, nous trouvons M. Tochon secrétaire de la Chambre consultative d'agriculture de cette ville, correspondant de la Société nationale d'agriculture de France, de la Société des Arts de Genève et de l'Académie royale d'agriculture de Turin. Président du Congrès agricole de Moûtiers pour la détermination de la race tarine, vice-président du Comice de Chambéry, il fit partie des jurys régionaux et fut souvent chargé des rapports sur les primes d'honneur.

« Ses concitoyens, qui l'avaient délégué, en 1861, au Conseil d'arrondissement, lui renouvelaient son mandat en 1867.

Digitized by Google

« Dans cette dernière année, il était appelé au Comité départemental de la deuxième Exposition universelle, de même qu'il devenait, en 1878, le président du Comité de la troisième, pendant que notre confrère, M. Barbier, en était nommé le secrétaire.

« Le gouvernement impérial, qui conférait, en 1869, à M. Pierre Tochon la croix de la Légion d'honneur, lui accorda ensuite les palmes d'officier d'Académie, tandis que notre ancien roi, Victor-Emmanuel, lui envoyait les insignes de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

« Il aurait semblé qu'une pareille existence eût dû finir dans le calme et dans le repos ; mais l'âge n'avait point refroidi le zèle du président de la Société centrale d'agriculture ; son activité incessante n'avait pas faibli ; et puis, ne s'était-il pas fait du devoir une idée qui n'avait d'égale que son énergie à toute épreuve ?

« Lorsqu'une grave maladie, il y a un mois à peine, le réduisait brusquement à l'inaction, on aurait pu lui appliquer les paroles que lui adressait, en lui souhaitant la bienvenue, un de mes prédécesseurs sur ce siège. « La « profession agricole, » avait dit le docteur Guilland, « est celle qui doit fournir les plus constantes garanties « d'ordre religieux et social et de stabilité, parce que l'agri- « culture en a besoin pour prospérer, parce qu'elle tient « l'homme en face du maître de la nature. »

« M. Tochon ne resta pas immobile en face de ce maître dont lui avait parlé M. Guilland : il ne songea pas à reculer. Spontanément, au contraire, il alla au-devant de lui, montrant par là qu'il n'avait point oublié la remarque spiritualiste de notre ancien président ; elle resta sienne, au surplus, jusqu'au milieu des cruelles souffrances de ses derniers instants, et, si l'on doit à cette heure louer sa

Digitized by Google

résignation chrétienne, ses concitoyens lui ont bien prouvé l'autre jour, par leur concours à ses funérailles, de quelle façon ils apprécient ses services.

« Quant à l'Académie, elle aimera à se ressouvenir de celui qui sut être à la fois un confrère aux relations cordiales et un agronome de savoir, d'initiative et de dévouement. »

M. le chanoine FRANÇOIS TREPIER est mort le 9 mars.

Né à Aillon-le-Jeune, le 22 décembre 1814, il se destina à la carrière ecclésiastique et fut ordonné prêtre le 21 mai 1842.

Après avoir été vicaire à Domessin pendant deux ans, puis à Notre-Dame de Chambéry pendant trois ans, il dut se retirer dans sa famille pour soigner sa santé déjà fort ébranlée.

Heureusement, il fut appelé alors à diriger l'éducation du jeune baron Albert de Vignet ; il s'attacha à cette famille, fort distinguée, et y resta lié jusqu'à la fin de ses jours.

Pendant cette longue retraite, il s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire ecclésiastique de la Savoie. Déjà, pendant son séjour au château de Franquières, il avait communiqué de nombreux mémoires à l'Académie delphinale, sur le cartulaire de saint Hugues, sur l'éboulement du Mont-Grenier. A la session de l'Institut des Provinces, à Chambéry, en 1863, nous nous rappelons qu'il lut une intéressante notice sur ce terrible événement.

Lorsque, devenu libre, il vint se fixer à Chambéry, notre Académie s'empressa de se l'attacher d'emblée comme résidant, en 1865, sans l'avoir fait passer par les degrés de correspondant et d'agrégé. Dans son discours de réception, prononcé le 8 février 1866, il prit pour sujet :

Digitized by Google

L'origine et l'influence des monastères et prieurés de la Savoie.

En 1869, il nous fit une lecture sur Jean de Murs, professeur de Sorbonne, célèbre au XIVe siècle, qu'il revendique comme Savoisien.

Mais, revenant bientôt à son sujet de prédilection, il nous donne trois gros volumes intitulés : *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André et sur la ville de ce nom ensevelie, au XIIIe siècle, avec plusieurs autres paroisses, sous les éboulis du Mont-Grenier,* publiés en 1878, 1885 et 1886.

Tout dernièrement, il nous lisait encore une notice sur *Sainte-Claire hors ville et l'Hôpital militaire de Chambéry ;* elle est imprimée dans le volume III de la 3e série de nos Mémoires.

En même temps qu'il se livrait à ces travaux, M. Trepier trouvait le temps de se rendre utile, d'abord comme aumônier des prisons, en 1865, puis comme aumônier de l'Hôpital militaire, depuis 1875 jusqu'à sa mort. C'est à raison de ces services qu'il fut décoré de la Légion d'honneur par le gouvernement et nommé par l'autorité diocésaine chanoine honoraire de la Métropole, le 28 octobre 1879.

Deux fois l'Académie de Savoie l'a élu vice-président, d'abord en 1873, et ensuite en 1890. Dans toutes ces administrations, il a laissé les meilleurs souvenirs par son dévouement, son exquise urbanité, je dirai même par la distinction de ses manières.

Par une journée de neige et de tempête, on a pu voir à sa mort combien il comptait d'amis dans notre ville. Le corps des officiers, ayant à sa tête les généraux et chefs de corps, des députations de toutes les armes, le clergé, la haute magistrature, les membres des Sociétés savantes, la

Digitized by Google

population entière de Chambéry se pressait à ses obsèques. Juste hommage rendu au mérite et surtout au cœur de notre collègue.

Comme tout le faisait craindre, S. E. Mgr le cardinal MERMILLOD a succombé, le 23 février, à onze heures et demie du matin, au mal cruel qui le minait depuis longtemps. Déjà, le rude assaut qu'il subissait, l'automne précédent, au château de Monthoux sur Annemasse, avait semblé marquer le terme de sa vie si pleine de grandes actions, et lui-même traçait alors de sa main affaiblie ce touchant et admirable testament que les journaux ont reproduit. Il a fallu toute l'énergie de ce pontife vaillant pour le soutenir et reconquérir les forces nécessaires qui devaient le ramener à Rome, près de Léon XIII, où il désirait mourir. Le léger mieux qui s'était manifesté pendant les mois de décembre et de janvier n'était qu'un répit que Dieu accordait à son serviteur pour satisfaire à son vœu, et aussi une résistance dernière du malade qui aurait voulu servir encore l'Église, mais que la mort a terrassé.

Né à Carouge, en 1824, d'un père originaire de Savoie, Mgr Mermillod fit ses études secondaires au petit Séminaire de Saint-Louis du Mont, sur Chambéry, et fut ensuite placé comme curé à la tête de sa paroisse natale, à l'âge de vingt-quatre ans seulement. Depuis lors, il devint l'âme du catholicisme à Genève. Son zèle, sa persévérance, son action énergique et insinuante lui assurèrent bientôt une influence considérable parmi ses compatriotes coreligionnaires et même protestants. Pour le récompenser de ses travaux et de ses fatigues sans nombre, mêlés souvent d'amertumes cruelles, le pape Pie IX le créa, en 1864, évêque d'Hébron avec charge de représenter l'évêque de

Digitized by Google

Lausanne dans la circonscription de Genève, et, en 1872, vicaire apostolique pour ce même canton.

De son côté, Léon XIII, appréciant comme son prédécesseur le vaillant apôtre, le tira, en 1889, ainsi qu'on se le rappelle, de l'évêché de Lausanne où il avait succédé à Mgr Marilley, et le nomma cardinal-prêtre du titre des Saints Nérée et Achillée.

Nous n'avons point à retracer ici en détail la carrière si bien remplie de cet illustre ministre de Jésus-Christ ; c'est l'affaire de ses biographes, dont la plume trouvera sans effort dans son beau sujet la matière à de nombreuses pages touchantes. Tout ce que nous dirons, c'est que la vie du vénéré prélat fut une lutte ardente, éloquente, tourmentée, qui fera époque dans l'histoire religieuse de Genève, et l'on pourrait même dire dans l'histoire de la liberté religieuse en Europe.

Nous ajouterons que Mgr Mermillod était surtout remarquable par les dons du cœur, de l'esprit et du caractère dont il était supérieurement orné. A une douceur aimable dans les formes, ainsi qu'à une ténacité ardente dans la conduite, il joignait la grâce du langage, en même temps qu'une éloquence caressante et forte dans la parole. Toutes les grandes chaires de France et d'ailleurs l'ont appelé et ont connu la séduction de ses discours imagés, gracieux, attrayants qui captivaient les auditeurs.

Emporté par l'action, Mgr Mermillod a peu écrit. Parmi les quelques publications dont il a marqué les routes qu'il s'était imposé de parcourir en apôtre mendiant pour son église de Genève, nous citerons seulement les conférences et discours suivants, comme représentant le mieux la nature de son âme et de son talent : *De la vie surnaturelle dans les âmes.* — *De la vie intellectuelle des femmes à*

Digitized by Google

notre époque. — De l'intelligence de la vie surnaturelle dans les âmes. — Discours en faveur des pauvres secourus par la Société de Saint-Vincent de Paul de Lyon. — Discours en faveur des pauvres d'Irlande, prononcé dans l'église de Sainte-Clotilde de Paris. *Panégyrique de Jeanne d'Arc,* prononcé dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1863.

M. JEAN-FRANÇOIS CROISOLLET, membre agrégé, est décédé à Rumilly le 6 février, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, neuf mois et vingt-cinq jours. La presse a raconté les belles vertus morales et les hautes qualités intellectuelles du nouveau défunt ; en même temps, sa ville natale lui a fait des funérailles dignes de son propre patriotisme et dignes de celui qui l'avait honorée autant par l'élévation de ses sentiments que par ses nombreux travaux historiques.

Successivement notaire au Châtelard et à Rumilly pendant près de quarante ans, M. Jean-François Croisollet joignait à l'exercice scrupuleux de sa profession un culte ardent pour tout ce qui concernait les annales glorieuses de son bien-aimé pays. Ses nombreuses publications sont ainsi rapportées dans le tome XXV^e^ de la première série des Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry :

« Dans l'Encyclopédie catholique qui a paru en 1839-1848, les articles suivants : *Piémont, Sardaigne, Sardes* (États), *Savoie, Tarentaise, Turin,* et quelques autres articles signés C ; dans le supplément du même ouvrage qui a paru en 1856-1859, soixante-douze articles, entre autres : *Albanais, Aoste* (ville), *Aoste* (duché), *Charles-Albert, Gênes* (ville), *Gênes* (duché), *Lally* (général), *Léman* (lac), *Maurienne, Myans, Nice* (comté), *Savoie* (Maison de), *Simond* (abbé), *Tamié, Thècle* (sainte), *Tournon* (cardinal

Digitized by Google

de), *Val-de-Fier, Vallées vaudoises, Toscane, Tunnel des Grandes Alpes, Yenne;* en outre, en 1860, *Mémoire pour la Fabrique du Fort de l'Annonciade,* au tome IV des Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; en 1869, *Histoire de Rumilly,* in-8° de 430 pages, Chambéry, imprimerie Puthod ; en 1882, *Supplément au même ouvrage,* in-8° de 320 pages, Rumilly, imprimerie Ducret ; en 1884, extrait littéral et analytique d'un manuscrit intitulé : *Visitation, second volume des annales du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Rumilly, à commencer l'an 1705 (jusqu'à la fin de 1751),* in-8° de 120 pages, au tome XXII[e] des Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie ; en 1880, *Vie de la Sœur Madeleine-Auguste de Rouer de Saint-Séverin, religieuse de la Visitation Sainte-Marie de Rumilly,* Genève, Grosset et Trembley, in-8° de 8 pages ; en 1886, *Vie de la Sœur Madeleine-Auguste d'Arcollière, supérieure du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Rumilly,* in-8° de 13 pages ; 1889, *Les véritables Armoiries de Rumilly,* in-8° de 4 pages. »

Ce ne sont là que les principaux écrits du vénérable et savant défunt ; mais de tous, les plus remarquables et ceux qui rendront sa mémoire plus chère aux habitants de Rumilly, ce sont les deux volumes qu'il a consacrés à la monographie de cette cité.

M. Gustave Vallier, de Grenoble, s'est éteint dans cette ville le 23 juin.

M. Gustave Vallier était connu en Savoie dès le congrès scientifique de France qui se tint à Chambéry, en 1863. Nommé secrétaire pour la section d'histoire et d'archéologie, il montra, dans l'accomplissement de ses fonctions,

Digitized by Google

une étendue de savoir et une rectitude de jugement qui le firent remarquer parmi tous les autres membres illustres de ces célèbres assises. L'Académie de Savoie s'empressa alors de se l'attacher en lui conférant le titre de membre correspondant. Plus tard, en 1882, elle l'éleva au rang de membre agrégé.

Nous ne citerons pas ici le nombre prodigieux, soit des volumes qu'il publia par devers lui, soit des communications dont il enrichit les Mémoires des sociétés savantes auxquelles il appartenait, de la Société française d'Archéologie, de l'Académie delphinale, de la Société royale de numismatique belge, de l'Académie de Savoie, etc.

M. Gustave Vallier était arrivé à l'âge avancé de soixante-dix-huit ou soixante-dix-neuf ans, lorsque la vie est venue lui faire défaut. Les années n'avaient point éteint son amour des choses de l'esprit, ni ralenti ses recherches et ses publications scientifiques. On peut dire qu'il est mort en travaillant.

M. PROSPER DESPINE était fils de Louis-Félix, qui alla lui-même habiter Marseille en 1812, et y mourut en 1858. Marié successivement à Dlle Zénaïde Pascal et à Dlle Marie Gassend, il n'en eut point d'enfants. Par contre, il a laissé le souvenir d'une haute réputation de science médicale et de nombreux écrits très estimés.

Parmi ceux-ci nous citerons principalement : *Psychologie naturelle, étude sur les facultés intellectuelles et morales, dans leur état normal et dans leurs manifestations anormales, chez les aliénés et les criminels, 1868. — De la contagion morale, faits démontrant son existence ; son explication scientifique ; danger que présente pour la moralité et la sécurité publiques la relation des crimes*

Digitized by Google

donnée par les journaux, 1870. — Du retour à la raison, chez certains déments, pendant les dernières heures de leur vie, 1870. — Le démon Alcool, ses effets désastreux sur le moral, sur l'intelligence et sur le physique ; moyen d'y porter remède, 1871. — De l'imitation considérée au point de vue des différents principes qui la déterminent, 1871. — De la Folie, au point de vue philosophique et psychologique, 1875. — Étude scientifique sur le somnambulisme, 1880.

M. JEAN-BAPTISTE ONOFRIO était né à Lyon, le 10 février 1814. Son esprit richement doué le fit non seulement pénétrer très avant dans la science du droit, mais encore cultiver avec un succès remarqué les études littéraires. Entré de bonne heure dans la magistrature, il ne cessa, pendant sa longue carrière, d'unir aux travaux austères du jurisconsulte les agréables distractions de l'homme de lettres. Après avoir siégé dans les tribunaux de plusieurs villes de France, il rentra, à l'âge de cinquante ans, à Lyon, sa ville natale, comme premier président de la Cour d'appel. Dans ce poste élevé, il ne dédaigna pas de rendre service à plusieurs de nos jeunes archéologues de Chambéry, en leur donnant d'utiles conseils et en leur enseignant les procédés les plus sûrs pour calquer les inscriptions lapidaires. Lui-même publia, dans ce même temps, des recherches précieuses sur le glossaire des patois du Lyonnais et du Forez. En reconnaissance de son dévouement envers nos compatriotes, l'Académie lui conféra, en 1866, le titre de membre correspondant. Neuf ans plus tard, en 1875, le magistrat distingué fut appelé à siéger à la Cour de cassation de Paris avec notre éminent compatriote M. Mercier. Depuis quelques années, par suite d'une infirmité

Digitized by Google

qui lui fit donner sa démission, il était revenu à Lyon, où il trouva moyen de satisfaire encore son zèle pour le bien de ses concitoyens, soit en devenant président de la commission civile des Hospices, soit en contribuant à la fondation de la maison des Convalescents de Saint-Genis et à celle des Hospitaliers veilleurs.

II. — Histoire et Archéologie.

Telles sont les épreuves douloureuses que l'Académie a eu à supporter durant l'année récemment écoulée, et que n'ont point fait oublier les heures de satisfaction qui lui sont survenues entre temps. Les causes de ces derniers moments heureux, mêlés miséricordieusement à nos jours de deuil, sont de diverse nature. C'est d'elles que nous allons parler maintenant.

En cette année passée, plus peut-être qu'en aucune autre précédente, ses séances ont été animées d'une émulation féconde dans ses membres et ont jeté un chaud rayonnement dans les cœurs, soit par la présentation de travaux historiques importants, soit par la réception de membres distingués, soit enfin par des dons généreux d'ouvrages remarquables.

L'histoire est la voix qui, dans le cours des siècles postérieurs, avertit les générations de ce qu'elles doivent faire et de ce qu'elles doivent éviter. C'est là son but vrai et sans lequel elle n'aurait aucune raison d'être écrite L'Académie, qui apporte à cette branche de la science un soin particulier, a eu le bonheur de voir ses vœux se réaliser dans une large mesure. Plusieurs de ses membres, tels que MM. Pillet, le général Borson, l'avocat Blanchard,

Digitized by Google

A. Perrin, le comte Clément de Mareschal de Luciane, Marie Girod, le capitaine Arthur-Paul Bourgoignon, l'archiviste Jules Vernier, l'abbé Joseph Burlet, L. Morand, ont, entre autres, présenté des travaux ou des communications d'un grand intérêt.

M. l'avocat L. PILLET a écrit l'histoire et rappelé les différents travaux de l'Académie. La presse a fait elle-même l'éloge de ce volume précieux à tous égards. C'est ainsi que s'est exprimé le *Courrier des Alpes :*

« Cette Compagnie, à qui l'amour de notre chère province et le culte désintéressé des choses de l'esprit ont donné naissance, existe depuis plus de soixante ans. Elle a compté parmi ses membres des hommes remarquables par l'intelligence et le goût des études élevées, elle a publié de nombreux volumes précieux pour l'histoire de la Savoie et pour la science en général. Rappeler le souvenir de ces travailleurs éclairés et recueillir le fruit de leurs patientes recherches est une œuvre utile, juste et patriotique. Elle vient d'être entreprise et menée à bonne fin par M. Louis Pillet.

« Membre de l'Académie depuis 1854, honoré maintes fois des suffrages de ses collègues, M. Louis Pillet est un témoin bien informé et un juge compétent. Nul mieux que lui ne pouvait retracer les annales de la Société à laquelle il n'a cessé de prêter un concours actif, dont il a enrichi les Mémoires de nombreuses publications concernant la géologie, la jurisprudence, l'archéologie et l'histoire littéraire. Les gens paresseux, pour qui nous réclamons un peu d'indulgence, objecteront que ce long et obstiné labeur devrait exempter celui qui l'a exécuté d'une nouvelle tâche. M. Pillet leur répondra sans doute qu'il se repose en

Digitized by Google

faisant une autre besogne. Lassé du droit, il trouve un réconfort dans l'étude des sciences naturelles ; pour se remettre des ses investigations à travers vaux et rochers, il traite une question d'histoire locale, il oublie la fatigue de ces recherches érudites en éclairant de notes et de souvenirs personnels la vie désolée de J.-P. Veyrat, ou en racontant les audaces apostoliques et les charitables fondations de Mlle Guittaud.

« L'œuvre qu'il vient de publier se recommande seule à l'attention du public par l'intérêt du sujet et le mérite de la composition. Pour la louer, il n'est pas besoin d'amasser les épithètes. Il suffit d'indiquer en quelques mots ce qu'elle nous apprend et comment elle enseigne.

« M. Pillet, dans la première partie de son livre, expose les origines de l'Académie de Savoie et réunit des notices sur les membres de la Société jusqu'à l'Annexion. Voici comment et par qui fut fondée la Société :

« Dans le courant de l'année 1819, après que la paix eut été rendue à l'Europe, et que la Savoie fut revenue tranquille sous le sceptre des anciens rois, quatre hommes s'étaient concertés à Chambéry pour y créer une Société scientifique et littéraire.

« Leurs noms, leurs positions sociales étaient bien en rapport avec la vie de Chambéry à cette époque.

« C'était d'abord un représentant de la vieille noblesse de Savoie, et tout naturellement un ancien militaire, le général comte de Mouxy de Loche. Ne dirait-on pas le personnage du *comte* dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg?*

« Puis un membre de la noblesse de robe, moins antique, mais non moins illustre par ses alliances de famille et par sa distinction personnelle. Le sénateur Xavier de Vignet

Digitized by Google

représente, à mes yeux, le *sénateur* du chef-d'œuvre de Joseph de Maistre.

« M. Georges-Marie Raymond, professeur, homme de science, plein d'ardeur et de dévouement, représentait dans ce petit cénacle, la bourgeoisie, le *chevalier* de Saint-Pétersbourg.

« Mais un élèment qui ne comptait pas dans la Société en Russie, devait avoir une place d'honneur dans les conférences scientifiques de Chambéry, en l'an 1819 ; cet élément, c'était le clergé. Il avait un excellent représentant : le jeune chanoine Billiet, vicaire général, alors professeur au Grand-Séminaire.

« Nos quatre collaborateurs, dans leurs séances préparatoires, avaient posé les bases d'une Société académique, en avaient rédigé le règlement, et avaient même dressé la liste des personnes qui devaient en former le premier noyau. On ne peut qu'admirer le tact parfait, la sagesse dont ils font preuve dans le court préambule où ils rendent compte de leurs premières réunions, en tête du premier volume des *Mémoires* de la Société naissante.

« Ils s'adjoignent, dès le premier jour, M. le chevalier de Vignet cadet, le chanoine Rendu, professeur au collège royal, les docteurs Guilland et Gouvert.

« La première séance eut lieu le 23 avril 1820. Dès ce jour, la Société trouva dans Charles-Félix un protecteur libéral, et elle reçut l'adhésion de tous les Savoyards qui, dans leur pays ou à l'étranger, se signalaient par leur attachement aux lettres et aux sciences. Treize membres effectifs non résidants vinrent grossir la phalange des fondateurs. M. Pillet en donne la liste, que tous nos compatriotes liront avec une légitime fierté.

« A côté de Joseph de Maistre et de son frère Xavier, on

Digitized by Google

voit le chimiste Berthollet ; l'astronome Bouvard, directeur de l'Observatoire de Paris ; l'historien Michaud, de l'Académie française, et d'autres dont le nom à moins de lustre, mais qui jouissaient dans le monde lettré et savant d'un renom étendu.

« Charles-Félix aimait beaucoup la Savoie et avait pour les travaux de l'esprit une vive sollicitude. La Compagnie fondée à Chambéry avait un double droit à sa faveur. Cet appui ne manqua pas. Le souverain autorisa et encouragea la Société naissante.

« Celle-ci ne cesse dès lors de se renforcer en appelant dans son sein les hommes qui partageaient avec elle le goût de la haute culture intellectuelle et le souci des nobles spéculations. Pour son recrutement, elle tient compte de la valeur réelle des candidats, quelle que soit leur condition sociale, si éloignés qu'ils puissent être des opinions professées par les fondateurs. Ainsi, l'on voit le naturaliste Saint-Martin précéder Mgr Bigex, évêque de Pignerol, dans les scrutins de l'Académie.

« M. Pillet énumère, dans cette partie de son livre, tous les membres admis jusqu'en 1860. Il consacre à chacun d'eux une notice écrite d'un style sobre et rapide, la biographie est suivie du catalogue des ouvrages publiés. La nomenclature seule suffirait à nous faire concevoir la valeur d'un corps qui réunissait des hommes éminents dont s'honore notre pays. Ne pouvant tout citer, indiquons seulement Mgr Rey, évêque d'Annecy ; Mgr Charvaz, archevêque de Pignerol ; le général de Boigne, le marquis Léon Costa de Beauregard, Léon Ménabréa, le chanoine Chamousset, Claude-Melchior Raymond, Auguste de Juge, etc.

« En 1849, Charles-Albert donne à la Société royale académique de Savoie le titre d'*Académie royale de Savoie,*

Digitized by Google

qu'elle a gardé jusqu'à l'annexion. Elle compte alors dix-neuf membres effectifs résidants. Les non résidants sont au nombre de douze, parmi lesquels on rencontre Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans; M. Avet, ministre de la justice; Mgr Rendu, le comte Pillet-Will, etc.

« L'Académie avait déjà été gratifiée des libéralités de Charles-Félix et du général de Boigne. De nouveaux bienfaiteurs viennent la mettre en état d'aider par des secours importants les travailleurs qui s'occupent d'art, de science ou de littérature. L'avocat Guy fonde un prix de peinture et de poésie. MM. Pillet-Will et Bonafous affectent des sommes à l'encouragement de l'agriculture. M. le comte Fortis attribue à l'Académie un legs important. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Pillet les pages consacrées à ce sujet pour comprendre l'utilité de l'institution dont il écrit l'histoire et juger des heureux résultats de ces efforts de patriotes animés d'un zèle vif, sincère et agissant.

« Après nous avoir fait connaître les hommes qui composaient l'Académie, l'auteur a voulu nous présenter un résumé de leurs travaux, ou plutôt nous permettre de profiter aisément de leurs patientes recherches et de leurs importantes publications. Il a dressé deux tables des matières contenues dans les quarante-deux premiers volumes des Mémoires édités par l'Académie. Grâce à la méthode qu'il a adoptée, il a ramassé en un court espace un tableau très clair et très complet des questions traitées dans cette importante bibliothèque. Quel secours ces indications peuvent être pour nos compatriotes studieux, on le comprendra, en jetant un coup d'œil sur ces tables. Les matières sont classées par ordre, réparties en plusieurs chapitres bien divisés. On arrive sans peine et sans tâtonnement aux matériaux dont on a besoin.

Digitized by Google

« Honorer ses confrères et servir le public, c'est l'ambition d'un académicien ; on ne saurait mieux mêler l'utile à l'agréable. M. Louis Pillet a eu le courage de l'entreprendre et le bonheur d'y réusssir. *Omne tulit punctum.* »

Il appartenait à M. le général Borson de parler de Bayard. C'est ainsi que notre éminent collègue s'exprime à propos des derniers travaux publiés à Grenoble relativement au chevalier « sans peur et sans reproche [1] » :

« Bayard est resté l'une des gloires les plus pures et les plus populaires de la chevalerie française. Il a allié la bravoure la plus aventureuse à la plus noble simplicité, le désintéressement et la loyauté à la générosité envers les vaincus, à la pitié envers les humbles et les faibles. Il était grandement charitable et soigneux des pauvres et même des honteux, a dit l'un de ses biographes [2]. Sa devise de chevalier sans peur et sans reproche a traversé quatre siècles et entoure son nom d'une sorte d'auréole. Il semble, a dit un illustre historien étranger [3], que la chevalerie, avant d'expirer devant l'introduction des armes nouvelles et devant un nouvel ordre de choses social et politique où la générosité devait tenir peu de place, ait voulu laisser dans Bayard sa personnification la plus brillante. Aussi sa renommée est-elle devenue universelle.

« L'Amérique elle-même, nation toute moderne et sans traditions séculaires, s'est éprise de cette noble figure d'un autre âge ; elle lui a donné place dans sa littérature et lui a érigé une statue dans l'une de ses capitales.

[1] Séance du 14 août 1892.

[2] Claude d'Expilly, président au Conseil de Chambéry et au Parlement de Grenoble (1561-1636).

[3] César Cantù.

Digitized by Google

« Comment s'étonner, dès lors, que tout ce qui se rapporte à la vie de Bayard inspire un vif intérêt. Le Dauphiné étant sa terre natale, la province dont il a été le gouverneur, il est tout naturel que Grenoble se considère comme la gardienne de sa mémoire. Elle lui a élevé un monument sur la place de Saint-André, à côté de l'église, où ses cendres reposent.

« La Savoie ne peut se désintéresser, à son tour, de cette gloire historique. Le château où est né Bayard touche à ses confins avec le Dauphiné. Elle se rappelle, en outre, qu'il fut reçu comme page à la Cour de ses princes. Dans la salle dite de l'alcôve du château royal de Turin, on voit un tableau représentant l'évêque de Grenoble qui présente le jeune Bayard, son neveu, au duc Charles Ier.

« Un autre fait, rapporté par le président d'Expilly, rattache le souvenir de Bayard aux princes de la Maison de Savoie. Je l'emprunte à l'exemplaire de ses œuvres existant à la Bibliothèque de Chambéry.

« Le duc Charles-Emmanuel de Savoie, dit-il, petit-fils « du roi François Ier, qui, vaillant comme lui, aime les « vaillants et honore leur mémoire, a désiré avoir l'épée « de Bayard pour la mettre au nombre des choses rares « qu'il conserve à sa galerie de Turin, mais n'ayant pu la « recouvrer, quelque diligente recherche qu'il ait faite, il « a mis à sa place la masse d'armes dont le chevalier se « servait en guerre et qu'il a retiré avec instance de Charles « du Mottet, sieur du Chichiliane, brave et sage gentil- « homme du Dauphiné, qui la conservait soigneusement.

« Il lui a écrit une fort honorable lettre, le priant de lui « en faire présent et qu'il la chérirait comme chose très « précieuse, ajoutant pour l'honneur du chevalier que « parmi le contentement qu'il aurait de voir cette pièce

Digitized by Google

« au lieu plus digne de sa galerie, il était déplaisant de « quoi elle ne serait en si bonnes mains que celles de son « premier maître. »

« Tout récemment, les archéologues de Grenoble se sont attachés à éclaircir certaines questions relatives à Bayard et à sa mort glorieuse. Nous allons les passer en revue rapidement, espérant qu'elles offriront quelque intérêt pour nos lecteurs.

« La statue de la place Saint-André a été érigée en 1823 ; elle est l'œuvre de Raggi, statuaire italien alors en grand renom. Bayard est représenté au moment où, frappé à mort et se sentant défaillir, il baise en guise de croix la garde de son épée. Ce fait est conforme au récit du Loyal serviteur, avec cette observation, toutefois, que Bayard était encore à cheval au moment de cet acte de piété et que, si l'artiste l'eût représenté ainsi, son œuvre aurait eu un caractère de grandeur et de noblesse bien plus imposant. Je viens de citer le biographe de Bayard qui est désigné sous le nom de Loyal serviteur, sans faire connaître son nom ; il lui tenait de près et le suivit dans ses expéditions.

« Il a raconté les faits et gestes du preux chevalier dans le style imagé et naïf de l'époque, et son récit est d'une lecture attrayante.

« Connu longtemps des seuls érudits, cet ouvrage a été popularisé depuis quelques années par plusieurs éditions plus ou moins rapprochées du français actuel[1].

[1] On peut citer parmi elles l'édition illustrée de la maison Hachette, due à M. Lorédan Larchey, bibliothécaire de l'Arsenal, et celle de M. Camille Rousset, de l'Académie, faisant partie de la Bibliothèque de l'Armée française, publiée sous la présidence de M. Thiers et sous ses auspices. Quant à l'édition dans son texte original, elle figure dans le *Recueil des Mémoires de l'Histoire de France.*

Digitized by Google

« La tête de Bayard, de la statue de Grenoble, est d'un beau type, mais toute de fantaisie, si on la rapproche de la description de ses traits faite par ses biographes, car il n'existe de lui aucun portrait bien authentique.

« Son armure a été copiée de celle conservée au Musée d'artillerie de Paris.

« On avait conçu le projet d'orner le piédestal de la statue de bas-reliefs qui reproduiraient les sujets empruntés à la vie du héros, et la scène où il arme François Ier chevalier, après la bataille de Marignan, se présentait naturellement à l'esprit. Malheureusement, les souscriptions n'ayant pas atteint le chiffre nécessaire pour couvrir les frais, on dut se borner à de simples inscriptions, parmi lesquelles figurent : Le lieu de naissance de Bayard, celui de sa mort, les noms des principales affaires auxquelles il a pris part ; enfin les paroles qui peuvent passer pour sa profession de foi politique et religieuse : « Dieu et le Roi, « voilà mes maîtres : oncques n'en aurai d'autres. » Ces diverses inscriptions ont donné lieu à quelques controverses.

« La première porte que Bayard est né au château de Grignon. C'est le nom d'un hameau attenant à Pontcharra et qui était jadis une des cinq paroisses composant le mandement d'Avallon.

« On fait remarquer qu'il eut été plus naturel de mettre sur l'inscription : *Château Bayard,* puisque c'était la maison forte de sa famille, construite en 1413, par Pierre du Terrail, bisaïeul du chevalier, qui l'hommagea au dauphin le 31 octobre de la même année.

« On sait avec précision que Bayard a été tué le 30 avril 1524. Frappé à mort vers les dix heures du matin, il expira le soir vers les six heures. On ignore, par contre, la date

Digitized by Google

exacte de sa naissance, dont l'année même est discutée. D'après les uns, il était âgé de 48 ans, au moment de sa mort ; d'après d'autres, de 51 ans. La pierre tombale sous laquelle reposait le preux chevalier, dans l'église du monastère des Minimes, situé aux portes de Grenoble, ainsi que le mausolée lui-même, ont été détruits sous la Révolution, avec une partie des bâtiments du couvent. Un historien dauphinois (Guy Allard, conseiller du roi et président de l'Élection de Grenoble an XIII^e^ siècle), nous a heureusement conservé le texte de cette inscription tombale. Elle porte que Bayard est mort à 48 ans, ce qui fixe à 1476 l'année de sa naissance. C'est bien celle qui figure sur le piédestal de la statue. Néanmoins, M. Prudhomme, architecte de l'Isère, l'a contestée dans une récente brochure, mais sans donner, à mon avis, de preuves suffisantes à l'appui de son opinion. Ce même archéologue a élevé des doutes sur l'authenticité des paroles prêtées à Bayard et que nous avons rapportées plus haut. « Cette « phrase pompeuse, dit-il, n'a jamais été prononcée par « Bayard, » du moins d'après le Loyal serviteur.

« Si les hommes qui ont érigé le monument de 1823 à Bayard, en témoignage public de l'admiration de ses concitoyens, avaient abusé de la bonne foi commune en lui prêtant un langage qu'il n'aurait pas tenu, ils mériteraient un blâme sévère. Il n'en n'est rien. Les paroles inscrites sur le piédestal sont bien de Bayard ; elles ont été quelque peu condensées, il est vrai, mais sans avoir subi aucune altération. Les circonstances où elles ont été prononcées ajoutent même un lustre de plus à la gloire du héros.

« Le pape Jules II, contre lequel Bayard fit la guerre en Italie et qu'il faillit faire prisonnier avec toute son escorte dans une ambuscade près de la Mirandole (voir le Loyal

Digitized by Google

serviteur, chapitre XLV), à peine élevé au Souverain Pontificat, offrit au preux chevalier de le faire capitaine général de l'Église, c'est-à-dire chef des forces de terre du Saint-Siège, charge éminente qu'a occupée de nos jours un autre illustre homme de guerre, le général de Lamoricière.

« On trouve le récit de ce fait dans Symphorien Champier, autre biographe contemporain de Bayard, qui fait également autorité. Il l'avait connu de près et s'est mis en scène avec lui dans quelques endroits de son récit sous la forme d'un dialogue familier, où l'on voit que le vaillant chevalier mêlait à sa bonhomie naturelle un peu de malice gauloise. Symphorien Champier n'ayant pas, comme le Loyal serviteur, suivi son héros à la guerre, a rapporté ce qu'il tenait de la bouche même des gentilhommes, ses compagnons d'armes. Son histoire des gestes du preux et vaillant chevalier, dédiée à Mgr Laurent des Allamans, évêque de Grenoble, oncle maternel de Bayard, parut en 1525, c'est-à-dire un an à peine après la mort de ce dernier. Voici le texte qui se rapporte au point qui est en discussion :

« Au retour de Barillan (Garigliano), le Pape Jules II,
« qui nouvellement avait été élu, voulut faire capitaine de
« l'Église le noble Bayard, mais oncques ne voulut accep-
« ter. Si répondit : qu'il remerciait le Pape de son bon
« vouloir, mais qu'il avait un Seigneur au ciel et un autre
« en terre, c'était Dieu au ciel et le Très Chrétien Roi de
« France en terre ; qu'autre ne servirait en ce monde, dont
« fut desplaisant Pape Jules et dit que c'était la coutume
« des Français d'ainsi aimer leur naturel Prince. »

« On peut faire remarquer ici que tant Symphorien Champier que le Loyal serviteur, ne donnent que des renseignements très incomplets ou sans précision sur la

Digitized by Google

plupart des faits historiques. Quant aux noms des localités et des cours d'eau, ils sont le plus souvent altérés au point d'être méconnaissables. C'est ainsi qu'on trouve *Barillan* pour *Garigliano, Bresse* pour *Brescia, Briagras* pour *Abbiategrasso, Navarre* pour *Novare,* etc. Ces altérations ne doivent pas nous étonner. Ces auteurs, préoccupés avant tout de mettre en relief les faits et gestes de leur héros, ne virent dans les événements historiques que le cadre où se meut leur personnage. La science critique portée si loin de nos jours n'était pas née et les auteurs n'avaient pas à leur disposition, comme aujourd'hui, les documents de toute nature propres à contrôler les récits et à corriger les erreurs. Ces lacunes sont bien rachetées par la grâce, par l'accent sincère et naïf du narrateur. Si nos prédécesseurs étaient moins érudits, ils ne connaissaient pas, en revanche, toutes ces considérations étrangères, ces ménagements tirés des opinions courantes, des convenances du goût, des écoles politiques ou littéraires régnantes. Le style de nos jours est plus châtié, plus correct, mais il a perdu le plus souvent cette allure indépendante qui en fait la saveur et ce qu'on pourrait appeler sa personnalité. »

M. l'avocat Cl. Blanchard ayant déposé sur le bureau de l'Académie un manuscrit concernant le droit de litre, la Compagnie, sur le rapport favorable de la commission chargée de l'examiner, a décidé d'insérer ce travail dans ses Mémoires [1].

Le mot *litre,* dont il est ici question, appartient au genre féminin et dérive du bas latin *litra, listra,* qui signifie bordure, lisière ou bande. Cette dénomination était par-

[1] Séance du 18 février 1892.

Digitized by Google

ticulièrement employée, dans les temps féodaux, pour désigner la bande noire portant les armes des seigneurs patrons-fondateurs et des seigneurs haut-justiciers, que ceux-ci avaient le droit de faire peindre au dedans et au dehors des églises ou des chapelles, à l'occasion de leur décès.

Un contemporain grincheux de Henri IV (Loyseau, *Traité des seigneuries*, 1613) disait, au sujet de cette coutume, en France : « C'est un des malheurs de notre siècle que le rang n'est en lieu quelconque si opiniastrement recherché qu'en la maison de Dieu, où l'humilité nous est le plus recommandée. »

Nous lisons également dans le livre remarquable publié en ces derniers temps par M. Albert Babeau, *le Village sous l'ancien régime :* « Le seigneur ne se contentait pas d'occuper dans l'église la première place, dans un banc situé dans le chœur ; il y posait partout les marques de sa suprématie, qui, dans le cas de fondation ou de don, étaient aussi les témoignages de sa générosité. Non seulement ses armes étaient représentées sur son banc ; il en ornait les voûtes, les verrières, les autels et même les chasubles. A sa mort, on l'enterrait dans le chœur ; un tombeau orné de statues et garni d'épitaphes était destiné à rappeler sa mémoire ; l'édifice religieux portait longtemps les indices de son deuil. Une bande noire, décorée à certains intervalles de ses armoiries, était peinte à l'entour de l'église, à l'extérieur comme à l'intérieur. Ce droit, qui subsista jusqu'en 1790, s'appelait le droit de *litres*. On pouvait tendre aussi l'intérieur de l'église avec des bandes de damas et de velours noir ; mais il fallait les enlever au bout d'un an et un jour. »

En Savoie, ce même droit d'orner ainsi les églises de

Digitized by Google

bandes noires à la mort des seigneurs était pratiqué, et dura jusqu'à l'invasion de la Révolution française en 1792.

Le mémoire de M. l'avocat Blanchard rapporte précisément un procès qui eut lieu à ce sujet, par-devant le Sénat de Chambéry, entre le marquis Jean-Honoré de Piolens, seigneur du mandement de Montbel, et la paroisse de Saint-Alban.

Le marquis, ayant perdu, au château de Lépine, sa femme Marie-Josephte-Étienne de Cluny, décédée le 2 avril 1782, voulut faire peindre, en son honneur, des litres sur l'église de Saint-Alban. Les habitants de cette paroisse s'y opposèrent, alléguant qu'un tel droit, pour appartenir au seigneur, ne pouvait s'étendre à sa femme, et eurent en cela l'appui du substitut Salteur, qui, dans ses conclusions, fit valoir longuement cette raison par des arguments intrinsèques. Mais le Sénat, se basant sur la coutume existante, rendit un jugement favorable au marquis de Piolens et condamna les paroissiens de Saint-Alban.

Après l'exposé clair et précis de ces diverses circonstances, M. l'avocat Blanchard rapporte, ce qui n'est pas moins digne d'intérêt, quelle était alors la composition de la haute compagnie, et fournit des notes précieuses sur quelques-uns de ses membres.

Nous devons à M. A PERRIN un Mémoire intéressant sur l'ancienne papeterie de la Serraz et sur la famille Caproni.

Malgré le rôle important que le papier joue dans l'industrie du livre, très peu de personnes, jusqu'à ce jour, avaient étudié l'histoire de sa fabrication à la main dans notre pays. Comme le dit M. Perrin, les filigranes et les marques employés par les fabricants peuvent fournir d'utiles indica-

Digitized by Google

tions et faire connaître la date d'un écrit quelconque, celle d'un livre, ainsi que le lieu de l'impression.

La famille Caproni, établie à la Serraz, y a dirigé une papeterie pendant plus d'un siècle et demi ; et l'une de ses branches s'est fixée à Divonne, où elle a continué à exercer ce genre d'industrie. M. Perrin a fait de longues et patientes recherches, couronnées de succès, pour découvrir la marque spéciale de cette famille, les marques particulières de chacun des fabricants, celles des différentes sortes de leurs papiers, et les filigranes qu'ils ont adoptés. Afin de distinguer les marques différentes employées par chacun des Caproni, l'auteur a dû dresser une généalogie ou au moins des fragments généalogiques qui permettent de suivre pas à pas la série de ceux qui ont dirigé la fabrique depuis la fin du XVI^e^ siècle. Il a ainsi trouvé les moyens de reconnaître les produits de chacun d'eux jusqu'en 1742. Vers la fin de cette période, l'on retrouve moins de papiers portant la marque distinctive du fabricant, parce que l'emploi du papier timbré était devenu obligatoire pour les actes publics.

L'auteur nous apprend aussi divers détails, intéressants au point de vue des mœurs de l'époque, sur les rapports de cette famille avec les habitants des environs, surtout du Bourget, et avec les de Seyssel, barons de la Serraz, qui, plusieurs fois, ont tenu des Caproni sur les fonts baptismaux, ou ont assisté comme témoins à leurs mariages. Les alliances de ces industriels indiquent aussi la considération dont ils jouissaient dans le pays.

Cette étude est complétée par des notions peu connues sur la fabrication du papier à la main et sur la législation qui la régissait dans notre pays.

Vers la fin de la première de ces parties, l'auteur explique que le filigrane indique le format, la qualité, le fabricant, la papeterie et l'année de la fabrication.

Digitized by Google

Les variantes, dit-il, en dehors des motifs et des lettres, sont peu sensibles, mais pourront servir à classer les filigranes douteux ou à comparer entre eux les produits des différentes fabriques de la Savoie et des pays étrangers.

Dans les États Sardes, les papeteries étaient soumises à des dispositions légales toutes spéciales, dont quelques-unes ont attiré plus particulièrement notre attention. « Des règles, dit M. Perrin, assuraient la bonne fabrication du papier ; de là l'obligation d'employer des filigranes et des marques garantissant la qualité par l'indication du fabricant... Chaque papeterie devait recueillir les chiffons dans un rayon déterminé, et les payer au prix fixé aussi bien que les linges et les colles employés à la fabrication du papier. » L'État, alors essentiellement protectionniste, prohibait la sortie de ces matières premières.

L'auteur termine par un appendice sur les trois papeteries de Divonne, qui passèrent au XVIIIe siècle entre les mains de la famille Caproni.

Le mémoire que M. Perrin a présenté à l'Académie a le mérite de traiter un sujet à peu près nouveau en Savoie et de faire connaître une industrie locale. A ce double point de vue, il était tout à fait digne de figurer dans les Mémoires de l'Académie [1].

Une autre fois, M. A. Perrin, ayant obtenu de son ami M. Pigorini, directeur du musée d'archéologie préhistorique de Rome, pour le musée de Chambéry, l'échange de plusieurs objets des palafittes du Bourget contre une série d'objets des terramares de l'Émilie, a exposé ces derniers et établi leurs relations avec leurs similaires de notre pays [2].

D'abord, nous devons dire qu'on donne, au-delà des

[1] Séance du 21 janvier 1892.

[2] Séance du 4 février 1892.

Digitized by Google

Monts, le nom de *terramare* à des amas de terre, mêlés de débris de toutes sortes, riches en phosphates ainsi qu'en matières azotées, et depuis longtemps exploités comme engrais par les agriculteurs. Très nombreux en divers endroits de l'Émilie, ces terrains curieux sont établis sur l'emplacement d'anciens lacs comblés par l'accumulation de matériaux divers, ou dans des marécages obtenus artificiellement au moyen d'une digue environnante.

Depuis une vingtaine d'années, l'attention de nos voisins d'Italie s'est portée vivement sur ces amas de débris, qui représentent exactement nos stations lacustres du Bourget.

La plupart des objets qui ont été adressés au musée de Chambéry se rapportent à l'âge de bronze et proviennent des trois terramare *del Colombaro di Basano,* commune de Besenzone, dans le Plaisantin, de *Castione dei Marchesi,* commune de Borgo San Domnino, dans le Parmesan, et de *Casaroldo di Lamboseto,* commune de Busseto, dans la même province de Parme. Ils s'élèvent au total de près de quatre-vingts, dont M. Perrin fait ressortir la ressemblance ou la différence de quelques-uns avec ceux de même genre trouvés dans les palafittes du Bourget.

De même, le travail de M. le comte Clément de Maréschal de Luciane, intitulé *Vieux papiers des Pingon,* a été admis à l'impression dans les Mémoires de la Société [1], sur le rapport de M. le comte Eugène d'Oncieu de la Bâtie. Ces « vieux papiers » nous font voir, non seulement ce qu'étaient les membres de cette illustre famille de Savoie dans leur vie privée et dans les charges publiques qu'ils remplissaient, mais encore le soin qu'on apportait alors à

[1] Séance du 17 novembre 1892.

Digitized by Google

tait alors à l'éducation de la jeunesse. La plupart de ces pièces sont surtout des lettres qu'Emmanuel-Philibert de Pingon adressait à son fils Bérold, pendant que celui-ci était « escholier. »

Nous connaissions d'Emmanuel-Philibert de Pingon, dit le rapporteur, l'homme de lettres et l'homme d'État; nous connaissions moins le père de famille. Mais, à vrai dire, nous le devinions tel que ses lettres à son « escholier » nous le montrent, tenant à la maison une chaire d'enseignement rivale de celle de l'Université, négligeant les démonstrations affectueuses pour professer le dialogue, à ce point dédaigneux de la chronique locale et des nouvelles de famille, que des événements, telle que la mort d'un fils, sont forcés de se réfugier dans le post-scriptum.

Peut-être bien n'était-il pas superflu de placer de cette façon, en vedette, ce qu'un élève moins studieux que Bérold de Pigon eut risqué de confondre, dans une égale indifférence, avec l'éloge des Lois ou celui de Salluste et de César.

Quoi qu'il en soit, cette position d'arrière-garde semblait spécialement affectée aux enfants morts avant l'âge où l'on peut apprendre qu'il n'y a « aultre richesse que de sçavoir. » Car, à la même époque, presqu'à la même date, et de Turin également, Claude de Milliet, écrivant à son frère le Président pour lui demander des traductions latines d'Anacréon et de Pindare, glissait à la même place l'oraison funèbre de son filleul : « Claude Milliet m'était cher parce que Milliet et parce que ton enfant ; il me l'était plus encore en tant que mon filleul ; je supporte, avec égalité d'âme et comme il convient à un chrétien, cette perte prématurée. »

S'il ne faut pas compter sur la correspondance des pères de famille du seizième siècle avec leurs « escholiers, »

Digitized by Google

pour éclairer d'un jour nouveau les grands événements de l'histoire, on peut trouver en revanche, dans celle d'Emmanuel-Philibert de Pingon avec son fils, une très exacte peinture des étudiants. Les commandements placés comme des jalons pour guider dans la bonne voie la jeunesse bouillante de Bérold, apprennent combien d'avenues de vice il fallait fermer, et la main qui les planta avec tant de discernement est de celles dont la sûreté trahit l'expérience du métier.

L'interdiction de chercher « licence à porter arme » ne serait-elle point dictée, en effet, par le souvenir toujours cuisant, à un demi-siècle de distance, d'un coup d'épée reçu par un tout jeune « escholier » de douze ans, à Lyon, au collège de la Trinité ?

Faut-il voir également, dans l'obligation faite actuellement par ce dernier à son fils de demeurer trois ou quatre ans au même lieu, un enchaînement d'idées bien naturel qui remet subitement devant ses yeux trois années de perpétuelles migrations, où on le retrouve successivement à Lyon, à Chambéry, à Annecy, à Chambéry encore, et enfin à Paris ?

Lorsqu'il mesure si étroitement à son fils les cent pistoles de sa pension, ne se voit-il pas, son bagage d'étudiant sur le dos, revenant à pied de Paris à Pingon « eu égard aux grandes charges de sa famille, » et se heurtant, dans son désir de partir pour Padoue, aux objections de sa mère, femme prudente et sage, qui allègue la dureté des temps, la pénurie des revenus, et aussi l'usage ancien de la maison qui obligeait à pratiquer l'hospitalité, à recevoir avec honneur les « allant et venant. ? »

Ne savait-il pas enfin ce qu'étaient les joyeuses compagnies, le rude convive que le poète de Buttet apostrophait en ces termes :

Digitized by Google

Debout à cette fois,
Ne pardonne à la cave,
Sois d'un vin abreuvé
Jà de trois ans esclave,
Aux amis réservé.

Fais fumer ta cuisine
De mets non excessis,
Et au bal contremine
L'effort de tes soucis.

Or est, ou jamais, heure
Que gais nous nous tenions.
Il n'est chère meilleure
Que de vrais compagnons.

Pingon, de cette place
Un seul ne bougera
Qui ne vuide la tace
Lorsqu'elle écumera.

Ne savait-il pas la vie celui qui, longtemps après son séjour à Padoue, battait encore son *meâ culpâ* en ces termes : *Interdum, neque est quod delictis meis ignoscam, qui amore captus Luciæ Perinæ virginis, ab eâ naturalem filium Ludovicum nomine susceperim, filiamque Lucretiam?*

Vraiment, la partie n'était pas égale entre les deux hautes parties contractantes. Car, il est probable que si Bérold s'était avisé de répondre à son père : « Vous avez pourtant été jeune, » il se serait attiré cette fière riposte : « Sois jeune comme je l'ai été, à vingt-trois ans vice-recteur de Padoue, à vingt-cinq ans avocat au Parlement de Chambéry, à vingt-sept ans vice-official de Savoie et premier syndic. Voilà la vraie manière d'être jeune. »

Il convient de dire toutefois que cette ceinture de commandements n'avait point étouffé dans le cœur de Bérold cet art d'être jeune ; bien au contraire, elle l'avait soigneusement conservé et maintenu dans toute sa fraîcheur

Digitized by Google

naïve. On en a la preuve dans une des lettres de celui-ci, adressée à Mademoiselle et belle maîtresse Mlle de Charrin, où il laisse couler une sève assez puissante.

Nous terminerons ces réflexions bien incomplètes sur la communication de M. le comte de Mareschal de Luciane, en ajoutant simplement avec le rapporteur de la commission ce regret bien légitime : Pourquoi faut-il que deux générations seulement nous séparent des barons de Cusy et de Saint-Ours, en qui se termine la descendance de ce sage et digne père qui s'appelait Emmanuel-Philibert de Pingon ?

M. Marie Girod, membre correspondant, a adressé à l'Académie, sur les tombeaux de l'église de Saint-Jeoire, la communication suivante, qui a été écoutée avec beaucoup d'attention :

« Dans le courant de l'été dernier, j'eus l'occasion de faire une agréable promenade dans les environs, avec MM. J. Vernier, notre très sympathique archiviste départemental, et Albert Jarrin.

« Entre autres monuments anciens, nous avons visité l'église de Saint-Jeoire, qui mérite, à tant de titres, l'attention de l'archéologue, de l'historien, de l'artiste et même du simple curieux, amateur du pittoresque.

« Cette église, dont une partie paraît remonter au XIIe siècle, dépendait, comme on le sait, du Chapitre des chanoines de Saint-Augustin, fondé en 1110 par saint Hugues, évêque de Grenoble.

« Elle renferme un tombeau que Grillet dit, à tort, avoir été construit pour un membre de cette famille.

« Ce tombeau est situé dans la chapelle latérale, à gauche, à côté de la sacristie. La tombe est adossée au

Digitized by Google

mur (côté est) de cette chapelle. Elle mesure 3m 07 de longueur. Une première assise de pierres plates, taillées à la fine pointe, forme le soubassement. Au-dessus est une dalle épaisse, en pierre de Curienne, sans autre ornement qu'une moulure formée d'un congé et d'un filet surmonté d'un large chanfrein, sur lequel court l'inscription.

« La statue du personnage, en marbre blanc, plus grande que nature, est couchée sur une dalle, drapée dans les plis raides de son costume monastique. Les pieds reposent sur un lion accroupi. La tête s'appuie sur un coussin qui émerge du chevet.

« Cette partie du monument — le chevet — est ornée de sculptures peintes très délicates. La face de tête encadre les armes du personnage : *de..., au lion de..., à une fasce d'azur, chargée de trois quintefeuilles d'or brochant sur le tout ;* supports : *deux sauvages.* Ce qui a dû induire Grillet en erreur, c'est la ressemblance de ces armes avec celle des Amblard de Chignin, qui sont : *d'argent, au lion de gueules, à une fasce d'azur, chargée de trois roses d'argent brochant sur le tout.* Le même écusson, attaché à un clou par une courroie chargée de coquilles d'un délicieux travail, est reproduit sur la face principale, mais sans sans les supports. — Le chevet est posé sur quatre lionceaux accroupis.

« Grâce à la science paléographique de M. Vernier, la lecture de l'inscription nous a été facile. A peine avons-nous eu besoin de prendre l'estampage de la première partie gravée sur la face latérale du côté du chevet.

« Voici cette inscription en caractères gothiques, restée inédite jusqu'à ce jour :

Digitized by Google

✱. HIC. JACET. DNS. GVIGO. SVAGII. BACALL. I. DECTIS. HVILIS. POR. H'. PORAT'. SCI. GEORGII. Q. HAC. HAC. CAPELLA. I. HONORE. BTE. M. ƆTRVX. ET. DOTAVIT. ET. PRIORATV. SCI. JVLIANI. HVIC. PRIORATVI. VIRI. FECIT. QVI. OBIIT. ANO. D. M°CCCC°.

« Elle se lit comme suit :

« *Hic jacet dominus Guigo Servagii, bacallaureus in decretis humilis prior hujus prioratus sancti Georgii, qui hanc capellam in honore Beate Marie construxit et dotavit, et prioratum sancti Juliani huic prioratui uniri fecit, qui obiit anno Domini MCCCC.*

« Plusieurs personnages de la famille Sauvage ont joué un rôle assez important au moyen âge. Leurs noms sont souvent mentionnés dans les documents des XIIIe, XIVe et XVe siècles. C'est dans la maison de Jean Sauvage que fut passé le traité entre Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, et Amed, duc de Savoie, le 15 octobre 1418 (Guichenon, *Preuves*).

« Dans la lecture du blason, je n'ai pu distinguer les émaux d'une manière bien certaine, les couleurs ayant en partie disparu ; mais cette lacune sera assurément remplie par la suite du travail de M. de Foras.

« Le tombeau de Saint-Jeoire est un des rares monuments de cette époque qui aient été respectés par la tourmente révolutionnaire. Il serait à souhaiter qu'il fût mis à l'abri des dégradations au moyen d'un entourage ou grille en fer, ce qui serait peu coûteux.

« Dans la même église, près du chœur, à gauche et

Digitized by Google

dans l'épaisseur du mur, se trouve une pierre tombale qui porte gravées les armes des anciens seigneurs de Challes : *d'argent à la croix ancrée de sable,* et la date 1537. On lit au bas de cette tombe : SEPULTURA . DNOR . DE . CHALLES . La partie supérieure de l'inscription est effacée.

« C'est sans doute le dernier descendant de cette famille, l'évêque Jean-Philibert, mort en 1544, qui a fait graver cette inscription.

« Plusieurs autres inscriptions, en beaux caractères gothiques, existent sur les dépendances de l'ancien prieuré. Le fac-simile de l'une d'elles a été publié par M. F. Rabut dans les Mémoires de l'Académie. »

M. BOURGOIGNON, capitaine au 13e bataillon de Chasseurs à pied, en garnison à Chambéry, a présenté à l'Académie un premier mémoire sur un capitaine de milices alpines au XVIIe siècle, Daniel-André Bourcet, mémoire dont nous prenons plaisir à donner ici l'analyse[1] :

Daniel-André Bourcet fut le premier capitaine de milices français.

Avant d'entrer dans ce sujet spécial, dit l'auteur, il semble utile de rappeler en peu de mots l'organisation de cette arme.

Les milices, à la fin du règne de Louis XIV, et surtout sous Louis XV, avaient une organisation analogue à celle de notre armée territoriale.

Chaque localité fournissait un certain nombre d'hommes tout équipés.

On les groupait par compagnies ou bataillons, et dans chaque province on en formait des régiments.

[1] Séance du 7 avril 1892.

Digitized by Google

Les capitaines étaient, en général, du pays, et aussi d'anciens officiers retraités ou retirés du service.

Les milices étaient convoquées chaque année, par voie d'affiches, pour une période d'exercice de quelques jours, de même que nos territoriaux d'aujourd'hui.

Plusieurs de ces affiches existent dans les archives des gouverneurs de province. En les voyant, on croirait lire une affiche de convocation pour l'armée territoriale.

Pendant les grandes guerres, ces milices provinciales renforçaient l'armée active. Elles pouvaient fournir à celle-ci une réserve de 60,000 hommes, en 1791.

Pendant les périodes de longue paix, les milices étaient délaissées. Souvent même, on ne les convoquait plus pour des périodes d'exercice.

Sous le règne de Louis XIV, dans le cadre restreint où nous nous plaçons, nous voyons les miliciens du Pragelas et du Briançonnais apparaître à la défense du pont de Salbertrand contre les Vaudois.

A partir de ce moment, ils sont toujours adjoints aux troupes actives. Ils s'aguerrissent, et comme ce sont des montagnards, on leur confie toujours la garde des postes les plus élevés, des cols de la frontière.

On voit des compagnies de Martinais (habitants de la vallée de Saint-Martin), des bataillons du haut et du bas Pragelas et des bataillons du Barbançonnais, chargés de résister aux Barbets et au duc de Savoie.

On voit même un régiment tout entier de milices opérer dans le Briançonnais.

En 1694, après la prise d'Exilles, un col du Briançonnais, le col d'Isoccard, fut occupé par soixante hommes, sur l'ordre de Catinat.

Les régiments de la Chalandière, des milices du Dau-

Digitized by Google

phiné, renforcés de cent paysans, qui se relevaient tous les cinq jours, gardaient les approches de Briançon.

Le capitaine Leclair, des milices de Grenoble, raconte que le poste de soixante hommes fut attaqué par les Barbets, qui en tuèrent treize et prirent le reste.

A la suite de cette surprise, les postes furent fortifiés par des retranchements et des palissades ; un bûcher signal fut préparé dans chaque poste pour avertir le gros de la troupe d'une attaque des Barbets.

Un bûcher sur la montagne, en arrière, devait avertir la garnison de Briançon.

« Il y eut souvent des alarmes, et la garnison de Briançon vient renforcer la réserve des postes, » disent les mémoires du capitaine de milices Leclair.

Maintenant, pour en venir au capitaine de milices André Bourcet, disons d'abord que sa famille était originaire du Pragelas, qui appartint à la France jusqu'au traité d'Utrecht, en 1713. Cette famille habitait Usseaux, au commencement du XVI^e^ siècle, et émigra en France après le traité d'Utrecht.

Petit-fils d'un capitaine que distingua Louis XIII à la prise du Pas de Suze en 1629, et fils d'un pasteur protestant, Daniel-André naquit lui-même à Usseaux, en 1658. Il se convertit depuis au catholicisme.

Entré au service du roi de France en 1677, Daniel-André débuta en Sicile et en Catalogne, en 1678. Il assista au bombardement de Tripoli, d'Alger et de Gênes dans les années 1681, 1682, 1683 et 1684.

Nommé capitaine aux milices de Briançonnais en 1689, il assista à toutes les campagnes de Louis XIV dans les Alpes, de 1689 à 1713.

Le capitaine Daniel-André Bourcet prit part, avec sa compagnie, à la défense du pont de Salbertrand contre les

Digitized by Google

Vaudois en 1689, puis à la garde des cols frontières contre les Vaudois unis aux ducs de Savoie.

Avec plusieurs compagnies ou bataillons, Daniel-André fut chargé de fonctions analogues à celles du commandant de ligne d'étape, avec mission de couvrir, dans le bas Pragelas, les communications de l'armée du roi de France, qui opérait en Piémont (1705-1706); il organisa partout des postes, qu'il défendit avec ses milices et quelques troupes réglées. Il fit un plan de défense pour la garde de ces vallées par les milices.

L'année suivante (1707), avec un bataillon, Daniel-André fut chargé de la garde des cols de Malanotte, Sablon, d'Oursière, puis du col de Ruffère en 1708.

Le maréchal de Berwick lui confia la garde des positions de Valloire en 1708 et 1709, du Chastel d'Aars en 1710, des abords de Briançon en 1710 et 1713, où il opéra avec un bataillon et plusieurs autres compagnies.

Daniel-André se distingua dans la défense du col de la Fenestre et d'une redoute de Fenestrelle, ainsi qu'à l'attaque du col d'Alberghian, en 1708.

Il dirigea avec succès plusieurs opérations de partisans, telles que enlèvement de courriers, d'espions, etc.

Il fit des reconnaissances militaires qui servirent de base aux plans du maréchal Berwick.

En même temps qu'il se distinguai tcomme capitaine commandant à des troupes de montagne, Daniel-André était guide de nos armées et conseiller des maréchaux de Catinat, Villars et Berwick. La bravoure et les connaissances militaires dont il fit preuve lui valurent les éloges de ces grands capitaines; c'est ainsi que le maréchal de Berwick apprécie la valeur d'André Bourcet, et le rôle qu'il joua dans les guerres des Alpes, sous Louis XIV :

Digitized by Google

« Le capitaine André Bourcet, écrit le maréchal au ministre de la guerre en 1716, est un homme d'une grande distinction, dont tous les généraux ont été si contents *qu'ils ne faisaient quasi rien sans qu'il n'y eut une bonne part ;* il a eu une infinité d'actions qu'il a toujours conduites avec intelligence et prudence.

« Son désintéressement et son attachement au roi l'ont déterminé à refuser les offres qui lui ont été souvent faites par le roi de Sardaigne, et à abandonner son bien, qui est au-delà des monts, plutôt que de rentrer sous une domination étrangère ; en un mot, c'est un des plus dignes sujets, des plus vertueux, des meilleurs officiers qu'il y ait eu en France. »

M. le capitaine BOURGOIGNON, comme complément de la précédente, a donné lecture d'une autre communication sur la campagne de Gênes, en 1684, et sur le bombardement d'Alger, en 1682, par les flottes françaises [1].

En 1680, le roi Louis XIV, ayant à se plaindre des Génois, prit la résolution de les châtier.

Il donna des ordres pour faire armer, à Toulon, quinze vaisseaux de guerre, onze galiotes à bombes, un vaisseau chargé de bombes, de grenades et de toutes sortes d'artifices.

Ce dernier vaisseau, qu'on appelait la grosse bombe, transportait une nouvelle machine de fonte, si grande que dix-sept personnes pouvaient y entrer. On espérait le conduire assez près du môle de Gênes, pour détruire les fortifications, au moyen du feu qu'on mettrait au bâtiment lui-même.

Le commandant officiel de cette expédition fut le célèbre

[1] Séance du 13 mai 1892.

Digitized by Google

marin Abraham Duquesne ; mais le véritable chef fut M. de Segnelay qui, investi de toute la confiance du roi, donnait des ordres de la part de celui-ci, les signait *Louis* et les datait, comme si le roi lui-même était présent.

Le bombardement commença à la fin de mai, le lendemain de l'arrivée de la flotte, vers les trois heures de l'après-midi, avec une telle vivacité, que l'on voyait toujours en l'air dix à douze bombes de 360 livres.

Entre trois et quatre heures, le feu prit à la ville avec tant de violence que, dans la nuit qui suivit, on pouvait, à la distance d'une demi-portée de canon, lire des lettres à la lueur de l'incendie.

Les Génois, qui avaient leurs remparts bien munis de canons, faisaient aussi, de leur côté, un feu continuel sur leurs ennemis.

Néanmoins, après un bombardement de onze jours et de onze nuits consécutifs, leur ville fut prise d'assaut, et la paix qui s'ensuivit, signée dans le mois de décembre suivant.

Le bombardement d'Alger, en 1682, avait été décidé par le même roi Louis XIV, pour punir les corsaires de cette ville, ainsi que ceux de Tripoli, de détourner le commerce d'Orient.

Le même marin Dusquesne avait été aussi le commandant en chef de cette expédition.

L'escadre comprenait huit vaisseaux de guerre, cinq galiotes à bombes, trois galiotes à rames et plusieurs vaisseaux de charge.

La ville fut, à la vérité, à moitié détruite par le feu des assaillants. Néanmoins, les habitants firent une telle résistance que l'ennemi n'osa tenter une descente et qu'on ne put les contraindre à faire la paix.

Digitized by Google

Plusieurs épisodes curieux et intéressants marquèrent cette campagne de la flotte française dans la Méditerranée.

Tel est, entre autres, celui du turc Hirsouf et de M. de Choiseul.

Ce dernier, lieutenant de vaisseau, avait été investi pendant qu'il était de garde dans une chaloupe durant le bombardement.

Les Algériens, fort irrités de la ruine de leurs maisons, obtinrent de faire passer le lieutenant français et les hommes de son équipage par la bouche du canon.

Après les avoir amenés les uns et les autres au lieu du supplice, on leur demanda de renier leur foi, pour avoir la vie sauve.

Le comte de Choiseul prit alors la parole avec tant d'éloquence et tant d'élévation de sentiments, que, de tous ses compagnons, il ne s'en trouva qu'un ou deux qui ne reculèrent pas devant la honte de devenir apostats.

La plus grande partie des autres prisonniers fut aussitôt mise à mort sous les yeux mêmes de leur noble chef qui ne cessa de les exhorter à subir vaillamment leur supplice.

Comme M. de Choiseul allait lui-même être exécuté, une troupe de Turcs, le sabre à la main, à la tête de laquelle se trouvait un capitaine de vaisseau, nommé Hirsouf, apparut soudain.

Ayant été pris lui-même autrefois avec son vaisseau et traité avec égard par un cousin du captif, l'officier turc, dans sa reconnaissance, réclama d'abord avec instance la grâce de ce dernier, et à la fin, le prenant sous le bras, lui ouvrit, à coups de sabre, un passage à travers la foule, ivre de haine et de fureur contre l'étranger.

Le domestique du comte de Choiseul fut aussi arraché de la bouche du canon par un acte de dévouement semblable.

Digitized by Google

Leur généreux libérateur les conduisit ensuite l'un et l'autre dans sa maison, où il les garda, tant que la guerre dura, les traita fort bien, et les protégea encore contre plusieurs autres tentatives de la populace.

Nous devons à M. JULES VERNIER, archiviste du département de la Savoie, le texte de deux traités d'alliance passés en 1369 et 1379 : le premier entre Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, Amédée VI, comte de Savoie, et Hugues de Chalon, sire d'Arlay ; le second entre le même Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et le même Amédée VI, comte de Savoie [1].

On connaissait déjà les rapports d'amitié qui existaient entre les augustes contractants et les secours qu'ils se prêtèrent parfois en certaines conjonctures difficiles. Le comte Amédée notamment, en 1364, s'était rendu en Bresse avec une armée pour donner main forte au duc Philippe contre les compagnies d'aventuriers qui désolaient alors les terres de ce dernier. Mais ce qu'on ignorait, c'était la teneur même des traités en vertu desquels ces princes s'étaient liés.

M. Vernier a eu le bonheur de découvrir ces actes dans les archives du département du Nord, où il remplissait les fonctions de stagiaire avant d'être appelé à la tête des archives de notre département. Grâce à lui, le point d'histoire qu'on soupçonnait, mais dont on ne pouvait faire la preuve, est indéniablement établi et nettement déterminé.

Le premier de ces traités est fait pour dix ans. Ses différentes clauses sont :

[1] Séance du 1er décembre 1892.

Digitized by Google

1° Que chacun des contractants se prêtera mutuellement secours pour tous les méfaits passés et à venir, de quelque nature qu'ils soient, qui auront été ou seront commis sur leurs terres respectives, soit par des étrangers, soit par leurs propres sujets.

2° Que, dans le cas où quelque sujet de l'un des contractants se serait rendu ou se rendrait coupable d'actes répressibles sur les terres des autres, celui d'entre eux où le délinquant se trouve établi ou se sera retiré devra chercher d'abord lui-même à lui faire réparer ses torts, et, s'il ne le peut par ses propres forces, appeler à son aide ses confédérés. Dans cette occurence, le contingent de troupes que chacun des alliés aura à fournir sera dans les proportions suivantes : la comtesse de Flandre et d'Artois cent lances, le duc de Bourgogne cent vingt lances, le comte de Savoie cent lances, Hugues de Chalon trente lances. La lance, en Savoie, se composait ordinairement de trois hommes. En outre, l'appelant devra faire une levée de cent autres lances dans les communes de ses domaines et pourvoir à tous les engins nécessaires pour le siège des forteresses.

3° Que le sujet de l'un des contractants qui aura acquis quelques droits de créance dans les terres de l'autre devra présenter ses titres à celui-ci afin d'en obtenir prompte satisfaction.

Cet acte fut signé : *J. d'Esparnay* pour la comtesse Marguerite, *J. Blanchex* pour le comte de Bourgogne, *Ravais* pour le comte de Savoie, et *R. de Castegnolet* pour le sire de Chalon.

Le second traité de 1379 ne fut guère que la reproduction et la confirmation du précédent, avec plus de phraséologie et de détail. Il est passé seulement par le duc de Bourgogne

Digitized by Google

Philippe et par le comte de Savoie Amédée VI en leur nom et au nom de leurs enfants nés et à naître, soit de leurs successeurs.

Nous ne nous attarderons pas, pour ce motif, à faire ici l'analyse de ce nouveau document. On le lira, avec son prédécesseur, dans les Mémoires de l'Académie, où la Société a décidé de le faire imprimer. Nous ferons seulement remarquer que ce qui porta principalement les parties contractantes à s'allier fut la présence des aventuriers, Tard-Venus, Écorcheurs et autres pillards de ce genre, qui ravagaient alors la France et la haute Italie. M. Vernier a ajouté à sa communication un sombre tableau des malheurs qui éprouvaient le premier de ces pays. Mais, voici ce que nous lisons d'un autre côté, en ce qui regarde la Savoie, dans l'*Histoire municipale et politique de Chambéry*, par M. Léon Ménabréa :

« Dans la longue liste des fléaux qui travaillèrent l'Europe au moyen-âge, il faut placer en première ligne, et au même rang que la famine et la peste, ces nombreuses hordes de gens de guerre, qui, sous le nom de compagnies d'aventure, erraient de pays en pays, pour vendre leurs services au plus offrant et portaient partout la désolation et la mort...

« En 1363, une de ces compagnies, après avoir dévasté la Provence, s'était rendue en Piémont par les Alpes maritimes, et y avait détruit le bourg de Lanzo. Au printemps de l'année suivante, une autre société non moins redoutable, composée comme la précédente, de mercenaires anglais, se présente aux frontières de la Bresse avec l'intention de pénétrer en Savoie. A la nouvelle de cette prochaine invasion, l'alarme fut générale. Le Comte-Vert (Amédée VI) convoqua le ban afin de repousser les agresseurs. Chambéry envoya alors à ce prince vingt-cinq

Digitized by Google

arbalétriers à pied et vingt-cinq clients bien armés, sous la conduite d'un capitaine appelé Pierre Dorche, qui était à cheval, lui et ses deux valets. »

En 1371, Chambéry lui-même, sous les appréhensions d'être pris et pillé par ces sortes de bêtes fauves altérées de sang, résolut d'augmenter ses fortifications jugées insuffisantes. Outre des ouvriers et des maçons qu'on fit venir du Graisivaudan et de la Bresse, « les paysans de Montgex, de Saint-Saturnin, du Bourget, des Bauges, dit encore M. Ménabréa, furent requis pour ce travail ; on leur fournit quantité de pelles, de pioches, de fossoirs, d'*oysels à traire la terre*, etc., qui furent bientôt mis hors d'usage, à cause de l'immense concours de gens que ces circonstances amenèrent sur les lieux. Les ouvriers, divisés par bannières, recevaient le pain, le vin, le fromage et une petite rétribution en argent. On ne se borna pas à entourer la ville de bons fossés ayant quarante pieds de largeur et cinq de profondeur, on établit des ravelins et des tornafols (sortes de tours mobiles tournant sur un pivot) devant les portes du Reclus et de Fors-Porte (rue Croix-d'Or), et l'on couronna de bretêches les murailles et les tours. Plusieurs de ces bretêches (espèces de châteaux en bois d'où les assiégés faisaient tomber des nuées de pierres et de traits sur les assiégants) se composaient de deux ou de trois étages ; d'autres se dressaient çà et là en forme de chafals (châteaux en bois du même genre, mais plus grands que les bretêches). On prit partout où l'on put les bois nécessaires à ces constructions. »

Cette crainte des aventuriers et cette activité pour se mettre à couvert durèrent près de vingt ans, avec des accès plus ou moins violents, suivant les menaces plus ou moins

Digitized by Google

proches. Cependant Chambéry n'eut pas le malheur de voir apparaître l'ennemi.

M. l'abbé Joseph BURLET, professeur au grand Séminaire de Chambéry, a adressé à l'Académie un document précieux sur la célébration du mariage de l'un de nos anciens princes de Savoie[1].

On sait que Louis XIV, dans le but de ménager son influence à la Cour de Turin, profita de la rupture des fiançailles du jeune duc Victor-Amédée II avec l'infante Isabelle de Portugal, fille de la sœur de sa mère, Madame Royale Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, pour substituer à la princesse délaissée Anne-Marie d'Orléans, fille du duc Philippe d'Orléans et de Henriette d'Angleterre, sa nièce. Le mariage, convenu à Versailles, le 10 avril 1684, fut béni dans la chapelle du château de Chambéry, le mois suivant, par l'évêque de Grenoble, Mgr Étienne Le Camus. Les pièces fournies par M. l'abbé Burlet relatent en ces termes, avec le transport du prélat de Grenoble à Chambéry, les détails de la cérémonie :

« Le 16e du mois d'avril 1684, nous sommes parti de Grenoble pour nous transporter à Chambéry, afin d'y donner la bénédiction nuptiale à leurs Altesses, ensuite des lettres que nous avons reçu de son Altesse Royale de Savoye et de Madame Royale sa mère. »

Procès-verbal du mariage du duc Victor-Amédée II de Savoie avec Anne-Marie d'Orléans.

« Le septième de may 1684, S. A. R. Monseigneur « Victor Amé second estant arrivé à Chambéry, vers sept

[1] Séance du 22 juillet 1892.

Digitized by Google

« heures du soir, avec S. A. R. Madame Anne de France, « fille de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, frère « unique du Roy Louis xiiij du nom, ils sont entrés dans « la Sainte Chapelle du Chasteau de Chambéry, descendant « du carosse ; et, s'estant mis à genoux devant le maistre « autel, Nous Estienne, Évesque et Prince de Grenoble, « estant revestu du rochet, de l'amict, de la croix pecto- « rale et de la chappe blanche, ayant la mittre sur la teste « et la crosse à la main, estant au milieu de l'autel, avons « esté présent à la ratiffication du mariage de leurs Altes- « ses royalles par paroles de présent, et, en conséquence, « nous leur avons donné la bénédiction nuptialle, sellon « les formes prescrites dans le rituel Romain. Nous aurions « souhaité que, conformément à l'esprit de l'Église et aux « ordonnances du diocèse, cette cérémonie se fut faicte le « mastin, pendant la messe ; mais, pour ne pas contrevenir « à la deffence générale de l'Église, qui ne veut pas que les « fiancés logent soubs un mesme toict, Nous avons faict la « cérémonie à l'heure susdite, y ayant adjouté les prières « marquées dans la messe des nopces. La cérémonie finie, « Nous avons repris la crosse et la mittre que nous avions « quittées aux prières de la bénédiction de la bague, et « Nous avons donné la bénédiction solennelle chantant : « *Sit nomen Domini benedictum*. Après quoy, leurs Altes- « ses se sont retirées dans leur chasteau, et nous avons « quitté les ornements dans la sacristie, où nous nous « estions revestus.

« Monseigneur l'Archevêque de Tarentaise et l'Évesque « de Genève nous ont assisté de leur présence à cette « cérémonie, estant du costé de l'espitre en rochet et « camail, ayant chacun deux aumosniers derrière eux. Et « Nous avons eu, pour officier, le s^r de Chalot, archidiacre

Digitized by Google

« de la Sainte Chapelle, pour prestre assistant, revestu de « la chappe sur son surplict, et les sieurs Du Four et « la Breüille, tous deux chanoines de la dicte Ste Chapelle, « pour diacres d'honneur, revestus de la tunique sur l'aube, « et de cinq aumosniers en surplicts, savoir : les srs de « Caupinel pour le bénitier, Isoard pour la crosse, Martini « pour la mittre, Magnon pour le bougeoir, et Lione pour « le livre. Ont esté présents le sr abbé de la Perouse, doyen « de la Ste Chapelle, qui avait présenté l'eau benicte à « Leurs Altesses en entrant dans la Saincte Chapelle, et « tous les chanoines de la Saincte Chapelle, dont deux « étaient en chappes, avec les masses, au coin du marche- « pied de l'autel. Pendant la cérémonie, son excellence « dom Antoine de Savoye et le seigneur marquis d'Est, « comme les deux personnes les plus qualifiées de la Cour, « comme estant du sang de la maison de Savoie, ont tenu « le poële sur Leurs Altesses Royales. Les aumosniers de « Leurs Altesses étaient en rochet soubs le manteau, au « bas des degrés de l'autel, avec les seigneurs de la Cour « en grand nombre.

« Une heure après la cérémonie, M. le président de la « Tour, intendant de la maison de son Altesse Royalle, « nous est venu prendre dans la chambre du sacristain, où « nous nous estions reposé, et nous a conduit dans la « chambre nuptiale, où leurs Altesses Royales s'estant « mises à genoux au pied du lit, nous avons faict la bénédic- « tion du lit, après quoy Leurs Altesses ont signé, dans « notre registre, l'acte du mariage que nous avons faict « dresser ; ayant ensuite complimenté Leurs Altesses, qui « Nous ont remercié d'une manière fort honneste, Nous « Nous sommes retiré. Nous avons faict cette cérémonie de « la bénédiction du lit avec le rochet, le camail et l'estolle,

Digitized by Google

« n'estant accompagné que de nos deux aumosniers ordi-
« naires, tous les autres qui estaient dans la chambre,
« ayant eu ordre de se retirer, excepté quelques dames de
« celles qui avaient accompagné Madame la Duchesse. »

« ✝ Est. Ev. de Grenoble. »

Chambéry avait souvent autrefois ses princes pour hôtes, et ne manquait jamais d'en témoigner sa joie par des manifestations aussi enthousiastes qu'affectueuses. Une des circonstances les plus marquantes de ce genre, au dernier siècle, fut celle qui se passa, sous le roi Charles-Emmanuel III, à l'occasion de son mariage avec Élisabeth-Thérèse de Lorraine. M. MORAND rapporte, au sujet de ce prince et des fêtes qui lui furent données, les détails suivants[1] :

« Charles-Emmanuel III n'eut pas, dans son enfance, toutes les tendresses qu'il était en droit d'attendre de sa famille et de son rang. Petit de taille, chétif de complexion, goîtreux et légèrement bossu, son père Victor-Amédée II, qui avait placé toutes ses espérances et ses affections dans son fils aîné Victor-Amédée, le tenait lui-même à l'écart et ne lui montrait qu'une froide indifférence, quand il ne lui infligeait pas quelques pénibles humiliations.

« Aussi, le jeune prince, déjà timide de sa nature, avait-il retiré de cette sorte d'ostracisme parmi les siens un caractère sombre et taciturne, une défiance de lui-même qui lui enlevait toute décision prompte, en même temps qu'elle le rendait lent à concevoir, inhabile à relier les idées ou les faits entre eux et hésitant dans ses réponses à ses interlocuteurs.

« Seul, en ces temps qu'on pourrait appeler glacials, l'esprit d'attention et de ponctualité, résultant de sa préoc-

[1] Séance du 17 mars 1892.

Digitized by Google

cupation constante à s'éviter des reproches, se développa à un haut degré dans cette nature ainsi étouffée ou, pour mieux dire, refoulée en elle-même.

« Néanmoins, personne ne l'ignore, Charles-Emmanuel devint, plus tard, un de ces pasteurs des peuples dont les nations sont fières. L'histoire le place parmi les plus grands souverains de notre pays. S'il n'eut pas tout le génie et toute l'extraordinaire activité d'esprit de son père Victor-Amédée II, il ne sut pas moins se montrer intrépide et vaillant sur les champs de bataille, se faire respecter et apprécier des autres puissances, en même temps que gouverner ses sujets avec une sollicitude et une sagesse admirables.

« On sait les guerres que ce prince eut aussi à soutenir, à l'exemple de son prédécesseur, par le même effet de la situation de ses États entre des adversaires puissants, tantôt avec la France contre l'Autriche, tantôt avec l'Autriche contre la France et l'Espagne. De même, chacun connaît comment, dans ces difficiles et souvent douloureuses conjonctures, il sut manœuvrer en diplomate habile et jusqu'à tourner ses échecs au profit de sa gloire et à l'agrandissement ou l'affermissement de sa puissance.

« Le marquis Costa de Beauregard, dans ses Mémoires historiques, parle ainsi de ce souverain : « Il n'avait pas « la facilité de son père, mais il y suppléait par l'applica- « tion, qui ne le fatiguait jamais.... Le plus souvent, le « roi écrivait de sa main aux princes étrangers, et il dres- « sait lui-même les instructions de ses ambassadeurs dans « les affaires délicates. Ces instructions étaient des chefs- « d'œuvre de prévoyance, de sagacité et de clarté.... Une « de ses principales maximes était qu'il faut envisager les « affaires importantes sous toutes les faces possibles, ré-

Digitized by Google

« fléchir mûrement et longtemps sur les partis à prendre,
« mais ne jamais revenir de ceux une fois adoptés. »

« Nous pouvons ajouter, avec un écrivain de son temps, qu'en ce qui concerne la justesse de ses combinaisons dans les choses de la guerre, la sûreté de son coup d'œil, son habileté à tenir en toute occasion une armée pourvue des choses nécessaires, et aussi sa bravoure et son sang-froid sur les champs de bataille, ce prince fut le premier de son temps.

« Pourtant, les épreuves douloureuses, faisant en quelque sorte suite à celles qu'il avait endurées dans son enfance, ne l'épargnèrent point dans sa vie de famille lorsqu'il fut héritier présomptif du trône et lorsqu'il y fut monté. La mort, étendant cruellement et impitoyablement sa faux, à côté de lui, dans son propre palais, l'obligea à convoler successivement, en moins de treize ans, à trois mariages.

« Les trois femmes qu'il épousa ainsi furent : Anne-Christine de Stultsbach, fille de Théodore, comte palatin du Rhin et seigneur de Stultsbach, le 16 février 1722 ; Polixène-Christine d'Assia-Rhinfels, fille d'Ernest-Léopold, landgrave d'Assia-Rhinfels, le 2 juillet 1724 ; Élisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de Léopold-Joseph, duc de Lorraine, et sœur de l'empereur d'Autriche François Ier, le 11 octobre 1737.

« De la première de ces princesses, morte en couches le 12 mars 1723, il eut un fils Victor-Amédée qui décéda lui-même le 11 août 1725.

« La seconde lui donna Victor-Amédée III, qui lui succéda sur le trône. — Emmanuel-Philibert, qui mourut à l'âge de quatre ans. — Charles-Romuald, décédé quelques mois seulement après sa naissance. — Marie-Louise-Ga-

Digitized by Google

brielle, morte le 22 juin 1767 dans le monastère des Bénédictines de Saint-André de Chieri, où elle s'était retirée. — Marie-Félicité, décédée le 13 mai 1801 à Rome, où elle avait suivi la famille royale en exil. — Éléonore-Thérèse, morte à Moncalier le 15 août 1781.

« Élisabeth-Thérèse de Lorraine, à son tour, le fit père de Charles-François, mort l'année même de sa naissance, en 1739. — Victoire-Marguerite, morte en 1742, à l'âge de deux ans. — Benoît-Maurice, filleul du pape Benoît XIV, décédé à Rome en 1814.

« Le mariage de Charles-Emmanuel III avec cette troisième princesse a cela de particulier, pour la Savoie, qu'elle fut le premier et principal théâtre des cérémonies et des fêtes auxquelles il donna lieu. Le roi, après avoir fait part à ses sujets de sa nouvelle union, passa les Monts pour venir au-devant de la future reine. Le 26 mars 1737, il arriva en chaise-poste à Chambéry. La ville lui fit une réception digne de sa haute dignité et de la circonstance. Les corps constitués et une grande partie des habitants se portèrent à sa rencontre jusqu'à une grande distance de l'enceinte. Charles-Emmanuel passa d'abord cinq jours au milieu des ovations et de la joie de ses fidèles sujets.

« Le 31 mars, comme la princesse s'approchait de la frontière de ses États, il alla coucher aux Échelles, et le lendemain matin, 1er avril, il se rendit au Pont-de-Beauvoisin, d'où il revint avec elle à Chambéry, à 6 heures du soir.

« Celle-ci avait été accompagnée jusque-là par le prince Amédée de Carignan, qui avait été député à Nancy pour célébrer les fiançailles.

« Pendant les jours suivants, les fêtes continuèrent encore avec plus d'enthousiasme et de splendeur. La ville et les

Digitized by Google

faubourgs déployèrent le jour et la nuit tout ce qui pouvait le plus charmer les yeux et honorer ses hôtes royaux.

« La relation de toutes ces diverses circonstances se trouve exprimée en ces termes, dans un vieux sommaire des archives de la ville de Chambéry :

« Charles-Emmanuel 3e, roy de Sardaigne, etc., après « une paix glorieuse, s'est remarié, pour la 3e fois, avec la « princesse de Lorraine ; le mariage s'est fait dans sa « capitale deçà les monts. Il fit part de son mariage à « toutes les villes, est arrivé à Chambéry, le 26 mars « 1737, dans une chaise de poste. La bourgeoisie sous les « armes, la compagnie des Enfants de ville est allée à sa « rencontre à la Croix des Ambassadeurs. Lesdits Enfants « de ville étaient au nombre de quarante, habillés d'écar- « late, un collet de velours vert, aïant à leur tête Mrs De- « vieux et de Ville. Ils avoient une housse verte et cape « de pistolet de même, avec un galon d'argent que la ville « leur avoit donné. Ils avoient deux trompettes et une « paire de timballes qu'ils avaient fait venir de Lyon, et « qu'ils ont païées à leurs frais.

« Le 31 mars, le roy est allé coucher aux Échelles, chez « le Sr Dhuet, et la Compagnie des bourgeois au Pont, où « ils ont eu l'avoine et le fourrage. Le premier d'avril, le « roy est allé au Pont recevoir la princesse, l'a amenée « dîner aux Échelles, et sont arrivés à Chambéry à six « heures du soir.

« La ville avait fait dépens de 200 grosses lanternes, « appelées globes, posées depuis le dessus de Maché jus- « ques au-delà du moulin de M. de Ville, éloignées, en « échiquier, de dix en dix toises, y aïant trois chandelles « dedans, qui n'ont servi à rien. Le poste avancé de Maché « était orné d'une forte porte en architecture fort jolie,

Digitized by Google

« relevée par des lampions. Tout le faubourg de Maché « était illuminé par une égalité, jusques au bas, par des « chandelles mises dans des lanternes. La porte d'entrée « étoit embellie par une autre architecture. Ce fut M. le « comte Picon, gouverneur de la Savoie, qui présenta les « clefs. La ville a été illuminée quatre jours, et le roy est « parti pour Turin le sept, et est allé à la Vénérie, et fait « son entrée dans la ville le 21, jour de Pâques. »

« Parmi les détails des fêtes que Turin fit alors en l'honneur du mariage du roi, nous citerons ce fait curieux du Père Olivétain Zucchi qui, après avoir improvisé à la Cour, à la plus ou moins grande joie de Charles-Emmanuel, qui n'aimait pas la poésie, des pièces de vers sur des sujets proposés par le jeune duc de Savoie, les chanta ensuite en s'accompagnant d'un violon, au milieu d'un concours incroyable de peuple, dans l'église del Carmine.

« Cette union de Charles-Emmanuel avec Élisabeth-Thérèse de Lorraine n'eut pas plus de durée que les deux précédentes. La nouvelle reine mourut à la Vénérie, le 3 juillet 1741, à l'âge de vingt-neuf ans. Lui-même décéda à minuit, du 19 au 20 février 1773. »

Dans la séance du 15 décembre, le même membre de l'Académie, M. Morand, a donné lecture de son rapport sur le journal d'une famille de Bessans, en ces termes :

Journal d'une famille de Bessans.

« Notre siècle est, comme on l'a dit, le siècle de la critique. Mais si toutes les sciences ont été de nos jours agrandies et éclairées, l'histoire est peut-être celle qui a reçu les plus utiles, les meilleurs développements. On ne se contente plus aujourd'hui de documents de seconde et

Digitized by Google

de troisième main ; on veut remonter aux sources. Excellente tendance, mais souvent difficile à satisfaire. Aussi doit-on louer sincèrement les chercheurs zélés qui réussissent à découvrir quelque pièce nouvelle où le récit du passé est en quelque sorte tracé sur le vif.

« Nous devons particulièrement, nous les fils de la vieille et glorieuse terre de Savoie, une vive reconnaissance à nos braves officiers alpins, qui, cantonnés pendant l'été dans la haute Maurienne, ne se contentent pas d'y étudier les postes avantageux de la défense, d'y faire des manœuvres souvent périlleuses, mais qui emploient aussi leurs heures de loisir à recueillir à leur source les témoignages irrécusables des événements antérieurs et marquants du pays. M. Bourgoignon, capitaine au 13e bataillon des Chasseurs à pied, à qui l'Académie doit déjà plusieurs communications remarquables, a rapporté de l'une de ses dernières campagnes à Lanslebourg un manuscrit plein d'intérêt sous beaucoups de rapports.

« Cette pièce, d'environ cent pages, commencée par un paysan de Bessans et continuée par ses enfants et ses petits-enfants, relate jour par jour, à mesure qu'ils se produisent, les faits politiques, militaires, administratifs, atmosphériques et autres qui, de 1792 à 1881, ont le plus vivement frappé les populations de la région.

« Assurément, l'exposé de la plupart de ces divers événements ne répand, pour les érudits, que dans une faible proportion un jour nouveau sur cette partie de l'histoire générale de la Savoie ; en outre, on ne saurait s'étonner d'y rencontrer quelques outrages à la langue et à l'orthographe ; mais quelle abondance de détails dans l'exposé des faits et quelle éloquence dans le narrateur ! Le lecteur a de cette manière la double satisfaction de

Digitized by Google

revoir lui-même la scène avec toutes ses circonstances, et de reconnaître la véritable impression de ceux qui pouvaient redire avec Virgile : *Quorum pars magna fui.*

« Nous regrettons de n'avoir, pour les personnes ignorantes de nos annales, la faculté de reproduire ici, en entier, ce curieux document. Le peu que nous en citerons suffira néanmoins, nous l'espérons, à en donner une juste idée. Nous choisirons plus particulièrement, comme la plus intéressante et la plus dramatique, la partie qui se rapporte à la période de la Révolution, de 1792 à 1800.

« *An 1792.* Les événements dans lesquels la Savoie fut enveloppée pendant vingt-trois ans en dehors de la domination de ses rois légitimes, commencèrent réellement le 22 septembre 1792. Ce jour-là, les troupes françaises, embusquées à Chapareillan, envahirent brusquement notre pays, pendant la nuit. De leur côté, les troupes sardes, mal dirigées et ne se croyant pas en force, se retirèrent à la hâte par les montagnes des Bauges, les vallées de Tarentaise et de Maurienne et allèrent se cantonner à l'extrémité de ces deux dernières vallées, les unes sur le petit Saint-Bernard, les autres sur le Montcenis. Les deux adversaires ne tardèrent pas à se rejoindre sur ces points, où on les verra batailler de longues années avec des succès alternatifs. C'est ainsi que l'auteur du journal dont nous parlons raconte leur premier contact au pied du Montcenis : « Le 6 « octobre 1792 sont arrivées à Lanslevillard les troupes « françaises, sans y faire aucun mal, et s'en sont retour- « nées à Lanslebourg le même jour pour y rester. Le « lendemain, ils firent faire par les deux communes une « fourniture de foin et d'avoine. »

« *1793.* — Mais, le régime révolutionnaire de la France, appliqué officiellement à la Savoie par la Convention en

Digitized by Google

même temps qu'était votée l'incorporation de notre pays à la République, n'entra en vigueur, à proprement parler, que dans les premiers mois de l'année suivante. La proclamation du 8 février, des commissaires conventionnels Simond, Héraud de Séchelles, Grégoire et Jagot, produisit tout aussitôt, même dans le coin reculé des Alpes dont nous parlons, son effet en ce qui regardait le culte et ses ministres : « Au commencement de mars suivant, le révé-
« rend curé, ainsi que tous les autres prêtres de cette
« paroisse (Bessans), se sont évadés après bien des menaces
« qui leur ont été faites, aussi bien qu'à la municipalité.
« Tous sont partis munis de passeports. Après leur départ,
« la municipalité fut obligée par ordre de dresser l'inven-
« taire des meubles, effets, ornements, biens-fonds, créan-
« ces quelconques de l'église, de ses chapelles, de ses
« confréries, de la cure, des chapellenies, du vicariat.
« Ledit inventaire ne fut pas achevé et n'a point été envoyé
« hors de la paroisse. »

« On fut, en effet, distrait de ce soin par l'action militaire qui était engagée dans cette partie de la haute Maurienne, de Termignon à Bonneval, et qui concentrait principalement l'attention des populations, aussi bien que celle des chefs du gouvernement. Toute l'année se passa de part et d'autre, entre les adversaires, en observations, en manœuvres, en escarmouches et en combats, sans avantages décisifs pour aucun parti.

« Les deux faits les plus marquants de cette date furent d'abord les pointes offensives que les troupes sardes firent, dans les mois d'août et de septembre, à Moûtiers et à Argentine ; ensuite la retraite qu'elles durent opérer devant les renforts reçus par les troupes françaises.

« Dans les premiers jours d'octobre, les adversaires se

Digitized by Google

retrouvèrent exactement dans les mêmes positions qu'auparavant : les Sardes sur le plateau du Montcenis et les Français à Lanslebourg.

« *1794.* — L'année 1794, sauf un acte, sinon inouï, du moins rare dans les annales de la guerre, ne fit guère que reproduire les faits de l'année précédente. Les parties belligérantes continuèrent à s'observer, à se rechercher, à se surprendre et à se livrer quelques combats, tantôt sur un point de la région, tantôt sur un autre. Le dimanche de la Passion, 6 avril, les Français, ayant résolu de marquer la fin de leur quartier d'hiver par un coup de main, prirent le plateau du Montcenis pour leur objectif. Dès l'aube du jour, on les vit s'avancer mystérieusement vers la Mez en grimpant sur les Solairs ; mais, prévenus à temps par leurs sentinelles et aussi, il faut le dire, par les gens de Lanslebourg et de Bessans qui n'avaient cessé de se montrer favorables à leur cause, les Sardes les reçurent bravement et les rejetèrent bientôt vers le bas des monts.

« Furieux de cet échec, et bien plus encore de la sympathie que les populations avaient pour l'ennemi, le commandant français accomplit un acte extraordinaire dont nous laissons à l'auteur du journal raconter le mode et la brutalité :

« Le 7 mai, de grand matin, ceux qui étaient rentrés « dans leurs maisons, entendant frapper les portes, sor- « tirent et virent avec surprise plus de trois mille hommes « de troupes dans la commune (de Lanslebourg), qui se « permirent déjà de piller ce qu'ils trouvèrent dans les « maisons où il n'y avait personne. Ils établirent de suite « des corps de garde tout autour de la commune, savoir : « à Saint-Pierre, sur le Molard, à Bergan, à la Tourne, « à Notre-Dame, à Sainte-Anne, à la Roche, sur les Rocs.

« Les Piémontais, trouvant cela extraordinaire, envoyè-

Digitized by Google

« rent en bas des obus et des boulets ; mais ils ne poin-
« tèrent pas juste. Les uns tombèrent du côté de l'Adroit
« et les autres aux prés de la Casse ; il n'y en eut peut-être
« pas dix qui tombèrent dans la paroisse. Au bruit du
« canon, les soldats français disaient que ce n'était que
« pour les tenir éveillés que les Piémontais faisaient cela,
« et ils ne cessèrent pas de prendre tout ce qu'ils trouvaient
« de mangeable. »

« Vers les trois heures du soir, ils ramassèrent tous les
« habitants, les malades exceptés, et les enfermèrent tous
« dans l'église parmi la fumée d'un grand feu que l'on
« faisait au vestibule. Deux heures après on leur permit de
« retourner chacun chez soi pour y prendre ce dont il
« avait besoin, mais tous accompagnés d'un soldat qui les
« ramena ensuite dans leur prison. La plupart ne trou-
« vèrent plus rien chez eux ; tout était déjà pillé.

« Vers les six heures du soir, le commandant donna
« ordre de les faire partir. C'est alors que l'église retentis-
« sait des cris et des pleurs. Après avoir pris les noms de
« tous, on les fit mettre deux à deux, et on plaça deux
« soldats, avec leurs bayonnettes au bout des fusils, au
« milieu et en avant, et puis il fallut marcher. Au dehors
« de l'église, sur le cimetière, la troupe se trouvait sous
« les armes avec le commandant : « Citoyens, dit celui-ci,
« je vous ordonne que le premier b..... de pékin qui
« s'écartera de vous autres, vous n'avez qu'à lui fourrer
« de la bayonnette dans le ventre, ou lui faire feu dessus,
« s'il est à plus de dix pas. »

« On laisse juger si, après de pareils ordres, il ne fallait pas marcher droit. Tous les soldats disaient aux prisonniers qu'on les menait en Vendée.

« On marcha dans cet ordre jusqu'à Thermignon. La

Digitized by Google

« pluie, la faiblesse des femmes et des enfants ne permirent « pas d'y arriver avant onze heures. A minuit, on les fit « entrer dans une grange ; ensuite, on leur fit donner à « chacun un morceau de pain. A l'instant arriva le général « qui leur fit un petit discours bien consolant et finit par « leur dire qu'ils resteraient ici jusqu'à nouvel ordre, et « que la municipalité prendrait soin d'eux. On peut bien « louer les gens de Thermignon, car ils se sont bien mon- « trés charitables en faveur de ces pauvres malheureux.

« Le général leur fit donner le pain. La douceur de cet « homme, sa manière de parler, son extérieur, fit juger « que c'était un ci-devant évêque. »

« Dans ce temps-là, la population de Lanslebourg était « composée de 440 âmes. Au moins cent furent déportés « au fort de Barrau, et autant à Thermignon. Une dizaine « est restée dans la commune, y compris les vieillards et « les malades. Deux cent trente furent errants, voyant « qu'ils ne pouvaient plus s'approcher de leur maisons, la « plupart de ceux-ci passèrent en Piémont, avec leurs « bestiaux, et les autres, à Bessans. La troupe était entière- « ment maîtresse de la commune. Les soldats n'épargnèrent « rien ; ils se sont permis de tout faire, à l'exception de « mettre le feu. »

« Toutefois, le plateau du Montcenis fut conquis dans une seconde attaque, le 14 mai. Quatre colonnes s'étaient avancées par quatre points différents, l'une par les Neuvets, l'autre par la Ramasse, la troisième par le plan de la Combaz et la quatrième par le prè de Lerelle-Vieille. Les Piémontais, trahis, suivant notre journaliste, par leurs chefs, ou plus vraisemblablement surpris, furent vaincus, abandonnèrent leurs canons et leurs munitions ; près de cinq cents furent faits prisonniers, les autres s'enfuirent précipitamment jusqu'à Suze.

Digitized by Google

« Quant aux déportés de Lanslebourg, qui étaient restés à Termignon, on leur rendit la liberté bientôt après cet heureux fait d'armes.

« Les autres, qui se trouvaient au fort de Barraux, obtinrent leur liberté de la manière suivante :

« Pendant qu'on labourait les terres (vers le commencement de juin), les détenus à Barrau tâchèrent d'obtenir leur liberté ; ils firent deux députés. L'un fut le même dont il est parlé ci-devant, l'autre était de Lanslebourg. Tous deux présentèrent une pétition au département, qui fut sans effet. On leur conseilla alors d'aller trouver le citoyen Albitte (commissaire de la Convention pour le département) qui était pour lors à Briançon. Comme, pour y aller, il fallait avoir de bons passeports, ils s'adressèrent à Chambéry, à Barrau et à Grenoble, mais ce fut en vain. Dans ce temps-là, la terreur était si grande, que chacun craignait de se compromettre. Néanmoins, considérant que la vermine les dévorait et que les maladies commençaient à les attaquer, ils n'épargnèrent rien pour sortir de là.

« Lesdits députés se hasardèrent à aller à Briançon sans passeports. Comme ils étaient arrivés tout près, ils virent qu'il y avait une garde à la porte de la ville qu'on ne pouvait éviter. Ils firent alors semblant de jouer aux palets, avancèrent contre la dite garde, et reculèrent jusqu'à ce qu'on l'ait changée.

« La garde qui vint après, croyant que c'était des gens de la ville qui s'amusaient ainsi à jouer, ceux-ci s'approchèrent de la porte toujours en jouant. Etant tout à fait près, l'un d'eux donna un coup de poing sur les épaules de l'autre et se sauva dans la ville. L'autre fit

Digitized by Google

« semblant de vouloir se venger, courut aussitôt après lui,
« et, par ce stratagème, ils entrèrent sans passeport.

« L'un d'eux connaissait le domestique du Représentant.
« Lui ayant remis pour son maître une pétition qu'ils
« firent dresser, ce domestique s'est employé pour eux si
« bien, qu'ils ont obtenu un arrêté favorable pour leur
« élargissement et pour la restitution de leurs meubles et
« de leurs bestiaux. Tous les détenus de Barrau arrivèrent
« ainsi à Lanslebourg vers le 10 juillet, tous en bonne
« santé ; une seule fille d'une huitaine d'année était morte
« pendant la captivité. »

« De leur côté, les émigrés en Piémont eurent beaucoup plus de difficulté pour leur rentrée. C'est encore le journaliste qui nous dit leur misère et la manière dont ils s'y prirent : « Les trois quarts de la population étaient déjà
« revenus dans la commune ; il ne manquait plus que
« ceux qui avaient passé en Piémont. Mais ils n'avaient
« pas la liberté de revenir. Ils n'étaient pas des plus heu-
« reux. Presque tous ont été malades, plusieurs sont morts.
« On a fait tout ce qu'on a pu pour les faire rentrer, on a
« fait des cadeaux aux gouverneurs du Montcenis, qui
« promettaient toujours. On leur a donné l'état de tous les
« émigrés ; malgré cela, ceux-ci ne sont rentrés que très
« difficilement. Les uns ont passé par Roche-Melon avec
« la crainte d'être pris par la garde qui était à Ribon ;
« d'autres se mêlèrent aux patrouilles qui descendaient à
« la Ferrière ; la plupart sont sortis du Piémont, dans le
« mois d'octobre, après avoir découvert un passage au-
« dessus de la Ferrière. Ils s'avancèrent par ce passage,
« guidés par des gens de la Ferrière et de Lanslebourg qui
« savaient éviter les gardes. »

« Cependant, les bonnes dispositions que les députés

Digitized by Google

des prisonniers de Barraux et Briançon avaient obtenu d'Albitte, en ce qui concernait les dommages causés aux habitants de Lanslebourg et de Bessans, ne laissèrent pas d'être réalisées.

« Par le favorable arrêté d'Albitte qu'on a obtenu à « Briançon, lisons-nous dans notre document, il est dit « d'évaluer les pertes que les deux communes ont souffertes « par leur translation au fort de Barrau. Le district a « nommé deux commissaires, qui furent les nommés « Tourna et Anselmier, de Modane, chargés de recevoir « la déclaration de chaque particulier et en dresser des « procès-verbaux, pour faire compter les pertes qu'on avait « essuyées.

« Depuis la moitié d'octobre jusqu'à la fin du mois de « novembre, on y travailla sans relâche. On a fait et refait « les états plusieurs fois. Enfin, on évalua le montant « général des pertes de cette commune (Lanslebourg), à « 728,000 francs en assignats. Quelque temps après, les « communes (Lanslebourg et Bessans) firent deux députés « pour parer aux fins de présenter aux ministres lesdits « procès-verbaux susvisés des département et district. Le « résultat de cette déclaration fut d'avoir obtenu la somme « de 100,000 francs pour secourir provisoirement les « habitants des deux communes. »

« Cette somme, ajoute tristement le narrateur, n'a pas été suffisante pour payer les frais des députés.

« Dans cette même année 1794, les rudes épreuves qu'on vient de voir ne furent pas les seules qui éprouvèrent les habitants de cette partie de la haute Maurienne. La question religieuse en amena d'autres non moins dures pour les âmes catholiques.

« Le mois de juin année susdite, dit notre journal, un

Digitized by Google

« représentant du peuple, nommé Albitte, passa dans la « commune de Bessans et défendit de ne plus s'assembler « dans l'église pour réciter et chanter les offices divins, de « sorte qu'on fut obligé, tant à cause de la susdite défense « qu'à cause des irrévérences et profanations que la troupe « y aurait pu commettre, de tenir l'église fermée. Le jour « de saint Jean-Baptiste, patron principal de la paroisse, on « n'a pu ouvrir l'église, et, depuis lors, on a tout à fait « cessé d'y aller, soit pour dire la messe, soit pour chanter « les offices. Des personnes étant mortes, ont fut obligé de « les enterrer, dans la nuit, secrètement, sans bruit, ni « cérémonies, ni le moindre son des cloches.

« Les prêtres qui étaient restés dans ladite commune et « dans celle de Bonneval, ont été obligés de se tenir cachés « dans les montagnes, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, « et de célébrer la messe dans des granges, à la Buffaz, à « Mottaux, à Audagne, à Vallon, aux Roches, ensuite « secrètement dans différentes maisons de Bessans, ainsi « que d'assister les malades et de faire les baptêmes et les « mariages, toujours dans la nuit, secrètement, sans bruit « et sans proclamations. »

« Quelque chose de plus triste encore s'était passé à Lanslebourg, après la prise du Montcenis et la rentrée des déportés dans leurs foyers. Ici, nous avons le regret de le dire, ce furent les soldats qui se livrèrent à des profanations insensées, à la grande douleur des habitants. Déjà, l'un d'eux avait brisé d'un coup de pierre la belle châsse de saint Landry. Quelque temps après, cinq ou six mille hommes de troupes vinrent séjourner dans la localité, où, suivant le document dont nous parlons, ils ne s'occupèrent qu'à faire du mal.

« Ils brûlèrent premièrement tous les tableaux qu'ils

Digitized by Google

« purent trouver. En outre, ils brûlèrent celui qui représen-
« tait la décollation de saint Jean-Baptiste qui était à la
« chapelle de saint Sébastien et qui était curieux à voir.
« Ils ont altéré les peintures dans la même chapelle,
« partout où ils ont pu atteindre avec les mains. Ils ont
« brûlé, en un mot, tout ce qui représentait des signes de
« religion ; ils ont pénétré dans les caches les plus secrètes.
« Il n'y a eu que le coffre caché chez Joseph Filliol, qui
« n'ait pas été trouvé. La mappe, le cadastre, les bons des
« fournitures faites jusqu'alors, les livres, la cire, les
« ornements de l'église et des chapelles, tout a disparu. »

« Voici, en outre, comment l'auteur du journal raconte les circonstances de la profanation des reliques de saint Landry :

« Turbil Bourlognin fut du nombre de ceux qui ont été
« déportés à Thermignon. A son retour, allant voir à son
« bûcher (où avaient été retirés la châsse de saint Landry
« et le lustre de la chapelle), il trouva toutes les planches
« sorties et en parties brûlées. L'on crut que l'on avait jeté
« la châsse et le lustre dans la rivière, il n'en paraissait
« aucun vestige. Il commença à s'occuper à replacer ses
« planches dans son bûcher, lorsqu'il trouva une carcasse.
« Croyant que ce fut celle d'une bête, il la jeta loin dans
« son jardin, sans faire attention.

« Le lendemain, retournant débarrasser par là des
« planches, des bois, des pierres, pour nettoyer la place,
« il trouva des os enchaînés avec des fils jaune. Il se
« persuada tout de suite que c'était les débris du corps du
« saint. Sur l'instant, retournant à l'endroit où il avait jeté
« ladite carcasse, il vit avec surprise tous ses os en partie
« couverts de chair sèche, tous enchaînés avec des fils
« jaunes, qui formaient tous ensemble la majeure partie
« d'un corps humain.

Digitized by Google

« Alors, il fut tout à fait assuré que c'était le corps de « saint Landry. Il ramassa soigneusement tout ce qu'il a « pu trouver, la nuit, dans un grand panier.

« Il est hors de doute que ladite carcasse a été brisée et « brûlée au-devant dudit bûcher, et le corps saint dépouillé « de ses vêtements sacerdotaux. Il trouva même des mor- « ceaux de glaces et des échantillons de bois doré, vernis « en rouge, qu'il mit aussi dans le panier et retira dans un « coin de sa maison. On apprit par des soldats, qu'après « qu'on a eu découvert ladite châsse, la voyant si belle, on « se proposa de la retirer dans l'église. Pendant que l'on « parlait de cela, un guide de Ratel (commandant de la « troupe) fut là présent. Sans rien dire, il prit une grosse « pierre au mur dudit jardin, et la jeta de toutes ses forces « sur ladite châsse et la brisa ; et, les uns et les autres « dépouillèrent le corps et brûlèrent la châsse.

« Le lustre, ils ne le brisèrent point, ils le portèrent « suspendu aux poutres du pailler de Jean-Baptiste Benand « Rosa ; là, ils le voulaient vendre, ils l'offrirent pour six « francs ; personne ne l'a accepté, persuadé qu'après que « les uns l'auraient vendu et en auraient tiré l'argent, « d'autres, après, l'auraient brisé. Alors, voyant que per- « sonne ne voulait l'acheter, ils le brisèrent avec des fléaux « et ne laissèrent que l'arbre dedans, qu'ils donnèrent au « premier qui le leur demanda. »

« Pendant les années qui suivirent jusqu'en 1800, les mêmes communes de Lanslebourg, de Lanslevillard, de Bessans et de Bonneval furent constamment occupées par des troupes de la République en plus ou moins grand nombre. Nous terminerons cet extrait relativement court du journal de notre paysan par le tableau navrant qu'il fait

Digitized by Google

du triste état dans lequel se trouvaient les soldats cantonnés dans sa paroisse en 1799 :

« La plus grande partie était en un très mauvais état, « avec des habillements et linges fort sales et déchirés. « Plusieurs étaient sans bas et sans souliers. On a même « observé qu'ils étaient sans culottes, ni pantalons, mais « seulement recouverts d'une très mauvaise capote. La « commune de Bessans et celle de Bonneval leur ont fourni « le logement, le bois et la paille, et ont toujours fait le « transport de leurs munitions de bouche depuis Lanslebourg et Thermignon jusqu'à Bessans et Bonneval. Il « s'est trouvé plusieurs fois qu'il n'y avait point de munitions au magasin de l'armée. Les habitants furent « obligés d'en fournir. La troupe n'avait ni légumes, ni « sel, ni autre chose, sauf le pain et la viande, quand il y « en avait dans le magasin. On a vu plusieurs fois des « militaires demander la charité d'un morceau de pain aux « portes des maisons, faute d'avoir de quoi vivre, se plaignant qu'on ne leur donnait aucun argent. Cela fut cause « que la troupe commit plusieurs larcins, tant dans les « maisons que dans les jardins et champs des particuliers, « en emportant des pommes de terre, les choux et autres « herbages potagers, au grand préjudice des habitants. »

« Nous n'avons pas à faire de réflexions sur ces divers épisodes que nous venons de citer de la Révolution dans cette région élevée de notre pays, où la fidélité à la religion et à la patrie n'était pas considérée comme un vain sentiment. Bien souvent, dans les veillées, les Savoyards se redisant ces faits d'une époque douloureuse, ont rendu justice à ces braves montagnards. Mais nous dirons en mode de conclusion générale à ce modeste aperçu du journal de la famille de Bessans : Il faut publier sans se lasser

Digitized by Google

ces documents et ces textes dont La Bruyère recommandait déjà si judicieusement l'étude continuelle ; les originaux sont plus sincères et plus féconds qu'aucune relation travaillée et arrangée. Nous avons lu bien des récits, par exemple, sur cette même Révolution. La plupart en font un Nil large et profond dont les débordements ont fertilisé ; ce n'est pas tout à fait la vérité. Dans les originaux, comme celui dont nous venons de parler, on voit souvent un fleuve de gémissements roulant son sang et sa boue. On écrirait, croyons-nous, une admirable histoire d'un pays, d'une ville, d'un bourg, d'une simple localité, avec de simples pièces. Chaque événement serait classé par rang de dates, dans son intégrité et sans autre glose que l'exposé. Ainsi apparaîtraient les personnes et les choses dans leur nudité et leur juste valeur. Les témoignages incorruptibles et indéniables seraient de cette manière comptés et pesés, et le jugement serait rendu par le lecteur sur évidence. En attendant la réalisation de ce vœu, l'Académie ne saurait ne pas se montrer vivement reconnaissante d'avoir pu jouir du charme que procure la lecture du journal de ces admirables paysans de nos Alpes. »

III. — Mouvement du personnel de l'Académie.

1° *Félicitations décernées à un cinquantenaire.*

Un fait bien rare dans les annales des Sociétés savantes est celui d'un membre arrivant à sa cinquantième année de participation aux travaux de quelqu'une de ces Compagnies ; le fait est plus rare encore, quand ce membre est un homme devenu illustre par sa fidélité aux nobles traditions

Digitized by Google

de sa vieille famille, par son talent, par son activité, par son travail, enfin par ses nombreuses découvertes répondant presque à chacune des misères ou des souffrances de la pauvre humanité.

Il y a quelques années, la France et même le monde entier rendait un hommage mérité, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, à cet homme de vraie et bonne science qui se nommait de Chevreul.

L'avant-veille de la séance du 2 février 1892, marquait la fin du cinquantenaire de l'entrée de M. Joseph Bonjean, pharmacien-chimiste de Chambéry, comme membre effectif à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. La Compagnie a voulu célébrer cette heureuse circonstance par un vote unanime de respectueuses et cordiales félicitations à son digne et vénéré doyen.

Nous n'avons pas ici à faire une biographie complète de ce travailleur infatigable, à qui l'humanité souffrante doit, entre autres précieux remèdes, l'Ergotine et l'Élixir Bonjean, et qui, plus que tout autre, a contribué à répandre et à faire honorer au loin le nom de sa ville et de son pays. Lui-même, dans une brochure écrite en 1886, à l'occasion du cinquantenaire de sa réception comme pharmacien à l'Université secondaire de Chambéry (30 août 1837) et intitulée *Mes Noces d'or,* a fait l'exposé de ses nombreux travaux et des diverses circonstances qui ont illustré sa longue carrière.

Tout ce que nous rappellerons, c'est qu'il a publié plus de soixante-neuf écrits très remarqués sur différents sujets d'hygiène ou de chimie, qu'il est membre de trente-sept Sociétés savantes, et qu'il est décoré de neuf ordres de pays divers.

A cela, nous ajouterons que, dans le but d'encourager la

Digitized by Google

bonne conduite et le dévouement des jeunes filles de 18 à 35 ans de la classe pauvre de Chambéry pour leurs pères et mères, ou pour leurs familles, si elles sont orphelines, cet homme de bien autant que de science a fondé un prix bisannuel de six cents francs en faveur de celle qui se serait le plus distinguée sous ce rapport.

2° *Réception de M. Joseph Révil, membre effectif résidant.*

Pour combler les vides causés dans ses divers rangs par les membres distingués dont nous déplorions tout à l'heure la perte, l'Académie a dû faire appel à de nouveaux talents doublés de bonne volonté. On verra, par les réceptions et les nominations qui suivent, que ses choix ont été des plus heureux.

La séance du 31 mars offrait un attrait particulier par la réception de M. Joseph Révil, pharmacien-chimiste à Chambéry, nommé membre effectif résidant de l'Académie. Publique, elle avait attiré, outre les autres membres de la Compagnie, un nombreux auditoire d'hommes distingués par leur haute situation sociale et par leur savoir. Aussi, pouvons-nous déjà dire que les deux discours prononcés à cette occasion par le récipiendaire et par le président ont été très goûtés et vivement applaudis

M. Révil, après un éloge délicat à la Société qui le recevait dans son sein, s'est attaché à retracer l'histoire des péripéties et des progrès de la géologie dans nos Alpes, pendant plus de cent vingt-trois ans, c'est-à-dire depuis la première fois qu'on se mit à rechercher, en 1769, la formation et la composition de cette grandiose et superbe chaîne de montagne, jusqu'à l'année dernière, 1891. Naturaliste, dont la passion pour l'étude des choses de la na-

Digitized by Google

ture n'a d'égal que la sûreté de son discernement, nul ne pouvait présenter avec plus de simplicité et de clarté, en un mot, rendre plus compréhensibles des phénomènes que la masse des hommes a constamment sous les yeux, mais dont elle ne se rend pas compte et dont la terminologie surtout s'écarte beaucoup du langage usuel.

La géologie, dirons-nous au risque de scandaliser les faibles, est, en réalité, de toutes les sciences naturelles la plus importante, la plus féconde en résultats utiles, la plus sensible au cœur et à l'esprit, celle qui porte le plus l'homme aux grands sentiments, aux grandes idées et aux grands élans vers l'infini. La zoologie, la botanique, l'hydrologie, la météorologie, la minéralogie elle-même sont ses subalternes, ou plutôt la reconnaissent comme leur premier fondement.

M. Révil nous rapporte les investigations de cette science maîtresse en notre pays, aux quatre époques qui se succèdent de 1769 à 1828, de 1828 à 1861, de 1861 à 1889, et de cette dernière année à l'année qui vient de s'écouler.

Nous ne pouvons évidemment analyser ici un travail aussi substantiel et aussi nourri de faits et de remarques que l'est celui du savant récipiendaire. Nous espérons, du reste, qu'il sera publié et que chacun pourra alors l'apprécier à sa juste valeur. Qu'il nous suffise donc aujourd'hui de citer simplement, avec quelques-uns de leurs travaux, les principaux géologues célèbres qui se sont occupés jusqu'ici de nos belles Alpes et dont l'honorable récipiendaire nous a rapporté la puissante action dans la connaissance de la constitution physique de ces monts admirables. Tels furent :

Horace-Bénédict de Saussure, qui traversa quatorze fois

Digitized by Google

en des points divers cette chaîne et qui le premier fit, avec Jacques Balmat, l'ascension du Mont-Blanc.

Dolomieu, qui, se disant élève de cet illustre initiateur, explora de son côté les cols du Bonhomme, de la Seigne, et l'Allée-Blanche.

Hericart de Thury, qui fit la découverte d'une mine de combustible à Chevalier-aux-Chalances, en Dauphiné, et celle d'un gisement de titane à Saint-Jean de Belleville, près de Moûtiers.

Le professeur Jurine, de Genève, qui proposa une nouvelle nomenclature pour le classement des roches du Mont-Blanc.

Brochart de Villers, qui, dans une étude sur la Tarentaise, signala une troisième classe de terrains, celle des terrains de transition, et qui, au point de vue pétrographique, divisa les Alpes en deux grandes chaînes, primitive et secondaire.

Alexandre Brongniart, qui, aux études des géologues précédents sur la superposition des diverses espèces de terrains, ajouta celle des débris des êtres organisés contenus dans ces terrains, et jeta un nouveau jour sur les principes de la classification géologique.

L'anglais Buckland, qui, après avoir comparé les calcaires des Alpes avec ceux de sa patrie, divisa les premiers en anciens et en nouveaux.

Backwel, autre géologue anglais, qui, sur une étude des roches de Tarentaise, conclut que les anthracites des vallées alpines correspondaient à ceux d'Angleterre.

Necker, de Genève, qui publia un travail sur les filons granitiques de Valorsine.

Elie de Beaumont, qui, dans son étude de nos Alpes, prit la Tarentaise pour point de départ, et dont la théorie donna ensuite lieu à de vives polémiques.

Digitized by Google

Woltz, qui s'insurgea nettement contre les appréciations du précédent, particulièrement en ce qui concerne l'âge des grés anthracites.

B. Studer, de Berne, et Sismonda, de Turin, qui prirent parti pour le savant français.

Alphonse Favre, de Genève, qui rejeta les explications de la stratification des Alpes émises par les géologues précédents, et auquel on doit un grand ouvrage : *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc.*

Fournet, de Lyon, qui émit un système de soulèvement, de sa conception, entre le Valais et l'Oisans, et qui divisa les roches cristallines en quatre groupes : micacées, serpentines-talqueuses ou magnésiennes, porphyriques et pyroxéniques.

Mgr Billiet, qui, devant la Société géologique de France réunie, en 1844, à Chambéry, esquissa à grands traits la constitution géologique de la Savoie.

Le chanoine Chamousset, qui dirigea les courses de cette Société dans nos vallées, et publia ensuite une étude sur nos terrains jurassiques et néocomiens.

Mgr Rendu, qui donna le premier la théorie de la marche des glaciers.

Gabriel de Mortillet, qui établit une distinction entre les bélemnites des couches inférieures et ceux des couches supérieures de Petit-Cœur, en Tarentaise, et à qui nous devons l'ouvrage intitulé : *La Géologie et la Minéralogie de la Savoie.*

Charles Lory, professeur à la Faculté des sciences naturelles de Grenoble, dont les travaux, poursuivis avec autant d'ardeur que d'intelligence pendant de longues années, ont grandement contribué à faire mieux connaître la composition

Digitized by Google

des Alpes, et qui, entre autres, dressa d'abord, à lui seul, la carte géologique du Dauphiné, et ensuite, de concert avec MM. Pillet et Vallet, la carte géologique de la Savoie.

Louis Pillet, qui publia, en 1860, un Mémoire sur les Alpes de la Maurienne, un autre, en 1871, sur les fossiles de la Table, qui dirigea, en 1875, les courses de la Société géologique de France réunie pour la troisième fois à Chambéry, et auquel on doit, depuis, plusieurs autres études importantes.

Oswald Heer, de Zurich, qui fit un travail sur le trias d'Aime, en Tarentaise.

L'abbé Vallet, qui explora, en 1863, la Tarentaise avec M. Lory, et fut, comme il a été dit, l'un des auteurs de la carte géologique de la Savoie.

Zaccagna, ingénieur des mines du Piémont, qui, en 1887, rendit compte de ses recherches dans les Alpes maritimes, cottiennes, graies et pennines.

Le docteur Hollande, professeur au Lycée de Chambéry, qui a publié, entre un grand nombre d'autres, une étude sur la dislocation des montagnes calcaires de la Savoie et une autre sur le massif des Bauges.

Michel Lévy, auquel on doit un travail remarquable sur les roches des environs du Mont-Blanc.

Thermier, professeur à l'école des mines de Saint-Étienne, qui, en 1891, a donné une notice sur la constitution du massif de la Vanoise.

Enfin, Kilian, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble, qui, en cette même année, a fait la description de la partie des Alpes françaises situées entre les hautes vallées de l'Isère, la frontière italienne et la vallée de l'Ubaye.

Par le seul énoncé de ces noms et de ces travaux, on

Digitized by Google

juge du prix que l'on a mis et que l'on met encore à connaître la composition de l'imposante chaîne des monts qui séparent la France et la Suisse de l'Italie. Aux ombres et aux tâtonnements du premier moment, presque chaque jour est venu apporter une plus grande lumière et une plus claire vue dans la solution de ce problème. Bénédict de Saussure avait dit que, dans les Alpes, rien n'était constant que leur variété. Les recherches et les découvertes postérieures montrent, au contraire, l'unité indéniable du système suivi dans leur formation. C'est par cette constatation que M. Révil termine son intéressant résumé historique, et c'est avec lui que nous rappellerons les paroles de M. de Lapparent : « Tout vient confirmer cette grande idée d'ordre qui domine la science et dans laquelle tout esprit non prévenu se plaît à reconnaître l'évidente manifestation d'une intelligence suprême, qui a présidé à la disposition de toutes choses. »

Mais ici, nous ferons observer que, dans la brillante armée des hommes distingués qu'il nous a montrée à la poursuite de la science géologique de nos Alpes, seul le nom de l'honorable récipiendaire ne figure pas. Cet oubli, qu'une trop grande modestie a fait commettre, a été heureusement réparé par M. le président de l'Académie. Dans sa réponse au beau discours que l'assemblée venait d'entendre, celui-ci a rappelé, en un langage aussi véridique qu'élégant, l'ardeur apportée depuis de longues années par M. Révil à l'étude des sciences naturelles, et a fait ressortir en même temps le mérite de ses nombreux travaux. Il n'est besoin d'ajouter que l'auditoire, s'associant à l'orateur, a souligné ces éloges de ses plus vifs applaudissements.

Digitized by Google

3° *Réception de M. le général de division Borson, membre effectif résidant.*

De même, la réception de M. le général Borson, à titre de membre effectif *résidant,* a donné lieu, le 5 mai, à l'une des plus belles fêtes de l'Académie. La grande et belle salle du Conseil général, prêtée gracieusement par M. le préfet de la Savoie pour la circonstance, réunissait une assistance aussi nombreuse que distinguée. Outre les membres effectifs de la Compagnie au grand complet, ainsi qu'un grand nombre de membres agrégés et correspondants, on remarquait principalement, entre autres personnages marquants, M. le général Ménabréa, marquis de Valdora, ancien ambassadeur d'Italie à Paris, M. le général Béranger, commandant la division de Chambéry, plusieurs officiers de l'armée, parmi lesquels le commandant Poitevin, chef d'état-major, M. le baron Francisque du Bourget, M. le chevalier de Martinel, etc.

L'éminent récipiendaire avait pris pour sujet de son discours l'éloge de son ancien camarade dans l'armée sarde et ami, Ferdinand de Regard de Vars, frappé à mort, en 1849, sur le champ de bataille de Novare ; il a vivement intéressé, pendant une heure et demie, ses auditeurs, et surtout ceux d'entre eux qui, ayant vu ces temps déjà lointains, avaient ardemment ressenti les émotions patriotiques qui remuaient alors notre pays.

Dans un exorde plein de délicatesse, l'honorable récipiendaire adresse ses remercîments à l'Académie. Il rappelle que sa première nomination de *membre correspondant* remonte à 30 années en arrière, alors qu'il dirigeait les travaux de la carte de France, entrepris en Savoie, après

Digitized by Google

l'annexion. Nommé, en 1880, *membre effectif non résidant,* et rentré aujourd'hui dans sa ville natale, après sa longue carrière, il sera heureux de prendre place dans la Compagnie d'hommes qui cultivent les sciences et les lettres et qui cherchent, dans cette région sereine, une diversion aux soucis et aux agitations de la vie.

Le général, faisant ensuite un retour vers le passé, rappelle les noms des anciens académiciens qu'il a connus plus particulièrement et dont les places sont vides. Plusieurs lui ont laissé le souvenir de leur bienveillance et de leur amitié. Il nomme en première ligne S. E. le cardinal Billiet et le marquis Costa de Beauregard.

Le premier a été l'un des illustres fondateurs de l'Académie, et sa vie tout entière, dont pas une minute, pour ainsi dire, n'a été perdue, a été consacrée à l'Église et à la science. Il apportait dans les recherches scientifiques et particulièrement dans les observations météorologiques, poursuivies chaque jour, pendant son épiscopat de vingt ans à Saint-Jean de Maurienne, une patience et une exactitude sans égales.

Parlant de ses relations avec le marquis Costa de Beauregard, le général évoque le souvenir de 1848 en Lombardie où, jeune lieutenant d'état-major, il rencontrait sur les champs de bataille l'écuyer du roi Charles-Albert qui lui donnait avec bonté des nouvelles de Chambéry.

« Plus tard, ajoute-t-il, je fis partie de la phalange des députés savoyards que le marquis Costa guidait avec l'autorité, librement acceptée par tous, du talent, du caractère et du dévouement aux intérêts qui nous étaient chers. Gentilhomme, savant, patriote, il restera l'une des plus nobles figures qu'ait vues notre génération. »

La famille de Regard de Vars était l'une des anciennes

Digitized by Google

et plus illustres de Savoie. En même temps qu'elle donnait naissance à un grand nombre d'autres maisons également distinguées, elle avait produit des hommes remarquables par leur mérite personnel et par le haut rang auquel ils étaient parvenus dans l'Église et dans l'État. Le vaillant soldat, dont il est ici question, réunissait toutes les belles qualités de ses glorieux ancêtres. Caractère chevaleresque, esprit cultivé et profond, cœur généreux et brave jusqu'à l'héroïsme, il a de même grandement honoré son pays natal. Sa correspondance, religieusement conservée par la pieuse affection d'une sœur, se rapporte principalement aux années 1847, 1848 et 1849, qui ont vu la transformation de nos institutions politiques et l'explosion du sentiment d'indépendance de l'Italie, bientôt suivie de la guerre contre l'Autriche. On y sent revivre non seulement l'enthousiasme et les passions généreuses qui ont marqué cette période, mais aussi ses entraînements et ses illusions. C'est avec ces précieux documents, autant qu'avec ses souvenirs personnels, que son éminent et fidèle ami a retracé sa vie et rempli, lui aussi, une œuvre de cœur et de justice [1].

[1] M. le comte Ferdinand de Vars appartenait à la famille de Regard, qui vint de la Romagne s'établir à Clermont en Genevois, au commencement du XV^e^ siècle

Nicod de Regard, son fils, fit son testament le 26 décembre 1485.

D'après une tradition restée en honneur dans la famille, saint Benoît, fondateur de l'ordre du Mont-Cassin, aurait appartenu, par sa mère, à la famille de Regard, Aujourd'hui, seule, la branche cadette dite de Regard de Chanay et de Villeneuve a des représentants mâles.

Le comte de Vars fut le dernier de la branche aînée, qui avait elle-même formée les branches secondaires des Regard de Disonche, Regard de Ballon et Regard de Fétern, marquis de Lucinge.

La famille de Regard, qui s'est alliée à un grand nombre de très anciennes familles, telles que les Compey de Fétern, les Lucinge de Sallanches, les Conzié, les Clermont-Mont-Saint-Jean, les Bernex, etc., a produit des gentilshommes distingués,

Digitized by Google

Ferdinand de Vars naquit, en 1808, à Lyon. Son père avait lui-même servi comme officier de cavalerie sous Napoléon Ier. Sa mère appartenait à l'aristocratie lyonnaise et comptait son père et son frère parmi les victimes de la Terreur. De Vars, confié aux soins d'un précepteur, montra, de bonne heure, un goût très vif pour les études et acquit des connaissances étendues en histoire, en économie politique et dans les sciences exactes. Doué d'une grande facilité d'élocution, le français et l'italien lui devinrent également familiers, et il s'exprimait avec beaucoup d'agrément dans ces deux langues. De haute stature, ses traits étaient réguliers et plein de distinction ; la sévérité de la physionomie était adoucie par la bonté du regard. Des offres avantageuses lui ayant été faites au cours de sa carrière par le comte de Sales, ambassadeur du roi à Paris, ami de sa famille, pour entrer dans la diplomatie, il les déclina pour rester fidèle à sa vocation de soldat.

Engagé à 17 ans comme cadet dans le régiment de Savoie-Cavalerie, il ne fut nommé capitaine qu'à 37 ans, tant l'avancement, dévolu uniquement à l'ancienneté, était lent après une période de trente années de paix. Le trait distinctif du caractère de de Vars était la grandeur d'âme

tels qu'Alexandre-Gaspard, seigneur de Morgenex, conseiller et grand-voyer de Son Altesse Royale en Savoie, et Jean-Baptiste, son fils, écuyer de Madame Royale Christine de France.

Citons encore, parmi les membres de cette famille, Gallois de Regard, évêque de Bagnera, commandataire perpétuel de l'abbaye d'Entremont, des prieurés de Saint-Victor et de Saint-Jean hors des murs de Genève et du prieuré de Lovagny, chanoine de Genève et de Saint-Pierre de Rome, camérier d'honneur du pape Paul IV. Il fut un canoniste profond et un diplomate apprécié de son souverain. Retiré, sur ces vieux jours, dans le vaste château de Clermont qu'il avait en partie reconstruit, il eut l'honneur de conférer à saint François de Sales les ordres mineurs. Il mourut le 4 septembre 1582.

Digitized by Google

et la noblesse des sentiments, qui forçaient pour ainsi dire l'estime et l'affection de tous. Il unissait, par un heureux contraste, l'énergie de l'âme à une sensibilité des plus délicates.

Passionné pour son métier, observateur rigide de la discipline, son esprit d'équité, sa libéralité, sa sollicitude pour le bien-être du soldat le rendaient cher à ses subordonnés.

Ceci explique comment de Vars, gentilhomme savoyard et officier de cavalerie, fut élu député au Parlement par la ville de Vigevano, où il avait tenu garnison à trois reprises. D'un esprit libéral et ouvert aux idées nouvelles, très enthousiaste de la cause de l'indépendance de l'Italie qui agitait alors tous les esprits, mais en même temps simple, abordable à tous, il avait conquis, sans la rechercher, une popularité de bon aloi. Les conjonctures, d'ailleurs, étaient graves. Après une campagne malheureuse, on était en armistice ; Vigevano touchait à la frontière et l'ennemi était aux portes : l'heure n'était pas aux discours, mais à l'action. Les électeurs, appartenant tous à la classe éclairée, firent donc preuve de discernement politique, autant que de sympathie pour sa personne, en lui confiant le mandat de député. De Vars le reçut avec la simplicité qui était le fond de son caractère. « La ville de Vigevano, dit-il, a « toute sorte de droits à mes services. Je m'y emploierai « de mon mieux. »

Sa mort, survenue bientôt après, l'empêcha de siéger à la Chambre.

Les sentiments de de Vars, tels que nous les rèvèle sa correspondance, peuvent nous paraître aujourd'hui un peu exaltés ; mais pour les apprécier exactement, il faut remonter par la pensée le cours des événements qui, depuis

Digitized by Google

45 ans, ont changé la face des choses, et se reporter à ce qu'était l'état des esprits en 1847. C'était le moment où les Réformes promulguées par le roi Charles-Albert étaient venues donner satisfaction aux classes libérales, qui aspiraient à sortir de leur effacement politique et à concourir à la gestion des affaires publiques. Quelques mois après, la Révolution éclatait à Paris où la République était proclamée, Milan se soulevait contre les Autrichiens et l'armée sarde, franchissant le Tessin, entrait en libératrice sur le territoire de la Lombardie. D'un bout à l'autre de la Péninsule, on évoquait les souvenirs de la Ligue lombarde et l'on faisait retentir le cri de guerre de Jules II : *Italia a barbaris liberanda.*

« Malheureusement, ajoute le récipiendaire, cette phase heureuse de l'accord des souverains et des peuples par la revendication de l'indépendance nationale fut de courte durée ; c'était une belle journée bientôt suivie de tempêtes et de bouleversement. »

Quelques extraits de la correspondance de de Vars avec sa famille serviront à la fois à le faire connaître et à peindre l'impression que causaient ces événements.

Une lettre au comte de Vars, son père, du 8 mai 1848, contient ce qu'on pourrait appeler sa profession de foi politique :

« Je puis me tromper, mais je suis de bonne foi ; je « crois que ma manière de voir est conforme à la justice « et qu'il est d'une sage politique de tourner ses regards « vers l'avenir au lieu de donner d'inutiles regrets à un « passé qui n'a plus aucune chance de retour... C'est donc « vers la consolidation et le perfectionnement de nos nou- « velles institutions que doivent tendre tous nos efforts. »

Le 22 mars 1848, au moment d'entrer en campagne, il écrit à son père :

Digitized by Google

« Je vous assure, mon cher père, que je serais parfaite-
« ment heureux si ce sentiment n'était pas troublé par
« l'idée des inquiétudes que vous allez avoir pour moi ;
« mais, vous le savez, mon cher père, la guerre n'est pas
« aussi meurtrière que bien des gens se l'imaginent. Ayons
« d'ailleurs confiance en Dieu. »

Parlant de démonstrations auxquelles donnent lieu la publication des Réformes, il écrit de Savigliano le 29 décembre 1847 :

« Une circonstance bien digne de remarque, c'est com-
« bien le sentiment religieux s'est manifesté dans tout
« ceci. Partout les ovations populaires se sont terminées
« par aller spontanément dans les églises faire chanter des
« *Te Deum,* implorer les bénédictions du Ciel sur le pays
« et sur le nouvel ordre de choses, faire bénir les ban-
« nières, les drapeaux des villes et des corporations.
« Partout aussi, le clergé s'est uni au mouvement natio-
« nal et a pris part à l'*esultanza* universelle. »

A la même date, il écrit à sa sœur :

« Ne t'inquiète pas, ma chère enfant, nous avons de
« grandes chances pour nous : c'est une guerre sainte, une
« croisade : *Dio è con noi,* a dit notre immortel Pie IX.
« Il faut que l'oppresseur, que l'étranger soit repoussé
« hors de nos frontières ; ce n'est qu'alors que nous pour-
« rons honorablement remettre l'épée au fourreau. »

La campagne de Lombardie vint le mettre dans son véritable rôle et donner un champ d'activité à ses belles qualités d'action. Ses lettres sont écrites d'un style vif et coloré et tout empreintes d'ardeur militaire et d'enthousiasme pour la cause qui était en jeu. Esprit ouvert, cœur généreux, il saisit avec intelligence les opérations de guerre, sans sortir de sa sphère d'action, ni s'arroger le

Digitized by Google

droit de critiquer les plans d'ensemble ; dévoué à son métier, il montre sa confiance dans le succès final. Ce sont les traits distinctifs d'un bon et brave officier.

Le 8 mai 1848, il écrit à son père des bords du lac de Garde :

« Nous habitons un superbe pays, d'admirables collines, « bordant le côté sud du lac de Garde, près du débouché « de la vallée supérieure de l'Adige, avec les montagnes du « Tyrol pour fond du tableau. On jouit d'un coup d'œil « enchanteur ; l'horizon change à chaque instant ; l'air est « pur ; les collines plantées d'arbres fruitiers, d'oliviers et « de vignes, comme au temps de Virgile, dont la patrie, « Mantoue, n'est pas loin d'ici.

« Nos affaires vont bien ; nous sommes les maîtres de la « rive gauche du Mincio jusqu'à Mantoue et d'une partie « importante de la rive droite de l'Adige, sur laquelle nous « avons un pont pour communiquer avec nos postes avan- « cés de la rive gauche. Notre armée est formée en ordre « de bataille convexe : notre gauche tient en échec Pes- « chiera, notre droite Mantoue, notre centre menace « Vérone ; c'est une situation de manœuvre magnifique.

« Dimanche, des collines où nous sommes, nous avons « été spectateur d'un très beau combat ; c'est le corps « d'armée de gauche, commandé par Hector de Sonnaz, « qui a donné et qui s'est fait beaucoup d'honneur. La « brigade de Savoie s'est signalée comme à l'ordinaire et « sans grandes pertes ; sa conduite fait l'admiration de « l'armée, je vous prie bien de le dire. »

« Le 30 mai, il eut l'occasion de se distinguer à la bataille de Goïto, où l'armée sarde, commandée par le roi Charles-Albert en personne, repousse victorieusement l'armée autrichienne sous les ordres de Radezky qui débouchait

Digitized by Google

de Mantoue. Il fut décoré de la Médaille à la valeur militaire instituée pour la campagne.

« Voici des termes pleins de modestie dans lesquels il en informe son père :

« Je reçois du ministre un pli qui m'annonce en termes « très flatteurs que je suis décoré. Je désire que cela vous « fasse plaisir. J'attribue cette distinction à une charge que « j'ai faite avec mon escadron pour faire reculer un corps « ennemi qui venait assaillir une de nos batteries. Quatre « pièces étaient sur le point d'être abandonnées par les « Autrichiens et j'aurais pu m'en emparer, si j'avais reçu « du renfort à temps ; mais je ne disposais que d'une « soixantaine de chevaux. »

« Le général arrive à la malheureuse campagne de 1849, dont la durée ne fut que de six jours. Entrant personnellement en scène, il rappelle les circonstances où il rencontra de Vars. La première lui fournit l'occasion de développer au sujet du champ de bataille, si souvent disputé des bords du Tessin, quelques réflexions militaires. Il rapproche la campagne de 1524 où mourut le preux chevalier Bayard au passage de la Sesia, de celle de l'armée sarde en 1849 et de celle de 1859, illustrée par la victoire de Magenta. Il relève le rôle prépondérant que joue à la guerre l'état moral des troupes qui dérive le plus souvent d'une offensive hardie. Ce sentiment de la supériorité des armes peut transformer en un trait audacieux de génie une manœuvre qui paraît hasardée au point de vue des principes de l'art. Napoléon a donné à cette vérité une forme ingénieuse. L'art de la guerre, a-t-il écrit quelque part, est personnifiée par Achille, fils de Thétis et de Pélée, d'une déesse et d'un mortel. La partie terrestre est tout ce qui tient aux éléments matériels et ce qu'on appellerait aujourd'hui

Digitized by Google

techniques ; la partie divine est tout ce qui relève du moral des troupes et de l'inspiration du champ de bataille.

« Le 23 mars 1849, dans la journée de Novare, de Vars se montra des plus braves et des plus opiniâtres au combat. Sur l'ordre du duc de Gênes, qui commandait une division et qui eut ce jour-là trois chevaux tués sous lui, il chargea à la tête de son escadron pour débusquer des chasseurs tyroliens qui inquiétaient une batterie. Un des officiers sous ses ordres, le comte de San Jorioz, rapporte dans des *récits militaires,* publiés à Turin, les circonstances dans lesquelles son vaillant capitaine tomba. Devançant sa troupe qu'il excitait de la voix et du geste, de Vars fut frappé de deux balles, dont l'une lui fracassa la jambe gauche et l'autre atteignit son cheval qui s'abattit. Sa situation était critique ; les hommes ne purent enlever leur commandant et le mettre à l'abri hors de la mêlée. De Vars resta gisant sur le champ de bataille et fut relevé par les Autrichiens qui le firent transporter à Novare.

« La comtesse de Sonnaz, qui habitait le Piémont, accourut au chevet de son frère et fut bientôt rejointe par le comte de Vars, son père, venu de la Savoie. Les soins les plus tendres furent prodigués au blessé, mais ils ne réussirent pas à le conserver à la vie.

« Le 23 avril suivant, après trente jours de souffrances, de Vars expira de la mort du guerrier et du chrétien. On raconte qu'un visiteur peu prudent, lui ayant appris que la citadelle d'Alexandrie avait été occupée par les Autrichiens, il ressentit de cette nouvelle une impression vive et profonde qui aggrava beaucoup son état, ce trait peint le patriote et le soldat.

« Le général lit quelques passages de la lettre par laquelle la comtesse de Sonnaz rend compte des derniers moments

Digitized by Google

de son frère. La douleur touchante dont elle est empreinte a ému l'auditoire :

« Pendant sa maladie, j'ai été témoin de l'intérêt, de « l'estime, de l'amour que l'on avait pour lui.... C'était de « Vigevano, de Verceil, de Mortara que l'on venait prendre « de ses nouvelles, et lorsqu'elles étaient alarmantes, c'est « en versant des pleurs qu'on les recevait. Jamais personne « ne s'est attiré autant de sympathie que ce pauvre Ferdi- « nand et jamais mémoire n'a été si universellement louée « et bénie ; c'est partout, dans toutes les classes de la « société, dans tous les partis, dans tous les journaux, une « unanimité d'admiration pour ses nobles qualités. Les « soldats l'ont pleuré comme un père ; il était si bon pour « eux ! Le 13, on a célébré à Vigevano un service solen- « nel ; son oraison funèbre a été prononcée en chaire « par un des notables de la ville en présence de l'évêque, « les autorités civiles et militaires ; la ville entière y « assistait. ».

Le récipiendaire termine ainsi son discours :

« La femme tendre et courageuse qui a écrit cette lettre à sa mère douloureusement éprouvée était digne d'un tel frère par l'élévation de son cœur ; son récit, éloquent dans sa sincérité, est l'hommage le plus touchant rendu à sa mémoire.

« Je n'y ajouterai rien.

« Parmi les rares survivants des campagnes de 1848 et 1849, ceux qui liront ces lignes donneront un souvenir à Ferdinand de Vars, leur vaillant frère d'armes, et dans la génération plus jeune, quelques-uns retiendront son nom. Pour moi, je remercie l'Académie de m'avoir fourni l'occasion d'acquitter en mon nom et au nom de son pays de Savoie une dette qui me tenait au cœur. »

Digitized by Google

De vifs applaudissements saluent la lecture de ce beau discours dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une trop courte analyse.

Le président de l'Académie, M. Pillet, a répondu, selon l'usage, au discours du récipiendaire.

L'Académie se félicite de voir M. le général Borson, depuis longtemps membre de nôtre Société, venir prendre possession de son siège.

Notre éminent collègue appartient par ses traditions de famille à la science autant qu'à la noble profession des armes. Un de ses oncles, M. Borson, colonel d'artillerie, a servi la France de 1792 à 1815, dans les immortelles légions qui ont porté si haut sa gloire.

Un autre, M. l'abbé Borson, savant naturaliste, fut l'un des créateurs de la minéralogie et de la paléontologie jusque-là dans un état rudimentaire ; membre de plusieurs Sociétés, professeur à l'Université de Turin, auteur de nombreux écrits, il a laissé de l'autre côté des Alpes une mémoire toujours en honneur.

M. le général Borson, né à Chambéry en 1825, fils d'un médecin des plus distingués, a eu l'occasion, très rare pour un sujet du roi de Sardaigne, d'être admis à l'École polytechnique. Lieutenant d'état-major dans l'armée sarde à l'âge de 21 ans, nommé capitaine à 23 ans, à la suite de la campagne de 1848 contre l'Autriche, où sa valeur lui conquit une première décoration, le jeune officier a été le témoin à cette époque d'événements dont il a entretenu l'Académie avec la haute et impartiale raison du philosophe, avec la sagacité de l'homme de guerre, dans un style qui a fait trouver trop courtes les pages de son intéressant discours.

A trente ans, devenu éligible, il prenait place à la

Digitized by Google

Chambre des députés de Turin, dans le groupe des représentants de la Savoie qui, sous la conduite du marquis Léon Costa de Beauregard, garda toute sa loyauté en montrant un entière et noble indépendance au milieu des graves et délicates conjonctures qui ont ouvert à la Maison de Savoie de nouveaux horizons. Plusieurs fois sa parole s'est fait entendre dans les débats du Parlement subalpin.

Après la campagne de 1859, où M. Borson, promu depuis longtemps au grade d'officier supérieur, eut de nouveau l'occasion de se distinguer, vint l'heure de l'annexion. Le brillant officier n'hésita pas un instant ; il s'arracha à l'estime que lui avaient vouée ses chefs, aux souvenirs et aux liens d'affection qui depuis quinze ans l'attachaient à ses compagnons d'armes ; il déclina les offres les plus avantageuses pour sa carrière. Son cœur et son épée désormais appartenaient à la France.

Tour à tour chargé de missions topographiques, chef d'état-major, commandant de troupes actives, M. le général Borson a occupé tous ces emplois avec un égal talent et un égal succès. Attaché, en 1870, à l'état-major du maréchal Canrobert qui, on le sait, ne se ménageait pas au feu, notre compatriote a assisté, à ses côtés, aux héroïques et sanglants combats qui, autour de Metz, ont paru un instant changer la fortune et ramener la victoire sous nos drapeaux.

A la paix, M. Borson a repris, dans les heures de loisir que lui laissait le service, les travaux qui ont été le charme de sa vie. De sa plume sont sorties d'utiles et intéressantes études sur la défense de la frontière des Alpes, sur les délicates questions que soulève la neutralité militaire d'une partie de la Savoie, ardu et important problème que nul n'a mieux élucidé, sur d'autres et nombreux sujets où toujours on retrouve le penseur convaincu et l'homme de lettres.

Digitized by Google

On ne saurait taire dans ce trop rapide éloge la prudente fermeté avec laquelle l'officier général sut, à Decazeville, dans des jours difficiles, maintenir la paix au milieu de populations émues et assurer le respect de la loi sans avoir à faire usage des armes dont l'honneur lui était confié.

Le vaillant soldat, général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, est rentré dans sa ville natale, heureuse et fière de le posséder, et où la France le retrouvera avec son patriotisme, son talent et ses vertus militaires, prêt à commander de nouveau si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle avait de nouveaux combats à soutenir.

4° *Nomination de nouveaux membres.*

En dehors de la réception des deux membres précédents, l'Académie a procédé à la nomination de plusieurs autres membres dans ses divers rangs. Tels sont : Membre effectif résidant, M. le chanoine Joseph Mailland, aumônier des Hospices civils de Chambéry ; membre effectif non résidant, M. le chanoine Séraphin Truchet, président de la Société d'histoire de Maurienne ; membre agrégé, M. l'avocat Emmanuel Denarié, de Chambéry ; membres correspondants, MM. Arthur-Paul Bourgoignon, capitaine au 13e Chasseurs à pied, en résidence à Chambéry, l'avocat Michel Revon, professeur de droit à l'Université de Ieddo, au Japon, le docteur Vulliet, professeur à la Faculté de médecine de Genève, l'abbé Henri Monachon, aumônier de l'Orphelinat et de la Providence des jeunes filles de Chambéry, Albert Metzger, homme de lettres, domicilié à Chambéry, Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, l'abbé Gonthier, aumônier des Hospices civils d'Annecy, l'abbé Joseph Burlet, professeur au Grand-

Digitized by Google

Séminaire de Chambéry, l'abbé Frédéric Marchand, curé de Varembon (Ain), le comte Joseph de Regard de Villeneuve, président du syndicat agricole et vice-président de la Société centrale d'agriculture de la Savoie, le R. P. Joachim Berthier, dominicain, recteur de l'Université de Fribourg (Suisse). Les uns et les autres de ces élus méritaient par leurs talents, comme par leurs travaux, cette haute distinction dont ils ont été l'objet.

IV. Bibliographie.

Suivant la généreuse coutume pratiquée par les auteurs savoyards, l'Académie a reçu en don un grand nombre d'ouvrages. Nous nous faisons un devoir d'en citer ici les principaux.

Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Maurienne concernant la translation des reliques du Bienheureux le 29 septembre 1891.

Dans le premier de ces écrits, Monseigneur l'Évêque de Maurienne, après avoir retracé en quelques mots, dans sa Lettre pastorale, les principaux traits de la vie de son saint prédécesseur, passe successivement en revue les qualités que doit revêtir celui que Dieu a appelé aux fonctions élevées de l'épiscopat et qui distinguèrent entre tous le pontife dont il invite ses fidèles diocésains à honorer les reliques. A ce sujet, il fait ensuite un tableau saisissant des fêtes chrétiennes opposées aux perturbations et aux violences sacrilèges d'un temps malheureux, où les restes du Bienheureux Ayrald ne furent sauvés qu'avec peine de la profanation et de la destruction. Nous n'avons besoin de

Digitized by Google

faire ressortir toute l'élévation et la douce éloquence de ces nouvelles et belles pages de Monseigneur Rosset. Il suffit de dire que le vénéré prélat vient d'ajouter à l'écrin déjà si riche de ses publications une œuvre magistrale dont le diocèse de Maurienne a raison d'être fier et dont l'Église le remercie.

Lettre pastorale et Mandement du même pour le Carême de 1892.

La seconde Lettre pastorale du vénérable prélat est plus remarquable encore.

On peut appeler Mgr Rosset le docteur de l'Eucharistie, comme on a nommé saint François de Sales le docteur de l'Amour de Dieu. Le pieux et savant évêque de Maurienne ne s'est pas contenté d'écrire deux gros volumes sur le Sacrement par excellence pour l'instruction des jeunes lévites et des prêtres, mais encore il a voulu procurer l'édification des simples fidèles de son diocèse en mettant ses profondes méditations à leur portée. La Lettre pastorale pour le présent Carême est la suite de deux précédentes sur le même sujet. Aucune lecture ne peut être plus agréable et donner plus de courage aux vrais chrétiens, qui sont si rudement éprouvés en ce moment, et qui apprendront mieux encore où ils pourront puiser l'élévation des sentiments et la force de résister au mal.

Le Bienheureux Ayrald, chartreux, évêque de Maurienne, sa vie, ses reliques et son culte, par l'abbé Truchet, chanoine, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 1891.

La brochure de M. le chanoine Truchet est le complément historique de la lettre évangélique de Monseigneur l'évêque

Digitized by Google

de Maurienne aux fidèles de son diocèse. Elle comprend de son côté cinq parties : *La fête — Le saint — Le tombeau et les reliques — Quelques témoignages — Les enquêtes et les décrets.* Mgr Rosset a daigné lui-même féliciter l'auteur en ces termes : « .... Ce livre contribuera, j'en ai la confiance, à ranimer la dévotion envers cet homme de Dieu, qui fut aussi grand évêque que saint religieux, et que nos ancêtres ont si justement appelé l'honneur des pontifes, la lumière de l'Église, l'appui des pauvres..... Vous avez été préparé à ce travail par vos savantes et laborieuses recherches sur l'histoire de Maurienne, et vous avez fait un judicieux emploi des documents qui ont échappé aux invasions et aux perturbations que notre Maurienne a subies depuis la mort du Bienheureux. » Tout autre éloge, après un témoignage aussi autorisé, serait faible et superflu.

Quelques détails sur la carte d'Afrique au 200.000e, à propos de la question de l'élaboration d'une carte de la Terre à l'échelle de 1.000.000e, par M. le commandant de Lannoy de Bissy.

M. le commandant de Lannoy de Bissy est un de ces hommes méritants qui portent haut le nom Savoyard dans la mère-patrie et jusqu'à l'étranger. A tous ses nombreux talents intellectuels, il joint celui d'être un géographe, qui a certainement des émules dans les divers pays de notre Europe, mais qui a peu de pairs. S'étant rendu au Congrès international des sciences géographiques, tenu à Berne au mois d'août dernier, il fut apprécié à sa juste valeur et nommé membre du jury des récompenses, ainsi que de la commission d'examen de la carte de la Terre. C'est à l'occasion de ce dernier projet qu'il fit la communication contenue dans sa présente brochure. L'auteur, qui

Digitized by Google

a travaillé quatorze ans à dresser la carte grandiose de l'Afrique qu'on connaît, et qui l'a terminée il y a deux ans seulement, pouvait en toute autorité donner ici son avis, en le basant sur les résultats de sa propre expérience. Tout en expliquant l'économie de son œuvre admirable et les moyens employés pour l'exécuter, il montre ce qu'il y aurait également à faire sur chaque point du travail plus considérable de la carte du monde, tels que l'échelle, la proportion, l'orthographe des noms, les signes conventionnels, le mode de composition et l'impression. Il n'y a pas de doute que, si le projet émis au Congrès se réalise, ces enseignements du commandant de Lannoy de Bissy ne soient mis en pratique et ne lui valent aussi la gloire d'attacher son nom à cet autre monument de la science humaine.

Philippe-sans-Terre, drame historique, par J. Converset.

M. J. Converset est Chablaisien et lieutenant dans un de nos régiments. Mais il est aussi poète et écrit élégamment la langue du Parnasse. Son drame, tiré du roman de M. Charles Buet, *Philippe Monsieur,* représente la lutte des nationaux conduits par Philippe, quatrième fils du duc Louis de Savoie, contre les cypriotes partisans de la duchesse Anne de Lusignan. Assurément, si cette œuvre était jouée, la critique et le public des grandes scènes théâtrales trouveraient quelques défauts dans la facture et dans le langage ; mais, malgré cela, on ne peut nier qu'elle ne soit une composition saine et forte, qui mérite d'être accueillie.

Introduction historique à l'inventaire sommaire des archives de la Haute-Savoie, antérieures à 1792, par C.-A. Ducis, archiviste départemental.

Digitized by Google

M. le chanoine Ducis, depuis plus de trente ans à la tête des archives départementales de la Haute-Savoie, s'est acquis une vive reconnaissance des personnes de ce beau département qui s'intéressent à l'histoire de leur pays et qui croient que le monde n'a pas commencé avec elles. Non seulement, par ses sollicitations réitérées et sur ses indications éclairées, il a obtenu de l'administration un local commode et admirablement aménagé, mais encore, grâce à ses recherches incessantes, à ses courses sans nombre, à son esprit judicieux et méthodique, il a créé ces mêmes archives qui n'existaient guère avant lui, et qui surpassent maintenant de beaucoup ce qu'on trouve dans d'autres départements. Son introduction historique ou sa préface à l'inventaire, qu'il ne manquera pas de publier aussi bientôt et que les travailleurs attendent avec impatience, nous montre déjà la richesse et la variété des documents qu'il a réunis avec amour et classés avec soin. C'est ainsi que, sous les cinq premières lettres de l'alphabet désignant autant de séries différentes, on trouvera :

A. Les actes provenant ou attestant l'autorité des chefs de la Maison souveraine de Savoie ;

B. Les actes provenant des comtes de Genève, des barons du Faucigny, des dauphins viennois et des princes de Savoie dans leurs terres respectives ;

C. Les actes de gouvernement et d'administration de ces mêmes terres par leurs possesseurs, spécialement les impôts, les affranchissements, la commission de comptabilité, les confins d'État, les magistrats de santé, le commissariat des guerres et les commissaires d'extentes ;

D. Les actes qui se rapportent à l'instruction publique ;

E. Les actes qui concernent les titres de familles féodales et autres, ceux qui regardent l'exercice du notariat, et enfin

Digitized by Google

ceux qui ont trait à l'origine, à l'état et à l'administration des communes.

Le Royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378), par Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Les amateurs de l'histoire de notre pays prendront un vif intérêt à la lecture du livre de M. Paul Fournier. On sait que la Savoie formait une partie considérable du royaume qu'il décrit. Les autres provinces étaient, outre le Val d'Aoste et la moitié occidentale de la Suisse, la portion de la France moderne qui répond au comté de Bourgogne, au Lyonnais, au Dauphiné, au Vivarais, au Comtat et à la Provence.

L'auteur commence son récit au moment où ce vaste État passa, en vertu du testament du roi de Bourgogne Rodolphe III, sous la domination des empereurs d'Allemagne, et le poursuit jusqu'à la réunion du Dauphiné à la France, qui marque à peu près la fin de cette domination. « Quels furent les efforts des empereurs pendant plus de deux siècles pour maintenir en Bourgogne leur souveraineté nominale ou pour la transformer en souveraineté réelle, » tel est, dit-il, tout l'objet de son livre. Parmi les faits qui se sont rapportés, plusieurs, il est vrai, avaient déjà été mis en lumière par nos historiens, mais beaucoup d'autres étaient encore dans l'ombre. Le mérite de M. Paul Fournier est d'avoir réuni les uns aux autres en un tableau dont on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de la sollicitude qui l'a préparé ou du talent qui l'a exécuté. Nous ne saurions, du reste, mieux faire comprendre la valeur de ce beau travail qu'en rappelant la haute distinction du premier prix Gobert qu'il a reçue de l'Académie de Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

Digitized by Google

Essai sur les jetons de la Chambre des Comptes du Dauphiné et Numismatique du Parlement de Grenoble, 1879 et 1887, par M. Gustave Vallier.

Les Peintures murales des Loives de Montfalcon, 1891, par le même.

M. Gustave Vallier est membre agrégé de l'Académie de Savoie. Malgré ses quatre-vingts ans, il est vert, alerte, et ne cesse, au prix même des plus longues courses et des plus dures fatigues, de composer de volumineux ouvrages sur l'histoire et l'archéologie. En 1886, il faisait paraître les *Inscriptions campanaires du département de l'Isère.* Il y a un mois à peine, il livrait au public savant cet autre travail de bénédictin : *Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et Numismatique de saint Bruno.*

Les ouvrages qu'il a offerts à l'Académie, quoique moins étendus que ces derniers, n'ont pas moins de mérite ni moins d'intérêt. On sait qu'on appelait autrefois jetons des pièces de cuivre ou de tout autre métal dont on se servait pour calculer. Chaque administration publique et même chaque calculateur avait les siens propres, distingués par des signes, des armoiries ou des légendes. M. Vallier en décrit ainsi plus de quarante-cinq qui ont appartenu à la Chambre même des Comptes du Dauphiné.

La numismatique du Parlement de Grenoble comprend les médailles qui appartiennent à quelques-uns des membres de cette haute magistrature et qui furent frappées à l'occasion de certaines circonstances marquantes de leur vie ou simplement pour une satisfaction personnelle. On remarque ici plus de seize de ces pièces, parmi lesquelles figurent celles de Jacques Cujas et de Claude Expilly.

Les peintures dont nous parle M. Vallier se voient dans une ancienne habitation ou propriété rurale, ornée d'une

Digitized by Google

grosse tour carrée, à quatre kilomètres au-dessous de Roybon (Isère), au lieu dit Loives. Elles ont ceci d'intéressant pour nous que l'écusson armorié du comte de Savoie s'y trouve associé en première ligne à ceux du dauphin, du comte de Forez, d'un membre de la branche d'Achaïe-Savoie, du prince d'Orange, du comte de Chalon et du comte de Genève.

Les Possessions françaises de la Méditerranée au Soudan (Niger), 1891, conférence par M. de Lannoy, chef de bataillon.

On se rappelle que M. le chef de bataillon de Lannoy a été longtemps le directeur de la grande carte d'Afrique, publiée en ces dernières années par le gouvernement français. Nul mieux que lui ne pouvait donc décrire les possessions de la France sur le continent africain et faire avec l'histoire de leurs conquêtes la biographie de leurs conquérants. Sa conférence, extrêmement instructive sous ce triple rapport, aura autant de succès auprès des lecteurs quelle en a eu auprès des auditeurs.

Monographie des directions des douanes en France, 2 volumes, 1890, par M. V. Barbier.

L'ouvrage considérable de M. V. Barbier sur les directions des douanes en France vient se joindre avec avantage à tous les autres nombreux travaux que l'auteur a publiés jusqu'ici. L'historique de cette partie de l'administration française, non seulement y est aussi complet que possible, mais de plus il comporte des descriptions de villes, de pays, de mœurs, etc., qui enlèvent la sécheresse que l'on pourrait supposer au livre et qui en rendent la lecture attrayante.

Digitized by Google

Les Savoyards liront avec plaisir et profit ce qui concerne particulièrement la direction de Chambéry.

Pratique des Vertus, méthode pour travailler à la perfection au moyen d'un exercice de vertu chaque jour, t. Ier, par le Père F. Bouchage, rédemptoriste.

Le nouvel ouvrage du R. P. Bouchage comprendra trois volumes. Le premier, que l'auteur vient d'offrir à l'Académie, décèle une profonde connaissance des besoins de l'âme, ainsi que des moyens qui peuvent la relever. En même temps, il fait pressentir ce que seront les deux autres. La vertu que prisaient si fort les anciens, c'est-à-dire, le combat et le triomphe de ses mauvais penchants, n'est pas généralement ce qui distingue les hommes de ce temps. En soumettant à nos méditations de chaque jour sa nature et ses fondements, comme en indiquant les moyens de la pratiquer, le savant et pieux religieux a donc fait une œuvre éminemment utile. Sous ce rapport, la littérature est assez courte ; à part les traités *ex professo*, les ouvrages de ce genre, qui se lisent et que l'on peut faire lire avec fruit, n'abondent guère. Le livre du R. P. Bouchage convient à tout le monde. Il est non seulement proportionné à la moyenne d'instruction parmi ceux qui sont engagés dans le chemin de la piété, soit au milieu du monde, soit au sein des communautés religieuses, mais il répond aussi aux aspirations élevées des âmes plus avancées. En présence de ces précieuses qualités, nous n'avons besoin d'ajouter que son succès est assuré.

Le Droit de la guerre, première partie : les Hostilités, conférences faites aux officiers de la garnison de Grenoble, pendant l'année 1891-1892, par A. Pillet, professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Digitized by Google

La presse a déjà rapporté le vif intérêt que les conférences de M. A. Pillet avaient excité dans leurs auditeurs de Grenoble. Le livre que nous avons sous les yeux ne fait que montrer davantage leur valeur. Dans ce temps où, malgré la paix dont on jouit et que chaque nation jure à sa voisine de ne point troubler, l'on peut à chaque instant se réveiller sous le bruit formidable du canon de toutes les armées européennes aux prises les unes avec les autres. Il est à propos de rappeler qu'il y a des règles d'humanité et d'honneur à observer même envers l'ennemi et que la guerre a aussi son code de lois qu'il n'est pas permis de violer, sans se mettre au ban des peuples civilisés. On comprend dès lors, avec quelle vive attention l'orateur du cercle des officiers de Grenoble a été écouté. Pour faire apprécier l'importance de ces premières conférences, au nombre de dix, qu'il suffise d'exposer ici simplement le titre des questions traitées : De la guerre. — Des causes légitimes de la guerre. — De la déclaration de guerre. — Des belligérants. — Des moyens de nuire à l'ennemi. — Des sièges d'autrefois et de ceux d'aujourd'hui. — Des prisonniers de guerre. — Des blessés et des malades. — De la nécessité des rapports entre belligérants au cours des hostilités. — De la sanction des lois de la guerre.

La Porte de Sainte-Sabine à Rome, par le R. P. Joachim Berthier, dominicain, recteur de l'Université de Fribourg (Suisse).

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CAPRONI

(CAPRONY, CAPPRONY, CAPERONY)

FABRICANTS DE PAPIER

A LA SERRAZ (BOURGET-DU-LAC) ET A DIVONNE

AUX XVII^{e} ET XVIII^{e} SIÈCLES

LEURS MARQUES ET FILIGRANES

Par A. PERRIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Staatsbibliothek
München

LES CAPRONI

LEURS MARQUES ET FILIGRANES

Les fabricants de papier ont un rôle important dans l'industrie du livre, mais plus modeste et moins connu que celui des imprimeurs. Depuis quelques années, l'étude de leurs marques et de leurs filigranes, pour la période qui a précédé la fabrication mécanique du papier, a appelé l'attention sur eux. Les filigranes employés par chacun d'eux peuvent fournir d'utiles indications et permettre de résoudre certaines difficultés relatives à la date et au lieu d'impression de livres publiés sans ces indications. De là l'intérêt de rechercher les ouvriers qui ont employé ces filigranes et les localités dans lesquelles ils ont travaillé.

Ayant eu la bonne fortune de réunir des marques, des filigranes et divers renseignements se rapportant à une famille qui a travaillé pendant plus d'un siècle et demi dans le même atelier, nous détachons aujourd'hui cette étude particulière de l'histoire des fabricants de papier de la Savoie.

Il s'agit d'une famille Caproni établie à la Serraz, dont une branche alla s'installer à Divonne où elle exerça la même industrie.

Digitized by Google

Depuis que nous avions cherché à réunir les divers filigranes des papiers employés en Savoie, le nom de Caproni, assez fréquemment placé sur le joug de cloches et accompagné de différentes initiales, avait attiré notre attention. A côté de ce nom et aux mêmes époques nous trouvions en grand nombre des initiales, placées dans des cercles, au-dessus ou au-dessous de raisins, dont le classement et l'attribution seraient restés difficiles si le moyen de les déterminer ne nous avait été fourni par un signe particulier : un croissant qui figurait fréquemment dans ces filigranes.

Le croissant était la marque particulière de la famille Caproni, qui en avait trois dans ses armes, placés deux et un. Leur écu figure dans la marque d'André et de Jacques Caproni, associés, imprimée en rouge sur une feuille de papier, ayant pour filigrane les initiales A C placées au-dessus de trois raisins, qui servait d'enveloppe à un dossier de procédure daté de 1687.

M. le marquis de la Serraz a bien voulu nous communiquer cinq de ces marques, trois originales gravées sur bois, deux imprimées sur des feuilles que des notaires économes ont sauvées en les utilisant ; une sixième avait été recueillie par nous sur la garde d'un livre. Ces marques étaient destinées a être empreintes sur les première et dernière feuilles et sur les enveloppes des rames de papier. Toutes appartiennent à la fabrique de la Serraz, une seule est d'une époque postérieure à sa direction par la famille Caproni. Quelques-unes sont datées et portent le nom de la fabrique, celui du fabricant et l'indication de la qualité du papier ; celles sur papier ont, en outre, le filigrane du prédécesseur. Les données qu'elles nous procuraient nous permirent d'attribuer d'une manière certaine

Digitized by Google

une partie des filigranes que nous possédions, à divers membres de la famille Caproni. Nous en augmentâmes le nombre en dépouillant les comptes de la ville de Chambéry, les registres du Sénat de Savoie, les minutes des notaires et les registres paroissiaux de diverses communes[1].

Les registres du Bourget-du-Lac étaient écrits presque exclusivement sur du papier fabriqué à la Serraz, et les filigranes se succédaient dans l'ordre même de leur fabrication. Ils nous fournirent un grand nombre d'actes relatifs aux Caproni ou dans lesquels ceux-ci étaient intervenus comme témoins. Grâce à l'aide obligeante de M. l'abbé Picollet, curé-archiprêtre du Bourget, nous pûmes dresser la généalogie presque complète de cette famille et établir l'ordre de succession de ceux de ses membres qui ont travaillé aux battoirs de la Serraz.

M. C.-M. Briquet, de Genève, à qui sont dues d'importantes publications relatives aux filigranes, avait indiqué dans l'une d'elles le nom de Caproni, rencontré par lui sur divers papiers. Je lui adressai une copie de mes filigranes, il voulut bien m'en faire connaître de nouveaux se rapportant principalement à une branche de la famille Caproni établie à Divonne, ainsi que divers actes relatifs aux fabriques de la Serraz et de Divonne.

[1] Chambéry, Bissy, le Bourget-du-Lac, Cognin, Dullin, la Motte-Servolex, Montmélian, Nances, Novalaise, Saint-Jeoire, Saint-Sigismond.

Aux archives de la ville, les mandats de payement du trésorier sont écrits sur des feuilles aux filigranes des Caproni à dater de 1680. Le nom seul est placé sur le joug d'une cloche ; en 1631, les initiales B C dans un cercle surmonté d'une croix ; ensuite se succèdent plus nombreux les divers filigranes que nous avons reproduits. A dater de 1684, toutes les factures et mandats, sauf cinq ou six exceptions, sont sur du papier aux initiales A, C ; C, C ; S, C ; B. CAPRONI.

Digitized by Google

Papeteries de la Serraz.

Trois fabriques de papier ont existé à la Serraz et subsistent encore, deux d'entre elles sont peu importantes aujourd'hui. Il est assez probable que les deux fabriques qui avoisinent le château ont été établies et exploitées par les Caproni ; les filigranes différents que nous avons rencontrés à des époques contemporaines l'indiquent.

Les fabricants dont nous avons les marques peuvent seuls être considérés comme ayant travaillé à la papeterie plus rapprochée du château. Les bâtiments sont situés à gauche de la route avant d'arriver au pont qui précède l'avenue. Rien dans ces constructions n'attire l'attention des nombreux visiteurs, dont les regards se portent sur la merveilleuse cascade qui descend de la montagne par bonds successifs, la blancheur de ses eaux faisant ressortir l'éclatante verdure des branches qui s'entre-croisent au-dessus. Gracieux tableau d'aspect toujours varié, suivant la saison, l'état de l'atmosphère et l'heure à laquelle on le voit. Une partie de ses eaux, qui ont mis en mouvement les artifices de la seconde papeterie, placée sur le plateau supérieur, est détournée pour servir de moteur à celle située au-dessous de la cascade.

Les Caproni se sont établis à la Serraz vers la fin du XVI[e] siècle. L'acte le plus ancien, relatif à cette famille, inscrit sur les registres paroissiaux du Bourget, est le mariage de Sébastien Caproni avec Gabrielle Pomaris, en 1599. L'année suivante, à la date du 29 mai, figure l'acte de naissance de leur fils Jean. Ce sont les seuls renseignements que nous ayons sur eux, les registres des trente

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

premières années du XVIIe siècle faisant défaut, nous n'avons pu établir leurs liens de parenté avec d'autres membres de cette famille, dont l'existence entre 1640 et 1650 est constatée par divers filigranes.

Sébastien paraît avoir été le créateur de la papeterie de la Serraz ; nous lui avons attribué les filigranes au nom de Caproni seul, qui sont les plus anciens dont nous ayons constaté l'emploi de 1630 à 1633. Ils se trouvent dans les pièces comptables du trésorier de la ville de Chambéry et sur deux copies des articles de la capitulation accordée à la même ville par Louis XIII en 1630 (pl. I, n° 1).

De 1636 à 1650, des initiales accompagnent le nom de famille placé sur le joug des cloches ; parfois des différentes initiales figurent sur les cloches. Tels sont pour cette période : L. CAPRONI, avec les initiales C C (pl. I, n° 2), 1636 ; CAPRONI et les initiales A C sur la cloche (pl. I, n° 3), 1640-1642 ; B. CAPRONI (pl. I, n° 4), 1641-1642 ; B C entre deux traits, dans un cercle surmonté d'une croix (pl. I, n° 5), 1632-1646 ; CAPRONI et les initiales C P sur la cloche (pl. I, n° 6), 1650 ; CAPRONI seul (pl. I, n° 7), en 1660[1]. Nous n'avons pu que classer ces divers filigranes par ordre de date, faute de renseignements sur ceux qui les ont employé.

L. CAPRONI peut avoir appartenu à un Louis Caproni, établi plus tard à Chambéry comme marchand de papier. En 1648, il achetait, pour son compte ou pour la fabrique de la Serraz, des colles à Genève : « Loys Cartier et consorts, maîtres chamoiseurs, vendent à Le Capprouni, marchd papetier à Chambéry, 12 quintaux et plus de colle de mou-

[1] Les dates indiquées sont celles des actes écrits sur les papiers dont nous avons relevé les filigranes ; leur fabrication est donc toujours antérieure et parfois de plusieurs années.

Digitized by Google

ton, chèvre, veau et chevreau, à rendre aux Halles de la ville, à 14 florins p. p. le quintal[1]. » Il fut adjudicataire de la gabelle du commun du vin en 1639 et en 1641, malgré l'opposition du Conseil de ville pour n'avoir pas rempli les conditions du contrat en présentant une caution solvable ; le Sénat lui donna raison. Le règlement de ses comptes donna lieu à un procès, continué pendant nombre d'années par la ville de Chambéry contre ses répondants et sa famille, afin d'obtenir le payement de quartiers de sa cense qu'il avait retenus, prétextant que la peste l'avait empêché de recouvrer les droits pendant une partie de ses deux années de gestion. De 1669, après son décès, jusqu'en 1673, se succédèrent des assignations, comparutions, jugements, etc., qui forment un volumineux dossier contenu dans deux cartons. Ces écritures interminables ne contiennent ni la solution du procès, ni, ce qui nous eût intéressé davantage, la moindre indication sur les membres de sa famille.

A partir de 1636, les registres paroissiaux du Bourget n'offrent plus que de rares lacunes et nous avons pu, dès cette date, établir la généalogie presque complète de la famille Caproni.

Quatre noms paraissent d'abord fréquemment, ceux d'Hercule, de Louis, de Pierre et de Gabriel Caproni. Les deux premiers étaient probablement frères et associés pour la fabrication du papier. Ils épousèrent, la même année 1636, deux sœurs de la famille Janon, du Bourget, et furent les chefs des deux branches de maîtres papetiers des fabriques de la Serraz et de Divonne. Gabriel et Pierre étaient leurs frères ou tout au moins leurs proches parents, puisqu'ils figurent tous deux comme parrains d'enfants ou de

[1] Archives de Genève, Actes de Me Est. Demonthoux, deuxième du nom, vol. V, fol. 135. (Extrait par M. Briquet.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

petits-enfants d'Hercule ou de Louis, ou avec leurs femmes, d'enfants de leurs ouvriers ou d'habitants du Bourget.

Les filigranes d'Hercule et de Louis (pl. I, nos 8, 9, 10 et 11), qui devaient avoir chacun un battoir, se rencontrent simultanément de 1660 à 1672, et jusqu'en 1679 pour Louis (pl. III, no 27) ; ils sont de deux espèces comprenant : leurs noms placés sur le joug d'une cloche ou leurs initiales dans un cercle surmonté d'une croix. Ils diffèrent en ce que : l'H initiale d'Hercule est formé d'un double trait, et le joug de la cloche, pour Louis, est surmonté d'une couronne ; ce dernier a de plus placé un croissant au-dessous de ses initiales, il y figure pour la première fois en 1660.

Deux des fils de Louis, Pierre et Jacques, acquirent et créèrent des papeteries à Divonne. A leur départ, leur fabrique dut passer à André, fils de Guillaume, notaire ducal au Bourget ; ses filigranes sont accompagnés du croissant placé au-dessous de raisins (pl. I, no 13 ; pl. II, no 14 ; pl. III, nos 28, 38, 39, 45, 46, 47, 48 ; pl. V, nos 52, 53, 54, 56, 59, 63 ; pl. VI, nos 70, 71, 72, 73 ; pl. VII, no 80) et parfois entre ses deux initiales. Il employa d'abord les deux filigranes de Louis, la cloche ornée de traits et le cercle crucigère (pl. I, no 12 ; pl. II, nos 15, 17, 22).

Sa marque, la plus ancienne que nous connaissions pour la Serraz, est d'un dessin et d'une exécution très primitifs. Un écu aux armes de la Maison de Savoie, surmonté d'une couronne écrasée, ayant deux lions pour supports, en occupe les deux tiers ; au-dessous, une branche de vigne supportant trois raisins et les inscriptions qu'elle sépare : *André Caprony à la Serraz* et *Papier fin au raisin*. Elle est antérieure à 1671, le filigrane du papier sur lequel elle est empreinte se composant de trois raisins surmontés des

Digitized by Google

initiales A C (pl. II, n° 18), marque d'Antoine, qui parait dès 1670.

André s'associa, en 1680, à Jacques, dont nous n'avons pu établir la parenté ; leur marque est d'une gravure peu supérieure à la précédente, bien que le dessin en soit plus artistique. L'écu aux armes de la famille Caproni, trois croissants placés deux et un, est entouré d'un motif d'ornementation comprenant deux croissants, des branches et des grappes de feuillages et de fruits. Au-dessous, on lit : *André et Jacques Caprony à la Serraz,* et sur une banderolle, coupée au milieu par une branche de vigne portant trois raisins, *Papier fin au raisin.* La feuille sur laquelle elle est imprimée porte un filigrane de trois raisins avec les initiales A C, semblable, moins le croissant, au n° 39 de la planche III, employé dès 1679.

Ils développèrent leur industrie et produisirent des papiers de plus grand format, l'un ayant pour filigrane l'initiale d'André et le nom séparés par un cœur et surmontés d'une couronne, un raisin au-dessous d'un dessin (pl. IV, n°s 40 et 41) ; l'autre, où ses initiales seules, séparées par un cœur, sont surmontées d'une petite couronne, un raisin au-dessous.

Cette extension donnée à leur fabrication fut sans doute due à Jacques dont nous n'avons trouvé l'initiale que sur une seule espèce de papier très fort et de grande dimension, fabriqué par lui avant son association avec André. Les comptes du trésorier de la ville de Chambéry, de 1670 à 1680, et les actes du Sénat, de 1673 à 1682, sont écrits sur ce papier marqué d'un curieux filigrane (pl. II, n° 20). Son nom *I. CAPRONI,* entouré d'un filet, est surmonté d'un écusson portant au centre un lion, entouré d'un double cercle renfermant le nom de *Claude Bourgo* et d'une gra-

Digitized by Google

27

1672 – 1679

28

1678

29

1678

30

1679

31

1673

32

1677

33

1678

34

1679

36

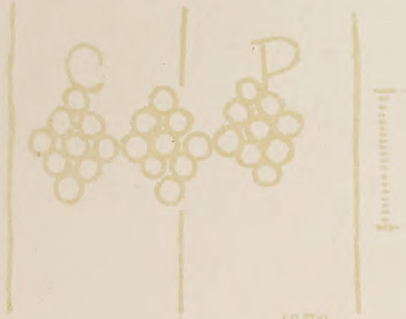

1679

37

1679

38

1679

1679

Digitized by Google

40

31×44 1680

41

34×44 1680

42

1684

43

1685

44

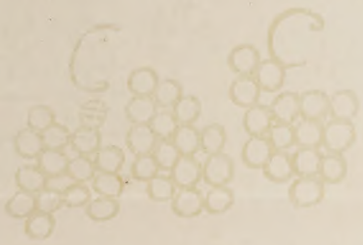

1683-1684

45

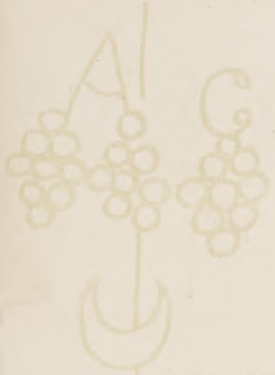

1685-1691

46

1685

47

1685

48

1685

49

1685

50

1685

51

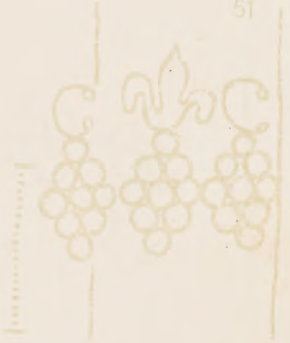

Digitized by Google

52

1685

53

1680-1685

54

1685

55

1685-1685

56

1688

57

1689

58

1690

59

1688

60

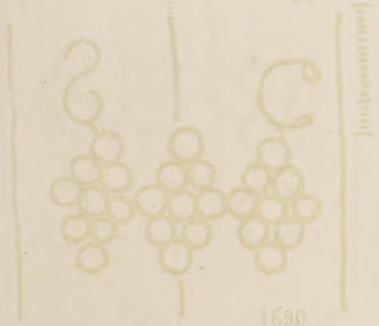

1690

61

1690

62

1690

63

1688

Digitized by Google

PL. VI

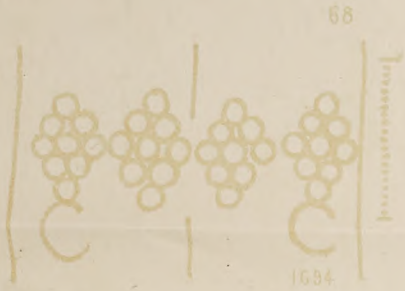

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

cieuse ornementation. Ce nom, dont l'épaisseur du papier rendait la lecture difficile (et qui nous parut d'abord Bourget-du-Lac), est celui d'un habile ouvrier appelé à la Serraz par les Caproni, pour perfectionner leur outillage et leur fabrication. A la mort d'André, en 1688, il n'est plus question de Jacques.

Des quatre fils d'Hercule, Antoine lui succéda, Guillaume devint notaire au Bourget, Claude et Sigismond prirent la suite de la fabrique après la mort d'Antoine, en 1679. Les filigranes d'Antoine apparaissent à partir de 1665, ses initiales à traits simples ou doubles figurent aux côtés d'un seul raisin (pl. II, n° 23) ou au-dessus de trois ou quatre raisins (pl. II, nos 16, 18, 24, 25; pl. III, nos 29, 30, 37; pl. V, nos 61, 62, et pl. VI, nos 66 et 69), non accompagnés du croissant, marque distinctive d'André.

Nous ne savons à qui attribuer le filigrane (pl. III, n° 31) portant une couronne au-dessous de trois raisins surmontés des initiales A C.

Le papier aux filigranes *A C* au-dessus ou au-dessous de raisins, avec ou sans croissant, est pendant nombre d'années d'un emploi presque exclusif à Chambéry et dans une grande partie de la Savoie. De 1678 à 1695, presque toutes les factures des comptes de la ville sont écrites sur du papier à cette marque, et les filigranes de fabricants étrangers sont devenus extrêmement rares.

Les registres de délibérations de la ville, de 1683 à 1693, quelques-uns des registres du Sénat et la plupart des registres paroissiaux des communes sont écrits sur du papier aux mêmes filigranes. Nous les avons également retrouvés sur les feuilles de volumes imprimés à cette époque : A C sur trois raisins, un croissant au-dessous, dans l'édit de S. A. R. réglant l'autorité des gouverneurs du château de

Digitized by Google

Montmélian, imprimé en 1683 chez L. Dufour et J. Gorin ; A C à doubles traits sur trois raisins, dans le traité des subastations de Bailly, imprimé chez Micoullier (Estienne Riondet), en 1679 [1].

Contemporainement, mais beaucoup plus rares (de 1670 à 1679), existent des filigranes aux initiales P C, qui appartiennent bien à un atelier de la Serraz, placées au-dessus de trois ou quatre raisins avec tiges (pl. X, nos 115 et 116), et encore dans un cercle surmonté d'une croix, avec un croissant au-dessous (pl. III, no 32), et avec le nom entier P. CAPRONI sur le joug d'une cloche, surmonté d'une couronne, en 1731 (registres paroissiaux de Chambéry). Ils peuvent appartenir à Pierre, fils de Louis, sur lequel nous n'avons pu recueillir aucun renseignement.

Claude et Sigismond succédèrent à leur frère Antoine. Comme leurs marques et leurs filigranes diffèrent, bien que ces derniers paraissent être sortis des mains du même ouvrier, il est certain qu'ils travaillèrent séparément.

Quoique les produits au filigrane de Claude nous soient connus dès 1684, sa marque porte seulement la date de 1689. Elle se compose de l'écu de Savoie surmonté de la couronne royale ayant deux lions pour supports ; on lit au-dessous en deux lignes : *Claude Caprony, la Serraz — Papier fin à la croix blanche.* La gravure du bois est bonne, le dessin largement tracé est d'une exécution remarquable, aussi avions-nous pensé qu'il pouvait être, ainsi que celui de la marque de Sigismond, attribué à Cuenot. Notre supposition est devenue une certitude lorsque nous avons su que le fils Cuenot avait épousé Dlle Hélène Caproni, par

[1] MM. Dufour et Rabut *(L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie)* mentionnent la fourniture de papier faite par Antoine Caproni à Jean-François Rubellin, imprimeur à Rumilly avant 1679.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ONY·A·LAS ERRA

PAPIER·FIN
AV·RAISIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

son acte de décès, retrouvé par nous dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre de Maché, à la date du 18 décembre 1749, à l'âge de 65 ans : « Sépulture, à Saint-Pierre sous le Château, de Dlle Hélène Caperony, femme de Me André Cuenot. »

En reproduisant cette marque d'après le bois, nous avons rétabli le nom de *Claude,* que l'un de ses successeurs avait enlevé au ciseau afin de l'utiliser en plaçant son prénom dans le vide ainsi obtenu. Heureusement le creux n'avait pas été approfondi et le nom se lit encore facilement.

Ses filigranes, assez irréguliers et parfois déformés, se composent de trois et aussi de quatre raisins, surmontés des initiales C C, séparées pour quelques-uns par une fleur de lis ou une croix alaisée (pl. IV, nos 42, 44, 49, 51 ; pl. V, no 55 ; pl. VI, nos 65, 68, 75). De 1709 à 1740, sur un papier plus grand que le raisin, figure une cloche portant sur le joug, surmonté d'une couronne fantaisiste, ses initiales séparées par trois points et un cœur (pl. VIII, no 92).

Sigismond s'est borné à placer ses initiales au-dessus de trois raisins sur les papiers qu'il a fabriqués de 1686 à 1690 ; à partir de cette dernière date, il ajoute un croissant au-dessous des raisins (pl. IV, no 50 ; pl. V, nos 57, 60 ; pl. VI, no 64). En 1710, il fabrique du papier à la cloche dont le filigrane se rapproche, comme forme, de celui de Claude : ses initiales S C, placées sur le joug, sont séparées seulement par un cœur (pl. VIII, no 93).

Nous avons de lui le bois d'une marque qui s'imprimait sur les deux faces de l'enveloppe de chaque ramette de petit papier à lettre, dont il avait entrepris la fabrication. D'un côté, dans une couronne de clochettes aboutées, formant quatre cornes d'abondance liées par des nœuds de rubans

Digitized by Google

en haut et en bas, est une grande fleur de lis accostée d'une étoile et d'un croissant; on lit au bas : *Papier à la croix de Malte fait à la Serraz par Sigismond Caprony,* au-dessous est un cœur percé de deux flèches; de l'autre, une croix de Malte est suspendue par une chaînette à une double branche de lauriers qui l'entoure.

Louis (fils de Claude, deuxième du nom) succéda à André et à Jacques; il fit économie de formes en utilisant celles de ses prédécesseurs, en transformant l'*A* en *L* à double filet, l'exécution peu soignée rend leur forme assez irrégulière. Ce travail d'appropriation se reconnaît même sur les filigranes sans croissant, ceux-ci par suite de l'inversion des lettres sont toujours au-dessus, les pointes tournées en bas (pl. VI, nos 67, 73; pl. VII, nos 76, 77, 78, 79, 82). Les plus récents ont été faits de toutes pièces, cadre et filigranes, les raisins sont plus grands et plus réguliers, le croissant est placé entre les initiales (pl. VII, no 84; pl. VIII, no 94). L'on trouve encore ses deux initiales séparées par un cœur sur le joug d'une cloche (pl. VII, no 81).

Sa marque, qui était empreinte sur la garde d'un livre, ayant le filigrane A C sur trois raisins, est beaucoup plus simple que celles de ses prédécesseurs; elle reproduit, en plus grand, le cercle crucigère des premiers Caproni, dans lequel sont ses initiales avec un croissant au-dessous, accosté de deux branches de laurier.

Contemporainement et un peu après Louis, on trouve des papiers aux filigranes ayant les initiales A C jusqu'en 1698, et les initiales P C jusqu'en 1709. Les premières appartiennent très probablement à un André, fils d'Antoine, qui ne nous est connu que par son second mariage, célébré à Saint-Pierre sous le Château, le 25 août 1695 : « Caperoni André, fils d'Antoine, du Bourget, veuf, et Gasparde Per-

Digitized by Google

76

1679-1696

77

1679-1694

78

1695

79

1696

80

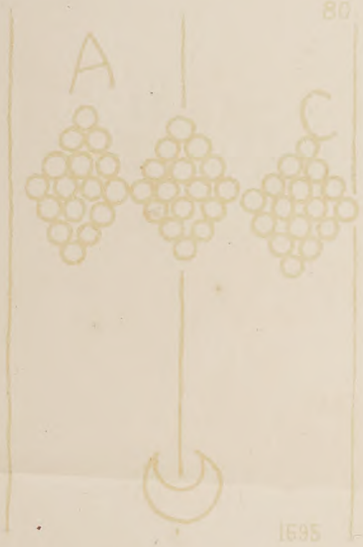

1695

81

1694-1696

82

1695

83

1696

84

1696

85

1698

86

1698

87

1693

Digitized by Google

88

1698

89

1698

90

1700

91

1700

92

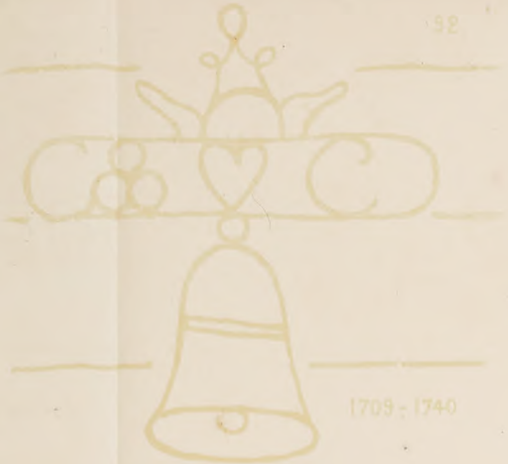

1709 - 1740

93

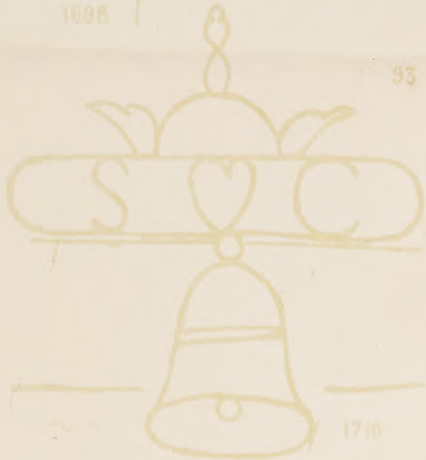

1710

94

1709

95

1709

96

1700

97

1709

Digitized by Google

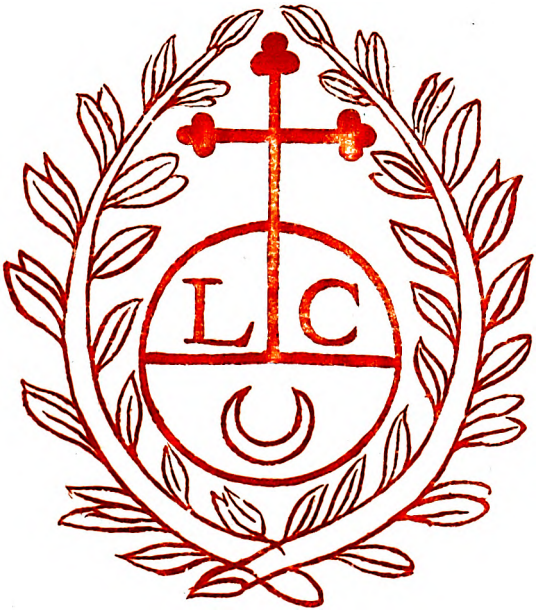

Digitized by Google

Digitized by Google

rian, veuve. » Les témoins sont deux de ses cousins, Gabriel et Antoine.

Ses initiales sont placées sur le joug d'une cloche, séparées par un cœur (pl. VII, n° 81), au-dessus de trois ou quatre raisins, un croissant inversé entre deux (pl. VII, nos 85, 86; pl. VIII, n° 91), au bas de quatre raisins (pl. VIII, n° 96), ou seules, séparées par un cœur, et un grand raisin sur l'autre côté de la feuille (pl. VIII, n° 83).

Nous n'avons aucun renseignement sur le Pierre? dont les initiales figurent au-dessus de trois raisins avec un croissant au-dessous (pl. VIII, nos 88, 89, 90), son initiale et son nom séparés par un cœur sur le joug d'une cloche (pl. VIII, n° 97; pl. IX, n° 98).

Le filigrane le plus récent est de 1742 : I. CAPRONI séparé par un cœur sur un joug de cloche, il peut être attribué à Jean Caproni, né en 1700.

L'emploi du papier timbré, rendu obligatoire au milieu du XVIIIe siècle, rendit plus rare l'emploi du papier ne portant pas la marque officielle, les filigranes ne figurent presque plus dans les pièces publiques. Les fabriques de la Serraz durent produire des papiers à la marque officielle et réduire la fabrication du papier.

Dimensions des papiers fabriqués à la Serraz.

Pendant les premières années de leur établissement aux papeteries de la Serraz, les Caproni paraissent avoir borné leur fabrication à deux formats seulement, qui ont pris les noms des filigranes usités pour distinguer chacun d'eux : la cloche et la couronne. Les dimensions de la

Digitized by Google

première s'écartent peu de 27 ½ × 38 ½ à 29 × 40, et celles de la seconde de 26 × 35. Le format raisin vient un peu plus tard et est bientôt produit en plus grande quantité que les deux autres ; son filigrane se compose de un, deux, trois et quatre raisins, dont il prit le nom. Les dimensions sont un peu plus variables entre 34 × 44 et 33 ½ × 48, pendant que les membres de la famille Caproni se succèdent aux battoirs de la Serraz.

En outre de ces trois formats qui constituaient la base de la fabrication courante, il en exista d'autres faits sans doute en moins grande quantité que nous n'avons pas retrouvés, et de plus grands et plus forts, comme celui à la marque de Claude Bourgo, qui mesurait 57 × 44 ½.

Établie à la Serraz et au Bourget, à la fin du XVI^e^ siècle, la famille Caproni se multiplia rapidement de 1600, où nous trouvons deux membres seulement de cette famille, à 1637, où les actes paroissiaux nous en font connaître un nombre considérable. Dès cette époque, une partie de ses membres dut chercher au dehors un emploi à son activité. Louis s'établit à Chambéry marchand de papier, Pierre et Jacques allèrent créer des fabriques de papier à Divonne. Un certain nombre va former des alliances au dehors, principalement à Chambéry, où les rapports d'affaires avec les papetiers, les imprimeurs et les libraires les rendaient plus faciles ; citons Claudine, fille de Claude Caproni, mariée à Jean Bonjean, bourgeois de Chambéry, en 1680, et Hélène Caproni à André Cuenot.

Très considérés au Bourget, où leur obligeance était proverbiale, les Caproni acceptaient volontiers de tenir, sur les

Digitized by Google

fonts baptismaux, les enfants des familles du Bourget et d'assister comme témoins aux mariages. A ces divers titres, ils figurent à chaque instant sur les registres paroissiaux. L'assistance aux baptêmes se rencontre à des dates très rapprochées, lorsque ce commérage servait de point de départ à des liaisons plus intimes : Gabriel Caproni est parrain avec Etiennette Coutibert, le 6 décembre 1687 et le 7 juillet 1688, et ils se marient le 17 août de la même année. Antoine Caproni est parrain avec Françoise Bertier, les 10 et 20 mai 1689, et leur mariage se célèbre en juin.

La famille de Seyssel acceptait volontiers de remplir les mêmes offices en faveur des Caproni ; noble Sigismond de la Serraz est parrain de Sigismond, fils d'Hercule, le 10 janvier 1641 ; Joseph de Seyssel et noble de Seyssel, sa femme ou sa fille ? tiennent, sur les fonts baptismaux, Joseph, fils de Sigismond, le 25 août 1664 ; Victor-Amé de Seyssel est parrain de Thérèse, fille de Louis, le 20 janvier 1703. Ils sont également témoins aux mariages qui, dans ces cas, se célèbrent dans la chapelle publique de la Serraz.

Les Caproni ne possédèrent pas une sépulture particulière, bien que plusieurs membres de cette famille aient été ensevelis dans l'église du Bourget, mention qui ne se trouve que sur deux actes. Le 27 septembre 1685, Joseph est enterré devant la chapelle de Saint-Sébastien, et, le 4 janvier 1706, Antoine est enterré dans l'église du Bourget.

La maison habitée par les Caproni est encore connue, et une locution conservée par quelques vieillards, *prendre du tabac à la Caproni,* rappelle l'habitude d'un des derniers membres de cette famille d'offrir du tabac, non pas dans une tabatière, mais dans une feuille de papier. En examinant le tableau généalogique, placé à la fin de ces notes, l'on s'explique la disparition de ce nom de famille par le

Digitized by Google

grand nombre de filles, nées des mariages des derniers Caproni, tandis que les garçons étaient en majorité dans les soixante premières années qui suivirent son établissement au Bourget.

Fabrication du papier à la main.

La fabrication du papier continu, à l'aide de machines, a fait diminuer rapidement les nombreux ateliers où il se faisait à la main; aussi croyons-nous utile d'indiquer ce procédé de fabrication que peu de personnes connaissent aujourd'hui.

La pâte, pilée au battoir et préparée, était versée dans des cuves; l'ouvrier trempait dans la pâte un cadre, ou forme, sur lequel il recueillait une certaine quantité de pâte qu'il répartissait également sur toute la surface, en agitant le cadre, répétant l'opération quand le papier devait être plus fort. La feuille, après avoir été égoutée, était couchée sur un molleton et, lorsqu'elle avait pris assez de consistance, suspendue pour sécher à l'air libre.

Le cadre en bois était garni de fils de cuivre, tendus parallèlement et très rapprochés, supportés par d'autres fils plus forts, placés au-dessous perpendiculairement aux premiers et régulièrement espacés. Cette disposition facilitait l'écoulement d'une partie de l'eau.

Les vides existant entre les premiers fils produisaient la vergeure du papier, et, les seconds, les traits perpendiculaires appelés pontuceaux. Ceux-ci variaient en nombre et en écartement; ceux placés aux bords de la forme n'étaient séparés que par un demi espace et s'appelaient tranche-fil.

Digitized by Google

Les pontuceaux font défaut quelquefois dans les papiers les plus anciens, très rarement à la Serraz.

Le filigrane, ou marque particulière de la fabrique ou du maître papetier, s'obtenait au moyen de fils fixés au-dessus de la vergeure reproduisant les noms, les initiales ou les dessins dont on voulait obtenir la reproduction sur la feuille. Le plus souvent, il est placé au centre du feuillet, quelquefois au bord, ou à un coin, perpendiculairement aux vergeures ou aux pontuceaux. Au commencement du XIVe siècle, le filigrane est placé quelquefois sur chacun des feuillets; ce système, usité à Venise à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, fut repris au XVIIe siècle, comme on le voit sur les papiers timbrés des États Sardes, sur lesquels les armes de Savoie, les initiales, les portraits et les noms des princes sont répétés sur chaque feuillet. Le filigrane indique le format: pot, cloche, coquille, raisin, jésus, colombier, grand-monde, nom de l'objet représenté sur chacun d'eux; la qualité : fin, moyen, bulle venant gros, bon; le fabricant, la papeterie, et, plus récemment enfin, l'année de la fabrication.

Dans la reproduction des filigranes, nous avons suivi la méthode employée par M. Briquet, indiquant les pontuceaux et, pour la vergeure, le degré de rapprochement des fils, par des points comprenant l'espace occupé par vingt traits. Les variantes, en dehors des motifs et des lettres, sont peu sensibles, mais pourront servir pour classer les filigranes douteux ou pour comparer entre eux les produits des différentes fabriques de la Savoie et des pays voisins.

Digitized by Google

Législation.

Les dispositions légales, relatives à l'établissement et à l'exercice des papeteries dans les anciens États Sardes, sont peu connues, celles que nous possédons sont de la fin du XVII^e siècle.

L'établissement d'une fabrique sur un cours d'eau, transmettant la force motrice aux pilons et servant au lavage et au délayage de la pâte, ne pouvait avoir lieu qu'avec la permission du propriétaire et moyennant redevance. Il nécessitait ensuite l'obtention d'une autorisation de l'État et d'un privilège pour la collecte des chiffons et des colles dans une région déterminée. Des règles assuraient la bonne fabrication du papier, de là l'obligation d'employer des filigranes et des marques garantissant la qualité par l'indication du fabricant.

Les rares documents reproduits dans la *Raccolta* de Duboin se rapportent tous au Piémont, ils devaient être identiques pour la Savoie; nous en donnons une simple analyse.

Tout fabricant devait *conster* de la propriété de la papeterie et du droit d'user du cours d'eau, indiquer l'importance de sa fabrication et si elle était continue ou non.

Chaque papeterie devait recueillir les chiffons dans un rayon déterminé et les payer au prix fixé, aussi bien que les linges et les colles employés à la fabrication du papier. La sortie de ces matières premières était prohibée dans le but de favoriser l'industrie locale. Au XVIII^e siècle, ces matières premières étaient frappées d'un droit à la sortie et exemptes à l'entrée. Les papiers importés du dehors

Digitized by Google

étaient frappés d'un droit prohibitif. La fabrication s'étant développée de 1815 à 1833, les droits furent réduits à la sortie, la production dépassant les besoins; elle se ralentit de 1833 à 1848, et quelques établissements cessèrent de travailler dès cette époque.

Papeteries de Divonne.

M. Briquet publiait en 1844, dans l'*Union de la Papeterie,* des notices sur les plus anciennes papeteries suisses; il a bien voulu nous autoriser à reproduire les parties de ce travail relatives aux établissements tenus par la famille Caproni à Divonne.

Les sources de Divonne, utilisées aujourd'hui par l'établissement hydrothérapique, mettaient autrefois en mouvement les roues de plusieurs industries, au nombre desquelles cinq papeteries au moins existaient avant le XVII^e^ siècle.

L'une d'elles, possédée par la famille Piney ou Penet, de 1556 à 1640, passa aux mains des frères Pierre et Jacques Caproni, fils de Louis, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Ils étendirent leur industrie, et eux ou leurs descendants possédèrent deux et même trois papeteries à Divonne, pendant le XVIII^e^ siècle.

Un acte de partage du 5 juillet 1686, entre les deux frères, attribue à Pierre le moulin provenant des hoirs de Jaquette Piney et à Jacques celui provenant du sieur Desconfin, soit de sa femme, et antérieurement de Gratien Bel, citoyen de Genève. Un troisième battoir, situé en Nevé ou en Nevi, mentionné pour la première fois en 1616, passa

Digitized by Google

des mains d'une famille genevoise aux Caproni. Une reconnaissance féodale de 1700, le mentionne comme exploité par Jean, fils de Jacques Caprony.

En 1750, le sieur Gilbert Caprony, maître fabricant de papier à Divonne, obtient la « permission, pour une fois seulement (sauf à obtenir une nouvelle permission, s'il y a lieu, plus tard), d'exporter la quantité de 800 rames de papier appelé *à la main,* 400 rames de papier fin appelé *à l'écu,* 500 rames de celui appelé *grand carré,* 400 rames de celui appelé *petit carré,* et 200 rames de celui appelé *cartier*[1]. »

La main, remplaçant le raisin, était usitée à Genève, d'où je crois l'origine du nom de *papier à la main ;* dans les filigranes des Caproni de Divonne, que nous avons reproduits (pl. IX, nos 100 et 105), deux ou trois mains remplacent les raisins usités à la Serraz.

Les sieurs Caprony et Pignolat, fabricants de papier à Divonne, et Gaspard-Joseph Caprony acceptèrent, en 1751, l'ordonnance de l'intendant de Bourgogne sur les drilles à tirer du royaume[2].

Un rapport du subdélégué Fabri à l'intendant de Bourgogne, en 1784, ne mentionne plus que trois papeteries à Divonne ; une avait cessé de fonctionner à cette époque, et peut-être comptait-il pour un seul les deux établissements de Pierre Caprony. Deux des trois battoirs possédés par la famille Caprony subsistaient seulement en 1785, et passèrent à cette époque entre les mains de P.-A.-Albert de Vennes. C'est sur leur emplacement qu'existe aujourd'hui l'établissement hydrothérapique fondé, en 1848, par le docteur Vidart.

[1] Archives de la Côte-d'Or, à Dijon. Extrait de la liasse C, 44.
[2] Gex, 15 février 1751.

Digitized by Google

98

1727-1731

99

1742

100

1605

101

102

1706

103

1721

104

1723

105

1735

106

1631

107

1640

108

1642

109

1644

110

1650

Digitized by Google

PL. X

111

1672 - 1690

112

1671 - 1690

113

1668

114

1684

1690

115

1699

116

1702

117

1689 - 1715

Digitized by Google

Nous devons à l'obligeance de M. Briquet la plupart des filigranes employés par les Caproni établis à Divonne (pl. III, nos 33, 34, 35, 36; pl. IX, nos 100, 101, 102, 103, 104, 105; pl. X, nos 116, 117). Le petit nombre retrouvé par nous ne figurait point sur du papier vendu ou employé en Savoie, mais sur les papiers d'actes relatifs à Aulph et à Thonon, trouvés dans les archives de l'Académie de Savoie et à la cure de Saint-Jeoire, autrefois prieuré dépendant de la Sainte-Maison de Thonon. Ils sont, sans exception, aux initiales P C et doivent appartenir à la fabrication de deux membres de cette famille ayant le nom et le prénom de Pierre. Deux types bien différents les distinguent; le plus ancien a les deux initiales placées sur trois ou quatre raisins (pl. II, no 26, et pl. III, nos 32, 33, 34, 35, 36); il se rencontre fréquemment aux archives de Genève de 1678 à 1700. Il se rapproche beaucoup du filigrane de la Serraz à la même époque. Le plus récent a les deux mêmes initiales séparées le plus souvent par une fleur à six pétales, placées au-dessus de deux ou trois mains (pl. IX, nos 100 à 105). Le nombre de mains se rapportait à l'indication du format : papier double main, triple main, désignation qui paraît établie dès 1700 et encore usitée à Genève dans le même sens, tandis que, dans l'usage courant, le nom de main s'applique à un cahier de vingt-cinq feuilles, quel qu'en soit le format.

Digitized by Google

Filigranes n'appartenant pas à la fabrique de la Serraz.

Nous avons reproduit à la troisième colonne de la planche IX et sur la planche X, un certain nombre de filigranes, moins les nos 116 et 117 qui doivent appartenir aux Caproni de Divonne, provenant de papeteries de Savoie. Nous les avons trouvés en grand nombre aux archives de la ville, dans les minutes des notaires de Chambéry et dans divers registres paroissiaux, les feuilles portant ces filigranes étaient mêlées à celles aux filigranes des Caproni. Quelques-uns, tels que les nos 106, 108, 111 et 112, peuvent leur être attribués, mais il ne nous a pas été possible de le faire d'une manière certaine. Les écus de Savoie (nos 107 et 115) se rencontrent très fréquemment avec de nombreuses variantes de dessins d'ornementation. Le dernier, no 119, représente les armes de la ville de Chambéry ; malgré la date qui est au bas, le dépouillement des comptes de la ville pour les années 1686 à 1690 ne nous a fourni aucun renseignement sur la papeterie où il a été fabriqué et sur le motif qui l'a fait employer.

Digitized by Google

Description des planches de filigranes. Tableau généalogique.

Nous terminons notre étude par un tableau des filigranes que nous avons reproduits, avec l'indication du nom du fabricant, des dates extrêmes des actes sur lesquels nous les avons rencontrés et des archives ou registres dans lesquels nous les avons recueillis. Le nom de Chambéry indique les archives de la ville; Saint-Léger, placé à la suite, les registres paroissiaux déposés à la cure de la Cathédrale; les autres noms de communes, les registres paroissiaux.

Vient ensuite une généalogie de la famille Caproni, telle que les registres paroissiaux du Bourget et quelques indications retrouvées dans divers actes nous ont permis de l'établir.

Digitized by Google

PLANCHES	NUMÉROS	DESCRIPTION DES FILIGRANES Noms et Initiales
I	1	Cloche avec battant, coupée par deux traits en croix, CAPRONI sur le joug.....
	2	Cloche avec C C entre deux traits et battant, L. CAPRONI sur le joug.....
	3	Cloche avec A C entre deux traits, CAPRONI sur le joug.
	4	Cloche, B. CAPRONI sur le joug.....
	5	Cercle surmonté d'une croix aux branches terminées par des ronds, B C entre deux traits à l'intérieur.....
	6	Cloche avec C P entre deux traits, CAPRONI sur le joug.
	7	Cloche, CAPRONI sur le joug.....
	8	Cloche avec · C entre deux traits et battant, H. CAPRONI sur le joug.....
	9	Cercle surmonté d'une croix aux branches terminées par des ronds, H C entre deux traits à l'intérieur....
	10	Cercle, L C et croissant au-dessous.....
	11	Cloche avec battant, L. CAPRONI surmonté d'une couronne sur le joug.....
	12	Cercle surmonté d'une croix aux quatre branches terminées par des ronds, A C, croissant au-dessous.....
	13	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous.....
II	14	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant inversé au-dessus.....
	15	Cercle déformé sans croix au-dessus, A C entre deux traits, croissant au-dessous.....
	16	Quatre raisins surmontés des initiales A C à double trait.
	17	Cercle surmonté d'une croix aux bras supérieurs terminés par des ronds, V C entre deux traits, croissant au-dessous.....
	18	Trois raisins à gros grains surmontés des initiales A C.
	19	Cloche ornée avec battant, A ∘⁄∘ CAPRONI sur le joug surmonté d'une couronne.....
	20 et 20 bis	Lion entouré du nom de *Claude Bourgo,* dans un double cercle entouré d'un motif d'ornementation, I. CAPRONI au-dessous ; sur l'autre feuillet, un gros raisin.....
	21	Trois raisins irréguliers surmontés des initiales A C...
	22	Cercle surmonté d'une croix aux bras terminés par des ronds, A C entre deux traits, un croissant au-dessous.
	23	Grand raisin accosté des initiales A C.....
	24	Trois raisins surmontés des initiales A C.....
	25	Trois grands raisins surmontés des initiales A C.....
	26	Trois petits raisins surmontés des initiales C P.....

Digitized by Google

FABRICANTS	DATES DES ACTES	ARCHIVES REGISTRES PAROISSIAUX, COLLECTIONS
Sébastien.....	1630-1633	Chambéry, le Bourget, Perrin.
Louis (?).....	1636-1637	Le Bourget, Montmélian.
André (?).....	1640-1643	Actes de notaires.
Barthélemy (?).	1641-1642	Actes de notaires.
Id.....	1639-1654	Chambéry, Cognin.
Pierre (?).....	1644-1656	Saint-Jeoire.
Id.....	1660	Saint-Jeoire.
Hercule.....	1635-1647	Chambéry, le Bourget, Montmélian.
Id.....	1649-1660	Chambéry, St-Léger, Perrin, Cognin.
Louis.....	1659-1671	Chambéry, Cognin, Nances, Novalaise.
Id.....	1660-1678	Chambéry.
André.....	1661-1675	Chambéry, Saint-Léger, Dullin, la Motte, Saint-Sigismond.
Id.....	1667	Actes de notaires.
Id.....	1668	Actes de notaires.
Id.....	1669	Le Bourget, la Motte (sans pontuceaux).
Antoine.....	1665-1668	Perrin.
André..... ...	1666-1694	Le Bourget, Nances, Novalaise.
Antoine.....	1670	Chambéry.
André.....	1670-1695	Chambéry.
Jacques.....	1670-1678	Chambéry, Sénat.
Antoine.....	1655-1670	Montmélian.
André.....	1668-1672	Montmélian (et un plus grand croissant écrasé).
Antoine.....	1671-1672	Perrin.
Id.....	1664-75-78	Chambéry, Dullin, Montmélian.
Id.....	1664-1673	(Marque d'André.) Montmélian.
Pierre.....	1670	Aulph.

Digitized by Google

PLANCHES	NUMÉROS	DESCRIPTION DES FILIGRANES Noms et Initiales
III	27	Cloche ornée de deux traits, L. CAPRONI sur le joug surmonté d'une couronne
	28	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous
	29	Trois raisins surmontés des initales A C
	30	Trois raisins surmontés des initiales A C
	31	Trois raisins surmontés des initiales A C, une couronne au-dessous
	32	Cercle surmonté d'une croix à bras terminés par des ronds, à l'intérieur : P C entre deux traits, un croissant au-dessous
	33	Quatre raisins surmontés des initiales P C
	34	Trois raisins surmontés des initiales P C
	35	Trois raisins surmontés des initiales : C sur le raisin du milieu, P à droite, avec rond au-dessous
	36	Trois raisins surmontés des initiales C P
	37	Trois raisins surmontés des initiales A C
	38	Trois gros raisins surmontés des initiales : A sur celui du milieu, C sur le suivant, un croissant au-dessous.
	39	Trois gros raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous
IV	40	Raisin, A. CAPRONI, un cœur entre l'initiale et le nom, grande couronne au-dessus
	41	Raisin, A C, un cœur entre deux, surmonté d'une couronne
	42	Trois raisins surmontés des initiales C C placées entre eux
	43	Cloche ornée, B $\bullet\frac{S}{S}\circ$ CAPRONI sur le joug surmonté d'une couronne
	44	Trois gros raisins irréguliers surmontés des initiales C C
	45	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous
	46	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant irrégulier au-dessous
	47	Trois raisins avec les initiales A C, l'A placé entre le 2me et le 3me, le C au-dessus de ce dernier, un croissant au-dessous
	48	Trois gros raisins surmontés des initiales A C, un croissant entre deux
	49	Trois gros raisins surmontés des initiales C C
	50	Trois gros raisins surmontés des initiales S C

Digitized by Google

FABRICANTS	DATES DES ACTES	ARCHIVES REGISTRES PAROISSIAUX, COLLECTIONS
Louis.....	1672-1679	Chambéry, le Bourget.
André.....	1678	Dullin.
Antoine.....	1678	Chambéry, Perrin.
Id.....	1679	Chambéry, la Motte (marque d'André et Jacques).
André.....	1673	Les Bauges.
Pierre.....	1677	Lyon.
Id.....	1678	Aulph.
Id.....	1679	Perrin.
Id.....	1679	Chambéry, Perrin.
Id.....	1679	Aulph.
Antoine.....	1679-1694	Nances.
André.....	1679	Chambéry, Cognin (C A).
Id.....	1668-76-92	Montmélian, Novalaise.
Id.....	1680	Nyon (arch. de Lausanne, comptes du bailliage de Nyon).
Id.....	1680	Chambéry.
Claude.....	1684	Perrin.
Barthélemy....	1685-1699	Cognin, Nances.
Claude.....	1682-1686	Cognin, la Motte (sans pontuceaux).
André.....	1683-1691	Chambéry, la Motte.
Id.....	1685	La Motte.
Id.....	1685	Chambéry.
Id.....	1680-1685	Chambéry, Montmélian.
Claude.....	1684-1685	Chambéry, la Motte, les Carmélites.
Sigismond.....	1686	Chambéry, Dullin, St-Léger, Genève.

Digitized by Google

PLANCHES	NUMÉROS	DESCRIPTION DES FILIGRANES Noms et Initiales
IV	51	Trois raisins surmontés des initiales C C, une fleur de lis entre deux.....
V	52	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous.....
	53	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant de face au-dessous.....
	54	Trois petits raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous.....
	55	Trois raisins surmontés des initiales C C, une fleur de lis entre deux.....
	56	Trois raisins surm. des init. A C, croissant au-dessous.
	57	Trois petits raisins surmontés des initiales S C .....
	58	Trois petits raisins surmontés des initiales A C.....
	59	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous.....
	60	Trois raisins surmontés des initiales 2 C.....
	61	Trois raisins surmontés des initiales A C à trait double...
	62	Trois raisins surmontés de l'initiale A, le C manque (en-dehors).....
	63	Trois raisins surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous.....
VI	64	Trois raisins surmontés des initiales S C, un croissant au-dessous.....
	65	Trois gros raisins surmontés des initiales C C, une croix alaisée entre deux.....
	66	Trois raisins surmontés des initiales A C à double trait...
	67	Quatre raisins, au-dessous les initiales L C, la première à double trait.....
	68	Quatre raisins, au-dessous les initiales C C.....
	69	Trois raisins surmontés des initiales A C, à double filet.
	70	Trois raisins surmontés des initiales A C, à double filet, un croissant au-dessous.....
	71	Quatre raisins surmontés des initiales : A placé au milieu, C sur le dernier raisin, un croissant au-dessous.
	72	Trois raisins à gros grains surmontés des initiales A C, un croissant au-dessous.....
	73	Trois raisins ayant au-dessous les initiales A C, la 1re à double trait, dessus un croissant abaissé et déformé.
	74	Trois raisins ayant dessus l'initiale A (C manque), un croissant au-dessous.....
	75	Trois raisins ayant dessus les initiales C C, séparées par une fleur de lis.....

Digitized by Google

FABRICANTS	DATES DES ACTES	ARCHIVES REGISTRES PAROISSIAUX, COLLECTIONS
Claude.....	1685	Chambéry, Perrin.
André.....	1685-1754	Chambéry, la Motte.
Id.....	1680-1688	Chambéry.
Id.....	1685-1691	La Motte.
Claude.....	1685	Chambéry.
André.....	1658	Chambéry, Cognin (c a).
Sigismond.....	1633-1689	Chambéry, Montmélian.
Antoine.....	1690	Chambéry.
André.....	1688	Chambéry, Bissy.
Sigismond.....	1690	Chambéry, Saint-Léger.
Antoine.....	1690	Chambéry, Perrin.
Id.....	1689-1690	Montmélian.
André.....	1688-1692	Chambéry, St-Léger, Dullin, Novalaise.
Sigismond.....	1690	Chambéry.
Claude.....	1690	Chambéry, la Motte.
Antoine.....	1691	Chambéry.
Louis.....	1691	Chambéry.
Claude.....	1693-1694	Chambéry.
Antoine.....	1692-1705	Novalaise.
André.....	1698	Chambéry, Saint-Léger.
Id.....	1691-1704	Chambéry, Cognin, la Motte (sans croissant).
Id.....	1693	Chambéry.
Id.....	1695	Chambéry.
Id.....	1695	Chambéry.
Claude.....	1695	Chambéry, Perrin.

Digitized by Google

PLANCHES	NUMÉROS	DESCRIPTION DES FILIGRANES Noms et Initiales
VII	76	Quatre raisins ayant dessous les initiales L C, la première à double trait.....
	77	Trois raisins ayant dessous les initiales L C, la première à double trait, dessus un croissant abaissé....
	78	Trois raisins ayant dessous les initiales L C, la première à double trait.....
	79	Quatre raisins ayant dessous les initiales L C, la première à double trait.....
	80	Trois raisins ayant dessus les initiales A C, et très bas au-dessous un croissant.....
	81	Cloche avec les initiales A C sur le joug, un cœur entre deux, surmonté d'une couronne (le même avec L C).
	82	Trois raisins ayant dessous les initiales L C, au-dessus un croissant abaissé.....
	83	Les initiales A C, un cœur entre deux, entourées d'un filet, et sur l'autre feuillet un grand raisin.....
	84	Trois grands raisins ayant au-dessous les initiales L C séparées par un croissant.....
	85	Trois raisins ayant au-dessus les initiales A C à double trait, la seconde déformée, séparées par un croissant abaissé.....
	86	Trois raisins ayant au-dessous les initiales A C, la 1re à double trait, séparées par un croissant abaissé.....
	87	Quatre grands raisins ayant au-dessous les initiales A C, la 1re plus grande et à double trait, et au-dessus un croissant abaissé.....
VIII	88	Trois grands raisins ayant au-dessus les initiales P C, et au-dessous un croissant.....
	89	Quatre raisins ayant au-dessus les initiales P C, au-dessous un croissant.....
	90	Trois raisins ayant au-dessus les initiales P C, au-dessous un croissant de biais.....
	91	Quatre raisins ayant au-dessus les initiales A C à double trait, la 1re plus grande, au-dessus un croissant abaissé.
	92	Cloche avec battant, ayant sur le joug les initiales C o°o C, un cœur avant le C, au-dessus une couronne.....
	93	Cloche avec battant ayant sur le joug les initiales S C, un cœur entre deux, au-dessus une couronne.....
	94	Trois raisins ayant au-dessous les initiales L C à double trait.....
	95	Trois raisins ayant au-dessus l'initiale C (A manque probablement).....

Digitized by Google

FABRICANTS	DATES DES ACTES	ARCHIVES REGISTRES PAROISSIAUX, COLLECTIONS
Louis	1679-1703	Saint-Jeoire, les Carmélites.
Id.....	1679-1691	Chambéry.
Id.....	1695-1715	Chambéry, Montmélian, Bissy, Nances ..... (et id. avec C L, cette dernière à double trait.)
Id.....	1695	Chambéry, Saint-Léger.
André.....	1695	Chambéry.
Id..... (Louis).	1685-1696	Chambéry, Perrin. (Chambéry, Bissy, 1723-1734.)
Louis	1695	Chambéry.
André.....	1695	Chambéry.
Louis	1698	Chambéry.
André.....	1698	Chambéry.
Id..	1698	Chambéry.
Id.....	1698	Chambéry.
Pierre.....	1698	Chambéry.
Id.....	1698	Chambéry.
Id.....	1698	Chambéry.
André.....	1700	Chambéry, la Motte (sans croissant).
Claude.....	1694-1705	Cognin (sans $_{o}^{o}$), Novalaise, S^{t}-Jeoire.
Sigismond.....	1700-1740	Chambéry, répertoire du Sénat.
Louis	1697-1710	Chambéry, Cognin.
Antoine.....	1709	Chambéry.

Digitized by Google

PLANCHES	NUMÉROS	DESCRIPTION DES FILIGRANES Noms et Initiales
VIII	96	Quatre raisins ayant au-dessous les initiales A C.....
	97	Cloche ayant sur le joug P. CAPRONY, un cœur entre l'initiale et le nom, au-dessus une couronne.....
IX	98	Cloche avec les mêmes détails que ci-dessus.....
	99	Cloche avec battant ayant sur le joug I. CAPRONY, un cœur entre l'initiale et le nom, au-dessus une couronne.....
	100	Deux mains ouvertes surmontées des initiales P C, séparées par une fleur à cinq pétales.....
	101	Deux mains avec les mêmes détails que ci-dessus.....
	102	Trois mains ouvertes surmontées des initiales P C, le C à double trait, séparées par une fleur à cinq pétales.
	103	Trois mains ouvertes surmontées des initiales P C à double trait, séparées par une fleur à six pétales....
	104	Deux mains ouvertes surmontées des initiales P C.....
	105	Deux mains ouvertes surmontées des initiales P C, séparées par une fleur à cinq pétales.....
	106	Trois raisins avec A à double trait sur le premier.....
	107	Ecu de Savoie couronné.....
	108	Petit cercle surmonté d'un trois-feuilles, à l'intérieur les initiales A C entre deux traits.....
	109	Petit cercle surmonté d'un trois-feuilles, à l'intérieur les initiales A P C P séparées par des traits.....
	110	Trois raisins réunis par un pampre de vigne enfermant les initiales E C.....
X	111	Raisin avec pandeloque à trois pans au-dessous, accosté de deux, au-dessus les initiales C A entourées d'un filet.....
	112	Raisin avec pandeloque à trois pans au-dessous, accosté de deux, au-dessus les initiales A C entourées d'un filet.....
	113	Raisin, au-dessous les initiales C I entourées d'un filet, un cœur entre deux, surmontées d'une couronne....
	114	Grand raisin à pédoncule.....
	115	Ecu de Savoie surmonté d'un ornement fantaisiste....
	116	Trois raisins à pédoncules, entr'eux les initiales C P...
	117	Quatre raisins à pédoncules, au-dessus des deux du milieu les initiales P C, un cœur entre deux, entourées d'un filet.....
	118	Les armes de la ville de Chambéry avec ses chiens, et au-dessous la date 1689 entourée d'un filet.....

Digitized by Google

FABRICANTS	DATES DES ACTES	ARCHIVES REGISTRES PAROISSIAUX, COLLECTIONS
Antoine.....	1694-1705	Cognin, Novalaise, St-Jeoire (A C dessus), [la Motte.
Pierre.....	1700-1709	Chambéry, répertoire du Sénat.
Id.....	1727-1731	Chambéry, Cognin (cloche avec battant et deux traits).
Jacques.....	1742	Chambéry.
Pierre.....	1668	Thonon.
Id.....	1668	Thonon.
Id.....	1706	Genève (Bibl. publ., papier ecclés.).
Id.....	1721	Genève (Bibl. publ., papier ecclés.).
Id.....	1723	Thonon.
Id.....	1737	Genève (Bibl. publ., papier ecclés.).
Antoine.....	1631	Chambéry.
.....	1640	Chambéry, Bissy.
.....	1642	Chambéry.
.....	1644	Le Bourget.
.....	1678	Aulph.
.....	1658-1690	Chambéry, Cognin, Saint-Sigismond.
.....	1658-1690	Chambéry, Sénat, Cognin, St-Sigis- [mond.
.....	1668	Chambéry, le Bourget.
.....	1684	Chambéry.
.....	1687	Chambéry.
Pierre.....	1699	Chambéry.
Id.....	1703	Nyon (arch. de Lausanne), filigrane posé en haut de la page.
.....	1689	Chambéry.

Digitized by Google

Digitized by Google

Généalogie de la famille CAPRONI

Sébastien CAPRONI
à Gabrielle POMARIS (1599)

JEAN (29 mai 1600)

Madeleine
à Claude Borgogno

Jean-Gaspard (18 mars 1637)

CLAUDE (27 décembre 1635)
à Catherine Périnet
(veuve en 1712)

Pernette (18 juin 1662)

ANTOINE (18 mars 1665)
maître papetier
(† 4 janvier 1705)
à Françoise Bertier (7 juin 1689)

Louise
à Truchet, d'Annecy (1707)

Marie
à Jean-Louis Navet (18 septembre 1717)

Maxime (14 avril 1720)

GABRIEL (31 juillet 1668)
à Etiennette Coutibert (17 août 1688)

Madeleine
à Marcel Arthod (1er février 1717)

Gabriel (19 février 1718)

GUILLAUME, notaire ducal
à Madeleine Chappaz
(† 27 juin 1674)

ANDRÉ [Andrevan]
(† 24 septembre 1682)
à Honnorade Chavasse (15 juillet 1672)

Philiberte (24 avril 1659)
à Joseph Paccard
enterrée à St-Dominique (1742)

Claudine
à J.-C. Boiseau, châtelain du prieuré du Bourget (4 septembre 1677)

Marie (12 juillet 1671)

HERCULE
maître papetier
à Marguerite Janon
(† 30 janvier 1679)

Marguerite (20 avril 1662)

Michel (7 février 1686)

SIGISMOND (10 janvier 1641)
maître papetier († 22 décembre 1710)
à Marie Sorlin († 17 février 1691)

JOSEPH (25 août 1634)
maître papetier
(† 27 septembre 1685)
à Claire Droz, de Chambéry

Jeanne (décembre 1686)
(† 17 décembre 1761, au Reclus)
à Louis Truchet
(24 septembre 1702)

Claude-François
(13 octobre 1721)

Claude (29 avril 1687)

Pierre
(parrain en 1638)

François
(11 février 1644)

LOUIS (1er septembre 1669)
à Barbe Maloz

Jeanne (1712)

Laurent
(24 septembre 1702)
(† 9 avril 1707)

Gabriel
(parrain en 1662)

ANTOINE (11 février 1647)
à Jeanne Vichat

André, veuf
à Gasparde Perrian, veuve
(à Chambéry, 23 août 1635)

Françoise
(13 juillet 1653)
(† 12 septembre 1746)

Charles
(1er septembre 1568)

JOSEPH (29 mai 1659)
à Pierrette Sulpice

Claude (6 avril 1680)
(† 13 septembre 1701)

Madeleine
(16 janvier 1662)
(marraine en 1683)

LOUIS
maître papetier
à Benoîte Janon

Pierre (7 janvier 1637)
à Guillarme Curtillet
(26 janvier 1669)
[établi à Divonne]

CLAUDE
(27 décembre 1637)
à Honorée Chavasse

LOUIS (1er septembre 1669)
maître papetier
à Louise Beurdé

Thérèse (20 janvier 1703)
à Claude Guichard
de St-Alban (9 juin 1732)

Claudine
à Jean Bonjean
notaire

Jeanne
(21 mai 1681)

François
(6 mars 1639)

Anne
(31 décembre 1670)

JACQUES (8 juillet 1645)
maître papetier
à Claudine Domenget
[établi à Divonne]

Jeanne
(26 janvier 1679)

JEAN
à Divonne
(en 1700)

Gilbert
(en 1750)

Gaspard-Joseph
(en 1751)

Madeleine
à Antoine Rosset, de Chambéry

Philiberte (1665)

Guigonne
à Aymé Chavasse

Philiberte
(1er mai 1665)
(† 23 juin 1674)

Françoise
(24 novembre 1666)

? Catherine
à César Porra, de Chambéry
(7 janvier 1702)

? Catherine
à Claude Heurteur
(† 6 décembre 1743)
enterrée à Saint-Dominique

? Guigonne
à de Crozo

Sigismond (17 avril 1687)

? Anne
à Amédée Chavasse
(10 juillet 1694)

? Antoine
à Hélène François

François (6 novembre 1780)

? Péronne
à Antoine Guillot
de Nantua

Jacques (7 avril 1720)

Joseph (20 mai 1722)

? Hercule
à Marie Sorlin
(† 27 février 1697)

? Louis, marchand papetier
(† 1668, à Chambéry)
à

Madeleine (9 juin 1648)
à René Catton

? André († avant 1689)
à Jeanne François

Marguerite
(24 avril 1679)

Philiberte
(20 novembre 1681)

Madeleine
(27 mai 1683)

Jacqueline

? Hélène (1684)
(† 18 décembre 1749)
à André Cuenot
enterrée à St-Pierre s/ le Château

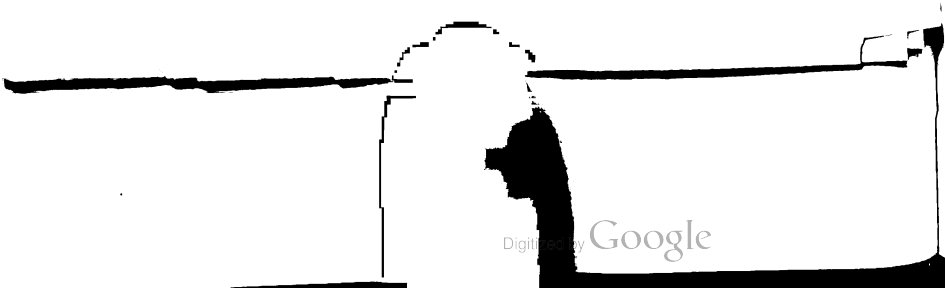
Digitized by Google

LES

ANCIENNES CORPORATIONS

D'ARTS & DE MÉTIERS

DE LA VILLE DE CHAMBÉRY

ET DE

QUELQUES AUTRES LOCALITÉS DES ÉTATS
DE LA MAISON DE SAVOIE EN DEÇA DES MONTS

Par L. MORAND

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

I

ORIGINE, NATURE, MULTIPLICITÉ ET ORGANISATION INTÉRIEURE DES ANCIENNES CORPORATIONS D'ARTS ET DE MÉTIERS

Les associations de certaines classes d'hommes pour la défense et la protection de leurs intérêts ont une origine très ancienne. On les trouve déjà parfaitement organisées et jouissant d'importants privilèges, soit à Rome, dès les premiers moments de sa fondation, soit chez les peuples qui, vers le commencement de l'ère chrétienne, habitaient les rives septentrionales et les îles de la mer du Nord. Depuis la chute du célèbre empire romain sous les assauts répétés des barbares, jusque vers la fin du dix-huitième siècle, elles n'ont aussi cessé de s'affirmer, et même de tenir en un certain temps, sous des modifications accessoires plus ou moins profondes, une place marquante au sein des populations urbaines.

Avant d'entrer dans le sujet de ce livre, je crois donc utile, pour l'intelligence des lecteurs à qui ces sortes de questions ne sont pas familières, de donner quelques détails sur l'origine, la nature, la multiplicité, l'organisation inté-

Digitized by Google

rieure et la vie sociale de ces anciennes associations, aujourd'hui malheureusement disparues[1].

***

A Rome, cette superbe reine du monde, on ne s'adonna jamais aux sciences que nous nommons économiques. Le travail mercenaire y était réputé indigne de la qualité de fils de Romulus. Tout citoyen romain, quelque pauvre qu'il fût, dédaignait l'exercice d'aucun art. Il préférait n'avoir pour vêtement qu'un manteau en haillons, vivre avec deux as par jour, passer son temps au Forum, dormir sous un portique aux environs de la porte de Trigemina ou coucher sur la paille au pied d'un arbre de la forêt d'Aricie. En général, ce qui se rapportait au commerce, à l'industrie, aux ouvrages manuels, était laissé aux plébéiens.

Cependant, pour obvier, autant que possible, à l'antagonisme qui menaçait d'éclater entre ces deux classes de la population, les hommes de la cité et les hommes de la plèbe, Numa, dont l'histoire a célébré le génie législateur, employa un moyen aussi heureux dans ses résultats qu'habile

[1] Je me suis servi, pour ce court aperçu, des travaux de plusieurs écrivains renommés, dont on reconnaîtra même, bien qu'elles ne soient pas chaque fois indiquées, les propres paroles. Tels sont, entre autres : Louis Cibrario, *Économie politique du Moyen-Age ;* Fustel de Coulanges, *La Cité antique;* Albert Babeau, *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois ;* Hippolyte Blanc, *Les Corporations de métiers*, etc. — Je dois aussi plusieurs renseignements à MM. Fr. Mugnier, conseiller-doyen à la Cour d'appel de Chambéry, Marie Girod, agent technique des Hospices de Chambéry, Claudius Blanchard, avocat, greffier de la Cour d'appel de Chambéry, A. Perrin, libraire, De Jussieu, ancien archiviste du département de la Savoie, Jules Vernier, archiviste actuel du même département, le chanoine Ducis, archiviste du département de la Haute-Savoie, Édouard de Buttet. Je leur en adresse ici toute ma reconnaissance.

Digitized by Google

dans sa conception. Comprenant l'avantage de rompre sa force et de rendre ainsi plus faciles ses rapports avec la première de ces classes, il fractionna la seconde en autant de groupes indépendants et distincts qu'elle renfermait de professions diverses.

Suivant Plutarque, son biographe, ce roi sage s'acquit par là une très grande admiration. La répartition qu'il fit d'abord des artisans comprit, entre autres, les *musiciens,* les *orfévres,* les *architectes,* les *teinturiers,* les *cordonniers,* les *tanneurs,* les *chaudronniers,* les *potiers*[1].

Plus tard, à ces premières sociétés vinrent s'en joindre de nouvelles du même genre, qu'on trouve également mentionnées dans d'autres auteurs. Tels furent les *capitolins*[2], qui avaient pour fonctions de présider les jeux en l'honneur du Jupiter de ce nom, les *mercuriaux*[3], ainsi appelés du dieu Mercure qu'ils s'appliquaient à honorer d'une manière

[1] « Inter reliqua ejus statuta, distributio multitudinis secundum artificia meruit summam admirationem. Cum enim Urbs ex duabus gentibus constare videretur, re autem ipsâ dissideret ac in unum coalescere nullo modo vellet, ne diversitatem et differentiam liceret abolere, sed essent perpetuæ inter partes offensæ atque contentiones; cum animo suo reputans ea corpora, quæ suapte natura difficulter aliis ob duritiem misceri possent, contracta in particulas, propter harum exiguitatem inter se demum coire atque commisceri posse, statuit universam multitudinem in plures portiones partiri atque ita primum illud et magnum discriminem in minora tributum e medio tollere. Divisit autem secundum artificia, ut suum peculiare corpus haberent tibicines suum, aurifices, architecti, tinctores, sutores, coriarii, fabri ærarii, figuli : reliquas artes etiam singulas omnes in unum suum quoque corpus redegit. Porro unicuique generi suos peculiares conventus et religiones prescribens, tum primum, ita ex Urbe sustulit eam diversitatem qua alii Romani, alii Sabini, hi Romuli, illi Tatii, cives censebantur, suaque divisione id consecutus est, ut omnibus cum omnibus convenire commercia intercederent. » — PLUTARQUE, *Vie des Hommes illustres.*

[2] CICÉRON, lib. II, *Epist. ad Quintum fratrem.*

[3] P. SERVILIUS Coss. LIVIUS, lib. II.

Digitized by Google

toute particulière, les *voyageurs*[1], les *boulangers*, les *nautoniers*, les *armuriers*[2].

Chacune de ces diverses corporations portait le nom générique de collège, *collegium*, et ses membres celui de compagnons, *sodales*. Les unes et les autres jouissaient de certains privilèges qui en faisaient, pour ainsi dire, autant de républiques dans la République. Outre la faculté de tenir librement leurs assemblées et de s'imposer à elles-mêmes des règlements, pourvu qu'ils ne fussent point en opposition avec les lois d'ordre public, elles pouvaient recevoir des legs, posséder des biens et avoir un trésor commun, en même temps que se faire représenter, dans la gestion de leurs intérêts, par des agents ou syndics de leur choix[3].

Pourtant leurs membres ne furent point relevés entièrement de la condition inférieure qu'ils tenaient de leur origine. L'opinion publique et les lois elles-mêmes ne cessèrent de les considérer comme des êtres au-dessous des membres de la cité proprement dite, et de donner à leur mariage le nom méprisant de *contubernium*, qui était celui de l'union des individus sans dieux domestiques[4], au lieu

[1] Agellius, lib. XII, cap. III.

[2] *Pandectes* et *Code Justinien*.

[3] « Collegia Romæ certa sunt, quorum corpus senatus consulto et constitutionibus principalibus confirmatum est, veluti pistorum, et quorumdam aliorum, et naviculariorum, qui et in provinciis sunt. Quibus autem permissum est corpus habere collegii vel societatis, vel cujuscumque *etasreias* nomine, eorum proprium est, ad exemplar Reipublicæ, habere res communes, arcam communem, et actorem sive syndicum, per quem tanquam in Republica, quod communiter agi, fieri oporteat, agatur, fiat, etc. » — Caius, in lib. I ff : *Quod cujusque universitatis nomine.* — Scævola, lib. III ff : *Pater filium, de legatis.*

[4] *Contubernia promiscua habent more ferarum.* — « A Rome (du moins dans les premiers temps), la différence originelle entre les deux populations est frappante..... Le mariage sacré n'existe pas pour eux ; ils n'en connaissent pas les rites. N'ayant pas de foyer, l'union que le foyer établit leur est interdite. » — Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, pp. 28 et suiv.

Digitized by Google

de celui de *matrimonium* qui était réservé exclusivement à l'union des patriciens.

De plus, il n'était permis en aucun cas aux artisans, sous les peines les plus graves, de quitter leurs collèges respectifs et de changer d'état. Chacun devait vivre et mourir dans sa profession primitive. Par exemple, un forgeron était tenu de rester toujours forgeron, un monnayeur toujours monnayeur, un corroyeur toujours corroyeur, un teinturier toujours teinturier, un pêcheur de murènes toujours pêcheur de murènes. Dans les derniers temps de l'empire romain, une loi d'Arcade et Honorius alla même jusqu'à faire une obligation de marquer les armuriers au bras, afin qu'on put les reconnaître à ce signe.

***

Chez les anciens Scandinaves, les associations que formèrent un certain nombre d'hommes pour la sauvegarde de leurs intérêts portaient généralement le nom de *gildes,* mot qui, à proprement parler, signifie *banquets à frais communs.* Elles se recrutaient dans toutes les classes, et elles n'étaient, pour ainsi dire, que des sociétés d'assurance mutuelle contre les pertes de biens, entre des individus d'une même cité ou d'une même région. Chacune d'elles était sous le patronage d'un dieu ou d'un héros. Du reste, elles avaient, semblablement à ce qui se voyait à Rome, des statuts particuliers, un trésor commun et des chefs élus.

Toutefois, il existait, à ce sujet, une différence entre ce qui avait lieu sur les rives de la mer du Nord et ce qui se passait sur les bords du Tibre. La gilde comprenait indistinctement des membres de tout état et de toute condition, tandis que le collège romain, visant exclusivement le point

Digitized by Google

de vue professionnel, n'admettait que des personnes du même art ou du même métier.

*
* *

Le résultat de l'invasion des provinces romaines par les barbares fut, en quelque sorte, d'amalgamer les deux principes des sociétés que l'on vient de voir. La première inspira l'esprit, la seconde fournit la matière aux corporations ouvrières qui se créèrent dans la suite.

Il est prouvé d'ailleurs que, sous les conquérants germains, depuis l'instant où l'Europe longtemps divisée en provinces romaines échappa au gouvernement de Rome, sans cependant se soustraire à ses lois et à ses usages, les sociétés d'artisans ne cessèrent en aucun temps d'exister. Il suffira que j'en cite quelques exemples.

Au cinquième siècle, l'histoire de l'ermite Ampelius, dans la Légende des Saints, mentionne des consuls ou chefs des serruriers. La corporation des orfévres apparaît déjà sous la première race des rois de France. Les boulangers sont nommés collectivement, en 630, dans les ordonnances de Dagobert. Nous voyons de même Charlemagne, dans plusieurs de ses capitulaires, prendre des mesures pour que le nombre de ses artisans fût partout conforme aux besoins de la consommation.

Au delà des Alpes, en Lombardie, on remarque aussi de bonne heure des collèges de travailleurs, qui ne sont qu'une imitation des anciens collèges romains. En 943, Ravenne possédait une corporation de pêcheurs, et, dix ans après cette date, les annales de cette ville citent un chef de la corporation des négociants.

Enfin, dès le règne de Louis VII, vers 1162, on trouve

Digitized by Google

encore en vigueur d'anciennes coutumes des bouchers de France, et l'on voit que ce roi accorda à la femme d'un nommé Laccobre et à ses héritiers les perceptions fiscales, auxquelles étaient soumis les métiers de mégissier, de boursier, de corroyeur, de savetier et de cordonnier.

*
* *

Cependant, il faut l'avouer, durant les six ou sept siècles qui s'étendirent de la chute de l'empire romain à l'établissement définitif de la féodalité, ces sortes de sociétés furent loin de présenter un état florissant. En réalité, les quelques exemples que je viens de rappeler attestent plus leur persistance que leur vitalité. Ce ne fut guère qu'à partir de la création des communes libres, au douzième et au treizième siècles, qu'elles prirent, sous un souffle puissant qui en éleva le caractère, une extension considérable et une importance incontestée dans la société.

Leur forme constitutionnelle s'écarta dès lors presque entièrement de celle de la gilde, pour imiter plus fidèlement celle des collèges romains. Elles représentèrent à peu près la même classification des ouvriers qu'on avait vu jadis sur les rives du Tibre. C'est ainsi que, suivant les genres de commerce qui prévalaient dans telle ou telle province, on distingua les lainiers, les mouliniers, les drapiers, les tailleurs, les cordonniers, les forgerons et autres semblables corps d'artisans.

Quant au nombre de ces associations, il atteignait souvent, dans certaines villes, un chiffre considérable. Au treizième siècle, sous le roi saint Louis, on en comptait, suivant Etienne Boileau, plus de cent cinquante à Paris. Six cents ans plus tard, les annales de Troyes en Champagne, ville de vingt mille âmes, en énuméraient soixante-neuf existant

Digitized by Google

dans son sein, et dont plusieurs, comme celles des marchands et des tisserands, comprenaient de deux cents à trois cents membres.

Au delà des Monts, le même spectacle se reproduisait. Bologne, dans les Romagnes, renfermait, en 1228, vingt-une corporations d'arts et de métiers, sans compter plus de vingt-deux autres compagnies formées d'étrangers et de gens d'armes, qui ne participaient point aux charges publiques. A Parme, ce nombre était, en 1331, de dix-huit, dont les quatre premières se composaient des juges ou avocats, des marchands, des notaires et des taverniers.

En présence de ce qui se passait ainsi chez les autres nations, il est aussi bon de remarquer, dès à présent, que les États des princes de Savoie, tant au delà qu'en deçà des Alpes, n'étaient pas moins favorisés sous ce rapport. Turin, pour me borner à ce seul exemple en Piémont, contenait, en 1375, si l'on en croit les registres des conseils de la cité, les vingt-cinq confréries suivantes : Des dames et demoiselles, des scribes, des marchands, des tailleurs, des bêcheurs, des taverniers, des vignerons, des scieurs, des serruriers, des cardeurs, des charpentiers, des lainiers, des laboureurs, des pêcheurs, des boulangers, des épiciers, des mégissiers, des cordonniers, des ânes *(société burlesque appelée ailleurs des fous, des désespérés de la mère folle),* des fourniers, des potiers, des meuniers, des bergers, des bûcherons, des barbiers [1].

[1] — 1. Dominarum et domicellarum. — 2. Scribarum. — 3. Mercatorum. — 4. Sartorum. — 5. Bechariorum. — 6. Tabernariorum. — 7. Vignolandorum. — 8. Sechatorum. — 9. Seratiorum. — 10. Magistrorum cardarum. — 11. Carpentariorum. — 12. Lanateriorum. — 13. Laboratorum. — 14. Piscatorum. — 15. Panatarie. — 16. Speciarium. — 17. Pelliparіorum. — 18. Scholarium. — 19. Asinorum. — 20. Fornariorum. — 21. Testorum. — 22. Molandinorum. — 23. Bergeriorum. — 24. Bebulchorum. — 25. Barbitonsorum. (Cibrario, *Economie politique du moyen âge.*)

Digitized by Google

*
* *

Le principe essentiel qui distinguait surtout ces diverses sociétés, tant dans la première partie du moyen âge, que dans la seconde et dans les temps postérieurs, résidait dans le double caractère religieux et professionnel qu'elles revêtaient généralement. Sous l'influence des idées chrétiennes, les saints de l'Église avaient été substitués depuis longtemps, comme protecteurs des diverses associations, aux héros ou aux faux dieux du paganisme. Cette union de la religion à la profession des arts et métiers était même devenue si intime et tellement conforme à l'esprit public, que, depuis lors, la corporation fut le plus communément appelée confrérie.

Déjà Charlemagne, dans ses lois *De Geldoniis vel Confratriis*, consacrait cet état, lorsqu'il disait : « Pour tout devoir religieux, à savoir, pour l'oblation du saint sacrifice, pour le luminaire, pour les offrandes mutuelles, pour les funérailles des défunts, pour les aumônes et autres offices de piété, que l'assemblée des confréries se réunisse. Qu'il soit surtout fait de même, lorsque la présence du prêtre et des autres membres sera absolument nécessaire pour éteindre l'inimitié persistante de deux confrères. Alors le prêtre, après avoir honoré Dieu et accompli les offices religieux qui conviennent, fera les admonitions qui sont dues et donnera la bénédiction à ceux qui la voudront [1]. »

[1] In omni obsequio religionis conjungantur, videlicet in oblatione, in luminaribus, in oblationibus mutuis, in exequiis defunctorum, in eleemosynis et cœteris pietatis officiis, conventus talium confratrum, si necesse fuerit, ut simul conveniant, ut si forte aliquis contra parem suum discordiam habuerit, quem reconciliari necesse sit, et sine conventu presbyteri et cœterorum esse non possit, post peracta illa quæ Dei sunt, et christianæ religioni convoniunt, et post debitas admonitiones, qui voluerint eulogias a presbytero accipiant.

Digitized by Google

Par le double élément qui concourait ainsi à les animer, les associations ouvrières contribuèrent, d'un côté, au progrès des arts, et d'un autre côté, ce qui n'était pas moins précieux, à l'entretien et au développement des sentiments de piété, de charité et de fraternité parmi leurs membres. Les unes et les autres se dirigèrent, sous le rapport professionnel, suivant des principes universellement les mêmes. On remarqua chez toutes :

La hiérarchie déterminée dans le métier, véritable garantie du savoir professionnel et du gouvernement pacifique de l'atelier.

L'avancement proportionné à la capacité, qui stimulait le travailleur et prouvait au consommateur sa science technique.

L'hérédité facultative en faveur des enfants, parce qu'on supposait avec raison que ce serait assurer la conservation et les traditions du métier, le père ayant intérêt à donner à son fils une instruction technique aussi complète que possible.

Les institutions de prévoyance en faveur des membres de l'atelier et de leurs familles, qui, en leur donnant la sécurité aux jours mauvais, excitaient le dévouement.

Enfin, la stabilité du travail, qui, en maintenant la modération dans la fabrication, se refusait à la coalition des capitaux, source de superproduction et par conséquent de chômage, de même qu'elle prévenait l'âpreté au gain, source de fraude et de déloyauté dans le travail [1].

A raison de leur caractère religieux, les corporations d'artisans avaient aussi inscrit dans leurs statuts des articles spéciaux fixant leurs devoirs envers Dieu. Élever de la terre vers le ciel le cœur de leurs membres, en même

[1] H. Blanc, *Les Corporations de métiers.*

Digitized by Google

temps que leur représenter le travail sous un aspect de grandeur, telle était le noble but qu'elles poursuivaient. Leur réunion principale, qu'annonçait à l'avance un crieur spécial ou le carillon des églises, avait lieu le jour de la fête de leur saint patron. Ordinairement, dès la veille au soir, les maîtres, avec leurs femmes, leurs compagnons et leurs apprentis, s'en allaient solenniser les premières vêpres dans leur chapelle. La fête elle-même était célébrée avec une pompe extraordinaire. Tous les ateliers demeuraient fermés. Le matin, les confrères, vêtus de leurs plus beaux habits, successivement faisaient une procession en grand apparat, assistaient à une messe en musique, avec diacre et sous-diacre, et entendaient le panégyrique du saint ; le soir, ils revenaient aux vêpres et procédaient à l'installation de leur nouveau prieur. Le plus souvent ces cérémonies étaient suivies d'un banquet, auquel les veuves des maîtres étaient admises gratuitement.

Mais là ne se bornait point la piété des artisans. Outre celui qui avait lieu au décès de chaque membre en particulier, les corps de métiers faisaient célébrer, le lendemain de la fête patronale, un service funèbre commémoratif pour tous leurs membres défunts en général.

Du reste, ce qui n'est pas moins digne d'être noté, c'est la place honorable qui était attribuée aux corporations dans les cérémonies publiques, tant civiles que religieuses. On les voyait surtout figurer avec fierté, soit à la procession annuelle de la Fête-Dieu, soit aux réceptions solennelles faites, en certaines circonstances, au souverain ou à quelques hauts dignitaires de l'Etat.

***

Quant à l'organisation intérieure de ces sociétés, les principaux points peuvent s'en résumer ainsi :

Digitized by Google

1° D'ordinaire, pour rendre plus faciles leurs rapports mutuels, ainsi que la surveillance du métier, les artisans d'une même profession habitaient un même quartier, sinon une même rue de la ville.

2° Toutes les corporations de cette sorte avaient leurs privilèges et leurs règlements. Outre le droit de discuter librement leurs intérêts généraux et celui de modifier même leurs statuts, elles avaient la faculté de posséder, d'administrer leurs biens, et d'avoir pour leurs besoins une caisse commune alimentée de legs, de donations, ainsi que par les amendes et les cotisations périodiques De plus, elles exerçaient, par leurs jurés, une juridiction de police sur tous leurs membres ; elles constataient les contraventions et intervenaient, non seulement dans les discussions de maîtres à ouvriers, mais encore dans les querelles où les parties adverses avaient recours à la violence.

3° Le bureau de ces mêmes communautés se composait d'officiers désignés sous les noms de *rois,* de *surintendants,* de *doyens,* de *prieurs,* de *jurés,* de *procureurs* ou *syndics.* Il représentait en quelque sorte, dans la corporation, ce que nous nommons aujourd'hui dans l'État le pouvoir exécutif. Toutefois il était plus ou moins nombreux suivant l'importance des sociétés ; on voyait même, dans beaucoup d'entre elles, l'un de ses membres remplir à lui seul plusieurs fonctions.

4° Naturellement, comme il en avait été chez les Romains et chez les Barbares, les gouvernements chrétiens postérieurs ne manquèrent pas de s'intéresser aux associations d'artisans qui s'établirent dans les pays de leur domination. On sait déjà les lois qu'après quelques rois mérovingiens, Charlemagne porta à cet égard. Dans la suite, saint Louis édicta en France des règlements spéciaux sur le même

Digitized by Google

sujet, et statua que toute corporation d'arts ou de métiers serait désormais approuvée par le souverain.

Il en fut de même de l'autorité religieuse, qui, à raison des pratiques du culte divin et des œuvres de charité en usage dans les confréries de cette sorte, leur accorda, avec son appui, de nombreuses et importantes faveurs spirituelles.

Mais, pour ne parler que du pouvoir civil, son ingérence dans la direction des corps ouvriers ne se borna pas à une simple approbation. Dans ce même royaume de France, le souverain ne tarda pas à les considérer, sinon tous, du moins les plus importants, comme autant de sources fécondes de revenus, et à les inféoder, suivant la coutume du temps, aux grands de la cour qui les affermèrent, à leur tour, à d'autres personnages plus ou moins élevés. C'est ainsi, par exemple, que le grand chambrier reçut sous sa juridiction les drapiers, les merciers, les pelletiers, les fripiers, les tapissiers; le grand panetier, les boulangers; le mareschal de la Cour, les charrons, les forgerons, les serruriers; l'échanson, les marchands de vin, etc.

Le *roi* et le *surintendant,* indiqués plus haut en tête des personnes qui composaient le bureau des corporations, n'étaient qu'un seul et même officier, appelé de l'un ou de l'autre nom suivant les temps ou les pays. Ils n'étaient, non plus, autres que les individus subalternes à qui les grands feudataires cités précédemment, et, en certains cas, le souverain lui-même, avaient transmis leurs droits.

Leur juridiction s'étendait sur toutes les sociétés d'arts et de métiers du même genre répandues, si ce n'est dans le royaume entier, du moins dans une province ou région déterminée. Elle comprenait, en général, la charge de les représenter auprès des dépositaires de l'autorité publique,

Digitized by Google

en même temps que de veiller à la garde de leurs privilèges et de leurs règlements.

D'ailleurs, pour citer un exemple des attributions des officiers de cette classe, aucun négociant, lisons-nous dans le livre de M. Hippolyte Blanc, ne pouvait, en France, mettre ses marchandises en vente sans que le roi des merciers ou ses lieutenants n'en eussent vérifié la qualité et la provenance; il administrait la caisse commune; il siégeait en qualité de juge dans les procès concernant le commerce de la mercerie et même dans les actions intentées à tout particulier pour atteinte à l'honneur de la corporation; il percevait un droit sur les foires et marchés nouvellement établis; il avait seul autorité pour recevoir les nouveaux confrères, et l'acte public, qui leur conférait le titre pompeux de *chevaliers* ou *chevalières de la milice militaire de la mercerie,* était revêtu de son sceau.

En Savoie, où l'on se servit successivement des dénominations de *rois* et de *surintendants* pour désigner les chefs des divers corps de métiers, on ne voit pas non plus qu'il y eut, au sujet de leurs attributions, une grande différence avec ce qui précède. Je citerai plus loin, à propos des sociétés d'arts et de métiers de Chambéry, les noms et les attributions de plusieurs surintendants pour la partie des États de Savoie dépendant du souverain.

M. le conseiller Fr. Mugnier, dans une communication faite au congrès des sociétés savantes de Savoie en 1890, a déjà révélé lui-même l'existence de deux autres personnages de cette sorte, Antoine Quiblat, roi des merciers en 1498, et Loys Quex, roi des cordonniers en 1560.

Le premier, « après avoir indiqué l'origine de ses pouvoirs, déclare qu'il enrôle, dans le corps du métier de mercier, Jean Greffi, bourgeois de Rumilly, qui accepte avec

Digitized by Google

actions de grâces. Le *roi* lui donne la faculté d'acheter et vendre dans toute la patrie savoisienne et autres domaines du duc de Savoie; il prie *en droit* et requiert les autres rois des corporations de regarder Greffi comme associé et de le traiter comme ils voudraient l'être eux-mêmes par le *roi des merciers*. A son tour, Greffi jure sur les Saints Évangiles, et sous l'obligation de tous ses biens, qu'il observera loyalement les statuts de la corporation et ne se livrera jamais à des actes malhonnêtes. » Quiblat tenait lui-même sa nomination du duc Philibert II de Savoie.

Loys Quex était d'Annecy. Il reçut son privilège de Jacques de Savoie-Nemours, et ne l'exerça que sur le seul territoire du Genevois, dont ce seigneur était alors l'apanagiste[1].

5° Le *prieur* ou *doyen* était le chef particulier de la corporation. Il était chargé de prévenir les abus qui pourraient se commettre et de veiller à l'observation du règlement, tant en ce qui concernait les marchandises et les travaux, qu'en ce qui regardait la réception des candidats à la maîtrise et la comptabilité financière. On le nommait ordinairement à l'élection huit ou quinze jours avant la fête patronale de la confrérie, et on l'installait à sa charge pendant les secondes vêpres de cette solennité. Au verset *Deposuit potentes de sede* du *Magnificat,* l'ancien prieur ou doyen déposait les insignes de son autorité et regagnait le banc commun des confrères, tandis que le nouvel élu commençait son gouvernement. Cette cérémonie portait le nom de *deposuit.*

6° Les jurés, dont le nom venait du serment qu'ils prêtaient de remplir loyalement et scrupuleusement leurs fonctions, assistaient le prieur à titre d'aides ou de con-

[1] Fr. Mugnier, *Patentes de mercier juré, Rumilly, janvier 1500.*

Digitized by Google

seillers. Ils avaient pour devoirs particuliers de recueillir les voix dans les élections, de visiter les boutiques et les ateliers, de juger de la capacité des aspirants à la maîtrise et de leur assigner le chef-d'œuvre à faire. Leur nombre variait, suivant les corporations, entre deux, quatre ou six. Ils étaient aussi ordinairement nommés à l'élection, chaque année, en même temps que le prieur.

7° Comme le nom l'indique, le *procureur* ou *syndic* était l'officier spécialement chargé des intérêts matériels de la société, de faire les recettes et les dépenses qui la concernaient et de la représenter dans toutes les contestations et réclamations à ce sujet. Souvent cet office n'avait pas un titulaire distinct, et était rempli par l'un des maîtres jurés ou par le prieur lui-même.

8° Les membres de l'association se divisaient en trois classes distinctes : les *maîtres,* les *compagnons* (ouvriers gagnants) et les *apprentis.*

Les *maîtres* étaient les chefs de boutique ou d'atelier en possession du privilège d'exercer un art, un métier ou un commerce. Leur nombre en était quelquefois limité, dans certaines localités. On ne pouvait être reçu en cette qualité qu'après un certain nombre d'années d'apprentissage et un autre certain nombre d'annés de compagnonnage. L'aspirant devait, en outre, justifier de sa capacité par un examen oral et par l'exécution satisfaisante d'un travail professionnel appelé chef-d'œuvre.

L'art, le métier ou le commerce constituaient pour le maître une véritable propriété sur laquelle l'État n'avait que le droit commun de surveillance.

Toute coalition entre patrons pour l'exercice de leur profession à profits communs était interdite, sous peine de déchéance. Dans plusieurs corps de métiers, chaque chef

Digitized by Google

avait sa marque particulière, qu'il était défendu à tout autre, sous la même peine, de contrefaire. Enfin, le maître qui, après de mauvaises affaires, s'engageait au service d'un autre, n'était plus considéré comme tel, ni convoqué aux assemblées de ses anciens pairs.

9° On nommait *compagnons* les ouvriers qui, après avoir fait leur apprentissage, étaient admis à travailler, moyennant rétribution, chez les chefs d'atelier ou maîtres. Ceux d'entre eux qui faisaient partie de la confrérie vivaient et étaient logés ordinairement dans les maisons des patrons. C'est, du moins, ce que l'on remarque jusqu'au dix-huitième siècle. Ces ouvriers ne pouvaient alors être renvoyés sans cause légitime, comme ils ne pouvaient quitter l'atelier d'un patron et aller servir dans celui d'un autre du même endroit, avant un intervalle de trois mois passés hors de la localité. Lorsqu'ils étaient étrangers, ils devaient, à leur entrée chez un maître de la ville, se faire inscrire au greffe de la police et prouver par un livret renfermant des certificats authentiques qu'ils étaient de bonnes vie et mœurs. Quels qu'ils fussent, lorsqu'ils prétendaient à la maîtrise, ils étaient aussi tenus, en outre des conditions d'examen, de fournir de semblables attestations et de prêter serment sur les Saints Évangiles de garder « bien et loyalement les us et coutumes du métier. »

10° Les *apprentis,* qui formaient le premier degré des corporations, avaient pour devoir, comme leur nom l'indique, d'apprendre dans toutes ses parties et avec la plus grande perfection l'art ou le métier auquel ils se destinaient. Ils ne pouvaient être reçus, comme tels, qu'après avoir justifié de leur naissance légitime. En débutant, ils versaient à la boite ou caisse commune de la confrérie une cotisation plus ou moins élevée, qui leur donnait droit,

Digitized by Google

suivant l'expression usitée, « de toucher au métier. » Les maîtres étaient, sous ce rapport, responsables de leurs élèves. Ceux-ci travaillaient gratuitement durant le temps de leur éducation professionnelle, et même souvent payaient, en outre, une somme convenue. En retour, comme il a été dit des compagnons, les apprentis étaient nourris et logés dans la maison des patrons, qui devaient « les entretenir honorablement, comme fils de preudomes. »

L'apprentissage durait au moins deux ans, et s'étendait, dans certaines corporations, beaucoup au delà de ce terme. Les fils de maîtres étaient exempts de faire la preuve de leur apprentissage et de leur compagnonnage. Par la même raison, lorsqu'ils devenaient maîtres eux-mêmes, ils n'étaient point tenus au chef-d'œuvre.

11° Cependant, il convient de faire observer que tous les compagnons, tous les apprentis, et même, si ce n'est partout, du moins dans quelques villes, tous les maîtres, ne faisaient pas partie de la confrérie. Un nombre plus ou moins grand vivait, livré à lui-même, dans des quartiers particuliers et reculés. A la vérité, cette classe d'artisans n'était pas réputée la meilleure et n'avait pas à beaucoup près, au point de vue professionnel, la valeur de celle qui composait le corps de métier. Si une partie se conduisait honnêtement, l'autre menait très souvent une vie irrégulière. On y remarquait particulièrement des compagnons et des apprentis incapables et qu'on appellerait aujourd'hui fruits secs de la corporation, des compagnons et des apprentis qui, par caprice, s'étaient séparés de leurs patrons et avaient déserté la communauté, enfin des compagnons et des apprentis débauchés que l'association avait elle-même rejetés de son sein. Une certaine fraction de cette population trouvait, malgré cela, un travail suivi dans les

Digitized by Google

ateliers où elle était admise ; mais le reste se rendait chaque matin à différentes places assignées pour la « louée, » et ne se recommandait guère que par des actes de mutinerie en attendant l'embauchage [1].

12° Souvent les statuts des corporations jurées, après avoir fixé dans le moindre détail les conditions de la main-d'œuvre, réglaient les jours et les heures de travail, les dimensions des objets fabriqués, la qualité de leurs matières et le prix auquel ils devaient être vendus.

Le travail de nuit était généralement interdit, comme ne pouvant donner que des produits imparfaits. Dans la seconde moitié du moyen âge, les ordonnances des souverains et des municipes défendaient de travailler avant le lever et après le coucher du soleil. Dans certaines villes de France, l'heure du commencement et de la fin du travail, ainsi que celle du repas principal, était sonnée par la cloche du beffroi municipal. « Pour ceux qui obtenaient la permission de continuer leur tâche à la chandelle, ils devaient, dit Albert Babeau, éteindre leurs lumières au signal du couvre-feu. »

Au troisième coup des vêpres, la veille des fêtes et des dimanches, les compagnons cessaient leur travail, pour ne le reprendre que le matin du surlendemain. De plus, il était aussi généralement commandé aux membres des sociétés de chômer le jour du décès d'un de leurs confrères, ainsi que d'assister à ses funérailles.

Mais, à partir du seizième siècle, il faut le dire, cette sage réglementation de la durée du travail des ouvriers fut profondément modifiée par suite de l'affaiblissement des pouvoirs municipaux. Les limites de temps fixées antérieurement dans leur intérêt furent considérablement étendues.

[1] Albert Babeau, *Les Artisans et les domestiques d'autrefois.*

Digitized by Google

Des statuts rédigés sous l'influence des maîtres permirent d'élever jusqu'à dix-sept heures, sauf les heures de repas, la durée du travail.

13° Enfin, dans le but de prévenir les fraudes et les falsifications, les maîtres, dans la plupart des métiers, étaient tenus d'apposer sur leurs ouvrages la marque de fabrique ou seing particulier dont j'ai déjà parlé, et qui devait être à la fois une garantie pour l'acheteur et un témoignage contre le vendeur.

II

VIE SOCIALE DES ANCIENNES CORPORATIONS D'ART ET DE MÉTIERS

A tous ces divers détails qu'on vient de lire sur l'origine, la nature, la multiplicité et l'organisation intérieure des jurandes, j'ajouterai maintenant quelques autres courtes remarques sur leur influence pour le progrès industriel, sur leur rôle dans la commune, enfin sur la vie intellectuelle, morale et matérielle de leurs membres.

Quelques érudits et littérateurs trouveront peut-être inutiles ou inopportunes ces nouvelles explications, comme plusieurs de celles qu'on vient de lire. Je ne suis pas de cet avis. Je crois, au contraire, que l'intérêt du lecteur, autant que le respect de l'art d'écrire, demande que, par une représentation préliminaire de la physionomie générale des anciennes corporations ouvrières, je mette le lecteur à même de saisir aussitôt et sans autres explications le véritable état de celles qui font l'objet particulier de cet ouvrage.

Digitized by Google

Quoique ces anciennes sociétés d'artisans jouissaient d'un véritable monopole et qu'elles se laissaient souvent entraîner dans les agitations de la politique, elles ne contribuèrent pas moins à faire progresser et à élever l'industrie jusqu'à un très haut degré de perfection. Afin de combattre victorieusement la double concurrence étrangère et locale, chaque maître mettait un grand soin, non seulement à conserver à ses produits leur ancienne réputation, mais encore à l'augmenter par un travail plus consciencieux et plus artistique. On a une preuve manifeste de cette sollicitude professionnelle dans les admirables objets de tout genre qui nous ont été conservés des six derniers siècles.

D'ailleurs, il était rigoureusement prescrit par les statuts des corporations aux maîtres de « faire bon et loyal. » Nul ne pouvait fabriquer et vendre que des marchandises de bonne qualité. Il y avait même délit, lorsque la perfection du travail faisait défaut.

*
* *

Une autre circonstance qui n'est pas moins remarquable dans la réglementation des corps de métiers, c'est l'interdiction aux patrons, afin d'empêcher l'écrasement des petits par les gros, de se coaliser pour l'exploitation de leur industrie et d'employer à leur service particulier un personnel trop nombreux.

Il en est de même de la grande place que les diverses corporations tenaient dans la société et des privilèges civils qu'elles en retiraient. Chacun imagine aisément la haute prépondérance dans la conduite des affaires municipales que devait donner aux maîtres leur union basée sur la poursuite d'intérêts identiques. Paris et les autres grandes villes

Digitized by Google

de France ont leurs annales remplies des agissements plus ou moins réguliers, ou plus ou moins révolutionnaires de ces sortes d'associations. De même, à certains moments, leur puissance, dans certaines villes d'Italie, fut aussi formidable. Au quinzième et au seizième siècles, en particulier, les plus grands personnages, non seulement à Florence où la démocratie dominait, mais encore dans beaucoup d'autres cités également renommées, se faisaient eux-mêmes inscrire parmi les membres des confréries. C'est ainsi, par exemple, qu'on vit à Milan, sur les registres des arts de cette époque, les noms des Adda, des Archinti, des Castiglioni, des Crivelli, des Lampugnani, des Melzi, des Visconti, des Vimercati et de beaucoup d'autres familles de la plus haute noblesse [1].

Cet état tout à la fois humble et honorable des artisans, comme les services rendus à l'industrie, leur valut, si ce n'est à tous, du moins à ceux des classes inférieures, avec de hautes sympathies, de précieux privilèges. Les ouvriers proprement dits étaient généralement exemptés des charges de la commune et de l'État. Dans les villes où les tailles n'existaient pas, ils n'étaient soumis à aucune contribution directe et ne payaient qu'un droit de capitation, qui était très modique. Les taxes pour le loyer, comme pour les portes et fenêtres, le logement des soldats, l'obligation de se fournir d'armes et de monter le guet, leur étaient également épargnés.

*
* *

Mais, en même temps que cet adoucissement à leur rude condition, les travailleurs trouvaient dans l'ancienne société

[1] Louis Cibrario, *Économie politique du moyen âge.*

Digitized by Google

des avantages encore plus importants : une éducation morale, une instruction intellectuelle et une aisance matérielle que la société d'aujourd'hui est loin de leur procurer sur beaucoup de points.

Pour se faire une idée des vertus morales et professionnelles qui rayonnaient de ces sortes d'associations, il faut non seulement se rappeler leur organisation qui en faisait des confréries religieuses en même temps que des corporations civiles ; il faut non seulement se remémorer aussi les articles des statuts qui prononçaient l'exclusion de tout membre indigne, mais encore considérer que l'atelier n'était autre que le foyer du patron où le compagnon et l'apprenti partageaient la vie de sa propre famille. Un tel intérieur était, en réalité, l'école des grandes pensées et des grands sentiments qui éclairent la vie et lui impriment sa vraie direction. Chaque jour et à chaque heure, le chef s'y montrait pour la plus grande édification de ses subalternes, avec ses attributs les plus touchants : la bonté, la douceur, la prévoyance, l'autorité qui régit sagement, le souci de former ses subordonnés à la vertu et à l'excellence du travail, le soin de donner à son atelier une haute réputation d'honneur et d'habileté.

Cependant, le compagnon et l'apprenti répondaient de leur côté à la sollicitude du patron en lui vouant une obéissance filiale et en lui témoignant à chaque occasion autant de déférence que de respect. Les uns et les autres s'appliquaient ainsi avec une égale ardeur à procurer la prospérité de leur industrie.

L'union fait la force, dit un vieux proverbe. Rien ne le prouve mieux que ce qui se voyait alors dans ce foyer d'artisans. Pratiques de la religion, travail, délassements, joies, peines, épreuves de la vie, intérêts moraux, intérêts

Digitized by Google

matériels, tout y était commun, accompli et supporté vaillamment.

Ce n'est pas à dire pourtant que l'esprit frondeur naturel et bénignement toléré chez les gens de la classe inférieure contre ce qui leur est supérieur, perdit toujours de ses droits, surtout en deçà des Monts. Le goût des conversations piquantes dont les autorités fournissaient souvent la matière, régnait assez généralement parmi les ouvriers et les artisans. Un poète satirique du temps de Henri III, roi de France, disait du « populaire » de Paris, ce qui était aussi vrai du populaire de beaucoup d'autres villes :

Il veult estre veu tout, et veult tout gouverner...
Il parle de tous faicts et ne sçait rien du tout...
Il corrige les grands et de son seul babil
Il sçait tous les moyens d'éviter tout péril...
Bref, est si raisonnable en sa diverse teste
Qu'en tous ses jugements il se trouve une beste[1].

Ce n'est pas à dire, non plus, qu'il ne se soit produit jamais des défaillances plus répréhensibles parmi ces mêmes ouvriers. Dans le dix-huitième siècle surtout, les liens de respect et de soumission qui unissaient les compagnons aux patrons se relâchèrent considérablement, et l'on vit alors s'introduire dans les corporations, par les mutineries de leurs membres, certains désordres où ceux-ci perdirent les premiers, de leur considération et de leur habileté professionnelle.

***

Malgré ces quelques ombres dans le tableau des anciennes corporations ouvrières, c'est à tort que l'on représenterait

[1] V. Albert Babeau, *Les Artisans et les domestiques d'autrefois.* — Balthasar Bailly, *De l'Importunité et malheur de nos ans.*

Digitized by Google

les siècles passés, et même le dernier siècle, comme des temps de crasse ignorance pour la classe inférieure de la société en général, et pour la classe des travailleurs en particulier. Non seulement la science technique était portée à un haut degré chez ceux-ci, mais encore l'instruction utile y était instamment recommandée et largement répandue. Les ordonnances de police de certaines villes de France enjoignaient rigoureusement aux gens de métiers d'envoyer leurs enfants, dès l'âge de six ans, aux écoles, et défendaient d'admettre à la maîtrise aucun aspirant qui ne sut lire et écrire. Les nombreux travaux qui ont été publiés récemment sur ce sujet, par des auteurs consciencieux, montrent particulièrement qu'en Savoie, non seulement Chambéry et les autres villes, mais encore la plupart des paroisses rurales étaient dotées d'établissements scolaires, où la jeunesse ouvrière apprenait la lecture, l'écriture, le calcul et tout le savoir nécessaire à sa condition.

Bien plus, on voit aussi fréquemment, dans les annales des municipalités, que beaucoup de ces fils d'artisans s'adonnaient aux études secondaires et devenaient ensuite des hommes distingués.

Le nombre des personnages qui, sortis de simples ateliers, s'élevèrent de cette manière à un haut rang d'illustration dans la société, est considérable. Pour ne citer que quelques-uns des exemples les plus connus, fournis par la France, je ferai remarquer que Fléchier était fils d'un épicier ; Molière, d'un tapissier ; Quinault, d'un boulanger ; Jean-Baptiste Rousseau, d'un cordonnier ; Lamotte, d'un chapelier ; Lemierre, d'un fondeur ; Greuze, d'un maître couvreur ; le financier Paris, d'un cabaretier ; Peirenc de Moras, d'un perruquier.

Pour ce qui concerne Chambéry et la Savoie, on sait

Digitized by Google

qu'entre autres, Jean Fraczon, cardinal de Brogny, était fils d'un pauvre paysan ; Jean-Baptiste Bally, né à Grésy-sur-Aix, évêque d'Aoste et l'un des premiers membres de l'Académie de Turin, fils d'un laboureur ; François-Dominique Lange, né à Annecy, célèbre peintre de l'école de Bologne, fils d'un aubergiste ; le poète Ducis, l'un des quarante de l'Académie de Paris, fils d'un négociant.

***

Ici, je ferai observer qu'en comparant les statuts des unes et des autres, en France et en Savoie, il devient manifeste que l'organisation des corporations d'arts et de métiers ne présenta pas de différence sensible dans les deux pays.

Il en fut de même, si l'on en juge par ce qui se voit encore aujourd'hui, de la manière d'être et de vivre des artisans. Les mœurs privées de cette classe du peuple, sauf quelques légères variantes en certaines localités particulières, étaient à peu près les mêmes des Alpes à l'Océan. Aussi peut-on dire avec justesse que ce que d'érudits et judicieux auteurs ont écrit, dans ces derniers temps, sur diverses contrées de cette immense région, reproduit assez exactement ce qui existait autrefois chez nous.

Les artisans résidaient pour la plupart dans les quartiers sombres et retirés des villes. Les maîtres possédaient généralement leur maison en toute propriété et avaient ordinairement chacun, avec son enseigne distincte, sa façade et son pignon sur rue.

Malgré quelques dissemblances dans l'installation suivant la nature de l'industrie, ces habitations se rapprochaient par un grand nombre de points communs. La

Digitized by Google

boutique, l'atelier, et quelquefois une petite cuisine attenant à la première, composaient le rez-de-chaussée, tandis que les chambres à coucher occupaient l'étage supérieur. Il n'y avait ni salle à manger, ni salon de réception; dans ce temps, on travaillait, commerçait, conversait, vivait beaucoup dans la rue[1].

L'ameublement des pièces habitées n'était pas assurément très riche. Des lits contre les murs, un buffet, une armoire, quelques estampes, quelques images pieuses, une table de moyenne grandeur, des escabelles, des chaises, un fauteuil raide et grossier, tels en étaient ordinairement les principaux objets.

***

En général, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, le costume des gens d'arts et de métiers resta de couleur terne et sombre, et ne s'éleva pas en richesse au-dessus de leur logement. Comme celui-ci, il était confortable mais non luxueux. Sous Louis XIV, le compagnon français jetait un manteau de drap gris ou brun-marron sur son pourpoint de serge violette, et avait également ses hauts et ses bas de chausses en drap de Minimes.

Les vêtements des femmes étaient, à cette même époque, en harmonie avec ceux des hommes. Les cottes se faisaient de drap violet, de serge noire ou rose sèche; quelques-unes étaient de couleur blanche ou bleue.

Mais, au dix-huitième siècle, cette simplicité dans les vêtements des deux sexes disparut. Aux jours de fête surtout, les couleurs vives remplacèrent les couleurs sombres. Par exemple, les charpentiers étalaient, sous leur veste de

[1] Marino Giustiniano, ambassadeur de Venise, *Relation*, 1535.

Digitized by Google

droguet, un gilet de bouge blanc et une culotte de panne rouge. Un ouvrier cordonnier se promenait en justaucorps bleu ; un papetier en habit bouracan gris-bleu, en culottes de panne ciselée à petits carreaux. Il semble que les compagnons cherchassent alors à se rapprocher de plus en plus, par l'apparence, du marchand ou du bourgeois.

Il en fut de même des femmes. En 1760, on trouve, dans la garde-robe des ouvrières, des cottes de crêpe jaspé, de basin rayé, de velours de gueux blanc et de satin piqué. Il n'était pas, non plus, rare de rencontrer quelques-unes d'entre elles parées de pendants d'oreilles à faux diamants, de roses de la même substance, de croix d'or uni ou émaillé. C'est ce qui faisait dire au poète burlesque Vadé, en 1776 :

On n'estime que l'apparence,
Et c'est ce qui cause l'abus
Des états, des rangs confondus ;
C'est ce qui cause que Françoise
Vient de se donner un jupon
De satin rayé sur coton,
Que Margot vient de faire emplette
D'une croix d'or, d'une grisette,
Et que Nicole, en s'endettant,
Vient à peu près d'en faire autant[1].

*
* *

Comme on l'imagine, la nourriture des ménages ouvriers suivit, dans sa nature et dans sa qualité, la variation du costume. Les mets ordinaires furent d'abord peut-être plus grossiers, mais non moins abondants que de nos jours. Bien qu'on rencontrât chez quelques artisans des broches et des saloirs, on consommait moins de viande autrefois, et il est à noter que l'usage fréquent de cette dernière sorte d'ali-

[1] *La Pipe cassée.*

Digitized by Google

ment ne s'est répandu dans les classes inférieures des villes qu'au milieu du siècle actuel ; mais la quantité compensait le défaut de qualité, et l'habitude de faire quatre repas par jour fut longtemps générale[1].

Toutefois, il arrivait que cet ordinaire des ouvriers était singulièrement outrepassé, du moins en certains jours. Forcément sobre pendant la semaine, le compagnon se rattrapait, les jours de dimanche et de fête, par des repas plus copieux et plus délicats. C'était là son tort. Il dissipait de cette façon tout ce qu'il avait gagné, et recommençait, à la manière de Sysiphe, sa vie de labeur et de privation, sans jamais aboutir à l'aisance. L'ambassadeur vénitien à la Cour de Paris, Lippomano, faisait déjà remarquer à ce sujet, au seizième siècle : « Qu'on trouvait des pâtissiers même dans les simples villages de France, et que la gourmandise en ce pays était telle que tout ouvrier, tout marchand, quelque chétif qu'il fût, voulait manger, les jours gras, du mouton, du chevreuil, de la perdrix, aussi bien que les riches, et, les jours maigres, du saumon, de la morue, des harengs salés. »

***

Mais il est temps de terminer ce tableau, où j'ai tâché de retracer la condition sociale et la manière de vivre des artisans d'autrefois. Quelque imparfait qu'il soit, j'ose espérer qu'il suffira à donner une idée générale d'un état de choses aujourd'hui ardemment étudié et vivement discuté.

Seulement, il me reste une réponse à faire à ceux de mes lecteurs qui pourraient demander ce qu'il faut penser, au point de vue des intérêts de l'industrie et des ouvriers, du régime ancien des corporations et du régime actuel.

[1] Albert Babeau, *Les Artisans et les domestiques d'autrefois.*

Digitized by Google

Assurément, tout ne fut pas parfait autrefois, et il serait injuste de dire que tout est mauvais aujourd'hui. Il y eut souvent des défaillances et des misères dans le corps des travailleurs des siècles passés, et on peut compter de nombreux adoucissements à la dure condition des ouvriers du temps présent. Néanmoins, après un mûr examen, il ne m'apparaît pas que la situation des artisans modernes soit supérieure ou même égale à celle de leurs devanciers. Ce sentiment, du reste, ne m'appartient pas exclusivement. Il a été exprimé par de nombreux écrivains autorisés, entre autres par M. Albert Babeau, dont j'ai déjà si souvent cité les paroles, et dont on ne saurait suspecter ni le savoir, ni l'impartialité.

« Si maintenant, dit ce dernier auteur, nous portons un regard d'ensemble sur la condition de l'ouvrier d'autrefois, nous sommes frappés par les similitudes, non moins que par les différences que présente cette condition avec celle des ouvriers d'aujourd'hui. A coup sûr, elle s'est améliorée sous le rapport matériel et social, et il serait injuste de méconnaître les efforts, suivis de succès, que les pouvoirs publics, d'accord avec l'opinion, ont fait pour la relever. La vérité historique ne consiste pas en des formules générales et absolues ; elle se compose de faits qui, dans leur ensemble, comportent des restrictions, des exceptions, et même des contradictions relatives.

« Ainsi l'ouvrier habite parfois des appartements plus sains qu'autrefois ; mais ces logements sont toujours dans des quartiers reculés, et leur mobilier ne dépasse pas le strict nécessaire. Il se rapproche davantage, les jours de fête, par son vêtement, des classes riches ; mais il s'en distingue davantage, les jours ouvrables, par la blouse, qui n'était pas plus en usage au dernier siècle dans les villes que dans

Digitized by Google

les campagnes. Il a des salaires beaucoup plus élevés, il peut faire des placements plus sûrs et plus à sa portée, il trouvera dans l'assurance des moyens de garantir sa vieillesse de la misère, son âge mûr des accidents et du chômage, les sociétés de secours mutuels le soulageront dans la maladie; mais en présence de ces concentrations industrielles que produit l'emploi des moteurs à vapeur, il lui est de plus en plus difficile de cesser d'être salarié pour devenir maître.

« Il célèbre moins de fêtes religieuses; mais le lundi, quelquefois le mardi, sont plus que jamais observés par lui. Il est plus instruit, il sait mieux la géographie et l'arithmétique; mais le sentiment religieux s'est affaibli dans son esprit, et avec lui s'est raréfiée une des sources les plus fécondes des sentiments moraux qui peuvent élever le cœur de l'homme au-dessus de sa condition matérielle. Le compagnonnage n'a plus la même puissance qu'à la fin du dix-huitième siècle; mais les associations syndicales en auront bientôt davantage. L'ouvrier a obtenu de grands avantages sous le rapport de la liberté du travail et de l'égalité politique, il est devenu citoyen, et son vote pèse autant que celui d'un membre de l'Institut; mais, même avec les privilèges dont il jouit à Paris et dans certaines villes, il paye plus d'impôts qu'autrefois, il donne trois ou cinq années de sa vie, les plus vigoureuses et les plus fécondes à coup sûr, pour le service de l'État, qui ne lui demandait rien sous ce rapport avant la fin du règne de Louis XIV, et qui, à partir de l'établissement des milices, ne réclama de lui qu'un service restreint par un tirage au sort qui levait à peine par an six mille hommes, recrutés surtout dans les campagnes.

« Si l'on veut enfin examiner la question de savoir s'il est plus heureux qu'autrefois, on pourra répondre que la

Digitized by Google

source du bonheur n'est pas dans la satisfaction de jouissances matérielles plus grandes, ni dans la possession de droits sociaux et politiques plus étendus, mais dans la réalisation de désirs qui savent se modérer et dans le contentement de son sort. Les sentiments que l'ouvrier d'aujourd'hui éprouve à l'égard des patrons sont analogues à ceux que l'ouvrier de l'ancien régime ressentait à l'égard des maîtres, avec cette différence que ce dernier était moins disposé à s'élever contre une classe d'hommes à laquelle il avait l'espérance d'appartenir un jour. L'égalité politique n'est pas tout, elle ne saurait procurer l'égalité sociale et pécuniaire, qu'aucune constitution humaine n'a jamais su donner. Il n'y a qu'une seule égalité qui n'ait jamais causé de déception ici-bas, c'est l'égalité après la mort dans une vie supérieure, que la religion promettait à l'ouvrier d'autrefois, et dont l'espérance le soutenait dans les épreuves de la vie[1]. »

III

CHAMBÉRY, ANNECY ET MOUTIERS AU XVII[e] SIÈCLE

Les diverses considérations qui précèdent ne s'appliquent, comme on l'a remarqué, qu'aux anciennes corporations ouvrières, indépendamment des milieux dans lesquels elles se murent. Pour éclairer encore d'un jour plus net les associations de cette sorte qui sont particulièrement envisagées dans ce livre, il me paraît aussi utile, avant de ter-

[1] Albert Babeau, *Les Artisans et les domestiques d'autrefois*, p. 66 et suiv.

Digitized by Google

miner ces pages préliminaires, de donner une brève idée des principales localités qui les renfermaient, Chambéry, Annecy et Moûtiers. Dans ce but, comme la plupart de ces sociétés se créèrent ou se réformèrent au dix-septième siècle, je citerai simplement la description qu'a faite de ces villes en 1655, dans sa *Couronne Royale de Savoie*, François-Augustin della Chiesa.

***

Chambéry. — « Chambéry est situé dans une plaine d'un climat très heureux, au milieu de collines charmantes, recouvertes de vignes et de châtaigniers. Les deux torrents de la Leysse et de l'Albanne qui y affluent, et particulièrement les eaux de ce dernier qui coulent à découvert dans des canaux le long des rues, en font un séjour délicieux et commode pour les habitants, en même temps qu'ils en fécondent les terrains. Au dehors, à quelques pas de son enceinte, se trouve un bosquet appelé Verney, qui, planté d'arbres en lignes droites et renfermant des allées spacieuses, offre un très grand agrément et sert de lieu de promenade aux citadins pendant l'été.

« Bien que les murailles de cette ville n'aient pas plus d'un mille de circuit, elle se prolonge extérieurement par trois gros bourgs, qui lui apportent un tel accroissement d'étendue et de population qu'elle n'a rien à envier, sous ce rapport, à beaucoup d'autres cités des Etats. Quoi qu'il en soit des allégations de certains auteurs sur son origine, il est certain que c'est aujourd'hui une ville très importante, peuplée de plus de quinze mille habitants, et à laquelle il ne manque qu'un évêque.

« Tandis que ses murs, épaulés par de fortes tours et autres fortifications, s'ouvrent par quatre portes, on remar-

Digitized by Google

que, à l'intérieur, une longue et large rue flanquée de portiques, où sont aménagées des boutiques pour les nombreux marchands et artisans de toute sorte qui s'y trouvent.

« Chambéry possède d'ailleurs, sur un mamelon d'où il en est dominé, un magnifique et vaste château qui n'a jamais été armé, et qui sert plutôt de demeure commode à ses princes et à leurs lieutenants, que de forteresse. De fait, les sérénissimes comtes et ducs de Savoie l'ont habité de nombreuses années, avant de fixer leur résidence à Turin, et depuis, ils l'ont assigné pour siège à leur Chambre des comptes.

« Pareillement, on voit dans ce manoir une chapelle royale bâtie par ces mêmes princes, où fut conservé pendant longtemps le très saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ, présent de Marguerite de Charny au sérénissime duc Louis de Savoie. D'origine française, cette noble dame, dont Pierre de Saint-Julien dans ses Mélanges historiques, et Samuel Guichenon dans son Histoire de la Bresse et du Bugey, parlent de la famille en termes honorables, était fille du chevalier bourguignon Godefroy de Charny, seigneur de Lirieu et de Montfort, et de Marguerite de Poitiers. Devenue veuve de Humbert de Villard-Sexel, comte de la Roche en Montagne et chevalier de l'Ordre du Collier, elle s'était retirée en Savoie avec la sainte relique. Pour le service de cette chapelle, ces mêmes princes religieux établirent un chapitre de vingt-cinq chanoines sous la direction d'un doyen qui, après avoir rempli souvent les fonctions de vicaire de l'évêque de Grenoble, a été ensuite reconnu comme chef de tout le clergé de Savoie relevant de ce diocèse.

« Il se trouve, en outre, tant dans la ville que dans ses faubourgs, un grand nombre d'églises tenues, soit par des

Digitized by Google

Réguliers de l'un ou de l'autre sexe, soit par des prêtres séculiers. Parmi ces différentes églises, trois sont paroissiales, à savoir : *Saint-Léger,* au milieu de la ville, *Saint-Pierre* (sous le Château), l'une et l'autre desservies par des prêtres séculiers, et *Saint-Pierre* de Lémenc, jadis siège d'un prieuré de Bénédictins, et maintenant d'un prieuré de moines Bernardins réformés. Dans cette église, on honore le corps de Saint Concord, évêque d'Armagh en Angleterre, qui y mourut en se rendant à Rome ; on y voit aussi les restes du duc Philippe de Savoie.

Les autres églises sont : *Saint-Antoine,* noble commende de cette religion ; *Saint-Dominique* et *Saint-François,* la première remarquable par ses cloîtres spacieux et logeant le Sénat dans son couvent, l'une et l'autre desservies par des religieux de leurs ordres respectifs et offrant de très beaux édifices comparativement à ceux des maisons de ces religieux en France ; *Sainte-Marie-Egyptienne,* tenue par les Mineurs Franciscains de l'Observance ; les églises de *Saint-François* des Capucins, et de *Saint-Thomas* des Augustins déchaussés, celle-ci située sur le grand chemin qui conduit de Chambéry à Montmélian et illustrée par le logement qu'elle fournit en son couvent au sérénissime Thomas de Savoie, pendant que ce prince remplissait les fonctions de lieutenant de son frère au delà des Monts ; celle des *Pères du Carmel*, située à peu de distance de celle *Saint-Thomas*, et fondée par Madame Christine de France, mère de S. A. Charles-Emmanuel II, actuellement régnant, en 1639, pendant que cette princesse se trouvait en Savoie.

« D'un autre côté, le collège des Pères Jésuites, que fit construire à ses frais le duc Charles-Emmanuel Ier, d'heureuse mémoire, ne saurait rien envier, pour la beauté de son église et la magnificence de l'habitation de ses religieux,

Digitized by Google

à aucun autre établissement de la même compagnie au delà des Monts.

« Les monastères de religieuses sont au nombre de sept, à savoir : deux de l'ordre de Sainte-Claire ; un de l'ordre de l'Annonciade ; un de l'ordre de Saint-Bernard, abbé, ou de Cîteaux ; un de l'ordre de Sainte-Ursule ; un de Garmélites, fondé par Madame de Ventadour ; enfin un de la Visitation, où, d'après les constitutions de Mgr François de Sales, fondateur de la congrégation, peuvent être reçues les veuves honnêtes qui désirent s'y retirer pour servir Dieu.

« Il existe, en outre, tant à l'intérieur de la ville qu'au dehors, la commende des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, divers oratoires de disciplinés, divers lieux de piété et diverses chapelles de dévotion.

« Cependant, ce qui donne à Chambéry son plus grand éclat, est la résidence continuelle qu'y tiennent, non seulement le gouverneur général de Savoie et une grande partie des nobles châtelains du voisinage, mais encore le Sénat et la Chambre des comptes qui y furent établis bien longtemps avant que ceux de Turin fussent créés. Le premier de ces corps se compose de quatre présidents et de quinze conseillers ou sénateurs ; le second, d'autant de présidents, de plus de seize maîtres des comptes, d'un général des Finances, d'un trésorier général, et de tous les autres officiers qu'on remarque dans la Chambre des comptes de Piémont.

« Chacune de ces magistratures est souveraine dans ses décisions et ne reconnait pour supérieur que Son Altesse Royale à qui les causes peuvent être portées en dernier ressort. Dans les questions qui intéressent le patrimoine royal, toutes les populations de Savoie, sujettes médiates ou immédiates du souverain, peuvent recourir à son juge-

Digitized by Google

ment. Il existe pareillement un juge mage pour la connaissance des causes en premier appel. »

***

Annecy. — « Le principal bourg du Genevois est Annecy, qui a le titre de cité et se trouve situé à l'extrémité d'écoulement d'un lac du même nom. Celui-ci a six milles de longueur, deux milles de largeur, et abonde en truites, lottes, perches et carpes. Les habitants de cette ville tirent un grand avantage de quelques canaux qui donnent passage aux eaux du lac le long de ses rues. Son étendue, bien qu'assez restreinte actuellement, fut beaucoup plus grande dans les siècles passés. Les médailles, les inscriptions romaines, les fragments de chapiteaux de colonnes en marbre qu'on retire de temps en temps d'anciennes ruines enfouies dans le sol de son territoire, sont une preuve irrécusable de son état primitif.

« Toutefois, elle est en ce moment ceinte de murs et pourvue d'un très beau château. Elle est aussi le siège d'un conseil présidial composé d'un président et de deux conseillers, en même temps que d'une Chambre des comptes, d'un juge mage et d'autres officiers, que les ducs de Nemours, apanagistès du duché de Genevois et de la baronie de Faucigny, y entretiennent pour la gestion de leurs intérêts et le bien de leurs sujets.

« La ville renferme des personnes de toute condition et, par conséquent, est pleine de constructions de fort belle apparence, tant publiques que privées.

« On y remarque principalement les églises et les monastères, dont le nombre, bien que cette ville n'ait pas d'évêque particulier, est très grand, suivant ce qui a lieu

Digitized by Google

dans le duché, où se trouvent une multitude d'anciens monastères et de riches abbayes, la plupart fondés et libéralement dotés par ses comtes. Ainsi, on voit à Annecy : l'église de *Notre-Dame,* desservie par un venérable chapitre de chanoines présidé par un doyen, et dans laquelle s'ensevelissent les ducs de Nemours et de Genevois ; *Saint-Maurice,* qui est la principale église paroissiale ; *Saint-Dominique,* fondée par le cardinal d'Embrun et tenue par les Frères Prêcheurs ; *Saint-François,* où les religieux de cet ordre et les chanoines de Saint-Pierre de Genève font séparément leurs offices, depuis que ces derniers, chassés de leur siège par les hérétiques, se sont transportés en cet endroit avec leur évêque ; un *collège de Barnabites*, ou clercs réguliers de Saint-Paul ; l'église et le monastère des *Pères Capucins* de Saint-François, ainsi que l'ancienne commende ou prieuré du *Saint-Sépulchre.*

« En outre, il existe dans cette ville six monastères de religieuses : Un de *Sainte-Claire*, deux maisons sous le titre de la *Visitation de la Bienheureuse Vierge,* créées par Monseigneur François de Sales, évêque de Genève, de glorieuse mémoire, dont le corps est renfermé dans celle située à l'intérieur des murs ; un de religieuses *Cisterciennes,* émigrées de l'antique monastère de Bonlieu ; un de *Bernardines réformées,* érigé de nos temps, et un de *l'Annonciade*, dont les religieuses sont venues, il y a peu d'années, du comté de Bourgogne. »

***

Moûtiers. — « La capitale de la Tarentaise est Moûtiers, en latin *Musterium*, ou, suivant Josias Simler, *Monasterium*, ainsi appelé de ce que ses chanoines, en vertu des statuts de Saint Pierre, leur archevêque, vivaient comme

Digitized by Google

autant de moines. Ptolémée lui donna le nom de Forum de Claude, *Forum Claudii,* mais elle fut appelée depuis Tarentaise, *Tarentasia* ou *Darentasia,* ainsi qu'on le voit dans l'itinéraire d'Antonin et dans les vieilles chroniques des provinces et des cités de la Gaule.

« Les Sarrasins, suivant un acte de donation de 996, en faveur de l'archevêque Amizon, acte qui, avec la bulle d'or, se conserve à Chambéry, ruinèrent cette ville, lorsque, de leur camp du Fraxinet, près de Nice, ils se répandirent dans les Alpes maritimes, cottiennes et graies, et y mirent tout à feu et à sang. Toutefois, devenue la métropole, non seulement des Centrons, auxquels elle donna son nom de Tarentaise, mais aussi du Valais et de la Val d'Aoste par la suprématie de ses archevêques sur les évêques de ces pays, on la vit en peu de temps, depuis qu'elle fut soumise aux comtes de Savoie, se remplir de constructions et d'habitants. D'ailleurs, elle avait reçu un grand éclat des trois saints du nom de Pierre, qui, de religieux, étaient devenus ses archevêques, mais surtout de celui d'entre eux qui fut élevé au souverain pontificat, en 1276, sous le nom d'Innocent V.

« L'Isère divise Moûtiers en deux parties, que relie un pont de pierre. A peu de distance des habitations de la rive gauche, se trouvent les salines, qui sont d'un grand avantage pour les populations de cette vallée et d'une non moindre utilité pour les intérêts du prince. Outre la cathédrale, la ville renferme un couvent de Capucins, et quelques autres églises qui attestent plus leur antiquité que la magnificence de leur construction [1]. »

[1] Mgr Francesco Agostino della Chiesa, *Corona Reale di Savoia,* parte I. — On trouvera, en outre, insérées hors texte, dans les pages suivantes, plusieurs phototypies représentant les plans et certains points anciens de ces mêmes villes.

Digitized by Google

ANCIENNES CORPORATIONS DES ARTS ET MÉTIERS DE CHAMBÉRY

CORPORATION DES TAILLEURS

I

SOMMAIRE HISTORIQUE

Les anciennes corporations ou confréries d'arts et de métiers de la ville de Chambéry, dont j'ai pu retrouver des traces sûres et importantes, s'élèvent au nombre de quinze. Ce sont, en suivant l'ordre de date de leur institution ou de leur réforme, celles :

1° Des tailleurs. — 2° Des menuisiers. — 3° Des maçons. — 4° Des chirurgiens. — 5° Des tisserands. — 6° Des serruriers, chaudronniers, ferblantiers, lanterniers, selliers, maréchaux-ferrants, taillandiers, couteliers, armuriers, fourbisseurs, éperonniers, épingliers. — 7° Des charpentiers. — 8° Des cordonniers, tanneurs et corroyeurs. — 9° Des boulangers et pâtissiers. — 10° Des apothicaires. — 11° Des blanchisseurs, chamoiseurs, gantiers et pelletiers. — 12° Des médecins. — 13° Des meuniers. — 14° Des ciergiers, confiseurs, épiciers, droguistes. — 15° Des perruquiers.

Chacune de ces diverses corporations ou confréries avait pour patrons :

Les Tailleurs. — *Notre-Dame de l'Assomption.*

Les Menuisiers. — *Sainte Anne.*

Digitized by Google

Les Maçons. — *Les Quatre Couronnés.*

Les Chirurgiens. — *Saint Côme et saint Damien.*

Les Tisserands. — *Notre-Dame de Grâce.*

Les Serruriers, Chaudronniers, Ferblantiers, Lanterniers, Selliers, Maréchaux-ferrants, Taillandiers, Couteliers, Armuriers, Fourbisseurs, Eperonniers et Epingliers. — *Saint Eloi.*

Les Charpentiers. — *Saint Joseph.*

Les Cordonniers, Tanneurs et Corroyeurs. — *Saint Crépin et saint Crépinien.*

Les Boulangers et Patissiers. — *Saint Honoré.*

Les Apothicaires. — *Sainte Marie-Madeleine.*

Les Blanchisseurs, Chamoiseurs, Gantiers et Pelletiers. — *Saint André.*

Les Médecins. — *Saint Luc.*

Les Meuniers. — *Saint Martin.*

Les Ciergiers, Confiseurs, Epiciers et Droguistes. — *Sainte Geneviève.*

Les Perruquiers. — *Le Bienheureux Amédée de Savoie.*

D'après ce qui m'a été rapporté par MM. le chanoine Truchet, de Saint-Jean de Maurienne, et le notaire Croisollet, de Rumilly, il ne paraît pas qu'il ait existé de semblables sociétés dans ces deux villes de Savoie.

Au contraire, on en comptait sept à Annecy, et quatre à Moûtiers, vers le même temps. Tels furent, ainsi que leurs patrons, dans la première de ces localités :

Les Mouliniers en soie. — *Notre-Dame de Pitié.*

Les Serruriers, Couteliers, Arquebusiers, Maréchaux, Taillandiers, Ferblantiers, Fourbisseurs, Selliers, Bourreliers, Eperonniers, Cloutiers, Aiguiseurs, Horlogers, Vitriers, Chaudronniers. — *Saint Eloi.*

Les Cordonniers. — *Saint Crépin et saint Crépinien.*

Digitized by Google

Les Tailleurs d'habits et Chaussetiers. — *Sainte Maric-Madeleine.*

Les Merciers-Drapiers. — .....

Les Mineurs de carrières de pierre. — *Sainte Barbe.*

Les Charpentiers et Menuisiers. — .....

Les principales sociétés du même genre que renfermait Moûtiers, étaient et avaient pour patrons :

Les Maréchaux-Ferrants. — *Saint Eloi.*

Les Cordonniers. — *Saint Crépin.*

Les Boulangers. — *Saint Honoré.*

Les Avocats, Procureurs, Notaires et Praticiens. — *Saint Yves.*

De même, on voit dans les registres du Sénat de Chambéry, que la ville de Bourg, en Bresse, au temps où elle faisait encore partie des Etats des princes de Savoie, possédait, entre autres, une corporation de tailleurs.

La plupart de ces associations, tant celles de Chambéry, que celles d'Annecy, de Moûtiers et de Bourg, avaient une origine très ancienne, dont la date certaine ne nous est malheureusement pas toujours connue, mais qui est expressément mentionnée dans les actes de réformation survenus dans la suite.

***

La corporation des tailleurs de la première de ces villes existait elle-même depuis longtemps, quand le 20 octobre 1569, en présence de nombreux abus commis et sur les plaintes répétées du public, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert créa, pour réprimer plus efficacement les uns et faire droit aux autres, l'office de surintendant, ou plutôt plaça sous ce nom un maître juré à la tête des gens de cette profession.

Digitized by Google

Le premier, qui fut investi de cette charge, se nommait Pierre Janin, de Chambéry. Ses deux successeurs immédiats furent Blaise Pontelly, bourgeois de la même ville, et François Cartier, institués, l'un le 1er novembre 1589, et l'autre le 20 juillet 1641.

Suivant les lettres-patentes du duc Emmanuel-Philibert, du 20 octobre 1569, et l'arrêt du Sénat du 14 février 1578, les droits et les devoirs de ces officiers étaient de connaître des abus et des délits commis par les tailleurs dans l'exercice de leur profession, d'exécuter les réformes jugées nécessaires dans la corporation, d'autoriser à ouvrir boutique de maître ceux qui seraient reconnus instruits de leur art, de repousser et même d'empêcher de travailler secrètement en chambre ceux qui ne seraient pas suffisamment appris, enfin de visiter le travail de chaque atelier et de dresser procès-verbal contre tout contrevenant [1].

Pourtant, vingt-un ans après les lettres ducales et douze ans après leur entérinement par le Sénat, le 16 août 1590, les maîtres tailleurs entreprirent de réformer la corporation. Réunis au nombre de dix-huit, sous la présidence du surintendant Blaise Pontelly, ils firent rédiger par le notaire requis à cet effet, Guillaume Rondet, les nouveaux statuts dont ils étaient convenus.

Dans ce règlement, comme il en est de tous ceux des autres sociétés qu'on verra ci-après, une partie des articles est consacrée aux devoirs religieux des sociétaires.

La patronne de la confrérie sera *Notre-Dame de l'Assomption,* et sa chapelle, celle de ce vocable dans l'église de Saint-Léger.

Chaque année, le dimanche qui précèdera le quinze août,

[1] *Archives du Sénat,* vol. XIX *bis*, fol. 8, 1577-1579; — vol. XXVII, fol. 87 v°, 1589-1597.

Digitized by Google

jour de la fête patronale, il sera élu, après la messe, au même lieu, deux prieurs à la majorité des voix.

Le jour de la fête de Notre-Dame de l'Assomption sera célébré par une procession, une prédication et une messe solennelle avec diacre, sous-diacre et musique. Tous les confrères, quels qu'ils soient, devront assister à ces offices, sauf le cas de légitime empêchement. Les prieurs nouvellement nommés auront l'obligation de veiller à ce que, pendant ce même jour, une lampe demeure constamment ardente devant l'image de la Sainte Vierge. Ils seront également tenus d'offrir un « beau » pain bénit, comprenant la farine d'environ un demi-vaissel de bon froment. Le pain, après avoir été apporté en procession et exposé devant la chapelle pendant la messe, sera distribué aux confrères assistants. En outre, il sera remis aux pauvres, en aumône, un demi-vaissel de semblable froment, ou sa valeur vénale.

Le lendemain de la fête patronale, la confrérie fera célébrer aussi un service funèbre, avec diacre et sous-diacre, pour tous ses membres défunts, avec obligation rigoureuse à tous les membres vivants d'y assister.

Chaque dimanche de l'année, le recteur dira, dans la chapelle de la confrérie, une messe basse à l'usage des sociétaires. A cette occasion, chacun de ceux-ci aura le devoir d'offrir, à tour de rôle, un pain bénit, avec une ou deux chandelles de bonne cire pour le luminaire des offices du culte.

Les honoraires à payer pour la célébration des services religieux seront : au célébrant de la fête patronale, six florins, aux musiciens également six florins, au recteur, pour la messe du dimanche, quinze florins, en outre des droits qui pourront lui revenir d'ailleurs.

Digitized by Google

Quant aux prieurs sortants, ils seront tenus de représenter et remettre à leurs successeurs, trois torches et deux chandelles de cire blanche, pour servir dans les grandes cérémonies religieuses où ceux-ci auront à figurer pendant l'année.

Enfin, pour subvenir aux frais nécessités, tant par la célébration des offices divins, que par l'entretien de la chapelle, chaque maître tailleur, tenant boutique dans la ville ou ses faubourgs, devra payer annuellement, entre les mains des prieurs, un florin de Savoie.

Les prescriptions qui, dans ce même règlement, concernent l'exercice purement professionnel, peuvent également se résumer ainsi :

Tout maître qui se trouve déjà, ou qui entrera désormais en boutique, sera tenu de payer, à titre de droit d'entrée, deux écus d'or ou leur valeur en monnaie de Savoie, sauf les fils de maîtres, qui seront exempts d'une telle redevance et qui auront la liberté d'offrir seulement ce que bon leur semblera.

Chaque apprenti, en commençant son apprentissage, aura, sous la responsabilité de son patron, à remettre, une fois pour toutes, aux prieurs, une livre de cire « bonne et pure » ou sa vraie valeur en argent [1].

D'ailleurs, pour obvier aux abus du défaut de capacité chez les tailleurs, aucun d'eux ne pourra ouvrir boutique de maître, s'il n'a été examiné auparavant par un maître juré assisté des prieurs ou de maîtres anciens, et s'il n'a subi aussi avec succès l'épreuve du chef-d'œuvre [2].

[1] Généralement, dans les statuts des corporations de Chambéry, la livre de cire à offrir est estimée trente sous.

[2] *Archives de la Société* (Livre des marchands tailleurs d'habits de Chambéry, 1633). — Au frontispice de ce livre, on lit, en grandes capitales : *Notre-Dame de l'Assomption, intercédez votre*

Digitized by Google

L'Église ne laissa pas, de son côté, d'entourer la nouvelle confrérie de sa sollicitude maternelle. Le 20 mars 1646, le pape Innocent X lui donna une bulle d'approbation par laquelle il accordait en même temps plusieurs indulgences, entre autres : une indulgence plénière à tous les confrères confessés et communiés, à leur entrée dans la confrérie, et une autre à tous les membres qui, repentis de leurs péchés, invoqueraient, à l'article de la mort, le nom de Jésus.

Les divers prieurs qui régirent la corporation de 1578 à 1593 inclusivement, furent : Pierre Jacquier et Anselme Blanchet. — Louis Ruffier et Jean Tressard. — Humbert Baston et Henri Vulliet dit Girit. — Antoine Brun dit Berrut et Philippe Jotty. — Claude Prentet et Claude Capitan. — Hugues Monselin et Pierre Dagand.

Le nombre des confrères, dès l'origine de la confrérie jusqu'en 1590, s'éleva à cent quarante-cinq, et de l'an 1591 à l'an 1633, à deux cent quarante-six, ainsi qu'on le voit par les noms suivants :

1578-1590. — Honneste Pierre Jacquier, prieur. — Honneste Claude Bonjean dit Pain-Blanc. — Claude Le More. — Dme Mongella. — Anthoine Brun dict Berrut. — Sire Claude Picollet. — Sire Hugues Combe. — Sire François Clairet. — Sire Benoist Gihlan. — Sire Jacques François Pillaret. — Jehan Meunier dit Thavas. — Sire Claude Bize, le fils. — Gabriel Pallatin. — Laurent Bellon. — Humbert Challard. — Louys Ruffier. — Jehan Jenand. — Henry Perre. — Gabriel Gallet. — Michaud Louvat. — Humbert Grosjean. — Pierre du Pinier. — Jacques Durant.

fils Jésus en faveur des membres de l'association. — Maria: O nomen sub quo nemini desperandum. (S. Augustin.) — Sur le troisième feuillet se trouve une vieille image de l'Assomption de la Sainte Vierge, éditée par Crépy le fils, à Paris.

Digitized by Google

Claude Davied. — Le sire Jehan Mourier. — François, son fils, et Jean Anthoine et Jehan François, ses fils. — Urbain Perret. — Guillaume Pioget. — Jehan Descostes. — Le sire Claude Lefevre. — Honneste André de Bruxelles. — Le sire Gervais Dupart. — Le sire Jean Pierre Michel. — François Bertet. — Le sire Jacques François Masson. — Le sire François Laplanche. — Le sire Asoy Bonnevie. — Jehan Lavassot. — Le sire Claude Merlin. — Pierre de Lafontaine. — Arnault Severat. — Claude Brondel. — Pierre Ancerme. — François Barrier. — Georges Favier. — Michel de Fernex. — Jacques Durant. — Claude Juris. — Jehan Guy. — Morice Blardet Latuille. — Jehan Tressart. — Barthelemy Baudin la Goathe. — Humbert Guillet. — Le sire Jehan Guibart dit Goillet. — Loys Buodinet.

Anthoine Favier. — Hugues Pille. — Le sire Pillière. — Le sire Jacques Latard. — Hugues Pullat. — Louis Lastard. — François Miége. — Laurent Couppe. — Le sire Jerosme Pitit. — Odde Triguet. — Le sire Jehan Cattel. — Jehan Janon. — Pierre Brunet. — Estienne Monsellin. — Le sire Jehan Lombart. — Jacques Compaigny. — Anthoine Lagoane. — Gaboul Balmont. — Guillaume Fallet. — Phellippes Jouttier. — Magio Pelligrini. — Louis Button. — Jehan Bourdon. — Henry Perillart. — Claude Courrier. — François Maistre. — Cherdord Chambon. — Michel de Pernex. — Pierre de la Maison et son fils. — Pierre Chabod. — Jehan Rey. — Estienne Merlingervais. — Jehan Cornu. — Guillaume Perrot. — Pierre Guiget. — Le sire Jacques Pajet. — Claude Poncier. — Pierre Dullant. — Claude Marienne. — Jehan de Constance.

Jehan Michellier. — André Sonnet. — Le sire Gouyin

Digitized by Google

Carron. — Jacquemotz Gaul. — Domenge Micat. — Le sire Jacques Duret. — Le sire Marin Pic dit Marin, son frère. — Aymé Jacquier. — Le sire Claude Moujon. — Jacquemos Demeurs. — Jacques Querras. — Pierre Dufour. — Jehan Coste. — Sire Claude Jacob. — Jacques Michel. — Aymé Michel. — Léonnard Michel. — Claude Michel. — Jehan Lois Poypon. — Pierre Cartier. — Sire Benedict Gisland.

Le sire Angelin Genest. — Sire Jehan de Monbel. — Gabriel Curte. — François Apoin. — Nicolas Apoin. — Bonnas Bergier. — Jehan de la Ruelle. — Anthoine de Mellye. — Le sire Jacques Cortilla. — Georges Pollier. — Guillaume Rondet. — François Quinard. — Ascagne Dupuis. — Philibert Gachet. — Claude Phelibert. — Claude Fontaine — François Thomassin. — Le sire François Nicolas Noyray. — Le sire Claude Desoz. — Le sire Claude Laurens. — Bastien Dupuys. — Jehan Anthoine Bonaud. — Jacques Avoy. — Benoist Varinard. — Pierre Chappuy. — Benoist Pasquier. — Pierre Rambert.

1591. — Honneste André Cartier. — Messire Fascioz Capitan, recteur. — Claude Gallay. — Amed Mongella. — Antoine Blanchet. — Michel Priete. — Gabriel Charpene. — Pierre Paris. — Guillaume Fallat. — Laurence de Basset. — Gaboul Coste — Humbert Charton. — Louis Charton. — Jehan Tressard. — Claude Cappitan. — Jehan Tressart Bourget. — Eustache Favier. — Humbert Girod dict Baston. — Henry Villien du Gay. — Jehan Coste du Bourdon. — Jehan Vincent Langeville.

1593. — Hugues Brochet. — Pierre Duc. — Blaise Ponterly, tailleur de S. A., maître juré deçà les Monts audit art. — Jehan Cartier. — Hugues Montallin. — François Tallabart l'aisné. — Jehan Michellier. — Claude Buysson. — Blaise Dagan. — Pierre Giffart.

Digitized by Google

1594. — André Defresne. — Pierre Bally. — Jehan Buysson.

1595. — Benedict Ruffier. — François Vichet.

1596. — Anthoine Martin. — Jacques Brun.

1597. — Claude Besson. — Claude Missat. — Odde Catini. — Jullien Morier.

1598. — Jehan Genody. — François Roux. — Surpis Curtet.

1599. — Barthollomé Revil. — Gaspard Billion. — Martin Geignier. — Claude Brun.

1600. — Claude Lanternier. — Claude de Meurs. — Pierre Berthollier. — Pierre de Lisle.

1601. — Claude Grand dit Grellier. — Jehan Vergain. — Bon Pierre Capris.

1602. — Mathieu Chamoux. — Bertrand Derivo. — Guigue Ambron. — Anthoine Plantin.

1603. — Pierre Rey. — Bernard Genin. — Pierre Morel. — Humbert Laussart. — Gabriel Morel. — François Genet. — Eustache Bollart.

1604. — Luppient Sanset dit Champagne. — Laurent Pugin. — Pierre Picollet. — Huchissier Morant. — Laurent Lafont. — Humbert Pollant.

1605. — Jean Bollart. — Amé Gaignon dit Laborde. — François Jouvenseau dit Daruaz.

1606. — Pierre Moncelin dict Dargan. — Pierre Dagan. — André Pissenin Cordelier. — François Roux.

1607. — Nicolas Moujon. — Claude Moudurat. — Anthoine Charpeine. — Guillaume Corbet.

1608. — Benoist Rebouton. — Claude Monet. — Noël Charpène. — François Tallabart. — Claude Chappuis. — Jehan Anthoine Fontaine.

1609. — Jehan François Pagnaux. — Jehan Ramel. — Jehan Dunant. — Claude Cuidex. — Jehan Monichon. —

Digitized by Google

Claude More dit Fleuvoy. — Louis Buquet. — Bernard Jehan. — Jacques Chouda.

1610. — Esnable de Léaval. — Jacques Vilherme. — Gonin Corbet. — Hugues Bouvier. — Jacques Pamoz. — Augustin Guillon. — Jehan Claude Suavet. — Claude Gonnet. — Claude Moyron dit L'Amour. — Jacques Bataillard. — Georges Peyssel. — Geoffroy Granet.

1611. — Jacques Granet. — Claude Bovier. — Urbin Saint Marcel. — François Miège. — Pierre Fargat. — Mathieu Mentet. — Nicolas Nicod. — Jehan Sabatier. — Pierre Gistari dit Goz. — Thomas Galley. — Jehan Tressart Boquet le fils. — Humbert Tressart son frère. — Bernard Viollet. — Estienne Jacquemin. — Bernard Cartivat. — Louis Tressier dit Vogue. — Hugues Chabert. — Jehan Peruclant. — Pierre Clergeot. — Pierre Juillart. — Estienne Pullioz. — Pierre Chesse. — Jacques Philbert. — Michel Besluard. — Claude Jolly. — Anthoine Rey.

1617. — Jehan Dominique Duport. — Baltazar Decor. — Claude Brunet. — Claude Nicollet. — François Challet.

1618. — Estienne Challet. — Louis Brunet. — Humbert Cartier. — Jehan Boquet. — Mauris Vallet. — Pierre Buquier. — Louis Raymodat. — Jehan Rollet.

1619. — Noël Chozeland. — Laurent Muzel. — Pierre Chargoct. — Humbert Dunant.

1620. — Claude Petit. — Jehan Bergera. — Claude Leguin. — Jehan Claude Lapiagua. — Claude Pierre. — Odde Girard dit Baron. — Jehan Genevois. — Claude Grilliet. — Dominique Gaguy. — Jacques Montfrain. — Pierre Phillippon. — Pierre Naty. — Baptiste Dreyton. — Pierre Jeorges. — Jehan Barton.

1633. — François Cartier, maistre juré et superintendant en l'art des tailleurs établi par S. A. en l'année mil

Digitized by Google

six cent trente trois. — Laurent Gagnier. — Ascagne Traysart dit Boquet. — Claude Amblart. — Baptiste Bastardin. — Anthoine Callod. — Pierre Rebotton. — Michel Moran. — Claude Martin. — Gragne Lutrin. — Anthoine Rey dit Gillet. — Guillaume Guillet. — Jacques Montcin.

1627. — Claude, fils de François Golliet. — Gilles Lefaure du Vuallon. — Bertrand Petit dit le Dauphiné. — Pierre Gobert. — Noël Besluard. — Claude Charvet. — Jehan Claude Jacquin. — Christophle Brianson. — Jehan Drevet. — Gabriel Crisan. — Jacques Montgella. — Anthoine Monin. — Guillaume Legier. — François Caillat. — Hugues Bontemps. — André Alsias, du comté de Nice. — Pierre Real. — Jehan Claude Rullier. — Claude Ropie. — Pierre Revillon. — Benoist Gardin. — Mavoix Pollet. — Louys Ynrard. — Jacques Court. — André Berru. — François Bovier. — Pierre Poncet. — Joachim Rey. — Guillaume Peuillet. — Guillaume Guillet. — Guillaume Droge. — Jehan Baptiste Janet.

Claude Ducat. — Claude Petit. — Claude Vallier. — Jean Gillet. — Humbert Chaboud. — Anthoine Odin. — Nycolas Baud. — Jacques Mullet. — Estienne Puthod. — Pierre Alliod. — Claude Rolin. — Jean Gay. — Hugue Berlion. — Anthoine Gachet. — Philibert Pugin. — Jean Georges. — Michel Dagan. — Claude Chambet. — Estienne Vichard. — Philibert Choselland. — Charles Villard. — Girard Vaginet. — Guillaume Morel. — André Vigneron. — Estienne Cavoret. — Michel Veycolle. — Pierre Pernon. — Jean Roppio. — Humbert Pernet. — Jacques Pecheraud. — Aymé Petit. — Pierre Maillet. — Claude Connecy. — Jean Louis Marchandon. — Humbert Courtois. — Estienne Brunet. — Jacques Mantel. — Pierre Martin [1].

[1] *Archives de la Société* (Registre des tailleurs de Chambéry).

Digitized by Google

Pendant les quatre-vingt-treize ans qui suivirent cette dernière date, la corporation passa, au sujet de ses élections et de son régime intérieur, plusieurs autres actes qui nous sont aussi parvenus.

En 1646, comme il s'agissait de remplacer François Cartier, maître juré décédé, et de prévenir en même temps certains abus qui s'étaient introduits, les maîtres tailleurs, réunis en assemblée générale au nombre de cinquante-neuf, à la Grenette, lieu ordinaire de leurs séances, élurent les quatre jurés qui suivent : Jean Genevois et Thomas Gallet pour les hommes, Philibert Pugin et Odde Girard pour les femmes. Il est à remarquer que les suffrages furent ici exprimés successivement de vive voix par chaque électeur, sur l'appel nominal qu'en fit le notaire ducal Claude Vachier, commis pour présider l'élection.

Le 1er avril 1671, une assemblée du même genre eut lieu dans l'endroit accoutumé de la Grenette. Composée de quarante-trois membres, parmi lesquels se trouvaient le prieur Claude Raffin, les procureurs François Charpenne et François Bouvier, elle procéda d'abord à l'élection d'un maître juré pour les hommes et de deux maîtres jurés pour les femmes, nommant ainsi, d'un côté, François Charpenne, de l'autre, Jean-Pierre Dunant et Annibal Machet. Elle prit ensuite les décisions suivantes :

1° Qu'à l'avenir les aspirants à la maîtrise seraient examinés, en présence de leurs parrains, par les quatre maîtres jurés, le prieur, le procureur et huit autres maîtres, les plus capables de la corporation ;

2° Que les parrains, en cas d'insuccès de leurs protégés, seraient passibles d'amende à merci des examinateurs ;

3° Que, dans le cas contraire, les aspirants reçus paieraient vingt-deux florins, valeur de deux écus d'or, pour la

Digitized by Google

chapelle, quatre ducatons pour les maîtres jurés, une messe pour les défunts de la confrérie et cinq florins pour les lettres d'admission ;

4° Que le garçon, ou compagnon tailleur, qui épouserait la fille d'un maître serait de même soumis aux formalités ordinaires de l'examen oral et du chef-d'œuvre, mais qu'il ne serait tenu qu'aux droits accoutumés de la chapelle ;

5° Que les maîtres jurés seraient remplacés tous les trois ans ;

6° Qu'il serait interdit à tout tailleur, qui n'aurait pas été reçu maître en la forme expliquée précédemment, de travailler de sa profession, non seulement en boutique, mais encore secrètement en chambre [1].

En 1682 et en 1698 eurent lieu, avec le même cérémonial, les élections du maître Valentin Raffin, comme juré pour les femmes, en subrogation de son père Jean-Claude Raffin, et du maître Jean Lambert, comme juré pour les hommes. Je n'ai besoin de rappeler que les maîtres appelés jurés tiraient ce qualificatif du serment qu'ils prêtaient d'accomplir loyalement et fidèlement leurs offices. Les uns et les autres des officiers de cette sorte, dont il vient d'être parlé, remplirent, aussitôt après leur nomination, cette formalité par-devant le souverain Sénat de Savoie [2].

*
* *

Cependant, une certaine modification fut apportée, en 1726, à ce régime de la société par l'autorité civile, qui,

[1] *Archives du Sénat*, vol. XLV, fol. 203, 1672-1684.

[2] *Archives du Sénat*, vol. XLVIII, fol. 72, 1680-1683; — vol. LIII, fol. 45, 1698-1701.

Digitized by Google

l'année précédente, avait ordonné de réviser les statuts de tous les corps de métiers des États de Savoie [1].

Déjà, comme on l'a remarqué, les femmes pouvaient faire partie de la corporation des tailleurs ; elles continuèrent dès lors à jouir de cette faculté. En même temps les chaussetiers furent compris dans l'association [2].

Au fond, il ne fut guère ici question que de la société au point de vue professionnel. Sous l'empire du nouveau règlement, tous les maîtres tailleurs devaient s'assembler, le dimanche précédant la fête de l'Assomption, et nommer comme précédemment un prieur, deux jurés pour les hommes et deux jurés pour les femmes. Les élus ne pouvaient, sous peine de deux livres d'or d'amende en faveur de la confrérie, refuser la charge qui leur avait été imposée, si ce n'est dans le cas où ils l'auraient déjà remplie l'année précédente.

Quiconque, homme ou femme, voulait exercer l'art de tailleur, devait auparavant avoir travaillé pendant cinq ans, comme apprenti et comme compagnon, subir présentement avec succès un examen de capacité devant les deux jurés, et posséder, en outre, au moins cent livres de biens stables. Le droit d'entrée du nouveau maître, outre trois

[1] Lettres-Patentes du roi Victor-Amédée II, du 9 novembre 1725.

[2] Les chaussetiers étaient des ouvriers fabriquant des chausses, vêtements qui enveloppaient les jambes et représentaient ce que l'on nomme aujourd'hui bas et culottes ou caleçons. La partie inférieure s'appelait bas de chausses, et la supérieure haut de chausses. Ces deux parties varièrent souvent de grandeur et de forme. Dans tous les cas, au lieu d'être en mailles, comme maintenant nos bas, elles étaient alors confectionnées entièrement en serge, en toile, en feutre, en soie, en drap, en laine, etc. Toutefois, il était interdit aux simples chaussetiers, du moins à Chambéry, de faire des habits de drap fin, et même de drap grossier du pays.

Digitized by Google

livres payées à chacun des jurés, s'élevait à dix livres, s'il était du pays, et seulement à une livre de cire ou à sa valeur vénale, s'il était fils de maître. Celui qui réunissait, dans sa profession, le travail pour les femmes au travail pour les hommes, payait le double des sommes précédentes.

Le maître était responsable des gens de sa famille, de son compagnon et de son apprenti.

Tout tailleur qui gâtait l'étoffe qui lui avait été confiée, ou qui manquait la taille d'un vêtement, était tenu à des dommages-intérêts envers le client. Les jurés, juges du différend, tout en condamnant le malhabile à refaire l'habit ou à payer sa valeur, lui infligeaient ensuite une amende du quart de celle-ci en faveur de la confrérie. Une telle sentence entraînait de droit la suspension de tout exercice de la profession, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement purgée. Bien plus, celui qui était convaincu trois fois d'une pareille faute ne pouvait plus pratiquer son art comme maître, ni dans la ville, ni dans ses faubourgs, sous peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention.

Toute plainte par un client, contre un tailleur, devait être présentée dans les cinq jours qui suivaient la remise des habillements, si l'inculpé habitait la ville, et dans les huit jours, s'il était étranger. Passé ce délai, elle n'était plus recevable.

Il était même infligé une correction à celui qui aurait exigé plus d'étoffe qu'il n'en fallait pour un vêtement, ou qui, chargé lui-même de choisir cette étoffe, l'aurait prise de qualité inférieure, sans en avoir averti le client. Dans le premier cas, le contrevenant devait payer tout à la fois, et la valeur de ce qu'il avait pris de trop à la personne lésée, et une amende d'égale somme à la confrérie. Dans le second

Digitized by Google

cas, il gardait à sa charge le prix de l'étoffe. Le litige était aussi porté devant les jurés et réglé par eux.

Tout tailleur qui, sans un empêchement légitime et dûment justifié, n'avait point remis, dans le délai convenu, l'habit qu'il s'était engagé à faire, était passible de cinq livres d'amende, en outre des dommages-intérêts que pourrait lui réclamer la partie frustrée.

Le *sarron*[1], ou autrement dit le compagnon, qui avait commencé à travailler chez un maître, après s'être engagé pour un temps déterminé, ne pouvait se retirer avant l'expiration de ce terme. Dans le cas où il n'y aurait aucun engagement semblable, il était néanmoins tenu de prévenir de son départ, au moins huit jours à l'avance. A défaut d'un tel avertissement, aucun patron ne pouvait le recevoir à son arrivée, sous peine de vingt livres d'amende.

Tout apprenti, dans les quinze jours qui suivaient son entrée en apprentissage, devait, sous la responsabilité de son patron, se faire inscrire chez le prieur et payer une livre.

Enfin, il était dit, dans ce même règlement de 1726, que tous ceux qui, quinze jours après sa publication, exerceraient la profession de tailleurs, soit en boutique, soit en chambre, sans avoir reçu l'approbation, juré d'observer les statuts et fourni une caution, payeraient vingt livres, pour être employées, ainsi que les autres amendes de l'année, tant aux réparations de la chapelle qu'à la célébration des offices religieux de la confrérie[2].

Cependant, malgré la netteté et la rigueur de toutes les prescriptions qu'on vient de lire, il ne manqua pas de s'élever de temps à autre, dans la société, des contestations au

[1] Locution locale.
[2] *Archives municipales de Chambéry*, n° 988.

Digitized by Google

sujet de quelques-unes d'entre elles. Par exemple, le 6 juillet d'une année dont le millésime a disparu dans le document original, par suite de l'usure du papier, mais qui n'exprime pas assurément une date antérieure à 1726, les maîtres tailleurs adressèrent au roi de Sardaigne une supplique pour se plaindre d'un nommé Broissan qui, à son métier de chaussetier, avait joint indûment celui de tailleur d'habits.

La peinture qu'ils commencent à faire de cet artisan n'est pas flatteuse. C'est un homme, disent-ils, « qui n'a jamais travaillé de la profession de tailleur, ni fait apprentissage, et qui est notoirement reconnu pour savoir à peine enfiler une aiguille. » Après cela, comme l'accusé prétendait avoir le droit, sinon de confectionner des habits de drap fin, au moins de faire des habits de drap grossier ou drap du pays, ils répondent que jamais, à Chambéry, cette distinction n'a été faite, et que de tout temps les tailleurs proprement dits ont eu le monopole exclusif de ces deux sortes de travaux.

La conclusion des suppliants est que, pour éviter à l'avenir toute fausse interprétation du règlement, il plaise à Sa Majesté d'approuver les deux articles suivants à insérer, l'un après l'article dixième, et l'autre après l'article douzième de ce même règlement :

« Art. 11. — Nul ne pourra être admis à l'examen dans la ville et les franchises de Chambéry, qu'il ne conste, par l'exhibition de son contrat ou d'une autre manière légitime, d'avoir fait trois années d'apprentissage chez un maître, et qu'il n'en rapporte les contentes.

« Art. 13. — Il est inhibé à tous ceux qui ne sont pas reçus maîtres tailleurs et chaussetiers de fabriquer, vendre, exposer en vente des habits, surtouts, pelisses et autres

Digitized by Google

vêtements neufs, sous peine de confiscation et de trente livres d'amende applicables, un tiers à la caisse du consulat, un tiers à la boîte de la confrérie des maîtres tailleurs, et un tiers au dénonciateur [1]. »

Tels sont les grands traits de l'existence de cette corporation, pendant deux cent vingt-trois ans, depuis 1569 jusqu'en 1792, où la Révolution importée de France vint proclamer sa dissolution et s'emparer de ses revenus [2].

***

Néanmoins, treize ans après ce terrible orage, qui sema tant de ruines sur notre pays, l'ancienne société des tailleurs de Chambéry entreprit de rejeter la pierre du tombeau dont on l'avait recouverte et de reprendre sa vie au soleil. Le 18 août 1805, les maîtres de cette profession se réunirent chez l'un d'eux et élaborèrent un nouveau règlement, où se remarque encore le même esprit religieux des temps passés, mais où certaines dispositions se ressentent aussi d'un esprit nouveau.

Le métier, est-il dit, sera libre désormais. Chacun pourra s'établir maître à sa volonté, sans caution comme sans examen et sans approbation. De même, tout patron pourra avoir le nombre d'ouvriers et d'apprentis qu'il lui plaira, convenir amiablement du salaire avec les premiers et des conditions d'apprentissage avec les seconds.

[1] *Archives départementales de la Savoie*, série C, n° 718.

[2] Outre le produit annuel des cotisations des membres et des amendes, la corporation avait, entre autres, par obligation de 1733, André Marquet notaire, sur Pierre Beyvin, de Raget, une créance de 129 l. 18 s. 9 d., qui, en 1756, sous Etienne Beyvin, fils du précédent, s'était élevée au capital de 200 l. 9. d. (*Archives*, A. PERRIN.)

Digitized by Google

La fête patronale de la corporation restera la même qu'autrefois, et sera célébrée solennellement, le 15 août, dans l'une des églises paroissiales de la ville, suivant l'ancienne coutume, par une procession et par une grand'messe à diacre et sous-diacre. Le lendemain, il sera également chanté une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme des membres défunts.

La société sera présidée par un prieur et un sous-prieur. Ce dernier, nommé chaque année à l'élection, succédera de plein droit au prieur, dont la charge sera aussi annuelle. La veuve d'un maître tailleur pourra elle-même présider la corporation. La femme d'un prieur portera le nom de prieure. Dans le cas où le chef de l'association, homme ou femme, ne serait pas marié, il sera tenu de se choisir un prieur ou une prieure parmi les membres de la Société.

Le prieur ou la prieure, conjointement avec le sous-prieur, devra faire parer l'autel où sera solennisée la fête de l'Assomption, recueillir chaque année auprès des tailleurs et des tailleuses les rétributions et les offrandes nécessaires pour cette ornementation, et rendre, le premier dimanche qui suivra le 15 août, compte de toutes les recettes et dépenses de l'année.

D'ailleurs, quatre conseillers experts, nommés aussi à l'élection pour quatre ans, seront adjoints aux prieurs et aux sous-prieurs, afin de mieux assurer les intérêts de la confrérie. Leur signature sera nécessaire pour rendre valable toute délibération et tout acte de la corporation. Ils devront spécialement, en outre, visiter les confrères malades.

Lorsqu'un des sociétaires de l'un ou de l'autre sexe sera décédé, tous les autres seront rigoureusement tenus d'assister à sa sépulture. Quatre d'entre eux serviront de porteurs de la maison mortuaire au lieu d'inhumation.

Digitized by Google

Chaque année, le jour du rendement de compte des recettes et des dépenses de la confrérie par le prieur, il y aura un banquet à frais communs entre les confrères, auquel chacun pourra amener sa femme ou une personne du sexe jouissant de son estime.

La corporation avait pris pour devise : *Adhùc stat lux.*

En cette année 1805, le chef élu fut une dame veuve Rebotton, qui choisit de son côté, pour son prieur, son fils François Rebotton. Après lui se rangeaient le sous-prieur Philibert Guiguet, les conseillers experts Joseph Burdet, George Vernaz, Jean-Jacques Geniaz, Hyacinthe Perrin, le clerc Étienne Labouret dit Clermont. Le nombre des autres membres se composait alors de dix, et, de l'année 1806 à 1846, il s'éleva à environ cinquante-six.

*
* *

A cette dernière date, la confrérie subit une nouvelle éclipse et ne s'affirma guère d'une manière marquante qu'en 1871, où, après une tentative de reconstitution restée infructueuse en 1869, elle se convertit purement et simplement en une société de secours mutuels. Les statuts de la nouvelle association furent approuvés par le préfet de la Savoie, le 20 janvier 1872. Ses chefs furent Philibert Hortoland, président, Antoine Brison, vice-président, Jean Curtet, secrétaire, Marie Bessolaz, secrétaire-adjoint, Claude Menoud, Jean Mantel, Jean Ambrois, commissaires de sections.

En dehors de ces officiers, la société comprenait vingt-huit membres : Cavallero père. — Auguste Ferrier. — Viviand dit Neuville. — Benoît Besson. — Charles Madelon. — Pierre Mennetan. — Angèle Gavioli. — Jacques

Digitized by Google

Kuntz. — Claude George. — Pierre Blondin. — Dionnet. — Pierre Carron. — Joseph Aval. — Antoine Perrier. — François Dejay. — Louis Bauer. — Félix Cavallero. — — Joseph Cavallero. — Barbier. — Caviglia. — Palatier. — François Trouillet. — Barberis. — Gressaud. — Mathil. — Corneglia. — Fleuret. — Jean Catelin.

Mais cet essai de restauration n'eut qu'un succès éphémère, et une nouvelle désagrégation, qui n'a point encore été réparée, s'ensuivit bientôt.

Digitized by Google

CORPORATION DES MENUISIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La confrérie ou corporation des menuisiers fut établie presque en même temps que celle des tailleurs par les maîtres de cette profession, Claude Jallier, Pierre Massonnat, Rémi Prussane, Charles Fora, Nicolas Brignet, Amédée Champrond, Nicolas Collomb.

Ces artisans, réunis le 29 juillet 1576, en présence de Mre Claude Buisson, curial de Chambéry, et se faisant forts des autres maîtres absents, dressèrent et firent rédiger par le notaire ducal Jacques Bellin les statuts qui devaient désormais régir la Société, au double point de vue religieux et professionnel.

La patronne qu'ils ont choisie pour la confrérie est sainte Anne, et la chapelle, dans l'église de Saint-Dominique.

Il sera célébré le plus solennellement possible, le jour de la fête patronale, dans cette chapelle, une grand'messe, pendant laquelle brûleront constamment deux flambeaux et deux cierges. Le lendemain, aura lieu un chantal (service funèbre) pour les défunts de la corporation, et, chaque premier dimanche des mois, une basse messe à l'usage des confrères.

Chaque année, le même jour de la fête de sainte Anne (26 juillet), il sera offert aussi pompeusement un pain bénit. Tous les maîtres, leurs femmes et les compagnons, sous peine de douze sous d'amende, sauf les cas de maladie ou

Digitized by Google

d'éloignement de la ville de plus d'une journée de marche, devront assister à la procession du transport qui en sera fait à l'église de Saint-Dominique. De plus, il sera élu deux prieurs, qui, outre la prérogative de présider la corporation et le devoir de veiller à la stricte observation des statuts, auront la charge de se rendre, chaque samedi, chez les maîtres avec la boîte de la confrérie, où chacun, ainsi qu'eux-mêmes, devra déposer deux sous.

Chaque maître ou maîtresse sera tenu également de mettre dans la boîte un sou de Savoie, lorsqu'un confrère viendra à décéder.

Quiconque voudra lever boutique de menuisier dans la ville, ses faubourgs ou ses franchises, aura à payer à la confrérie un écu d'or, s'il est étranger, et seulement la moitié de cette somme, s'il est natif de la ville, de ses faubourgs ou de ses franchises. En outre, l'aspirant étranger devra justifier qu'il est catholique, de bonne réputation et de bonnes mœurs.

Tout maître qui prendra un compagnon à son service sera tenu de lui donner lecture du règlement de la Société, afin que celui-ci ne prétende, en aucun cas, opposer son ignorance. D'ailleurs, nul maître ne pourra recevoir chez lui, en la même qualité, l'apprenti d'un autre, sous peine de dommages-intérêts envers ce dernier, et d'un écu d'or d'amende en faveur de la confrérie.

Enfin, l'apprenti qui « touchera au métier, » et à son défaut le patron, devra payer préalablement à la même confrérie une livre de cire blanche[1].

Je n'ai découvert aucun autre fait concernant l'existence de cette corporation.

[1] *Archives du Sénat*, vol. XVIII, fol. 170, 1574-1577.

Digitized by Google

CORPORATION DES MAÇONS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La confrérie des maçons, sous le patronage des Quatre-Couronnés, avait sa chapelle dans l'église paroissiale de Lémenc. Les traces que je suis parvenu à découvrir de cette Société, ne sont guère plus marquantes et plus nombreuses que celles qu'à laissées la précédente.

Etablie dès un temps antérieur, que je ne saurais préciser, elle était tombée dans une déchéance déplorable vers 1613. Le 20 janvier de cette année, les prieurs Claude Guilliet et Jeannet Favier, ainsi que les maîtres François Buront, Claude Bally et François Gaudin, convoquèrent une assemblée générale des artisans de cette profession pardevant le notaire Paris, afin de réformer les anciens statuts de la Société et de la rétablir sur des bases plus solides.

Ils furent assistés et soutenus en cela par le lieutenant de la châtellenie de Chambéry Claude Rolet et le curial de la même ville Pierre Josserand. Les autres maçons qui prirent part à cette réunion furent Benoît Bornardel, François Bonnard, Pierre Roussin, Claude Bassat, Jean Clapasson, Claude Baudin, Romain Gaudin, Aimé Naveson, Cathelin Ogier, Antoine Coendat, Christophe Dalyet, Claude Jacquier et Antoine Bamel.

Suivant le règlement qui fut consenti et dressé, la corporation fut dès lors gouvernée par deux prieurs, élus annuellement le jour de la fête des Quatre-Couronnés (8 novembre).

Digitized by Google

La partie qui concernait les devoirs religieux des confrères occupait une grande place dans ces mêmes ordonnances.

Chaque année, la fête des saints patrons était solennisée avec la plus grande pompe dans l'église de Lémenc. Une grand'messe était chantée au maître-autel pour la corporation, en même temps qu'était bénit un gros pain apporté processionnellement. Tous les confrères devaient prendre part au cortège de cette dernière cérémonie, sous peine d'un florin d'amende pour les manquants, non empêchés par la maladie ou par un éloignement de plus d'une journée de marche de la ville.

Les dimanches étaient célébrés par une messe basse et par un petit pain bénit, que chacun des membres était tenu d'offrir à tour de rôle.

Les défunts ne manquaient pas d'être aussi l'objet de souvenirs pieux. Tout maître de l'un ou l'autre sexe avait l'obligation d'assister à la sépulture de son confrère ou de sa femme décédée Deux gros et six petits cierges devaient accompagner le convoi, quatre des confrères avaient la charge de tenir les coins du drap mortuaire et tous devaient verser chacun un écu d'or dans la boîte de la confrérie. De plus, suivant l'état de cette même boîte, il était célébré, chaque année, pour les défunts de la corporation un service solennel, pour lequel chaque membre avait encore à payer un sou.

D'ailleurs, comme on vient de le voir pour les pratiques religieuses, il n'y avait pas, non plus, une grande différence, pour ce qui regardait l'exercice professionnel, entre la corporation des maçons et celle des menuisiers. Quiconque voulait lever boutique de maître maçon dans Chambéry, ses faubourgs ou ses franchises, était tenu de payer à la confrérie un écu d'or, s'il était étranger, et seulement la

Digitized by Google

moitié de cette somme, s'il était natif de la ville ou de ses franchises.

Aucun maçon étranger ne pouvait s'établir maître qu'il n'eût auparavant prouvé par de bonnes et authentiques attestations son lieu d'origine, sa bonne réputation et sa qualité de catholique romain.

Aucun compagnon, ni aucun apprenti, sortant, contre leur engagement formel ou contre les dispositions admises par la coutume, du service d'un maître, ne pouvait être employé ou reçu par un autre maître sans le consentement du premier, à moins d'un écu d'or d'amende.

Tout apprenti devait, en entrant en apprentissage, remettre une livre de cire à la confrérie.

Enfin une dernière prescription du règlement portait que, lorsqu'un compagnon nécessiteux de la même profession traverserait la ville, la corporation lui ferait don de cinq sous pour « la passade. »

Ces diverses ordonnances furent approuvées et entérinées par le Sénat de Savoie, le 18 novembre 1613 [1].

*
* *

Je ne sais à quelle occasion, ni à quelle année précise, la confrérie abandonna, pour ses offices religieux, l'église de Lémenc et se transporta à celle des Dominicains ; mais ce changement est expressément indiqué dans une convention, du 11 novembre 1635, passée avec ces derniers, où se trouvent les conditions du nouvel albergement.

Les religieux qui figurèrent dans cet acte, furent le R^d^ Père Dominique Nostroz, docteur en théologie, frère Delalas, sous-prieur, frère Malibraz, frère Jacques Amard,

[1] *Archives du Sénat*, vol. XXXII, fol. 60, 1612-1615.

Digitized by Google

sacristain, frère François Delorme, frère Claude Légier, frère Girard Bonnefoy, frère Charléaz Gaud, tous profès.

Du côté des maçons, on remarquait Louis Lacrosaz et Jean Châtelain, tous deux prieurs, — Claude Viviand — Claude Gaudin — Pierre Légier — César Vessieu — Benoît Légier — François Pollien — Félix Rolland dit Bornier — Etienne Perret — Pierre Lassiaz — Michel Mirel — Michel Blanc — Claude Perret — Claude de Lulia — Etienne Vernay — Pierre Goy — Amédée Destra — Antoine Cohendoz — Pierre Mavod — Claude Besson, tous maîtres.

Les premiers s'engagèrent : 1° à dire chaque dimanche, au grand autel, une messe basse ; 2° à sonner la grande cloche du couvent, la veille de la fête des Quatre-Couronnés, aux vêpres et après les complies de la solennité ; 3° à célébrer le plus solennellement possible, le jour de cette même fête, au grand autel, une grand'messe avec diacre et sous-diacre ; 4° à chanter le même jour les vêpres des Morts, et, le lendemain, une grand'messe, suivie de l'absoute, pour tous les défunts de la confrérie ; 5° à assister à la procession accoutumée de celle-ci, dans la ville, le jour de la fête des Quatre-Couronnés ; 6° à sonner le glas avec la grande cloche, le lendemain de cette fête, pour le chantal des Morts.

Les maçons s'obligèrent, de leur côté ; 1° à payer aux religieux trente florins, le lendemain de la fête des Quatre-Couronnés ; 2° à fournir le luminaire pour leurs offices religieux, pendant l'année ; 3° à payer un florin à l'organiste ; 4° à payer un autre florin au carillonneur de la veille et du jour de la fête patronale de la confrérie, ainsi qu'à fournir des hommes pour sonner ; 5° à planer et blanchir le chœur, depuis la balustrade jusque derrière le chœur, et à faire repeindre les armes de son Altesse Royale.

En ce qui concerne ces deux dernières réparations, il fut

Digitized by Google

aussi convenu que les religieux fourniraient eux-mêmes le bois et les cordages pour les échafaudages [1].

*
* *

Quinze ans après cette première convention, le 9 novembre 1650, les maçons fondèrent, dans la même église des Dominicains, une messe de *Requiem* pour les défunts de la confrérie, et une autre messe à dire tous les vendredis de l'année, à leur autel, entre sept et huit heures du matin en hiver, et six et sept heures en été.

Les contractants furent cette fois, du côté des maçons : Michel Blanc — Pierre Lassiaz — Louis Crosaz — Etienne Perret — Etienne Tardy — Claude Châtellain — Romain Favre — César Viddet — Michel Etienne, précédemment prieur — Jean Louis, prieur moderne — François Balthazard, second prieur — Antoine Maurier — George Bellod — Claude Pasquier — Bernard Perrier.

Du côté des religieux, se trouvèrent les Révérends Pères Christophe Crochon, docteur en théologie, sous-prieur — François Delorme — Ambroise de Guibergue — Antoine Grenier — Dominique Thorombert — Jacques Pellin — Hyacinthe Histoire — Maxime Gaymoz — Gervais Granier, tous profès.

*
* *

D'après l'état qui en fut demandé par le roi Victor-Amédée II, le 20 avril 1733, la confrérie des maçons, outre les intérêts d'un certain nombre d'anciennes fondations et

[1] L'entreprise des travaux fut donnée, le 11 novembre 1635, à Louis Crosaz pour le prix de 90 florins.

Digitized by Google

rentes constituées, percevait annuellement en revenus : 1° tous les dimanches, de celui qui offrait le pain bénit, douze sous ; 2° toutes les années, de chaque maître douze sous, de chaque compagnon six sous ; 3° de chaque maître natif de Chambéry, levant boutique, un demi écu d'or, soit trois livres trois sous ; 4° de chaque maître étranger, levant boutique, un écu d'or, soit six livres six sous ; 5° d'une obligation du 10 février 1714, trente-neuf livres ; 6° d'une autre obligation du 22 décembre 1671, au capital de cent florins, trois livres seize sous.

Les dépenses annuelles de la même confrérie comprenaient les aumônes et les honoraires payés, savoir : à chaque compagnon nécessiteux de passage dans la ville, ce qui arrivait souvent, dit la pièce que j'ai sous les yeux, cinq sous ; aux Dominicains, pour le service religieux de la confrérie, quarante-trois livres seize sous ; aux mêmes, pour le service de décès de chaque maître, trois livres seize sous ; pour le luminaire de la chapelle, vingt livres. Enfin, il était aussi donné un honoraire au curé et aux clercs de Saint-Léger, pour la sonnerie et le port de la croix, dans les processions solennelles de la confrérie qui se faisaient en ville [1].

[1] *Archives du Sénat* (Dossiers divers).

Digitized by Google

CORPORATION DES CHIRURGIENS

SOMMAIRE HISTORIQUE

Le plus ancien document officiel que j'ai découvert sur l'ancienne corporation des chirurgiens de Chambéry remonte au 27 juillet 1625. C'est l'acte même de la constitution que la confrérie se donna, après avoir assisté à la messe et imploré le Saint-Esprit. Les chirurgiens, qui figurent au bas de cette pièce, sont au nombre de dix et se nomment Brondel, F. de La Fontaine, J. Balle, Longy, C. Bizet, J. Laurent, Vespre, J.-F. Vizet, Truittat, J.-F. Doncel.

Comme on l'a vu pour les corporations qui précèdent, les chirurgiens ne séparent point l'exercice de leur profession de l'honneur à rendre à Dieu. C'est au nom de la Très Sainte et Indivise Trinité, de la Très Glorieuse Vierge, et au nom des saints Côme et Damien, qu'ils forment leur Société ; c'est Dieu, auteur de tout, qu'ils se proposent d'avoir toujours en leur pensée, afin de mieux régler leurs actions en vue du plus grand honneur de leur profession et du meilleur profit du public. La devise qu'ils adoptent est : *Initium sapientiæ timor Domini.*

Comme preuve de ces sentiments religieux et élévés, tous les confrères devront assister, le jour de la fête des saints Côme et Damien, à la grand'messe et aux autres offices divins qui seront célébrés dans la chapelle de la confrérie.

Le lendemain, ils ne manqueront, non plus, d'être présents au service funèbre et aux autres prières, qui se feront pour tous les défunts de la corporation. En outre, lorsque quelque membre ou sa femme tomberont malades, le prieur

Digitized by Google

sera tenu particulièrement de les visiter et de les secourir en bon chrétien et en bon confrère.

Les ordonnances, en ce qui concerne la conduite de la Société au point de vue professionnel, sont ensuite très détaillées.

La corporation sera présidée à tour de rôle, pendant une année, par chaque membre, suivant l'ordre d'ancienneté.

Aucun chirurgien ne pourra se substituer à celui qui aura commencé un pansement, sans avoir obtenu préalablement le consentement de ce dernier. Dans le cas où, devant le défaut du premier chirurgien empêché de lui continuer ses soins, ou par simple caprice, un malade en requiert d'urgence un autre, celui-ci, avant de s'interposer effectivement, devra faire payer ou payer lui-même les honoraires de celui qui l'a précédé.

Tout chirurgien, qui aspirera à la maîtrise, devra obtenir le consentement de l'autorité supérieure, être reconnu capable par tous les maîtres jurés et payer une pistole au profit de la chapelle de la confrérie.

Tout apprenti, à son entrée en apprentissage, et, à son défaut, le maître qui l'aura reçu, sera tenu de remettre au prieur deux florins pour les dépenses de la même chapelle.

Le jour de la fête patronale de la confrérie (27 septembre), il y aura une assemblée générale des maîtres, où il sera successivement rendu compte des recettes et des dépenses de l'année, réglé les différends entre les confrères, et statué sur les contraventions au règlement. Lorsqu'il y aura urgence à traiter quelque question importante intéressant la Société tout entière, ou seulement quelques-uns de ses membres, les quatre maîtres plus anciens devront d'abord tâcher de la résoudre. S'ils ne peuvent y parvenir, ils convoqueront l'assemblée générale, qui prononcera en dernier ressort.

Digitized by Google

Chaque chirurgien devra surtout considérer, dans ses actions, l'honneur de la corporation, vivre en bonne harmonie avec ses confrères, et les aider de ses services et de ses conseils en toute occasion.

Aucun maître ne pourra recevoir à son service un compagnon qui aura été employé chez un autre maître, sans le consentement de celui-ci, ou, tout au moins, avant un intervalle de trois mois pendant lesquels le compagnon aura vécu hors de la ville.

Le jour du service funèbre pour les trépassés de la confrérie, les apprentis seront tenus de prêter leur concours, s'il est nécessaire, pour sonner les cloches.

Lorsqu'un membre de la Société sera décédé, il sera célébré, le lendemain ou le jour qui conviendra le mieux, un service funèbre pour le repos de son âme.

L'infortune des confrères ne devra point aussi être négligée. S'il arrivait que quelqu'un d'entre eux tombât dans la nécessité, le prieur en avertirait les autres maîtres et s'adresserait à leur bonne confraternité pour lui porter secours [1].

*
* *

Toutefois, une modification de ces statuts eut lieu en 1676, et fut présentée à l'approbation du Sénat, le 14 février de cette même année, par les chirurgiens Duchesne, Histoire, Alphonse, Grilliet, Robert, Citre, Degalle, Vespre et Vallet.

Les offices religieux du jour de la fête patronale des saints Côme et Damien, ainsi que ceux du lendemain, spécialement célébrés pour les défunts de la confrérie, furent maintenus. Chaque maître chirurgien, ou veuve de maître continuant d'exercer la profession de son mari, devait payer annuel-

[1] *Archives du Sénat*, vol. XL, fol. 305, 1639-1646.

Digitized by Google

lement pour ces offices religieux deux florins. Tous devaient y assister, sauf empêchement pour cause de maladie, sous peine d'un quart d'écu d'amende.

Le roulement par rang d'ancienneté ne fut plus suivi pour la présidence de la corporation. Désormais, le prieur serait élu par l'assemblée générale des maîtres, le jour de la fête patronale, et, en même temps, l'ancien prieur rendrait ses comptes.

Comme il était déjà recommandé anciennement, le chef de la Société avait principalement, parmi ses autres devoirs, celui de maintenir les bons rapports entre les confrères. Dès que la mésintelligence venait rompre l'harmonie qui devait régner parmi eux, il était de sa charge de faire tous ses efforts pour la faire disparaître à l'amiable, et, au besoin, de condamner, par un jugement exécutoire sous peine de deux quarts d'écus d'amende, le coupable à donner satisfaction à son adversaire.

Les conditions pour arriver à la maîtrise, ainsi que les obligations des membres de la corporation, en ce qui concernait l'exercice de leur profession, étaient aussi réglées de la manière suivante.

Nul ne pourra lever boutique qu'il n'ait subi, à des intervalles plus ou moins longs, trois examens oraux devant les maîtres assistés d'un délégué du Sénat et du procureur général, et qu'il n'ait fait avec succès une opération chirurgicale sur un corps humain, telle qu'elle aura été proposée par les mêmes examinateurs. Toutefois, avant d'être admis à ces diverses épreuves, l'aspirant devait avoir payé, le jour précédent, entre les mains du prieur, le droit fixé pour chacun des actes. Après sa réception, il était tenu de payer une pistole pour la chapelle, et de prêter serment entre les mains du même prieur. Une faveur était cependant accordée

Digitized by Google

aux veuves, elles pouvaient, à l'aide d'un garçon, continuer à tenir la boutique de leurs maris, pourvu que ce garçon eût été examiné et approuvé par les maîtres.

La profession de chirurgien était privilégiée, à peu près comme toutes les autres dont il est question dans ce travail. Nul ne pouvait l'exercer dans la ville ou ses faubourgs, même secrètement en chambre, s'il n'avait été reçu à la maîtrise dans les formes qui viennent d'être expliquées. Il était aussi interdit à quiconque de pratiquer la chirurgie dans un périmètre de la ville moindre d'une lieue, s'il n'avait, non plus, subi avec succès, au moins l'examen requis des garçons des veuves.

La même défense qui existait anciennement, au sujet de la concurrence de deux chirurgiens auprès d'un malade, continua à subsister. Il n'était permis à aucun d'eux, même sur la demande instante de celui-ci, de se substituer l'un à l'autre, pour un pansement déjà commencé, à moins que le premier n'eût été à l'avance entièrement désintéressé de ses soins.

Je ferai remarquer, en terminant cet exposé du nouveau règlement de 1676, que, quiconque était admis à lever boutique de maître, devait, pendant les six mois suivants, servir gratuitement à l'hospice de la Charité. Quant aux apprentis, ils étaient tenus, sous la responsabilité de leurs patrons, de payer deux florins pour le droit « de toucher au métier. »

Ces statuts furent effectivement entérinés par le Sénat de Savoie, le 5 mars 1676 [1].

*
* *

Le règlement dressé en 1726, conformément aux ordonnances royales de 1725, tout en conservant l'esprit et les

[1] *Archives du Sénat*, vol. XLVII, fol. 116, 1678-1680.

Digitized by Google

principales dispositions qui viennent d'être rapportées, apporta encore en certains points, comme on va le voir, quelques modifications nécessitées par les circonstances.

Le prieur devra être nommé, à la majorité des suffrages, par l'assemblée générale des maîtres, le dimanche qui précèdera la fête patronale des saints Côme et Damien, et ne verra pas son mandat s'étendre au delà d'une année. Le nouvel élu ne pourra refuser l'office qui lui aura été ainsi conféré, sous peine d'un écu d'or d'amende. Aussitôt après son élection, assisté de deux maîtres députés à cet effet, il recevra de son prédécesseur le compte-rendu des recettes et des dépenses de l'année écoulée, ainsi que tous les titres intéressant la confrérie. Il sera tenu, en outre, le lendemain de son élection, de prêter, entre les mains du vicaire de police, serment de veiller à l'observance des statuts et de donner avis des abus qui pourraient être commis par les membres de l'association.

Aucun chirurgien ne sera admis à exercer sa profession dans Chambéry et ses dépendances, à peine de vingt livres d'amende, s'il n'est catholique romain, et s'il n'a subi auparavant un examen de capacité, et fait avec succès le chef-d'œuvre proposé par les maîtres. L'examen devra se passer en présence du vicaire de police[1], qui en sera avisé par le

[1] On nommait de ce nom l'officier qui fut institué, le 12 mai 1725, par le roi Victor-Amédée II, pour remédier au mauvais état dans lequel étaient tombées la surveillance de la police et l'administration des revenus de Chambéry. En présence de l'amélioration qui s'était produite par ses soins, il fut supprimé par Charles-Emmanuel III, le 25 juillet 1737, et les attributions qui lui avaient été transportées, telles que la juridiction sur la police, l'administration des revenus communaux et l'inspection des bâtiments, furent restituées à la ville. En même temps, le nombre des conseillers municipaux, qui était auparavant de quarante, fut réduit à trente-deux, dont huit gentilshommes, huit avocats, huit procureurs et huit bourgeois. Tous les ans, le conseil devait désormais élire un syndic de chacune de ces quatre classes.

Digitized by Google

prieur et qui en fixera le jour. L'aspirant qui se présentera à cette épreuve sera tenu aussi de justifier qu'il a déjà pratiqué l'art de la chirurgie, au moins trois ans comme compagnon, en dehors du temps d'apprentissage. Il sera interrogé, à commencer par le plus récent, successivement par tous les maîtres, qui voteront ensuite sur son admission. Quant aux redevances qu'il aura à payer préalablement, à cette occasion, elles seront d'un écu d'or pour chaque acte au vicaire de police, et deux livres dix sous à chaque maître.

Aucun sarron, soit compagnon étranger, ne pourra, à peine de dix livres d'amende, entrer au service d'un maître de la ville, qu'il n'ait prouvé sa qualité de catholique romain et qu'il a accompli son temps d'apprentissage.

Tout maître qui aura manqué trois fois gravement, dans l'exercice de sa profession, sera déchu et ne pourra plus pratiquer la chirurgie, sous peine de cent livres d'amende en faveur de la corporation [1].

***

Je n'ai besoin de rappeler que la chirurgie [2] s'occupe en général des maladies externes, de leur traitement, et particulièrement des procédés manuels qui servent à leur guérison. Depuis la chute de l'empire romain, elle fut pratiquée pendant longtemps, dans l'Europe chrétienne, par le clergé. Mais, en 1163, le concile de Tours l'ayant interdite aux ecclésiastiques, elle se trouva livrée à l'ignorance et au charlatanisme. On vit alors naître les *renoueurs*, les *rebouteurs*, et au-dessus d'eux la corporation des *chirurgiens-barbiers*, dont l'existence se maintint jusqu'en 1789.

[1] *Archives municipales de Chambéry*, n° 1050.

[2] Mot provenant du grec, *cheir*, main, et *ergon*, travail.

Digitized by Google

Toutefois, à partir du seizième siècle, cet art commença à se relever, et prit ensuite, sous l'impulsion d'hommes célèbres, un essor qui l'amena au très haut rang de perfection où nous le voyons aujourd'hui.

Parmi les noms des anciens chirurgiens de Chambéry, en dehors de ceux que l'on a déjà vus précédemment, je citerai principalement, d'après les érudits qui les ont recueillis [1] : 1535, Thomas de Anzo — 1715, Virginé — 1730, Marmichon — 1738, François Blanc — 1743, Claude Mugnier — 1747-60, Louis Belly — 1748, Guillaume Pugin — 1776, Mermet — 1784, Jean-Baptiste Trepied.

Depuis la réorganisation des études en 1795, et surtout depuis la loi de ventôse an XI, la chirurgie ne fut plus séparée de la médecine pour les diplômes de docteur, et, dès lors, on ne désigne plus ceux qui ont ainsi acquis le droit de soigner les maladies internes et externes que sous le nom générique de médecins.

[1] Voy. *Les Médecins*, notes recueillies par feu le docteur Louis Guilland, mises en ordre et précédées d'une introduction par François Rabut, professeur d'histoire *(Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, vol. XXVII).

Digitized by Google

CORPORATION DES TISSERANDS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La confrérie ou corporation des tisserands de Chambéry existait déjà depuis longtemps et était gouvernée par d'anciens statuts « conformes aux saints décrets et sanctions ecclésiastiques, » lorsqu'il fut apporté quelques modifications à ces statuts, dans le commencement du dix-septième siècle.

Un arrêt du Sénat de Savoie du 15 janvier 1637, un acte d'entérinement consenti par ce même tribunal souverain, le 19 juillet 1641, et une bulle du pape Alexandre VII, du 10 septembre 1661, sont les principaux documents qui m'ont fourni quelques détails sur cette société.

La confrérie des tisserands portait le nom de Notre-Dame de Grâce, et avait sa chapelle dans l'église des révérends Pères Cordeliers (aujourd'hui cathédrale).

De graves abus professionnels s'y étaient introduits, paraît-il, avant la date des actes sénatoriaux que j'ai cités. Déjà, un procès avait été nécessité contre un nommé Jean Malinjou, maître tisserand, qui prétendait se soustraire au devoir des maîtres étrangers levant boutique, de payer trente florins, et le Sénat avait été obligé d'intervenir pour faire respecter la coutume. Sur l'initiative et la requête d'un certain nombre de confrères, il fut apporté remède à cet état malheureux de la manière suivante :

Aucun tisserand ne pourra lever boutique sans le consen-

Digitized by Google

tement et l'approbation de deux maîtres jurés élus, dans ce but, par la majorité des confrères.

Tout maître qui aura manqué à ses obligations professionnelles envers un particulier, sera passible d'un écu d'or d'amende au profit de la chapelle, et des dommages-intérêts envers la partie lésée.

Aucun étranger ne sera admis à exercer l'art de tisserand dans la ville et ses faubourgs, qu'il n'ait fourni des preuves irrécusables du lieu de son origine, de ses bonnes mœurs et de sa fidélité constante à la religion catholique romaine.

Enfin, tout étranger qui sera admis à lever boutique dans la ville de Chambéry ou dans ses faubourgs devra payer trente florins entre les mains des prieurs, et les fils de maîtres, seulement la moitié de cette somme [1].

***

L'autorité ecclésiastique apporta, à son tour, à la confrérie, un appui moral non moins puissant, par les précieuses faveurs spirituelles dont elle la combla. Comme le pape Innocent X l'avait fait pour les tailleurs, le pape Alexandre VII accorda aux tisserands, moyennant les conditions ordinaires, en outre d'autres de moindre étendue, une indulgence plénière le jour de leur entrée dans la confrérie ; une autre indulgence plénière à l'article de la mort ; une troisième indulgence de même nature à ceux qui visiteront leur chapelle le jour de la fête de Notre-Dame de Grâce ; une quatrième à ceux qui visiteront la même chapelle aux quatre jours de fête que la confrérie aura choisis et fait approuver par l'ordinaire [2].

[1] *Archives du Sénat*, vol. XL, 1639-1646.
[2] *Archives du Sénat* (Dossiers divers).

Digitized by Google

*
* *

On voit en outre, dans un autre document postérieur, qu'il fut apporté certaines modifications à ces ordonnances. Le 30 juillet 1702, les maîtres tisserands, réunis par-devant le notaire Chaffardon, délibérèrent de nouveau sur la réforme de leurs précédents statuts, et arrêtèrent ce qui suit : 1° Chaque maître et chaque compagnon payeront annuellement entre les mains de celui qui sera élu pour cette perception, le premier un florin, et le second six sous, pour l'entretien et les offices de la chapelle ; 2° les apprentis ne paieront, pour droit d'introge, que deux florins ; 3° les maîtres étrangers qui lèveront boutique dans Chambéry ou dans ses faubourgs, seront tenus à trente florins, et les fils de maîtres à quinze florins seulement.

Cette délibération fut homologuée par le Sénat de Savoie, le 18 novembre de la même année 1702, sauf la dernière disposition au sujet des droits à payer par les tisserands étrangers. Ceux-ci furent réduits par la Cour souveraine à six florins pour les maîtres, et à trois florins pour les fils de maîtres[1].

*
* *

La requête présentée au Sénat pour l'approbation des statuts de 1641 porte la signature d'un nommé Rey.

Les noms des maîtres tisserands contenus dans l'acte de 1702 sont Louis Chasset, Jean Jacquemoz, Gabriel Bourgeois, François Vincendet, Balthazard Ancelin, Antoine Sosset, François Bellemin, François Montillier, Jean Laurent, Peyreret, Louis Dalby, Pierre Jacquemoz et Jacques

[1] *Archives du Sénat*, vol. LVII, fol. 150, 1701-1703.

Digitized by Google

Bosson, « tous ensemble, est-il dit, représentant les deux tiers de la confrérie. »

En 1733, les sources de revenus de la confrérie étaient : 1° le droit payé par chaque maître étranger levant boutique, vingt livres ; 2° le droit de chaque fils de maître passant au même rang, dix livres ; 3° la cotisation annuelle de chaque maître établi, treize sous ; de chaque compagnon, six sous six deniers ; 4° le droit d'entrée de chaque apprenti, une livre six sous huit deniers ; 5° une obligation des frères Claude et Charles Pilliot, du faubourg Montmélian, neuf livres.

Sur cela, dix-huit livres étaient payées annuellement aux religieux de Saint-François pour les offices divins ; deux livres deux sous, au curé et au clerc de Saint-Léger pour le port de la croix et le carillon dans les processions. Le reste était employé à l'entretien et aux réparations de la chapelle, des ornements, des linges, ainsi que des vases et des bouquets [1].

Depuis un assez grand nombre d'années, il n'existe plus, je crois, à Chambéry, d'artisans de cette sorte.

[1] *Archives du Sénat* (Dossiers divers).

Digitized by Google

CORPORATION DES SERRURIERS
CHAUDRONNIERS, FERBLANTIERS, LANTERNIERS
SELLIERS, MARÉCHAUX - FERRANTS
TAILLANDIERS, COUTELIERS, ARMURIERS
ÉPINGLIERS
FOURBISSEURS, ÉPERONNIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

Cette corporation comprenait, en général, tous ceux qui se livraient au travail du fer ou du cuivre.

Les serruriers s'occupaient non seulement de tout ce qui concernait la clôture, au moyen d'appareils de fer, des meubles, des appartements et des habitations, mais encore de tous les ouvrages en fer qui entraient dans la construction des machines, des instruments et outils de toute espèce.

On nommait chaudronniers les artisans qui employaient le cuivre ou le laiton dans leurs ouvrages. Il y avait les chaudronniers proprement dits, qui fabriquaient la grosse chaudronnerie, les chaudrons, les marmites et autres ustensiles de ménage de l'une ou l'autre de ces substances, qu'on désigne sous le nom commun de *batterie de cuisine ;* les chaudronniers planeurs qui dressaient, planaient, polissaient et enfin brunissaient les planches de cuivre rouge destinées à la peinture ou à la gravure ; les chaudronniers fabricants d'instruments de musique, qui préparaient le métal

Digitized by Google

dont on fait les cors, les trombonnes, les cymbales, etc., et lui donnaient ensuite la forme de ces instruments.

Comme aujourd'hui, les ferblantiers d'autrefois confectionnaient, entre autres objets, la plupart des ustensiles de ménage, telles que casseroles, cafetières, passoires, écumoires, boîtes, etc., et tiraient leur nom du fer-blanc (tôle mince, recouverte sur ses deux faces d'une couche d'étain), qu'ils employaient à cet effet.

Les lanterniers avaient la spécialité de fabriquer des lanternes, ainsi que leur nom l'indique, soit pour l'usage des particuliers, soit pour l'éclairage public des rues.

L'industrie des selliers comprenait particulièrement la confection des selles, bâts, brides, colliers, et s'étendait, en général, à tout ce qui regardait les harnais des chevaux. Elle s'unissait ordinairement à celle du carrossier.

Il n'est besoin de dire que l'occupation des maréchaux-ferrants était anciennement la même que maintenant.

Les taillandiers fabriquaient toutes sortes d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., et particulièrement les instruments tranchants qui servent à *tailler,* comme haches, cognées, serpes, doloires, coutres, faux, cisailles, pics, pioches, bêches, houes, etc.

Les couteliers fabriquaient, de leur côté, des couteaux et toutes sortes d'instruments de chirurgie.

On appelait du nom d'armuriers les ouvriers qui faisaient et vendaient des armes défensives ou offensives, comme casques, cuirasses, épées, piques, armes à jet et armes à feu.

Les fourbisseurs avaient une grande affinité avec les armuriers et s'occupaient particulièrement de polir les armes et de les monter.

Enfin, devant la claire signification de leurs noms, il est

Digitized by Google

à peine nécessaire de dire qu'on appelait éperonniers et épingliers ceux qui fabriquaient ou vendaient des éperons pour les cavaliers ou des épingles.

La confrérie qui réunissait, à Chambéry, toutes ces diverses sortes d'artisans, invoquait pour patron saint Éloi, et avait sa chapelle dans l'église du couvent de Saint-Dominique. Elle existait déjà depuis un temps plus ou moins long, quand certains désordres ou abus, qui s'étaient glissés dans son sein, engagèrent quelques-uns de ses membres à les prévenir et à les faire disparaître.

Les deux initiateurs de cette pieuse réforme furent les deux prieurs de ce temps, Pierre Lhospital et George Morel. Ils furent aussitôt suivis par les maîtres Cathelin Charguet, éperonnier et marqueur général de Son Altesse Royale en deçà des Monts, Claude Charguet, serrurier, Claude Sauge, serrurier, Jean Rigaud, Antoine Larderat, George Calliard, Paul Mareschal, Gilles Bidal, Jean Cormayeur, sellier, Jean de la Fort dit la Violette, François Deshimbet, Daniel Prestout, sellier, Édouard, Pierre et Gaspard Simon, Claude Roisserand, armuriers.

Le 20 juin 1638, ces artisans se réunirent par-devant le notaire ducal Vachier, où, après avoir considéré la déchéance de la Société, ils dressèrent de nouveaux statuts qui devaient la relever et lui donner une nouvelle vitalité.

La corporation fut, dès lors, présidée par deux prieurs, qui, élus chaque année, trois semaines avant la fête patronale, n'entraient cependant en fonction que le lendemain de cette solennité.

Chargés particulièrement de mettre fin aux abus et de procurer, le plus possible, le bien de la confrérie, ces deux chefs avaient surtout pour mission d'entretenir la pratique de la religion et de la charité parmi ses membres.

Digitized by Google

Ils étaient tenus de veiller spécialement à ce que chaque dimanche il fût dit à la chapelle une messe basse pour les confrères, et d'exiger rigoureusement, pour cela, la cotisation que chacun d'eux devait payer, en même temps qu'il offrait le pain bénit.

Leur soin devait, en outre, s'étendre à faire orner avec le plus de magnificence possible la même chapelle, aux jours de fêtes solennelles, et principalement à celui de la fête patronale de saint Éloi.

Celle-ci se célébrait le 25 juin, et était annoncée, dès la veille, par le carillon des cloches de Saint-Dominique et de celles d'une autre église de la ville choisie à cet effet.

En cette même veille, les compagnons étaient tenus eux-mêmes d'aller saluer chacun des maitres, au son des instruments de musique.

Le lendemain de cette fête, il en était ici comme on l'a déjà vu pour les autres confréries dont j'ai parlé. Un service, auquel tous les confrères étaient convoqués, se célébrait avec la plus grande solennité pour le repos de l'âme de tous les membres défunts de l'association.

Cependant, entre toutes les prescriptions concernant les pratiques du service divin, celles qui se rapportaient au pain bénit tenaient la plus grande place dans le règlement.

Chaque maître, à tour de rôle, était tenu d'offrir, le dimanche, un pain de ce genre. Il était averti de cette obligation par la remise du *crochon*, que lui faisait celui qui s'était acquitté de ce devoir, le dimanche précédent.

Les prieurs faisaient eux-mêmes une semblable offrande, le jour de la fête de saint Éloi, avec cette différence qu'au lieu d'un seul, elle comprenait, en réalité, quatre pains disposés en pyramide et ayant chacun sa destination particulière. Le premier, en commençant par la base, était remis

Digitized by Google

aux prieurs nouvellement élus, qui le partageaient avec les maîtres de leur convenance. Le second était divisé en trois parties, dont l'une se remettait au prieur offrant, l'autre, prise au milieu, aux prieures pour être distribuée aux maîtresses, et la dernière, à tous les maîtres présents, qui en recevaient leur part au sortir de la messe. Le troisième pain était donné aux compagnons qui avaient concouru la veille à l'aubade des maîtres. Enfin, le quatrième revenait tout entier aux prêtres qui desservaient la chapelle.

L'offrande de ce pain extraordinaire, le jour de la fête de saint Éloi, se faisait avec la plus grande solennité. Toutes les femmes, appartenant à la confrérie, étaient invitées à prêter leur concours pour l'orner, en apportant les unes des fleurs, les autres divers objets de décor. Dès la sortie de la maison de l'offrant, les maîtres et les compagnons se formaient en cortège et recevaient des femmes des prieurs, chacun un bouquet. A l'entrée de l'église, il leur était remis, en outre, un petit cierge de cire blanche. On s'avançait ainsi jusqu'au maître-autel, où la pieuse et symbolique offrande était déposée.

C'est ici que se produisaient surtout les abus que les statuts recommandaient de réprimer. Aussitôt que le pain était bénit et allait être distribué, les femmes et les compagnons se précipitaient pour le dépouiller et s'approprier chacun une part de ses ornements. Il fut enjoint aux compagnons d'empêcher d'abord une pareille irruption. Les prieurs devaient ensuite enlever eux-mêmes les décors et les confier à des personnes sages. Toute tentative de renouveler l'ancien désordre devenait punissable d'une amende de dix florins.

Le maître qui refusait d'offrir, à son tour, le pain bénit du dimanche, ou qui n'assistait pas à la procession de celui

Digitized by Google

de la fête de saint Eloi, encourait lui-même une amende de cinq florins dans le premier cas, et de trente sous dans le second.

Toutes les peines pécuniaires étaient soldées entre les mains des prieurs, qui devaient en inscrire aussitôt le paiement sur un registre spécial, en faisant suivre le nom du débiteur du mot *solvit*.

Tout étranger qui levait boutique dans la ville ou ses faubourgs, avait à payer un droit de dix florins. Les fils de maîtres de la ville n'étaient tenus, en pareille occasion, qu'à une livre de cire blanche.

Les œuvres de charité faisaient l'objet de la sollicitude particulière de la confrérie. Chaque année, la veille de la fête de saint Éloi, les compagnons, outre l'aubade donnée aux maîtres, avaient l'habitude de faire, tant auprès du public qu'auprès des confrères, une quête à leur profit. Les maîtres, de leur côté, s'adressaient aux personnes charitables, afin de venir en aide à ceux d'entre eux qui étaient tombés dans le malheur. De plus, lorsqu'un confrère malade devait recevoir les derniers sacrements, les prieurs désignaient quatre maîtres pour porter le dais du prêtre, et suivaient eux-mêmes le cortège en portant, à la main, chacun un flambeau allumé. Enfin, si la mort survenait, les mêmes prieurs étaient tenus d'en avertir aussitôt les autres maîtres. Tous ceux-ci avaient l'obligation rigoureuse d'assister à la sépulture ; les prieurs devaient eux-mêmes accompagner le convoi avec un flambeau [1].

***

Pendant les vingt-un ans qui suivirent la réforme dont il vient d'être parlé, la confrérie des serruriers avait repris sa

[1] *Archives du Sénat*, vol. XL, fol. 147, 1639-1646.

Digitized by Google

voie d'ordre et de sagesse. Pour assurer encore davantage le service religieux et lui donner aussi plus d'éclat, les confrères passèrent, le 20 juillet 1659, avec les religieux de Saint-Dominique, une convention, par laquelle ceux-ci cédaient aux premiers, en albergement perpétuel, la chapelle de leur église désignée jusqu'alors sous le vocable de Sainte Marie-Madeleine.

Les contractants furent, du côté des dominicains, les Pères Charles Gaud, prieur, Hugues-Noël Marchand, sous-prieur, Louis Dunant, Boniface Vachellot, Joseph Gaime, Jacques Pellin et le frère Charles Dalmac.

Du côté des confrères, on remarquait George Vibert, sellier, François Court, maréchal-ferrant, Pierre Deville, chaudronnier, Charles Cheron, fourbisseur, tous quatre habitant le faubourg Montmélian, Claude Blanchard, maréchal, du même faubourg Montmélian, Antoine Constable, lanternier, Claude Chaffardon, maréchal, du faubourg Reclus, Lazare Bouchetan et Antoine Carcollet, du faubourg Maché, tous anciens ou modernes prieurs de la confrérie.

Les concessions consenties par les religieux furent :

1° De céder la chapelle de Sainte Marie-Madeleine, pour y célébrer les messes et autres offices de la confrérie de Saint-Éloi, tout en se réservant d'user, à leur convenance, de cette même chapelle dans les temps libres.

2° D'abandonner aux confrères l'usage de l'une des deux portes de la grille de fer de la chapelle, en ne conservant pour eux-mêmes que l'usage de l'autre.

3° De dire chaque dimanche une messe basse pour la confrérie, de célébrer une grand'messe après la procession du pain bénit, ainsi que les vêpres, le jour de la fête de saint Éloi, de faire un service solennel pour tous les défunts de la confrérie, le lendemain de cette fête, et un autre pour chaque confrère, après son décès.

Digitized by Google

4° De fournir les ornements nécessaires au célébrant, et de parer convenablement la chapelle et l'autel, dans ces diverses circonstances.

5° De sonner à la volée la grande cloche du couvent, ainsi que le carillon, à midi et à huit heures du soir de la veille, aux matines, pendant la procession du pain bénit, et aux vêpres du jour de la fête patronale ; en outre, de sonner des glas, soit avec les grandes, soit avec les petites cloches, à huit heures du soir de la veille, avant la messe et pendant l'absoute, tant du service commémoratif des défunts de la corporation que de celui de chaque membre décédé.

6° De sépulturer dans le cimetière du couvent ceux des membres de la corporation qui ne possèderaient pas de tombeau ou qui n'auraient pas le moyen de s'en procurer un, dans d'autres églises de la ville.

De son côté, la confrérie s'engagea envers le couvent :

1° A payer tout d'abord quatre cents florins d'introge, ou droit de prise de possession.

2° A faire pour l'autel de la chapelle, en même temps qu'un rétable convenable, un tableau dont le projet serait soumis à l'approbation des religieux.

3° A faire aux fenêtres et à la toiture de la même chapelle les réparations occurentes et nécessaires.

4° A donner aux religieux un des quatre petits pains bénits de la fête patronale de saint Éloi.

5° A payer annuellement, le lendemain de cette même fête, quarante florins, monnaie de Savoie, tant pour les messes et services funèbres, des dimanches, du jour de la fête patronale et du lendemain, que pour la fourniture des ornements sacerdotaux et le décor de la chapelle ; et aussi trois florins pour chaque service funèbre célébré dans

Digitized by Google

l'année, à l'occasion de la mort de l'un des membres de la confrérie.

6° A payer trois florins pour chaque sépulture de confrère dans le cimetière du couvent.

7° A fournir, en outre, le luminaire nécessaire à toutes les cérémonies religieuses.

*
* *

Cependant, bien que les statuts précédents et la convention que je viens de rapporter, eussent été mis aussitôt en vigueur, ils ne furent approuvés et homologués que longtemps après par le Sénat. Ce ne fut que la trente et unième année, le 20 mai 1690, qui suivit ce dernier acte, que la Cour souveraine, sur la requête de la confrérie assemblée le 22 du même mois, remplit cette formalité.

Les membres de la corporation qui prirent part à cette motion furent, Maurice Forrat, prieur, André Clerau, François Martin, Jean Revol dit Carcollet, Louis Challendier, Claude Roux dit Fontaine, Claude Richard, Claude Jolytemps, Louis Fricquet, Théodore Viollet, Antoine Verney, tous serruriers, Etienne et Jean Guy, chaudronniers, Jean-Pierre et Antoine Pocta, ferblantiers, Guillaume Vignolle et Claude Mouchet, selliers, Germain Flambert, Claude Bouchet, Jean Tardy, Thomas Beccu, Antoine Rey dit Loyseau, Claude Turin, mareschaux-ferrants et taillandiers, Claude Gabet, Claude Boisset et François Vullien, couteliers, André-Laurent et Jacques Simon, armuriers, Grégoire Girod, bâtier, Jean Razet, épinglier.

En dehors de la demande d'homologation des actes qui précèdent, tous convinrent d'ajouter aux anciens statuts que quiconque refuserait, soit d'accepter la charge de prieur,

Digitized by Google

lorsqu'il aurait été régulièrement élu, soit de faire le pain bénit à son tour, soit de payer la cotisation annuelle de quatorze sous pour la célébration des offices religieux de la fête patronale, serait passible de vingt-cinq livres d'amende pour chacun de ses manquements [1].

En 1733, suivant le rapport de Chiron, prieur, et Poitan, procureur, la confrérie de Saint-Éloi n'avait aucune autre source de revenus que la cotisation annuelle de ses membres [2].

[1] *Archives du Sénat*, vol. L, fol. 105, 1687-1691.
[2] *Archives départementales de la Savoie*, série C, n° 718.

Digitized by Google

CORPORATION DES CHARPENTIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La corporation des charpentiers avait pour patron saint Joseph, et pour chapelle le maître-autel de l'église de Saint-Léger. Déjà, dès une date antérieure à celle dont il s'agit ici, date que je ne saurais préciser, il existait un semblable corps de métier, dans lequel la mésintelligence entre les membres et des abus de toutes sortes avaient fini par s'introduire. Pour remédier à cet état déplorable, comme pour poser les bases d'un avenir plus riant, le 8 mars **1645**, les charpentiers de la ville et de ses faubourgs, réunis en assemblée générale au nombre de quinze, convinrent d'un règlement qui fut ensuite approuvé par le Sénat, en **1646**.

Les noms de ces nouveaux fondateurs furent Benoît Champroud, Étienne Châtelain, François-Claude Modurat, Jacques Baudevin, Claude Cottard, Jean Périer, Claude Champroud l'aîné, Claude André, Benoît Galliardin, Laurent Mochon, Claude Devigne, Étienne Belley, Jean Nicod, Pierre Janin et Jean Greffe.

Ces honnêtes artisans étaient doublés de bons chrétiens. Ils unirent aussi la religion à leur profession et jugèrent sainement que la première devait les soutenir et les guider dans l'exercice de la seconde.

Suivant les ordonnances qu'ils adoptèrent dans leur réunion du 8 mars **1646**, il y aura, le jour de la fête patronale de la confrérie, outre les autres offices religieux, une proces-

Digitized by Google

sion solennelle, à laquelle tous les confrères, maîtres, compagnons et apprentis, sauf empêchement légitime, devront assister, sous peine de six sous d'amende.

Le lendemain de cette même fête patronale, les défunts de la corporation recevront, de leur part, un témoignage de bon souvenir. Il sera célébré pour le repos de leur âme une grand'messe, à laquelle tous leurs frères vivants, quels qu'ils soient, seront tenus d'être présents.

Le chef de la confrérie aura l'obligation d'offrir, à ses frais, un pain bénit en la fête patronale, suivant l'ancienne coutume, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la célébration des autres offices religieux en ce même jour, ainsi que pour la célébration de la messe dominicale et des autres services divins pendant l'année.

Pour subvenir aux frais de ces diverses cérémonies religieuses, tous les maîtres devront verser annuellement dans la boîte de la confrérie un florin, les compagnons huit sous, et les apprentis, une fois seulement pour toutes, deux livres de cire.

Nul compagnon de la ville ou de ses faubourgs ne pourra devenir maître, qu'il n'ait auparavant subi avec succès un examen de capacité devant les quatre plus anciens maîtres de la corporation. Le compagnon étranger qui aspirera à la même dignité devra, en outre, prouver, par des attestations authentiques, son lieu de naissance, qu'il appartient à une famille honorable, qu'il est de bonnes mœurs, qu'il jouit de l'estime publique et qu'il est chrétien catholique romain. En tout cas, les nouveaux maîtres seront tenus de payer, comme droit d'introge, un écu d'or au soleil. Quant aux fils de maîtres, ils ne seront soumis qu'à l'examen de capacité et au paiement d'un florin.

Il sera interdit, sous peine de dix florins, en cas de con-

Digitized by Google

travention, à tout compagnon charpentier de travailler de son métier, à prix fait, pour le compte d'un particulier, dans la ville ou dans ses alentours, jusqu'à la distance d'une lieue.

Enfin, aucun apprenti, avant d'avoir achevé son temps d'apprentissage, comme aucun compagnon, avant l'expiration de la durée de son engagement, ne pourra prendre du service chez un autre maître que celui chez qui il se trouve, sous peine d'un écu d'or au soleil d'amende.

Le 2 septembre 1660, par une bulle qui fut ensuite publiée par l'official Dufour, le 6 mars 1670, le pape Clément IX dota la confrérie des charpentiers, dans des termes à peu près identiques, des mêmes faveurs spirituelles qui avaient déjà été accordées par ses prédécesseurs aux confréries des tailleurs et des tisserands. La seule différence légère qui y fut apportée est dans l'assignation des fêtes de la Conception, de la Purification, de l'Annonciation et de la Nativité de la Sainte Vierge, à la visite de la chapelle pour gagner l'une de ces indulgences.

***

En 1727, les charpentiers firent construire un rétable et placer une statue de leur patron, dans cette même chapelle, pour le prix de cent cinquante livres.

Outre le produit des cotisations annuelles et autres droits réglementaires, ils avaient, en 1733, deux titres de rente, l'un au capital de cinq cent quatre-vingt-dix florins sur Jean-Louis Bizet dit Morand, de Chambéry, et, l'autre au capital de cinq cent quarante florins sur les nommés Pierre et Victor Voiron, père et fils, de Thoiry.

Enfin, suivant un acte de 1790, le personnel de la con-

Digitized by Google

frérie comprenait, à cette date, les maîtres suivants : Pierre Bovagnet, natif d'Oncin, prieur ; Claude Bouchet, natif de Saint-Ombre, sous-prieur ; Antoine Bouchet, natif de cette même localité ; Aimé Vachet, natif de Chambéry ; Pierre Tardy, natif de Cognin ; Antoine Brun, natif de la même paroisse ; Jean Berthet, natif de Chambéry ; Benoît Perrotin, natif de Conjux ; François Pire, natif de St-Ombre ; Claude Tardy, natif de Montagnole ; Claude Bret, natif de Tresserve ; Joseph Lauger, natif d'Albens ; Alexandre Duporaz, natif de Cognin ; Jean Perret, natif de Billième ; Jean-Claude Pache, natif de Saint-Alban ; Claude Philippe, natif de Conjux, conseillers.

Digitized by Google

CORPORATION DES CORDONNIERS, TANNEURS ET CORROYEURS

SOMMAIRE HISTORIQUE

Les cordonniers, tanneurs et corroyeurs formaient une seule et même confrérie.

Avant tout autre détail à leur sujet, il convient de dire que, comme on l'a vu précédemment pour les tailleurs, ils furent d'abord soumis à l'autorité d'un surintendant, nommé par le duc de Savoie pour toute la partie de ses États en deçà des Monts. Cet officier avait pour attribution d'entretenir l'émulation et la probité dans le corps de métier, et de veiller à ce qu'il ne se commit point de fraude, ni dans la qualité de la marchandise, ni dans sa fabrication, ni dans sa vente. Il lui était aussi ordonné d'interdire la maîtrise à tous ceux qui n'auraient pas donné des preuves suffisantes de capacité, dans l'examen que leur feraient subir des maîtres nommés par lui-même à cet effet.

Au nombre des divers personnages qui remplirent cette charge auprès des cordonniers, tanneurs et corroyeurs de Savoie, un document du 6 février 1671 en cite principalement trois, qui se succédèrent les uns aux autres et occupèrent fort longtemps cette place : Me Blard, maître cordonnier, d'Annecy, François Bérenger et Claude Deschaux dit Brizet, l'un et l'autre maîtres cordonniers, de Chambéry.

La nomination du dernier remonte à cette même date du 6 février 1671. En 1679, il lui fut adjoint, par lettres

Digitized by Google

patentes du duc Emmanuel-Philibert, son fils François Deschaux.

Le nombre des artisans qui firent, à certains moments, partie de la confrérie des cordonniers, tanneurs et corroyeurs de Chambéry, fut considérable. Il s'élevait, en 1669, à près de quatre-vingt-dix, comprenant particulièrement les noms suivants :

Pierre Guillet, Philibert Francoz, Jean Rousseau, Pierre Desgranges, René Vulliod, Claude Campet, Pierre Cugnet, Antoine Chambon, Rolet Bergeret, Claude Merle, Louis Chappaz, André Campet, Claude Deschaux, Jean Méritel, Félix Galliard, Jean Excoffon, Joseph Ferragus, Pierre Pacoret, Pierre Ricard, Catherin Sautet, Antoine Rollet, Claude Rebotton, François Viraud, Jean-Claude Rossillion, Pierre Bourg, Barthélemy Miguet, Claude Jonnard, Claude Collomb, Jean-Claude Mattel, Claude Dumollin, Claude Jance, Antoine Bertrand, Pierre Vincent, Pierre Dupraz, Nicolas Bally, Claude Vulliod, Antoine Jacquiat, Pierre Desgranges l'aîné, Pierre Blanchet, Claude Blanc, Claude Pulvin, Jean Crotel, Maurice Sattet, André Favre dit Reglaz, Antoine La Racine, Jean Jeanthon dit La Marche, Claude Vibod, Pierre Ronjon, Charles Bellet, Pierre Gaidioz, Louis Favre dit Reglaz l'aîné, Jean Santet, Claude Pichon, Jacques Richard, César Dupraz, Antoine Dupraz, François Bally, Martin Bardin, Claude Martin, Catherin Simond.

Les offices de la corporation comprenaient, au-dessous du surintendant dont il a été parlé, deux prieurs et quatre maîtres assistants.

D'un autre côté, la confrérie, dont les patrons étaient saint Crépin et saint Crépinien, avait sa chapelle dans l'église de Saint-Léger.

Digitized by Google

***

Le 25 juillet 1669, les confrères que j'ai cités, considérant l'impossibilité de subvenir, avec leurs seuls revenus antérieurs, aux frais nouveaux provenant, tant des indulgences obtenues de Rome pour cinq des fêtes solennelles de l'année, que pour les réparations de la chapelle tombée dans un délabrement complet, décidèrent d'augmenter le taux de certains droits et convinrent des dispositions suivantes à ajouter au précédent règlement.

Tout garçon ou compagnon, qui désormais passerait maîtres, devait payer vingt florins. Le fils de maître, en semblable cas, et l'apprenti, à son entrée en apprentissage, paieraient deux florins.

Un autre acte passé devant le notaire Bellin, le 20 octobre 1675, vint encore ajouter à ces prescriptions. Il y fut stipulé spécialement que les maîtres ne seraient tenus désormais à donner des crochons et à offrir des collations qu'à leur bonne volonté et convenance.

***

La corporation vécut encore de cette manière cinquante et un ans, de 1675 à 1726. Les principales ordonnances du nouveau règlement, qui fut dressé à cette dernière date, sous l'inspiration de l'autorité civile, peuvent se résumer en ces termes:

Il est interdit à toute personne, sauf le maître approuvé, de vendre des souliers dans la ville de Chambéry et dans toute l'étendue de ses franchises, sous peine de la confiscation de la marchandise et d'un écu d'or d'amende au préjudice du contrevenant. Toutefois, cette interdiction

Digitized by Google

n'aura pas lieu, les jours des foires franches établies par les édits des souverains et notamment par celui du 9 juillet 1677.

La corporation s'assemblera chaque année, le dimanche qui précèdera la fête des patrons saint Crépin et saint Crépinien, afin d'élire un prieur qui sera, à tour de rôle, tantôt un cordonnier, et tantôt un tanneur ou un corroyeur. Elle nommera également à la pluralité des voix, dans cette même réunion, quatre jurés, dont deux seront cordonniers et les deux autres tanneurs ou corroyeurs. Aucun des élus, à l'exception de ceux qui les auront déjà remplies l'année précédente, ne pourra refuser les fonctions qui lui auront été dévolues, sous peine de deux écus d'or d'amende.

L'ancien prieur devra offrir un pain bénit de la grosseur qui lui conviendra, le jour de la fête patronale des saints Crépin et Crépinien (25 octobre).

Chaque maître sera tenu de payer lui-même, dans la quinzaine qui précèdera cette fête, une cotisation de dix sous. D'ailleurs tout compagnon qui, après examen, sera reçu maître, payera huit livres d'entrée à la confrérie, s'il est du pays, dix livres, s'il est étranger, la moitié de ces droits, s'il est devenu le mari de la fille d'un maître, et une livre seulement, s'il est fils de maître. Les examinateurs recevront, pour leur part, chacun deux livres.

Nul, à peine de deux écus d'or d'amende et de la confiscation des marchandises trouvées chez lui, ne pourra travailler comme maître, soit en boutique, soit en chambre, qu'il n'ait fait auparavant deux années d'apprentissage et deux années de compagnonnage, et, de plus, qu'il n'ait été examiné ensuite et approuvé par le prieur et les jurés.

Le maître qui se sera mal acquitté de son métier au détriment d'un client, sera contraint de dédommager ce

Digitized by Google

dernier, suivant l'expertise qui sera faite par les jurés, et de payer quatorze livres d'amende à la confrérie.

L'apprenti devra faire deux années complètes d'apprentissage, et ne pourra être reçu compagnon chez un maître, qu'il n'ait prouvé d'avoir rempli cette obligation.

Le compagnon qui se sera engagé avec un maître pour un temps déterminé, ou qui même n'aurait passé aucun contrat de ce genre, ne pourra sortir du service de ce maître, ni avant l'expiration du temps convenu, dans le premier cas, ni sans un avertissement préalable de huit jours, dans le second cas.

Pour éviter les abus qui pourraient se commettre au détriment des compagnons sans travail, il sera nommé par la confrérie un maître, appelé embaucheur, qui servira d'intermédiaire obligé entre les maîtres à servir et les compagnons à embaucher. Tout maître qui croira pouvoir se soustraire à cette formalité pour ses ouvriers, sera passible de six livres d'amende pour chaque individu.

Les veuves de maîtres auront le privilège de continuer à tenir la boutique de leurs maris, d'avoir des compagnons à leur service, et même de garder les anciens apprentis ; mais il leur sera interdit de prendre de leur propre autorité aucun nouveau sujet de cette dernière sorte.

*
* *

Près de cinquante ans après la publication de ce nouveau règlement, en 1778, la vie intérieure de la corporation fut légèrement troublée par un procès qu'elle eut à soutenir contre l'un de ses membres cordonniers, au sujet d'un empiètement de droits que celui-ci avait commis.

On distinguait alors, dans l'exercice de la cordonnerie,

Digitized by Google

trois sortes de souliers, les uns dits grossiers, les autres bâtards, et les troisièmes fins. Les premiers, suivant la définition qu'en donnèrent des experts, étaient ceux dont se servaient ordinairement les gens de la campagne, lourds, gros, à empeigne de vache, joints en dehors et à double semelle garnie de deux ou trois rangées de clous. Les seconds étaient à empeigne de vache ou de génisse, cirés et joints en dehors, à deux semelles capables de supporter un rang de clous, et cousus à gros fil, mais plus légers et mieux travaillés que les précédents. Les derniers étaient d'une seule semelle de veau tourné, sans clous, avec joints en dedans.

La coutume, sinon le texte même du règlement, exigeait pour chacune de ces sortes de chaussures des maîtres particuliers, de telle sorte que celui qui avait le droit de confectionner et de vendre seulement des souliers grossiers ou bâtards ne pouvait en user de même pour des souliers fins. C'est une pareille distinction que le nommé Jacques-Louis Forestier avait oubliée, ou n'avait pas assez comprise.

Comme cet artisan, qui n'était approuvé que pour les souliers des deux premières espèces, avait exposé au Verney, un jour de foire franche, sa marchandise, il s'en vit confisquer une partie par le maître syndic, qui la déclara appartenir à la catégorie des souliers fins. En vain appela-t-il successivement de cet acte devant le juge du consulat et devant le Sénat, en alléguant qu'il y avait eu erreur de la part du saisissant, et que les objets confisqués étaient réellement des souliers bâtards. Il ne put réussir à se justifier. Après comparutions sur comparutions, écrits sur écrits, nomination et rapport d'experts étrangers, le procès, qui avait duré quatre ans, se termina par la condamnation de Jacques-Louis Forestier et par la ruine complète de cet artisan.

Digitized by Google

Les membres qui composaient alors le conseil de la corporation étaient Noël Duvivier et Pierre Marthe, syndics, Antoine Chappuis, Octavien Francoz, Claude Cartannas et Félix Collet, conseillers [1].

*
* *

Déjà, à la suite de la démolition de l'église de Saint-Léger, vers 1760, et du transfert des offices paroissiaux à l'église de Saint-François, il s'était produit une autre petite agitation parmi les confrères cordonniers, tanneurs et corroyeurs. Les uns, ayant à leur tête Jean-Baptiste Culac, Marc Lavigne, Antoine Chiron, Balthazard Carret et Benoît Galliard, voulaient transporter aussi leur chapelle en cette dernière église ; les autres, représentés par Alexis Arbé et Jean-Baptiste Montellon, proposaient, au contraire, à cette fin, l'église de Saint-Dominique. Comme on ne put s'entendre, on en vint aux voix. Sur cent trente-huit votants, soixante-quinze optèrent pour Saint-François, et soixante-trois pour Saint-Dominique. Tels furent :

Pour Saint-Dominique : François Benoît. — Claude Domenget. — François Petit. — Benoît Martin. — Pierre Ract. — François Pignier. — Claude Carron. — Dominique Cabuat. — François Roissard. — Pierre Navier. — Antoine Acé. — Claude Simond. — Silvestre Dijoud. — Pierre Pierre Marthe. — Denis Veuillet. — Claude Donjon. — Antoine Lambert. — Benoît Goguet. — Antoine Coud. — Jacques Vernaz. — Jean-Louis Laperrière. — Claude Flutat. — Jean-Antoine Rosset. — Jean Martin. — Claude Cartannas.

François Vichet. — Jean-Baptiste Quey. — Joseph Ol-

[1] *Archives départementales de la Savoie,* série C, n° 718.

Digitized by Google

bery. — Charles Duvivier. — François Burgot. — Jacques Milliand. — Octavian Froment. — Claude Chabord. — Aimable Pollet. — Félix Collet. — Antoine Dijoud. — Benoît Maloz. — André Reglaz. — Claude Pellin. — Claude Cadregat. — Jean Vincent. — Claude Cantin. — Philippe Rivière. — Joseph Fayard. — François Denat. — Antoine Goguet. — Aimé Domenget. — Pierre Bellemin. — Pierre Pollet. — Jean-Baptiste Culaz.

Vincent Sulpice. — Balthazard Carret. — Pierre Bertrand. — Benoît Carron. — Claude Vauteret. — Gaspard Amand. — Jean-Claude Dunand. — Guillaume Luguet.— François Bruère. — Antoine Chiron. — Benoît Galliand.— Marc Lavigne. — François Couty.

Pour Saint-François : Henri Tête, bedeau. — Hyerosme Jacquemard. — Joseph Morens. — Jacques Plantard. — Jacques Piraud. — Thomas Jacquemard. — Joseph Roullet. — Claude Garnier. — Charles Lempereur. — Claude Pierron. — Benoît Tête. — Claude Denat. — Guillaume Pierron. — Joseph Degrange. — Jacques Grumel. — Antoine Bellemin. — Joseph Pavy. — François Bollon. — Jean-Baptiste Lazard. — Claude Lefèvre. — Claude Pollet. — Antoine Degrange. — Louis Poncet. — Philippe Marsat. — Claude Combepine. — Etienne Ballardin. — Joseph Dunand. — Jean-Baptiste Dunand. — Ignace Yvrod. — Claude Benaud.

Joseph Boulle. — Antoine Blanc. — Claude Chapperon. — Jacques Bonjean. — Antoine Chappuis. — François Benoît. — François Avanie. — Hyacinthe Montfalcon. — Benoît Venat. — Jean Berthollet. — Alexis Benoît. — Pierre Proven. — Pierre Manche. — François Bal. — Antoine Verdun. — Benoît Lacroix. — Jean-Claude Petit. — Pierre Thomas. — Claude Ponçon. — Jean Martin. — Claude

Digitized by Google

Gay. — Bernard Tête. — Joseph Michellon. — Joseph Duvivier. — Joseph Lebrun. — Claude Grantet. — Claude Marcellard. — Coudrat Rome. — Jean-Baptiste Montmasson. — Jacques Renaud. — André Porrat. — Joseph Gontier. — Jean-Antoine Nozier. — Jacques Chavasse. — George Bernard. — Claude Regard. — Anthelme Vagnon. — Claude Marjollet. — Catherin Dunand. — Etienne Curt. — Etienne Actué. — Alix Arlée. — François Caille. — Antoine Lefèvre. — Guillaume Treppier.

*
* *

Comme la plupart des autres anciennes corporations de Chambéry, celle des cordonniers, tanneurs et corroyeurs, subsista, sous les constitutions que l'on vient de voir, jusqu'en 1792. Depuis l'affreuse tourmente révolutionnaire, celle-ci s'est réformée avec un caractère purement spirituel et s'est maintenue avec plus ou moins d'éclat jusqu'en ces dernières années.

Digitized by Google

CORPORATION DES BOULANGERS ET DES PATISSIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La corporation des boulangers et des pâtissiers renouvela ses statuts par-devant le notaire Plattet, le 22 avril 1674, et obtint leur approbation du Sénat, le 27 avril de la même année.

Ceux de ces industriels, qu'on voit figurer en cette circonstance, sont : Claude Rollin, Pierre Sonnet, Joseph Bernard, Claude Bossu, François Vallin, Mathieu Chaboud, Germain Fermier, Thomas Christien, Michel Chapperon, Benoît Chanterel, Jacques Voiron, Henri Gagnère, Claude Thevenet, Octavien Mantel, Jean Drouz, Bernard Chiron, François Chavonex, Joseph Teyenel, François Rollin, Guillaume Domenget.

Les dispositions du nouveau règlement sont, quant au fond, assez analogues aux statuts des autres corporations d'arts et métiers qu'on a vues jusqu'ici, et n'en diffèrent guère que sur les points essentiellement particuliers. Elles envisagent successivement les devoirs des sociétaires, sous les deux points de vue ordinaires de la religion et de la profession.

La confrérie aura pour patron saint Honoré, et sa chapelle sera dans l'église des religieux de Saint-François.

Le prieur sera élu chaque année en cette dernière église, quinze jours avant la fête patronale, dans une assemblée

Digitized by Google

générale, à laquelle tous les membres de la corporation devront prendre part, sous peine de deux livres d'amende, et d'où tout étranger sera rigoureusement repoussé.

Outre la messe solennelle qui sera célébrée le jour de la fête de saint Honoré (16 mai), il y aura le lendemain, dans la chapelle de la confrérie, un chantal aussi solennel pour tous les membres défunts. De plus, chaque dimanche, il sera dit pour les confrères, une messe basse, à six heures du matin en été, suivant l'ancienne coutume, et à sept heures en hiver.

Le prieur sera tenu principalement de prendre soin du luminaire et des ornements destinés à la célébration des saints offices — d'offrir à ses frais, chaque dimanche, avant la messe, un pain bénit, qui sera ensuite distribué aux confrères — d'envoyer deux flambeaux, avec leurs écussons, pour accompagner le Saint Sacrement porté à quelque membre malade, lorsqu'il sera de la confrérie — de faire parvenir également à la maison mortuaire, pour la sépulture d'un sociétaire, les mêmes écussons destinés aux flambeaux, qui figureront au convoi — de fournir, à ses frais, une livre de cire blanche formant autant de petits cierges qu'il y aura de maîtres, et une demi-livre de même matière divisée également en autant de petits cierges qu'il y aura de maîtresses — de se pourvoir lui-même, à ses dépens, d'un gros flambeau dont il se servira dans les processions et dans les autres cérémonies religieuses — enfin, de donner, suivant ses moyens, le jour de son entrée en charge, une collation à ses confrères.

Il sera de même obligé de donner avis, à chaque membre, des assemblées qui auront lieu, et de faire, huit jours avant la fête patronale, en compagnie de son prédécesseur, une quête auprès de tous les maîtres de la confrérie et de ses

Digitized by Google

bienfaiteurs, tant de la ville que de ses faubourgs. Le lendemain de cette même fête, après le chantal des morts, il rendra compte à tous les maîtres assemblés de sa gestion pendant l'année.

Mais, ce qu'il y a de plus saillant et à quoi il semble être donné la plus grande importance, dans ce règlement des boulangers et des pâtissiers, c'est naturellement ce qui regarde le pain bénit de la fête patronale.

La cérémonie était des plus solennelles.

Tous les maîtres, à tour de rôle, étaient obligés de faire une semblable offrande. Le dernier qui s'acquittait de ce devoir, escorté de tous les maîtres et maîtresses, portait en grande pompe le crochon à celui qui devait lui succéder l'année suivante. Celui-ci le retenait alors à collation, ainsi que sa suite. Dans le cas où il venait à mourir avant d'avoir fait son offrande, sa veuve devait le remplacer.

Le pain à faire bénir comprenait quatre grosses tourtes en pâtisserie, et était préparé deux jours à l'avance, pendant lesquels les maîtresses s'appliquaient elles-mêmes à l'orner de fleurs, d'images et de bouquets.

Le jour de la solennité, il était porté de la maison de l'offrant à l'église, en une procession aussi curieuse qu'originale, ayant en avant de lui l'offrant avec un flambeau, et à sa suite tous les maîtres et maîtresses, ainsi qu'une « bande de violons. »

La bénédiction faite, quatre maîtres choisis à l'avance et munis de serviettes s'employaient à le distribuer aux assistants.

Quant à ce qui concernait le côté purement professionnel de la corporation, tout garçon, qui était admis à lever boutique, devait, à sa réception parmi les maîtres, payer cinq livres de cire blanche pour le luminaire, ou dix florins pour

Digitized by Google

les réparations de la chapelle, sauf les fils de maîtres qui étaient exempts de cette contribution.

De même, tout maître qui recevait un apprenti, était tenu de payer, pour la première année d'apprentissage de ce dernier, une livre de cire blanche ou un quart d'écu, et pour chacune des années suivantes, six sous pour la messe.

En outre, chaque maître boulanger, et chaque cuisinier ou cabaretier ayant four et faisant de la pâtisserie, était redevable annuellement, le premier de quinze sous pour la messe, et le second de cinq livres de cire blanche ou de dix florins, pour l'entretien de la chapelle.

***

A ces divers détails sur l'ancienne corporation des boulangers et des pâtissiers de Chambéry, j'ajouterai maintenant quelques renseignements sur les conditions dans lesquelles ils exerçaient leur profession, et sur leur distinction respective.

Soixante ans avant la date des statuts que je viens d'analyser, c'est-à-dire le 26 août 1614, les syndics et conseillers de cette ville avaient eux-mêmes établi, conformément à l'ordonnance de Son Altesse Royale le duc Charles-Emmanuel Ier, une réglementation sur le trafic du blé et du pain.

D'après ce règlement qui subsista longtemps depuis, il fut défendu généralement à quiconque de faire des provisions de blé au delà de son nécessaire, de vendre, d'acheter et même d'arrher aucune espèce de céréales, en dehors de la grenette, où le vendeur, du reste, était tenu de déclarer préalablement sur un registre le prix de sa marchandise, sans pouvoir ensuite l'augmenter.

Digitized by Google

Les revendeurs, les pâtissiers, les boulangers de la ville, et les étrangers ne pouvaient, à peine de vingt-cinq livres d'amende, entrer dans la grenette, les jours de marché, avant trois heures du soir.

Quant aux boulangers et aux pâtissiers, en particulier, ils étaient soumis à des ordonnances qu'ils ne pouvaient impunément transgresser.

En premier lieu, ils devaient être reconnus par l'autorité municipale et inscrits sur le registre des approbations. Nul autre ne pouvait exercer leur industrie dans la ville, sous peine, outre la confiscation de la marchandise, de vingt-cinq livres d'amende, s'il était solvable, ou du banissement, s'il ne pouvait payer.

Les boulangers se distinguaient des pâtissiers en ce que les premiers ne pouvaient confectionner, sous la même peine que précédemment, « aucuns gâteaux, riottes, carquelins, biscuits, cachemuseaux, tallamuses, gauffres, etc., » qui étaient spécialement du domaine des pâtissiers. Les boulangers étaient obligés de faire des pains « bien apprestés et conditionnés » d'un sou et de deux sous, suivant le poids fixé par la municipalité. Chacun devait donner à son pain une marque particulière et distincte. Il était, du reste, interdit à quiconque de ces industriels de vendre et de débiter en même temps d'autres denrées alimentaires [1].

*
* *

En 1733, on trouve cités, dans les actes de la confrérie, comme prieurs : Antoine Bay, Florentin Platte, Jean-Louis Girod, Claude Bollon; et comme procureurs : Claude Monet, Joseph Gontier. Obligés de faire, à cette date, un rapport

[1] *Archives municipales de Chambéry*, n° 1050.

Digitized by Google

au Sénat sur l'état de leurs revenus, ces officiers déclarent que la corporation, ne possédant ni fonds, ni fondation, n'a d'autre ressource financière que dans la cotisation de quinze sous payée annuellement par chaque membre. Ils ajoutent que, comme la somme obtenue par ce moyen est insuffisante pour rémunérer le service religieux de la fête patronale, ainsi que les messes des dimanches de l'année, le prieur était réduit à solder lui-même ce qui manquait [1].

***

Actuellement, le commerce du pain et de la pâtisserie est à peu près entièrement libre, et n'est soumis à aucune entrave de la part des municipalités. A Chambéry, la plupart des boulangers réunissent la pâtisserie à la boulangerie.

[1] *Archives du Sénat* (Dossiers divers).

Digitized by Google

CORPORATION DES APOTHICAIRES

SOMMAIRE HISTORIQUE

La corporation jurée des apothicaires ou pharmaciens de Chambéry, ne fut établie qu'en 1679. Provoquée par les représentants de cette industrie, Martin Tonce, Arestan, Mermoz, Panvin, Gabet, Peyssard et Bonican, qui en dressèrent les statuts, et en demandèrent l'approbation au Sénat par une requête du 22 mai de cette même année, elle fut confirmée et reconnue par la Cour souveraine, le 29 du même mois.

Dans une préface qu'on lit en tête de ce règlement, on trouve relatées les raisons qui militaient, suivant les requérants, en faveur de cette institution. Telles sont, entre autres, la supériorité des pharmaciens sur les chirurgiens, le concours nécessaire qu'ils apportent aux médecins, l'immense avantage de prévenir les abus, en même temps que de faire progresser l'art par une réglementation sage et un contrôle actif.

Malheureusement, le style empesé et légèrement amphigourique de cet exposé nuit un peu à sa clarté et à son effet dans l'esprit du lecteur.

Néanmoins, les prescriptions sont des plus sages et témoignent de la sollicitude qu'on avait alors pour le plus grand honneur de cette industrie.

Naturellement, ces honnêtes artisans n'ont garde d'oublier la religion dans l'exercice de leur art.

Digitized by Google

La patronne de la confrérie sera sainte Marie-Madeleine, qu'on honorera dans une des chapelles qui lui sont dédiées en quelqu'une des églises de la ville. Le jour et le lendemain de la fête de cette sainte (22 et 23 juillet), les maîtres feront célébrer une grand'messe, à laquelle tous devront assister, et pour laquelle chacun paiera deux florins.

En ce qui concerne les devoirs de la profession, on remarque surtout les ordonnances suivantes, au sujet des maîtres, des compagnons et des apprentis.

Chaque année, le lendemain de la fête patronale, il sera nommé deux jurés ou prieurs, dont l'un sera pris parmi les maîtres les plus anciens, et l'autre, parmi les maîtres les plus nouveaux de la corporation. Les élus prêteront serment de remplir fidèlement les obligations de leur charge.

Tout maître devra se rendre exactement aux assemblées auxquelles il sera convoqué. Les délibérations prises, ainsi que toutes les propositions faites et les conclusions adoptées dans ces réunions, seront inscrites dans un registre spécial et signées de tous les assistants. Nul ne devra se laisser aller, en cette circonstance, à des paroles injurieuses ou inconvenantes, sous peine de six florins d'amende.

Les deux maîtres jurés, ou prieurs, auront tout pouvoir de fixer la cotisation annuelle à payer par chaque membre de la corporation, d'inspecter chaque année, avec l'assistance d'un médecin, les boutiques des maîtres, et de poursuivre sans merci les contraventions au règlement.

Les examens des aspirants à la maîtrise seront faits par les prieurs et par tous les maîtres réunis, qui tous devront signer les lettres d'admission. Celui d'entre eux, qui n'aura pas assisté, surtout, à l'épreuve du chef-d'œuvre, sera passible de trois florins d'amende pour la première fois.

Digitized by Google

Les veuves de maîtres seront autorisées à continuer l'industrie de leurs maris, avec l'aide d'un garçon reconnu capable.

Chaque maître sera tenu de tenir sa boutique approvisionnée de tous les médicaments composés de la pharmacopée de Lyon. Aucun ne pourra vendre et débiter des drogues simples ou composées, à essence ou à base vénéneuse, si ce n'est aux artisans et aux industriels honnêtes qui en auront besoin pour leurs travaux.

L'industrie des apothicaires sera privilégiée. Aucun individu, épicier, confiseur, marchand-droguiste, colporteur, barbier, et même chirurgien ne pourra, dans la ville, vendre des médicaments, soit en boutique, soit en lieu privé. Par contre, les apothicaires ne pourront tenir, ni débiter aucune denrée alimentaire, tels que huile de noix, fromage, poissons secs, etc.

Quiconque aspirera à la maîtrise devra préalablement justifier qu'il a fait, outre son temps d'apprentissage, au moins trois ans de compagnonnage chez des pharmaciens de quelques villes renommées. Ensuite, il sera tenu de subir, devant les prieurs et les maîtres réunis, comme il a été dit précédemment, trois examens oraux, dans l'espace de deux mois, et de faire deux chefs-d'œuvre, dans un délai de quinze jours. Un seul aspirant sera admis à se présenter le même jour. Il aura, parmi les maîtres, un parrain qui l'assistera dans les épreuves, mais qui ne pourra, ni prendre part au vote, ni même être présent à la délibération des examinateurs.

Ce même aspirant paiera, avant tout, à la boîte de la corporation, pour la convocation de l'assemblée, deux florins par chaque maître — à chacun des deux prieurs présidant les examens, sept florins — à chaque maître

Digitized by Google

présent, trois florins — enfin à la même boîte de la confrérie, dix florins pour les lettres d'admission.

Les compagnons que les veuves de maîtres emploieront pendant leur viduité, devront subir eux-mêmes un examen de capacité devant les prieurs et les maîtres, et payer six florins, sans que cet examen puisse servir pourtant de titre à une maîtrise.

Tout compagnon servant dans la ville de Chambéry devra être catholique romain et de bonne vie. Aucun ne pourra passer du service d'un maître pharmacien à celui d'un autre pharmacien, sans le consentement explicite du premier, et à moins qu'il n'ait fait, dans l'intervalle, un séjour de six mois hors de la ville.

Quiconque voudra entrer en apprentissage de pharmacien sera tenu de connaître la grammaire, d'avoir au moins l'âge de quinze ans, et de payer quatre florins pour être employés à secourir les compagnons nécessiteux de passage à Chambéry [1].

***

Le règlement de 1726 ne modifia que très peu ces ordonnances.

La confrérie continua à honorer sainte Marie-Madeleine, comme sa patronne.

Elle fut aussi gouvernée par deux prieurs, qui étaient élus, non plus le lendemain, mais le jour même de la fête patronale, et qui ne pouvaient refuser leur charge, sous peine de deux écus d'or d'amende, à moins qu'ils ne l'eussent déjà remplie l'année précédente.

Ces officiers prêtaient serment le lendemain de leur élection entre les mains du vicaire de police. Ils avaient

[1] *Archives du Sénat*, vol. XLVII, fol. 116, 1678-1680.

Digitized by Google

principalement l'obligation de veiller à l'observation du règlement — de dénoncer les abus professionnels qui se commettaient — de convoquer l'assemblée des maîtres dans les cas réglementaires, ainsi que dans les cas urgents où les intérêts de la corporation se trouvaient engagés.

Aucun maître ne pouvait s'exempter d'assister aux réunions générales, sans un motif légitime.

Nul individu ne pouvait exercer la profession d'apothicaire dans la ville et ses dépendances, qu'il ne fût catholique romain, et qu'il n'eût subi auparavant deux examens et fait avec succès deux chefs-d'œuvre, en présence du vicaire de police, d'un médecin et de tous les maîtres apothicaires.

Le jour et l'heure de ces examens étaient fixés par le vicaire de police. L'aspirant devait avoir accompli, outre le temps de son apprentissage, trois ans de compagnonnage dans quelque autre ville. Il était assisté d'un parrain, comme il a été dit précédemment. Chacun des maîtres, à commencer par le plus moderne, lui posait successivement des questions, et tous lui indiquaient ensuite, d'un commun concert, les chefs-d'œuvre à faire. Avant ces diverses épreuves, le vicaire de police recevait à sa part, pour chacune d'elles, un écu d'or — le médecin, la moitié de cette somme — chaque maître assistant, deux livres dix sous. Lorsque l'admission était prononcée, il était remis six livres à la confrérie.

Le dernier maître reçu devenait en quelque sorte l'agent des jurés, ou prieurs, dans les affaires de la corporation, et devait se tenir constamment à leurs ordres.

Les assemblées devaient garder, en toute circonstance, un caractère digne et élevé. Aucune parole injurieuse ou inconvenante ne devait y être prononcée, sous peine de quatre livres d'amende contre celui qui se serait oublié.

Digitized by Google

Aucun maître ne pouvait employer un sarron, ou compagnon, sorti du service d'un autre maître de la ville, sans le consentement de celui-ci, ou avant un intervalle de trois mois passés hors de Chambéry. Le compagnon étranger devait prouver qu'il était de bonnes mœurs et qu'il appartenait à la religion catholique romaine.

Nul individu n'était reçu apprenti, s'il n'avait quinze ans, et s'il ne connaissait la grammaire.

Dans l'exercice de leur profession, les maîtres étaient soumis à une discipline sévère. Aucun médicament vénéneux ne devait être délivré, sans une ordonnance du médecin. Lorsqu'il s'agissait de composer un remède, la présence de l'un des prieurs et d'un médecin, qui attestaient sur un registre particulier la nature de chaque substance et leur mélange, était absolument requise. L'apothicaire ne pouvait s'ingérer en aucune manière dans la cure d'un malade, sauf le cas d'urgente nécessité. Il devait exécuter strictement les ordonnances du médecin, à moins qu'il n'eût des doutes sérieux sur la nocuité des substances prescrites. Dans ce cas, il était tenu de faire ses remarques au médecin et d'attendre ses nouveaux ordres.

Tout maître qui avait manqué trois fois gravement à ses devoirs professionnels, était déchu de son droit et ne pouvait plus exercer son art, sous peine de cent livres d'amende.

Il en fut ici, comme dans toutes les autres corporations jurées. Les diverses peines pécuniaires encourues par les délinquants, ainsi que les cotisations annuelles des confrères, servaient aux réparations de la chapelle de la confrérie, à la célébration des offices religieux et aux autres dépenses nécessitées par les circonstances.

Digitized by Google

***

Entre tous les pharmaciens qui se sont fait une renommée durable à Chambéry dans les anciens temps, je citerai particulièrement la famille Bonjean qui, dès l'année 1482, a produit consécutivement, de père en fils, quatorze maîtres en cet art. Dans les cinquante ans qui viennent de s'écouler, sont également à remarquer Pierre-Antoine Bebert, les Bouchet, les Saluce, les Calloud, les Bochet.

Digitized by Google

CORPORATION DES BLANCHISSEURS CHAMOISEURS, GANTIERS ET PELLETIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La corporation des blanchisseurs, chamoiseurs, gantiers et pelletiers, avait pour patron saint André, apôtre, et sa chapelle dans l'église des Antonins.

Elle ne fut constituée officiellement que le 1er décembre 1681, où ses membres, réunis dans l'arrière-boutique de Guillaume Besson, située près de Saint-Antoine, firent rédiger leurs statuts par le notaire Renaud.

Les membres présents à cet acte furent : Amé Pougué, prieur dès le 29 novembre précédent, Jean Revil, les frères Benoît et Maurice Domenget, Guillaume Besson, François Janin, Etienne Latout, Antoine Cantin, Etienne Darie, Michel Didier, Joseph Baccard, tous bourgeois ou habitants de Chambéry. Il fut convenu et stipulé que la nouvelle corporation serait régie de la manière suivante.

Chaque année, le dimanche qui précèdera la fête de saint André, les maîtres se réuniront dans l'église de Saint-Antoine et éliront leur prieur.

Celui-ci paiera, pour l'année de son priorat, quatre florins, une livre et demie de cierges, et offrira, suivant ses moyens, un pain bénit, le jour de la fête patronale de saint André (30 novembre).

Outre une grand'messe qui sera célébrée le jour de cette même fête, et une autre messe également solennelle qui

Digitized by Google

aura lieu le lendemain, il en sera dit une basse le premier dimanche de chaque mois, suivant la fondation qu'on aura soin de faire.

Tant pour ces offices religieux que pour les réparations de la chapelle, il sera payé annuellement par chaque maître entre les mains du prieur, le jour de la fête patronale, un florin, et, à titre de droit d'entrée, par chacun de ceux qui lèveront boutique en la ville, vingt florins, à l'exception des fils de maîtres qui ne paieront rien. De même, les apprentis, ne entrant en apprentissage, seront tenus à cinq florins une fois pour toutes, et, annuellement, à six sous pour la messe.

Tout l'argent de la confrérie, comme tous les titres qui la concerneront, sera enfermé dans une boîte à deux clefs, dont le prieur en détiendra une, et le plus ancien maître, l'autre.

Le lendemain de la fête de saint André, le prieur rendra compte de sa gestion financière pendant l'année, et remettra les registres, avec les fonds en caisse, à son successeur. Tous les maîtres devront assister à cette double opération, sous peine d'un florin d'amende pour tout manquant.

***

D'ailleurs, ce même jour où furent stipulées ces ordonnances, le 1er décembre 1681, il fut passé, par-devant le même notaire Renaud, une convention entre le couvent de Saint-Antoine et la confrérie. Les religieux Antonins présents furent le R. P. commandeur Grataz, le R. P. Joseph Crose, sacristain, et le R. P. Louis Ponce.

De son côté, la corporation fut représentée par les mêmes maîtres cités plus haut.

Par ce nouvel acte, les religieux s'engagèrent :

1° A célébrer solennellement, dans la chapelle de la

Digitized by Google

confrérie, avec diacre et sous-diacre, une grand'messe, le jour de la fête de saint André, patron de la confrérie.

2° A célébrer, aussi solennellement, avec diacre et sous-diacre, le lendemain de cette fête, une grand'messe pour les morts, suivie de l'absoute.

3° A dire, chaque premier dimanche du mois, entre sept et huit heures du matin, tant en été qu'en hiver, une messe basse.

4° A faire sonner eux-mêmes, ou à laisser faire sonner par les maîtres la grande cloche et le carillon de l'église du couvent, la veille et le jour de la fête patronale de la confrérie.

5° A célébrer solennellement, avec diacre et sous-diacre et absoute, le lendemain du décès de l'un des membres de la corporation, un service funèbre pour le repos de l'âme du défunt.

En retour de ce concours des religieux, la confrérie s'obligea elle-même à payer en premier lieu, chaque année, le lendemain de la fête de saint André, la rente fixe de vingt florins monnaie de Savoie, pour les messes de la fête patronale, du lendemain de cette fête et des premiers dimanches des mois, ensuite à salarier les gens que les religieux emploieront à sonner les cloches du couvent, la veille et le jour de la fête de saint André ; enfin, à solder pour chaque messe *de obitu*, célébrée pour les défunts de la confrérie, un quart d'écu.

Ce second acte, ainsi que le premier, fut approuvé et homologué par le Sénat de Savoie, le 13 décembre 1684, sur la requête qui lui en fut présentée le 28 novembre précédent.

Digitized by Google

COLLÈGE DES MÉDECINS

SOMMAIRE HISTORIQUE

La première institution de la corporation jurée des médecins remonte seulement à l'année 1684. Empruntant l'ancienne terminologie des corps d'artisans romains, on donna à la nouvelle société le nom de collège. De même, on désigna son chef par l'appellation de doyen, et le membre chargé de gérer ses intérêts matériels par celle de procureur ou syndic.

Les promoteurs de cette institution, ou plutôt ceux qui adressèrent au Sénat de Savoie une requête pour la faire approuver, furent les nommés Pottat, père, Pottat, fils, Jarre, Audé, George, Seigle et Ferragus, tous médecins de la ville de Chambéry. La raison qui les détermina à entreprendre cette œuvre, fut qu'à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les autres villes bien policées, il convenait qu'il ne se commît à Chambéry, la principale ville des États de Savoie, aucun abus dans l'exercice de la médecine, et qu'il y eût un corps de médecins instruit, honorable et digne en toutes choses.

Le règlement qui fut présenté, dans ce but, à l'approbation du Sénat, le 17 novembre 1684, contient dans l'un de ses articles, d'un côté, que nul ne pourra désormais exercer la médecine dans la ville et ses faubourgs, s'il n'est membre du collège, et, d'un autre côté, que les conditions, pour recevoir une telle agrégation, seront que l'aspirant soit docteur d'une Université reconnue, qu'il ait exercé la méde-

Digitized by Google

cine à domicile fixe, hors de la ville et de ses faubourgs, au moins pendant cinq années entières, enfin qu'il soit catholique, apostolique romain.

Les autres dispositions de ce même règlement témoignent d'une non moindre sollicitude pour tout ce qui pouvait concourir à l'honneur du corps médical et au bien public.

Le collège aura toute autorité pour examiner, avec l'assistance des jurés apothicaires, la nature et la composition des médicaments et drogues qu'ont coutume de colporter et de débiter les saltimbanques, charlatans, triacleurs et autres gens de cette sorte.

La religion était alors honorée également par toutes les classes de la société. C'est à elle qu'étaient dues cette honnêteté de sentiments et cette force de caractère qui distinguaient nos ancêtres. Les médecins, pour être plus instruits et plus élevés que le vulgaire, ne se croyaient pas exempts de recourir à ses salutaires bienfaits et d'en inscrire la pratique dans leurs statuts.

Tous les docteurs agrégés se réuniront en assemblée générale, chez le doyen, le jour de la fête patronale (18 octobre), pour entendre la lecture du règlement. De là, ils se rendront à leur chapelle entendre la sainte messe. Ils se garderont aussi d'oublier leurs confrères défunts. Le lendemain de la fête de saint Luc, tout le collège assistera au service funèbre qu'il fera célébrer pour le repos de leurs âmes. En outre, quand l'un d'eux décèdera, tous les autres agrégés, dont quatre seront choisis pour tenir les coins du drap, auront l'obligation d'accompagner le corps du décédé au lieu de sa sépulture et de donner une messe pour lui.

Lorsqu'il sera nécessaire ou simplement utile de délibérer en commun sur une question d'hygiène publique ou

Digitized by Google

sur quelque affaire grave intéressant le collége, le doyen s'empressera de convoquer l'assemblée générale des agrégés. Chacun de ceux-ci sera avisé par un billet particulier porté à son domicile, et aucun d'eux ne devra manquer de se rendre à l'appel.

Pour assurer la conservation des pièces authentiques relatant les actes de la corporation, il existera un coffre en noyer, fermant à trois clefs, dont l'une sera gardée par le doyen, la seconde par le procureur, et la troisième par un agrégé. Ce coffre renfermera principalement le livre des aphorismes d'Hippocrate à commenter par les récipiendaires dans leurs examens, le registre des délibérations, et tous autres titres ou documents de la Société.

Tout agrégé paiera annuellement, entre les mains du procureur, la somme de huit florins monnaie de Savoie, pour les dépenses obligatoires de la corporation.

Le doyen présidera le collège et sera toujours le plus ancien docteur ; les autres agrégés suivront, pour la préséance entre eux, l'ordre de leur admission dans la Société.

Le procureur ou syndic sera élu à la majorité des suffrages, pour trois années consécutives. Il percevra les cotisations des membres du collège, paiera les dépenses de la Société, et rendra, à l'expiration de sa charge, un compte exact de sa gestion entre les mains de l'ancien doyen et du doyen nouvellement nommé.

Toutefois, le point sur lequel les statuts insistent le plus, concerne l'agrégation des nouveaux membres. Tout d'abord l'aspirant, en formulant sa demande, devra payer, entre les mains du procureur, deux cents florins, s'il est étranger au collège par sa famille, et seulement cent florins, s'il est fils d'un agrégé. Cette somme sera destinée à la boîte commune du collège.

Digitized by Google

Outre les membres de la Société, un commissaire spécial, nommé par le Sénat, et le procureur général de la haute Cour, assisteront aux épreuves qui auront ensuite lieu. Les uns et les autres recevront chacun des honoraires particuliers.

Les examens auront lieu en public, c'est-à-dire dans un local dont la porte restera ouverte, et les docteurs agrégés seront en robe et en bonnet carré.

Dans une séance préliminaire, le récipiendaire sera tenu de présenter d'abord ses lettres de docteur et les attestations authentiques de ses cinq années de pratique préparatoire. Ensuite, de trois mois en trois mois, il aura successivement à développer un aphorisme théorique d'Hippocrate et un aphorisme pratique du même. Ces sujets, inscrits dans un volume composé dans ce but, seront tirés au sort, au moyen d'une épingle, par le sénateur commissaire.

Après le discours du récipiendaire, chaque agrégé aura le droit de lui poser des questions sur la même matière. Néanmoins, si l'aspirant tient ses lettres de docteur d'une des Universités renommées, comme celle de Paris ou de Montpellier, on pourra se contenter de juger de sa capacité sur ses seules harangues.

Enfin, lorsque ce même aspirant sera agréé, deux agrégés en robe le conduiront auprès du seigneur commissaire et du procureur général, pour y prêter serment d'observer fidèlement les statuts du collège. Si, au contraire, il a été jugé d'une science insuffisante, il pourra être renvoyé par les examinateurs à une date ultérieure et déterminée, pour se représenter à une nouvelle épreuve.

Toutefois, le Sénat, qui entérina ce règlement, le 18 novembre 1684, en modifia les articles relatifs au privilège pour les agrégés d'exercer exclusivement la médecine à

Digitized by Google

Chambéry, ainsi qu'aux droits à payer par les récipiendaires, soit au collège, soit aux examinateurs. Dans le premier cas, contrairement à ce qui avait été proposé, il laissa loisible aux particuliers de se servir, dans leur maladie, des médecins qui leur plairaient davantage, bien que ceux-ci ne fissent point partie de la corporation et résidassent hors de la ville. Dans le second cas, il arrêta que les candidats ne seraient tenus de payer à la confrérie que la moitié de la somme d'abord fixée, c'est-à-dire cent florins.

Les examinateurs auront aussi leurs honoraires limités, le sénateur commissaire et le procureur général à une pistole, le doyen à une demi-pistole, et chacun des agrégés à un ducaton seulement. Quant à l'intervalle de temps entre les diverses formalités de l'admission, il sera loisible à l'aspirant de les abréger, suivant sa convenance.

Malgré la sagesse de ces ordonnances, le collège des médecins dura peu. Une note, placée en marge de la page du registre où sont inscrits les statuts, mentionne la prompte disparition de cette Société [1].

***

En dehors des personnages de cette profession qui sont cités plus haut, je rappellerai maintenant quelques-uns de ceux que l'on trouve dans le catalogue du regretté docteur Louis Guilland [2] : *13e siècle,* Pierre du Bourget. — *14e siècle,* Palmerius, Guido Albini, Boni. — *15e siècle,* Denis, Michael, Dissipatis, Anuci, Amédée, juif converti, Joseph Ami. — *16e siècle,* Joseph-Antoine Bocca. — *17e siècle,* les deux Arestan, Guillaume Pichon, Amé Brondel, Demotz,

[1] *Archives du Sénat,* vol. XLVIII, fol. 24, 1680-1683.

[2] *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* vol. XXIII.

Digitized by Google

Amédée de la Charrière. — *18e siècle,* Claude Pugin, Brun, Origan, François Gresy, Jacques Perroux, Jean-Baptiste Bo, Pierre Boissat, Joseph Dacquin, Amédée Pillet, Ritaud. — *19e siècle,* les deux Guilland Jean-François et Louis, père et fils, Claude-Francisque Chevallay, Joseph Besson, Charles-Jacques François, Amédée Rosset, Joseph-Marie Songeon, Etienne-Edouard Revel, Joseph Carret, Pierre-Marie Déage, Joseph Bebert, Gaspard-Antoine Denarié, Auguste-Joseph-Marie Chamousset, Alphonse Perrotin.

Digitized by Google

CORPORATION DES MEUNIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

Cette corporation existait depuis longtemps à Chambéry, lorsque, déchue de son ancienne renommée par certains abus qui s'étaient glissés en son sein, quelques-uns de ses membres prirent l'initiative de la reconstituer.

Elle avait pour patron saint Martin, évêque, et sa chapelle se trouvait dans l'église de Saint-Léger.

Les maîtres de cette profession étaient, en 1688, au nombre de vingt et portaient les noms qui suivent ; François Porral, Michel Dianant, Simon Chiron l'aîné, fils de feu Étienne Chiron, François George, Benoît Porcier, Louis Gomet, François Chiron, fils de feu Pierre Chiron le jeune, François Poguet, Claude, fils de Pierre Chiron, Louis Chambon, Pierre Porral, Claude Moulin, Michel Rogay, Benoît Borner, Nicolas Roncin, Benoît Gaillard, Simon Chiron, François Chiron, Bernard, Jean-Pierre et Jean Burdet.

Les douze premiers de ces artisans, suivant leurs propres paroles « cherchant la plus grande gloire de Dieu et du glorieux saint André, leur patron, qu'ils ont esleu dès longtemps dans l'esglise de Sainct Léger, » se réunirent, le 9 novembre 1688, par-devant le notaire ducal Excoffon, et convinrent de renouveler les statuts de la confrérie. Les huit autres, absents de cette assemblée, déclarèrent d'un commun concert, le 12 du même mois, par-devant le même

Digitized by Google

notaire, ratifier et accepter les décisions des maîtres précédents.

Les statuts et ordonnances, qui devinrent dès lors la nouvelle loi de la corporation, contenaient principalement les dispositions suivantes :

Les confrères s'assembleront quinze jours avant la fête patronale de saint Martin, pour élire un prieur et un procureur, ou syndic, de la confrérie. Tous devront assister à cette réunion, sous peine d'une livre de cire, ou d'un quart d'écu d'amende.

Le prieur devra faire célébrer une messe solennelle, le jour même de la fête de saint Martin (11 novembre), un chantal aussi solennel pour les défunts de la confrérie, le lendemain, enfin une messe basse, chaque dimanche de l'année. Tous les confrères seront rigoureusement tenus d'assister aux deux premiers de ces offices religieux, sous peine d'une livre de cire d'amende, à moins d'en être empêchés par la maladie, ou par une absence hors de la ville.

Il sera absolument interdit à tout membre de la corporation, ainsi qu'aux gens à son service, de battre le blé, de faire moudre, de réparer les artifices du moulin et de promener sa voiture dans la ville, le jour de la fête patronale, sous peine de cinq florins d'amende.

Enfin, pour subvenir aux dépenses obligatoires de la confrérie pour les services religieux, l'entretien de la chapelle et autres objets, chaque confrère, outre les amendes que devront payer les contrevenants au règlement, sera tenu de remettre annuellement au procureur, le jour de l'élection des officiers, quinze sous, et, le jour du chantal pour défunts de la confrérie, la même somme.

Le procureur devra rendre compte de sa gestion financière pendant l'année, le lendemain de la fête patronale de

Digitized by Google

saint Martin. Dans le cas où il aurait eu à faire quelques dépenses pour la perception des cotisations et autres revenus de la Société, elles lui seront restituées en ce moment [1].

*
* *

Je ferai observer, à propos de ces détails sur l'organisation et la vie de la confrérie des meuniers, que l'industrie de ces artisans était, d'ailleurs, soumise à une réglementation sévère de la part de l'autorité civile. Outre les prescriptions générales du règlement de police de la ville de Chambéry, qui interdisait, comme on l'a vu à l'article des pâtissiers et des boulangers, l'accaparement des blés et leur achat en dehors de la grenette, il était, par exemple, en 1614, rigoureusement défendu aux meuniers, sous peine de vingt-cinq livres d'amende pour chaque contravention, d'entrer personnellement sans permission dans la grenette elle-même et d'y introduire aucun bétail pendant la durée du marché [2].

[1] *Archives du Sénat,* vol. L, fol. 105, 1687-1691.

[2] *Règlement des syndics et conseillers de Chambéry,* du 26 août 1611 (Archives municipales de Chambéry, n° 988).

Digitized by Google

CORPORATION DES CIERGIERS, CONFISEURS ÉPICIERS ET DROGUISTES

SOMMAIRE HISTORIQUE

Sept ans après la reconstitution de la corporation des meuniers, dont il vient d'être parlé, la confrérie des marchands ciergiers, confiseurs, épiciers et droguistes, entra dans la même voie.

Déjà ancienne, cette dernière Société avait été dotée, le 20 mai 1664, par le pape Alexandre VII, de faveurs spirituelles en tout semblables à celles qu'on a vues précédemment octroyées aux tailleurs, aux tisserands et aux charpentiers.

Le 4 janvier 1695, sur l'initiative de son prieur, Joseph Lard, marchand cierger et bourgeois de Chambéry, elle arrêta et stipula, par-devant le notaire ducal Chanterel, des statuts nouveaux, qui furent approuvés par le Sénat, dans la même année.

Les membres présents et absents, qui prirent et acceptèrent cette délibération, furent, en outre du prieur Joseph Lard, Joseph Bastien, épicier, Claude Vichet l'aîné, Joseph Dardel, Joseph Villat, Philippe Gaymoz, Jean-Baptiste Clavel, Jean Calvet, Estienne Romanet, Alexandre Le Vigier, Jean Debesche, Bénigne Boulanger, Joseph Delphin, Aimé Rambert, Claude Barrier, Claude Vichet le jeune, Claude Bastien, Claude-François Villat, Claude Lard, René Verney, Jean-Joseph Brunet.

Digitized by Google

Très peu des nouvelles ordonnances se rapportent aux devoirs professionnels des sociétaires ; la plus grande partie d'entre elles, au contraire, concernent leurs offices religieux.

La confrérie reconnaît sainte Geneviève pour patronne, et a sa chapelle dans l'église de Sainte-Marie-Egyptienne[1].

Chaque année, la fête patronale (3 janvier) sera célébrée « ponctuellement » par les confrères. Prévenus à l'avance de la solennité, ils devront tenir rigoureusement, ce jour-là, la porte de leurs boutiques fermée, à peine, contre le contrevenant, d'un écu d'or d'amende au profit de la confrérie.

De même, le lendemain de cette fête, il sera célébré une messe solennelle pour tous les confrères défunts.

Les honoraires dus pour les services divins, en ces deux circonstances, seront pris sur le produit des cotisations annuelles des membres de la corporation jurée.

Chacun de ceux-ci devra payer annuellement, le jour de la fête de sainte Geneviève, à savoir : le maître deux florins, le compagnon dix-huit sous et l'apprenti un florin.

De plus, lorsque quelqu'un passera maître et lèvera boutique, il sera tenu d'abord à la solde d'un louis d'or d'introge, ensuite à la redevance annuelle d'un quart d'écu, payable également le jour de la fête patronale. Les fils de maîtres n'auront à s'acquitter que de cette dernière contribution.

Toutes les cotisations et tous les droits provenant ainsi des sociétaires seront perçus par le procureur élu de la Société et renfermés dans une boîte gardée par celui-ci et dont le prieur tiendra la clef.

Aucune somme ne pourra en être distraite qu'en présence et du consentement de ce dernier.

[1] Située vers le Bocage, sous la montée de Saint-Martin, elle est aujourd'hui détruite et remplacée par la caserne de cavalerie.

Digitized by Google

Le procureur, lorsqu'il aura accompli sa perception et payé les frais des services religieux, devra, à la fin de chaque année, en présence du prieur et des confrères, rendre un compte exact de sa gestion financière. L'excédant des recettes sur les dépenses du culte sera employé, suivant les délibérations de la confrérie, à ses autres besoins.

*
* *

Toutefois, il est à remarquer que ces diverses industries, et particulièrement celle des ciergiers, ne laissa pas de provoquer à plusieurs reprises l'intervention, soit de la cité, soit du Sénat.

Le 14 juillet 1655, la ville avait déjà fait la défense de vendre sur tout son territoire aucun cierge, flambeau ou bougie, qui ne fût de cire pure et où il entrerait, pour une part, de la graisse, de la poix, du suif ou toute autre substance de ce genre ; en même temps, il fut enjoint, comme garantie contre toute contravention à cette ordonnance, que chaque fabricant apposerait sur ses produits une marque particulière, dont le double serait remis aux archives municipales [1].

Plus tard, le 22 janvier 1710, les nobles syndics et conseil de Chambéry durent encore porter une semblable inhibition, qui, combattue cette fois devant les tribunaux par les nommés Claude Lard, Antoine Veyret et Jean Colat, amena, le 8 janvier 1713, un jugement confirmatif de la Cour souveraine.

Enfin, par suite des réclamations du public contre le prix élevé du luminaire en cire pure et sur la remontrance du

[1] *Archives Mugnier* (Ancien sommaire des actes des archives de la ville de Chambéry).

Digitized by Google

procureur général Deville, le Sénat, revenant sur sa précédente décision, permit, par arrêt du 18 février 1715, à tout marchand ciergier de fabriquer et de vendre des cierges, bougies et flambeaux, soit de cire pure, soit de cire mélangée, à la seule condition que chaque sorte de ces objets serait désignée par une marque distinctive. Le même jour, pour empêcher que sa décision fut rendue vaine, il fit inhibition aux communautés de faire aucun accaparement des suifs et des graisses de la localité, et enjoignit aux bouchers de vendre ces substances à tout individu qui en aurait besoin [1].

[1] *Archives départementales*, série C, n° 718.

Digitized by Google

CORPORATION DES PERRUQUIERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

Les perruquiers ne s'érigèrent en confrérie, paraît-il, qu'en 1726, au moment où, suivant les lettres patentes du roi Victor-Amédée II, de l'année précédente, les statuts de tous les anciens corps de métiers furent révisés.

Ils prirent pour patron le Bienheureux Amédée, duc de Savoie (Amédée IX).

En général, le règlement qu'ils adoptèrent ne différa guère, quant aux points essentiels, de ceux des autres associations qu'on a vues jusqu'ici. Seules quelques dispositions particulières sont à remarquer.

Le dimanche, avant la fête du Bienheureux Amédée, les perruquiers réunis en assemblée générale devaient élire, à la majorité des suffrages, un prieur et deux jurés, qui ne pouvaient refuser ces offices, sous peine d'un écu d'or d'amende, à moins qu'ils ne les eussent déjà remplis l'année précédente. Après cela, l'ancien prieur rendait ses comptes de l'année écoulée et remettait les titres à son successeur.

Le lendemain de ce même jour, le nouveau prieur, ainsi que les deux jurés, prêtaient, entre les mains du vicaire de police, serment de veiller à l'observation des statuts par les confrères, et de remplir lui-même fidèlement son emploi. Il était spécialement chargé de percevoir les cotisations annuelles des membres de la corporation et les amendes encourues par les contrevenants aux statuts.

Digitized by Google

Les jurés étaient tenus de faire, deux ou trois fois pendant l'année, la visite de la boutique des maîtres, et de s'assurer ainsi qu'aucun d'eux ne s'écartait des articles du règlement, qui lui traçaient ses devoirs.

Tout maître devait payer annuellement, dans les quinze jours qui précédaient l'assemblée générale, dix sous, pour être employés, avec les amendes encourues et les autres droits casuels, à faire, en dehors des réparations à la chapelle, célébrer une messe solennelle, le jour de la fête patronale du Bienheureux Amédée de Savoie (30 mars), et un service funèbre pour les défunts de la confrérie, le lendemain de cette fête.

En ce qui concerne l'exercice de la profession, il était expressément défendu aux maîtres de teindre ou de blanchir les cheveux qui entraient dans la confection des perruques, sous peine de la confiscation de la marchandise et d'un écu d'or d'amende. Il était de même interdit, à peine de deux écus d'or d'amende, de vendre aucune de ces coiffures, faites en tout ou en partie de vieux cheveux, sans en prévenir les acheteurs.

Nul ne pouvait exercer la profession de perruquier dans la ville et ses dépendances, soit en boutique, soit en chambre, qu'il n'eût auparavant subi un examen de capacité et fait avec succès un chef-d'œuvre. Toutefois, aucun compagnon ne pouvait être admis à l'examen qu'il n'eût travaillé précédemment de son art, au moins cinq ans chez des maîtres, y compris le temps de son apprentissage, et s'il était étranger, qu'il n'eût justifié, par des attestations authentiques, de ses bonnes mœurs et de sa qualité de catholique romain.

Quant aux apprentis, ils ne pouvaient convenir d'un terme moindre de deux ans pour leur apprentissage, ni

Digitized by Google

travailler chez un autre maître, avant l'expiration de ce temps.

Il était également défendu aux sarrons, ou compagnons, de quitter le service du maître auprès duquel ils s'étaient engagés pour un temps déterminé, avant d'avoir exécuté en tous points les clauses de leur convention. S'il n'y avait aucun contrat de ce genre, ils étaient tenus d'avertir de leur départ, quinze jours d'avance.

Le 9 mai 1726, François Billon, élu syndic, prêta serment au consulat d'être fidèle au roi, d'exercer son emploi en homme de bien et d'honneur, de dire la vérité sur la défectuosité des ouvrages et des marchandises qui lui seraient soumis, d'en faire une juste expertise, enfin de faire observer par les maîtres et d'observer lui-même les articles du règlement.

Digitized by Google

CORPORATION DES FROMAGERS — CONFRÉRIE DES ARTISANS

I

CORPORATION DES FROMAGERS

En inscrivant ici les noms de la corporation des fromagers et de la confrérie des artisans, je satisfais plus ma sollicitude de ne rien négliger de ce qui peut rendre mon travail moins incomplet que je n'ai le bonheur de pouvoir décrire leur vie. Mes renseignements à l'égard de ces Sociétés, sauf ce qui concerne leur existence, sont des plus restreints.

Tout ce que je suis parvenu à découvrir de la corporation des fromagers, c'est qu'elle subsistait encore au dernier siècle et qu'elle avait sa chapelle dans l'église de Lémenc.

II

CONFRÉRIE DES ARTISANS

La confrérie des artisans n'était pas, en réalité, une association de membres du même art ou du même métier, ayant en vue le meilleur exercice de leur profession ; mais

Digitized by Google

elle était une réunion d'ouvriers de tout genre et reposait seulement sur un but religieux.

Érigée, dès le dix-septième siècle, dans l'église des Jésuites, elle avait pour directeurs les Pères de cette Compagnie.

L'organisation de son bureau ne différait guère de ce qui existait dans les corporations ouvrières particulières, si ce n'est que le premier de ces membres portait le nom de préfet, au lieu de celui de prieur. Les quelques officiers qui me sont apparus, dans mes recherches, appartiennent surtout au dernier siècle. Tels furent : en 1724, François Cavoret, préfet ; Humbert Chardon, trésorier ; Charles Guilliet, natif de Dullin, marchand d'habits, ex-préfet ; Claude Garin, procureur ; Antoine Dégrange, conseiller, — en 1733, François Jourdan, maître perruquier, préfet.

Cependant, la confrérie possédait un certain nombre de rentes dont le produit était surtout destiné à secourir ses membres malades et nécessiteux. D'après l'état qui fut fourni en 1733, sur l'ordre du roi Charles-Emmanuel III, ces divers revenus comprenaient :

1° Une rente annuelle de soixante dix florins anciens, monnaie de Savoie, provenant d'une donation, du 17 janvier 1686, de Claude Grange, natif de Thônes, marchand d'habits à Chambéry ;

2° Un loyer de soixante florins, d'une maison située au faubourg Reclus et léguée, dans son testament du 19 juillet 1678, par François Chavoneu, natif de Sonnaz, boulanger à Chambéry ;

3° Une rente annuelle de cent livres de Savoie, provenant d'aumônes, de quêtes et d'économies capitalisées, et due, suivant acte de rentes constituées du 13 juin 1724, par Joachim Vachon, avocat au Sénat, né à Cluses et habitant à Thyez.

Digitized by Google

LES BOUCHERS

SOMMAIRE HISTORIQUE

Quant aux bouchers de Chambéry, je n'ai rencontré, non plus, jusqu'ici, aucun acte qui démontre qu'ils aient jamais formé une confrérie jurée. Malgré cela, je ne crois pas hors de propos de dire, en ce moment, quelques mots de la condition dans laquelle ces industriels exercèrent autrefois leur profession.

Dès un temps reculé, leur industrie fut soumise à une sévère réglementation, de la part du Gouvernement et de l'autorité municipale.

Déjà, le 11 août 1425, le Conseil d'État résidant à Chambéry avait édicté des dispositions, que le duc Amédée VIII renouvela et confirma par lettres patentes du 20 du même mois.

A ce moment, les bouchers de notre ville étaient au nombre de dix et se nommaient, les frères Pierre et Jacques Morel, Hugues Falseu, Thomas Machinicher, Hugues Portier, Jacques Roy, Jean Bussi, Ainard Dars et Pierre Debut.

En vertu des ordonnances du souverain, les gens de cette profession devaient prêter d'abord serment de remplir exactement et fidèlement les obligations qui leur étaient imposées.

Celles-ci étaient énumérées à peu près en ces termes :

Les animaux tués seront écorchés, à la vue de tout le monde, dans un local destiné à cette opération, et jamais

Digitized by Google

dans les maisons particulières des bouchers, ni dans aucun lieu secret.

Les viandes à débiter devront être tenues aussi exclusivement dans des boucheries ou boutiques aménagées à cet effet, et nulle part ailleurs. Elles seront vendues au poids, sauf les têtes et les *brelaudes*[1], qui seront vendues aux pièces.

Les bouchers seront obligés de livrer leur marchandise à tout acheteur, depuis une demi-livre au-dessus, et ne pourront en refuser à personne au prix fixé.

Les viandes vendues seront aussitôt enlevées de l'étal et cesseront d'être exposées[2].

***

Ce règlement, qui paraît avoir subsisté longtemps après sa promulgation, fut renouvelé et complété en 1737. Le 18 mars de cette année, l'intendant général de Savoie, Gaspard-Marie Bonaud, comte de Monteu, publia, sur le même sujet, les prescriptions qui suivent :

Aucun boucher ne pourra tuer d'animal, vendre et débiter de la viande ailleurs que dans « l'escorcherie » et dans la boutique qui seront déterminées, sous peine de la confiscation de la marchandise et de vingt-cinq livres d'amende.

Un inspecteur visitera les bêtes à abattre et les viandes exposées. Il sera interdit de tuer et de débiter aucun gros animal qui ne soit gras et reconnu bon par cet agent ; de même, il ne sera point permis d'abattre un veau d'un poids

[1] Dans l'article des capitulations des bouchers de 1425, rapporté dans l'ancien sommaire des actes des Archives de Chambéry, que j'ai déjà cité, on trouve ainsi défini ce qu'on nommait alors *brelaudes :* « Il leur est défendu de peser aucunement auxdits poids et balances les testes des animaux et autres semblables parties des bestes qui ne valent rien et ne sont garnies que d'os, lesquelles ils appellent brelaudes. »

[2] *Archives municipales de Chambéry,* n° 130.

Digitized by Google

moindre de soixante-dix livres. L'inspecteur qui tolérerait une infraction à ces dispositions serait passible lui-même de dix livres d'amende.

Tout boucher qui tuera, vendra, débitera, et même qui simplement recevra un animal mort de lui-même, ou malade, ou soupçonné tel, sera punissable d'un trait de corde.

Afin d'éviter l'accaparement des viandes par les riches au détriment des pauvres, dans les boucheries, nul ne pourra payer cette marchandise au-dessus du prix fixé par le tarif. Toute infraction à cette ordonnance rendra l'acheteur et le vendeur passibles de vingt livres d'amende.

En aucun cas, la viande ne sera vendue à la pièce, mais elle sera toujours pesée, avec un équitable mélange de bonnes parties et de parties moins recherchées.

Les hôteliers, cabaretiers et aubergistes ne devront point être servis avant les particuliers qui se trouveront en même temps qu'eux dans la boutique, sous peine de dix livres d'amende, tant contre ces industriels que contre les bouchers. De même, ils ne pourront, sous la même peine, faire acheter la viande par d'autres intermédiaires que leurs domestiques ordinaires.

Aucun boucher ne pourra vendre, sous peine de dix livres d'amende, de la graisse à d'autres personnes qu'aux habitants de Chambéry et de ses faubourgs, ni l'exporter au dehors de la commune.

Enfin, l'industrie des bouchers sera privilégiée. Nul autre que celui qui aura été inscrit et approuvé comme tel, ne pourra vendre et débiter aucune espèce de viande, comme de bœuf, de vache, de génisse, de veau, de mouton et de brebis, sous peine de la confiscation de la marchandise et de cinquante livres d'amende, aussi bien contre l'acheteur que contre le vendeur [1].

[1] *Archives municipales de Chambéry*, n° 130.

Digitized by Google

ANCIENNES CORPORATIONS DES ARTS ET MÉTIERS D'ANNECY

CORPORATION DES MOULINIERS EN SOIE

SOMMAIRE HISTORIQUE

La première corporation jurée de la ville d'Annecy qui m'est apparue dans les documents publics que j'ai consultés, est celle des mouliniers en soie.

Cette Société s'érigea en confrérie dans l'année 1634.

Les statuts, après avoir été approuvés par l'évêque de Genève, Jean-François de Sales, et à la suite de plusieurs autres formalités, furent entérinés par le Sénat de Savoie, le 7 février de la même année 1634. On y remarque principalement les devoirs de religion et de charité que les membres devaient remplir.

Les confrères reconnaîtront Notre-Dame de Pitié pour leur patronne et auront leur chapelle en l'église de Saint-Dominique.

Chaque année, ils éliront, en assemblée générale, un prieur et deux assistants, qui devront pourvoir à tous les besoins de la confrérie, et dont le mandat expirera régulièrement la veille de la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge.

De même, il sera nommé pour une année un secrétaire,

Digitized by Google

qui, sous les ordres du prieur et des assistants, sera tenu d'orner la chapelle.

Nul ne pourra faire partie de la confrérie, s'il n'a obtenu les suffrages du prieur, des assistants et des deux tiers des membres.

Chaque dimanche et chaque jour de fête solennelle, tous les confrères, à moins d'un empêchement légitime dont ils devront faire connaître la cause au prieur, auront l'obligation de se réunir dans leur chapelle, pour entendre la sainte messe, le sermon et les autres prières qui s'y feront. Pareillement, ils seront tenus de se confesser chaque mois, ainsi qu'aux fêtes de la Sainte Vierge, et de dire chaque jour cinq *Pater*, cinq *Ave* et le *Salve Regina*.

Dans le but de favoriser l'accomplissement de ces devoirs de religion, le prieur et les religieux de Saint-Dominique seront chargés d'entendre les confessions, de dire la messe des dimanches et des jours de fêtes solennelles, comme d'y prêcher. La fête de l'Assomption de la Sainte Vierge aura ceci de particulier, qu'elle sera célébrée par une grand'-messe, avec diacre, sous-diacre, accolytes et encens. En outre, les mêmes religieux devront faire, le lendemain de cette fête, avec une semblable solennité, un service funèbre pour tous les défunts de la Société.

Pour le luminaire nécessaire dans ces offices divins, comme pour toutes les autres dépenses de la confrérie, chaque membre, sur l'invitation du prieur et des assistants, fournira ce que lui dictera sa dévotion.

La charité ne devra pas moins être observée, vis-à-vis les uns des autres, par les sociétaires. Quand un confrère tombera malade, le prieur sera tenu de le visiter et de lui faire recevoir les derniers sacrements. S'il vient à mourir, le même prieur fera dire une messe pour le défunt et invi-

Digitized by Google

tera les autres membres de l'association à y assister. Tous ceux-ci auront l'obligation d'accompagner le corps au lieu d'inhumation, et de dire le *Miserere*, s'ils savent lire, sinon, de réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*.

Enfin, il fut convenu que, pour mieux détruire la funeste influence du voisinage de Genève, où la plupart des maîtres et des ouvriers en soie avaient fait leur apprentissage, on s'adresserait au Souverain Pontife, afin d'obtenir des indulgences semblables à celles dont étaient gratifiées les autres corporations du même métier.

Les membres qui apposèrent leur signature au bas de ces statuts, furent P. Richard, prévôt, Etienne Laurent, Antoine Gaesel, Bibay, Laurent Grumet, maîtres jurés [1].

[1] *Archives du Sénat*, vol. XXXVII *bis*, 1631-1674.

Digitized by Google

CORPORATION DES SERRURIERS, COUTELIERS ARQUEBUSIERS, MARÉCHAUX-FERRANTS, POTIERS FERBLANTIERS, SELLIERS BOURRELIERS, FOURBISSEURS, HORLOGERS TAILLANDIERS ÉPERONNIERS, AIGUISEURS, CHAUDRONNIERS VITRIERS, CLOUTIERS

HISTORIQUE

De même qu'à Chambéry, il existait autrefois, à Annecy, une corporation jurée qui réunissait la plupart des artisans qui travaillaient le fer ou le cuivre.

Cette Société, ou confrérie, comprenait les seize arts qui suivent : les serruriers, les couteliers, les arquebusiers, les maréchaux-ferrants, les potiers, les ferblantiers, les selliers, les bourreliers, les fourbisseurs, les horlogers, les taillandiers, les éperonniers, les aiguiseurs, les chaudronniers, les vitriers et les cloutiers.

Elle reconnaissait aussi saint Éloi pour patron, et avait sa chapelle dans l'église de l'ancienne commanderie du Saint-Sépulcre.

Son origine remonte à l'an 1648. Du moins, un certain nombre de ses membres, assemblés par-devant le notaire Figuet, convinrent, le 12 janvier de cette année, de plusieurs statuts, qui furent ensuite homologués par le conseil présidial du Genevois, le 28 mai suivant.

Quatre-vingt quatorze ans après cette date, le 21 juin

Digitized by Google

1742, le Sénat de Savoie confirma, de son côté, ces mêmes règlements et en rendit l'exécution obligatoire aux confrères, dont le nombre était alors de trente-six.

***

Depuis ce moment, la confrérie eut encore souvent recours à l'autorité civile, soit pour être maintenue dans ses anciens droits, soit pour être autorisée à édicter de nouvelles ordonnances. Vers le milieu de la seconde moitié du siècle dernier, par exemple, ayant constaté de nombreux et criants abus dans l'exercice des divers arts qu'elle embrassait, elle résolut d'y remédier, et fit stipuler dans ce but, par le notaire Balleydier, un nouveau règlement dont elle demanda l'approbation au roi.

Le rapport qui exposait l'état déplorable dans lequel étaient tombées la plupart des industries unies, ainsi que les moyens adoptés pour l'améliorer, fut transmis, le 23 avril 1776, à l'avocat fiscal général à Chambéry, M. Adami, par le nommé de Mongenis, chef du bureau de police à Annecy. Ce document, ainsi qu'une quittance faite par cette même confrérie, en 1683, était ainsi conçu :

« Il subsiste depuis plus d'un siècle, dans la ville d'Annecy, une confrérie sous le vocable de saint Éloy, qui affecte les serruriers, couteliers, arquebusiers, maréchaux, pottiers, ferblantiers, selliers, bourreliers, fourbisseurs, horlogers, taillandiers, éguiseurs, chauderonniers, vitriers, éperoniers, cloutriers, et autres personnes qui se servent du marteau.

« On voit du contract du 12 janvier 1648, Figuet notaire, dont le transun est cy joint que les personnes exerçant lesdittes professions convinrent entre elles de plusieurs

Digitized by Google

règlements. Le contract fut homologué par le conseil présidial du Genevois, par décret soit ordonnance du 28 may dite année.

« Le Sénat de Savoye a accordé l'exécution de ces règlements suivant, qu'on le voit, d'un décret du 21 juin 1742. Le nombre de ceux qui sont compris dans la confrairie est d'environ trente-six.

« Elle s'est quelquefois pourvue au Tribunal de la préfecture, pour le maintien et exécution des règlements renfermés dans le contract du 12 janvier 1648, qui paroissent utiles au public. Et il seroit encor très avantageux qu'il en fut ajouté de nouveaux, soit pour assurer la bonté des ouvrages, soit pour prévenir la perfidie des ouvriers, notamment en fait des serruriers dont l'inhabileté et défaut de probité peuvent donner et donnent lieu à plusieurs vols.

« Les maîtrises établies dans les villes ne peuvent qu'être utiles, moyennant que les étrangers ne soient pas trop gênés et puissent jouir des mêmes prérogatives que les natifs du pays, en passant et se soumettant aux mêmes incombances.

« Il nous a été en conséquence représenté que tous les membres des différents corps de métier de la confrérie de Saint Éloy ex nommés dans la dernière transaction reçue par le notaire Balleydier, qu'il est très nécessaire d'avoir, dans chaque art, de bons et fidels ouvriers.

« Le corps des serruriers représente qu'il se commet beaucoup d'abbus par l'introduction des mauvaises marchandises et par la fabrication des fausses clefs et autres mauvais ouvrages ; il est donc de nécessité qu'il y ait des maîtres experts jurés commis pour examiner les ouvriers qui voudront s'établir dans la ville et fauxbourgs d'Annecy, sur leur capacité et meurs.

Digitized by Google

« Les maîtres jurés auront droit de visiter tous les ouvrages étrangers qui se débiteront dans la ville et faux-bourgs ; s'ils ne sont pas selon l'art, le vendeur ou fabriquant d'iceux payera quatre livres d'amende applicables, la moitié à l'hopital général de cette province, et l'autre moitié au profit de la confrérie.

« De plus, il sera deffendu à tous les menuisiers d'employer, de poser aucun ouvrage étranger, sans qu'il ait été visité par les maîtres jurés ; en cas de contravention, l'ouvrage sera confisqué et le contrevenant payera dix livres d'amende comme dessus.

« Les maîtres jurés auront droit d'aller, à leur gré, faire la visite plusieurs fois dans l'année, chez les maîtres, pour examiner leurs ouvrages, et s'ils ne sont pas selon l'art, on les confisquera ; ils subiront pour la première fois l'amende de dix livres applicables comme cy-devant, pour la deuxième celle de trente livres, et la troisième celle de cent livres et seront cassés de maîtres.

« Tous les maîtres enrollés seront tenus chacun de faire chef d'œuvre, et ceux qui ne seront pas en l'état de le faire seront obligés de travailler deux années chez d'autres maîtres pour se perfectionner.

« Tous ceux qui ne sont pas enrollés dans la transaction Balleydier, notaire, seront examinés, tenus de faire chef d'œuvre et de payer le droit de maîtrise, comme il est porté par icelle ; ce qui se pratiquera de la même manière à l'égard de tous les autres arts qui composent la confrérie.

« Les maîtres arquebusiers soit armuriers représentent que, dans leur art, il se commet beaucoup d'abbus par l'introduction dans le pays des mauvaises armes et souvent de celles deffendues, ce qui cause des mauvaises suites, demandent la visite pour les mêmes peines que cy devant.

Digitized by Google

« Les maîtres couteliers font les mêmes représentations, que les couteaux d'Annecy qui sont en bonne réputation dans le pays se décréditent par le vil prix des mauvaises marchandises que l'on y introduit et qui en sortent l'argent, demandent la visite et l'amende cy-dessus.

« Les faiseurs de poids à peser représentent qu'il s'en introduit qui sont marqués faux, ce qui, par un vol continuel, cause un préjudice notable au pays ; ils en demandent la confiscation et l'amende cy-dessus, dès que la vérification en aura été faitte.

« Les horlogers en petit et en gros nous représentent qu'il s'introduit dans le pays beaucoup de mauvais ouvrage qui en sort l'argent, attendu qu'il y a des bons maîtres dans l'endroit, en demandent la visite, et s'il y échoit, la confiscation et l'amende comme cy-dessus.

« Les maréchaux représentent que les ouvriers de leur art qui ne seront pas reçus maîtres, ne pourront pas tenir boutique, panser ny ferrer aucun cheval, pas même faire aucun autre ouvrage de maréchal, attendu que l'on voit l'abbus des mauvais sujets qui estropient quantité de chevaux, demandent l'examen et l'amende comme cy-dessus.

« Les éguiseurs étrangers ne pourront pas travailler en ville, ny fauxbourgs, sans se faire recevoir maîtres, sous la même peine que dessus.

« Les chauderonniers disent qu'il y a nombre de passants qui gâtent l'ouvrage plutôt que de le raccommoder, n'étant pas ouvriers en l'art, qu'ils ne pourront pas travailler en ville, ny aux faubourgs, sans être examinés et reçus maîtres, aux mêmes peines que cy-dessus.

« Les maîtres potiers et ferblantiers nous représentent qu'il s'introduit beaucoup de mauvaise marchandise, soit en étain, soit en fer-blanc ; ils demandent la visite et l'amende

Digitized by Google

comme dessus; quant à l'étain, au titre de Piedmont, étain fin, étain blanc, soudure claire, et quant aux ferblantiers, de la bonne marchandise selon l'art.

« Les selliers, fourbisseurs et bourreliers représentent qu'il y a des ignorants qui introduisent des mauvais ouvrages et marchandises, en demandent la visite et l'amende comme cy-devant, comme, en outre, qu'ils soit deffendu aux tailleurs de faire aucunes cappes, ny ousses.

« Les taillandiers représentent qu'il s'introduit quantité de mauvaise marchandise qui trompe le tiers et le quart, les marchands qui la débitent étant la plus part étrangers qui sortent l'argent du pays; ils demandent la visite et l'amende comme cy-devant.

« Le sieur Pierre, fils de feu Pierre Gasparolle, habitant de la présente ville, maître vitrier, et le sieur Claude Marris, maître éperonnier, qui se présentent pour s'enroller dans ladite confrérie de Saint Éloy, se soumettent de se conformer au règlement porté par la transaction, et demandent de jouir des mêmes privilèges que cy-devant.

« Nous avons encor, dans Annecy, le sieur Pierre Roux, chevallier tireur de la légion savoyarde de Sa Majesté, canonier de la ville, le plus ancien et le plus expérimenté de la confrérie, maître serrurier, armurier.

« Le seul horloger en gros, faiseur de poids à peser. taillandier et machiniste, qui a inventé un moulin à tabac qui le rape, le moud et le tamise en même temps sans l'échauffer, a construit sa fabrique au millieu de la ville, à l'eau d'un moulin à blé qu'il a acheté des Révérendes Dames de la royale abbaye de Sainte-Catherine et détruit pour y placer la fabrique, qui est sous les yeux de tout le peuple et empêche beaucoup la contrebande dans l'endroit.

« Il y a dix années qu'il l'a construite, et, dès lors, il a

Digitized by Google

toujours assorti tous les bureaux d'Annecy et même à trois lieues aux environs ; il ne convient pas qu'il s'en construise aucune autre, en égard que cela facilliterait la contrebande.

« Ledit inventeur l'a rapé (le tabac) jusqu'à présent et offre de le raper pour l'avenir, à huit deniers la livre poids de gabelle, le commun, et, un sol la livre, celuy d'Hollande même poids.

« Le but de tous les confrères de Saint Éloy nommés dans la transaction Balleydier, notaire, est que chaque art soit pourvu de bons ouvriers en état de servir et contenter le public, et, par ce moyen, prévenir les abbus qui s'introduisent chaque jour, et ils recevront avec plaisir au nombre des maîtres tous les bons ouvriers qui, après avoir été examinés, tant sur leur capacité que sur leurs vie et mœurs, ensuitte des certificats qu'ils devront exhiber, auront été approuvés par les maîtres jurés de l'art qu'ils exerceront, ce qui ne pourra que procurer le bien de la ville et des environs.

« La confrérie de Saint Éloy contient seize arts différents, savoir : serruriers, couteliers, arquebusiers, maréchaux, pottiers, ferblantiers, selliers, bourreliers, fourbisseurs, horlogers, taillandiers, éperonniers, éguiseurs, chauderonniers, vitriers et cloutiers.

« Le revenu annuel de la confrérie est de vingt livres, et pour le service divin, elle paye aux révérends chanoines du Saint Sépulchre la somme de vingt-cinq livres, encore celle de quinze livres pour le luminaire, de façon que pour suppléer à cette dépense qui excède le revenu, chaque maître est tenu de payer annuellement huit sols, et les compagnons, deux sols[1].

[1] En 1683, la confrérie possédait, au capital de cent florins, une ente de cinq florins due par Charles Garin, avocat au Sénat de Savoie *(Archives départementales d'Annecy)*.

Digitized by Google

***

Quittance pour spectable Charles Garin, faite par les confrères de Saint Éloy, f° 5.

Du 25 juin 1683.

L'an mil six cent huictante trois et le vingt-cinq juin, devant moy notaire et tesmoings establys en la personne d'honnorable Gabriel Baillard, maistre couttellier, bourgeois d'Annessy, comme prieur déposé de la confrérie de Saint Éloy, érigée au Saint Sépulchre de la présente ville, lequel, de son gré pour lui et les siens, tant à son nom que d'honnorable Claude Jacquemoz, prieur moderne de ladite confrérie, absent, pour lequel, au besoing, il promet de rato, a peyne de tous damps de conteste, avoir reçu de spectable Charles Garin, advocat au Sénat, aussy absent, moy notaire pour lui stipulant et acceptant, cinq florins pour les changes d'une année échue à la Saint André dernier, du capital de cent florins, léqués à icelle confrérie, que ledit sieur Garin a coustume payer tous les ans, desquels cinq florins, sans préiudice du capital, ledit Baillard tant à son nom que de celuy qu'il agist, il se quitte avec pact de jamais luy en rien demander, ny permettre estre demandé en jugement et dheors, à l'obligation de tous, un chascung ses biens présents et futurs quelconques qu'il se constitue tenir, à peyne de tous damps, toutes renonciations à ce que dessus contraire, et clauses requises ; fait et prononcé Annessy, dans ma banche, présents M. Ambroise Chatel, praticien, et honorable Claude Roux, bourgeois de ladite ville, tesmoings, lequel n'a sceu signer, de ce enquis. Ayant les autres signé la minutte et moy notaire soubsigné requis, bien que par autre soit escript. DESCOMBES[1].

[1] *Archives départementales d'Annecy.*

Digitized by Google

CORPORATIONS DES MINEURS, DES CORDONNIERS DES TAILLEURS DES MENUISIERS, DES MERCIERS

SOMMAIRES HISTORIQUES

Ne possédant que très peu de détails sur la vie et l'organisation des autres corporations jurées ou confréries que renfermait jadis la ville d'Annecy, je réunis dans ce chapitre ce que j'ai pu découvrir de chacune d'elles.

De la première de ces Sociétés, c'est-à-dire celle des mineurs, je ne sais même que ces trois choses, que ses membres exploitaient principalement les carrières de la Puyat, qu'elle reconnaissait sainte Barbe pour patronne et qu'elle avait sa chapelle dans l'église de Notre-Dame de Liesse. Suivant M. le chanoine Ducis, archiviste du département de la Haute-Savoie, il est aussi prouvé que le comte de Genevois, Amédée III, lui fit une donation vers le milieu du quatorzième siècle.

*
* *

La confrérie des cordonniers existait déjà dès la première moitié du quinzième siècle, où le 25 octobre 1447, on la voit régler certains points de sa constitution.

Le 26 octobre 1554, par une transaction passée dans la salle du couvent de Saint-Dominique, par-devant le notaire Deservetaz, elle renouvela, au sujet du luminaire de sa

Digitized by Google

chapelle, quelques dispositions fréquemment inobservées de son ancien règlement.

Les membres qui prirent part à cette délibération furent Nycod Goddet, Claude Bellod, Pierre Goddet, Pierre Bellod, Louis Quex, Pierre de Chastel, Pierre Ribitel, Louis Parent, Jean de Faug, Pierre Tabuys, Georges Nouvellet, Jacques Martin, Aguettier Luppiny, Claude Chevrier, Jean Ruff, tous maîtres cordonniers.

Il fut alors statué de nouveau que tout apprenti fournirait, à son entrée en apprentissage, une livre de cire, et que le maître qui le recevrait serait lui-même responsable de l'acquittement de ce droit, sous la garantie de ses propres biens.

Dans le même dossier des archives départementales d'Annecy, où se trouve le document dont il vient d'être parlé, on remarque plusieurs autres actes relatant également quelques-unes des circonstances de la vie, soit intérieure, soit extérieure de la corporation. Tels sont principalement : 1° Des reçus de cotisations ; 2° un acensement de la vaisselle de la confrérie à Louis Parent ; 3° un renouvellement d'acte de fondation de l'an 1500, au capital de deux cents florins d'or petit poids, dont la rente servait à payer l'honoraire des services religieux ; 4° enfin, un acte d'acceptation des Dominicains d'acquitter fidèlement ces services [1].

*
* *

La Société des cordonniers honorait, ainsi qu'il a déjà été dit précédemment, saint Crépin et saint Crépinien comme patrons, et avait sa chapelle dans l'église du couvent de Saint-Dominique (nef droite), aujourd'hui église paroissiale

[1] *Archives départementales d'Annecy.*

Digitized by Google

de Saint-Maurice. Ses armoiries, qu'on voit encore dans les vitraux de cette chapelle, sont un couteau à couper le cuir, de la forme du tranchant d'une francisque, sur un fond soupçonné d'argent.

Cependant, cette corporation ne laissa pas, du moins à une certaine époque, d'être soumise à l'autorité des rois du métier établis par les ducs de Nemours pour leurs provinces du Genevois et du Faucigny. J'ai déjà cité, comme grand chef de la cordonnerie en ces deux pays, le nommé Louis Quex. J'ajouterai ici que cet officier supérieur conféra, par lettres patentes datées écrites à la Roche le 25 août 1564, à honnête Étienne Mestral, de cette même ville, le droit d'exercer cet art et tout autre industrie qui en dépendait. Ces lettres, rédigées par le notaire et curial de la Roche, François Monet, portent, en outre que le nouveau maître sera tenu, sous la foi du serment qu'il vient de prêter, d'exercer « fiablement, sans fraude, sans tromperie ou abus, » sa profession, et de dénoncer tous ceux qu'il saura s'être rendus coupables de semblables délits.

*
* *

La corporation des tailleurs d'Annecy remontait à l'an 1441. Elle avait pour patronne sainte Marie-Madeleine et sa chapelle dans l'ancienne église de Saint-Maurice sous le Château, aujourd'hui détruite. Ses armoiries, qu'on voit encore maintenant dans l'église du même vocable, sur la rive droite du Thiou, à la base des colonnes et à la clef de voute de la chapelle de sainte Marie-Madeleine (nef gauche), sont des ciseaux en sautoir.

Cette confrérie réunissait en même temps les chaussetiers et se composait d'hommes et de femmes.

Digitized by Google

Comme toutes les anciennes jurandes, elle avait le droit de tenir des assemblées et de délibérer sur toutes les affaires qui concernaient son organisation et sa conduite.

Quant à ses statuts primitifs, qui devaient être assurément semblables à ceux des Sociétés du même art dans les autres localités de Savoie, le chef du bureau de police Mongenis, que j'ai déjà cité, dit qu'ils avaient été dûment approuvés par l'autorité supérieure et pendant longtemps scrupuleusement observés par ses membres.

Toutefois, vers 1776, comme un certain nombre d'ouvriers inhabiles, soit étrangers, soit de la ville, s'étaient mis à lever indûment boutique et faisaient ainsi naître, par leur mauvais travail, un grave mécontentement dans le public, en même temps qu'ils causaient, par leur concurrence déloyale, un réel préjudice aux maîtres reconnus, ceux-ci demandèrent au roi d'apporter à leur règlement une réforme capable d'empêcher de tels abus. La question fut longuement étudiée par le bureau de police et par celui de l'avocat fiscal général ; mais elle ne paraît pas, du moins d'après les documents qui m'ont été communiqués, avoir reçu une solution favorable.

*
* *

Il en fut de même de la corporation des menuisiers et des charpentiers. Cette association, assurément établie aussi depuis longtemps à Annecy, bien qu'on ne connaisse point jusqu'ici la date précise de son origine, adressa, après la promulgation des Lois et Constitutions de 1770, un semblable placet au roi, en vue d'obtenir l'approbation de nouveaux privilèges et de nouveaux statuts. Le résultat de sa supplique ne répondit pas non plus à son attente. Sur

Digitized by Google

un avis défavorable du bureau de police d'Annecy, transmis à l'avocat fiscal général, la demande de la corporation fut repoussée, le 18 juin 1877.

***

Enfin, au sujet des merciers, j'ajouterai ici au nom du roi de cette industrie, Antoine Quiblat, que j'ai déjà cité, celui de son successeur ou de l'un de ses premiers successeurs, pour les terres des ducs de Savoie-Nemours, dont Annecy était le siège administratif. Ce nouveau chef se nommait Bernard Mossot et avait été institué par la même dame Charlotte d'Orléans, mère et tutrice du jeune Jacques, duc de Nemours et comte de Genevois. Par lettres patentes datées d'Annecy, le 20 novembre 1538, il admit au rang des merciers, avec les formalités ordinaires, Raymond, fils de Henri Guillerme de Sevrier, près Annecy. On trouve, dans les archives départementales de cette dernière ville, ces lettres, de même que la plupart des détails que j'ai rapportés sur ses autres corporations ouvrières.

Digitized by Google

ANCIENNES CORPORATIONS DES ARTS ET MÉTIERS DE MOUTIERS

CORPORATIONS DES MARÉCHAUX-FERRANTS DES CORDONNIERS DES BOULANGERS ET CABARETIERS DES AVOCATS, PROCUREURS, NOTAIRES ET PRATICIENS

HISTORIQUE

La ville de Moûtiers, en Tarentaise, renfermait, en 1772, seize confréries ayant leurs chapelles dans les diverses églises de la localité, à savoir : celles du Très-Saint-Sacrement, de Saint-Joseph, de Saint-Éloi, des Saints Crépin et Crépinien, de Saint-Claude, dans l'église métropolitaine,— celles de Sainte-Barbe, de Saint-Honoré, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Yves, de Saint-Léger, du Rosaire, des Trépassés, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie, — celles du Nom de Jésus, des Saints Anges gardiens, de Saint-Antoine de Padoue, de Sainte-Anne, de la Portioncule, dans l'église des Cordeliers — enfin, l'archiconfrérie des Pénitents blancs, dans l'église de Saint-Martin [1].

[1] *Archives du Sénat* (Etat général des hôpitaux, confréries, aumônes et autres fondations et œuvres pies de la province de Tarentaise, dressé par le comte de Serraval, sénateur au Sénat de Savoie, ensuite des ordres de S. E. M. le chevalier de Mouroux, ministre au département des Affaires internes, 10 décembre 1772).

Digitized by Google

La plupart de ces associations étaient, à cette date, purement religieuses. Quatre d'entre elles seulement sont explicitement désignées, dans le registre du sénateur de Serraval, comme professionnelles ; telles sont celles de Saint-Éloy, des Saints Crépin et Crépinien, de Saint-Honoré et de Saint-Yves.

*
* *

La confrérie de Saint-Éloy comprenait les maréchaux-ferrants et peut-être aussi les autres ouvriers en fer et en cuivre.

En 1772, ses revenus s'élevaient annuellement à quarante-trois livres provenant de diverses créances et de rentes constituées. Sur cette somme, elle payait onze livres dix-huit sous au sacristain de la métropole pour deux services et bénédictions ; cinq livres deux sous à ses propres marguilliers et sacristain ; seize livres pour le luminaire de sa chapelle.

Lorsqu'il décédait quelqu'un de ses membres, homme ou femme, elle faisait célébrer un service pour le repos de l'âme du défunt, et payait au célébrant un honoraire de trois livres.

L'excédant des recettes sur les dépenses était distribué chaque année, le 25 juin, jour de la fête patronale, aux prisonniers et aux pauvres honteux de la ville, à raison de trois sous par individu.

*
* *

La confrérie des Saints Crépin et Crépinien réunissait ici, comme on l'a vu ailleurs, les cordonniers. Elle percevait aussi, de son côté, de diverses rentes constituées un revenu

Digitized by Google

annuel de quarante-trois livres, et possédait, en outre, au village de Fontaine-le-Puits, dans la paroisse de Salins, une certaine étendue de biens immeubles, dont elle retirait d'acensement douze bichettes de froment, une demi-bichette de seigle et une demi-bichette d'orge.

Ce dernier revenu était employé à l'entretien, ou, comme on disait alors, à la manutention de la chapelle.

Du reste, les rentes en argent servaient à payer : 1° douze livres au recteur pour la grand'messe de la fête patronale du 26 octobre ; 2° dix livres seize sous pour l'assistance des chanoines ; 3° seize livres pour le luminaire ; 4° quatre livres dix sous pour le sacristain et le blanchissage des linges ; 5° cinq livres six sous pour les tailles des biens immeubles.

Mais, comme ces dépenses excédaient les revenus, on faisait alors parmi les confrères une quête dont le produit était destiné, non seulement à combler le déficit, mais encore à faire célébrer un service funèbre pour chaque membre qui venait à mourir[1].

[1] Il existait aussi en ce même temps, à Aime, au-dessus de Moûtiers, une confrérie sous le même vocable des saints Crépin et Crépinien, qui, très probablement, dans son ancienne constitution, réunissait les cordonniers de la localité. A la date dont il est ici question, elle se composait de neuf à dix confrères, dont un prêtre, un notaire, un insinuateur et un certain nombre de laboureurs. Son revenu annuel, provenant d'une rente constituée au capital de neuf cent quatre-vingt-quatre francs, était de quarante-neuf francs cinq sous, dont neuf livres étaient employées pour quatre messes basses, une grand'messe le jour de la fête patronale et un service pour tous les membres défunts ; une livre un sou, pour l'assistance des prêtres ; approximativement sept livres, pour les services des membres décédés dans l'année. Le surplus était distribué en aumônes à tout venant, soit en pain, soit en argent, suivant le prix moins ou plus élevé du blé.

Digitized by Google

*
* *

Les boulangers et les cabaretiers formaient la confrérie de Saint-Honoré et comptaient, en la même année 1772, trente cinq individus.

Chacun d'eux était tenu à une cotisation annuelle de trois sous, dont le produit s'élevait à cinq livres cinq sous. De plus, la corporation percevait chaque année de diverses obligations une rente de quarante-sept livres.

Par contre, on payait annuellement : 1° au révérend curé et aux autres prêtres de Sainte-Marie quatorze livres cinq sous pour six services solennels ; 2° aux clercs et aux marguilliers de la même église une livre deux sous ; 3° au sacristain une livre quatre sous ; 4° trente-deux livres pour le luminaire.

Comme les cordonniers, les boulangers et cabaretiers faisaient célébrer, à la mort de chaque confrère, un service funèbre, pour lequel il était remis un honoraire de deux livres cinq sous.

N'ayant point découvert le texte des statuts de cette confrérie, je ne saurais dire en quoi consistaient primitivement les devoirs professionnels de ses membres. Néanmoins, on peut se rendre compte de ce qu'il en était à cet égard, sept ans après le rapport du sénateur de Serraval, par le règlement de police de Moûtiers de 1779, que M. F. Ducloz, libraire-éditeur en cette ville, vient de rééditer en un charmant petit volume [1].

Aucun boulanger, pâtissier et panetier ne pouvait lever boutique, dans la ville ou ses faubourgs, sans une permis-

[1] *Règlement de police pour la ville de Moûtiers en 1779*, Fr. Ducloz, libraire-éditeur, Moûtiers-Tarentaise, 1890.

Digitized by Google

sion expresse du juge de police, qu'il devait, en outre, faire renouveler tous les six ans.

Des quatre espèces de pain qu'on avait coutume de confectionner : pain blanc, pain clair, pain bis et pain gros, le premier devait être fait de la plus pure farine de froment ; le second, de farine du même blé sans mélange de *reculée ;* le troisième, de la farine de froment avec la *reculée* ; enfin, le quatrième, d'un tiers de pure farine de seigle, d'un tiers de reculée du même grain et d'un tiers de pure farine d'orge. Tout mélange de farine de fève, de vesce ou de pois, était absolument interdit dans la composition de l'un et de l'autre de ces différents pains.

Le gros pain devait se débiter par livre, demi-livre et quart de livre, suivant la demande de l'acheteur ; comme aussi le boulanger était tenu de faire des pains d'un sou et de deux sous, d'un poids proportionnel au tarif qui, chaque lundi soir, était fixé pour la semaine par le juge de police.

Il était aussi interdit à quiconque d'exercer, dans la même ville, la profession de cabaretier, cafetier, aubergiste ou vendeur de vin, sans l'autorisation formelle du juge de police.

Tout industriel de ce genre devait porter chaque soir, entre huit et neuf heures, au premier syndic ou, à son défaut, à l'un des autres, la consigne des étrangers qu'il avait à loger. Aucun ne devait vendre du vin après onze heures du soir, sauf aux étrangers arrivés après cette heure.

Enfin, outre qu'il était absolument défendu d'excéder la taxe fixée par le même juge de police, ainsi que de mélanger le vin blanc au rouge et le vin vieux au nouveau, il était prohibé d'introduire et de vendre dans la ville et ses dépendances, sous quel prétexte que ce fût, aucun vin étranger

Digitized by Google

et aucune liqueur forte, que ces substances n'aient été auparavant vérifiées et approuvées.

*
* *

La confrérie de Saint-Yves avait aussi, comme la précédente, sa chapelle dans l'église paroissiale de Sainte-Marie. Elle comprenait les avocats, les procureurs, les notaires ainsi que les praticiens de ces divers arts. Outre les offices solennels qu'elle faisait célébrer le jour de sa fête patronale (19 mai), elle ordonnait un service funèbre, à chaque décès de quelqu'un de ses membres, pour le repos de l'âme du défunt.

Pour tout revenu, elle n'avait que les cotisations annuelles des confrères, dont le produit servait aux frais des services religieux et de l'entretien de la chapelle[1].

[1] *Archives du Sénat* (Etat général des hôpitaux, confréries, aumônes et œuvres pies de la province de Tarentaise).

Voir les documents d'où ont été tirés les détails sur les anciennes corporations ouvrières de Savoie, que renferme cet ouvrage, dans le volume VII des *Documents* de l'Académie.

Digitized by Google

CONCLUSION

Les statuts des différentes corporations ouvrières de Chambéry, d'Annecy et de Moûtiers, qu'on vient de lire, sont la confirmation de ce que j'ai rapporté, dans l'introduction de cet ouvrage, sur l'organisation et la vie de ces sortes de sociétés.

Ce que l'on voyait à Turin, à Milan, à Bologne, à Paris, à Troyes, en un mot dans les diverses contrées d'Italie et de France, se retrouvait particulièrement, toute proportion gardée, en Savoie.

Tout d'abord, c'est le *roi* ou surintendant, puis les prieurs, les maîtres jurés, les procureurs, qui dirigent les communautés et veillent à leur bonne tenue, comme à l'exercice honnête et consciencieux de chaque profession.

Viennent ensuite les simples maîtres artisans, les compagnons et les apprentis, qui reconnaissent la juridiction de leurs chefs imposés ou élus, et qui, tout en remplissant fidèlement leurs devoirs, usent librement de leurs droits.

Toutefois, il y a ici une distinction nécessaire à établir entre les corps de métiers du moyen âge et ceux de l'âge moderne, principalement du dix-huitième siècle.

Issues d'un état social en décomposition, à la suite de

Digitized by Google

l'effondrement des empires et des royautés, les corporations ouvrières, comme toutes les institutions de la première de ces époques, étaient fondées sur les rapports mutuels qui existent entre le fort et le faible. Le seigneur promettait protection à son sujet, qui l'assurait, en retour, de son obéissance, et tous deux se prêtaient ainsi réciproquement assistance et fidélité.

C'est à ce double esprit de sollicitude paternelle et de subordination filiale que sont dues particulièrement les ordonnances de quelques nouveaux souverains et l'étonnante multiplicité des sociétés d'artisans qui s'ensuivit.

Cependant, il faut le dire, ces sociétés, bien qu'elles reconnussent déjà chacune quelque saint pour patron, revêtaient, du moins chez nous, dans la première partie de leur existence, plutôt un caractère professionnel qu'un caractère religieux.

Ce ne fut qu'à partir du seizième, et surtout au dix-septième siècle, que le second de ces éléments reçut un accroissement qui le mit presque sur un pied d'égalité avec le premier.

La plupart des compagnies ouvrières qu'on vit alors apparaître à Chambéry et dans les autres localités de Savoie, admirent résolûment ce principe. Devant les nombreux abus qui les avaient fait déchoir de leur ancienne renommée, elles recoururent avec d'autant plus d'empressement à l'esprit religieux qui devait les restaurer. Prenant plus particulièrement le nom de confréries, elles ne craignirent pas d'inscrire à la tête de leurs règlements des

Digitized by Google

pratiques de piété plus détaillées envers Dieu et d'implorer en même temps la bénédiction des papes. Ce sentiment de foi donna lieu aux célébrations de grand'messes, de services funèbres solennels, aux offrandes de pains bénits, aux processions, etc., qu'on a vus décrits plus haut.

Pourtant, contrairement à ce que certains esprits de notre époque pourraient imaginer, ce n'est pas que ces associations chrétiennes d'artisans fussent une réunion d'hommes plus occupés à réciter des patenôtres qu'à exercer convenablement leur art ou leur métier.

A la vérité, ces pieux travailleurs se réclamaient bien haut de leurs saints patrons et faisaient des enseignements de l'Église catholique la règle première de leur conduite. Le bon sens qui les animait, leur montrait que rien ne pouvait leur être davantage profitable, leur donner plus de considération et leur apporter plus de lumière et de force dans les dures fatigues de leur pénible état.

La religion, qui montre dans les hommes autant de frères, resserre les liens professionnels. Elle prescrit le soulagement de ceux qui sont dans la détresse ou le malheur, de même qu'elle ne veut pas qu'on laisse sans honneurs et sans prières les trépassés de cette rude vie. Par elle, l'ouvrier est mis aussi sur le même rang que les hommes les plus élevés de la société ; bien que la distance entre eux et lui se maintienne dans les rapports sociaux, celle-ci disparaît quand l'artisan communie à la même table sainte que son supérieur et qu'il reçoit la même bénédiction du prêtre à l'église. En un mot, l'humble travailleur puise

Digitized by Google

tout à la fois, dans sa piété envers Dieu, un principe d'élévation et la force qui le fait suivre en toute circonstance, sans défaillir, les voies de la justice et du devoir. C'est sous l'inspiration de tels sentiments qu'on a vu la corporation des chirurgiens, entre autres, proclamer Dieu souverain maître de toutes choses et inscrire, en tête de son règlement, ces mots de la Sainte Écriture : *Initium sapientiæ timor Domini.*

Mais, cette part légitime faite à la religion, les confréries de Chambéry et des deux autres villes de Savoie, Annecy et Moûtiers, n'apportaient pas une moindre attention à tout ce qui pouvait rehausser leur art et valoir à leurs membres la confiance et le respect du public. On n'a aussi, pour s'en convaincre, qu'à se rappeler les diverses prescriptions inscrites dans leurs statuts et sanctionnées presque toujours par de fortes amendes, sur la science professionnelle, sur la culture intellectuelle, sur la probité, sur le dévouement, sur la charité et sur toutes les autres vertus qui devaient distinguer les confrères des autres artisans et du simple vulgaire.

Tous, avant d'ouvrir boutique, ou autrement dit, avant d'être admis parmi les maîtres, devaient non seulement avoir appris et pratiqué leur art pendant cinq ans, comme apprentis et comme compagnons, mais tous étaient encore obligés de faire la preuve de leur capacité, devant des jurés, par un examen sérieux et par l'accomplissement d'un travail propre à la démontrer pratiquement.

La même obligation s'étendait aux connaissances utiles

Digitized by Google

de l'esprit ; la plupart des artisans, comme les apothicaires, ne pouvaient même entrer en apprentissage, s'ils ne savaient les principes de la langue.

Dès lors, quiconque manquait à la perfection du travail qu'on était en droit d'attendre de lui, était sévèrement puni. Par exemple, les tailleurs devaient restituer la valeur de l'habit qu'ils avaient mal taillé ou mal confectionné. Bien plus, la peine allait, dans le cas d'une incapacité manifestement établie, jusqu'à la destitution du droit de maîtrise contre les individus inhabiles.

La fraude dans les matières ou dans la confection des travaux n'obtenait pas, de son côté, une plus grande indulgence. Dans cette même société des tailleurs, celui qui avait manqué à la confiance qui lui avait été donnée pour le choix des fournitures, était frappé de fortes peines pécuniaires. Cette sévérité contre les confrères incapables et peu honnêtes se remarquait surtout dans les statuts de certaines confréries d'Annecy.

D'ailleurs, l'aménité et la charité des membres des diverses corporations étaient aussi rigoureusement prescrites dans tous leurs rapports entre eux.

Les confrères pauvres ou malades, et même les simples ouvriers passagers qui se trouvaient dans la détresse, devaient être secourus avec une attention particulière. Chacun des sociétaires, au lieu de se laisser emporter par une basse envie ou par une haine coupable, était tenu, au contraire, de se prêter l'un à l'autre de bons conseils. De même, aucun d'eux ne devait s'oublier jusqu'à proférer

Digitized by Google

jamais, surtout dans les assemblées de la confrérie, la moindre parole injurieuse ou malsonnante contre ses pairs.

Je ne rappellerai pas, enfin, l'obligation que chaque médecin avait de servir gratuitement, pendant les six premiers mois qui suivaient son admission à la maîtrise, les malades de la Charité. Cette simple énumération des devoirs auxquels étaient astreints les membres des confréries, montre suffisamment le but élevé qu'on poursuivait et l'influence morale qui en découlait sur le reste de la population de nos villes. On peut donc dire que, loin de mériter l'ostracisme dont la Révolution les frappa, il y a cent ans, comme le dédain avec lequel beaucoup de gens peu instruits ou peu judicieux en ont parlé depuis, les jurandes étaient, chez nous, tout autant d'écoles d'habileté professionnelle, de culture intellectuelle, d'honnêteté, de charité, de dévouement au bien public, et qu'en plus d'un point leur exemple pourrait être invoqué pour la meilleure formation de bons citoyens et la plus grande paix de la société actuelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

GÉOLOGIE DES ALPES DE SAVOIE

(1779-1891)

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

GÉOLOGIE DES ALPES DE SAVOIE

(1779-1891)

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE DE SAVOIE

Prononcé, le 31 mars 1892, par J. RÉVIL,

Pharmacien-chimiste.

MESSIEURS,

Les sciences naturelles et surtout la géologie, qui a pris dans notre siècle un si merveilleux essor, ont toujours été en honneur à l'Académie de Savoie. Elles ont été cultivées par des savants dont nous sommes fiers à bon droit, car ils ont jeté un certain lustre sur notre cher pays. Pour ne citer que les morts, qu'il me suffise de rappeler les noms de Monseigneur BILLIET, de Monseigneur RENDU et des chanoines CHAMOUSSET et VALLET. Leurs travaux, publiés dans vos annales, ont été si appréciés que quelques-uns furent reproduits par des recueils étrangers[1]. En m'accueillant

[1] Une *Notice sur les lignites de Sonnaz*, due à Mgr BILLIET et communiquée à l'Académie de Savoie, a été reproduite dans le tome XXIV (8e année, 1823) de la *Bibliothèque universelle de Genève*. — Une traduction anglaise du Mémoire de Mgr RENDU, sur les glaciers, a été publiée en 1874, par M. A. WILS, sous le titre de *Theory of the glaciers of Savoy*.

Digitized by Google

parmi vous, vous avez cédé à votre attrait pour cet ordre d'études, et vous avez voulu bien moins récompenser mes modestes recherches que m'encourager à marcher sur les traces de mes illustres prédécesseurs. Laissez-moi vous en exprimer toute ma gratitude et croyez que j'apprécie hautement l'honneur que vous m'avez fait.

Appelé par vos statuts à vous entretenir quelques instants, il m'a semblé qu'un coup d'œil jeté sur l'histoire de la géologie de nos Alpes aurait chance de vous intéresser. Rappeler les travaux de ceux qui nous ont ouvert la voie, n'est-ce pas d'ailleurs faire acte de justice ? Que s'il nous arrive d'avoir quelques erreurs de leur part à signaler, n'oublions pas que certaines données scientifiques leur faisaient défaut, et gardons-nous de les juger avec les seules idées de notre époque.

Mais si je vous parlais de toutes les publications faites sur nos régions, le sujet serait trop vaste ; je me bornerai donc aux études qui concernent les grandes Alpes, laissant de côté ce qui a trait aux régions subalpines et jurassiennes de nos deux départements, ainsi que les discussions relatives à la période glaciaire. Afin de mettre un peu d'ordre et de clarté dans l'esquisse que je vais avoir l'honneur de tracer devant vous, je la subdiviserai en quatre chapitres. Le premier comprendra les recherches effectuées de 1769 à 1828, le second celles de 1828 à 1861, le troisième celles de 1861 à 1889, le quatrième enfin, allant de 1889 à 1891, fera connaître quelques Mémoires remarquables appelés à jeter une vive lumière sur le problème si attrayant de la formation de nos montagnes.

Digitized by Google

I

1779-1828

La géologie n'est entrée dans une voie réellement scientifique qu'à la fin du siècle dernier ; c'est l'étude des montagnes de la Savoie, entreprise par HORACE-BÉNÉDICT DE SAUSSURE, qui vint contribuer pour une grande part à atteindre ce résultat (1) [1]. En 1760, à l'âge de vingt ans, cet illustre naturaliste alla seul et à pied visiter les glaciers de Chamonix. Il y retourna l'année suivante et dès lors ne laissa pas passer une seule année sans faire un grand nombre d'excursions dans les régions montagneuses. De 1760 à 1779, époque où paraissait le premier volume de ses voyages dans les Alpes, il traversa quatorze fois la chaîne par huit passages différents, fit seize autres excursions jusqu'au centre des massifs, parcourut le Jura, les Vosges, les montagnes de la Suisse et d'une partie de l'Allemagne, ainsi que celles de l'Angleterre et de l'Italie. Il effectua tous ces voyages le marteau du géologue à la main, recueillant des échantillons et prenant sur les lieux mêmes note de toutes ses observations. C'est ainsi qu'il procédait à la création d'une science presque nouvelle ; car la connaissance des minéraux et des roches était alors très imparfaite et la topographie des pays, dont il étudiait la constitution géologique, bien peu connue. Il eut à lutter

[1] Renvoi à la liste bibliographique.

Digitized by Google

contre des obstacles de toute sorte, mais ne s'effraya point, et, forgeant lui-même ses armes, s'engagea hardiment sur un terrain dont personne avant lui n'avait osé aborder l'étude.

Il débute, dans le premier volume, par la description des environs de Genève. Il étudie avec grand soin les cailloux roulés, les blocs erratiques, et établit que le plus grand nombre sont d'une nature absolument différente des roches calcaires et des grès sur lesquels ils reposent. Si, au contraire, on les compare avec les roches que l'on trouve dans les Alpes, on les reconnait au point de pouvoir indiquer, à coup sûr, les localités d'où ils proviennent. Il en conclut, et à bon droit, que ce sont des corps étrangers arrachés de leur pays d'origine par un agent puissant qui les a transportés et entassés confusément [1].

Ces cailloux étrangers se rencontrent non seulement dans les plaines, mais encore sur certaines montagnes. On trouve sur le mont Salève des blocs de granite et diverses variétés de schistes primitifs, tandis que les roches qui le forment consistent en calcaires escarpés du côté de la vallée de Genève et en pente douce du côté des Alpes. On observe, en outre, au bas du Grand Salève d'autres couches qui s'appuient avec une inclinaison très prononcée contre les tranches inférieures des bancs horizontaux, tandis que, sur le versant est, les calcaires sont recouverts directement par les grès mollassiques. Notre auteur s'était parfaitement rendu compte de la constitution physique et de la configuration de cette montagne ; les recherches ultérieures n'ont fait que confirmer ses premières conclusions. Il dit y avoir recueilli de nombreux fossiles dont deux ont été décrits et

[1] *Voyage dans les Alpes*, tome I, § 206.

Digitized by Google

figurés par De Luc et reconnus plus tard par Alphonse Favre comme appartenant au genre Diceras.

A l'est de Genève et dans l'intervalle que laissent entre elles les montagnes du Salève et des Voirons, on aperçoit dans le lointain la montagne du Môle. De Saussure fut vivement frappé par la vue dont on jouit de cet observatoire naturel. Ce fut là qu'il comprit pour la première fois les allures des Alpes savoisiennes, qui sont composées d'un grand nombre de chaînes à peu près parallèles dirigées du nord-est au sud-ouest et que séparent des vallées de même direction. Il vit que l'escarpement des chaînes extérieures est tourné contre le lac, et que les montagnes secondaires sont d'autant plus irrégulières et plus inclinées qu'elles sont plus voisines de celles qui sont constituées par les schistes primitifs.

Sur la rive occidentale du lac, se trouvent des chaînes qui dépendent du Jura. Elles sont à peu près parallèles aux Alpes et s'abaissent graduellement pour aller mourir dans les plaines de la Bourgogne, de la Franche-Comté et des environs de Bâle. Elles ne sont pas continues d'une extrémité à l'autre, mais sont coupées en divers endroits. Leurs couches affectent une disposition convexe, leurs sommités sont arrondies et elles présentent le plus souvent la forme de voûtes entières ou de demi-voûtes.

Après cette description des montagnes qui se trouvent à proximité de Genève, notre auteur aborde l'étude du massif du Mont-Blanc qui forme l'objet principal de ses recherches. Cette partie de son travail est riche en observations précises et en aperçus entièrement nouveaux pour l'époque où ils furent émis. C'est une relation de voyage dans laquelle le savant naturaliste adopte l'ordre suivant : de Genève à Chamonix ; de Chamonix à Courmayeur par le col du

Digitized by Google

Bonhomme, le col de la Seigne et l'Allée Blanche ; de Courmayeur à Aoste ; d'Aoste à Genève par le Grand-Saint-Bernard. Je ne le suivrai pas dans cette longue étude ; je me contenterai d'insister sur les faits qui ont eu une influence marquée sur les progrès de la géologie.

Je dirai, en premier lieu, qu'il divise les terrains en deux grandes classes : les terrains primitifs et les terrains secondaires. Les premiers sont formés de roches cristallines massives ou feuilletées, tandis que les seconds, d'origine incontestablement marine, renferment des débris d'êtres organisés. Entre ces deux ordres de couches, s'interposent parfois des brèches ou des poudingues. Une localité remarquable, à ce point de vue, est la localité des Céblans, près de Valorsine. On y rencontre des schistes gris ou couleur lie de vin, qui renferment des cailloux étrangers, les uns anguleux, les autres arrondis et de différentes grosseurs. Ces poudingues sont disposés verticalement et furent, pour le géologue genevois, une véritable révélation. Il comprit que des assises renfermant de gros cailloux ne pouvaient s'être déposées en bancs verticaux, et il eut pour la première fois une preuve évidente du redressement des couches. « Il faut regarder comme une chose démontrée, dit-il, que ces poudingues ont été formés dans une disposition horizontale et redressés après leur endurcissement[1]. » Cette constatation était un fait de la plus haute importance ; car la plupart des couches de nos chaînes alpines se présentent avec les mêmes allures, il faut donc admettre qu'elles ont été redressées.

L'illustre savant reconnaissait ainsi le premier que les couches ont subi des mouvements depuis leur formation.

[1] De Saussure, tome II, § 690.

Digitized by Google

Buffon, dans ses *Époques de la nature,* parues quelques années auparavant, voyait encore, dans le va-et-vient des marées et des courants de l'Océan ancien, la cause productrice des irrégularités de la surface continentale : montagnes, plateaux et vallées. Il n'avait rien saisi du grand secret des modifications du globe.

Cette localité de Valorsine avait déjà livré une autre observation importante à l'auteur dont nous analysons les travaux. En août 1776, parcourant les champs de la vallée où se trouve ce village, il avait recueilli un fragment de roche qui avait vivement frappé son attention. C'était un morceau de granite intimément lié à un schiste feuilleté. Il voulut voir la place d'où provenait ce fragment, et gravit dans ce but un ravin assez étroit de la montagne qui borde la vallée au nord-ouest. Il vit en ce point, dans les schistes, des fentes de différentes largeurs, remplies d'un granite qui s'était formé et moulé dans leur intérieur. On n'avait pas encore signalé des apophyses de roches éruptives et c'était là un fait nouveau pour la science. Malheureusement, imbu des idées de Werner, de Saussure y vit des formations d'origine aqueuse, et c'est à Hutton qu'était réservé le mérite d'apprécier avec justesse les phénomènes éruptifs.

Les assises qui se trouvent dans la vallée de Chamonix appartiennent aux terrains secondaires et consistent en argiles, gypses, calcaires, etc. Elles ont les mêmes allures que les terrains primitifs entre lesquels elles sont comprises, c'est-à-dire sont disposées en situation verticale et se dirigent du sud-ouest au nord-est. Elles plongent sous la chaîne du Mont-Blanc, dont les couches sont en surplomb au-dessus d'elles et dont la section peut-être comparée à celle d'un éventail ouvert. C'est là une disposition bien remarquable dont personne avant lui n'avait eu l'intuition ; il essaye de

Digitized by Google

l'expliquer en comparant cette structure à ce qui se passe lorsqu'une ardoise est placée verticalement en terre. Les intempéries de l'air exfolient la partie supérieure et les feuillets tendent à s'écarter les uns des autres. Ils finissent par surplomber au-dessus de la base qui, comprimée par la terre où elle est enfoncée, n'a pu s'exfolier. C'est plutôt là, dirons-nous avec A. Favre, une comparaison qu'une explication.

Faire l'ascension du Mont-Blanc était l'un des objectifs que de Saussure s'était proposé. Il espérait recueillir sur cette cime de nombreuses observations, lesquelles, selon lui, devaient fournir des données à la théorie de la terre. Rien d'intéressant comme le récit des tentatives qu'il fit pour atteindre ce sommet. Celui-ci, vous le savez, fut gravi pour la première fois, en 1786, par Jacques Balmat, et ce n'est que l'année suivante que de Saussure y parvenait à son tour. Les résultats scientifiques qu'il en obtint ne furent pas en rapport avec les dangers qu'il avait courus. Dans cette ascension, on doit considérer surtout le courage qu'il dût déployer pour l'accomplir. Il donnait ainsi un grand exemple aux naturalistes, en ne craignant pas d'exposer ses jours pour étudier de plus près les phénomènes de la nature. Ces problèmes ne peuvent être résolus dans le silence du cabinet. L'illustre savant s'en rendait nettement compte, en cherchant à n'établir que par l'observation les fondements de la science de l'écorce terrestre : aussi peut-il être compté au nombre des créateurs de la géologie moderne.

Un récit de voyage de Genève à Gênes par le Mont-Cenis contient quelques faits intéressants pour notre pays. L'auteur y décrit avec beaucoup de soin les roches qu'il rencontre sur sa route. Je vous citerai quelques observations

Digitized by Google

qui témoignent de sa justesse de coup d'œil et des conclusions ingénieuses qu'il savait en déduire.

Près du village d'Alby (Haute-Savoie) et en descendant le Chéran, on voit sur la rive droite du chemin des grès disposés verticalement. Les premières couches sont mêlées d'un gravier à grains arrondis, ce qui prouve qu'elles ne se sont point formées dans cette situation, mais qu'elles se sont déposées horizontalement pour se redresser ensuite sous l'effet d'une cause postérieure à leur formation. Ces couches présentent ceci de remarquable qu'elles sont recouvertes, sur le haut de la colline, d'un banc horizontal de sables et de graviers constituant un conglomérat. Ces sables et ces graviers n'ont été déposés par les eaux qu'après le redressement des assises qui les supportent. On peut en conclure que cette disposition ne s'est pas produite par un simple affaissement, mais plutôt par un refoulement qui a brisé et redressé des couches primitivement horizontales.

Une autre observation faite sur la rive gauche de l'Arc, en amont de Saint-Michel, vient à l'appui de cette manière de voir. La rivière coupe en ce point, et presque perpendiculairement à leur direction, des bancs calcaires inclinés de plus de 60° et admirables par leur étendue et leur régularité. Lorsqu'on les examine avec attention, on se persuade bientôt qu'il est impossible qu'ils aient été formés dans la situation qu'ils occupent aujourd'hui. Si les sédiments qui composent ces roches s'étaient déposés sur des plans inclinés de 60°, ils auraient été plus abondants vers le bas et les couches auraient plus d'épaisseur au pied de la montagne qu'à la cime. Or, ici elles ont dans toute leur hauteur une épaisseur uniforme. De plus, si ces dépôts s'étaient formés en situation inclinée, les assises supérieures auraient pris graduellement une pente plus douce. Ici, au contraire, les

Digitized by Google

couches qui reposent sur les autres ont une plus grande inclinaison. Ces assises n'ont donc pu se former qu'horizontalement pour être relevées ensuite.

Ces redressements sont dus à des actions de refoulement; car on observe parfois, comme dans les montagnes de Grindelwald, des bancs de calcaires qui inclinent contre les schistes primitifs. « Ce fait, dit de Saussure, fournit un bel exemple des refoulements que je regarde comme la cause générale du redressement des couches primitivement horizontales [1]. » Devançant la science de son époque, l'illustre naturaliste avait donc parfaitement compris le rôle de certaines actions qui ont contribué à la formation des montagnes. J'ajouterai encore qu'il a décrit très nettement et avec une grande profusion de détails de nombreux types de roches. Comme la plupart des dénominations dont il se servait sont aujourd'hui tombées en désuétude, je n'insisterai pas sur ce sujet et je laisserai également de côté tout ce qui a trait, dans ses recherches, à des chaînes autres que les Alpes de Savoie.

***

Les remarquables études de H. Bénédict de Saussure attirèrent sur les Alpes l'attention des naturalistes. L'un des plus illustres d'entre eux, Dolomieu (6), n'hésita pas à adopter les méthodes d'observation du géologue de Genève et, prenant pour guide ses ouvrages, tint à honneur de se déclarer son élève. Il effectua, en 1797, une rapide excursion dans nos chaînes alpines, traversa les cols du Bonhomme et de la Seigne et entra en Italie par la vallée d'Aoste, après avoir parcouru l'Allée Blanche dans toute sa

[1] De Saussure, tome III, § 1677.

Digitized by Google

longueur. Il fit, dans ce voyage, une observation importante qui avait échappé à son prédécesseur : celle de couches calcaires en alternance avec des grès qui ne se déposèrent sur les terrains primitifs que lorsque ces derniers eurent pris leur disposition actuelle. Ces assises secondaires se retrouvent à la fois sur les flancs de la chaîne et à des hauteurs atteignant 4,000 mètres. On en voit des lambeaux en situation horizontale sur les cimes des Aiguilles Rouges, le sommet de la montagne du Buet en est aussi constitué. Les recherches de A. Favre devaient, cinquante ans plus tard, confirmer cette observation pleine de justesse et dont Dolomieu avait parfaitement compris toute la portée.

S'il eût ainsi une intuition de génie, relativement aux relations des assises calcaires avec les roches cristallines, il méconnut d'autre part la véritable nature de l'anthracite. Il le considère comme faisant partie des terrains primitifs. Le premier auteur qui comprit que ce combustible appartient aux terrains paléozoïques est HÉRICART DE THURY. Ce savant publia en 1803, dans le *Journal des Mines,* un Mémoire (7) dont je dois dire quelques mots ; car il a jeté une vive lumière sur l'origine de cette substance.

A Chevallier-aux-Chalanches, en Dauphiné, on trouve, au-dessus des terrains primitifs, des assises sédimentaires qui consistent principalement en schistes argileux à empreintes végétales et dans lesquels est intercalée une couche noire bituminiforme. Cette couche a été exploitée comme combustible et n'est autre chose que de l'anthracite dont elle possède bien tous les caractères. Elle ne peut appartenir aux terrains primitifs ; car les empreintes qui l'accompagnent prouvent qu'elle a été formée *depuis l'existence et par la destruction des êtres organisés.*

Le même auteur publiait encore l'année suivante (1804)

Digitized by Google

une note,intéressante pour nous, sur un gisement de titane des environs de Moûtiers (8). Le filon qui contient cette substance se trouve à la montée de Salins, à Saint-Jean-de-Belleville. Il consiste en quartz hyalin, carbonate de chaux spathique, carbonate de chaux ferrifère et oxyde de titane (rutile). Le minéral se trouve dans des cavités des trois parties constituant le filon, soit en aiguilles déliées ou fasciculées d'un jaune d'or, soit à l'état pulvérulent et avec la même teinte. Sa véritable nature ne saurait être contestée, car il a été analysé par Hassenfratz et Thénard.

En 1806, le *Journal des Mines,* dans lequel avaient paru les travaux dont je viens de vous entretenir, publiait une lettre du professeur JURINE, de Genève (9) que je dois relater ici. Cette lettre, adressée à Gillet-Laumont, insiste sur la nécessité d'une nouvelle nomenclature pour classer les roches du Mont-Blanc. L'auteur propose un certain nombre de dénominations dont une seule a été conservée, celle de *protogine.* Il désigne ainsi le granite qui forme la plus grande partie de la masse du Mont-Blanc. La nature franchement éruptive de cette roche, d'abord admise puis contestée, est aujourd'hui reconnue grâce à des études récentes sur lesquelles j'aurai à revenir.

***

A l'époque où nous sommes arrivés, nos terrains n'avaient encore été divisés qu'en deux classes : les terrains primitifs et les terrains secondaires. BROCHANT DE VILLERS publiait, en 1808, une étude sur la Tarentaise (11) où il signale une troisième classe, celle des terrains de transition. Son but était d'établir la superposition des couches et leur âge probable.

Digitized by Google

Au point de vue pétrographique, cet auteur divise les Alpes en deux grandes chaînes : l'une *primitive*, formant le partage des eaux entre la France et l'Italie, est constituée par des roches à éléments cristallins ; l'autre *secondaire*, bordant la première à l'ouest, est composée de roches calcaires renfermant de nombreux débris d'êtres organisés. C'est dans la première de ces chaînes que s'observent les terrains de transition.

Les roches qui se rencontrent le plus fréquemment en Tarentaise sont des calcaires grenus ou compactes, des schistes argileux, des quartzites, des schistes micacés, des anthracites, des gneiss (près de Cevins), des schistes amphiboliques, des serpentines, des poudingues quartzeux ou calcaires, enfin des gypses et des tufs. Ces roches alternent souvent entre elles et c'est pour Brochant une des preuves à l'appui de la thèse qu'il soutient ; mais ce qui, pour lui, est l'argument décisif, c'est que ce sont des roches semblables qui, dans d'autres régions, sont considérées comme constituant essentiellement les terrains de transition.

Ces points établis, l'auteur se demande quels sont, dans les Alpes, les rapports des terrains primitifs et des terrains de transition. D'après lui, ceux-ci sont les plus anciens de tous ceux qui ont été décrits dans diverses contrées ; car, entre eux et les massifs primitifs, on ne voit chez nous aucune interruption dans les couches, aucun dérangement notable de stratification. Il semble donc qu'il y ait continuité dans la formation des uns et des autres. Cela ne détruit pas la ligne de démarcation que l'on doit établir entre ces deux classes de terrains. Les assises de transition présentent en effet le caractère essentiel d'être associées à des poudingues et à des anthracites qu'accompagnent des schistes à empreintes végétales.

Digitized by Google

Poursuivant ses études sur nos Alpes, Brochant communiquait, le 27 mai 1816, à l'Académie des sciences de Paris, un Mémoire sur les roches granitoïdes du Mont-Blanc (12). Il cherche à démontrer qu'elles ne sont pas de vrais granites, mais qu'elles se lient à des schistes talqueux très répandus dans nos chaînes. Elles ne sont, pour lui, que des variétés extrêmes de ces schistes et constituent avec eux un terrain spécial qu'il appelle *terrain talqueux*.

Ces considérations s'appliquent à d'autres roches granitoïdes : à celles, par exemple, du Saint-Bernard et des montagnes voisines du Mont-Rose. Il y a cependant, dans les Alpes, de vrais granites ; ce n'est pas dans les massifs centraux qu'il faut les chercher, mais dans les montagnes qui en forment comme les avant-postes depuis Yvrée jusqu'au lac Majeur. On peut déduire de ces faits, conclut l'auteur, que les roches granitoïdes du Mont-Blanc et des hautes chaînes alpines, ainsi que les terrains talqueux dont elles font partie, sont de date relativement peu ancienne. Certaines de ces conclusions, remarquables pour l'époque où elles ont été émises, ont cessé d'être vraies aujourd'hui, grâce aux études micrographiques dont je parlerai plus tard.

*
* *

On ne s'était occupé jusqu'ici que de la nature des roches et de leur superposition, sans tenir compte des débris d'êtres organisés que l'on trouve dans certaines assises. Alexandre Brongniart publiait, en 1821, un travail remarquable qui devait éclairer d'un jour nouveau les principes de la classification géologique (13). Ce savant, après une ascension à la montagne des Fiz, vit nettement l'emploi que l'on

Digitized by Google

pouvait faire des fossiles, pour la détermination des terrains. Les caractères d'époque de formation déduits de l'analogie des corps organisés sont, d'après lui, de première valeur en géologie et doivent l'emporter sur tous les autres. Il ne faut pas négliger non plus ceux que fournissent la disposition relative des couches et leur nature. Lorsqu'il y a opposition entre eux et les données paléontologiques, c'est à celles-ci que l'on doit toujours donner la priorité. En se basant sur ces considérations, Brongniart rapporte au terrain de Craie (Grès vert)[1], une roche dure et noire qui se trouve à plus de 2,000 mètres d'altitude et sur un sommet de montagne.

Pour en arriver à cette conclusion, il examine successivement les dépôts de la Craie de Rouen, du Hâvre et de Honfleur, ceux des environs de Périgueux et de Bayonne, la Glauconie crayeuse de la Perte-du-Rhône et enfin les couches de la montagne des Fiz, en Haute-Savoie. La partie inférieure de celle-ci est composée de lits nombreux de roches calcaires et schisteuses rapportées par l'auteur aux terrains de transition. Quant à la partie supérieure, elle dépend de la formation de la Craie. C'est un peu en contre-bas du sommet et sur une pente élevée et rapide que se montre un banc renfermant des coquilles fossiles, banc qui est en stratification concordante avec les couches qu'il recouvre. La roche consiste en un calcaire compacte assez dur, grossier ou sub-lamellaire, rempli de grains verts mais tellement foncés qu'ils paraissent noirs. Au-dessus, vient une assise calcaire grenue, micacée et sableuse, d'un gris blanchâtre et ressemblant à de la Craie tuffeau. Elle ne renferme que des débris de coquilles indéterminables. Les

[1] Brongniart divisait le terrain de Craie en trois sous-étages : Craie blanche, Craie grise ou Craie tuffeau, et Glauconie crayeuse ou Grès vert.

Digitized by Google

fossiles du grès vert ne sont en général que des moules; mais ils sont néanmoins assez reconnaissables pour que l'auteur ait pu en déterminer avec certitude le plus grand nombre. Elles appartiennent à un niveau que nous appelons Albien ou Gault et en renferment les espèces caractéristiques.

L'année même ou paraissait le mémoire de Brongniart, un géologue anglais, BUKLAND, publiait les résultats que lui avait fournis une étude des terrains des Alpes comparés à ceux de l'Angleterre (14). Il attribue certaines de nos formations aux terrains tertiaires et établit deux classes dans le calcaire alpin : l'*ancien* et le *nouveau*. Celui-ci comprend les couches rapportées à la Craie dans la chaîne comprise entre les Diablerets et les Aiguilles de Varens. Quant aux conglomérats de Valorsine, du Petit-Saint-Bernard et aux couches de la Tarentaise, décrites par Brochant de Villers, elles font partie du terrain de transition.

Un autre anglais, BACKEWEL, faisait paraître, en 1823, une relation de voyage contenant des observations recueillies pendant une résidence en Tarentaise (15). Il se basait, pour classer les terrains de cette région, sur les principes qui avaient guidé Brongniart et Buckland, c'est-à-dire qu'il regardait comme contemporaines des couches qui renferment les mêmes fossiles. Il comparait aussi les assises du continent à celles de l'Angleterre. D'après lui, les anthracites des régions alpines correspondent au terrain houiller anglais ; car on y trouve des empreintes végétales caractéristiques de cette formation. Les grandes masses de calcaire alpin classées par Brochant dans le terrain de transition, sont plus récentes et doivent faire partie du Lias. Les couches tendres des pays de plaine ont été, dans les montagnes, souvent

Digitized by Google

transformées en roches dures, foncées et plus ou moins cristallines.

Brongniart, Buckland et Backewel sont donc les premiers qui surent reconnaître des terrains d'époques différentes dans les assises secondaires des Alpes, considérées jusqu'alors comme appartenant à une seule et même formation.

***

Je ne puis passer sous silence une note du professeur NECKER, de Genève, parue en 1826, et qui a pour objet l'étude des filons granitiques de Valorsine (17). Ces filons, découverts par de Saussure, s'étudient facilement près du ravin des Rupes. La masse granitique y consiste en un amas droit, ou plutôt en un filon extrêmement puissant qui s'élève presque verticalement au milieu des roches cristallines. Au point de sa jonction avec les schistes, cette masse présente des phénomènes assez curieux. On y voit le granite se modifier peu à peu par la diminution du volume de ses éléments et passer à des variétés porphyriques et même euritiques.

Le ravin des Rupes n'est pas le seul endroit où se retrouvent de pareils amas. Necker les a également rencontrés au pied de la chaîne du Gros-Perron et du Loguia, entre la Poyaz et Çouteraie. Il en a vu de plus remarquables encore près de la cascade de la Barberine; ici le granite s'accompagne encore d'un porphyre quartzifère blanchâtre qui forme la roche d'où se précipite le torrent.

D'après l'auteur, ces masses granitiques et porphyriques ont cela de remarquable qu'elles présentent les différences essentielles qui s'observent entre les dépôts régulièrement stratifiés et les amas en masses irrégulières coupant obli-

Digitized by Google

quement la stratification des couches. Son travail se termine par quelques considérations sur les couches coquillères des montagnes de Sales, des Fiz et de Platet. Le savant professeur avait retrouvé aux Fiz les fossiles cités par Brongniart. Au col du Palet, il remarquait un calcaire gris foncé, fétide, à grains de quartz et renfermant des nummulites, des pectens, des cérithes, etc. Tout en insistant sur le fait que ce calcaire ne renferme pas d'ammonites, comme il retrouva, au-dessous de cette couche, les assises du Grès vert, il ne sut pas reconnaître l'indépendance des deux niveaux et les considéra comme couches subordonnées d'un même étage.

Dans un autre travail communiqué à la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, en 1828 (22), Necker compléta ses premières recherches et avança une conclusion pleine de justesse qui était conforme aux vues de Backewel : c'est que le terrain à anthracites du col de Balme et de ses environs est distinct des calcaires à bélemnites et lui est inférieur.

Digitized by Google

II

1828 - 1861

La géologie de nos chaînes alpines faisait ainsi de rapides progrès et s'était développée, jusqu'alors, sans soulever de controverses. L'étude de nos montagnes fut abordée, à ce moment, par un géologue doué d'une grande puissance d'observation, mais un peu dominé par les idées théoriques de Léopold de Buch. Je veux parler d'ÉLIE DE BEAUMONT qui prit pour point de départ de ses recherches l'étude si difficile de la Tarentaise. En 1828, il publia, dans les annales des sciences naturelles, un Mémoire sur un gisement de végétaux fossiles et de bélemnites situé à Petit-Cœur, près de Moûtiers (19). Ce travail devait être le point de départ d'une polémique très active et remettait en question certaines données servant de base à la classification géologique. Je l'analyserai avec soin en insistant sur les conclusions qu'en déduisait l'auteur.

Près de Petit-Cœur coule un torrent qui est à la ligne de jonction des schistes cristallins et des terrains sédimentaires. La partie inférieure de ceux-ci consiste en grès micacés alternant avec des argiles schisteuses noires. Sur ces couches repose une assise d'environ un mètre et demi de schistes argilo-calcaires à bélemnites. Viennent ensuite des argiles semblables à celles de la base, lesquelles renferment des empreintes végétales de l'époque houillère. Ces dernières sont à leur tour recouvertes par des couches de grès et d'argile, qui alternent entre elles un certain nombre de fois. Au-dessus de ces diverses assises, on trouve

Digitized by Google

des ardoises où l'on peut recueillir des bélemnites et qui sont exploitées dans des carrières situées sur la rive gauche.

On a donc dans cette localité des schistes à empreintes de plantes houillères intercalés entre deux couches renfermant des bélemnites. Élie de Beaumont en conclut que les assises qui renferment les plantes appartiennent à la même formation que celles qui contiennent les fossiles marins. Il les rapporte au Lias et se base, pour cette attribution, sur l'étude du prolongement des couches de Petit-Cœur. On peut suivre, selon lui, leur continuation jusqu'au col des Berches, où l'on trouve encore des bélemnites. Si de là on se rend à Digne, on marche presque continuellement sur des schistes argilo-calcaires dans lesquels on voit, par intervalles, reparaître des coquilles marines. Près de cette ville, on constate que les couches les plus inférieures renferment des gryphées et des ammonites, tandis que les assises supérieures contiennent de petits bivalves. Ceux-ci sont semblables à ceux des marnes de la partie supérieure de Flizes, près Mézières, de Beurres, près Besançon, et de Boll, en Wurtemberg, où ont été trouvés des squelettes d'Ichtyosaures. C'est dans des couches liasiques ainsi délimitées que se trouvent les schistes à bélemnites que l'on suit de Petit-Cœur à Digne.

Comment, se demande Élie de Beaumont, des végétaux semblables à ceux du terrain houiller se rencontrent-ils dans cet étage ? Ils ne sont pas, dit-il, les représentants d'une flore qui couvrait les rivages voisins, mais ils ont dû être amenés des régions lointaines par des courants marins. Les végétaux, en flottant dans les eaux, ne se décomposent pas aussi rapidement que les animaux. Il en aurait été des plantes de Petit-Cœur comme des graines

Digitized by Google

du Mexique qui viennent échouer sur les côtes de la Norvège.

Les empreintes végétales recueillies par Élie de Beaumont furent étudiées par ADOLPHE BRONGNIART qui fit paraître une note sur ce sujet, comme suite au travail de son confrère (21). Parmi les échantillons qui lui avaient été remis et proviennent des environs de Moûtiers, de Servoz, des cols de Balme et de Briançon, le savant botaniste put distinguer vingt-deux espèces différentes. Il en donne une liste sous forme de tableau en indiquant les localités où elles ont été trouvées et en énumérant les autres régions où on les rencontre également. Sur ces vingt-deux espèces, deux seulement sont nouvelles, le *Nevropteris Soretii* et le *Pecopteris Beaumontii*. Quant aux vingt autres, elles sont toutes caractéristiques de la flore houillère et n'ont aucun rapport avec celles de la période jurassique. Entre le terrain anthracifère des Alpes et le terrain houiller, l'identité est absolument complète. Si les roches qui renferment les végétaux, dans ces montagnes, sont liasiques, il faut admettre qu'à ces époques anciennes la distribution des plantes était différente de ce qu'on avait pensé. A l'époque du Lias, la flore de nos régions présentait des formes nouvelles, tandis que celle des pays équatoriaux possédait encore les plantes houillères des zones tempérées. Ce sont celles-ci qui auraient été transportées dans nos terrains à anthracites.

Élie de Beaumont publia encore, en 1828, et dans le même recueil, un second mémoire à l'appui de ses premières conclusions (20). Il cherche à prouver que les couches qui s'appuient sur la chaîne primitive allant de la pointe d'Ornex à la montagne de Taillefer appartiennent toutes au terrain jurassique. Les assises secondaires y dé-

Digitized by Google

butent, selon lui, par des grès à grain grossier passant à des poudingues et dont ceux de Valorsine, d'Ugine, etc., peuvent être donnés comme exemple. Au col de la Petite-Olle, au sud-ouest de Saint-Jean de Maurienne, on observe sous ces grès des couches rappelant celles de Petit-Cœur et consistant en calcaires schisteux avec argiles noires. Si de là on se dirige vers Bonnenuit et les cols de la Ponsonnière et du Chardonnet, on marche sur des assises qu'on voit reposer les unes sur les autres et qui sont formées alternativement de grès et de schistes argilo-calcaires.

La vallée de l'Arvant est creusée dans les schistes à bélemnites que l'on suit jusqu'au-dessous des Aiguilles d'Arves. Celles-ci sont formées par un conglomérat composé de fragments de roches primitives, de quartzites et de calcaires. Les couches qui succèdent à ces conglomérats sont des schistes argilo-calcaires alternant avec des grès schisteux à grain fin. Le sommet du col des Pics est formé presque uniquement par ces grès qui disparaissent vers Bonnenuit pour faire place à de nouveaux schistes argilo-calcaires, ainsi qu'à des calcaires schisteux avec masses de gypse. Plus à l'est, ceux-ci s'enfoncent sous des grès à anthracites, auxquels se superposent des couches calcaires et quartzeuses.

Le sol du vallon de la Ponsonnière est constitué par des grès qui s'élèvent jusqu'au sommet du col du Chardonnet. Ils renferment d'assez nombreuses empreintes végétales qui, d'après Brongniart, sont toutes caractéristiques du terrain houiller. Selon Élie de Beaumont, ces grès appartiendraient à la partie supérieure du système de schistes argilo-calcaires et de grès à anthracites dont les couches de Petit-Cœur formeraient la partie inférieure. On ne peut, d'après lui, voir deux formations différentes dans les schistes

Digitized by Google

à bélemnites et les grès à empreintes végétales. Ces deux classes de couches alternent par grandes assises et doivent appartenir à la même formation. La géologie, conclut-il, n'a que deux alternatives : placer dans le terrain houiller toutes les couches coquillères de la Tarentaise, ou rapporter au terrain jurassique les assises non primitives de la région comprise entre le Mont-Blanc, le Mont-Rose, le Viso et le Pelvoux.

***

Ces conclusions eurent un grand retentissement : elles n'amenaient à rien moins qu'à modifier les lois qu'on avait pensé pouvoir tirer de la distribution des fossiles, ou bien croire que les Alpes renfermaient un terrain exceptionnel. La discorde régna parmi les géologues, et tandis que les uns protestaient, d'autres, et non des moins illustres, adhéraient sans réserve aux idées nouvelles.

C'est Woltz qui, le premier, fit nettement opposition à la théorie d'Élie de Beaumont. En 1830, il écrit à M. Gueymard qu'il a longuement réfléchi sur l'âge des grès à anthracites intercalés dans le Lias des Alpes[1]. Il pense pouvoir poser en principe que si deux couches, après s'être déposées horizontalement, eurent à subir un redressement sur une certaine étendue, ce redressement dut se produire par zones parallèles et suivant des fissures également parallèles. Les assises se présentent alors à l'observateur comme formées alternativement; mais c'est là une illusion et non un fait réel. L'enchevêtrement des grès à anthracites et des schistes du Lias de la Tarentaise ne serait-il pas dû à un redressement analogue ?

[1] Cette lettre a été insérée dans le tome I[er] de la *Statistique générale du département de l'Isère*.

Digitized by Google

Parmi les géologues qui se rangèrent de suite aux vues d'Elie de Beaumont, nous pouvons citer les professeurs B. STUDER, de Berne, et A. SISMONDA, de Turin. Le premier communiqua, en 1836, à la Société géologique de France, un travail (29) dans lequel il adopte l'idée que les plantes du terrain houiller ont pu continuer à se propager dans les Alpes, au-delà de la première apparition des ammonites et des bélemnites du Lias. Toutefois, il ne devait admettre cette interprétation que momentanément et reconnaissait, quelques années plus tard, l'indépendance des formations liasiques et houillères. Sismonda, au contraire, resta toujours fidèle à sa première manière de voir. Il publia, la même année que le géologue suisse, une note relative à quelques vallées du Piémont et de la Savoie (28). Il étudie, sur notre versant, les abords du Petit-Saint-Bernard et de la haute vallée de l'Isère, de Bourg-Saint-Maurice au col de Rhême. Il divise en deux grands étages la formation jurassique de la partie des Alpes comprise entre le Saint-Gothard et les sources du Tanaro. L'étage inférieur est le Lias, et, selon lui, le terrain sédimentaire le plus ancien de tout le massif ; l'étage supérieur se compose de l'Oolithe inférieure et de la série des autres assises, jusques et y compris le Portlandien.

Cet auteur développe plus complètement ses idées dans un autre mémoire qu'il communiqua à l'Académie des sciences de Turin, le 15 décembre 1839 (34). Ce travail contient de nombreuses observations concernant la Savoie ; mais comme le professeur de Turin ne tenait compte ni des végétaux fossiles ni des plissements auxquels les couches ont été soumises, il arriva à des données absolument fantaisistes, comme à classer dans l'Oxfordien des couches renfermant des plantes houillères. Je ne résumerai que les principales conclusions de ses recherches.

Digitized by Google

Les terrains sédimentaires des Alpes ont subi de puissantes actions métamorphiques qui les ont rendues méconnaissables. Le plus ancien d'entre eux, le Lias, renferme encore des végétaux houillers. Si l'on prend pour point de départ la coupe de Petit-Cœur à Aime, on reconnaît l'Oolithe inférieure dans les couches superposées aux assises liasiques. Au-dessus de l'Oolithe inférieure, vient un second niveau anthracifère, également avec plantes houillères, et qui appartient à l'Oxfordien. De plus, en Tarentaise et en Maurienne, on trouve d'autres formations, comme celles des environs du mont Thabor que l'on peut rapporter au Kimmeridgien et au Portlandien. La rareté des fossiles s'explique non seulement par le métamorphisme qui a produit la destruction des êtres organisés, mais encore par ce fait que l'emplacement occupé par les Alpes correspond à des parties de la mer très profondes et qui devaient être, par suite, peu peuplées.

Inutile d'ajouter que la classification de Sismonda, complètement erronée, n'a jamais été adoptée.

*
* *

En 1841, un géologue genevois, ALPHONSE FAVRE, entrait en lice à son tour. Ses nombreux travaux, qui devaient si puissamment contribuer à élucider les problèmes de la stratigraphie alpine, furent inaugurés par une remarquable étude sur les anthracites des Alpes (42). Il examine les deux hypothèses qui avaient été proposées pour expliquer ce que l'on appelait l'anomalie de Petit-Cœur. L'une consistait à admettre que les bélemnites ont vécu pendant l'époque houillère ; l'autre, au contraire, à classer dans le Lias les couches renfermant les végétaux et les fossiles marins.

Digitized by Google

Favre ne les admet ni l'une ni l'autre; car elles aboutissent à des faits en contradiction absolue avec ce qu'on observe ailleurs. Il explique la position singulière des anthracites dans certaines localités par un plissement des couches. On voit en effet, sur la route du Bourg-d'Oisans à la Grave, des grès anthracifères intercalés dans des schistes talqueux. Ce fait ne peut s'interpréter que par le redressement d'assises primitivement horizontales et qui ont été plissées comme si elles avaient été comprimées latéralement. La même théorie s'applique à Petit-Cœur où il y a intercalation d'une couche houillère au milieu d'assises liasiques. Cette explication ingénieuse avait été présentée à la réunion de la Société géologique de France, tenue à Grenoble l'année précédente. Mais Favre n'en avait pas eu connaissance; aussi peut-on le considérer comme l'un des premiers promoteurs d'une idée qui devait finir par triompher.

Pendant cette même année (1841) parurent encore deux mémoires du professeur FOURNET, de Lyon, sur la géologie de la partie des Alpes comprise entre le Valais et l'Oisans (43). Ce savant ne s'occupe que de considérations géné rales et indique les systèmes de soulèvement qu'il croit avoir reconnu dans nos massifs. Il passe ensuite à une description des roches cristallines qu'il classe en quatre groupes : roches micacées, roches serpentino-talqueuses ou magnésiennes, roches porphyriques, roches pyroxéniques.

Quelques années plus tard, le même auteur donna une suite à ses deux premiers mémoires en publiant une coupe géologique de Martigny à Evionnaz (57). Il divise son travail en deux parties dont la première est consacrée à l'étude des assises rencontrées et la seconde à des considérations théoriques. Il traite, dans celle-ci, un sujet assez intéressant : celui des modifications produites sur les roches

Digitized by Google

sédimentaires par le voisinage des roches éruptives. Il s'occupe non seulement du métamorphisme qui s'est produit sur une petite échelle, mais encore des modifications subies par l'ensemble des terrains stratifiés. Comme certaines de ses conclusions étaient un peu prématurées et ne reposaient pas sur des données scientifiques suffisamment établies, je ne suivrai pas ce savant dans ses descriptions. Je me contenterai de signaler ici la découverte à laquelle son nom restera attaché : celle du Trias dans les Alpes occidentales. C'est à la suite d'observations faites pendant l'été de 1842 que, frappé par la ressemblance des grès d'Allevard avec les grès bigarrés, il les considéra comme appartenant à ce niveau. Il se basait, en outre, pour ce classement, sur leur situation au-dessous des calcaires à bélemnites et communiqua ses idées à ce sujet dans la séance du 20 janvier 1843 de la Société d'agriculture de Lyon (46).

***

L'année suivante, en août 1844, la Société géologique de France tenait, à Chambéry, une de ses réunions extraordinaires. De nombreux savants y assistaient et elle fut des plus brillantes. Les séances furent inaugurées par une magistrale allocution de Monseigneur Billiet, qui esquissa, à grands traits, la constitution géologique de la Savoie, telle qu'on la comprenait alors (51). Les courses dirigées par le chanoine Chamousset, et auxquelles prirent part un grand nombre de membres, offrirent un vif intérêt. On fit des excursions à la cascade de Couz, aux Déserts, au Mont-du-Chat et un voyage en Tarentaise, afin d'étudier les schistes cristallins et de visiter le célèbre gisement de Petit-

Digitized by Google

Cœur. L'interprétation d'Élie de Beaumont fut acceptée par la plupart des membres présents à la réunion ; Sismonda répondait à l'un d'eux qui l'interpellait à ce sujet, que « le terrain houiller et le terrain triasique ne se rencontrent pas dans les Alpes de Savoie, et que la plus ancienne formation sédimentaire est la formation jurassique. » La Société visita ensuite les mines de Macôt et, de retour à Chambéry, se rendit à Annecy par Rumilly, remonta le Fier, des gorges de Saint-André à Chavaroche, et revint en étudiant le nummulitique d'Entreverne et les Bauges.

De nombreuses communications furent faites à ce congrès. La grande question des glaciers, qui était alors nouvelle, y fut traitée dans toute son ampleur. Les principaux savants qui s'en étaient occupés assistaient à la réunion qui fit, à ce point de vue, époque dans la science. En fait de travaux présentés, je citerai une note de Mgr Rendu, sur quelques problèmes relatifs à la chaîne des Alpes (52), une étude du chanoine Chamousset, sur les terrains jurassiques et néocomiens de la Savoie (49), et un long mémoire de Scipion Gras (50).

Comme ce dernier devait prendre une part active, mais malheureuse, dans la discussion de l'âge des grès à anthracites, je dirai quelques mots de ses idées sur ce sujet. Le système anthracifère se divise, selon lui, en deux étages : l'inférieur est intimément lié au terrain talqueux et n'en est qu'une modification cristalline. Quant à l'étage supérieur, il se divise en deux formations comprenant chacune deux assises. Il n'osa pas se prononcer, tout d'abord, d'une façon définitive sur l'âge de cet ensemble de couches. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il arriva à la conclusion que le terrain anthracifère, tel qu'il le définit et malgré la présence d'un certain nombre de coquilles propres au

Digitized by Google

Lias, appartient au terrain houiller et non à la période jurassique (50). Ne tenant compte que des superpositions et laissant de côté les données paléontologiques, ce savant rapportait à une même formation des assises d'âges différents et n'arrivait ainsi qu'à des conclusions absolument erronées.

La réunion de Chambéry raviva la discussion. Bien que les géologues qui y assistaient se fussent presque tous ralliés aux idées d'Élie de Beaumont, ceux qui n'y adhéraient pas continuèrent, avec la même ardeur, une lutte dans laquelle ils devaient finir par triompher. Dans la séance du 19 avril 1847, de la Société géologique de France, FAVRE communiquait de nouvelles preuves confirmant sa manière de voir, et adressait une note sur les relations qui existent entre divers terrains des Alpes occidentales (60). Il émit, à ce sujet, quelques considérations intéressantes, dont la plupart ont été confirmées par les recherches ultérieures.

Au-dessus du système de Valorsine, dont la partie supérieure renferme des schistes à empreintes de fougères, reposent les calcaires du terrain jurassique. Il y a discordance entre ces deux formations. Viennent ensuite les divers étages de la série crétacée, concordant entre eux et qui sont surmontés par les calcaires à nummulites. Ces derniers lui permirent de faire deux observations importantes : la première, c'est qu'ils contiennent, dans certaines localités, une couche de charbon assez puissante pour être exploitée, la seconde, qu'ils sont complètement indépendants des assises crétacées, celles-ci leur étant inférieures. Un autre niveau avec lequel ils présentent la même indépendance est le Flysch, dans lequel on trouve des débris de poissons, et qui a également participé aux dislocations ayant donné aux Alpes leur relief actuel.

Pendant les années qui suivirent, le savant géologue de

Digitized by Google

Genève publia plusieurs notes fournissant un certain nombre de données nouvelles. Celles-ci ont été confirmées par les études récentes. La première a trait à la vallée de Chamonix (61). L'auteur cherche à démontrer que la structure de cette partie des Alpes n'est pas aussi anormale qu'on l'a prétendu, et que les dislocations auxquelles elle a été soumise n'ont rien d'exceptionnel, si ce n'est leur grandeur. Il y expose une découverte qui devait avoir une portée considérable. C'était celle de l'existence d'un lambeau de cargneule et de terrain jurassique au sommet de la plus haute des Aiguilles Rouges. Cette constatation entrevue par Dolomieu, comme je l'ai déjà dit, avait une grande importance ; car elle permettait d'établir que les terrains anciens avaient été plissés avant le dépôt des assises du Trias et du Lias. Pour établir ce fait sur des bases indiscutables, Favre avait dû faire une ascension périlleuse et s'assurer ainsi de l'existence de couches qu'il n'avait d'abord aperçues que de loin. En outre, il y découvrait des fossiles qui établissent nettement la présence du terrain jurassique. C'étaient des fragments de bélemnites, d'ammonites et de tiges d'encrines. Au-dessous de ce terrain, on observe des cargneules, des schistes argilo-ferrugineux et des grès quartzeux. Ces diverses couches sont horizontales, tandis que les schistes cristallins, qui leur sont inférieurs, sont verticaux. Les terrains de sédiment semblent se coordonner ici à la chaîne des Aiguilles Rouges et du Brévent, plutôt qu'à celle du Mont-Blanc. On peut en conclure, écrivait Favre vingt ans plus tard, dans son grand ouvrage sur les parties de la Savoie voisines du Mont-Blanc, que « les roches jurassiques et triasiques formaient une voûte dont les Aiguilles Rouges étaient le centre et dont les jambages étaient le Buet d'un côté et les Rafforts de l'autre, voûte

Digitized by Google

qui a probablement été disloquée au moment même de sa formation [1]. »

Deux autres notes du même auteur sont intitulées : l'une, *Notice sur la vallée du Reposoir en Savoie* (68), et l'autre, *Essai sur la géologie des montagnes placées entre la chaîne du Mont-Blanc et le lac de Genève* (67). Dans la première, il signale une disposition stratigraphique anormale que présente la vallée du Reposoir, où l'on voit le calcaire jurassique surmonter le terrain nummulitique. Ce fait n'est pas isolé et ces renversements sont fréquents : STUDER, dans l'Oberland Bernois, ESCHER, dans le canton de Glaris, en ont donné des exemples. J'ajouterai que, depuis lors, des coupes analogues ont été observées bien souvent dans les régions qui ont subi des dislocations plus ou moins importantes.

Dans la seconde note, Favre publie trois coupes perpendiculaires à la chaîne des Alpes et donne quelques explications à leur sujet. Il insiste sur les différences que présentent les terrains situés sur la rive droite et sur la rive gauche de l'Arc et étudie la structure en éventail de la chaîne du Mont-Blanc. Il avait nettement saisi, dès cette époque, les principaux traits de cette disposition stratigraphique, et le renversement des schistes cristallins des flancs de la chaîne sur les terrains secondaires de la vallée de Chamonix.

*
* *

L'année 1848 fut signalée par une découverte assez intéressante de SISMONDA. Il avait trouvé, dans le Lias du col des Encombres, de nombreux fossiles dont il donna la liste

[1] *Recherches géologiques,* tome II, page 326.

Digitized by Google

dans une lettre adressée à Elie de Beaumont et communiquée à la Société géologique de France (62). Comme, par suite du renversement des couches, les assises qui les renferment paraissent inférieures aux grès à anthracite, le géologue de Turin concluait à l'alternance des schistes à bélemnites et des couches à fougères, et à leur attribution à un seul système.

Cettte même année paraissait un Mémoire de R.-J. Murchison (63). Cet illustre géologue y complète l'étude qu'il avait publiée avec Sedgwick, en 1832, sur les Alpes orientales ; il étend ses recherches à la chaîne des Alpes de la Suisse et de la Savoie.

Dans les Alpes orientales, on trouve des dépôts des époques siluriennes, dévoniennes et carbonifères que l'on reconnaît à la présence des êtres organisés. Dans les Alpes occidentales, au contraire, les dépôts primaires et triasiques manquent absolument, ou, s'ils ont jamais existé, ils ont été complètement altérés par le métamorphisme. On doit admettre avec Élie de Beaumont, conclut-il, qu'en Tarentaise les plantes houillères sont réellement placées dans les mêmes assises que les bélemnites du Lias.

L'auteur aborde ensuite l'étude des terrains secondaires et tertiaires, qui se développent principalement dans des régions sortant du cadre de mon travail. Je ne le suivrai pas dans ses descriptions et je me bornerai à dire qu'il reconnut, avec M. Louis Pillet, la Craie à Thônes[1]. Sa présence leur y fut démontrée par la découverte d'un

[1] La Craie blanche ou Sénonien avait été reconnue, pour la première fois, à Entremont, le 24 juillet 1845 par MM. François Dumont, Chamousset et Pillet. Ce fait, nouveau pour la science, fut communiqué à la Société d'histoire naturelle de Savoie par M. L. Pillet ; le procès-verbal de la réunion parut dans le *Courrier des Alpes* des 12 et 14 août de la même année.

Digitized by Google

Inoceramus Cuvieri. De plus, ce savant fut le premier à rapporter à l'Eocène le terrain nummulitique et se base, pour ce classement, sur la distribution des fossiles.

Dans le courant de l'année suivante (1849), DELESSE communiqua plusieurs notes sur les roches du Mont-Blanc (70, 71). Il étudie, dans l'une d'elles, la *protogine* qu'il considère comme une roche granitoïde bien caractérisée et dont les éléments principaux, selon lui, sont le quartz, deux feldspaths, un mica riche en fer et une variété de talc. Nous verrons que le minéral que cet auteur prenait pour du talc n'est autre chose que du mica altéré. Il reconnut toutefois un fait d'une certaine importance et que les travaux récents ont confirmé : c'est que l'élément micacé diminue progressivement des bords vers le centre du massif, et que c'est dans le voisinage du contact de la protogine avec les schistes que cette roche est riche en mica.

*
* *

Trois ans après, un nouveau géologue prenait part à la discussion du terrain houiller et se ralliait aux vues d'Élie de Beaumont, qu'il devait pourtant abandonner peu après. C'était M. GABRIEL DE MORTILLET qui, le 7 août 1852 (83), annonçait que les bélemnites des couches inférieures de Petit-Cœur étaient différentes de celles des assises supérieures. En outre, il avançait un fait qu'il devait rectifier ensuite : c'est qu'on aurait trouvé dans le même banc une bélemnite et une empreinte de plantes. Dans un Mémoire, communiqué l'année suivante (1853) à l'Institut genevois, il affirmait encore qu'il est incontestable, pour lui, que dans les Alpes la flore houillère se trouve mêlée à la faune liasique.

Digitized by Google

En 1854, dans une lecture faite à l'Académie de Savoie (88), notre savant confrère, M. L. PILLET, attribue au Lias toutes les couches où ont été recueillies, dans les Alpes, des ammonites et des bélemnites. Il cherche le premier à y retrouver les divisions classiques établies par D'Orbigny. Des bords de l'Isère, près de Montmélian, jusqu'à Presles, au-delà de La Rochette, on trouve des assises qui peuvent être rapportées au Lias supérieur (Toarcien). Les couches des environs de La Chambre, de Saint-Colomban-des-Villards et du col des Encombres appartiennent au Lias moyen (Liasien), enfin, à Petit-Cœur, une ammonite du Lias inférieur (Sinémurien) a été trouvée par M. Thabuis, pharmacien à Moûtiers. L'auteur conclut, et avec raison, que les trois étages du Lias sont représentés chez nous, bien qu'on ne puisse encore en déterminer exactement les limites. Il ne se prononce pas sur l'âge des assises à plantes houillères et se propose de nouvelles recherches pour arriver à la solution de ce difficile problème.

Parmi les nombreux travaux qui parurent en 1855, nous devons citer plusieurs notes de M. DE MORTILLET (91 à 94), qui servirent de préface à la publication de son ouvrage intitulé : *Géologie et Minéralogie de la Savoie.* Celui-ci fut publié, en 1858, dans le tome IV des annales de la Chambre d'agriculture et de commerce de Chambéry (108). L'auteur décrit les divers terrains qui s'observent dans nos deux départements ; il donne des indications sur la distribution des minerais utiles, leur gisement, leur puissance, ainsi que des documents sur les carrières, mines et usines. Ce travail est un résumé des connaissances géologiques de cette époque et renferme peu d'observations nouvelles. Je ne l'étudierai que sommairement.

Digitized by Google

Un des premiers chapitres est consacré aux schistes cristallins ; M. DE MORTILLET étudie successivement les divers massifs qui en sont constitués : massif des Aiguilles Rouges et du Brévent, massif du Mont-Blanc, massif de Beaufort et Maurienne, massif d'Olle et du Rocherai.

Le massif des Aiguilles Rouges et du Brévent consiste en roches cristallines et en roches éruptives. Les premières sont le plus souvent granitoïdes à la base et éminemment micacées à la partie supérieure ; quant aux secondes, ce sont des *éclogites,* des *serpentines,* des *pegmatites* et, près de Valorsine, des *granites.* Le Mont-Blanc a ses contreforts formés de *talcschistes,* tandis que tout le massif des Aiguilles, dont la mer de glace et les glaciers aboutissants forment le centre, est constitué par de la *protogine.* Au-delà du glacier des Bossons et dans la direction Nord-Sud, les schistes cristallins présentent la modification de renfermer beaucoup d'amphibole.

Le massif de Beaufort et Maurienne peut s'étudier dans la coupure du Doron de Beaufort, de la vallée de l'Isère et de la vallée de l'Arc. Il consiste surtout en talcschistes passant à des micaschistes, à des gneiss et, en certains points, à des protogines qui se trouvent ordinairement dans le centre des massifs.

Le massif d'Olle et du Rocherai, qui se continue dans l'Oisans sous le nom de massif des Rousses, est également composé de schistes talqueux et de protogine. Il renferme, dans quelques localités, de nombreux gisements de minerais.

Relativement aux terrains anthracifères, l'auteur, sous l'influence des idées qui commençaient à prévaloir, modifia ses premières conclusions et classa dans le système carbonifère les poudingues, les grès et les schistes, avec intercalations d'anthracite et empreintes végétales. Par contre, il

Digitized by Google

rapporta au Lias les diverses assises renfermant des débris d'animaux marins, bélemnites et ammonites. Il plaça encore dans cet étage des cargneules, gypses et argiles bariolées qui, plus tard, furent définitivement reconnues comme appartenant au système triasique.

La seconde partie de l'ouvrage comprend la description des terrains situés dans les chaînes calcaires. Nous n'y trouvons pas non plus de faits intéressants qui n'aient déjà été établis par les recherches antérieures de divers auteurs.

***

En 1858, nous avons encore à signaler un travail d'Alphonse Favre, qui devait donner une vive impulsion à l'étude de nos Alpes et aider puissamment à la détermination de l'âge des grès anthracifères. Ce Mémoire sur les terrains liasiques et keupériens de la Savoie fut communiqué, le 15 avril, à la Société des sciences physiques et naturelles de Genève (110). Le but que s'était proposé l'auteur était d'arriver, par des recherches détaillées se reliant à un plan d'ensemble, à rapporter à des lois connues et immuables les phénomènes qui ont déterminé la disposition anormale des couches.

La première partie du Mémoire comprend six monographies avec coupes géologiques de localités de la Haute-Savoie : Meillerie, les rochers du bord de la Dranse, le Grammont, le Môle, Matringe et Tanninge. On y voit nettement la superposition de couches du Lias et de celles de l'Infra-lias (couches de Koëssen) à des cargneules, des gypses, des schistes argilo-ferrugineux et à des arkoses. Favre rapporte avec raison ces dernières assises au Trias ; cet

Digitized by Google

âge lui paraît démontré pour toute couche de cargneules ou de gypses qui se trouve associée au Jurassique inférieur.

Dans la seconde partie, le professeur de Genève décrit la composition et les affleurements du terrain triasique dans les chaînes extérieures du Chablais et du Faucigny, et dans l'intérieur des Alpes. Les localités étudiées présentent partout des assises qui se succèdent dans le même ordre. Il suffira de citer une coupe pour les connaître toutes. Aux Frêtes de Moïde, par exemple, on observe, de haut en bas, la série suivante : 1° terrain jurassique formé de calcaires et de schistes argilo-calcaires à bélemnites ; 2° terrain triasique composé de cargneules et calcaires blanchâtres, de schistes argilo-ferrugineux et de grès arkoses ; 3° terrain anthracifère consistant en schistes argileux à empreintes de fougères et en grès avec gros rognons et veines de quartz ; 4° roches cristallines.

Notre auteur étudie également la célèbre localité de Petit-Cœur ; il en figure la coupe qu'il explique par un pli convexe des couches. Il parle aussi du col des Encombres où la série est conforme à toutes celles de la région, mais dont les assises sont renversées. En résumé, conclut-il, les gypses et cargneules des Alpes, étant placés au-dessous de l'Infra-lias et au-dessus du terrain houiller, occupent la position qui est assignée au terrain triasique. Il est par conséquent naturel de les regarder comme les représentants, dans notre contrée, des couches de cet âge.

***

Pendant que le travail de Favre paraissait à Genève et était universellement apprécié, le savant professeur de Grenoble, Charles Lory, publiait la carte géologique du

Digitized by Google

Dauphiné. Il y distingue les grès à anthracite probablement houillers et les grès du Briançonnais d'âge encore incertain, mais paraissant liés à des calcaires jurassiques. L'année suivante (1859), il communiquait à la Société géologique de France une note sur Petit-Cœur (112) ; c'est son premier travail ayant trait, d'une façon spéciale, aux Alpes de Savoie. Il adopte l'idée théorique d'un plissement ; il explique la disposition des couches par l'intercalation d'une petite assise de Lias inférieur entre deux couches de grès à anthracites. Ces grès seraient repliés en forme de V très aigu et un lambeau d'assises liasiques serait ainsi pincé dans leur repli. Quant aux schistes argilo-calcaires qui sont au-dessus, ils appartiennent à un étage plus élevé du Lias et se trouvent en contact, par faille, avec la face inférieure de la deuxième masse de grès.

Cette explication consiste à admettre qu'il y a, à Petit-Cœur, une faille dont l'un des bords est formé par le Lias moyen, l'autre par le terrain primitif que recouvrent des grès houillers et une mince assise de Lias inférieur.

Toujours en 1859 et sur l'invitation expresse d'Élie de Beaumont, Lory étudia le massif des Aiguilles d'Arves. Il en donna une coupe allant de Saint-Jean-d'Arves à Bonnenuit (114). Il arrive à la conclusion que les poudingues et les grès de ce massif sont certainement supérieurs et postérieurs au Lias. Ils n'ont que très peu de ressemblance avec les grès à anthracites caractérisés par une flore houillère. L'argument tiré par Élie de Beaumont de ces grès des Aiguilles d'Arves ne saurait intervenir dans la discussion, bien que leur classification ne puisse se préciser avec certitude.

Toutefois, leur âge ne devait pas rester longtemps problématique ; car, cette même année, notre confrère M. Louis

Digitized by Google

PILLET faisait une découverte de la plus haute importance. Il trouvait des nummulites au-dessous de Montricher, près de Saint-Julien en Maurienne, et dans des assises qui étaient la continuation de celles des Aiguilles d'Arves. En annonçant cette découverte à la Société géologique de France (115), Lory établissait les conséquences qui en résultent pour la stratigraphie de la région. Les grès à anthracite de la Maurienne, expose-t-il, ne sont pas plus en superposition régulière sur le Lias des Encombres que celui-ci sur les couches à nummulites. La régularité de la succession des assises, entre Saint-Jean et Saint-Michel, ne peut plus être soutenue. Il faut de toute nécessité admettre des plissements et des renversements de couches. En Maurienne, rien ne s'oppose à la classification des terrains d'après les lois de la paléontologie.

Les nummulites de Montricher trouvées par M. Pillet donnaient donc la solution d'une question qui divisait les géologues depuis plus de trente ans. Elles étaient une preuve convaincante des illusions sans nombre auxquelles peuvent donner lieu des études purement stratigraphiques.

L'âge des grès à anthracite et des schistes argilo-calcaires à bélemnites étant ainsi définitivement fixé, Lory présentait à la Société géologique de France, le 7 mai 1860, une nouvelle note sur le gisement des nummulites (116). Il établissait que la coupe de la Maurienne, entre Saint-Jean et Saint-Michel, présente un ensemble de terrains repliés et refermés sur eux-mêmes.

Au mois de septembre de la même année, il entreprenait l'étude de la constitution de la Haute-Maurienne et des massifs de la frontière italienne. Il en communiqua les résultats en novembre, reconnut en succession régulière des grès quartzeux, des calcaires dolomitiques, remarquable-

Digitized by Google

ment développés près du fort de l'Esseillon, et un immense étage de Schistes lustrés, dans lesquels sont intercalés, à divers niveaux, de puissants amas de gypses. Sur ces schistes reposent, au mont Genèvre, des calcaires compactes que le professeur de Grenoble appelle calcaires du Briançonnais et qu'il rapporte au Lias. Quant aux quartzites, dolomies et schistes lustrés, il les considère comme des représentants des divers étages du Trias. Il figure, à l'appui de ses conclusions, la structure des terrains par une coupe générale menée d'Allevard à Suse.

La communication de Lory à la Société géologique de France fut suivie de la lecture d'une note de Favre sur le même sujet. Ce savant avait voulu, lui aussi, constater la présence des nummulites à Montricher. Il cherche à préciser les faits qui l'avaient porté à admettre le renversement du col des Encombres. Il reconnut une disposition stratigraphique mal interprétée par ses prédécesseurs. Je veux parler des allures du terrain houiller entre Saint-Michel et Modane. Sismonda et Lory y voyaient un pli synclinal, tandis que le géologue de Genève reconnut que les couches présentent la même disposition dans le haut et dans le bas de la montagne, et qu'elles offrent la structure en éventail. Près de Saint-Michel, on les voit en effet se relever à l'ouest, tandis qu'elles sont voisines de la verticale à Orelle, et qu'elles se relèvent ensuite à l'est aux environs de Modane.

L'année même (1860) où paraissaient les notes de Favre et de Lory, M. L. Pillet publiait un Mémoire du plus vif intérêt sur les Alpes de la Maurienne (126). Il prenait nettement parti dans la discussion des grès à anthracite et posait la question sur son véritable terrain. Est-ce qu'il y a dans les Alpes, se demande-t-il, dérogation aux lois de la

Digitized by Google

paléontologie ou bien renversement stratigraphique ? Il adopte sans hésiter la seconde de ces deux interprétations et consacre la plus grande partie de son travail à fournir des preuves de sa manière de voir.

Il décrit successivement la série des formations géologiques qui se trouvent entre La Chambre et Modane. Près de la première de ces deux localités, on voit le Lias redressé verticalement et resserré entre deux arêtes cristallines. A Saint-Jean de Maurienne, on rencontre une succession de schistes, de gypses, de grès et de calcaires s'appuyant sur un gradin de roches cristallines et paraissant s'enfoncer sous les grès anthracifères. (Ils sont, en réalité, repliés plusieurs fois sur eux-mêmes.) Les nummulites, découvertes le 20 août 1859 par notre confrère dans des couches qui s'enfoncent sous le Lias, lèvent tous les doutes à cet égard. La situation des assises qui renferment ces fossiles ne peut s'expliquer que par un pli synclinal jurassique, dans l'intérieur duquel repose un lambeau de terrain nummulitique. On retrouve ensuite, à l'est des grès tertiaires et en sens inverse, les couches de Saint-Jean de Maurienne à Villarclément, et celles-ci sont, à leur tour, recouvertes en stratification renversée par les assises anthracifères qui ne peuvent être plus récentes que le Lias, comme le pensaient Élie de Beaumont et Sismonda. Elles appartiennent au terrain houiller dont elles renferment les espèces caractéristiques et présentent un développement considérable entre Saint-Michel et Modane. Au-delà de ce bourg, les grès houillers sont recouverts par des quartzites qui forment un escarpement vertical entre lui et l'entrée du tunnel. Ils coupent obliquement la vallée et se continuent sur l'autre rive de l'Arc jusqu'au fort de l'Esseillon. Sur ces quartzites passent des calcaires compactes, dans lesquels, près du fort,

Digitized by Google

MM. Pillet et de Vignet ont découvert des fossiles, au mois d'août 1858 ; mais malheureusement ceux-ci sont assez mal conservés et spécifiquement indéterminables. L'assise fossilifère est recouverte par des couches énormes de gypse et de calcaire. Cet ensemble paraît devoir représenter le Trias, ce qui a été confirmé par les recherches ultérieures.

Après avoir ainsi décrit les assises rencontrées de La Chambre à Modane, l'auteur signale les modifications qui devront être apportées à la carte géologique de France d'Élie de Beaumont et Dufrénoy, publiée en 1840. Ces savants avaient figuré comme Jurassique métamorphique toute une série de couches qu'on ne peut plus se refuser à rapporter au terrain houiller.

*
* *

La solution de l'âge des grès à anthracite venait ainsi d'être résolue par les derniers travaux de MM. Favre, Lory et Pillet. L'attention de tous les savants ramenée sur nos Alpes engagea la Société géologique de France à tenir, à Saint-Jean de Maurienne, sa session extraordinaire annuelle. Elle s'y réunit le 1er septembre 1861, y reçut un accueil des plus empressés et cette réunion fut des plus fécondes en résultats utiles. Il y fut démontré avec la dernière évidence que les assises à empreintes végétales appartiennent au terrain houiller, et les membres présents à la réunion purent faire, près de Montricher, une ample récolte de nummulites.

Les excursions furent savamment dirigées par MM. Pillet, Lory et Vallet, qui eurent la satisfaction de voir la plupart de leurs recherches s'y confirmer pleinement. De plus, l'abbé Vallet venait d'élucider exactement la structure si

Digitized by Google

compliquée du Perron des Encombres et avait fait, au Pas-du-Roc, près Saint-Michel, une découverte importante. C'était celle des fossiles de la zone à *avicula contorta*. Cette constatation permettait de classer définitivement dans le Trias les gypses de la basse Maurienne. Elle donnait une précision presque mathématique au tracé du profil géologique s'étendant de Saint-Jean à Saint-Michel. En outre, elle démontrait rigoureusement les nombreux plis qui avaient rendu, pendant si longtemps, cette coupe indéchiffrable.

La Société visita, dans la Haute-Maurienne, les environs de Modane et se rendit à Bardonnèche, par le col de la Roue. Elle admit sans conteste l'âge des gypses et des calcaires magnésiens à cristaux d'albite. Mais des réserves furent faites au sujet des schistes lustrés que Lory rapportait à la partie supérieure du Trias, et sur l'âge exact desquels nous ne sommes pas encore aujourd'hui absolument fixés.

Les communications faites en séance furent peu nombreuses. Je ne citerai qu'une note de l'abbé VALLET, sur les couches infra-liasiques (122). Ce géologue signalait deux localités : la montagne de Châtillon et la montagne de Sullens, où ces couches affleurent et dans lesquelles les fossiles sont relativement abondants

Avec la réunion de Saint-Jean de Maurienne finit l'histoire du terrain houiller. STUDER, qui avait publié sur les couches en forme de C, dans les Alpes, un travail dans lequel il démontrait qu'en découvrant les contournements on résoudrait les difficultés paléontologiques (127), résuma les observations faites par la Société. Il conclut qu'elles mettent hors de doute la réalité des renversements, des replis de terrains sur eux-mêmes et prouvent la parfaite concordance de la *paléontologie* et de la *stratigraphie*.

Digitized by Google

III

1862 - 1889

Il avait fallu plus de trente ans pour faire admettre dans nos montagnes la présence du terrain houiller que Bakewel avait reconnu, en 1823, lors de la publication de ses voyages en Tarentaise. Dans les deux camps avaient cependant paru de remarquables travaux et les grands traits de la géologie de la Savoie étaient maintenant tracés. On n'était plus en droit de répéter la célèbre phrase de Saussure que « rien n'est constant dans les Alpes, si ce n'est leur variété. »

Deux cartes géologiques, résumant les recherches faites aux deux points de vue, parurent dans l'année qui suivit la réunion de Saint-Jean de Maurienne. La première, due à SISMONDA, est celle du Piémont, de la Savoie et de la Ligurie (134). Le terrain houiller et le terrain triasique n'y sont point figurés. La classification adoptée est celle qui résulte des travaux que j'ai analysés. La seconde, tracée par ALPHONSE FAVRE, est la carte des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc (138). Celle-ci fut présentée à la Société helvétique des sciences naturelles réunie à Lucerne, en septembre 1862. Peu après, l'auteur publiait, à ce sujet, une note explicative dans les *Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève* (139).

Cette carte est à l'échelle de 1/150.000 et comprend la région délimitée par une ligne passant par Genève, Annecy, Moûtiers, le Petit-Saint-Bernard, Martigny et la côte méri-

Digitized by Google

dionale du Léman. Dix-huit terrains y sont figurés et les formations triasiques et houillères nettement délimitées. Le Trias consiste en un ensemble de couches inférieures à celles de la zone à *avicula contorta* et supérieures au terrain houiller. Quant à celui-ci, il est constitué par des poudingues plus ou moins grossiers et par des schistes argileux à anthracite et à empreintes de plantes. En certains points, comme aux environs d'Aime, il est surtout formé de grès micacés.

Les plantes recueillies à ce niveau, dans les divers gisements, datent bien de l'époque carbonifère ; car l'année suivante (1863), le professeur Oswald Heer, de Zurich, publia une notice sur ce sujet (142). Il examine les végétaux provenant de Valorsine, des Posettes, de la montagne du Fer, de Colombe et de Tanninge. Les espèces étudiées sont au nombre de soixante, dont quatorze sont nouvelles ; les autres appartiennent toutes à la flore houillère de l'Europe.

Quelques mois après la publication de la notice de Heer, un travail de l'abbé Stoppani paraissait également dans les Archives de Genève (144). Ce travail avait pour objet l'étude des couches à *avicula contorta* et faisait partie de l'ouvrage qui parut plus tard sous le titre de *Paléontologie lombarde*. L'auteur étudie minutieusement les nombreux fossiles que l'étage de l'Infra-lias renferme en Lombardie et les compare à ceux que l'on trouve dans les divers gisements alpins.

Le premier chapitre est consacré à un aperçu général de la géologie du revers nord-ouest des Alpes comparé à celui de l'Italie. Le second a pour objet l'étude de l'Infra-lias sur le versant ouest. Le savant paléontologiste développe dans le troisième les conclusions qui découlent de ses recherches. En partant du Lias, dit-il, la série descendante est la

Digitized by Google

même sur les deux flancs de la chaîne. L'Infra-lias, en particulier, y présente des caractères identiques aux points de vue paléontologique et stratigraphique. On peut l'y diviser, dans les deux régions, en Infra-lias supérieur à faune hettangienne et en Infra-lias inférieur à *avicula contorta*. L'inférieur s'y subdivise à son tour en deux assises, l'une calcaréo-marneuse à *Terebratula gregaria*, l'autre schisto-argileuse à *Bactryllium*.

*
* *

Les années qui suivirent la réunion de la Société géologique en Maurienne furent consacrées par LORY à l'étude des massifs du Briançonnais et du département de l'Isère. Les deux premières parties de sa *Description géologique du Dauphiné*, ouvrage remarquable à tous égards, avaient paru en 1860 et en 1861, et il la terminait en rectifiant quelques données dont il n'avait pas la clé au moment de sa publication.

En 1863, il entreprenait, avec l'abbé VALLET, des explorations en Tarentaise et publiait, l'année suivante, une nouvelle note sur Petit-Cœur (148). Les couches, d'après lui, y sont en relation avec deux failles : l'une locale, dans le ravin même, et l'autre, plus importante, qui traverse toute la Savoie. L'enchevêtrement des assises résulte du glissement du paquet supérieur des schistes houillers sur les schistes à bélemnites du Lias inférieur. Ce glissement s'est opéré de préférence suivant le plan de séparation facile déterminé par une couche charbonneuse.

Deux ans après (1866), le savant professeur de Grenoble présentait une carte géologique de la Maurienne et de la Tarentaise faite en collaboration avec l'abbé Vallet (156).

Digitized by Google

Les roches stratifiées non cristallines qui y sont figurées appartiennent au Houiller, au Trias, au Lias et au Nummulitique. A cette occasion, il donnait lecture d'une note sur la structure générale de la partie des Alpes comprise entre le Mont-Blanc et le Mont-Viso.

Suivant nos deux auteurs, cette région peut être divisée, dans le sens de la direction des chaînes, en quatre zones que séparent de grandes failles. La première, ou zone du Mont-Blanc, est limitée à l'est par une faille qu'ils appellent faille de Saint-Jean de Maurienne et qui, au nord, se suit jusque dans le Haut-Valais. Le Lias et le Trias y sont en stratification discordante avec les schistes cristallins et le terrain houiller. Il y a donc eu, dans cette région, redressement du sol avant l'époque triasique.

La seconde zone est limitée, à l'ouest, par la faille de Saint-Jean de Maurienne et, à l'est, par celle de Saint-Michel. Elle présente, en Tarentaise et dans le Valais, un développement considérable du Trias à l'état de schistes lustrés. Au sud de Moûtiers, on y rencontre des dépôts nummulitiques bordés par des failles orientées comme celle qui limite la région.

La troisième zone, située entre les failles de Saint-Michel et de Modane, est constituée presque entièrement par des grès à anthracite. Quant à la quatrième, ou zone du Mont-Rose, elle est surtout formée par des schistes lustrés que Lory rapportait au Trias supérieur comme ceux du nord de la troisième zone. Les grandes failles qui limitent ces zones ont joué, selon lui, un rôle prédominant dans la structure des Alpes occidentales. Les redressements et replis des couches leur sont consécutifs et toujours subordonnés.

En 1867, une nouvelle carte, due à MM. Lory, Pillet et Vallet, était présentée à la Société géologique de France.

Digitized by Google

C'était celle du département de la Savoie et elle était accompagnée d'une note de Lory, dans laquelle ce savant faisait ressortir les principaux résultats qui y sont consignés.

On peut reconnaître, dans notre département, trois régions distinctes : la région jurassienne, la région des chaînes calcaires ou subalpines et la région alpine.

La région jurassienne comprend les chaînes situées à l'ouest de Chambéry et celles qui encaissent le lac du Bourget. On y distingue principalement le Jurassique moyen et supérieur que termine une formation d'eau douce appelée Purbeck. Sur celles-ci reposent les assises néocomiennes.

La région des chaînes subalpines comprend, en Savoie, le massif des Bauges. Elle est remarquable par le développement que présente le terrain néocomien. Au-dessus, viennent le Gault, le Sénonien et le Nummulitique.

La région des chaînes alpines comprend la Maurienne, la Tarentaise et les cantons d'Albertville, d'Ugines et de Beaufort. Les terrains qu'on y rencontre sont les schistes cristallins qui se trouvent dans la zone du Mont-Blanc et du Mont-Rose, le Houiller représenté par les grès à anthracite, le Trias subdivisé en trois étages : quartzites, calcaires magnésiens, schistes lustrés avec amas de cargneules et de gypses, et enfin le Lias qui présente un développement considérable. On trouve, en outre, en Maurienne une bande de terrain nummulitique. Elle présente une plus grande extension que ne le pensait Lory, et s'est déposée, dans une dépression devant communiquer vers le sud, avec le bassin méditerranéen.

Cette carte donne une idée suffisamment exacte des traits principaux de la géologie de notre département. Les terrains y sont représentés par trente-deux teintes, dont plu-

Digitized by Google

sieurs se rapportent à des divisions nouvelles. Il faut avoir parcouru nos montagnes pour se rendre compte de la difficulté des recherches que les auteurs ont dû poursuivre pour arriver à de semblables résultats, lorsque tout était à faire dans cette voie. Nous les en louerons vivement pour avoir su, dans un temps relativement court, mener une pareille œuvre à bonne fin.

***

Les études de FAVRE, résumées précédemment, nous ont fait connaître la plupart de ses découvertes dans la région qui fait l'objet de son grand ouvrage intitulé : *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc* (160). Cet ouvrage, publié en 1866, est remarquable et, comme l'a dit Studer, fait honneur (168) tout à la fois, à son auteur, à Genève et à la Suisse. Il mérite donc que nous l'analysions spécialement et que nous en dessinions à grands traits les lignes principales.

L'auteur débute par la description des terrains des environs immédiats de Genève qu'il appelle terrains de la plaine et qui sont constitués par les formations quaternaires et tertiaires. Il distingue dans le Quaternaire : des alluvions modernes, des alluvions des terrasses, des alluvions glaciaires et des alluvions anciennes.

Le Salève est la montagne qu'il décrit la première en utilisant un Mémoire qu'il avait fait paraître en 1843, mais en y apportant de nombreuses modifications. Il fait suivre cette étude d'un important travail de M. de Loriol sur les fossiles du Portlandien, du Valangien et de l'Urgonien.

Après le mont Salève, il s'occupe des massifs suivants :

Digitized by Google

les Bornes, les Voirons, le Môle et la pointe d'Orchex, le Chablais qui lui donne, dit-il, peu de satisfaction, les Vergy et la Tournette, les Fiz, les Avoudrus et la dent du Midi, le Brévent, les Aiguilles Rouges et le Mont-Blanc. Il arrive ensuite aux massifs de Mégève et d'Hauteluce, du Grand-Mont, du mont Jovet, de la Maurienne et des deux Saint-Bernard. Huit chapitres sont consacrés à étudier, dans un ordre géologique, les terrains examinés dans les diverses parties de l'ouvrage.

Je ne puis suivre l'auteur dans toutes ses descriptions. Je me contenterai de résumer ses recherches dans le massif du Mont-Blanc. C'est d'ailleurs la partie la plus importante de son travail ; car elle tient à elle seule près d'un tiers de l'ouvrage.

Il commence son étude, en arrivant à Chamonix, par la route de Servoz, et en remontant la vallée au milieu des débris erratiques qui s'y sont accumulés à diverses époques. Il décrit la course du Montanvert, traverse la mer de glace pour aller examiner, sur la route du Chapeau, les calcaires jurassiques qui plongent sous le Trias et les schistes cristallins. Il continue à suivre le revers nord du Mont-Blanc, pour examiner le massif des Posettes, remarquable par le développement du terrain houiller, la Forclaz et la montagne de l'Arpille. Des observations sur la vallée de Montjoie le conduisent jusqu'à Trélatête, à la Roselette, au col du Bonhomme et au col de la Sausse. Il franchit le Bonhomme pour arriver au col des Fours et à celui de la Seigne ; décrit l'Allée-Blanche, le Val Véni, le mont Fréty, le col du Géant et les environs de Courmayeur. Il complète enfin le tour du Mont-Blanc en poursuivant ses observations dans le Val d'Entrèves, le Val Ferret et la chaîne du Mont-Chemin.

Que reconnaît-on dans ce massif ? On y voit une masse

Digitized by Google

énorme de protogine qui forme la plus grande partie du Mont-Blanc. Elle présente la structure en éventail. Cette structure, que D. Sharpe considérait comme produite par le clivage des roches cristallines (100), avait reçu une autre explication de Favre. D'après une note qui parut en 1865 (152), il la considérait, avec Lory, comme occasionnée par un refoulement latéral énergique. Ce refoulement produisit la formation d'une voûte qui se rompit dans le haut et dont les couches inférieures furent, par suite, plus énergiquement pressées que les couches supérieures.

La protogine est accompagnée, dans le massif du Mont-Blanc, de roches qu'on désigne sous le nom générique de schistes cristallins. La présence du terrain houiller n'y a pas été constatée d'une manière positive. Ce fait est d'autant plus remarquable que cette formation est très développée dans le massif des Posettes. Le poudingue de Valorsine s'y trouve en grandes masses ; on y rencontre aussi des ardoises à empreintes végétales.

Le terrain triasique se montre dans un grand nombre de localités. Le Jurassique entoure le massif en s'appuyant sur le Trias dans tous les points où il n'y a pas renversement. Ces deux terrains formaient un vaste manteau qui recouvrait, avant l'exhaussement du Mont-Blanc, l'emplacement que cette montagne occupe aujourd'hui.

Les allures de la formation jurassique, autour de la grande chaîne, méritent que nous en disions quelques mots. Elle incline sous les schistes primitifs, sur la plus grande partie du pourtour du Mont-Blanc, tandis qu'elle est repliée en forme d'auge au-dessous des vallées qui longent le massif. Au-delà, elle constitue, avec des roches d'un autre âge, des montagnes dont les couches sont régulièrement redressées contre la chaîne centrale.

Digitized by Google

L'auteur termine par la description des environs de Beaufort et quelques observations assez exactes sur la Tarentaise et la Maurienne. Une revue générale de tous les terrains sert de résumé à cet ouvrage dont le mérite a été reconnu par tous ceux qui se sont occupés de géologie alpine.

***

De 1867 à 1870, aucun autre travail ne mérite de fixer notre attention. A cette dernière date, parurent quelques notes relatives au tunnel des Alpes occidentales. Elles avaient été précédées, en 1863, d'un rapport de M. CONTE, publié dans les *Annales des Ponts et Chaussées* (146). Ce rapport contient une coupe suivant l'axe du tunnel, un plan minéralogique et une note sur la nature des terrains de cette partie des Alpes, travail dû à M. LACHAT, alors ingénieur des mines à Chambéry (147).

D'après lui, les diverses assises qui seront rencontrées sont, en remontant la série et en suivant l'ordre de superposition apparente : 1° le *terrain des calcschistes ;* 2° le *terrain des calcaires massifs ;* 3° le *terrain des quartzites ;* 4° le *terrain à anthracite.*

Le terrain des calcschistes occupe toute la vallée de Bardonnèche jusqu'au col de l'Arionda, c'est-à-dire le versant italien de la montagne à traverser et la partie supérieure du versant français.

Le terrain des calcaires massifs longe notre versant du col de la Roue au fort de l'Esseillon. Par métamorphisme, d'après l'auteur, les calcaires deviennent dolomitiques et souvent même sont transformés en gypse qui devient de l'anhydrite dans la profondeur.

Digitized by Google

Le terrain des quartzites couvre les crêtes dominant Modane. Il est intercalé entre les calcaires massifs et les terrains à anthracite, comme on le voit entre le chalet de la Losa et la mine des Sarrasins [1].

Le terrain à anthracite constitue la région dans laquelle on entre en tunnel du côté de Modane. Il embrasse en largeur toute la distance qui sépare le Charmet de Saint-Michel.

M. Lachat ne se prononce pas quant à l'âge des divers terrains, il se borne à mentionner les divergences existant entre l'école stratigraphique et l'école paléontologique.

En 1870, l'Académie des sciences de Paris reçut une communication d'Élie de Beaumont, qui lui soumit une collection de toutes les roches rencontrées lors du percement de la galerie. Cette collection, réunie par Sismonda, comprenait cent quatre-vingt-seize échantillons catalogués suivant leur distance de l'entrée septentrionale du tunnel. Ils se groupent en six catégories qui correspondent aux six zones de terrains traversés : *zone anthraciteuse*, *zone des quartzites*, *zone calcaréo-gypseuse* et enfin *zone des calcaires schisteux*. Cette dernière se subdivise en *zone supérieure*, *zone moyenne* et *zone inférieure*.

La zone anthraciteuse a l'aspect et la composition du terrain anthracifère de la Maurienne. Elle est représentée dans la collection par des roches dont la plupart consistent en schistes argileux ou en grès à grains fins un peu micacés et de couleur ardoisée.

La zone des quartzites n'a qu'une épaisseur de 220 mètres. Les échantillons qui la représentent sont des grès quartzeux, grenus, blanchâtres, des anhydrites et des schistes talqueux verdâtres.

[1] Lachat, *loc. cit.*, p. 45.

Digitized by Google

La zone calcaréo-gypseuse est représentée par des roches offrant diverses variétés minéralogiques. Ce sont des calcaires cristallins tantôt compactes, tantôt schisteux, des anhydrites, enfin des schistes talqueux et des quartz grenus schistoïdes.

La zone supérieure des calcaires schisteux est celle dont la collection contient le plus grand nombre d'exemplaires. Les roches présentent une grande uniformité de composition, ce qui tient à l'abondance de l'élément schisteux et ce qui permet de les considérer plutôt comme schistes calcarifères, ou même simplement comme schistes et comme calcaires schisteux.

La zone moyenne se caractérise par la présence, dans les calcschistes, d'une proportion plus considérable que dans les autres zones d'un sable quartzeux mis en évidence par la dissolution de la roche dans l'acide chlorhydrique. Quant à la zone supérieure, elle se distingue par une prédominance plus prononcée et plus constante que dans les deux zones précédentes de l'élément calcaire. On y trouve également, en certaine abondance, du sable quartzeux.

Se basant sur la composition des échantillons recueillis, Élie de Beaumont pensa pouvoir en conclure que toutes les roches traversées par le tunnel appartiennent à la même formation. Pour lui, le terrain calcaire schisteux appartient au Lias supérieur, et le terrain anthracifère de la Maurienne et de la Tarentaise venant au-dessus est d'origine plus récente. Malgré les découvertes faites depuis ses premières recherches, l'illustre savant n'avait modifié en rien sa manière de voir et devait mourir peu après sans revenir sur des idées qu'il avait toujours soutenues.

Les autres notes sur le tunnel du Mont-Cenis sont dues aux professeurs GASTALDI et SISMONDA, de Turin, et à

Digitized by Google

M. Gabriel de Mortillet. Le premier venait de publier un Mémoire sur *la géologie des Alpes occidentales* (176). Il y donnait une classification des roches cristallines qui a été adoptée par les géologues italiens et dont je dois dire quelques mots. Selon lui, ces roches se subdivisent en deux groupes : le groupe inférieur ou *zone du gnèiss central,* et le groupe supérieur ou *zone des pierres vertes.* Le premier est constitué principalement par des gneiss à gros éléments, riches en orthose et passant à des granites très feldspathiques. On n'y trouve ni serpentine, ni euphotide, ni amphibolite. Le second est formé de roches de nature assez variée : euphotides, serpentines, diorites, amphibolites, qui alternent avec des micaschistes, des gneiss, des calcschistes, etc. Cet ensemble est caractérisé par la présence de roches magnésiennes ; de plus, les gneiss y sont plus quartzifères et d'un grain plus fin.

Les deux formations primitives se distinguent des terrains paléozoïques par leur structure plus cristalline et par l'absence de tout débris d'êtres organisés. Ils correspondent aux systèmes Laurentien et Huronien des géologues américains. Quant aux roches traversées par le tunnel des Alpes (177), elles offrent, à partir de Bardonnèche, la série suivante : calcaires schisteux et lustrés représentant le groupe des pierres vertes, calcaires, dolomies et quartzites appartenant au Cambrien, et enfin schistes, grès et conglomérats qui, pour le géologue italien, sont les représentants du Silurien supérieur ou du Dévonien (!!).

La note de M. de Mortillet fut écrite comme réponse à celle de Gastaldi. On ne saurait admettre, dit cet auteur, les théories du professeur de Turin. Il a reconnu, dès 1856, qu'on rencontrerait, en perçant le tunnel du Mont-Cenis, des grès micacés appartenant au Carbonifère, des quart-

Digitized by Google

zites, anhydrites, dolomies et calcaires représentant le Trias inférieur et moyen, enfin des schistes calcaires qu'il considère, avec Lory, comme étant la partie supérieure de ce dernier étage.

Sismonda répondit, à son tour, à M. de Mortillet (183) en réclamant, pour Élie de Beaumont et pour lui, la priorité des études faites sur les roches du tunnel. Ce n'est pas dans le Portlandien, dit-il, qu'il classe les grès anthracifères supérieurs, mais dans l'Oxfordien. Il ne conteste plus, ajoute-t-il, l'existence, dans les Alpes Françaises, de terrains antérieurs au Lias et pouvant représenter le Houiller. Ce sont certains gneiss qu'il appelle gneiss métamorphiques. Il cite, à l'appui de son opinion, la découverte qu'il venait de faire d'une empreinte végétale dans un gneiss de Sezzago, en Brianza (155). Cette empreinte serait, d'après Adolphe Brongniart, une nouvelle espèce d'equisetum, l'*equisetum sismondæ*, très voisine de l'*equisetum infundibuliforme*, du terrain houiller.

On voit, par l'énoncé de ces diverses théories, quelles différences d'opinions existaient, à cette époque, sur la géologie de cette partie des Alpes. La classification des schistes lustrés y présente d'ailleurs de sérieuses difficultés et demande encore aujourd'hui de nouvelles recherches.

***

En 1871, nous avons encore une communication intéressante de M. L. Pillet, sur les fossiles de La Table (188). Notre confrère les avait signalés pour la première fois en 1854 et les considérait alors comme appartenant au Lias supérieur. Depuis lors, ayant conçu quelques doutes sur leur détermination, il les avait soumis à Dumortier. Celui-

Digitized by Google

ci reconnut un certain nombre d'espèces comme appartenant au Bajocien. Nous aurions dans cette localité, conclut M. Pillet, une couche de passage du Lias à l'Oolithe inférieure. L'on doit admettre que la période bajocienne était commencée lorsque cette partie du continent eut à subir des phénomènes d'émersion.

L'année suivante, GASTALDI publia une nouvelle note sur la géologie des Alpes Cottiennes (184). Il revient, en la précisant, sur sa coupe du Mont-Cenis et étudie la vallée de la Doire-Ripaire. Il y a observé, de bas en haut, la série suivante : calcschistes, serpentines et euphotides, gypses, cargneules, calcaires dolomitiques, quartzites et enfin schistes lustrés remplacés, en quelques points, par les calcaires du Briançonnais. Au mont Genèvre, le calcaire du Chaberton, équivalent de celui du Briançonnais, serait, selon l'auteur, inférieur au grès anthracifère, et contiendrait des fragments de polypiers d'aspect paléozoïque. Ces mêmes calcaires se retrouvent au col du Petit-Mont-Cenis où ils recouvrent le gypse et la cargneule. Gastaldi les classe dans le Silurien. Cette attribution est absolument inexacte ; le géologue de Turin avait été induit en erreur par de fausses déterminations de fossiles faites sur des échantillons incomplets.

Deux notes de LORY, publiées dans les bulletins de la Société géologique de France, parurent en 1873. La première a trait à la stratigraphie des Alpes Graies et Cottiennes (191). L'auteur insiste sur le rôle important que joue, dans la structure de la zone frontière franco-italienne, le grand étage des Schistes lustrés qu'il continue à rapporter au Trias supérieur. Il donne, à l'appui de cette interprétation, une coupe détaillée du massif que traverse le tunnel de Modane à Bardonnèche. Il essaye de démontrer que les

Digitized by Google

schistes gris, dans lesquels se trouvent les trois quarts du tunnel, ne peuvent être considérés comme recouverts par les grès à anthracite du versant français. Il y aurait, selon lui, une faille entre ces deux ensembles de couches et l'on aurait « deux massifs distincts ployés et refoulés l'un sur l'autre de manière à se toucher et à s'adosser étroitement par leurs assises supérieures[1]. »

La deuxième note a pour objet le rôle que les failles ont dû jouer dans l'agencement des assises secondaires de la première zone alpine (189). Lory rappelle que, dans cette partie des Alpes, le Trias et le Lias sont en discordance avec le Cristallin et le Houiller, sur les tranches desquels ils reposent. Ces derniers furent donc redressés et plissés avant leur recouvrement, par des assises plus récentes. Lorsqu'ils eurent ensuite à subir de nouvelles dislocations, ils se comportèrent comme des masses entièrement rigides et furent découpés par des failles. Leurs diverses couches durent glisser les unes sur les autres sans se prêter à des plissements. Quant aux terrains plus récents, ils se conduisirent comme des corps flexibles et s'adaptèrent, par des glissements et de nombreux plis, aux nouvelles formes de leur base disloquée. La coexistence de deux situations différentes dans les assises secondaires peut s'expliquer de cette façon. Celles-ci sont, en effet, en stratification horizontale sur les sommets, tandis qu'elles sont diversement contournées et inclinées dans les vallées. On peut comprendre, par exemple, la structure de la vallée de Chamonix en supposant que la partie du massif située entre le Mont-Blanc et les Aiguilles Rouges s'est effondrée et que les terrains secondaires l'ont suivie dans la cavité.

[1] Lory, *Bulletin de la Société géologique de France*, III[e] série, t. I, p. 274.

Digitized by Google

A mon avis, cette interprétation suppose des glissements assez compliqués et qui paraissent d'une démonstration difficile. Ne serait-il pas plus simple de voir, avec M. Gosselet (283), dans l'enfoncement d'une région, une courbure de sa surface en forme de cuvette, avec rapprochement des deux massifs qui ne participent pas au mouvement descendant ? Les couches secondaires comprises entre eux sont donc obligées de se rétrécir et de se contourner en plis multiples. Dans ce mouvement qui est une poussée latérale il a pu se produire aussi des fractures et des chevauchements.

***

En 1875, la Société géologique de France revenait, pour la troisième fois, en Savoie. Elle consacrait le premier jour de sa session, le 28 août, à étudier, sous la direction de M. Pillet, la colline de Lémenc, où le Jurassique supérieur est remarquablement développé. Le lendemain, soixante-dix à quatre-vingts membres se réunissaient à Genève, où ils étaient reçus de la façon la plus cordiale et la plus sympathique. Ils visitaient, les jours suivants, sous la conduite d'Alphonse Favre, la montagne des Voirons, les environs de Bellegarde, le bois de la Bâthie et le mont Salève.

Le 3 septembre, la Société quittait le territoire suisse pour aller à Saint-Gervais, en suivant la pittoresque vallée de l'Arve. Elle étudiait, dans l'après-midi, les grès arkoses et les jaspes des ravins du Bon-Nant et du Gibeloux, et se rendait, le 4, à Chamonix, par le Prarion et le col de Voza.

Du sommet de la montagne du Prarion, on jouit d'une vue remarquable et Favre y démontra, en termes saisissants,

Digitized by Google

la structure de la chaîne du Mont-Blanc telle qu'elle avait été établie par ses travaux antérieurs. Il compléta ces données par dès indications sur le massif des Aiguilles Rouges ainsi que sur les montagnes des Fiz et des Fours.

Le Mont-Blanc, comme nous le savons, est presque entièrement formé par de la protogine. Contre elle s'inclinent, sur les deux versants, des schistes cristallins. Quant aux vallées de Chamonix et de Courmayeur qui limitent la chaîne au nord-ouest et au sud-ouest, elles sont constituées par des terrains secondaires pliés en forme d'U.

Le massif des Aiguilles Rouges — dont l'une des cîmes, le Brévent, fut gravie par les membres de la Société, le le 6 septembre — est formé par des roches primitives en couches verticales et l'un de ses sommets est couronné, comme c'est établi depuis longtemps, par un lambeau horizontal de terrain secondaire.

Le lendemain, la Société quittait Chamonix et partait en voiture pour l'hôtel du Châtelard, situé entre Valorsine et la Tête-Noire. Elle se rendait ensuite à Vernayaz et à Martigny, en Valais. Ce fut dans cette dernière localité que se clôture la session qui avait été l'une de celles où les géologues s'étaient rendus en plus grand nombre. Aucune objection n'y fut soulevée à Favre sur le classement des assises houillères et triasiques. Il eut la satisfaction de voir se confirmer, d'une façon définitive, des données qu'il avait été l'un des premiers à établir et pour lesquelles il avait dû lutter pendant si longtemps.

Les communications présentées pendant les réunions furent nombreuses. Je ne parlerai que de celle de Lory qui eut pour objet la structure de la vallée de Chamonix (195).

Le savant professeur revient sur l'interprétation de sa note de 1873. Il considère cette vallée, ainsi que celle

Digitized by Google

d'Entrèves, comme provenant d'effondrements longitudinaux des terrains anciens. Ces effondrements s'effectuèrent parallèlement à la direction des couches. Les terrains secondaires durent s'entasser dans la dépression. Ils y furent refoulés, comprimés et souvent repliés sur eux-mêmes. La structure en éventail du Mont-Blanc s'explique par la compression latérale du massif entre les masses moins élevées qui l'enserrent. Cette compression n'existant plus dans les parties supérieures, les masses cristallines divergent des deux côtés. Cette disposition peut se comparer à celle des pailles d'une gerbe serrée en son milieu.

Cette même année (1875), le professeur Edouard Suess, de Vienne, publia un travail remarquable sur le soulèvement des Alpes (202). Après avoir discuté les nombreuses opinions qui ont été émises sur la formation des montagnes, il décrit la structure des principales parties du système alpin. Ces diverses chaînes présentent comme caractère particulier d'avoir leurs deux côtés entièrement différents : l'un est le résultat de soulèvements et de plissements, l'autre de déchirures et d'affaissements. Cette structure a été produite par une cause qu'il faut chercher dans une force agissant dans le sens horizontal. Elle a agi, en Europe, dans une direction sensiblement nord ou nord-nord-est. Les Alpes butent contre des môles de résistance : le Plateau Central, la Forêt Noire, le massif de la Bohême. Dans l'intervalle, elles se développent et s'étalent.

Par la suite, l'auteur devait exposer plus complètement ses idées dans un magnifique ouvrage intitulé : « *Das antliz der Erde,* » lequel peut être considéré comme la synthèse des principales études géologiques de notre époque.

Digitized by Google

*
* *

Trois ans plus tard (1878), dans une note présentée à l'Académie des sciences de Paris, LORY donnait une nouvelle explication de la structure en éventail du Mont-Blanc. D'après lui, cette montagne n'est pas une voûte centrale de soulèvement, comme on l'avait pensé tout d'abord. Elle n'est que le revers oriental d'une ancienne chaîne dont l'autre versant a disparu sous une épaisse couverture de terrains secondaires. Elle est formée par un repli concave de l'étage supérieur des roches primitives et s'appuie, à l'ouest, sur les étages inférieurs qui constituent le Brévent. A l'est, elle se redresse contre la grande faille de l'Allée Blanche. Quant à la vallée de Chamonix, elle doit son origine à des fractures qui ont produit l'affaissement des couches liasiques.

Dans cette même note, et d'accord en cela avec des idées émises depuis longtemps par Cordier, l'auteur croit pouvoir avancer que les roches éruptives sont rares dans les Alpes. Le plus grand nombre de celles qui ont été considérées comme granite ne sont, d'après lui, que des roches granitoïdes. Le terrain primitif peut s'y subdiviser en trois étages : l'étage du gneiss, l'étage des micaschistes et l'étage des talcschistes avec roches chloriteuses et amphiboliques. C'est à ce dernier étage qu'appartient la protogine.

Cette même année, LORY faisait encore une communication au Congrès international de géologie réuni à Paris (215). Il s'occupait de la structure des Alpes et insistait tout spécialement sur le rôle des failles. Elles sont, dit-il, par leur constance et leur continuité des faits de premier ordre. Quant aux plissements, ils leur sont subordonnés et ne se

Digitized by Google

sont produits que consécutivement à ces grandes fractures.

Il nous faut encore citer, en 1878, un ouvrage très remarquable de M. DE MOJSISOVICS, sur les dolomies du Tyrol (213). Nous y trouvons un résumé de l'histoire géologique des Alpes. Celles-ci se divisent en Alpes orientales et occidentales que sépare la vallée du Rhin. A l'est de ce fleuve, la région était en partie immergée pendant les époques silurienne, dévonienne et carbonifère. Dans la région occidentale, au contraire, on avait un continent probablement en relation avec le Plateau Central, les Vosges et la Forêt Noire.

Pendant le Permien, on a, dans les deux contrées, des conglomérats ; les Alpes Orientales s'affaissent ensuite et une riche faune triasique s'y développe, tandis que, dans les Alpes Occidentales, règne un régime lagunaire. A la fin de cette période, la mer du Rhétien envahit l'emplacement complet de la chaîne, l'affaissement va en augmentant et les mers ont une grande profondeur pendant toute la période liasique D'après l'auteur, cette ligne du Rhin tracerait une limite assez nette dans l'histoire des deux parties du système alpin : les diverses assises se signalant par des différences de facies.

***

En septembre 1881, la Société géologique de France se réunissait encore dans les Alpes et ouvrait sa session à Grenoble (234). Les excursions auxquelles j'eus le plaisir d'assister furent dirigées d'une façon magistrale par LORY. A cette occasion, il fit, sur les schistes cristallins, une communication dans laquelle il revient sur les principales données que lui ont fournies près de quarante ans de recherches.

Digitized by Google

Ces roches, comme nous le savons, forment, dans nos Alpes, des massifs répartis en deux zones qui ont été appelées : *première zone alpine, ou zone du Mont-Blanc*, et *quatrième zone alpine, ou zone du Mont-Rose*. Dans celle-ci, les schistes primitifs étaient encore horizontaux lorsqu'ils furent recouverts par les assises triasiques, et ce n'est qu'après le dépôt des terrains secondaires qu'ils ont été disloqués et plissés. Leur succession, en descendant la série des couches, est la suivante : schistes à séricite, schistes chloriteux et schistes amphiboliques, micaschistes avec intercalations de calcaires cipolins, gneiss feuilletés, gneiss granitoïdes. Dans la zone du Mont-Blanc, on ne reconnaît plus aussi facilement l'ordre des divers groupes, parce que sa structure résulte de dislocations de diverses époques. Sur le revers ouest de la chaîne de Belledonne, on peut voir, dans plusieurs localités, des discordances de stratification des schistes cristallins avec les grès houillers. Sur le versant est, au contraire, il y a généralement concordance entre les grès à anthracite et les roches primitives. Ce ne fut qu'après le dépôt des assises houillères et avant celui des couches triasiques qu'eurent lieu les dislocations importantes qui redressèrent et contournèrent les terrains anciens. On peut, malgré cela, reconnaître encore, dans les roches primitives, une série à peu près analogue à celle de la zone du Mont-Rose. Par contre, les massifs de la première zone ne sont plus des voûtes régulières des terrains primitifs. Ce ne sont que de grandes ruines restées debout au milieu d'autres parties du terrain primitif qui se serait affaissé. Ces divers mouvements de l'écorce terrestre auraient une cause commune, la *pesanteur*. Tous les plissements qui auraient donné à nos chaînes leur relief seraient subordonnés, dans leur direction, à de grandes lignes de

Digitized by Google

fracture, et dans leur étendue transversale, aux zones délimitées par ces mêmes fractures.

Ces idées de Lory furent assez vivement contestées et M. Renevier formula des réserves. Le savant professeur de Lausanne ne voit pas dans les plis un phénomène accessoire des failles, mais pense au contraire que ces dernières ne sont le plus souvent que le résultat d'un plissement excessif. Si l'on suit les failles dans leur longueur, on les voit souvent diminuer d'importance et se terminer par un pli anticlinal.

Quoi qu'il en soit de ces données théoriques sur lesquelles les opinions des géologues auront probablement à se modifier pendant longtemps encore, nous pouvons dire, avec M. Bertrand (272) que Lory eut le mérite d'émettre une idée nouvelle dont on aura toujours à tenir compte. C'est qu'au point de vue des phénomènes dynamiques il y a deux masses indépendantes à considérer : l'élément rigide consolidé par d'anciens plissements, et l'élément plastique formé des terrains plus récents.

De 1881 à 1885, nous n'avons pas de nouvelles publications à signaler. Ce n'est qu'en avril 1886 que Lory fit une communication à la Société géologique, sur le Trias de la Savoie (248). Il cherche à démontrer que ce terrain présente une extrême variation dans son développement, et que l'augmentation de sa puissance correspond, pour chacune de ses assises, à une texture de plus en plus cristalline. Dans la première zone, le Trias est très mince et n'a été modifié que par des actions mécaniques ; dans la deuxième, où il est plus développé, il est transformé en quartzites, marbres, dolomies et schistes gris lustrés ; enfin, dans la Haute-Maurienne et le Briançonnais, le caractère cristallin l'envahit presque complétement et sa puissance est alors considérable.

Digitized by Google

Dans le massif de la Vanoise, on trouve, à la base du Trias, des conglomérats renfermant des fragments de grès à anthracite. Le ciment quartzeux et micacé qui en forme la pâte est beaucoup plus cristallin que les fragments enveloppés, et les feuillets ondulés constitués par le mica s'interrompent à la rencontre des cailloux plus volumineux. Lory pensait pouvoir conclure de ce fait que le feuilletage tient à la stratification même des grès triasiques et n'est pas le résultat d'actions mécaniques ultérieures. L'état cristallin, selon lui, ne se serait pas produit par métamorphisme, mais daterait de la période du Trias. Il serait indépendant du plissement des couches et toujours en rapport avec les mouvements d'affaissement qui ont déterminé la plus ou moins grande épaisseur de certaines zones alpines. Cette argumentation, basée principalement sur la nature des schistes lustrés, tombe complètement par suite de leur attribution actuelle à des assises plus anciennes que le Trias.

***

En 1887 parut, dans le bulletin du Comité géologique d'Italie, un travail remarquable dû à M. Zaccagna, ingénieur au corps des mines (257). Ce travail est le fruit de recherches entreprises dans les Alpes Maritimes, en 1883, et poursuivies, les années suivantes, dans les Alpes Cottiennes, les Alpes Graies et les Alpes Pennines. L'auteur arrive à des conclusions assez différentes de celles de Lory ; aussi étudierai je avec soin les parties de son Mémoire qui touchent à nos régions.

M. Zaccagna indique d'abord de quelle façon a été établie la carte au millionième qui accompagne son étude et qu'il

Digitized by Google

a publiée en collaboration avec M. Mattirolo. Il arrive ensuite à la description des coupes. Cinq profils transversaux lui permettent de reproduire la structure si compliquée de cette partie du massif alpin. Le premier passe par la vallée de Chamonix, le Mont-Blanc et la vallée d'Aoste, et le second par le mont Viso, de Saint-Paul d'Ubaye (France) à Rocca di Cavour (Italie). Quant aux trois derniers, ils sont dirigés à travers les Alpes Maritimes liguriennes.

Je ne parlerai que des deux premiers.

Au sud-est du massif du Mont-Blanc se trouve, sur une étendue de près de six kilomètres, un ensemble de couches qui appartiennent au Trias. Elles forment la Tête d'Arpi, le Crammont, le mont Favre, les hauteurs dominant, à gauche, la vallée de la Thuile, enfin la pyramide de la Grande Rochère. Les vallées de Dollone et de la Saxe marquent les limites de ces assises qui s'appuient sur les roches du mont Chétif et de la Saxe. Ces dernières avaient été considérées par tous les géologues comme appartenant aux roches primitives. MM. Zaccagna et Mattirolo les rapportent au Permien. Elles ressemblent, en effet, aux roches de cet âge qui, dans les Alpes Maritimes, se trouvent sous les calcaires, quartzites et schistes lustrés du Trias. Leurs relations stratigraphiques sont, d'ailleurs, les mêmes. Elles inclinent au sud-est et passent, avec les assises qui leur sont superposées, sous les calcaires du mont Brisé, d'un côté, et de la Tête-Tronche, de l'autre. On a, du mont Brisé au mont Chétif, un ensemble d'assises qui vont du Trias moyen au Permien. Comme, d'autre part, les couches permiennes se retrouvent, par renversement, à la base du Carbonifère qui est inférieur aux calcaires de la Tête d'Arpi, on doit admettre que l'on a un vaste pli synclinal du Plan d'Arpi au mont Chétif. Ce pli est déjeté vers le nord-ouest, c'est-

Digitized by Google

à-dire vers le Mont-Blanc. Quant à la masse même du Crammont, elle est formée par le Trias supérieur et consiste en calcaires à silex que recouvrent des calcaires arénacés.

Le Permien se retrouve vers les chalets de l'Allée-Blanche, au col de la Seigne. Un autre lambeau s'observe en descendant le col du Bonhomme, au plan des Dames et à la montagne du Prarion. D'autres affleurements se rencontrent aussi sur le versant suisse.

J'arrive à la seconde coupe qui passe par le sommet du Viso. Le Trias, dans la région étudiée par l'auteur, n'a pas l'extension qui lui a été attribuée. Il formerait une zone qui s'étend entre le mont Chambeyron, la vallée de l'Ubaye, le mont Chaberton et le mont Thabor. Entre le Chambeyron et le Chaberton, la frontière franco-italienne est formée par des calcschistes (schistes lustrès), que Lory rapportait au Trias supérieur et que le géologue italien considère comme appartenant à la partie supérieure des terrains primitifs[1].

Dans la vallée de l'Ubaye, on trouve des quartzites anagénitiques qui se poursuivent jusqu'au village de Maurin. Près de cette localité et du lac du Paroird, ces quartzites sont surmontés de grandes masses calcaires, dans lesquelles M. Zaccagna a trouvé des *Gyroporelles*. Viennent ensuite d'autres calcaires gris foncé associés à des calcaires roses

[1] M. Paronna a signalé récemment (janvier 1892) (303) des schistes siliceux rouges compactes contenant des *radiolaires*, qui se trouvent sur la route conduisant de Césane au col de Sestrières. Ces schistes qu'accompagnent des phtanites et des serpentines sont la continuation des schistes serpentineux rapportés au Permien par M. Zaccagna et qui sont intercallés entre les schistes lustrés et les masses calcaires du Chaberton. Cette découverte confirme définitivement le fait que ces roches si étroitement liées aux serpentines ne sauraient être attribuées au terrain primitif. M. Paronna, sans pouvoir en préciser exactement l'âge, semblerait les considérer comme triasiques.

Digitized by Google

bréchiformes, dolomitiques et qui représentent le Trias supérieur.

Deux faits très importants, mais qui demandent cependant de nouvelles recherches, ressortent de cette étude. Ce sont l'attribution au Permien de certaines assises et le classement des Schistes lustrés dans le terrain primitif. La première de ces deux conclusions avait d'ailleurs été pressentie depuis longtemps par notre savant confrère, M. LACHAT (274). Il rapportait au terrain houiller métamorphique, les poudingues, grès feldspathiques et schistes quartzeux qui limitent à l'est, entre Modane et Bozel, la large bande de terrain houiller de la Maurienne et de la Tarentaise.

***

Un congrès géologique international se réunissait à Londres, en septembre 1888. Lory y présentait un mémoire qui devait être son dernier travail. Il avait trait à la constitution des schistes cristallins des Alpes Occidentales (268).

Après la description des allures des couches dans les zones du Mont-Blanc et du Mont-Rose, allures que j'ai déjà suffisamment étudiées, le savant professeur cherche à expliquer l'origine du terrain primitif. Il arrive à des conclusions analogues à celles qu'il avait formulées pour le Trias. Il considère aussi la structure feuilletée et cristalline des roches de ce terrain comme un fait antérieur au dépôt des assises qui les recouvrent, indépendante des actions mécaniques qui ont donné aux couches leur disposition actuelle. Son opinion est basée sur ce fait que, dans un grand nombre de calcaires appartenant aux terrains les plus divers, on trouve, comme résidus de dissolution dans les acides, des

Digitized by Google

cristaux microscopiques d'albite, de quartz bi-pyramidé, de tourmaline, de mica, etc. Ces minéraux se présentent avec des formes nettes et mesurables attestant qu'ils ont bien été formés sur place. Leur développement a dû se produire dans la roche même qui les renferme avant la consolidation de celle-ci et durant la période géologique même de son dépôt. Puisque des minéraux très analogues aux schistes cristallins se sont formés dans des assises secondaires et tertiaires, il n'est pas nécessaire, pour comprendre l'origine des roches primitives, de supposer des circonstances physiques bien différentes de celles des périodes géologiques plus récentes. Les schistes cristallins se seraient déposés dans des océans à eaux plus salines et plus chaudes que dans les mers actuelles, et dans lesquelles l'existence des êtres organisés n'était pas encore possible.

Cette constatation de cristaux microscopiques dans la plupart des roches calcaires est un fait très intéressant. Je dois ajouter ici que les conclusions tirées par Lory diffèrent des idées qui ont actuellement cours chez un grand nombre de géologues, lesquels considèrent la série cristalline comme une série sédimentaire métamorphique. M. Michel Lévy, par exemple[1], pense que nous n'avons pas sous les yeux le véritable et primitif substratum de l'écorce terrestre. Ce substratum aurait été remanié bien des fois. Le terrain primitif, selon lui, est un produit complexe de roches éruptives postérieures au gneiss et de terrains réellement détritiques et profondément métamorphisés. L'étude paléontologique des premiers terrains fossilifères concorde avec cette hypothèse. Le degré relatif de perfectionnement des organismes de la faune primordiale pourrait, en effet, faire supposer une évolution préalable dont le métamorphisme aurait effacé les degrés intermédiaires.

[1] Michel Lévy. — *Sur l'Origine des terrains cristallins primitifs (Bulletin de la Société géologique de France,* t. XVI, 3me série, p. 102).

Digitized by Google

IV

1889 - 1891

En avril 1889 et en juillet 1890, la géologie alpine perdait les deux savants, MM. CHARLES LORY et ALPHONSE FAVRE, dont les travaux remarquables avaient rempli la période que nous venons d'étudier. Les progrès qu'on leur doit sont de ceux qui font époque dans la science, et leurs recherches resteront le point de départ de toutes celles ayant pour objet la Savoie et le Dauphiné. La période à laquelle nous arrivons se signale par la publication de plusieurs notes et Mémoires, dont l'analyse nous mettra au courant des dernières découvertes relatives aux Alpes de Savoie.

Je citerai tout d'abord un ouvrage dû à M. HOLLANDE, lequel, commencé en 1887, ne fut complètement terminé qu'en 1889 (263). Il a pour objet l'étude des dislocations des montagnes calcaires de la Savoie, sujet qui n'est pas traité dans ce travail. L'auteur abordant toutefois, dans un de ses premiers chapitres, les terrains qui se trouvent sur le bord est du massif des Bauges et appartiennent à la première zone alpine, j'analyserai cette partie de ses recherches où sont consignés un certain nombre de faits intéressants.

Près de Flumet, on observe, en plusieurs points, le contact des terrains sédimentaires avec le terrain primitif. Aux confluents du Flon et de l'Arly, par exemple, on voit les grès houillers succéder, en discordance, aux schistes cristallins et être recouverts par le Trias et le Lias. Les schistes cristallins consistent ici en micaschistes et sont

Digitized by Google

disposés verticalement. Si l'on s'élève vers le sud-est, on les voit s'incliner peu à peu de manière à prendre une disposition en éventail pour former la masse du signal de Bisane. Au sommet de celui-ci, on trouve du Trias et du Lias en couches peu inclinées ou horizontales.

Aux Molières, près d'Ugines, et sur les deux rives de l'Arly, on rencontre un poudingue à gros éléments alternant avec des schistes lie de vin. Ce poudingue, que l'on peut considérer comme du Verrucano, serait discordant avec le terrain houiller et le Trias et appartiendrait au Permien.

La vallée de l'Arly reste constamment à la limite du Cristallin et des formations sédimentaires. M. Hollande donne, dans les deux premières planches de son mémoire, une série de profils où sont indiquées les modifications présentées par le contact des assises secondaires avec les terrains plus anciens, le long de cette vallée et, plus au sud, le long de la vallée de l'Isère.

Dans un second Mémoire sur les montagnes de Sullens et des Almes publié dans le *Bulletin de la Société géologique de France* (262), M. Hollande étudie les environs de Saint-Gervais (Haute-Savoie). Il signale, près des bains, des roches accompagnées d'anthracite intercallées dans des bancs de cargneule. Il considère cet anthracite comme triasique, ainsi que celui du vallon de Maroly dont les conditions stratigraphiques sont les mêmes.

En 1889, nous devons encore signaler une note de M. Marcel Bertrand, sur les schistes lustrés du Mont-Cenis (264). Ce savant se range à l'interprétation de MM. Zaccagna et Mattirolo, sur l'âge de ces assises. Il avait étudié avec eux les coupes qui furent le point de départ d'affirmations opposées et avait ainsi acquis la conviction que ces

Digitized by Google

schistes étaient antérieurs au Trias. La coupe d'Oulx à Modane est moins simple qu'elle ne le paraît. On voit bien, à Bardonnèche, sous les pentes formées par les gypses et les quartzites, reparaître les schistes lustrés dans le fond de la vallée. Si l'on essaye cependant de suivre la ligne suivant laquelle les gypses s'enfoncent au-dessous d'eux, on peut constater que des quartzites s'intercalent de nouveau entre les deux systèmes. Les quartzites formant, comme nous le savons, la base du Trias, il en résulte qu'en ce point l'ordre de stratification est interverti et que les schistes lustrés sont inférieurs à la formation triasique. En face de Salbertrand, on voit aussi les calcaires plonger sous les schistes lustrés et en être séparés par un banc de quartzites. C'est encore un renversement analogue et rien ne s'oppose, conclut M. Bertrand, à ce que l'on accepte les conclusions de M. Zaccagna.

*
* *

Le neuvième bulletin des services de la carte géologique de France, publié en février 1890, contient un travail très important de M. Michel Lévy, sur les roches des environs du Mont-Blanc (288). Nous savons que, pour Lory, cette chaîne consiste en un synclinal aigu des schistes primitifs, tandis que, pour Favre et les géologues italiens, elle est un anticlinal au milieu duquel apparaissent les gneiss plus anciens et des roches granitoïdes subordonnées. C'est à la solution de ce problème que s'attache l'éminent pétrographe. Il décrit successivement les principales variétés de schistes cristallins, les roches éruptives, et termine par quelques considérations stratigraphiques d'un vif intérêt.

L'étude de la région permet de distinguer trois zones de

Digitized by Google

roches cristallines : la zone occidentale, la zone médiane et la zone orientale.

La zone occidentale va du Mont-Blanc au Brévent : c'est une longue et large bande de micaschistes plus ou moins feldspathisés, comprenant une traînée continue d'amphibolites et d'éclogites.

La zone médiane a la forme d'un triangle dont le sommet serait situé à la partie inférieure du glacier des Bossons, et dont la base irait du col du Montet à Pierre-à-Bérard. Elle est surtout formée de roches cornées feldspathiques et amphiboliques dont le type est celui que l'on trouve parmi les grès et schistes métamorphiques des terrains primaires.

La zone orientale vient toucher la protogine et possède, à peu près, la direction nord-est de la vallée et de la chaîne du Mont-Blanc. Elle est constituée, en grande partie, par des micaschistes fort analogues à ceux de la chaîne des Aiguilles Rouges.

Les roches éruptives consistent en protogines, granites, microgranites et microgranulites.

La protogine, considérée au point de vue pétrographique, est un granite pegmatoïde pauvre en mica noir et en mica blanc, et riche en microcline et en anorthose. Elle doit rentrer dans la catégorie des produits franchement éruptifs. Cette origine est prouvée soit par les injections dans les schistes encaissants, soit par les fragments bréchiformes de roches étrangères inclus dans son intérieur. Son apparente schistosité doit être attribuée à de grandes cassures et à des glissements dynamiques. C'est aux pressions latérales qu'elle a subies qu'il faut attribuer la régularité des bancs qu'elle présente en grande masse. Quant aux granites, ceux de la vallée de Valorsine sont bien connus et leur nature éruptive a été admise par tous. Près du hameau

Digitized by Google

de la Poya, on observe des filonnets de granulite qui le traversent et qui sont riches en mica blanc auxquels s'associent des veinules de tourmaline et de quartz.

L'origine de la protogine ainsi établie, M. Michel Lévy en conclut que le Mont-Blanc n'est qu'un culot éruptif de cette roche et non un anticlinal ou un synclinal. Ayant servi de point solide, lors des formidables poussées latérales qui ont successivement plissé les Alpes, la protogine n'a pris sa forme de gerbe actuelle que parce que le maximum de ces poussées s'est produit à une certaine profondeur. Son âge est difficile à préciser, mais elle est beaucoup plus jeune que ne l'admettent les géologues italiens. Elle perce, en effet, les micaschistes et les schistes pré-cambriens ; mais elle est antérieure à la période carbonifère, car M. Venance Payot a trouvé, près de l'Ajoux, un conglomérat houiller qui en contient de nombreux fragments.

J'ajoute que la nature éruptive de la protogine n'est plus contestée et qu'elle a été confirmée par les recherches de plusieurs pétrographes. M. Grœff, professeur à Fribourg, en Brisgau, a étudié les roches porphyriques du flanc sud-est du massif du Mont-Blanc (276). D'après lui, ce sont de vrais porphyres quartzeux qui ne se lient pas par des passages à la protogine. Ces deux roches ont la même origine et les filons porphyriques semblent être des poussées postérieures d'un magma granitique solidifié porphyriquement. Quant à la protogine, ce n'est qu'un granite dont la schistosité a été occasionnée par les pressions auxquelles elle a été soumise.

MM. L. Duparc et Mrazec, de l'Université de Genève, ont étudié des échantillons de protogine erratique renfermant des fragments de roches étrangères (301). Ils ont soumis la protogine, ainsi que les fragments qu'elle ren-

Digitized by Google

ferme, à l'analyse chimique et microscopique. Ils arrivent aussi à la conclusion que la protogine est de nature éruptive et qu'elle rentre dans la série des roches granitoïdes. Elle se caractérise par son acidité qui est intermédiaire entre celle des vrais granites et des granulites. Quant aux fragments de roches qu'elle contient, ils sont de composition chimique différente. Ils ont été arrachés aux roches traversées, et on ne saurait y voir une concentration d'éléments plus basiques[1].

*
* *

Plusieurs études synthétiques ayant pour objet les Alpes Occidentales ont été publiées pendant ces dernières années et méritent que nous en disions quelques mots. Elles sont dues à MM. les professeurs C. Schmidt, de Bâle, F. Sacco, de Turin, et à M. C. Diener, privat-docent à l'Université de Vienne.

Le travail de M. SCHMIDT est un opuscule de cinquante-

[1] Dans une nouvelle note communiquée, le 5 mai 1892, à la *Société de physique et d'histoire naturelle de Genève* (306), MM. Duparc et Mrazec confirment leurs précédentes conclusions. Ils ont étudié un certain nombre d'échantillons de protogine du Mont-Blanc recueillis sur place et qui proviennent en majorité du versant nord. Il résulte de leurs recherches que cette roche est généralement plus acide que les granites et se rapproche par là des vraies granulites. Le quartz y présente deux venues distinctes : la première en grands cristaux d'aspect granitoïde, la seconde en grains beaucoup plus petits, polyédriques et tendant vers la forme hexagonale. On ne saurait attribuer une origine mécanique à ce quartz granulitique, car il est absolument identique à celui des granulites en filon qui traversent la protogine. Celle-ci est donc une roche distincte du granite proprement dit, et ne doit pas son individualité au dynamométamophisme. Quant à sa disposition en bancs, elle est due à des actions dynamiques qui se sont produites après sa consolidation. *(Note ajoutée pendant l'impression.)*

Digitized by Google

deux pages, intitulé *Géologie des Alpes suisses* (265). Nos connaissances actuelles sur l'origine de la structure de la chaîne des Alpes et les relations de celle-ci avec la nature pétrographique des roches y sont clairement résumées. Dans un chapitre spécial, l'auteur étudie les dislocations de diverses époques qui modifièrent l'ensemble de la chaîne. Il cherche, avec ingéniosité, dans certaines contrées de l'Europe : la Bretagne, la Forêt-Noire, les Vosges et les Pyrénées, des termes de comparaison qui permettent de se représenter ce qu'étaient nos montagnes dans les diverses phases de leur évolution.

M. Sacco étudie la géo-tectonique de la Haute-Italie occidentale (281). Son travail comprend deux parties, dont la première a pour objet les régions alpines, et la seconde le bassin tertiaire du Piémont. Il ne considère pas ce dernier comme une zone d'effondrement ou de chutes verticales, mais comme une zone plissée affectant la forme d'un large synclinal. Les couches se soulevèrent ensuite peu à peu pour conduire à un assèchement complet. Le géologue italien ajoute qu'une série de plis secondaires prirent naissance dans la courbure du grand plissement alpin. Ces plis, qui eurent pour cause des pressions énergiques, constituèrent les collines Turin-Valence, entre la Ligurie et les Alpes.

L'ouvrage de M. Diener est une étude d'ensemble d'un vif intérêt ayant pour objet la structure des Alpes Occidentales (289). L'auteur y résume avec talent les théories de Lory en les adaptant aux idées actuelles. Il trace, en premier lieu, les limites des diverses zones qu'admettait le regretté professeur de Grenoble et dont j'ai parlé à plusieurs reprises. Il réunit, sous le nom de *zone du Briançonnais*, les régions intra-alpines qui avaient été appelées

Digitized by Google

deuxième et troisième zones. Les terrains qui la constituent forment, en effet, à l'est du Mont-Blanc, un grand pli déjeté au nord-ouest et ne peuvent plus s'y subdiviser comme dans le Dauphiné et la Maurienne. M. Diener distingue, en outre, dans les chaînes extérieures, une *zone du Chablais* qui s'intercale entre les chaînes subalpines et l'anticlinal de la Mollasse. Elle comprend les Alpes du Chablais, les Alpes de Fribourg, et s'étend, par le lac des Quatre-Cantons, jusque vers le lac de Wallenstadt. Quant aux chaînes du Jura, ce ne sont, d'après lui, que des ramifications des chaînes subalpines qui se soudent à celles-ci dans les montagnes du Royans.

La plaine du Piémont n'est pas, pour le géologue de Vienne comme pour M. Sacco, un pli synclinal, mais une zone d'affaissement. Elle est entourée d'un double demi-cercle cristallin dont le premier est continu, c'est la *zone du Mont-Rose*, et le second, séparé du précédent par la zone du Briançonnais, composé de massifs isolés, c'est la *zone du Mont-Blanc*. Cette dernière a subi des plissements beaucoup plus énergiques que ceux de la zone du Mont-Rose ; elle aurait été terre ferme pendant une grande partie de la période paléozoïque.

Les plissements les plus anciens reconnus par l'auteur dateraient de l'époque permienne et ne se seraient fait sentir que dans la première zone. Nous verrons plus loin que M. Kilian a mis dernièrement en évidence la nécessité d'admettre des plissements antérieurs à la période houillère (297). Cette opinion est basée sur les observations de Lory et sur celles plus récentes de M. Michel Lévy, dans les environs du Mont-Blanc. Comment, d'ailleurs, dit avec raison le professeur de Grenoble, expliquer l'immense accumulation de dépôts détritiques que présente le terrain

Digitized by Google

houiller des Alpes, si aucun relief préexistant ne donnait prise aux effets de l'érosion torrentielle[1] ?

M. Diener admet encore deux autres phases de plissements qui dateraient des époques crétacées et miocènes. Nous ne savons que peu de chose sur l'état des zones alpines pendant la première de ces deux périodes, et le lambeau soit-disant crétacé du Chaberton, sur lequel il appelle l'attention, mériterait d'être étudié avec soin. On ne peut donc parler d'une phase de plissement datant de cette époque, à moins de désigner ainsi des mouvements qui se seraient produits entre le Sénonien et le Nummulitique. Toutefois, ceux-ci ont échappé à l'auteur dont nous analysons les travaux et n'ont été mis en évidence, comme nous le verrons, que par les études récentes de M. Kilian.

Les dislocations miocènes reconnues par tous et depuis longtemps sont très nettes dans nos chaînes subalpines. Ce sont elles qui ont donné à nos montagnes leur dernier relief. Les Alpes ne doivent donc plus être considérées aujourd'hui comme produites par un soulèvement unique datant de l'époque tertiaire. Leur formation est une œuvre de longue haleine, et M. Diener rappelle que c'est Lory qui, le premier, sut y reconnaître des mouvements d'âges différents.

Le savant géologue de Vienne se demande, à la fin de son Mémoire, quel a été le point de départ des plissements. Il croit pouvoir avancer que la force a agi de la partie concave vers la partie convexe, et insiste sur la structure asymétrique de la chaîne. En outre, M. Diener attribue, dans les Alpes Françaises, un grand rôle aux failles dont la lèvre surplombante serait toujours celle qui est placée du côté interne. Toutefois, il les considère en partie comme

[1] Kilian, *loc. cit.*, p. 651.

Digitized by Google

des chevauchements. Nous verrons, en étudiant le Mémoire de M. Kilian, que le rôle attribué à de grandes fractures a été exagéré, et que la symétrie générale du système alpin ne semble avoir été troublée que par la façon différente dont se sont comportées les régions extérieures [1]. Bien que faisant ressortir les différences de structure qui distinguent l'Arc alpin oriental qui entoure le bassin de l'Adige, de l'Arc occidental qui entoure le bassin du Pô, et insistant sur l'importance de ces différences, comme le faisait, en 1878, M. de Mojsisovics, notre auteur paraît cependant conclure à l'unité de formation de la chaîne des Alpes. Cette conclusion sera également celle à laquelle nous amèneront d'autres études plus récentes.

*
* *

Deux Mémoires très remarquables ont paru à la fin de l'année 1891 et sont dus à MM. P. Termier, professeur à l'École des mines de Saint-Étienne, et W. Kilian, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.

Le travail de M. Termier a pour objet la constitution géologique du massif de la Vanoise (292). Ce massif comprend le pays de hautes montagnes situé entre Modane et Tignes. Il peut être considéré comme constituant une entité géologique distincte ; c'est à en comprendre la structure que ce savant a consacré une campagne de courses effectuées en 1890. Ces dernières lui ont permis d'arriver à des conclusions nouvelles, qui ne manqueront pas d'attirer l'attention des géologues sur une région peu connue et sur laquelle nous ne possédions que des données fort incomplètes.

[1] Kilian, *loc, cit.*, p. 641.

Digitized by Google

L'ouvrage se divise en deux parties : 1° étude des terrains ; 2° stratigraphie.

Les terrains qui affleurent dans la région sont, en remontant la série : les Schistes lustrés, le Houiller, le Permien et le Trias.

Les Schistes lustrés n'affleurent pas dans l'intérieur du massif et n'apparaissent que sur la rive gauche du Doron d'Entre-Deux-Eaux. Ils consistent ordinairement en calcschistes gris ou noirs. L'analyse micrographique y montre une alternance de zones presque exclusivement quartzeuses, de zones où la calcite domine et enfin de zones phylliteuses. La phyllite prédominante est la séricite que l'on retrouve dans tous les schistes métamorphiques de la région. A ces calcschistes noirs s'associent, par places, des schistes satinés d'un vert clair riches en chlorite et presque toujours très pyriteux. Ils ne contiennent pas ou presque pas de calcite.

Un lambeau de terrain houiller affleure, dans la haute vallée du Doron, entre Fribuge et Laisonnay. Quant à la longue et large bande de grès à anthracite qui va de Saint-Michel à Bozel, elle se développe à l'ouest de la région de la Vanoise. Les dépôts n'y ont subi qu'une transformation peu profonde consistant presque uniquement dans le développement d'un peu de séricite. Ce fait peut être attribué à la simplicité des mouvements orogéniques.

M. Termier ne s'occupe pas de ce houiller demi-métamorphique. Il n'étudie que les phyllades de Champagny et de Laisonnay, qui montrent au microscope des lits charbonneux et phylliteux froissés et contournés, alternant avec des lits de quartz.

En s'élevant dans le terrain houiller et se rapprochant du Trias, on voit le facies se modifier. Les bancs quartziteux

Digitized by Google

deviennent plus nombreux, et aux phyllades gris ou noirs s'associent des phyllades verts ou violets, parfois faiblement feldspathisés. Cette couche de passage est généralement peu épaisse et se termine par un gros banc de quartzite sériciteux, puissant, de vingt à quarante mètres. C'est à cette zone, entre le facies phyllades anthracifères noirs et le facies phyllades verts ou violets à minéraux, que le professeur de Saint-Étienne fixe le passage du Houiller au Permien. Quand apparaît le gros banc quartziteux, il le rattache à ce dernier terrain. Cette ligne de démarcation, comme il le constate lui-même, est purement arbitraire et conventionnelle, mais il serait difficile d'en tracer une autre.

L'étude micrographique précise cette classification et a permis d'établir deux types fondamentaux, composés l'un de roches à quartz partiellement détritique et l'autre de roches à quartz entièrement cristallisé. Ces deux types se rencontrent avec ou sans feldspath. L'auteur étudie au microscope les divers minéraux trouvés par lui dans les roches qu'il attribue au Permien. Il donne la monographie d'un certain nombre d'échantillons qu'il grouped'après leur provenance, et conclut que la composition de ce terrain est assez uniforme dans tout le massif. Les mêmes échantillons se retrouvent dans tous les gisements, bien que la prédominance puisse appartenir à tel type ou à tel autre.

Les roches que l'auteur classe dans le Permien sont les phyllades qui constituent le grand massif de la Becca-Motta, les phyllades de la haute vallée de Saint-Bon, près du col du Fruit, les phyllades du massif Polset-Péclet, les phyllades qui se dressent de l'autre côté du col de Chavière, les phyllades du col d'Aussois et ceux du glacier de la Vanoise.

Le Trias comprend un certain nombre d'assises qui sont,

Digitized by Google

de bas en haut : 1° quartzites, 2° marbres chloriteux avec schistes noirs, cargneules ou calcaires siliceux zonés, 3° calcaires de la Vanoise, 4° cargneules supérieures.

Les quartzites sont des grès quartzeux métamorphiques à grain fin et renfermant peu d'éléments étrangers à la silice. Ils sont blancs, compactes et peuvent s'étudier surtout aux environs de Pralognan. Les massifs du Creux-Noir et de la Vuzelle en sont entièrement formés.

Le niveau des marbres chloriteux comprend, au point de vue pétrographique, un certain nombre de types susceptibles de se remplacer mutuellement et passant les uns aux autres. Ce sont des marbres phylliteux, des schistes noirs à rognons de calcaire magnésien, des cargneules, des gypses, des calcaires siliceux zonés, des calcaires magnésiens jaunes. Le plus constant et le plus caractéristique de ces divers termes est celui des marbres phylliteux.

Les calcaires de la Vanoise qui correspondent, pour la plus grande partie, aux calcaires du Briançonnais de Lory, consistent en calcaires gris siliceux et albitiques. M. Termier n'y a trouvé, comme débris organiques, que des fragments de polypiers et pense que la majeure partie de ces calcaires est d'origine corallienne.

Ces divers terrains semblent avoir été soumis à la même cause de métamorphisme qui doit être attribuée, selon l'auteur, à la chaleur dégagée par les mouvements orogéniques. Cette chaleur se serait produite lentement, mais n'aurait pu se dissiper que très lentement aussi, à cause de la faible conductibilité des roches. L'action prolongée pendant une longue suite d'années d'une température de 200 à 250° peut recuire les sédiments et provoquer une recristallisation complète des éléments qui les composent.

J'arrive maintenant à la stratigraphie du massif dont je

Digitized by Google

ne tracerai que les grandes lignes, telles que M. Termier les indique dans la première partie de son ouvrage. D'après lui, deux anticlinaux permiens réunis à Modane partent de là pour se diriger vers le nord. Le synclinal triasique du col de Chavière apparaît d'abord entre eux. Plus loin, les anticlinaux divergent : celui de l'est supporte la plus grande partie du glacier de la Vanoise et se dirige vers le nord-est, tandis que celui de l'ouest court d'abord nord-nord-ouest et ne prend la direction nord-est qu'au-delà du col du Fruit. La bande triasique du col de Chavière s'étale entre les deux bandes permiennes entre lesquelles se multiplient les anticlinaux et les synclinaux secondaires.

A Bozel, l'anticlinal permien tourne peu à peu vers l'est et ensuite vers le sud-est. Il se dirige de nouveau à l'est, à la pointe du Vallonet, pour reprendre la direction nord-est dans le cirque de la Plagne et disparaître sous le Trias des rochers de Pramecou. Quant à l'anticlinal permien du glacier de la Vanoise, dont la direction nord-est est à peu près invariable, il disparaît, à son tour, sous les calcaires triasiques du vallon de la Leisse. A l'est de cet anticlinal, apparaît une deuxième bande triasique qui peut se suivre de Modane à Tignes. Le massif de la dent Parachée, les calcaires et cargneules de Termignon et du Plan-du-Lou, ainsi que les escarpements des rochers du Col, appartiennent à cette bande synclinale. Ces assises triasiques se soudent ensuite, dans le vallon de la Leisse, à celles de la Vanoise.

De Termignon à Tignes, la deuxième bande triasique est limitée à l'est par les Schistes lustrés dont les allures stratigraphiques qu'étudie M. Marcel Bertrand ne sont pas encore complètement élucidées.

Bien que certaines conclusions de cette étude nous semblent un peu prématurées et que quelques questions de

Digitized by Google

tectonique ne paraissent pas résolues d'une façon définitive, nous ne saurions trop insister sur le mérite de ce travail et sur la précision des observations faites par l'auteur.

***

La précision apportée dans les observations fait également l'un des principaux mérites du Mémoire de M. KILIAN. C'est une étude importante de la portion des Alpes Françaises comprise entre la haute vallée de l'Isère, la frontière italienne et la haute vallée de l'Ubaye (297). Les recherches du professeur de Grenoble ont porté principalement sur la bande de terrains sédimentaires située entre les zones cristallines du Mont-Blanc et du Mont-Rose, bande que Lory appelait deuxième et troisième zone et que M. Diener, comme je l'ai déjà dit, désigne sous le nom de *zone du Briançonnais*. Comme j'ai eu le plaisir, pendant ces deux dernières années, d'accompagner M. Kilian dans quelques-unes de ses excursions et que son travail nous indiquera le point précis où en sont nos études géologiques, je le résumerai avec soin et j'étudierai avec lui la constitution et l'âge des diverses assises, la structure de la région, enfin l'histoire des mouvements du sol dans le système alpin.

La série des formations qui affleurent dans le champ d'étude de l'auteur est la suivante : Schistes lustrés, Houiller, Permien, Trias, Jurassique, Nummulitique.

Les Schistes lustrés du Queyras sont, à Combe-Brémond, inférieurs aux argilolithes du Permien. Entre le lac du Paroird et le Longet, à Maurin et près de Château-Queyras, ils sont directement recouverts par les quartzites triasiques. En d'autres points et par suite de la disparition mécanique de ces derniers, des calcaires sont en superposition immédiate au-dessus d'eux.

Digitized by Google

Au col de Longet, les Schistes lustrés passent insensiblement vers le bas à des schistes micacés et à des roches gneissiques. Ils occupent de vastes étendues entre Bardonnèche, Oulx et Césanne, ainsi que dans le Queyras. Leur identité avec ceux des environs de Modane est incontestable ; ils appartiennent à la même formation et présentent les mêmes caractères pétrographiques. On ne peut, dans l'état actuel de la science, les rapporter au terrain primitif ou à un étage déterminé de la série primaire ou paléozoïque ; tout ce que l'on peut affirmer, conclut M. Kilian, c'est qu'ils sont antérieurs au Permien.

Le Houiller forme, entre Saint-Michel et Modane, un grand pli anticlinal disposé en éventail, à droite et à gauche duquel ont eu lieu des étirements et des glissements de couches. Ce terrain se montre, à l'ouest, dans quelques anticlinaux de la deuxième zone, comme à Saint-Jean-de-Belleville et à Moûtiers. Il disparaît à l'est d'une ligne Modane-Briançon et semble céder la place aux Schistes lustrés.

Un certain nombre d'assises peuvent être rapportées au Permien. Ce sont les phyllites verts à noyaux feldspathiques des environs de Modane, les grès kaolino-argileux et les argilolithes schisteuses vertes et lie de vin que l'on trouve dans le massif des Rochilles et du Grand-Galibier, et enfin des conglomérats de quartz rosé et blanc. L'existence de cet horizon intermédiaire entre les quartzites triasiques et le terrain houiller paraît assez générale. Aucun fossile ne donne, il est vrai, le droit de rattacher d'une façon absolue ces diverses assises au Permien, mais leur position stratigraphique autorise cette interprétation.

Le Trias se compose de quatre termes qui sont, en remontant les couches : quartzites, cargneules et gypses

Digitized by Google

inférieurs, marbres phylliteux et calcaires dolomitiques, cargneules et gypses supérieurs.

Les quartzites peuvent se suivre de la Tarentaise jusqu'aux Alpes Maritimes. Ils forment un bombement au fond du cirque de Varbuche, où ils sont directement surmontés par les calcaires du Trias moyen.

Les cargneules et gypses inférieurs atteignent un grand développement dans certaines localités, tandis que, dans d'autres, ils sont réduits à une assise de quelques mètres. On peut les étudier au Signal même du mont Thabor, où ils reposent sur les quartzites et où ils supportent, au nord-est, les dalles calcaires sur lesquelles est construite la chapelle.

Les calcaires dolomitiques sont grisâtres, généralement saccharoïdes, cristallins et moirés, parfois phylliteux à la base, comme ceux de la Vanoise, ou accompagnés de schistes rougeâtres ou verdâtres. Ils sont souvent bréchoïdes et présentent de petites taches blanches qui doivent avoir pour origine des organismes, mais dont la véritable structure ne peut être reconnue. MM. Zaccagna et Mattirolo ont trouvé, à ce niveau, des fossiles au col des Acles. La paléontologie vient donc confirmer les données stratigraphiques pour le classement de ces assises qui forment une bande à peu près continue s'étendant de la haute Tarentaise à l'Ubaye.

Un niveau supérieur de gypses et cargneules se montre superposé aux calcaires que nous venons d'étudier. On l'observe aux environs de Moûtiers, au col de Varbuche et près du Monêtier de Briançon. Ces gypses ont un développement considérable dans la vallée de l'Arvan, près de Saint-Jean de Maurienne. Ils forment, en ce point, un anticlinal au milieu des schistes du Lias. Ils affleurent également

Digitized by Google

au col du Galibier, mais ne se retrouvent plus dans la vallée de l'Ubaye. Dans la basse Maurienne, on trouve, à la partie supérieure des gypses, des schistes à teinte violette et à mouchetures d'un vert clair. Dans le Briançonnais, par contre, des schistes analogues sont associés et mêlés aux calcaires du Trias moyen dans lesquels ils semblent former des synclinaux.

Les relations des gypses et cargneules avec les autres assises triasiques sont assez singulières pour que nous en disions quelques mots : On voit souvent les gypses et le calcaire se remplacer mutuellement et leur épaisseur croître aux dépens l'une de l'autre. C'est ainsi qu'au tunnel du Galibier les gypses passent latéralement à des calcaires dolomitiques et au mont Genèvre les calcaires passent à des cargneules. M. Kilian conclut de ces faits que les gypses, les cargneules et les calcaires ne sont que des modifications latérales d'une même assise. Il se borne à constater ce passage latéral sans se prononcer sur l'origine de ces gypses et sans conclure que, du fait que ces couches se remplacent dans la série, elles se soient substituées les unes aux autres par transformation chimique.

Le Jurassique débute par l'Infra-lias dont les assises consistent, le plus souvent, en calcaires noirs dolomitiques souvent satinés et devenant jaunâtres sur les surfaces exposées à l'air. Quant au Lias, il est plus calcaire à sa base qu'à sa partie supérieure. Si l'on ne s'attachait qu'à sa nature pétrographique, on ne pourrait y établir que deux subdivisions : l'une inférieure, calcaire, correspondant au Lias inférieur et à la partie inférieure du Lias moyen ; l'autre supérieure, schisteuse, correspondant aux parties moyennes et supérieures du Lias moyen ainsi qu'à tout le Lias supérieur.

Digitized by Google

Dans la subdivision inférieure, on observe une brèche calcaire que l'on peut suivre de Moûtiers à Sérenne, dans les Basses-Alpes. Cette brèche est particulièrement développée au tunnel du Télégraphe, près de Saint-Michel. Elle constitue un niveau qui pourra servir de point de repère dans l'étude des couches liasiques de la région.

Un horizon de calcaire blanc coralligène a été découvert dans le Lias, par M. Kilian, à Dorgentil, près de Saint-Jean de Belleville. Cet horizon est analogue aux couches de même âge des Alpes orientales étudiées par M. Wachner, et renferme des *polypiers,* des *bélemnites,* des *limes,* des *zeillerias* et des radioles de *cidaris.* Il se retrouve au voisinage du col de Varbuche et au Pas-du-Roc, où il est intercalé dans des calcaires marneux noirs compris entre un banc fossilifère à *avicula contorta* et les marnes schisteuses du Lias supérieur.

Le Lias schisteux est peu fossilifère et ne renferme que des bélemnites. On doit en détacher certaines assises de la partie supérieure pour les rapporter au Bajocien. Celles-ci ont été étudiées, à Arsine et au Villard d'Arène, par M. Haug, et, au col de la Madeleine, par M. Kilian et par nous. Dans cette dernière localité, elles forment un synclinal qui se poursuit jusque dans l'Oisans, par La Chambre et Saint-Sorlin d'Arves, par Saint-Jean de Maurienne, Montrond et le col Lombard.

Les calcaires du Jurassique supérieur ont, dans la deuxième et troisième zones, une extension plus considérable qu'on ne le supposait. M. Kilian les a signalés récemment, en Savoie, près du lac Blanc, entre le roc du Grand-Galibier et le col de la Ponsonnière (296). Ils affleurent au milieu des névés et à une altitude de 2,800 mètres. Nous avons visité ensemble ce gisement, le 19 août 1891, et j'ai

Digitized by Google

pu constater la justesse et le mérite de la découverte du savant professeur.

Les assises tithoniques forment, en ce point, un synclinal couché au milieu des brèches liasiques et sont particulièrement fossilifères. Nous avons pu, en quelques instants, y faire une abondante récolte. C'est là une acquisition nouvelle pour la géologie des grandes Alpes, car on ne connaissait jusqu'ici aucun lambeau de ce terrain au nord de Guillestre.

Le Nummulitique peut se suivre, sans interruptions, du Cheval-Noir (Tarentaise), au col de Lauzanier (limite des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes). Il débute, aux environs de Moûtiers et de Saint-Jean de Maurienne, par des arkoses et par une brèche micacée à éléments variés dont la véritable attribution a souvent été méconnue, car elle a été considérée en certains points comme appartenant au Trias. Il existe donc, dans toute cette région, deux brèches bien distinctes : l'une est calcaire et appartient au Lias, c'est la brèche du Télégraphe, l'autre est micacée et quartzifère et doit être rapportée au Tertiaire.

On rencontre des nummulites dans des calcaires blancs, jaunâtres, intercalés à la base du système. Ces calcaires semblent constituer un niveau entre les brèches et arkoses de la base et les schistes et conglomérats du Flysch. Quant à la partie supérieure du terrain nummulitique, elle est formée par une grande épaiseur de schistes ardoisiers.

L'auteur, après cette description des terrains, arrive à l'étude des dislocations. Le plus grand nombre de celles qui s'observent dans nos zones alpines doivent être attribuées à des phénomènes tangentiels. La coupe bien connue de la vallée de l'Arc, entre Saint-Jean et Modane, et un profil transversal de l'arête de Varbuche suffisent pour

Digitized by Google

apprécier l'importance des actions de plissement. Nulle part on ne constate de véritables failles, et celles qu'on a appelées de ce nom ne consistent qu'en des plis cassés ou en des plans de glissements des couches dus à des étirements ou à des chevauchements. Ces derniers phénomènes sont d'ailleurs en rapport intime avec les plis. Le rôle attribué à de grandes fractures a donc été considérablement exagéré et les limites des facies ne coïncident pas non plus exactement avec les quatre zones admises par Lory.

La troisième partie du Mémoire de M. Kilian traite de l'histoire orogénique des Alpes occidentales. Selon lui, on peut les considérer comme s'étant formées sous l'influence de dislocations de diverses époques : les unes lentes et peu prononcées, les autres plus accentuées. Les plus anciennes sont antérieures à l'époque carbonifère ; elles sont très accusées dans la chaîne de Belledone, tandis qu'elles ne consistent ailleurs qu'en un simple exhaussement. A celles-ci ont succédé des mouvements postérieurs au Houiller attestés par des discordances entre celui-ci et les couches du Trias et du Lias. Ces dernières dislocations ont laissé des traces nettement marquées dans la zone du Mont-Blanc, mais n'ont pas dû se faire sentir dans les chaînes intérieures ni dans la zone du Mont-Rose.

Au début de l'époque triasique, les eaux vinrent recouvrir en transgression une partie des zones alpines déjà plissées. Pendant la période du Lias, la mer s'approfondit de plus en plus, et il est probable qu'à ce moment les eaux communiquaient avec le versant oriental des Alpes. En outre, il semblerait que les massifs centraux auraient été recouverts par une partie au moins des dépôts secondaires. Ils se seraient toutefois plissés de nouveau à une époque assez reculée, car la transgression du Jurassique supérieur

Digitized by Google

aux environs de Guillestre prouverait qu'il y eut là des mouvements du sol après le Trias et avant le Jurassique. Cette dernière conclusion, ainsi que celles relatives à quelques lambeaux crétacés signalés par nos confrères italiens dans les zones alpines, appellent cependant de nouvelles recherches.

D'autres mouvements se produisirent encore entre le Crétacé supérieur et le Nummulitique. On ne saurait, en effet, s'expliquer autrement le changement considérable qui se produisit alors dans le domaine maritime[1]. Quant aux phases orogéniques de la période tertiaire, elles sont peu étudiées, à part les grandes dislocations qui eurent pour effet de redresser la Mollasse, le Nummulitique alpin et celles qui disloquèrent et donnèrent à nos chaînes subalpines leur relief actuel. Ces derniers mouvements miocènes se firent-ils sentir dans les chaînes alpines proprement dites ? On ne peut se prononcer à cet égard, ainsi que pour les mouvements de peu d'amplitude du Pliocène et du début de l'époque quaternaire.

*
* *

M. Michel Lévy vient de publier (février 1892) un Mémoire très intéressant sur les montagnes de *Pormenaz* et du *Prarion* (305). La première présente du terrain

[1] M. E. Haug, de la Faculté des sciences de Paris, est arrivé aux mêmes conclusions dans l'étude si remarquble qu'il vient de publier sur les chaînes subalpines entre Gap et Digne. Il insiste sur l'importance des mouvements qui se sont produits à la limite de l'époque crétacée et de l'époque tertiaire. Il constate que ces mouvements postcrétacés dans les Alpes coïncident avec le maximum de retrait de la mer dans toute l'Europe occidentale, à l'époque du Danien et de l'Eocène le plus inférieur. (*Loc. cit.*, p. 190.)

Digitized by Google

houiller discordant avec les schistes chloriteux feldspathiques qui lui servent de soubassement et concordant avec le Trias qui vient au-dessus. De nombreuses empreintes végétales recueillies près des chalets de Moëde permettent d'établir que les couches se rapportent à un niveau assez bas du Houiller supérieur. Cette constatation précise l'âge de cette discordance qui serait dans les Alpes de la même époque que dans le Plateau Central. Elle fut suivie dans les deux régions de mouvements qui durèrent jusqu'au Trias exclusivement ; car à la montagne du Prarion le Trias repose indistinctement sur les micaschistes, les schistes chloriteux et le terrain houiller. Cette montagne a une structure très compliquée et comprend au moins deux anticlinaux séparés par un pli faille. Elle est recouverte de lambeaux triasiques et permiens que M. Michel Lévy étudie avec détail. Sur la rive gauche de l'Arve, près du Pont Pélissier, il a observé des quartzites blancs verdâtres, des schistes vert pâle satinés et des arkoses chloriteuses feldspathiques analogues aux roches vertes que M. Zaccagna appelle *Bésimaudites*. Ces roches paraissent ici inséparables des quartzites et doivent, d'après le savant pétrographe, être considérées comme triasiques. Sur le versant occidental du massif, le Trias forme comme un manteau et plonge vers l'ouest. Les quartzites triasiques y reposent vers le sud sur un ensemble de poudingues et de schistes qui peuvent être comparés au Verrucano.

L'auteur décrit ensuite les principaux types de roches rencontrées et termine par quelques considérations sur le métamorphisme. Il s'agit, comme pour le Permien de la Vanoise, d'un métamorphisme *général* ou *régional* dont la cause déterminante a agi de même façon sur les sédiments houillers et triasiques. Un second chapitre du Mé-

Digitized by Google

moire est consacré aux pointements de roches cristallines qui affleurent dans le Flych du Chablais. Je n'aborderai pas l'analyse de ces dernières recherches également très remarquables, mais qui sortent du cadre de mon travail.

***

Cet exposé montre que l'étude des phases qui ont amené la formation de nos montagnes est très compliquée et que de nombreuses recherches restent à faire pour arriver à des conclusions définitives. On peut cependant, dès aujourd'hui, distinguer deux catégories dans l'ensemble des phénomènes. Les uns se rattachent à des dislocations qui ont eu lieu à la fin de la période primaire, les autres à celles qui se sont produites à la fin de l'époque tertiaire. Les premières eurent lieu dans la chaîne que MM. Suess et Bertrand désignent sous le nom de *chaîne hercynienne* (258) et se sont fait sentir dans la première zone alpine, les secondes se sont effectuées plus spécialement dans les Alpes.

J'ajouterai que les Alpes occidentales ont de nombreux traits communs avec le reste de la chaîne. Les plissements sont ici encore les seuls agents qui ont pris part aux principales phases de leur formation.

Ainsi disparaissent les différences si longtemps considérées comme classiques entre les Alpes orientales et les Alpes occidentales. Les travaux de Favre, Lory, Pillet et Vallet avaient prouvé que les anomalies signalées dans nos montagnes par Élie de Beaumont n'étaient pas réelles, et que l'accord de la stratigraphie et de la paléontologie n'est pas infirmé par leur étude. Les recherches plus récentes de MM. Bertrand, Diener, Kilian et Termier prouvent

Digitized by Google

l'unité de formation du système alpin. A mesure que de nouveaux travaux s'effectuent, les faits qui semblaient contradictoires disparaissent et, comme l'a si bien dit M. de Lapparent : « Tout vient confirmer cette grande idée d'ordre qui domine la science et dans laquelle tout esprit non prévenu se plaît à reconnaître l'évidente manifestation d'une intelligence suprême, qui a présidé à la disposition de toutes choses.[1] »

[1] De Lapparent, *Traité de géologie*, 2e édition, p. 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES PUBLICATIONS GÉOLOGIQUES

CONCERNANT LES GRANDES ALPES DE SAVOIE[1]

1779. — 1. H.-B. DE SAUSSURE. — Voyages dans les Alpes, précédés d'un essai sur l'histoire naturelle de Genève (Neuchâtel, 4 vol. in-4°, avec planches). — T. II (1786), t. III, t. IV (1796).

1780. — 2. J.-A. DE LUC. — Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme (La Haye, 1780, in-8°).

1787. — 3. BERTHOUD. -- VAN BERCHEM. — Excursions dans les mines du Faucigny (Lausanne, broch. in-8°).

1795. — 4. — Description minéralogique d'une suite de fossiles du Mont-Blanc et des montagnes avoisinantes, faite par le citoyen Berthoud, sous les yeux de Werner (*Journal des mines*, t. II, n° 7, n° x).

— — 5. Mémoire pour servir à la description minéralogique du département du Mont-Blanc (*Journal des mines*, t. I, n° 4, p. 405).

1798. — 6. DOLOMIEU. — Rapport fait à l'Institut national sur ses voyages de l'an V et de l'an VI (*Journal des mines*, t. VII, p. 385 à 402 et 405 à 432).

[1] Cette liste ne comprend que les publications relatives aux chaînes alpines proprement dites. La bibliographie des chaînes subalpines a été faite par M. Hollande, dans son *Histoire de la colline de Lémenc*, et j'ai cité, dans deux *Mémoires sur le Mont-du-Chat et le Corbelet*, les divers travaux traitant des chaînes jurassiennes de la Savoie.

Je dois des remerciements particuliers à M. Kilian qui a bien voulu mettre sa bibliothèque personnelle à ma disposition et m'a permis de consulter celle du laboratoire de géologie de la Faculté des sciences de Grenoble.

Digitized by Google

1803. — 7. Héricart de Thury. — Mémoire sur l'anthracite *(Journal des Mines,* t. XIV, n° 81, p. 161).

1804. — 8. — Sur un nouveau gisement de titane *(Journal des mines,* t. XV, p. 401).

1806. — 9. Jurine. — Lettre à M. Gillet-Laumont *(Journal des mines,* t. XIX, p. 367).

1807. — 10. Berger. — Description des Aiguilles Rouges et autres montagnes du Faucigny *(Journal de physique, chimie, histoire naturelle,* de Delamétherie).

1808. — 11. Brochant de Villers. — Observations géologiques sur des terrains de transition qui se rencontrent dans la Tarentaise et autres parties de la chaîne des Alpes *(Journal des mines,* t. XXIII, p. 321 à 400).

1819. — 12. — Considérations sur la place que doivent occuper les roches granitoïdes du Mont-Blanc et d'autres cimes centrales des Alpes, dans l'ordre d'antériorité des terrains primitifs *(Annales des mines,* t. IV, p. 283).

1821. — 13. Alexandre Brongniart. — Sur les caractères zoologiques des formations avec l'application de ces caractères à la détermination de quelques terrains de craie *(Annales des mines,* t. V, p. 537 à 572, pl. 7 et 8).

— — 14. W. Buckland. — Notice of a paper laid before the Geological Society on the structure of the Alps and adjoining parts of the continent and their relation to the secondary and transition roks of England *(Annals of philosophy,* ser. 2, t. I, p. 450).

1823. — 15. Bakewel. — Travels comprising observations made during a residence in the Tarentaise and various parts of the Græcian and Pennine Alps and in the Switzerland and Auvergne, 1820, 1821, 1823.

1825. — 16. Brongniart. — Recherches sur les ossements fossiles de Cuvier, t. II, 2e partie (Paris, 1825).

1826. — 17. A. Necker. — Lettre au professeur G. Maurice, sur les filons granitiques et porphyri-

Digitized by Google

ques de Valorsine et sur le gisement des couches coquillères des montagnes de Sales, des Fiz et du Platet *(Bibliothèque universelle, Genève*, t. XXXIII, p. 62).

1828. — 18. Joennoz. — Voyage dans une vallée des Alpes ou description topographique et lithologique de la vallée de Sixt (Annecy, in-12, 37 p.)

— — 19. Élie de Beaumont. — Notice sur un gisement de végétaux fossiles et de bélemnites situé à Petit-Cœur, près Moûtiers, en Tarentaise *(Annales des sciences naturelles*, t. XIV, p. 113).

— — 20. — Sur un gisement de végétaux fossiles et de graphite situé au col du Chardonnet, département des Hautes-Alpes *(Annales des sciences naturelles*, t. XV, p. 353).

— — 21. Adolphe Brongniart. — Observations sur les végétaux fossiles des terrains d'anthracite des Alpes *(Annales des sciences naturelles*, t. XIV, p. 127).

— — 22. Necker.— Mémoire sur la vallée de Valorsine *(Mémoires Soc. phys. et hist. nat. de Genève*, vol. IV, p. 209).

1829. — 23. Élie de Beaumont. — Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe *(Annales des sciences naturelles*, 1829-1830).

— — 24. Borson. — Notice sur quelques fossiles de la Tarentaise, en Savoie *(Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, 1re série, t. XXIII).

1833. — 25. De la Bèche. — Manuel géologique (traduit par Brochant de Villers).

1835. — 26. A. Sismonda. — Osservazioni geologiche sulla valle di Suza e sul Montcenisio *(Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, t. XXXVIII, p. 143).

— — 27. Rozet. — Traité élémentaire de géologie (Le vol. I contient la description sommaire des terrains des Alpes de Savoie).

Digitized by Google

1836. — 28. A. Sismonda. — Osservazioni geognostiche e mineralogiche intorno ad alcune valli delle Alpi del Piemonte *(Mémoires de l'Académie des sciences de Turin,* t. XXXIX, p. 259).

— — 29. B. Studer. — Essai sur la géologie des Alpes Suisses occidentales *(Bulletin de la Société géologique de France,* 1re série, t. VII, p. 235).

1838. — 30. Rendu (Mgr). — Traits principaux de la géologie de la Savoie (*Mémoires de l'Académie de Savoie,* 1re série, t. IX, p. 123).

— — 31. — Analyse de deux mémoires de M. Duplan, sur la géologie des Alpes *(Mémoires de l'Académie de Savoie,* 1re série, t. IX, p. 11).

— — 32. Dufrenoy et Élie de Beaumont. — Mémoires pour servir à une description géologique de la France (Paris, Levrault, 1830-1838).

1839. — 33. Sismonda. — Lettre à M. de Collegno sur des roches des Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France,* 1re série, t. IX, p. 229).

— — 34. — Osservazioni geologiche e mineralogiche sopro i monti posti tra la valle d'Aosta et quella di Susa in Piemonte *(Mémoires de l'Académie des sciences de Turin,* 2e série, t. I).

— — 35. De Luc. — Mémoire sur les blocs de granite épars dans les vallées qui entourent la chaîne du Mont-Blanc et en particulier dans la vallée de Chamonix *(Bulletin de la Société géologique de France,* 1re série, t. X, p. 363).

— — 36. — Lettre sur les vallées à fond plat des Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France,* t. XI, p. 11).

1840. — 37. Élie de Beaumont et Dufrenoy. — Carte géologique de la France, 1/500,000.

— — 38. Dufrenoy. — Age géologique des anthracites des Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France,* 1re série, t. XII, p. 35).

— — 39. — Atti della seconda riunione delli scienziati italiani, tenuta in Torino (septembre 1840).

1841. — 40. Necker. — Etudes géologiques dans les Alpes (Genève).

Digitized by Google

1841. — 41. A. Sismonda. — Memoria sui terreni stratificati delle Alpi *(Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, 2e série, t. III, p. 1).

— — 42. A. Favre. — Remarques sur les anthracites des Alpes *(Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, t. IX).

— — 43. Fournet. — Recherches sur la géologie de la partie des Alpes comprises entre le Valais et l'Oisans *(Annales de la Société d'histoire naturelle et d'agriculture de Lyon*, t. IV, p. 105 et 483).

— — 44. Rendu (Mgr). — Théorie des glaciers de la Savoie *(Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1re série, t. X, p. 39).

1842. — 45. Studer. — Aperçu général de la structure géologique des Alpes, précédé de quelques observations générales par E. Desor *(Bibliothèque universelle de Genève*, nouvelle série, t. XXXVIII, p. 120).

1843. — 46. Fournet. — Note sur le développement du Muschelkalk dans les parties est-sud et sud-ouest de la France *(Annales de la Société d'agriculture et d'histoire naturelle de Lyon*, t. VI. Séance du 20 janvier 1843).

— — 47. A. Favre. — Considérations géologiques sur le mont Salève et sur les environs de Genève *(Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, t. X, 2 pl.).

— — 48. Forbes. — Travels trough the Alps of Savoy and other parts of the Pennin chain (un vol. in-8o).

1844. — 49. Chamousset. — Notes, observations et discussions diverses sur la géologie de la Savoie, publiées à l'occasion de la réunion de la Société géologique de France à Chambéry *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. I, p. 601).

— — 50. Sc. Gras. — Introduction à un essai sur la constitution géologique des Alpes centrales de la France et de la Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. I,

Digitized by Google

p. 690. — *Bulletin de la Société statistique de l'Isère*, t. III, p. 282).

1844. — 51. A. BILLIET (Mgr). — Discours sur l'état de la constitution géologique de la Savoie *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. I, p. 607, et *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1re série, t. XII, p. 319).

-- — 52. RENDU (Mgr). — Quelques problèmes relatifs à la chaîne des Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. I, p. 751).

— — 53. SISMONDA. — Carte géologique des États Sardes, avec quelques considérations sur les soulèvements du sol des Alpes, sur l'état métamorphique des terrains stratifiés et sur les terrains crétacé et tertiaire de ces contrées *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. I, p. 783).

— — 54. — Observations sur la carte géologique des États Sardes *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. I, p. 783).

1845. — 55. CLÉMENT MULLET. — Souvenirs de la réunion de la Société géologique de France à Chambéry, en août 1844 *(Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles lettres de l'Aude)*.

1846. — 56. STUDER. — Coup d'œil sur la géologie des Alpes occidentales *(Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. III, p. 218).

— — 57. FOURNET. — Suite des recherches sur la géologie de la partie des Alpes comprise entre le Valais et l'Oisans *(Annales de la Société d'histoire naturelle et d'agriculture de Lyon*, t. IX, p. 1).

— — 58. — Atti della ottava riunione delli scienziati italiani tenuta in Genova dol 14 al 19 settembre 1846.

— — 59. L. MENABREA. — Réunion de la Société géologique de France à Chambéry *(Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1re série, t. XII, p. 85).

Digitized by Google

1847. — 60. A. Favre. — Observations sur la position relative des terrains des Alpes Suisses occidentales et des Alpes de la Savoie *(Archives des sciences physiques et naturelles*, t. V.— *Bulletin de la Société géologique de France*, t. IV, p. 996).

1848. — 61. — Recherches géologiques faites dans les environs de Chamonix, en Savoie *(Archives des sciences physiques et naturelles*, t. VII, p. 265. — *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. V, p. 69).

— — 62. Sismonda. — Extrait d'une lettre de M. le professeur Ange Sismonda, membre de l'Académie des sciences de Turin, à M. Élie de Beaumont *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. V, p. 410).

— — 63. R. J. Murchison. — Notice sur les Alpes et les Apennins et sur le développement de la formation éocène dans ces deux chaînes de montagne *(Geolog. Society of London*, 13 décembre 1848).

— — 64. C.-J.-F. Bunbury. — On fossil plants from the anthracite formation of the Alps of Savoy *(Quaterly Journ. of the geolog. Soc. of London*, t. V, p. 130-142, in-8°, Londres, 1848-1849).

— — 65. D'Archiac. — Histoire des progrès de la géologie (in-8°, Paris).

1849. — 66. H. de la Bèche. — Sur les végétaux fossiles du terrain anthracifère des Alpes *(Quaterly Journal of the Geolog. Soc. of London*, 1849, t. V, p. 38).

— — 67. A. Favre. — Essai sur la géologie des montagnes placées entre la chaîne du Mont-Blanc et le lac de Genève *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VII, p. 49. — *Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XX, p. 314).

— — 68. — Notice sur la géologie de la vallée du Reposoir, en Savoie *(Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XI, p. 114).

Digitized by Google

1849. — 69. R.-J. MURCHISON. — Sur la structure géologique des Apennins et des Carpathes, pour montrer le passage des formations secondaires aux tertiaires et le développement de l'Éocène dans le sud de l'Europe *(Quaterly Journal of the Geology*, t. V).

— — 70. DELESSE. — Sur la protogine des Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VI, p. 230).

— — 71. — Recherches sur l'euphotide *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VI, p. 547).

— — 72. FOURNET. — Suite des études sur la géologie des Alpes entre le Valais et l'Oisans. — Aperçus historiques et géologiques sur les terrains sédimentaires alpins *(Société d'histoire naturelle et d'agriculture de Lyon*, 2e série, t. I, p. 185).

1850. — 73. A. DAUBREE. — Recherches sur l'origine des filons titanifères des Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VII, p. 270).

— — 74. J. FOURNET. — Notes sur quelques résultats d'une excursion dans les Alpes, faite en août et septembre 1849 *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VII, p. 548).

— — 75. OSWALD HEER. — Sur les plantes de l'anthracite des Alpes *(Leonh. and Bronn Neves Jahrb.*, 1850, p. 657).

— — 76. B. STUDER. — Lettre adressée à M. Léonard *(Leonard and Bronn, Neues Jahrbuch*, 1850, p. 826).

— — 77. A. DELESSE. — Analyse du granite de Valorsine *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VII, 424).

— — 78. G. DE MORTILLET. — Sur le gisement anthracifère de Petit-Cœur *(Les Alpes*, Genève, 1850, n° 3, p. 17 à 20).

1851. — 79. B. STUDER. — Géologie de la Suisse (Berne et Zurich, 1851).

Digitized by Google

1851. — 80. A. FAVRE. — Sur le terrain anthracifère de la Tarentaise, sur les serpentines et sur la présence de la craie blanche dans les Alpes de Savoie, ou plutôt à la jonction des Alpes et du Jura *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. VIII, p. 623).

— — 81. A. SCHLAGINTWEIT. — Sur la formation des vallées dans les Alpes *(Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. IX, p. 74).

1852. — 82. B. STUDER. — Sur la carte géologique de la Suisse (Mémoire lu le 18 août 1852, à la réunion de la Société helvétique à Sion. *Bibliothèque universelle de Genève*, t. XXI, p. 118).

— — 83. G. DE MORTILLET. — Lettre à M. Élie de Beaumont, sur le Lias de la Tarentaise *(Bulletin de la Société géologique de France*, t. X, p. 18).

— — 84. ÉLIE DE BEAUMONT. — Notice sur les systèmes de montagnes (3 vol. in-12, 1543 pages).

— — 85. A. SCHLAGINTWEIT. — Sur la structure géologique des Alpes (*Société scientifique de Berlin*, mars 1852).

1853. — 86. G. DE MORTILLET. — La flore houillère a-t-elle été, dans certains cas, contemporaine de la flore liasique? (*Bulletin de l'Institut national genevois*, t. I, p. 21).

— — 87. B. STUDER et ESCHER DE LA LINTH. — Carte géologique de la Suisse à 1/380,000 (Une seconde édition de cette carte a été publiée en 1867).

1854. — 88. L. PILLET. — Discours sur le terrain anthracifère de la Savoie (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. II, p. 23).

— — 89. G. DE MORTILLET. — Note sur les combustibles minéraux de la Savoie (Annecy, chez Aimé Burdet).

— — 90. SCIPION GRAS. — Mémoire sur le terrain anthracifère des Alpes de la France et de la Savoie (*Annales des mines*, t. V, p. 473).

1855. — 91. G. DE MORTILLET. — Prodrome d'une géologie

Digitized by Google

de la Savoie (*Mémoires de l'Institut genevois*, t. III).

1855. — 92. G. DE MORTILLET. — Guide de l'étranger en Savoie (Chambéry, 1855).

— — 93. — Tableau des terrains de la Savoie (*Bulletin de la Société florimontane d'Annecy*, t. I, — 1851-1855 — entre p. 124 et 125).

— — 94. — La Savoie avant l'homme (*Bulletin de la Société florimontane d'Annecy*, t. I, — 1851-1855 — p. 327).

— — 95. E. GUEYMARD. — Mémoire sur le platine des Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 129).

— — 96. SCIPION GRAS. — Sur la constitution géologique du terrain anthracifère alpin et les différences qui le séparent du terrain nummulitique (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 255).

— — 97. A. SISMONDA. — Note sur des fossiles trouvés au col des Encombres, Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 631).

— — 98. A. GAUDRY. — Résumé des travaux qui ont été entrepris sur les terrains anthracifères des Alpes de la France et de la Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 580).

— — 99. ROZET. — Mémoire géologique sur les Alpes françaises (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 204).

— — 100. D. SHARPE. — Sur la structure du Mont-Blanc et ses environs (*Archives des sciences physiques et naturelles*, 4e série, t. XXVIII, p. 270).

— — 101. ÉLIE DE BEAUMONT. — Remarques sur une carte des contours approximatifs de la région anthracifère des Alpes occidentales (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XII, p. 670).

— — 102. A. SISMONDA. — Lettre à M. Élie de Beaumont sur une course exécutée par lui avec

Digitized by Google

M. Fournet, autour du Mont-Blanc, en septembre 1855 (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XIII, p. 64).

1856. — 103. J. Forbes. — Sur les relations géologiques des roches secondaires et des roches primaires de la chaîne du Mont-Blanc (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. XXXI, p. 281).

1857. — 104. A. Sismonda. — Lettre à M. Élie de Beaumont (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, des 26 octobre et 7 décembre 1857).

— — 105. Charters. — On a section near Mont-Blanc (*Qual. J. geol. Soc.*, t. XII).

— — 106. Scipion Gras. — Sur la réalité de l'association des plantes houillères dans les Alpes et comment on peut l'expliquer (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XIV, p. 562).

1858. — 107. Scipion Gras. — Examen de quelques assertions de M. d'Archiac, relatives à l'association des coquilles du Lias aux végétaux houillers dans les Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XV, p. 426).

— — 108. G. de Mortillet. — Géologie et minéralogie de la Savoie (*Annales de la chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie*, t. IV).

— — 109. A. Favre. — Observations relatives aux lettres sur la constitution géologique de quelques parties de la Savoie, adressées par M. le professeur Sismonda à Élie de Beaumont (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. I, p. 265).

1859. — 110. — Mémoire sur les terrains liasique et keupérien des Alpes de Savoie (*Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, t. XV, 3 pl. — *Archives des sciences physiques et naturelles*, t. IV, p. 327).

— — 111. Hébert. — Note sur le travail de M. Favre, intitulé : *Mémoire sur les terrains liasique*

Digitized by Google

et keupérien de la Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVI, p. 610).

1859. — 112. Ch. Lory. — Note sur l'anomalie stratigraphique de Petit-Cœur, en Tarentaise (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVI, p. 825).

— — 113. A. Sismonda. — Lettre à M. Élie de Beaumont. — Note sur le calcaire fossilifère du fort de l'Esseillon (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, séance du 19 septembre 1859).

— — 114. Ch. Lory. — Note sur les grès de la Maurienne et du Briançonnais (*Bulletin de la Société géologique de France*, t. XVII, p. 21).

1860. — 115. — Nouveaux documents sur les grès de la Maurienne et du Briançonnais (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVII, p. 177).

— — 116. — Nouveaux détails sur un gisement de nummulites en Maurienne et considérations sur l'usage des caractères stratigraphiques dans les Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, t. XVII, p. 481).

— — 117. — Note sur la constitution stratigraphique de la Haute-Maurienne (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 34).

— — 118. — Nouveaux documents sur les grès de la Maurienne et des Hautes-Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVII, p. 177).

— — 119. — Description géologique du Dauphiné (Isère, Drôme et Hautes-Alpes), publiée en trois parties dans les tomes V, VI et VII du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*.

— — 120. A. Favre. — Note sur le terrain houiller et nummulitique de la Maurienne (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. X, p. 18. — *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 47).

Digitized by Google

1860. — 121. A, FAVRE. — Observations relatives à la note de M. Emile Benoît, sur les terrains tertiaires entre le Jura et les Alpes (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. IX, p. 43).

— — 122. VALLET (l'abbé). — Note sur l'Infra-lias et le Trias de la Haute-Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 798).

— — 123. SC. GRAS. — Sur les oppositions observées dans les Alpes entre l'ordre stratigraphique et les caractères paléontologiques (*Annales des mines*, 5e série, t. XVIII).

— — 124. G. DE MORTILLET. — Notes géologiques sur la Savoie (*Revue Savoisienne*).

1861. — 125. O. HEER. — On the anthracit plants of the Alps (*Quat. Journ. of the geol. Soc. of London*, t. XVII, 1861).

— — 126. L. PILLET. — Etudes géologiques sur les Alpes de la Maurienne (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. IV, p. 364).

— — 127. B. STUDER. — Sur les couches en forme de C dans les Alpes (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XI, p. 5).

— — 128. A. FAVRE. — Notice sur la réunion de la Société géologique de France en Maurienne, en septembre 1861 (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XII, p. 154).

— — 129. J. FOURNET. — Note sur le Trias alpin (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 695).

— — 130. C. LORY. — Procès-verbaux de la réunion extraordinaire et des excursions de la Société géologique de France dans la Maurienne et le Briançonnais (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 694 à 826).

— — 131. DRIAN. — Note sur l'anthracite de la Maurienne (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 752).

— — 132. — Notice sur les cristaux d'albite renfermés

Digitized by Google

dans les calcaires magnésiens des environs de Modane (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 804).

1861. — 133. Descloizeaux. — Note sur les cristaux noirs de la dolomie de Villarodin (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XVIII, p. 805).

1862. — 134. A. Sismonda. — Carta geologica di Savoya Piemonte e Liguria.

— — 135. De Mortillet. — Terrains du versant italien des Alpes comparés à ceux du versant français (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XIX, p. 849).

— — 136. J. Fournet. — Aperçus relatifs à la carte géologique de la Savoie, du Piémont et de la Ligurie, de M. le commandeur Angelo de Sismonda (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XX, p. 68).

— — 137. A. Favre. — Note sur la présence, en Savoie, de la ligne anticlinale de la Mollasse qui traverse la Suisse et une partie de la Bavière (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XIV, p. 217).

— — 138. — Carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc, à 1/150,000.

— — 139. — Explication de la carte géologique des parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XV, p. 238).

— — 140. Vallet (L'abbé). — Etudes sur l'Infra-lias de Matringe et de la Maurienne (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. V, xxx).

1863. — 141. Fournet. — Détails concernant l'orographie et la géologie de la partie des Alpes comprise entre la Suisse et le comté de Nice (*Mémoire présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, dans sa séance du 20 janvier).

— — 142. O. Heer. — Lettre à M. A. Favre, sur le

Digitized by Google

terrain houiller de la Suisse et de la Savoie (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. XVI, p. 178).

1863. — 143. TYNDALL. — Sur la conformation des Alpes (*Philosophical magazine*, septembre 1862).

— — 144. STOPPANI. — Sur les couches à *avicula contorta* du versant nord-ouest des Alpes principales (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. XVII, p. 273).

— — 145. A. BURAT. — Une excursion dans les Alpes françaises (*Revue universelle de Liège*, décembre 1863).

— — 146. CONTE. — Rapport sur le percement du grand tunnel des Alpes (*Annales des Ponts-et-Chaussées*, 4e série, 1er semestre, 1863, p. 1).

— — 147. LACHAT. — Note sur les terrains qui avoisinent le tunnel des Alpes — annexée à la carte minéralogique — (*Annales des Ponts-et-Chaussées*, 4e série, 1er semestre 1863, p. 42).

1864. — 148. C. LORY. — Essai d'une nouvelle explication de l'anomalie stratigraphique de Petit-Cœur, en Tarentaise (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXII, p. 48).

— — 149. DESCLOISEAUX. — Origine de la karsténite de Modane (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXII, p. 25).

— — 150. EBRAY. — Sur une des causes de la structure en éventail (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXI, p. 89).

1865. — 151. A. FAVRE. — On the origin of the alpin lakes and valleys — Lettre adressée à Sir R. J. Murchison (*Philos Mayazine, Mait 1865*). Sur l'origine des lacs alpins et des vallées (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XXII, p. 59).

— — 152. — Sur la structure en éventail du Mont-Blanc (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XXVII, p. 54).

— — 153. AD. D'ESPINE et E. FAVRE. — Observations géologiques et paléontologiques sur quel-

Digitized by Google

ques parties des Alpes de la Savoie et du canton de Schwytz (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XXII, p. 185).

1865. — 154. DESOR. — Sur la disposition des massifs cristallins des Alpes ou zones d'affleurement — Lettre à M. Ed. Collomb, avec une carte (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXII, p. 354).

— — 155. A. SISMONDA. — Gneiss con improrita (*Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, vol. XXIII, sér. 2).

1866. — 156. C. LORY et VALLET. — Carte géologique de la Maurienne et de la Tarentaise (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIII, p. 480).

— — 157. W. HUBER. — Le massif du Mont-Blanc (*Bulletin de la Société géologique de France*, 5e série, t. XII).

— — 158. LACHAT. — Découverte du molybdate en Savoie (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. III, p. LXXVI).

1867. — 159. A. FAVRE. — Note sur le terrain triasique de la Savoie, suivie d'une lettre de M. Ch. Lory, sur le même sujet (*Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XXVIII, p. 54).

— — 160. — Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc (Trois volumes in-8°, de 400 à 500 pages chacun. Atlas de 32 planches, in-f°).

— — 161. LORY. — Sur la structure des Alpes occidentales ; observations sur diverses notes de M. Ebray (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXV, p. 215).

— — 162. — Sur la sinuosité des failles dans les Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXV, p. 235).

— — 163. — Note sur la carte géologique du département de la Savoie et sur quelques faits nouveaux de la géologie de cette province (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIV, p. 596).

Digitized by Google

1867. — 164. LORY. — Lettre à M. Favre, sur la constitution du Trias alpin (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève* — mai 1867).

— — 165. EBRAY. — Sur la continuation de la faille occidentale des Alpes dauphinoises (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIV, p. 401).

— — 166. — Sur le terrain d'éboulement, sur les pentes et sur une nouvelle explication de l'anomalie de Petit-Cœur (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XIV, p. 172.

— — 167. E. FAVRE. — Remarques sur la seconde édition de la carte géologique de la Suisse, de MM. Studer et Escher de la Linth (*Archives des sciences physiques et naturelles*, nouvelle période, t. XXX, p. 202).

1868. — 168. B. STUDER. — Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, voisines du Mont-Blanc, d'après A. Favre (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. XXXI, p. 124).

1869. — 169. EBRAY. — Assimilation de la protogine des Alpes au porphyre granitoïde du Beaujolais (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXVI, p. 927).

— — 170. DELESSE. — Observations sur une note de M. Ebray, sur l'assimilation de la protogine des Alpes au porphyre granitoïde (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXVI, p. 944).

— — 171. GERLACH. — Die Pennischen Alpen (*Mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles*, t. XXIII).

— — 172. LORY. — Note sur la carte géologique de la Savoie, de MM. Lory, Pillet et Vallet (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. X, p. LIX).

1870. — 173. A. FAVRE. — H.-B. de Saussure et les Alpes (*Bibliothèque universelle*, 1870).

Digitized by Google

1870. — 174. Élie de Beaumont. — Notes sur les roches qu'on a rencontrées dans le creusement du tunnel des Alpes occidentales entre Modane et Bardonnèche (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXI et LXXIII. Séances du 4 juillet 1870 et 18 septembre 1871).

1871. — 175. Sismonda. — Nouvelles observations sur les roches anthracifères des Alpes (*Actualités scientifiques*, 1871).

— — 176. B. Gastaldi. — Studii geologici sulle Alpi occidentali (*Mémor. Com. geolog. d'Italia*, t. I, p. 1).

— — 177. — Brevi cenni intorno ai terreni attraversati della galeria delle Alpi Cozie (*Bulletin Com. geol. d'Italia*, 1871, 193).

— — 178. De Mortillet. — Géologie du tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis (*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIX, p. 2).

— — 179. Gerlach. — Das Südwestliche Wallis (*Matériaux, Carte géologique suisse*, 9e liv., 1871).

— — 180. B. Gastaldi. — Lettere al Signor Enea Bignami (*Ext. de Cenisio e Frejus di E. Bignami*).

— — 181. A. Heim. — Blick auf die Geschichte der Alpen. (*Verh. Schweiz Naturf. Ges., 1871*, t. LIV, p. 155).

1872. — 182. Studer. — Gneiss und granit der Alpen (*Zeitschr. d. D. Geol. Ges.*, t. XXIV).

— — 183. Sismonda. — Observations à l'article de M. G. de Mortillet, publié dans la *Revue Savoisienne*, sous le titre de « Géologie du tunnel de Fréjus (*Atti della R. Accad. d. sc. di Torino*, t. VII, p. 748 — maggio-guigno, 1872).

— — 184. Gastaldi. — Deux mots sur la géologie des Alpes Cottiennes (*Atti della R. Accad. delle scienz. di Torino*, t. VII — aprile 1872 — p. 662).

— — 185. Sterry Hunt. — On Alpine geology (*Americ. journal of sc. and arts*, t. IV).

Digitized by Google

1872. — 186. LORY, PILLET et VALLET. — Carte géologique du département de la Savoie, à l'échelle de 1/150,000 (Lith. Perrin).

— — 187. G. DE MORTILLET. — Géologie du tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis (*Revue savoisienne*, 13e année, n° 3, 20 mars 1872 et *Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XXIX, p. 2).

— — 188. L. PILLET. — Observations sur les fossiles de la Table, près la Rochette (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 2e série, t. XII, l. II).

1873. — 189. CH. LORY. — Note sur quelques faits de la structure des massifs centraux des Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. I, p. 397, et *Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, t. IL, p. 89).

— — 190. V. PAYOT. — Géologie et minéralogie des environs du Mont-Blanc (*Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XVIII, p. 80).

— — 191. C. LORY. — Observations sur la stratigraphie des Alpes Graies et Cottiennes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. I, p. 267).

1874. — 192. — Essai sur l'orographie des Alpes du Dauphiné et de la Savoie considérée dans ses rapports avec la structure géologique de ces montagnes (*Annuaire du Club Alpin Français*, 1re année).

— — 193. B. GASTALDI. — Studii geologici sulle Alpi occidentali. II (*Mem. per serv. alla descriz. di carta geol. d'Italia*, II, 1874).

— — 194. DE BILLY. — Constitution géologique de la chaîne des Aiguilles Rouges (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. II, p. 41).

1875. — 195. C. LORY. — Sur la structure de la vallée de Chamonix (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. III, p. 783).

— — 196. A. FAVRE. — Notes diverses sur la géologie de la Savoie et de Genève, publiées à l'oc-

Digitized by Google

casion de la réunion de la Société géologique de France, à Genève et à Chamonix (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. III, p. 649 et suiv.)

1875. — 197. C. Lory. — Sur les variations de composition minéralogique des schistes cristallins dans les Alpes occidentales (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. III, p. 794).

— — 198. Ebray. — Étude stratigraphique des montagnes situées entre Genève et le Mont-Blanc (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. III, p. 144).

— — 199. Gastaldi. — Sui fossili del calcare dolomitico del Chaberton. — Alpi Cozie studiati da G. Micheloti (*Boll. com. geol. d'Italia*, 1815, 346).

— — 200. Jannetaz. — Note sur l'analyse minéralogique de quelques roches de la Haute-Savoie et sur leurs propriétés thermiques (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. IV, p. 116).

— — 201. Platz. — Geologische geschiste der Alpen (*Verhandl. naturf. Ges. Carlsrhue*, 1875, 83).

— — 202. E. Suess. — Die Entstehung der Alpen.

— — 203. G. Spezia. — Sul berillo del protogine del Monte Bianco (*Atti Acad. sc. Torino*, 1875, t. XI).

1876. — 204. Viollet-le-Duc. — Le massif du Mont-Blanc, Etude, etc. (Carte à l'échelle du 1/40,000).

— — 205. Pfaff. — Mont-Blanc-Studien. Ein Beitrag zur mecanischen geologie der Alpen (*Zeitschr. der geol. ges.* 1876, t. XXVIII, p. 3).

— — 206. O Heer. — Flora fossilis Helvetiæ. Die Steinkohlenflora, 1876.

— — 207. A. Heim. — Ueber die Entstehung der Alpen (Vierteljahrsschr, Zurich, t. XXI, p. 297).

1877. — 208. Lory. — Caractères différentiels du Permien et du Trias, dans les Alpes et dans les autres régions (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. V, p. 761).

Digitized by Google

1877. — 209. Lory. — Les coupures transversales des Alpes etles principaux passages de France en Italie, au point de vue de l'orographie géologique (*Annales du Club Alpin Français*, 4e année).

— — 210. — Essai sur l'orographie des Alpes occidentales considérée dans ses rapports avec la structure géologique de ces montagnes (*Bulletin de la Société statistique de l'Isère*, 3e série, t. VII, p. 330).

— — 211. — Profils géologiques de quelques massifs primitifs des Alpes (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXXVI, p. 996).

— — 212. — Sur l'uniformité de composition et de structure de divers massifs primitifs des Alpes (*Bulletin de la Société géologique*, t. VI, p. 546).

— — 213. E. von Mojsisovics. — Die Dolomite-Riffe von Südtirol und Venetien (*Beitrage zur Bildungsgeschichte der Alpen*).

— — 214. Gumbel. — Kurze anteitung zu geologischen Beobachtungen in den Alpen (*Deutsch Alpenser*, 1878 et à part).

— — 215. C. Lory. — Observations sur la structure des Alpes (*Comptes-rendus du Congrès géologique international de 1878*, p. 39).

— — 216. Jannetaz. — Rapport de la propagation de la chaleur dans les roches et de leur structure au point de vue de leur origine (*Comptes-rendus du Congrès international de géologie de 1878*).

— — 217. A. Heim. — Mechanismus der Gebirgsbildung im anschluss on die gelogische monographie der Tœdi-Windgœlben-Gruppe (Bâle, Benno, Schwabe).

1879. — 218. Gumbel. — Das weisse mineral der Pflanzenversteinerungen aus der Tarentaise (*Mineral und petrogr. Mittheil.*, 1879, 189).

— — 219. Baretti. — Studii geologici sulle Alpi Graie settentrionale (*Mem. Acad. dei Lincei*, 1879).

— — 220. E. Pozzi. — Sopra alcune varieta di proto-

Digitized by Google

gino del Monte-Bianco (*Atti Acad. sc. Torino*, 1879, t. XIV).

1880. — 221. C. Lory. — Observations sur la structure en éventail et les coins calcaires des Alpes Bernoises (*Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, réunion de Brigne, Valais).

— — 222. A. Vézian. — Esquisse d'une histoire géologique du Mont-Blanc (*Annales du Club Alpin Français*, t. VII, p. 415).

— — 223. Baretti. — Notice sur les conditions géologiques du tracé du chemin de fer entre Aoste et Chamonix, avec une coupe (*Lettre à M. le chanoine Bérard, Turin*). A la suite, le Mont-Blanc et le Simplon, par le chanoine Bérard).

1881. — 224. Daubrée. — Caractères géométriques des diaclases dans quelques localités des Alpes Suisses et des régions adjacentes (*Bulletin de la Société géologique*, 3e série, t. IX, p. 559).

— — 225. Cossa. — Sulla stilbite del ghiacciajo del Miage — Monte-Bianco (*Atti d. R. Accad. dei Lincei*, t. V, p. 86).

— — 226. L. Pillet. — Carte géologique articulée de la Savoie (*Bulletin de la Société geologique de France*, 3e série, t. IX, p. 359).

— — 227. J. Révil. — Terrains oolithiques en Savoie et gisement de la Table (*Revue savoisienne*, 1881, p. 61).

— — 228. Ch. Lory. — La géologie dans les Alpes (*Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. XVII, p. 50).

— — 229. — Sur les schistes cristallins des Alpes occidentales et sur le rôle des failles dans la structure géologique de cette région (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. IX, p. 652).

— — 230. Carta geologica d'Italia, compilata, publicata per Cura del Ufficio geologico, 1881.

— — 231. M. Baretti. — Aperçu géologique sur la

Digitized by Google

chaîne du Mont-Blanc en rapport avec le trajet probable d'un tunnel pour une nouvelle ligne de chemin de fer (Turin, 1881).

1881. — 232. Baretti. — Relazione sulle condizioni geologiche del versonte destro della valle della Doria Riparia tra Chiamonte e Salbertrand (in-8°, Turin).

— — 233. C. Lory. — Observations sur le rôle des failles dans la sructure géologique des Alpes occidentales (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. XCIII, p. 821).

— — 234. — Comptes-rendus des excursions de la Société géologique de France dans le départe de l'Isère (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. IX, p. 620).

1882. — 235. A. Brun. — Mineralogische Notizen (*Zeitschr. für krystallogr.*, VII).

— — 236. Descloiseaux. — Cristaux de béryl de la Mer de Glace (*Bulletin de la Société minérale de France*, t. IV, 94 ; t. V, 142).

— — 237. D. Hollande. — Le Bajocien dans les montagnes de la Savoie (*Revue savoisienne*, 1882, p. 24).

— — 238. A. Heim. — Ueber die geologischen expertantersuchangen uber das Project eines Montblanc-Tunnels (*Vierteljahrschr, naturf. Ges. Zurich*, t. XXVII, 106).

— — 239. A. Civiale. — Les Alpes au point de vue de la géographie physique et de la géologie.— Voyages photographiques dans le Dauphiné, la Savoie, le nord de l'Italie, la Suisse et le Tyrol (in-8°, Paris, Rotschild).

— — 240. Piolti et Portis. — Il calcare del monte Thabor (*Atti della R. Accad. d. sc. Torino*, t. XVIII, p. 287).

— — 241. L. Pillet. — Etude sur la géologie de l'arrondissement d'Albertville (*Congrès des Sociétés savantes savoisiennes ; comptes-rendus de la 6e session tenue à Albertville le 20 et le 21 août 1883*, p. 27).

— — 242. J. Révil. — Etudes géologiques sur la vallée

Digitized by Google

de Beaufort (*Congrès des Sociétés savantes savoisiennes ; 6e session tenue à Albertville en 1883*, p. 92).

1883. — 243. Suess. — Das Antlitz der Erde, t. I, II (Prague-Leipzig).

1884. — 244. A. Favre. — Affleurement de granite dans la montagne de Loi (*Archives*, t. XII, p. 534).

— — 245. C. Lory. — Remarques au sujet des Alpes de Glaris et des allures du terrain éocène dans les Alpes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XII, p. 726).

1885. — 246. — Aperçu sommaire sur la structure des Alpes occidentales (Grenoble, 1885).

1886. — 247. C. Schmidt. — Geologisch-petrographische Mittheilungen ueber einige Porphyre der Centralpen und die in Verbindung mit denselben auftretenden Gesteine (*N. Jahrb. für Mineral. 1886, Beilagebd.*, IV, p. 388).

— — 248. Lory. — Sur les variations du Trias dans les Alpes de la Savoie et spécialement dans le massif de la Vanoise (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XV, p. 40).

— — 249. — Cristaux microscopiques dans les roches sédimentaires du Dauphiné (*Archives des sciences physiques et naturelles de Genève*, 3e période, t. XVI).

— — 250. V. Payot. — Description pétrographique des roches des terrains cristallins de la chaîne du Mont-Blanc (Genève, 1886).

— — 251. C. Lory. — Sur la présence de cristaux microscopiques du groupe des feldspaths dans certains calcaires jurassiques des Alpes (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, 2 août 1886, p. 309).

— — 252. — Sur les variations d'épaisseur et de facies pétrographiques du Trias dans les diverses zones alpines de la Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XIV, p. 469).

— — 253. Carez et Vasseur. — Carte géologique de la France.

Digitized by Google

1887. — 254. C. LORY. — Sur la présence de cristaux microscopiques d'albite dans diverses roches calcaires des Alpes occidentales (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, 11 juillet 1887, p. 99).

— — 255. V. PAYOT. — Découverte de cristaux avec cheveux de Vénus et bulles d'air à Chamonix (*Revue savoisienne*, 1887, p. 108).

— — 256. D. HOLLANDE. — Métamorphisme (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. I, p. 20).

— — 257. D. ZACCAGNA. — Nota sulla geologia delle Alpi occidentali (*Bolletino del R. Comitato geologico Italia*, t. VIII, p. 346).

— — 258. MARCEL BERTRAND. — La chaîne des Alpes et la formation du continent européen (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XV, p. 423).

1888. — 259. C. SCHMIDT. — Ueber den Sogennanten Taveyannaz-Sandstein (*Neues Jahrbuch für Mineralogie, etc.*, 1888, Bd II, p. 80-84).

— — 260. Carte géologique au millionième publiée par le service de la Carte géologique détaillée de la France.

— — 261. TAVERNIER. — Roches cristallines dans le canton de Taninges (*Revue savoisienne*, juillet-août 1888, p. 225-235).

1889. — 262. D. HOLLANDE. — Etude stratigraphique des montagnes jurassiques de Sullens et des Almes, situées au milieu des Alpes calcaires de la Haute-Savoie (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XVII, p. 690).

— — 263. — Etude sur les dislocations des montagnes calcaires de la Savoie (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. I, p. 209 ; t. II, p. 11, 71, 129, 229 ; t. III, p. 105).

— — 264. M. BERTRAND. — Sur les schistes lustrés du Mont-Cenis (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XVII, p. 880).

— — 265. D. CARL SCHMIDT. — Zur geologie der

Digitized by Google

Schweizeralpen (Bâle, Benno, Schwabe, 8°, 52 p. 1 pl.).

1889. — 266. G. MAILLARD.— Notions de géologie élémentaire appliquées à la Haute-Savoie.

— — 267. — Notice sur la géologie des environs d'Annecy, la Roche, Bonneville (*Bulletin n° 6 de la carte géologique de France*).

— — 268. C. LORY. — Etude sur la constitution et la structure des massifs cristallins des Alpes occidentales. Mémoire rédigé sur l'invitation du Congrès géologique international pour la session de Londres, en septembre 1888 (*Procès-verbal du Congrès*, p. 1, et *Mémoires du Congrès*, p. 22. — *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. XIV, pp. 175-197).

— — 269. — Le chemin de fer de Culoz à Turin ; *Les Alpes et les grandes ascensions*, par Levasseur, pp. 140-142.

— — 270. — Explication du panneau des Alpes françaises de la carte géologique de France (Ministère des travaux publics, brochure publiée par le service de la carte géologique détaillée de la France, p. 76, Paris, imp. Nationale).

— — 271. J. RÉVIL. — La géologie des Alpes occidentales, d'après un mémoire de M. Zaccagna (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. III, p. 158).

— — 272. M. BERTRAND. — Eloge de M. Charles Lory (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série t. XVII, p. 664).

— — 273. D. HOLLANDE. — Notice sur M. Lory (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. III, p. 45).

1890. — 274. LACHAT. — Observations à propos du mémoire de M. Zaccagna sur la géologie des Alpes occidentales (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. IV, p. 51).

— — 275. D. FRANTZ NOÉ. — Geologische Uebersichtskarte den Alpen mit Elauterungen des

Digitized by Google

Verfassers und einigen einbeglectenden Worten des Professors Ed. Suess (Vienne, Ed. Holzel).

1890. — 276. GRAFF. — Porphyre et protogine du Mont-Blanc. Comptes-rendus de la Société helvétique naturelle, DAVOS 1890 (*Archives des sciences physiques et naturelles.* t. XXIV).

— — 277. W. KILIAN. — Contribution à la connaissance géologique des chaînes alpines entre Moûtiers (Savoie) et Barcelonnette (Basses-Alpes). *Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* t. CXII, p. 63).

— — 278. — Evolution tectonique des Alpes orientales (*Compte-rendu de la Société de statistique de l'Isère,* mars 1890).

— — 279. — Sur un renversement (pli couché) observé au col du Bonnet du Prêtre, en Savoie, et sur les calcaires du Briançonnais (*Id.,* 25 juillet 1890).

— — 280. — Sur la structure géologique du massif du Thabor (*Id.,* 22 décembre 1890).

— — 281. D.-F. SACCO. — La géo-tectonique de la Haute-Italie occidentale (*Bulletin de la Société belge de géologie,* t. IV, séance du 21 janvier 1890).

— — 282. L. PILLET. — Alphonse Favre (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie,* t. IV, p. 81).

— — 283. J. GOSSELET. — Etude sur les travaux de Charles Lory (*Bulletin de la Société belge de géologie.* Procès-verbaux. Séance du 30 mars, p. 56).

— — 284. P. TERMIER. — Sur les terrains métamorphiques de Savoie (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences,* t. CXII, p. 900).

— — 285. L. DUPARC. — Protogine des Alpes de Savoie (*Comptes-rendus de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève,* 1890, p. 51).

— — 286. — Sur la protogine du Mont-Blanc (*Association française, Congrès de Marseille,* 1re partie, p. 205-206).

Digitized by Google

1890. — 287. F. VIRGILIO. — Il permo-carbonifero di Valle streta (*Atti R. Acc. d. science di Torino*, vol. XXV, 1890).

— — 288. MICHEL LÉVY. — Etude sur les roches cristallines et éruptives des environs du Mont-Blanc (*Bulletin des services de la carte géologique de France*, n° 9, février 1890).

1891. — 289. C. DIENER. -- Der Gebirgsbau der Westalpen in-8°, 243 pages, 2 cartes, Vienne, Tempsky).

— — 290. — Die gliederung der Alpen (Ein Vortrag gehalten auf dem IX deutschen geographeutage in Wien im Jahre 1891).

— — 291. TERMIER.— Sur l'existence de tufs d'andésite dans le Flysch de la Cluzas (Haute-Savoie) (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. CXII, n° 14 — 6 avril — p. 747).

— — 292. — Etude sur la constitution géologique du massif de la Vanoise — Alpes de Savoie (*Bulletin des services de la carte géologique de France et des topographies souterraines*, t. II, n° 20).

— — 293. W. KILIAN. — La géologie des Alpes et la carte de M. Noé (*Revue générale des sciences pures et appliquées*, 2e année, n° 1, p. 13).

— — 294. — Sur les assises traversées par le tunnel du Galibier (*Société de statistique de l'Isère*, 24 avril 1891).

— — 295. — Sur la structure du massif de Varbuche — Savoie (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. IV, p. 101).

— — 296. — Découverte du Jurassique supérieur dans les chaînes alpines (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. V, p. 43).

— — 297. — Note sur l'histoire et la structure géologique des chaînes alpines de la Maurienne, du Briançonnais et des régions adjacentes (*Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XIX, p. 571).

— — 298. — Notes de géologie alpine (*Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, t. III, n° 3).

— — 299. G. MAILLARD. — Note sur diverses régions

Digitized by Google

de la feuille d'Annecy (*Bulletin n° 22 de la carte géologique de France*). Ce Mémoire est précédé d'une notice de M. Michel Lévy, sur les derniers travaux de Maillard.

1891. — 300. L. DUPARC. — Les idées de H.-B. de Saussure sur la géologie de quelques montagnes de la Savoie (*Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, volume supplémentaire, centenaire de la fondation de la Société, 1891).

— — 301. L. DUPARC et MRAZEC. — Recherches sur les roches étrangères enfermées dans la protogine erratique du Mont-Blanc (*Archives des sciences physiques et naturelles*, 3e période, t. XXV, p. 655).

— — 302. J. RÉVIL. — Le Permo-carbonifère et le Trias de la Vallée étroite (*Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie*, t. V, p. 3).

— — 303. — Notice sur le travaux de Gustave Maillard (*Id.*, t. V, p. 70).

1892. — 304. C.-F. PARONA. — Sugli schisti silicei a radiolarie di Cesana presso il Monginevra (*Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XXVII, gennaio 1892).

— — 305. A.-MICHEL LÉVY. — Note sur la prolongation vers le sud de la chaîne des Aiguilles Rouges, montagnes de Pormenaz et du Prarion (*Bulletin des services de la carte géologique de France*, n° 27, t. III, février 1892).

— — 306. L. DUPARC et L. MRAZEC. — Recherches sur la protogine du Mont-Blanc et sur quelques granulites filoniennes qui la traversent (*Archives des sciences physiques et naturelles*, 3e période, t. XXVII, p. 659).

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE M. RÉVIL

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE M. RÉVIL

PAR

M. L. PILLET

Président de l'Académie

Je dois, à mon grand regret, vous dire encore quelques mots de géologie.

Lorsqu'une mort foudroyante nous l'enleva (en 1889), notre maître et ami, M. Charles Lory mettait la dernière main à sa carte géologique de la Maurienne. Le comité central de Paris voulait la publier, mais il désirait y corriger auparavant quelques traits sur la limite extrême entre la France et l'Italie.

Il y a là un point obscur.

Au congrès géologique de Saint-Jean de Maurienne, en 1862, on avait déterminé avec certitude tous les terrains, depuis Aiguebelle jusqu'à Modane, grâce à de rares fossiles trouvés sur ce parcours. Mais au Mont-Cenis, sur la ligne de frontière, les fossiles font défaut, la solution était restée incertaine.

M. Lory, croyant que les couches y ont conservé leur superposition normale, considérait les schistes lustrés sans

Digitized by Google

fossiles, du Mont-Cenis, comme supérieurs au houiller, comme triasiques.

Ses adversaires admettent que les couches sont renversées sens dessus dessous et que ces mêmes schistes sont bien plus anciens, *pré-cambriens*.

Il semblait que l'ouverture du tunnel de Modane, à travers ces terrains contestés, allait trancher la question, que la Providence nous avait fourni là une lumière inespérée. Il n'en fut rien ! En dépit des études minutieuses sur toutes les roches traversées, le problème semble plus insoluble encore qu'auparavant.

Avant de graver la nouvelle carte géologique des Alpes, les savants directeurs de ce vaste travail ont voulu venir étudier eux-mêmes, sur place, cette question difficile : MM. Michel Lévy, président de la Société géologique de France, Marcel Bertrand, professeur à l'école des mines, Potier, inspecteur des mines, Kilian, Termier, professeurs, sans compter de nombreux géologues italiens et allemands, s'y sont donné rendez-vous depuis quelques années.

De là, un regain d'actualité à notre géologie alpine devenue le champ où se rencontrent les géologues de toutes les écoles pour y signer un traité de paix scientifique.

Il serait regrettable que notre Savoie fît défaut à ce rendez-vous et nous sommes heureux de penser que notre jeune confrère, M. Révil, se dispose à l'y représenter dignement.

Pour s'y préparer, il a voulu résumer d'abord l'histoire géologique des Alpes depuis De Saussure jusqu'à ce jour. C'est ce qu'il a fait de main d'ouvrier dans le savant discours que vous venez d'entendre.

Aussitôt que la saison plus chaude le permettra, il reprendra le marteau et ira, lui aussi, interroger les hautes

Digitized by Google

cimes des Alpes. Nous faisons des vœux pour qu'il y fasse de bonnes trouvailles, qu'il y rencontre quelqu'une de ces illuminations qui permettront à un géologue savoyard d'éclairer le problème des montagnes de la Savoie.

Nul n'était mieux préparé que vous, mon cher confrère et ami, pour entreprendre ce travail.

Pendant vos études et votre stage à Grenoble, vous vous étiez occupé surtout de chimie et de botanique. Lorsque vous êtes venu vous fixer à Chambéry, patrie de votre ancienne famille, vous avez compris que, dans cette région, la géologie offre un champ bien plus fécond à votre activité. Devenu membre et bientôt secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Savoie, vous l'avez bien vite ranimée de votre ardeur juvénile.

Vous lui avez communiqué d'abord quelques notes sur la flore, quelques analyses d'ouvrages intéressants. En 1887, vous commencez à voler de vos propres ailes et rédigez une étude sur le *Purbeck du Banchet*.

En 1888, vous étendez vos recherches au *Jurassique moyen et supérieur du Mont-du-Chat*. Vous apportez, dans la description des terrains, ce scrupule qui fait le mérite des monographies. Vous y donnez l'épaisseur de chaque assise par mètres et centimètres. Une planche bien dessinée représente la coupe entière du Mont-du-Chat.

En 1889, vous avez enfin abordé les grandes Alpes en traduisant et analysant le mémoire important de l'ingénieur Zaccagna : *la géologie des Alpes occidentales*. Ce résumé, par son exactitude, a mérité les éloges de M. Zaccagna lui-même ; il est cité à l'égal de l'original par les géologues français.

En 1891, vous avez complété la monographie de M. Zac-

Digitized by Google

cagna par l'analyse et la critique du *Permo-carbonifère et Trias de la Vallée-étroite,* par MM. Portis et Virgilio, de Turin.

Ces divers travaux avaient attiré sur vous l'attention de l'Académie de Savoie qui vous nomma correspondant dès 1884, puis agrégé en 1890.

En même temps, vous étiez reçu membre de la Société géologique de France. A sa réunion extraordinaire, tenue dans le Jura, de Champagnole à Belley, en 1885, vous étiez élu trésorier, avec M. Riche, de Lyon, et vous vous êtes acquitté de ces fonctions à la satisfaction générale.

Les maîtres chargés de débrouiller la grosse question des Alpes, MM. Marcel Bertrand, Kilian, vous ont souvent demandé de les accompagner dans leurs excursions. Ce dernier vous a même confié une partie spéciale de sa carte à dessiner. En un mot, vous avez pris rang parmi les géologues zélés et instruits de notre Savoie.

A tous ces titres, nous sommes heureux de vous voir prendre aujourd'hui votre siège dans notre Académie, y venir remplacer ceux qui sont morts et ceux qui vont bientôt les suivre dans la tombe.

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

dans la séance du 5 mai 1892

Par M. le Général de division BORSON.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé dans la séance du 5 mai 1892

PAR LE GÉNÉRAL DE DIVISION BORSON

FERDINAND DE REGARD DE VARS

CAPITAINE AU RÉGIMENT D'AOSTE-CAVALERIE

(1808-1849)

MESSIEURS,

En 1862, deux ans après l'annexion de la Savoie, l'Etat-Major français se disposait à étendre la carte de la France aux nouveaux départements.

Avec une largeur de vues et un sentiment d'équité qui l'honorent, il confiait la direction de ce travail à un officier supérieur venu de l'armée sarde, et qui avait suivi fidèlement le sort de sa terre natale.

L'Académie de Savoie, pour témoigner de l'intérêt qu'elle prenait à l'œuvre et donner à son jeune compatriote une marque de sympathie, le nommait membre correspondant. Trente années se sont écoulées depuis lors et celui dont les cheveux ont blanchi avec les services vient vous remercier, Messieurs, de la distinction qui lui a été conférée naguère

Digitized by Google

et de l'honneur que vous lui avez fait, en 1882, en l'appelant à siéger, comme membre effectif, dans votre compagnie.

Rentré dans mes foyers, je serai heureux de goûter, dans la retraite, l'agrément d'une confraternité qui unit entre eux des hommes voués à la science et à la littérature, et qui cherchent, dans cette région sereine, une diversion aux soucis de la vie quotidienne et aux agitations de la vie publique. A côté de cette satisfaction, permettez-moi d'exprimer un regret. Bien que le dernier venu, je ne vous apporterai pas un élément de vie : c'est le passé que je représente et qui entre ici avec moi.

J'ai laissé bien loin déjà l'âge de ce que le poète a appelé « les longs espoirs et les vastes pensées », l'âge des recherches scientifiques ou historiques et des labeurs de longue haleine. Vous n'avez plus devant vous l'officier topographe et géodésien qui gravissait les hautes cimes, se complaisait dans la contemplation des vastes horizons de nos Alpes, interrogeant l'histoire militaire pour saisir les liaisons secrètes des opérations de la guerre avec les grandes lignes du sol ; non, c'est le voyageur arrivé à l'étape regardant le déclin du soleil à l'horizon et les ombres qui s'allongent sur les versants de la montagne, *majoresque cadunt altis de montibus umbræ.*

*
* *

Comment ne ferai-je pas, d'ailleurs, un retour vers le passé en songeant à ceux de vos prédécesseurs que j'étais heureux de revoir quand, dans le cours de ma carrière, je revenais dans ma ville natale et que je n'y retrouve plus aujourd'hui : S. E. le cardinal Billiet, le chanoine Chamous-

Digitized by Google

set, le marquis Costa, Chapperon, Guilland, Arminjon, Tochon, m'ont laissé le souvenir de leur bienveillance ou de leur fidèle amitié. Leur consacrer aujourd'hui quelques mots est, pour moi, une satisfaction de cœur, et vous m'excuserez si, pour parler d'eux, je suis amené involontairement à parler de moi.

Monseigneur Billiet a été l'un de vos illustres fondateurs. De sa longue vie, tout entière consacrée à l'Église et à la science, on peut dire que pas une minute n'a été perdue. Il apportait, dans ses recherches scientifiques, une exactitude et une patience sans égales. Il suffit de rappeler qu'on lui doit quinze années d'observations météorologiques pendant la durée de son épiscopat à Saint-Jean de Maurienne. Apprenant que j'apportais à Chambéry des instruments étalonnés à l'Observatoire de Paris, il me témoignait le désir de faire à l'Évêché des observations comparatives avec ceux qu'il nommait ses vieux serviteurs. Je m'y rendais avec empressement et je suis très flatté de me rappeler aujourd'hui le modeste concours que je donnai à ces expériences.

Le chanoine Chamousset, doué d'une intelligence étendue et d'une instruction profonde, embrassait des spécialités très variées : mathématicien, géologue, physicien, il a attaché son nom à d'importants travaux. Pourquoi ne sut-il pas se borner, dans le domaine de la science, aux expériences du savant et se laissa-t-il entraîner aux rêves brillants des inventeurs ? Il en est résulté de cruels mécomptes. Ils ont jeté un voile de tristesse sur la dernière période d'une vie qui ne connut plus, dans son malheur, d'autres consolations que la résignation chrétienne et le travail.

Je ne puis me rappeler sans tristesse les circonstances où je le vis à Paris. Il poursuivait le mirage trompeur de

Digitized by Google

ses inventions et me conviait, avec ses autres compatriotes, à assister à ses expériences. J'avais déjà, je puis le dire, le pressentiment invincible des déceptions qui l'attendaient.

Le marquis Costa de Beauregard servait en qualité d'écuyer auprès du roi Charles-Albert, pendant la campagne de 1848. Je le rencontrai souvent sur les champs de bataille de la Lombardie et il ne manquait jamais de me donner avec bonté des nouvelles de Chambéry. Plus tard, je fis partie de la phalange de députés qu'il guidait à la Chambre avec l'autorité, librement acceptée par tous, du talent, du caractère et du dévouement aux principes qui nous étaient chers. Gentilhomme, érudit, patriote, grand citoyen, il restera l'une des plus nobles figures qu'ait vues notre génération.

Chapperon était un travailleur infatigable, d'un esprit un peu caustique, mais plein d'humour et de bon sens. Caractère concentré, peu maniable, mais indépendant et sûr, dévoué à ses amis et à ses opinions. Il était resté à Turin, comme député, le solitaire un peu farouche de la Calamine, peu fait pour les agitations de la vie publique et vivant plus dans le passé que dans le présent. Nous lui devons l'*Histoire de Chambéry au XIVe siècle* et la conservation de documents précieux pour nos annales municipales, copiés avec une patience de bénédictin.

J'ai nommé Guilland qui a laissé à tous ceux qui l'ont connu le plus aimable souvenir ; cœur excellent, familier avec les nuances les plus délicates du sentiment, esprit fin et cultivé, d'un goût très sûr, ces qualités faisaient le charme de sa conversation et revivent dans sa correspondance et dans les écrits trop rares qu'il a laissés. Orateur, sa parole était pénétrante, pleine d'à-propos et de grâce ; homme de foi, dévoué aux œuvres de charité, il alliait la

Digitized by Google

fermeté des principes à une douce tolérance qui désarmait toutes les hostilités. Il aimait la Savoie d'un amour un peu exclusif, peut-être, et qui ne dépassait guère l'horizon de notre belle vallée où s'écoula sa vie calme de philosophe chrétien. Toute son ambition était de mieux faire connaître son pays, comme en témoigne la collection qu'il a créée pour vos archives sous le titre de *Patria*.

J'étais aussi lié d'amitié avec l'abbé Arminjon, âme fortement trempée, caractère absolu, un peu frondeur peut-être, mais d'une généreuse indépendance, tel qu'on les rencontre dans notre race allobroge. Esprit plein de sève, nourri de fortes études littéraires et dogmatiques, il allait droit à la vérité comme la flèche à son but, sans compromissions et, par-là même, était-il peu porté aux concessions qu'exigent le commerce des hommes et la vie sociale. Orateur et écrivain, on retrouve chez lui la belle langue du XVII^e^ siècle.

Enfin, j'ai nommé Tochon dont l'Académie déplore la perte récente. Nos relations d'amitié dataient de l'époque où, collégien à Paris, j'allais passer mes vacances chez le directeur de l'École de Grignon, dont il fut l'un des élèves les plus distingués. Il s'est identifié, pendant près d'un demi-siècle, avec tous les progrès accomplis, en Savoie, par notre agriculture. Il lui a voué tous les efforts d'un esprit vigoureux, aimant l'étude, sachant allier la théorie et la pratique, et secondé par une volonté qui ne connaissait pas d'obstacles.

***

C'est pour moi un souvenir inoubliable que celui de ces contemporains et de ces amis. S'ils ne sont plus, l'Académie,

Digitized by Google

dont ils faisaient l'ornement, subsiste comme une institution fondée sur des bases durables. Grâce à vous, Messieurs, se perpétue, dans notre ville, le culte élevé des choses de l'esprit allié à des traditions de dignité et de fidélité à vos principes.

Vous vous attachez particulièrement, dans le domaine de la science, à mettre en évidence ce qui concerne nos Alpes ; en archéologie et en histoire, vous scrutez les replis cachés de nos vieilles annales. Vous êtes, en quelque sorte; les gardiens de notre histoire nationale, et si vous partagez ces prérogatives avec d'autres sociétés, vos émules, elles sont, comme l'a dit notre honorable président, les rejetons sortis de votre vieille souche.

I

J'ai dit, Messieurs, que j'étais le passé plus encore que le présent. C'est au passé que j'emprunterai quelques souvenirs, déjà lointains, pour occuper les instants que m'accorde votre bienveillante attention. Ils sont tirés de la vie d'un officier, notre compatriote, dont la mort glorieuse et prématurée a causé à tous ceux qui l'ont connu de vifs regrets.

Ferdinand de Vars, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie, a été frappé mortellement, le 23 mars 1849, sur le champ de bataille de Novare, en chargeant à la tête de son escadron, lorsque, vers la fin de la journée, l'armée battait en retraite. Il possédait, à un haut degré, l'intelligence, la bravoure, le culte désintéressé de l'honneur et, bien que tombé dans un jour de défaite tristement mémorable, la Savoie doit voir en lui un de ses nobles enfants. Mais le temps, « ce fleuve qui entraîne tout, » menace de faire l'oubli autour de son nom et la pierre sous laquelle il

Digitized by Google

repose, sur le coteau de Saint-Cassin, qui domine Chambéry, ne reçoit plus que le tribut d'affection et de prières de quelques rares survivants parmi ceux qui l'ont connu. Je suis de ce nombre et je voudrais fixer son souvenir pendant qu'il en est temps encore. Les témoignages vivants sont une force précieuse à recueillir, et le temps presse pour la génération à laquelle j'appartiens.

Mes relations avec de Vars sont de peu antérieures à la campagne de 1848 et furent bientôt brisées par sa mort. Je débutais dans la carrière et les circonstances rapprochaient, dans le même grade et la même fraternité de dangers, des générations militaires séparées par une durée de plus de quinze ans. De Vars était pour moi et pour un grand nombre, le type de la bravoure et de l'esprit chevaleresque. On s'expliquera dès lors la sympathie pleine de déférence, j'oserai dire enthousiaste, que, jeune officier, j'éprouvais pour un compatriote si haut placé dans l'estime de l'Armée.

« J'ai beaucoup connu de Vars, m'écrivait, en 1888, « notre ancien et illustre compatriote, M. le général Ména- « bréa ; pendant plusieurs années, nous avons vécu assez « intimement pour que j'aie pu apprécier la générosité de « son caractère et ses hautes qualités de cœur et d'esprit. « Mon cœur se serre chaque fois que je passe devant son « habitation de famille et que je vois, dans le cimetière de « la paroisse, le modeste tombeau de l'excellent et valeu- « reux de Vars. Je pense que j'ai perdu en lui un de ces « amis comme on en rencontre rarement dans la vie. Je ne « puis qu'applaudir à votre pensée de consacrer quelques « pages à sa mémoire. »

Les quelques lettres qu'on a pu retrouver de Ferdinand de Vars[1], tirées de sa correspondance de famille, le révèlent

[1] Je dois la communication gracieuse de cette correspondance de Ferdinand de Vars à Madame la comtesse de Châteauneuf, née de Regard de Vars, sa sœur, et à Madame la comtesse de Sonnaz, née de Ternengo, sa nièce par alliance, auxquelles j'offre ici mes remerciements respectueux.

Digitized by Google

dans toute la sincérité de son âme. Elles se rapportent aux années 1848 et 1849, si mémorables dans notre histoire parce qu'elles ont vu avec la transformation de nos institutions politiques, un mouvement rénovateur de l'esprit public, et enfin l'explosion soudaine et irrésistible du sentiment d'indépendance nationale en Italie, suivie, bientôt après, de la guerre contre l'Autriche.

La correspondance de Ferdinand de Vars rappelle d'une manière vivante cette période agitée, avec ses enthousiasmes, ses passions généreuses, sa foi dans l'avenir, mais aussi, disons-le, avec ses entraînements et ses illusions.

*
* *

Ferdinand de Vars était né à Lyon, le 11 octobre 1808, sur la paroisse d'Ainay. Son père, le comte Janus de Regard de Vars, issu d'une ancienne et noble famille de la Savoie, avait servi la France pendant le premier empire et s'était retiré avec le grade de capitaine de cavalerie. Sa mère, Victoire Broissier de la Rouillère, appartenait à l'aristocratie lyonnaise et comptait son père et un frère parmi les victimes de la Terreur. A la restauration de la Maison de Savoie, la famille de Vars fut remise en possession de ses biens et de son manoir de Clermont, situé sur les confins de Genève.

A Chambéry, où sa famille était venue habiter, le jeune de Vars fut confié jusqu'à l'âge de seize ans aux soins d'un précepteur, sous la direction de son aïeul paternel. Son goût pour l'instruction était très vif, et comme le vieillard, dans son affection tendre et un peu craintive, mettait des entraves à son zèle pour l'étude, il lui arrivait souvent de tromper la surveillance paternelle et de se relever pour

Digitized by Google

lire et travailler jusqu'à une heure avancée de la nuit. A 17 ans, ayant eu le chagrin de perdre son aïeul, de Vars obtint de ses parents l'autorisation de s'engager comme cadet dans le régiment de Savoie-Cavalerie. Nommé sous-lieutenant à 21 ans, il ne fut promu capitaine qu'en 1845, c'est-à-dire à 37 ans, tant l'avancement, dévolu tout entier à l'ancienneté, était lent après une période de trente années de paix.

De Vars était avant tout soldat et dévoué à son métier. De haute stature, alerte et vigoureux dans les exercices du corps, il était excellent cavalier, malheureusement atteint de myopie, ce qui est une grande gêne à cheval et une cause d'accidents dangereux en campagne. Il apportait dans le service une fermeté rigide, tempérée par la plus grande sollicitude pour le bien-être du soldat dont il était comme le père. Ses traits étaient réguliers et pleins de distinction ; la sévérité de la physionomie était adoucie par la bonté du regard. Il unissait à un esprit cultivé et à un cœur généreux l'énergie de l'âme ; à la courtoisie du gentilhomme une affabilité qui allait jusqu'à la cordialité pour les petits et pour les humbles. Il était de ces natures sensibles et fortes qui attirent la sympathie et exercent un grand ascendant autour d'elles. Il semblait avoir pris pour règle de sa vie la noble devise inscrite sur les armoiries de sa famille : *A tout Regard.* Le sentiment de sa dignité personnelle, poussé très loin, le rendait susceptible sur le point d'honneur et le conduisit, trop souvent peut-être, sur le terrain. Ce sentiment se portait d'ailleurs sur tout ce qui le touchait de près et, en particulier, sur la bonne réputation de son régiment. Celui-ci ayant tenu garnison à Chambéry, de Vars, à son départ de cette ville, fit le tour des fournisseurs et, sans mettre personne dans sa confi-

Digitized by Google

dence, acquitta de sa bourse toutes les petites dettes laissées en souffrance par les hommes de troupe. Il montrait cette même générosité d'âme dans les questions délicates d'intérêt qui ont pour cadre la vie de famille et qui sont bien propres à révéler le fond des sentiments.

« Mon frère, écrit Mme de Châteauneuf, possédait tout à « côté de la terre de Clermont une jolie petite propriété « qui lui était échue en héritage ; sa majorité arrivée, « jamais il ne songea à en demander les revenus. La mai- « son et le clos situés à Chambéry lui appartenaient éga- « lement, et des offres très avantageuses lui ayant été « faites pour les vendre, il refusa toujours, sachant com- « bien nos parents aimaient cette habitation et s'y plai- « saient. »

On pourrait croire de Vars insensible aux agréments et aux avantages de la fortune. Il n'en était rien. Il servait dans la cavalerie, arme dont les officiers appartenant tous à l'aristocratie, se distinguaient par leur luxe. Ceux qui ont vécu dans son intimité savent qu'il souffrit beaucoup de ne pas jouir de l'aisance à laquelle il pouvait prétendre, eu égard à sa situation de famille. Son désintéressement était donc méritoire ; il lui était inspiré par des sentiments de déférence et de tendre affection dont sa correspondance porte l'empreinte et qu'on appréciera plus loin.

En dehors des choses du métier, de Vars possédait des connaissances variées et étendues en histoire, en économie politique, dans les sciences exactes et traitait avec compétence les questions qui occupaient alors l'opinion publique.

Le comte de Sales, ambassadeur du roi à Paris, ayant eu l'occasion de connaître les heureuses qualités dont il était doué, lui fit proposer, au cours de sa carrière, d'entrer dans la diplomatie, promettant de l'appeler auprès de lui ;

Digitized by Google

de Vars déclina ces offres avantageuses pour rester fidèle à sa vocation de soldat.

Bien que né en France et élevé en Savoie, il connaissait parfaitement l'italien et s'exprimait dans cette langue avec une facilité et une élégance rares en Piémont à cette époque. Les habitudes d'outre-monts faisaient alors une large part à la vie extérieure, et si la hiérarchie sociale en était encore à la division des castes, les promenades, les théâtres, les cafés même, servaient de lieux de réunion à toutes les classes de la société, sans en excepter le clergé. Il s'établissait entre elles, malgré la diversité de fortune et de rang, des rapports de familiarité étrangers à nos habitudes de ce côté des Alpes. Un officier doué de qualités brillantes et sérieuses à la fois trouvait, sans les rechercher, les occasions d'être connu de tous et d'acquérir, avec la sympathie générale, une popularité de bon aloi. Ceci explique comment de Vars, capitaine de cavalerie et gentilhomme savoyard, fut élu, en 1849, député au Parlement de Turin, par le collège électoral de Vigevano. On était en temps d'armistice avec l'ennemi aux portes ; l'heure n'était pas aux discours, mais à l'action. Les électeurs firent donc preuve de discernement, en même temps que de sympathie pour sa personne, en lui confiant le mandat de député, puisque la loi les y autorisait.

Son esprit était ouvert aux idées nouvelles et s'était affranchi, sous ce rapport, de l'influence du milieu où il était né. Il se rendait compte avec clairvoyance des nécessités du temps, et s'il y avait chez lui des illusions, c'étaient celles d'une âme ardente et généreuse, éprise de l'amour du bien public :

« Je puis me tromper, écrit-t-il en mai 1848 au comte « de Vars son père, mais je suis de bonne foi. Je crois qu'il

Digitized by Google

« est conforme à la justice et d'une sage politique de tour-
« ner ses regards vers l'avenir et vers l'ordre de choses
« auquel il appartient tout entier, au lieu de donner d'inu-
« tiles regrets à un passé qui n'a plus aucune chance de
« retour. C'est donc vers la consolidation et le perfection-
« nement de nos nouvelles institutions que doivent tendre
« tous nos efforts. »

Dans une lettre de la même époque, écrite à sa sœur, il exprime nettement sa pensée intime :

« La noblesse ne doit plus former et ne forme plus une
« classe à part ; elle doit s'unir intimement aux autres ; le
« seul titre à ambitionner aujourd'hui est celui de bon ci-
« toyen, c'est le plus utile et le plus honorable à porter
« dans les diverses crises que la société est appelée à tra-
« verser. »

*
* *

C'est dans la vie monotone d'une petite garnison du Piémont que s'écoulèrent, pour de Vars, les trois années 1845, 1846, 1847, entre sa promotion au grade de capitaine et la guerre de Lombardie. Déjà se manifestaient les premiers symptômes du réveil de la vie publique. On était loin, sans doute, de prévoir les graves événements des années 1848 et 1849 qui allaient suivre, mais pour qui regardait d'un œil attentif la marche des idées en Italie, il était facile de prévoir que le Piémont serait entraîné à se faire, contre l'Autriche, le champion armé de l'indépendance nationale de la péninsule. C'était d'ailleurs là, en quelque sorte, sa mission historique depuis le traité entre Henri IV et le duc Charles-Emmanuel, qui stipulait la cession de la Savoie en échange de la couronne de fer des rois lombards.

Digitized by Google

Le roi Charles-Albert cherchait à se dégager peu à peu de la tutelle jalouse et inquiète exercée sur la politique de la Sardaigne par sa puissante voisine, depuis le concours prêté par l'Autriche au pouvoir royal pour la répression du mouvement révolutionnaire de 1821.

Cette sujétion était telle qu'en 1848, quelques mois à peine avant l'entrée en campagne, on n'osait entreprendre aucun travail de fortification dans la place d'Alexandrie, dont les remparts avaient été démantelés en 1815, pour ne laisser subsister que sa citadelle. Le roi, voulant se rendre compte par lui-même de l'état des lieux, sans donner l'éveil de l'autre côté du Tessin, dut prétexter une question de tracé de chemin de fer à examiner sur place.

En Piémont, comme dans le reste de l'Italie, les idées libérales étaient intimement liées à celles de nationalité, et leur foyer principal était dans les classes moyennes qui aspiraient à sortir de leur effacement politique. L'autorité royale s'exerçait sans doute avec modération, mais il n'existait en face d'elle aucune représentation collective des intérêts publics de la nation, et la commune était le seul organe de la vie administrative.

Les sénats ou grands corps judiciaires exerçaient, dans certaines circonstances, à l'instar des anciens parlements, un droit de remontrance vis-à-vis du pouvoir royal ; ils connaissaient de toutes les affaires ecclésiastiques et participaient au pouvoir législatif par l'élaboration de règlements d'administration publique.

Bien que, par l'organisation même du gouvernement, l'aristocratie fut en possession des faveurs et que l'accès des hautes charges et des grades élevés lui fut rendu plus facile, les classes moyennes fournissaient un contingent important aux emplois publics. Elles ressentaient toutefois

Digitized by Google

le défaut de garanties contre l'arbitraire et le manque de libertés publiques ; elles souffraient des abus d'une police inquisitoriale s'exerçant sous le couvert de l'autorité militaire et des entraves mises par la censure à la presse et à la liberté de circulation de toute publication étrangère. Ce régime autoritaire était tempéré, il faut le dire, vis-à-vis des classes populaires par une bienveillance paternelle qui était dans les traditions de la monarchie de Savoie. Dans les villes comme dans les campagnes, les masses étaient restées étrangères aux idées nouvelles et goûtaient les avantages d'un régime de paix et de sécurité qui ne leur imposait que des charges modérées. Les finances étaient prospères, l'administration honnête, la justice et la religion respectées.

II

La situation était donc favorable, en 1847, à une transformation politique ayant pour objet d'associer les classes libérales à la vie publique. Tel fut l'objet des réformes promulguées au mois d'octobre de cette année. L'opinion fut unanime pour les accueillir avec joie, comme répondant au besoin de changements et aux aspirations qui travaillaient la société. Mais le mouvement une fois lancé, il ne fut plus possible de le contenir, à cause de sa connexion intime avec l'idée d'indépendance nationale.

Le roi Charles-Albert, entraîné par les événements, se mit à la tête de la nouvelle croisade des peuples et des princes de l'Italie contre la domination de l'Autriche. Le pape Pie IX lui-même y ajouta le prestige de la plus haute autorité morale, et bientôt, d'une extrémité à l'autre de la pénin-

Digitized by Google

sule, on évoqua les souvenirs de la ligue lombarde et l'on fit retentir le cri de guerre de Jules II « *Italia a barbaris liberanda.* »

Comme on pouvait s'y attendre, cette phase heureuse de l'accord des gouvernements et des peuples fut de peu de durée ; ce n'était qu'une belle journée suivie bientôt de tempêtes et de bouleversements.

La correspondance de de Vars reflète l'enthousiasme et la confiance avec lesquels il saluait l'ère nouvelle ; mais, au moment de lire ces pages intimes, exhumées après plus de quarante ans et qui n'étaient pas destinées à voir le jour, une pensée m'arrête. Depuis l'époque qui nous occupe, la scène a changé, un nouvel ordre de choses a surgi. La Savoie, par son vote libre et spontané, a fixé irrévocablement ses destinées ; elle a acclamé, comme sa mère patrie, la France à laquelle la rattachaient sa topographie, sa langue, ses mœurs, tout ce qui, avec l'histoire, constitue la nationalité. Cette union a été scellée par des épreuves et des sacrifices supportés en commun. L'opinion publique a pris dès lors un autre cours et l'heure est peu propice pour lui demander de porter un jugement impartial de cette période de 1848 et 1849. Ce n'est plus à des contemporains de de Vars que je m'adresse, mais à une génération qui a grandi sous d'autres impressions, que les événements ont instruite par de dures leçons et qui peut être tentée de se montrer sévère pour sa devancière. A ceux qui accuseront peut-être la générosité de Ferdinand de Vars d'entraînement, son enthousiasme d'imprudence, je rappellerai qu'il faut le juger avec son âme de patriote et de soldat, dans le milieu où il s'est trouvé, et qu'il a donné sa vie pour les idées d'indépendance et de liberté dans lesquelles il avait foi. Si ces idées se sont altérées, si elles ont servi plus tard

Digitized by Google

à abriter des conquêtes que notre conscience et notre religion condamnent, si elles ont fait place aujourd'hui, vis-à-vis de la France, à l'oubli des services rendus et du sang versé par elle, elles étaient, à l'heure que nous évoquons, dans leur expansion généreuse et sincère. Il y a, d'ailleurs, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, des périodes de crise où le sentiment prend le dessus sur la froide raison. Peut-être empêchent-elles les nations de tomber sous le joug d'un scepticisme égoïste et du culte des jouissances matérielles. Comment expliquer les brusques revirements qu'a vus notre génération, si l'on n'admet pas le déchaînement de ces forces morales qui font osciller les peuples de l'autorité à la liberté, de la paix avec sa sécurité au besoin d'expansion et de gloire, de l'esprit de conquête à la revendication du droit violé et de l'indépendance des peuples méconnue? De ces diverses phases, de Vars, par sa mort prématurée, n'a connu que la première.

La lettre suivante est de la fin de 1847 ; elle répond aux instances de sa famille pour lui faire quitter le service et se marier :

Ferdinand de Vars à son père.

Savigliano, 29 décembre 1847.

Il faut en prendre son parti ; c'est un sacrifice que l'honneur m'ordonne, il me prescrit de rester ici jusqu'à ce que les déterminations de l'Autriche soient bien connues. Il y a dix à parier contre un qu'elle ne bougera pas et nous laissera achever tranquillement ce que nous avons commencé. Jusqu'à ce que nous en soyons bien sûrs, je ne puis songer à m'éloigner. Au printemps, je l'espère, tout sera décidé et alors, comme l'hirondelle, je changerai de climat et je reviendrai près de vous où tant de motifs me rappellent.

Digitized by Google

Ce qui me fait dire que l'Autriche ne bougera pas, c'est qu'elle a bien assez à faire pour son propre compte sans se mêler de nos affaires. La Hongrie et la Bohême sont en fermentation, le Milanais et Venise n'attendent qu'une occasion pour se prononcer et le moindre fait peut servir de prétexte.

. . . . . .

Pendant ce temps, les forces de l'Italie s'organisent. A l'heure qu'il est, entre subalpins, Toscans, Pontificaux, Napolitains, elle peut présenter une masse disponible de trois cent mille combattants ; ajoutez-y la force morale que possèdent des gens combattant *pro aris et focis*. De ce côté il n'y a donc rien à craindre. Quant à l'intérieur du pays, il ne s'y passe rien qui doive inspirer la moindre crainte. Tout, au contraire, est fait pour donner la plus grande confiance dans l'avenir. Bourgeoisie et peuple, partout règne le contentement, la joie, l'espérance.

Depuis les réformes, tout le monde témoigne la plus entière confiance dans le roi qui, de son côté, sait aujourd'hui apprécier son peuple et tient loyalement ses promesses . . . . . .

A Turin, tout marche à merveille. On parle, on discute, on écrit avec la plus grande liberté. On ne signale pas la plus légère scène de désordre et jamais l'action de la police ne s'est moins fait sentir. Les principaux ordonnateurs des fêtes ont compris à la fois ce que le moindre trouble aurait pu donner de force à leurs adversaires et ce que leur prescrivaient la dignité du mouvement national et la confiance du gouvernement ; ils ont fait en sorte que tout s'est passé d'une manière admirable.

Une circonstance bien digne de remarque, c'est combien le sentiment religieux s'est manifesté dans tout ceci. Partout les ovations populaires se sont terminées

Digitized by Google

par aller spontanément dans les églises faire chanter le *Te Deum,* implorer les bénédictions du Ciel sur le pays et le nouvel ordre de choses, faire bénir les bannières, les drapeaux des villes et des corporations. Partout aussi le clergé s'est uni au mouvement national et a pris part à l'*esultanza* universelle.

. . . . . Vous ne sauriez croire, mon cher père, tout ce que ce mouvement national a de bon et de beau. On a vu de vieux ennemis, des rivaux qui, depuis bien des années, évitaient tout rapprochement, se tendre la main et éteindre leurs anciennes inimitiés dans un sentiment commun : l'amour de la patrie et du bien public. Partout on a ouvert des souscriptions, bientôt couvertes de signatures, au profit des malheureux.

La lettre se termine par des souhaits de bonne année exprimés d'une manière touchante :

Encore une année d'écoulée, mon cher père, et voici une autre qui commence. Vous dire combien je fais des vœux pour qu'elle vous apporte du bonheur est chose presque superflue ; ces souhaits ne sont pas seulement du moment actuel, mon cœur les forme pour vous à chaque instant de ma vie ; aussi est-ce à votre propre cœur que j'en appelle pour juger de leur étendue et de leur vivacité. Adieu, mon cher et bon père, aimez-moi toujours et veuillez agréer les sentiments de dévoûment et de respectueuse affection

de votre soumis et obéissant fils.

Ce langage exprime bien la respecteuse affection d'un fils, également éloignée de la crainte et de la familiarité, et si certaines formes peuvent paraître surannées à la génération nouvelle grandie dans une indépendance parfois prématurée, elles se concilient avec une simplicité et une sincérité pleines de charme.

Digitized by Google

Toute la correspondance de de Vars est empreinte de cette délicatesse dans ses sentiments de famille. Je citerai un passage où il s'y mêle une sorte de grâce naïve.

Il écrivait à la comtesse de Châteauneuf, sa sœur :

Je n'ai pas besoin de te dire, mon enfant, tous les vœux que je forme pour toi ; ils comprennent tout ce qu'on peut imaginer comme contribuant au bonheur ici bas et, comme de raison, je l'étends à mon frère René et à notre petit homme. (C'est ainsi qu'il désignait son neveu âgé d'un an à peine).

Ce dernier étant tombé malade, il écrit :

J'ai appris par Francisque du Bourget, que j'ai rencontré allant à Vienne, que notre petit homme avait été souffrant, mais il m'a donné l'assurance qu'il était rétabli. Ta lettre, arrivée deux jours après, a achevé de me mettre l'âme en paix. Donne-moi des nouvelles en détail de ce cher enfant ; commence-t-il à parler ? parle-lui de moi ; apprends-lui à prononcer mon nom.

Celui qui, ouvrant une correspondance de famille, déchire le voile qui couvre des épanchements intimes pour les livrer à la publicité, doit justifier cette indiscrétion par une leçon utile. Ici, c'est de montrer, dans une noble existence, une douce et forte harmonie morale où la tendresse des affections s'allie à l'énergie d'une âme de soldat.

***

Les premiers mois de l'année 1848 resteront mémorables dans l'histoire de la monarchie sarde. Les événements se succédèrent avec la rapidité vertigineuse qui caractérise

Digitized by Google

les crises politiques latentes et longtemps différées. La République venait d'être proclamée en France et cet événement ne pouvait manquer de précipiter le soulèvement de la Lombardie et les résolutions du Piémont.

Le Statut constitutionnel fut promulgué à Turin ; un brusque revirement politique fit succéder, en vingt-quatre heures, à un ministère de résistance ou de temporisation, un ministère ultra-libéral prêt aux actes les plus énergiques. Les Milanais insurgés avaient forcé, après trois jours de lutte, les troupes autrichiennes à évacuer la ville. Une proclamation du roi Charles-Albert aux Lombards les appelait aux armes en leur promettant le secours « que le frère donne au frère, l'ami à l'ami. » Quarante-huit heures après, l'armée sarde, déjà concentrée, franchissait le Tessin et hâtait sa marche sur les pas des colonnes autrichiennes qui se retiraient dans le quadrilatère des places fortes du Mincio et de l'Adige. L'entrée des troupes sardes en Lombardie, comme onze ans après celle des troupes alliées, fut l'objet des démonstrations enthousiastes d'une population en délire qui, délivrée d'une longue oppression, rêvait de nouvelles destinées.

Les lettres suivantes de de Vars dépeignent l'impression que produisaient ces événements.

Savigliano, 10 février 1848.

Mon bien cher père,

. . . . . .

Dès le commencement, tous les hommes judicieux avaient pensé que les réformes du 29 octobre n'étaient qu'une transition, un acheminement à des institutions plus larges, une sorte d'apprentissage de la liberté.

Dans la journée du lundi 7 février, une députation du Corps décurional (municipal) se rendit au Palais pour

Digitized by Google

exposer au roi ce que l'on regardait comme l'expression des vœux de la population. Le roi la reçut fort bien, répondit qu'il examinerait leur requête et qu'il ne désirait rien tant que le bonheur de son peuple. Il congédia la députation avec des paroles gracieuses. Le reste du jour et une portion du lendemain, Turin attendait avec une anxiété contenue et pleine de calme apparent, lorsque l'on afficha le manifeste annonçant qu'une Constitution était donnée au pays.

Voilà donc le grand pas fait. Espérance et joie pour l'immense majorité des citoyens. A peine la proclamation fut-elle connue dans Turin, que des milliers de personnes se réunissent comme par enchantement et parcourent les rues aux cris de : Vive le Roi ! vive la nation italienne ! vive Pie IX ! vive la Constitution ! Les rues étaient pavoisées de drapeaux bleus, d'autres rouges à croix blanche, enfin de drapeaux tricolores, vert, blanc et rouge, couleurs de l'ancien royaume d'Italie. Tout le monde avait arboré des cocardes de ces diverses couleurs ; le plus grand nombre, une large cocarde bleue[1] ayant au centre une petite cocarde tricolore. Dans les rues, on s'embrassait, on se serrait la main. Jamais peuple n'a présenté un spectacle plus touchant : une nation, après huit siècles d'existence, se régénère sans verser une goutte de sang.

Il n'y a rien encore de décidé pour le changement officiel de cocarde. Qu'elle soit azurée ou tricolore, elle n'en sera pas moins honorable. La première est celle de nos vieilles bandes, la seconde brilla sur les casques des braves du corps d'armée italien qui, sous les ordres du prince Eugène, prit une part glorieuse à toutes les guerres de l'Empire et sut se faire remarquer dans la cam-

[1] C'était la couleur de la cocarde nationale sous la Maison de Savoie.

Digitized by Google

pagne de Russie. L'un des drapeaux porte inscrits : Guastalla, l'Assiette, Mondovi ; l'autre, les noms des victoires de la Grande Armée.

Ferdinand de Vars à sa sœur.

Savigliano, 13 mars 1848.

Ma chère Camille,

Je te remercie beaucoup, ma chère amie, de ce que tu m'as envoyé. Je reconnais bien là ton affection et j'y suis on ne peut plus sensible. J'en ferai usage et d'autant plus volontiers que tout ce qui vient d'une aussi belle âme et d'une personne aussi vertueuse que toi doit porter bonheur, car tu es une de ces femmes faites pour attirer les bénédictions sur tout ce qui les entoure.

Nous vivons toujours dans l'incertitude ; ce qui est positif, ce sont les cruautés commises par les Autrichiens en Lombardie. Nous recevons continuellement des nouvelles qui font frémir. Si notre gouvernement n'écoutait que le vœu général des populations et surtout de l'Armée, il nous enverrait au secours de nos frères Lombards. Il est probable que l'avantage nous resterait, car les populations, sans nul doute, se lèveraient en masse à notre approche. Dès à présent, la défection est dans les régiments de race slave. Les soldats italiens également ne se battront pas contre leurs frères. Toutes ces circonstances réunies, jointes à la pénurie d'argent où se trouve l'Autriche placée en face d'une banqueroute imminente, font que, probablement, il n'y aura pas de guerre. Elle se trouvera obligée de céder et de faire des concessions sous peine de perdre tout ce qu'elle possède en Italie. Elle a, du reste, en elle un principe de mort : l'hétérogénéité de ses populations ; elle menace ruine de tous côtés.

Le seul danger eut été notre refus de reconnaître la

Digitized by Google

nouvelle République française, mais notre empressement à cet égard garantit ses sympathies et au besoin son appui. Tout d'abord, on a éprouvé quelque défiance, mais quand on a vu la modération du peuple après la victoire, la conduite pleine de courage, de majesté et de force du gouvernement provisoire et surtout le manifeste de M. de Lamartine aux puissances, toutes les craintes se sont calmées et ont fait place à la confiance. Lamartine, déjà si grand comme poète et comme historien, vient d'ajouter une nouvelle couronne à celles qui ornaient sa tête. Il est vraiment un homme d'État.

Si tu vois M^me^ de Monfort[1], fais-lui compliment de ma part sur son oncle, car voilà les gloires que j'apprécie.

Je pense qu'à Chambéry, l'on s'occupe des travaux pour les élections et pour la garde nationale. A ce sujet, je te recommande, ma chère amie, de ne pas détourner René de se mettre en avant. Dans les moments actuels, l'on se doit à son pays. Se tenir en dehors du mouvement est, d'ailleurs, un très mauvais système dont les premiers à souffrir seront ceux qui l'auront adopté. Il faut aller aux élections, étudier les programmes des candidats ou ceux qui leur sont proposés, et, si une candidature vous est offerte, courir les chances de l'élection. On s'en tient souvent à cette idée qu'il faut faire comme le reste de la noblesse et s'abstenir si telle est sa conduite. Cette raison n'est plus admissible ; la noblesse ne doit plus former et ne forme plus une classe à part ; elle doit s'unir intimement aux autres ; le seul titre à ambitionner aujourd'hui est celui de bon citoyen. C'est le plus utile et le plus honorable à porter dans les diverses crises que la société est appelée à traverser.

[1] Fille de Césarine de Lamartine, comtesse de Vignet.

Digitized by Google

Le sentiment de solidarité qui doit régner entre les diverses classes dans les circonstances graves où se trouve le pays, est affirmé plus explicitement encore dans une lettre écrite, quelques jours après, à son père :

Savigliano, 18 mars 1848.

. . . . . .

Eh bien ! que dites-vous de la rapidité avec laquelle les événements se pressent aujourd'hui ? C'est à ne pas s'y reconnaître ; je crois que nous aurions tort de ne pas nous tranquilliser sur ce qui se passe en France, ce ne peut être qu'une diversion heureuse pour nous.

La nouvelle République a un intérêt naturel à nous soutenir, comme nous elle, et il ne paraît pas qu'elle veuille s'attaquer à aucune nationalité, si la sienne est respectée, et elle le sera.

Je crois que, dans ce moment, tous les bons citoyens doivent s'unir pour l'organisation de la chose publique, après une juste appréciation des besoins du pays. Il faut que tous les honnêtes gens, sans distinction de classes et sans nuance d'opinions, se réunissent et s'entendent, que chacun fasse preuve d'abnégation, que tous se sacrifient réciproquement les rivalités d'amour propre, fussent-elles même fondées, en présence des grands intérêts qui sont aujourd'hui en cause.

Le ministère est formé ; vous connaissez sans doute déjà sa composition. Le président du conseil est le comte Balbo. Il y a deux Gênois : le marquis Pareto aux affaires étrangères, le marquis Ricci à l'intérieur ; on en dit beaucoup de bien. M. Buoncompagni, le gendre de Madame Pullini, est à l'instruction publique.

Nous sommes toujours dans l'attente et je m'ennuie mortellement. Je mène le genre de vie le plus sot qu'il soit possible et il faut bien le sentiment de l'honneur et du patriotisme pour m'y faire rester. J'aimerais mille

Digitized by Google

fois mieux et sans bravade être en campagne que de passer mon temps l'arme au bras dans cette pauvre garnison.

Les événements allaient bientôt le tirer de la situation qui lui semblait si terne et l'appeler à un rôle actif.

Ferdinand de Vars à sa sœur.

Savigliano, 22 mars 1848.

Ma chère Camille,

Depuis quatre ou cinq jours que je t'ai écrit, bien des événements se sont passés ; grande émeute à Vienne, soulèvement et combat dans les rues de Milan. Le peuple a déjà remporté de grands avantages ; il a pris des canons et occupe plusieurs points. Le drapeau tricolore italien flotte sur le dôme. Borromeo, Casati, podestat de Milan, d'Adda, Litta sont à la tête du mouvement et s'y comportent en héros citoyens.

Le corps municipal est constitué en permanence et forme un gouvernement provisoire.

En apprenant ces nouvelles, notre ministère a fait marcher sans retard nos troupes à la frontière... (suit l'indication des mouvements de troupe). L'enthousiasme est à son comble et impossible à décrire. A Novare et dans toute la Lomelline, les populations se lèvent en masse et demandent à marcher au secours des Lombards. Hector de Sonnaz[1] fait ce qu'il peut pour les calmer et les engage à attendre, mais je ne sais s'il y réussira longtemps. Il n'y a aucun ordre d'attaquer, mais aussi aucun moyen d'empêcher les populations de se porter au-delà du Tessin. Le mieux serait de nous décider à attaquer pendant le premier moment de stupé-

[1] Commandant la division militaire de Novare.

Digitized by Google

faction des Autrichiens. Jamais on ne retrouvera occasion pareille. Les Lombards réfugiés à Turin ont été chez les ministres et, au nom de leurs compatriotes, ont offert au roi pour lui ou pour le duc Gênes, la couronne de fer des rois lombards.

Nous n'avons encore reçu aucun ordre.

Quelques injures, moins graves que l'on ne s'était plu à le dire, faites à des ordres religieux, à Gênes, à Turin et en Sardaigne, sont la seule chose à blâmer jusqu'ici dans notre révolution... Je hais par-dessus tout les violences et je voudrais la liberté pour tous, toutes les fois qu'elle serait sans danger. Aussi ai-je vu avec plaisir qu'à Chambéry l'on a su éviter ce travers. Qu'en est-il des dames du Sacré-Cœur ? Tu me ferais le plaisir de m'en informer le plus tôt possible.

Le régiment de de Vars ne tarda pas à recevoir des ordres de départ et, quelques jours après, le 29 mars, il fait à sa sœur le récit de son entrée en campagne et de ses premières impressions :

Excuse-moi, ma chère sœur, d'avoir manqué à ma promesse de ne pas quitter Savigliano sans t'écrire.

J'ai eu si peu de temps pour préparer mon départ et tant de choses à faire que je n'ai pu disposer d'un seul instant.

Le roi, cédant au désir universel de son peuple, vient enfin de déclarer la guerre à l'Autriche. Le 25 au soir, les régiments Piémont-Royal et Pignerol ont fait leur entrée triomphale dans Milan, aux cris de joie de toute la population.

. . . . . Le roi et le duc de Savoie sont à l'armée et celle-ci va passer la frontière aujourd'hui.

L'aile gauche est déjà en avant et doit utiliser le chemin de fer pour se porter du côté de Vérone.

Digitized by Google

. . . . . Les Autrichiens sont entièrement démoralisés ; ils ont perdu toutes les villes et ne tiennent plus que difficilement la campagne. Le Tyrol révolté leur ôte tout moyen de retraite. Un gouvernement provisoire est établi à Milan et fonctionne admirablement. L'aile gauche de notre armée est commandée par Hector de Sonnaz, la droite par le général Bava, la réserve par le duc de Savoie ; le roi commande en chef.

Nos troupes sont animées du meilleur esprit. Tous, officiers et soldats, sont gais, contents et ne cessent de chanter en route des hymnes à l'Italie, au roi, à la liberté. Il y a des chœurs qui sont d'un effet charmant. En passant le Tessin, nous arborons la cocarde tricolore italienne ; nous prenons aussi les étendards tricolores sur lesquels est l'écusson de Savoie : croix blanche en champ rouge.

L'enthousiasme des populations est impossible à décrire : il se forme de tous côtés des guérillas, des bandes de volontaires, sans parler de nombreux engagements dans les corps de troupe. Tout le monde prend les armes ; on voit des officiers retirés depuis douze ou quinze ans, mariés, avec enfants, rentrer au service. J'ai, dans mon escadron, le marquis Balbi Piovera, de Gênes, un des chefs du parti progressiste, âgé de cinquante-six ans et qui n'a jamais servi ; j'ai aussi deux jeunes volontaires de seize à dix-sept ans.

. . . . . Ne t'inquiète pas, ma chère enfant, nous avons de grandes chances pour nous. C'est une guerre sainte, une croisade : *Dio è con noi,* a dit notre immortel Pie IX. Il faut que l'oppresseur, que l'étranger soit repoussé hors de nos frontières ; ce n'est qu'alors que nous pourrons honorablement remettre l'épée au fourreau.

Le même jour, de Vars écrivait à son père :

Digitized by Google

Je ne veux pas tarder davantage à vous apprendre notre entrée en campagne.

. . . . . Vous ne sauriez vous faire une idée de l'enthousiasme, du dévoûment que tout le monde témoigne. Des vieillards, des pères de famille, des jeunes gens encore imberbes, tous prennent les armes. . . . .

Ce n'est pas une guerre ordinaire, c'est une guerre sainte entreprise pour la défense de ce que les nations ont de plus cher : l'indépendance, la liberté, la religion.

Je vous assure, mon cher père, que je serais parfaitement heureux si ce sentiment n'était pas troublé par l'idée des inquiétudes que vous allez avoir pour moi ; mais vous savez que la guerre n'est pas aussi meurtrière que bien des gens se l'imaginent. Ayons d'ailleurs confiance en Dieu qui ne peut nous abandonner, nous combattons pour sa cause.

Pensez souvent à moi, mon cher père, car je pense toujours à vous.

Votre fils soumis et respectueux.

En lisant ces lettres, on peut, comme nous l'avons dit plus haut, se placer à des points de vue divers, mais il est impossible de ne pas y voir les documents vivants d'une époque qui marquera dans notre histoire. Ce que j'en retiendrai, comme biographe de de Vars, c'est que l'homme qui, à quarante ans, montre cette vivacité et cette fraîcheur de sentiments, est de ceux qui ont su préserver leur âme du scepticisme et des souillures auxquelles la vie les expose.

Peut-être, au point de vue de la philosophie de l'histoire, peut-on en tirer une autre conséquence : c'est que la science de l'homme d'État consiste à prévoir les crises politiques, comme le nautonnier les orages, pour pouvoir, selon les circonstances, s'abriter dans le port ou gagner la haute mer. Dans les temps de trouble et d'agitation, les événements

Digitized by Google

sont comme dominés par une force inéluctable qui procède de la passion et de l'enthousiasme des masses. La direction échappe aux sages et aux prudents dont les prévisions sont déconcertées. Les plus graves décisions, celles de la paix et de la guerre, sont comme emportées de vive force par l'opinion impatiente et déchaînée. Les hommes de ma génération mêlés aux affaires publiques, en rapprochant les faits de 1848 et de 1849, en Piémont, et ceux de 1870, en France, y trouveront, sous ce rapport, de singulières analogies. De part et d'autre, une guerre pour ainsi dire improvisée sous la pression des événements et des passions populaires, des revers suivis à bref délai de crises politiques des plus graves. Peu s'en est fallu que la perte de la bataille de Novare ait été aussi funeste à la Maison de Savoie que l'a été à l'Empire la fatale journée dont le souvenir, après vingt ans, est présent à notre mémoire et pèse sur nos cœurs.

Qui pourrait néanmoins conseiller aux gouvernements, comme maxime générale, de résister au courant, au risque d'être eux-mêmes emportés ?

Quand de Vars, dans ses lettres, parle de la nécessité de déclarer la guerre et de mettre à profit l'état de désarroi de l'armée autrichienne, enveloppée de toutes parts par l'insurrection, il est dans le vrai. L'audace, pour réussir, exige des résolutions soudaines.

Le roi Charles-Albert et le ministère de Turin, tout en voyant grossir les événements, ne croyaient pas à leur explosion aussi prochaine ; ils hésitaient et leurs décisions n'étaient pas à la hauteur des circonstances. Si l'entrée en campagne de l'armée sarde eût été avancée de trois jours seulement, la retraite de l'armée autrichienne était gravement compromise. Ce coup d'audace pouvait décider du

Digitized by Google

sort de la campagne et détacher la Lombardie de l'Autriche. Dans tous les cas, la guerre se serait poursuivie dans des conditions bien plus favorables pour le Piémont, et la réunion de son armée aux forces pontificales et napolitaines se serait effectuée.

Combien est épineux le rôle de l'homme d'État, puisqu'il comporte tour à tour, selon les circonstances, une extrême prudence ou une action précipitée ; dans l'un des cas, le défaut de prévoyance peut tout perdre ; dans l'autre, au contraire, c'est le défaut de décision.

III

La campagne qui s'ouvrait à la fin du mois de mars 1848 sous ces heureux auspices fut d'abord à l'avantage de l'armée sarde qui remporta plusieurs succès. Les journées de Pastrengo, Goïto, Rivoli, l'attaque de Volta, la prise de Peschiera témoigneront toujours de la bravoure de l'armée que commandait Charles-Albert. La brigade de Savoie y prit une brillante part. Mais la conduite des opérations manqua, dans plusieurs circonstances, d'audace et de vigueur. L'Italie et la Lombardie en particulier ne firent pas les efforts nécessaires pour soutenir et renforcer l'armée qui tenait seule la campagne, portant le drapeau de l'indépendance commune et sur qui, d'un bout à l'autre de la péninsule, se concentraient toutes les espérances.

L'armée sarde, immobilisée devant les forteresses de Mantoue et de Vérone, trop peu nombreuse pour investir ces places, voyait ses effectifs se fondre graduellement et sa force morale décliner, tandis que l'armée autrichienne, renforcée d'un corps d'armée et réorganisée, se mettait en mesure de reprendre l'offensive.

Digitized by Google

Le 23 juillet, le maréchal Radetsky, débouchant de Vérone, se porta droit sur le passage du Mincio, à Vallegio, et réussit à couper en deux la longue ligne de bataille de son adversaire. Après une lutte de trois jours, l'armée sarde, malgré des alternatives de succès, dut abandonner les positions de la rive gauche et se concentrer tout entière au pied des collines de Volta, autour du village de Goïto où elle avait livré son premier combat. La vivacité de la lutte et les pertes subies avaient causé de part et d'autre une sorte d'épuisement. Tout conseillait au roi Charles-Albert de traiter et d'accepter un armistice aux conditions honorables qui lui étaient offertes : c'était de se retirer derrière l'Adda, en conservant tout le territoire de la Lombardie compris entre cette rivière et le Tessin, avec Milan pour capitale. Les sentiments chevaleresques du roi eurent le dessus sur toutes les autres considérations ; il affirma sa résolution de ne pas séparer le sort de son armée de celui des provinces lombardes qui avaient voté leur union au Piémont, sous le sceptre de la monarchie de Savoie. La lutte continua donc et l'armée commença son mouvement de retraite. Arrivé près de Lodi, Charles-Albert reçut les envoyés de Milan accourus pour le supplier de venir défendre leur ville. Un conseil de guerre fut tenu. Tous les officiers généraux firent ressortir avec la dernière évidence que le salut de l'armée était dans la direction de Pavie : elle y passerait le Pô, s'y mettrait à couvert, reprendrait haleine, et, après avoir reçu des renforts, serait en mesure d'attaquer de flanc la ligne d'opération de l'ennemi. Réunis dans une pièce voisine, les officiers d'état-major dont je faisais partie attendaient avec une sorte d'anxiété les résultats d'une délibération dont l'objet n'était un secret pour personne. Je n'oublierai jamais l'émotion douloureuse avec laquelle nous

Digitized by Google

apprîmes que le roi avait décidé de marcher sur Milan. Je ne puis lui comparer, dans toute ma carrière, que celle que nous éprouvâmes, le 16 août au soir, à l'état-major du maréchal Canrobert, en présence de l'ordre de nous retirer sous Metz. J'eus, dans l'un et l'autre cas, la claire vision du triste sort qui nous attendait ! C'est trop, à coup sûr, de deux expériences dans une vie militaire pour voir combien la politique peut être fatale au commandement.

***

La correspondance de de Vars avec sa famille, pendant la campagne, se poursuit avec le même caractère de sincérité et de dévouement à la cause de l'indépendance italienne.

Ses lettres sont trop nombreuses pour être citées toutes et exigeraient d'entrer dans un récit détaillé de la campagne. Le temps et le caractère de cette réunion m'obligent à me borner aux suivantes :

Volta, 11 avril 1848.

Mon cher père,

Nous avons eu, samedi 8, une affaire assez chaude au passage du Mincio, à un village nommé Goïto, où les Autrichiens s'étaient retranchés. Nous les en avons débusqués après une vive canonnade et une fusillade bien nourrie. Le combat a duré trois heures. Nous avons eu dix morts et trente blessés. La perte des Autrichiens est de vingt morts, soixante-dix blessés et deux canons. Mon régiment n'a pris à l'action qu'une part secondaire et n'a eu que deux chevaux blessés.

Dimanche 9, la brigade de Savoie a emporté le pont de Monzambano d'une manière très brillante. Nous sommes maîtres de toute la rive droite du Mincio et nous avons déjà plusieurs ponts. Le général Bès fait l'investissement de Peschiera.

Digitized by Google

Vous ne pouvez vous faire une idée de l'enthousiasme qu'il y a ici dans les populations, partout l'on nous reçoit à bras ouverts. Nous avons sur nos flancs de nombreux guérillas qui font un excellent service. Rien d'aussi pittoresque que leurs costumes.

. . . . . .

Il vient d'arriver ici deux officiers de l'armée pontificale dont une division vient se joindre à nous ; nous ne sommes qu'à une marche de Mantoue et à deux à peu près de Vérone.

Rosigaferro, 8 mai 1848.

Mon cher père,

Mille remercîments de vos bonnes et chères lettres qui m'ont fait un plaisir indicible.

J'ai frémi en pensant aux dangers dont vous avez couru votre bonne part à Chambéry[1] ; mais, maintenant que vous y avez échappé, j'en suis heureux. Ce qui s'est passé est glorieux pour le pays; il ne pouvait y avoir une protestation plus énergique ni plus éloquente contre certaines insinuations qui avaient cours.

. . . . . .

Je ne saurais vous exprimer combien je suis sensible à ce que vous me dites du cas que vous voulez bien faire de ma manière de voir et de penser. Je puis me tromper, mais je suis de bonne foi et je crois qu'il est conforme à la justice et d'une sage politique de tourner ses regards vers l'avenir et vers l'ordre de choses auquel il appartient tout entier, au lieu de donner d'inutiles regrets à un passé qui n'a plus aucune chance de retour.

. . . . . C'est donc vers la consolidation et le

[1] De Vars fait ici allusion à l'occupation de la ville par les *Voraces*, sorte de bande formée de gens sans aveu et de démagogues qui, de Lyon, s'était portée sur Chambéry. La population, soulevée à la voix de quelques généreux citoyens, s'arma, descendit dans la rue et chassa de vive force ces tristes envahisseurs.

Digitized by Google

perfectionnement de nos nouvelles institutions que doivent tendre tous nos efforts.

J'attends avec impatience le résultat des élections de Rumilly. Je suis heureux que vous ayez accepté la candidature. Je suis fort sensible à ce que quelques-uns de MM. les électeurs ont bien voulu vous dire pour moi, mais, quoique ma qualité de militaire ne soit pas une incompatiblité, je n'aurais point accepté de candidature en ce moment ; ma place est ici.

Vous êtes d'ailleurs bien plus à même que moi de traiter tout ce qui a rapport aux intérêts du pays dont je suis éloigné depuis bien longtemps. Vous êtes, en outre, plus calme, tandis que mes opinions plus exaltées et mes sympathies plus prononcées dans le sens italien (au point de vue cependant de la politique générale) auraient fort bien pu ne pas plaire à tout le monde.

. . . . . Venons à ma position actuelle. Je me porte fort bien. Nous occupons maintenant un superbe pays, d'admirables collines bordant la côte sud du lac de Garde, près du débouché de la vallée supérieure de l'Adige, avec les montagnes du Tyrol pour cadre du tableau. On jouit du coup d'œil le plus enchanteur ; l'horizon change à chaque instant. L'air est pur, les collines sont plantées de toutes sortes d'arbres fruitiers, d'oliviers, de vignes cultivées comme au temps de Virgile dont la patrie, Mantoue, n'est pas éloignée d'ici. Elles donnent un vin délicieux. De l'autre côté du lac, en face de nous, est Salò, avec ses belles plantations de citronniers.

Nos affaires vont bien ; nous sommes maîtres de toute la rive gauche du Mincio, jusqu'à Mantoue, et d'une partie importante de la rive droite de l'Adige [1], sur laquelle nous avons déjà un pont qui communique avec nos pos-

[1] Près du plateau de Rivoli.

Digitized by Google

tes avancés de la rive gauche. Notre armée est formée actuellement en ordre de bataille convexe, notre gauche tenant en échec Peschiera, notre droite Mantoue, et notre centre menaçant Vérone ; c'est une situation de manœuvre magnifique.

Mon régiment ne s'est plus trouvé à aucune action depuis l'affaire de Mantoue, mais dimanche, des collines où nous sommes, nous avons été les spectateurs d'un très beau combat livré à quelques milles d'ici.

C'était le corps d'armée de gauche, commandé par Hector de Sonnaz, qui a donné et qui s'est fait beaucoup d'honneur. La brigade de Savoie s'est signalée comme à l'ordinaire et sans grandes pertes ; sa conduite fait l'admiration de l'armée ; je vous prie bien de le dire. De Charbonneau a eu deux balles dans son shako et dans son manteau sans être atteint.

Quelques jours après, un combat très sérieux fournit à de Vars l'occasion désirée de se distinguer. Le 27 mai, l'armée autrichienne, sous le commandement du maréchal Radetsky, prenant l'offensive, s'était portée de Vérone sur Mantoue par une marche de flanc hardie et rapide. Elle déboucha par la rive droite du Mincio, culbuta, à Curtatone, les troupes toscanes qui surveillaient les abords de la place, et se porta dans la direction de Volta et Solférino, menaçant de couper l'armée sarde de sa base d'opérations et de la rejeter sur le lac de Garde. Le mouvement du maréchal n'avait pas échappé à l'État-major sarde et la concentration, à Volta, de forces importantes fut effectuée sans retard. L'armée, composée de trois divisions et commandée par le roi Charles-Albert en personne, descendit dans la plaine de Goïto en ordre de bataille, couverte par sa cavalerie. Elle vint appuyer sa gauche au village de ce

Digitized by Google

nom que gardait un bataillon napolitain, et s'établit faisant face à Mantoue. Elle essuya, le 30 mai, dans cette position, le choc de l'armée autrichienne et la repoussa après un combat très vif où le roi et le duc de Savoie furent légèrement blessés. Le même soir la nouvelle de la capitulation de Peschiera arriva au camp. Cette journée marqua le point culminant de la fortune pour les armes du roi. L'escadron commandé par le capitaine de Vars prit, à cette affaire, une part brillante qui valut à son chef la médaille à la valeur militaire, décoration instituée pour la campagne.

De Vars en rend compte à son père dans la lettre suivante :

Cerlungo (près Goito), 8 juin 1848.

Mon bien cher père,

Les huit jours qui viennent de s'écouler se sont passés en reconnaissances, alertes, combats, en sorte que nous avons pu à peine respirer. Je suis sorti sain et sauf du brillant combat du 30 mai pendant lequel j'ai été à peu près constamment en action.

Cette affaire a été très glorieuse pour nous. Nous n'étions que seize mille et nos ennemis vingt-cinq mille environ. Ils ont plié partout et la nuit seule a mis fin à la poursuite. Pendant une heure, nous avons soutenu l'attaque sans autres forces que deux régiments de cavalerie et deux batteries pour donner à notre infanterie le temps d'arriver. J'étais de soutien aux pièces qui ont commencé le feu et j'ai pu suivre tous les premiers mouvements. C'est la première fois que les Autrichiens nous ont attaqués et nous devons dire qu'ils se sont très bien battus. Les Croates étaient en première ligne. La défaite n'en a pas moins été complète.

. . . . . Philibert Mollard [1], qui était major depuis

[1] Plus tard général de division ; à l'annexion, aide-de-camp de l'empereur Napoléon III.

Digitized by Google

moins d'un mois, s'est tellement distingué qu'il a été promu colonel, et c'était justice.

Ayez la bonté de remercier très vivement ceux qui veulent bien s'intéresser à moi. Bien des choses au curé de Clermont, il a un cœur de patriote, mais rien au curé de Desingy, je n'aime pas les alarmistes.

P. S. — Au moment de clore ma lettre, je reçois un pli du ministère de la Guerre qui m'annonce en termes très flatteurs que je suis décoré. Je désire que cela vous fasse plaisir. J'attribue cette distinction à une charge de mon escadron qui a fait reculer un corps de troupe ennemi qui venait assaillir une de nos batteries. Quatre pièces étaient sur le point d'être abandonnées par les Autrichiens et j'aurais pu m'en emparer si j'eusse reçu du renfort à temps, mais je ne disposais que d'une soixantaine de chevaux. L'escadron a reçu trois médailles à la valeur militaire : pour moi, pour un sous-lieutenant et pour un cavalier.

Vous m'avez parlé de l'article de journal où il est question de la reconnaissance du 18 mai, exécutée par mon escadron, et de la capture d'un convoi que nous avons faite. Je regrette que, par amitié pour moi, sans doute, on ait exagéré les choses. Nous avons été heureux, c'est là notre plus grand mérite. Parmi les volontaires qui nous accompagnaient, il y avait un des fils de M. Martin-Franklin[1] et M. Michel Pellegrin, de Chambéry.

Ici s'arrêtent malheureusement les lettres de de Vars relatives à la campagne de 1848, qui ont été conservées.

Elles suffisent pour le faire connaître. Esprit ouvert, cœur généreux et dévoué, il saisit avec intelligence les opérations qui se passent sous ses yeux, sans sortir de la

[1] M. Jean Martin-Franklin, ancien officier du génie, retiré à Chambéry.

Digitized by Google

sphère d'action de son grade ni s'arroger le droit de discuter les plans d'ensemble. Il a de l'ardeur pour son métier, s'abstient de toute critique des ordres et montre sa confiance dans le succès final. Ce sont les traits distinctifs d'un bon officier. Un autre trait du caractère de de Vars, tel que nous le révèlent sa correspondance intime et les souvenirs de ceux qui l'ont connu, c'est sa simplicité. Toute brillante qu'elle est, sa valeur procède plutôt du sentiment du devoir que de l'amour de la gloire et de l'ambition de se distinguer. Cette même modération de désirs se retrouve dans ses vues d'avenir. Revenir habiter son toit de famille à Saint-Cassin, y retrouver un camarade qui lui était particulièrement sympathique, mener la vie rurale au milieu de populations amies, fonder des écoles, faire le bien, tels étaient, au dire de l'ami illustre que nous avons déjà nommé, les vœux d'avenir d'un officier que sa naissance, ses talents, sa bravoure eussent appelé à un grade élevé, si sa carrière n'eût pas été si tôt tranchée[1].

Peut-être ses idées se seraient-elles modifiées au contact de la vie publique et des hautes charges du commandement. Tels quels, ces sentiments nous touchent ; nous y retrouvons un trait de caractère qui le rattache de plus près à sa race et à son pays de Savoie.

IV

La lutte soutenue par le Piémont n'avait pas été sans gloire, et, s'il n'en restait que le souvenir d'un épisode

[1] Il rêvait de venir s'établir à Saint-Cassin et d'y mener la vie rurale du propriétaire. Il me disait souvent : votre oncle vous laissera sans doute sa propriété qui vient de votre grand'mère, nous serons alors voisins et nous pourrons continuer nos relations amicales. (Lettre du général Ménabréa).

Digitized by Google

militaire et politique sans résultat immédiat, c'était un jalon posé pour l'avenir.

La période de neuf mois qui suivit la campagne de 1848 et la défaite du Piémont fut des plus agitées pour l'Italie où la révolution se déchaîna contre les souverains. La république fut proclamée à Rome et à Florence, et l'Autriche, s'arrogeant le rôle de champion de l'ordre, menaçait le centre de l'Italie de son intervention armée. Le Piémont était livré aux luttes ardentes des partis. Tandis que les démocrates parlaient de trahison et de faiblesse pour expliquer les revers de la dernière campagne, et réclamaient avec violence la reprise des hostilités, les conservateurs voyaient, dans la poursuite d'une politique belliqueuse, la ruine de la monarchie. Cependant, le roi s'était trop avancé pour reculer. Ne se sentant plus la force de résister à la révolution, il s'isolait peu à peu de ses anciens conseillers pour se livrer aux partisans de la politique d'aventure. Peut-être était-il sous la pression des souvenirs de son passé ? Peut-être pensait-il qu'après s'être mis à la tête du mouvement national, le comprimer eût été s'exposer de nouveau à l'accusation de versatilité et même d'infidélité à ses engagements que lui avait attirée sa conduite en 1821. Il trancha donc, cette fois, ce qui avait été jusque-là l'énigme de sa vie et voulut aller jusqu'au bout (*al fondo*), affrontant, pour ainsi dire, tête baissée, les périls de l'avenir. Cet état d'esprit explique la réponse qu'il fit à la reine en partant de Turin pour la campagne de Novare. Elle lui demanda sur le seuil de son palais : « Quand vous reverrai-je ? » — « Si je suis vaincu, jamais, » répondit le roi, et il tint parole.

On peut comprendre ce que furent, pendant cette période de l'hiver de 1848 à 1849, les sentiments de de Vars qui souffrait, à la fois, de la défaite de l'armée et de l'échec de

Digitized by Google

ses espérances. Il était comme désorienté. Ses lettres alternent entre la tristesse et le retour à la confiance. Il déplore les dissensions intestines, les luttes acharnées des partis ; il lui semble, comme à tous les esprits honnêtes et aux cœurs généreux, que l'on devrait faire trêve aux récriminations pour ne s'occuper que du bien public. Il n'avait pas eu le temps d'apprendre, par les leçons de l'expérience, qu'il en est de la politique comme de la guerre : c'est chimère que de faire appel à la concorde et à l'apaisement, quand on est arrivé à ces heures troublées où les principes et les intérêts opposés sont aux prises.

Vigevano, 12 octobre 1848.

Ferdinand de Vars à son père.

Nous avons ici des gens ayant tous, il faut en convenir, plus ou moins de talent, mais qui, au lieu de s'unir dans l'intérêt commun, de mettre leurs facultés tout entières au service de la patrie, de renoncer, pour le moment du moins, à leurs vues particulières, à leurs systèmes, à leurs sympathies partiales et prématurées, à leurs haines souvent injustes, souvent aussi malheureusement trop bien fondées, ne songent qu'à se déchirer réciproquement, qu'à s'attaquer ou à se faire de profondes blessures. Ils agissent tantôt avec l'arme du ridicule, tantôt avec celle de l'odieux ; fouillant pour cela dans les secrets de la vie passée, exhumant les faits oubliés, donnant à ceux d'une nuance incertaine la couleur qui sert le plus leurs projets de haine, et ne reculant pas devant la calomnie. Ces moyens sont aujourd'hui à l'usage de tous les partis.

. . . . . .

Toutes ces rivalités odieuses où l'égoïsme joue un si grand rôle donnent le dégoût du monde, des hommes,

Digitized by Google

de la politique, et font désirer toujours plus le calme de la solitude.

Le 9 janvier 1849, écrivant à sa sœur, il montre un retour de confiance et parle de son pays natal en des termes faits pour nous toucher :

Les événements suivent leur cours et, pour tout homme réfléchissant un peu et ayant quelques idées justes en politique, il était facile de prévoir tout ce qui a lieu aujourd'hui ; ce n'était tout au plus qu'une question de temps. Au reste, en Savoie, tout se passera d'une manière légale et avec tranquillité ; le bon sens de la population de nos villes et de nos campagnes et son excellent esprit sauveront toujours le pays.

Je m'en voudrais de ne pas faire mention d'une lettre que m'adressa de Vars, à l'occasion de ma promotion de capitaine. Devenus camarades de grade et décorés après la même journée de combat, une différence d'âge de dix-sept ans nous séparait ; avec quelle amitié et quelle bonne grâce il efface cette distance sans laisser percer ni un mot de plainte sur le retard de sa carrière, ni même une espérance d'avenir plus heureux. Il s'emploie à dissiper les craintes que m'inspiraient la marche des événements et la voie sans issue dans laquelle je voyais le pays s'engager. Il me parle de la France, de son appui pour le Piémont en cas de revers ; il prévoit l'intervention qui devait se réaliser dix ans plus tard. Je laisse subsister quelques expressions trop élogieuses ; à quarante-cinq ans de distance, si elles m'apportent un souffle de jeunesse, l'orgueil qui s'y mêle est sans danger :

Digitized by Google

Vigevano, 5 novembre 1848.

C'est avec un vif plaisir que j'ai reçu votre aimable lettre et j'y réponds avec d'autant plus d'empressement que j'y trouve en même temps l'occasion de vous exprimer toute la satisfaction que j'ai ressentie en apprenant votre promotion. Vos amis et tous ceux qui vous connaissent particulièrement y ont pris part et vous auront fait leur compliment. Quoique j'aie gardé le silence jusqu'à présent, personne, sans nul doute, ne s'en est réjoui plus que moi, non seulement par le plaisir que j'éprouve chaque fois qu'un de mes compatriotes reçoit une distinction flatteuse et méritée, mais encore parce que les moments que j'ai passés avec vous m'ont suffi pour vous apprécier.

Les réflexions, hélas ! trop vraies que renferme votre lettre me préoccupent bien souvent ; cependant, je ne perds pas l'espérance et je crois encore à une solution heureuse de la grande question qui nous occupe. Elle n'est pas seulement italienne, elle tient à l'équilibre européen qui serait compromis si jamais l'Autriche reprenait, vis-à-vis des princes et des États italiens, la place qu'elle a occupée trop longtemps. Croyez-vous que leurs constitutions et la nôtre même seraient bien en sûreté avec cette incommode voisine ? Et cependant, je crois le retour du régime absolu désormais impossible chez nous. La France finira par ouvrir les yeux et par embrasser le seul parti digne d'elle. Cette question là touche de trop près pour qu'elle n'y arrive pas, car si jamais l'Autriche s'établissait sur les Alpes, la France serait, vis-à-vis d'elle, dans la position où le reste de l'Europe se trouve vis-à-vis de la Russie, depuis la chute de la Pologne, c'est-à-dire tout ouverte.

Quant aux têtes exaltées que nous avons à Turin, je conviens du mal qu'elles nous font ; mais quelle est

Digitized by Google

l'époque révolutionnaire qui en a été exempte ? Ici, d'ailleurs, le bon sens public en fait justice et les rend peu dangereuses. Par le temps qui court, il faut, plus que jamais, compter les principes pour tout et les hommes pour bien peu. Adieu, cher capitaine, agréez l'expression des sentiments dévoués de votre affectionné camarade.

V

Au commencement du mois de mars 1849, les deux armées sarde et autrichienne étaient en présence, séparées par le Tessin, et sur le pied d'un armistice qui ne stipulait que huit jours entre sa dénonciation et la reprise des hostilités.

La situation politique était bien changée de ce qu'elle était un an auparavant. Au lieu d'un concours unanime dans le pays, celui-ci était profondément divisé. Les manifestations tumultueuses, les clubs, la presse démagogique, les réfugiés politiques exerçaient une action toute puissante sur les affaires publiques.

A Gênes, la propagande républicaine était menaçante ; en Savoie, l'opinion inquiète interrogeait l'avenir.

Pour sortir d'une situation devenue en quelque sorte inextricable, le ministère démocratique, maître du pouvoir, ayant épuisé ses ressources financières et à bout d'expédients, prit l'initiative de la déclaration de guerre.

Chose étrange, le général en chef fut un des derniers à en être informé, ce qui accuse bien le trouble profond de la situation.

Je ne rencontrai de Vars que deux fois pendant cette courte campagne de six jours ; la première, je le croisai

Digitized by Google

tandis que je portais un ordre. Il était à la tête de son escadron : je le revois encore avec sa haute stature, sa physionomie martiale ; tout en lui respirait l'homme de guerre aussi trempé au physique qu'au moral. Je lui donnai la nouvelle que le pont de Pavie avait été livré presque sans coup férir par la division lombarde chargée de le défendre, et que l'armée autrichienne après avoir franchi le Tessin, avait envahi la Lomelline. Malgré ces graves nouvelles et les dangers dont elles nous menaçaient, de Vars se montra plein de confiance dans le succès de la campagne. Il voyait l'armée sarde, pivotant sur sa gauche, exécuter un changement de front et rejeter l'ennemi dans l'angle formé par le confluent du Tessin et du Pô pour l'y détruire. La chose n'était pas impossible en principe, mais, à la guerre, l'armée qui prend l'offensive acquiert la supériorité des armes et s'ouvre le champ des entreprises audacieuses. L'armée autrichienne, marchant contre son adversaire concentré à Novare, s'exposait sans doute, mais, en cas de succès, elle le séparait de sa base d'opération et le rejetait sur les Alpes du Simplon. Une seule bataille devait donc décider du sort de la campagne, et la tactique de l'Autriche était de la provoquer. Elle amena l'abdication du roi et le retour temporaire de la domination autrichienne en Italie.

Ce champ de bataille des rives du Tessin semble prédestiné aux grandes luttes dont le Milanais est le prix. Il a vu, à trois siècles de distance, des alternatives de revers et de gloire pour la France. En 1524, l'amiral Bonnivet, après le malheureux combat de Rebecco, livré à deux lieues à peine de Magenta, se décida à la retraite. L'armée française traversa Novare et alla passer la Sesia au pont de Romagnano, situé à une journée de là. Le 30 avril, le preux chevalier Bayard, qui soutenait l'arrière-garde, fut blessé à

Digitized by Google

mort d'une pierre lancée par une arquebuse à croc qui lui brisa l'épine dorsale. Il avait reçu depuis quelques heures seulement de l'amiral Bonnivet blessé le commandement en chef de l'armée.

En 1859, si le Tessin sépare encore les deux adversaires, si les lignes d'opération et les fronts de bataille ont la même direction, la situation est bien différente. L'armée alliée, par une manœuvre hardie, qu'elle avait réussi à masquer à l'ennemi, se concentrait sous Novare pour tourner l'aile droite de son adversaire. Elle découvrait ainsi ses lignes d'opérations sur Alexandrie, Turin et les Alpes ; elle pouvait, en cas d'échec, être acculée sur la route du Simplon. Le risque était sérieux et l'empereur très perplexe. Il suspendit pendant vingt-quatre heures le mouvement offensif de l'armée et fit même demander à l'État-major sarde le plan de la bataille de Novare. Est-ce confiance dans la fortune de la France ou certitude de la lenteur de son adversaire, il passa outre. Le Tessin fut franchi et la victoire de Magenta vint montrer une fois de plus la part à faire, à la guerre, à l'élément moral qui peut transformer une manœuvre imprudente en trait de génie. Napoléon ne disait-il pas, d'ailleurs, que cet art si difficile de la guerre est personifié par Achille, fils de Thétis et de Pélée, d'un mortel et d'une déesse. La part terrestre, c'est la science technique et tout ce qui se rapporte à la disposition des éléments matériels, la part divine est ce qui dérive des considérations morales et de l'inspiration du champ de bataille. Si celle-ci a vu son rôle s'amoindrir, qui pourrait dire ce que l'avenir nous réserve ? Le génie est-il, d'ailleurs, autre chose qu'une sorte d'intuition puissante qui fait discerner la résultante mystérieuse de toutes les forces dont le concours donne la victoire.

Vous excuserez, messieurs, cette digression stratégique

Digitized by Google

et vous me pardonnerez si j'ai oublié un moment que l'Académie, vouée aux pacifiques études, n'est pas une école de guerre.

Notre seconde rencontre avec de Vars eut lieu le jour même de la bataille de Novare. L'État-major du roi, réuni à celui du général en chef dont je faisais partie, se tenait en avant de la ferme de la Bicocca. A gauche, une batterie d'artillerie balayait la chaussée de Mortara ; à quelques pas en avant, au milieu d'un terrain boisé, la ligne des tirailleurs était engagée. Le feu était des plus vifs et les balles venaient frapper dans l'escorte trop nombreuse du roi qui compta plusieurs officiers tués ou blessés, parmi lesquels M. Michel Pellegrin, de Chambéry, jeune officier du génie de grande espérance et que je reçus expirant dans mes bras.

On a pu dire avec raison que Charles-Albert cherchait la mort et n'y échappa que par miracle. Un fait que l'histoire a conservé peut servir de témoignage. Un sergent du train sortit de la mêlée avec deux prisonniers. Marchant droit au roi qui était seul en avant de son État-major, il plaça son cheval face à la tête de celui de Charles-Albert et lui présenta les deux Autrichiens. A peine eut-il le temps de prononcer quelques mots que, frappé d'une balle au cou, il tomba. Le roi resta impassible, tandis que son entourage ne put se défendre d'une certaine émotion[1].

[1] Voici comment cet épisode est raconté dans les *Souvenirs de la Guerre de Lombardie*, par M. de Talleyrand-Périgord, duc de Dino, qui était attaché à l'État-Major du roi Charles-Albert, pendant les campagnes de 1848 et 1849 :

Le roi promenait ses regards sur la scène imposante qui se déroulait devant lui ; de temps à autre, il consultait des yeux le général Chrzanowski qui, voyant cette nouvelle attaque repoussée, parut lui donner bonne espérance. Dans cet instant, un soldat du train arrive à cheval, poussant devant lui deux prisonniers ; il s'arrête devant le roi, lui dit, encore tout enivré du

Digitized by Google

Mon impression et celle de tous les témoins de cette scène est que le malheureux sous-officier avait servi de rempart à son souverain.

De Vars passa avec sa troupe qui avait fourni une charge. Nous échangeâmes un serrement de main affectueux comme entre gens qui ne sont pas sûrs de se revoir. C'est ce qui arriva. Il fut atteint mortellement vers le soir de cette fatale journée. Le duc de Gênes, qui commandait une division, avait donné l'ordre au régiment d'Aoste-Cavalerie de débusquer des chasseurs tyroliens qui inquiétaient une batterie. L'escadron désigné était sans capitaine. De Vars s'offrit pour en prendre le commandement. Le colonel, après lui avoir fait remarquer que ce n'était pas à son tour de marcher, céda à ses instances. J'emprunte textuellement à l'un de ses officiers, témoin oculaire de l'événement, le récit des circonstances dans lesquelles il tomba. Ce récit fait partie de *Lectures de caserne,* ouvrage destiné jadis aux

combat : « *Maestà, son io che ho fatto questi due prigioniero !... Ah ! Misericordia !...* et il tomba frappé à mort d'une balle qui, sans lui, allait atteindre le roi en pleine poitrine.

Le général Genova de Revel, ex-commandant du corps d'armée de Milan, dans ses *Souvenirs militaires, de 1848 à l'expédition de Crimée,* rapporte le même fait comme il suit : une section de ma batterie (la 9e), commandée par mon lieutenant, M. Clemente Costa, étant en position à la ferme de la Bicocca, faisait feu sur la route de Mortara, lorsque tout à coup on entendit partir, vers la droite, le cri de : *Cessez le feu !* Qu'était-ce ? Charles-Albert, sur son cheval noir, traversait la chaussée devant la bouche des canons qui ripostaient au feu ennemi. Il s'arrêta à la hauteur de la section. Un sergent du train se présenta à lui, tout glorieux, amenant deux prisonniers. Au même moment un boulet emporta la tête du sous-officier. Charles-Albert, sans rien perdre de son calme, donna l'ordre d'enlever le malheureux et, poussant son cheval, se porta sur la ligne du tir ennemi...

Ma présence sur les lieux, à quelques pas du roi Charles-Albert, me permet d'affirmer que le récit du duc de Dino est le plus exact.

Digitized by Google

soldats de l'armée sarde ; le reproduire n'est-ce pas rendre à la Savoie ce qui lui appartient, et quel trésor plus précieux pour un pays que les traits de valeur de ses fils ?

« Après avoir fourni plusieurs charges brillantes à la tête du brave escadron qu'il commandait, dit M. de Saint-Jorioz[1], de Vars, saisi d'une noble ardeur, voyant que l'escadron du même régiment, qui se disposait à donner, n'était commandé que par un sous-lieutenant, s'offrit pour se mettre à sa tête. L'excitant de la voix et du geste, il l'entraîna dans une charge à fond. Il tomba frappé de deux balles dont l'une lui brisa l'os de la cuisse, tandis qu'une troisième atteignait son cheval et l'étendait sur le sol. L'escadron se retira en bon ordre, mais sa situation critique ne lui permit pas d'emporter son capitaine hors de la mêlée. De Vars resta prisonnnier des Autrichiens et fut transporté le soir même à l'hôpital de Novare. Son père et l'une de ses sœurs accoururent au chevet du blessé. Le 23 avril suivant, après un mois de souffrances, il expirait dans leurs bras de la mort du guerrier et du chrétien. Il fut pleuré de ses parents, de ses amis, de ses soldats et, en particulier, de celui qui écrit ces lignes et qui perdait en lui un chef vénéré, un ami rare, que dis-je ! un frère tendrement aimé. »

On raconte que, pendant sa maladie. un visiteur imprudent lui ayant appris que la citadelle d'Alexandrie était occupée par les Autrichiens, le malade en ressentit une impression profonde et douloureuse qui aggrava son mal.

A la suite de la journée de Novare, la médaille à la valeur militaire vint, pour la seconde fois, récompenser de Vars, mais elle ne devait figurer que sur son cercueil.

Le 23 mai, un service funèbre fut célébré en grande

[1] Voir aux *Documents* le texte italien.

Digitized by Google

pompe dans la cathédrale de Vigevano, en présence de l'évêque qui voulut s'associer au deuil public. Son éloge funèbre, comme l'autorise l'usage en Italie, fut prononcé en chaire par M. l'avocat Boldrini, un des notables de la ville [1].

Vous me permettrez, messieurs, d'en citer quelques passages :

« Modèle de sagesse virile, chéri de ses compagnons « d'armes, d'une éducation distinguée, d'un caractère « généreux, d'une franchise à toute épreuve, d'une loyauté « chevaleresque, de Vars était attentif à ne froisser ni les « intérêts ni les sentiments des autres.

« Il vint tenir garnison à trois reprises dans notre ville « et chaque fois nous étions heureux de revoir l'ami excel- « lent, le vaillant soldat. Il était entouré du respect et de « l'affection de tous. Abordable à chacun, il s'entretenait, « avec les citoyens, des affaires publiques. Il était affable « et bon envers les pauvres.

« D'où venait cet attrait qui forçait, pour ainsi dire, « l'affection générale ? Je n'hésite pas à répondre : de la « noblesse de son âme.

« Il avait conquis l'estime de ses frères d'armes qui, « voyant en lui l'homme droit par excellence, avaient « recours à ses conseils ; ses supérieurs, eux-mêmes, « subissaient cette influence et le traitaient avec une consi- « dération particulière.

« Il était l'idole du soldat, non qu'il recherchât une « sorte de popularité, mais parce qu'il en était le défenseur « et le père. Il éprouvait un vrai chagrin quand il lui fallait « revenir de la bonne opinion qu'il avait d'un autre.

« De Vars avait la religion du drapeau. L'heure venue

[1] Voir aux *Documents* les extraits du texte italien.

Digitized by Google

« pour la nation des grands devoirs, il se conduisit en « brave. Il entrevoyait alors une carrière glorieuse et de « nouveaux combats.

« Dans les graves conjonctures où le pays fut appelé à « élire, pour la première fois, ses représentants au Parle- « ment, le collège électoral de Vigevano examina mûre- « ment quel était l'homme sur lequel il pouvait porter son « choix. Il donna sans hésiter sa confiance à l'ami, à « l'homme d'honneur animé de sentiments patriotiques. « De Vars, l'illustre Savoyard, le vaillant soldat, le cham- « pion franc et loyal de la cause nationale, fut appelé, à la « presque unanimité des voix, à représenter Vigevano.

« Il reçut ce mandat avec la plus grande modestie, « répondit que les citoyens de Vigevano avaient tous les « droits à ses services et ajouta : « Je m'y emploierai tout « entier. »

. . . . . .

Le jour de la cérémonie funèbre, on lisait, autour du catafalque, des inscriptions qui exprimaient la douleur publique dans la langue poétique et profonde à la fois des Saintes Écritures, tout en rappelant les circonstances dans lesquelles se trouvait le pays :

Melius est mori in bello quam videre mala gentis nostræ.

« Il vaut mieux périr dans la guerre que de voir les malheurs de notre nation. »

Memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

« Il a laissé sa mémoire comme un exemple de vertu et de courage. »

Digitized by Google

Princeps et clarissimus et magnus es in hac civitate et amatus fratribus.

« Tu es illustre et élevé en dignité dans cette cité et tu es cher à tes frères. »

Enfin, sous le porche de la cathédrale, on lisait :

A L'AME DE FERDINAND DE REGARD DE VARS, SAVOYARD,
Capitaine au Régiment d'Aoste-Cavalerie,
Qui, déjà décoré de la Médaille à la Valeur Militaire
pour le courage dont il donna des preuves en Lombardie,
se montra des derniers et des plus opiniâtres
au combat dans la journée de Novare,
Mort le 23 avril 1849 (des suites de ses blessures)
Les électeurs du Collège de Vigevano
qui l'avaient élu député au Parlement national,
et les autres citoyens se rappelant la grande affection
qu'il portait à leur cité, offrent à Dieu leurs prières
pour le repos de son âme.
Le 30me jour anniversaire de cette perte douloureuse.

VI

La guerre est une grande chose au point de vue moral, puisqu'elle repose sur le sacrifice de la vie et qu'elle maintient chez les nations l'abnégation et le patriotisme; mais elle a pour compagne inséparable la douleur.

Elle cause de grands déchirements et des blessures profondes aux affections privées. Il en fut ainsi pour de Vars, tendrement aimé des siens. Tout tristes qu'ils sont, nous n'écarterons pas les détails qui se rapportent à ses derniers moments. Ils nous touchent par leur côté humain comme le tableau vrai de la vie qui met en présence, d'un côté les

Digitized by Google

souffrances physiques et les regrets, de l'autre la grandeur morale et les suprêmes espérances.

La comtesse de Sonnaz, née Anna de Vars, habitait le Piémont. Elle était accourue au chevet de son frère blessé, où la rejoignit bientôt le comte de Vars, leur père, venu de la Savoie. Voici quelques passages de la lettre par laquelle elle rend compte à sa mère des derniers moments du vaillant officier.

Novare, 2 juin 1849.

Ma chère mère,

Vous avez sans doute demandé à mon père bien des détails sur la fin de mon pauvre frère. Il vous aura dit que, jusqu'au 11 au matin, nous avons joui de la plus grande sécurité. Lorsque mon père vit l'hémorragie, il demanda au docteur s'il y avait du danger; celui-ci répondit que non, mais qu'il serait obligé de placer un appareil à la jambe blessée. Pendant la nuit, je mouillais souvent la blessure avec un linge imbibé d'eau blanche, et le matin l'hémorragie avait cessé. C'était le jeudi 12; le lendemain vendredi, le docteur, que je questionnais avec instance, car j'étais fort inquiète, me déclara qu'il n'y avait pour ainsi dire aucun espoir de le sauver. C'est alors que j'écrivis de suite à mon beau-frère Jncisa et que j'envoyai ma lettre à l'insu de mon père qui me disait : « Il faut attendre, je ne le trouve pas si mal, pourquoi inquiéter ta mère qui voudra partir et que le voyage tuera? »

Je savais qu'il ne m'appartenait pas de cacher la vérité et je priais M. Orero, notre hôte[1], qui pensait comme moi, de mettre ma lettre à la poste.

Après la visite des chirurgiens, le soir à neuf heures,

[1] De Vars, blessé, avait été transporté de l'Hôpital dans cette famille amie, où il fut l'objet des soins les plus dévoués et les plus affectueux.

Digitized by Google

ils m'avertirent qu'il fallait profiter de ce que mon pauvre frère avait encore sa tête pour lui parler de recevoir les sacrements, et que le lendemain nous ne serions plus à temps! Hélas, je m'acquittai de cette démarche si douloureuse et si délicate. Il la reçut avec le plus grand calme : « Tu peux me parler franchement, Anna, est-ce simplement une précaution ou est-ce absolument nécessaire? » Je lui répondis que nous nous trouvions au temps de Pâques et que tous ses camarades avaient donné ce bon exemple. « Eh bien! je le ferai volontiers aussi. » Puis il ajouta ce qu'il désirait dans le prêtre qui devait être appelé. Le bon curé, après avoir reçu sa confession, voulait lui administrer le saint viatique, mais Ferdinand lui dit : « S'il est possible, je voudrais différer jusqu'à demain pour mieux me préparer. » Ne jugeant pas son état grave, le prêtre céda à son désir et attendit.

Quand je retournai dans sa chambre, je le trouvai très fatigué ; il voulut me parler, mais je le priai de ne rien dire pour le moment, il avait la fièvre trop forte. Peu d'instants après, je vis que le cerveau s'embarrassait, il commença à délirer et la nuit fut terrible. Depuis lors il n'a plus recouvré sa connaissance, il ne se doutait pas de ce qui se passait autour de lui. Je ne saurais jamais exprimer ce qu'il y a de douleurs, d'angoisses déchirantes à n'être plus reconnue par quelqu'un qu'on a aimé de toutes ses forces et que l'on voudrait soulager à tout prix.

Vous, ma pauvre mère, vous auriez succombé à un pareil spectacle ; je me le suis dit mille fois auprès du lit de votre fils bien-aimé. Dieu, dans sa miséricorde pour les enfants qu'il vous laisse, n'a pas permis que vous fussiez en état de venir à Novare. Il n'a pas voulu nous exaucer, mais nos prières n'ont pas été perdues pour notre pauvre frère ; il l'a appelé, sans lui imposer

Digitized by Google

le sacrifice de sa vie, ce qui aurait été bien douloureux pour lui qui vous aimait beaucoup, ma pauvre mère, pour lui, si attaché à tous les siens.

Pendant sa maladie, j'ai été témoin de l'intérêt, de l'estime, de l'amour que l'on avait pour lui. — C'était de Vigevano, de Verceil, de Mortara, qu'on venait prendre de ses nouvelles, et, lorsqu'elles étaient alarmantes, c'est en versant des larmes qu'on les recevait ; jamais personne ne s'est attiré autant de sympathies que ce pauvre Ferdinand et jamais mémoire n'a été si universellement louée et bénie ; c'est partout, dans toutes les classes, dans tous les partis, dans tous les journaux, une unanimité d'admiration pour ses nobles qualités. Ses soldats l'ont pleuré comme un père, il était si bon pour eux, il leur faisait tant de bien ; ses camarades ont fait célébrer un office funèbre à Stupinis ; beaucoup d'officiers des divers régiments de cavalerie y ont été.

A Turin, on a dit une messe à l'église de la *Madre di Dio* pour toutes les victimes de la guerre. Le roi, la cour, tout ce qu'il y avait de troupes dans la ville y était. Une oraison funèbre a été prononcée, trois des officiers les plus regrettés y étaient nommés, Ferdinand en était.

Hélas ! on ne peut pas dire que ces regrets universels soient une consolation à notre malheur, mais le cœur ressent une satisfaction en voyant rendre de si justes hommages à celui que nous pleurons.

Il n'y a, ma chère maman, que la persuasion que vous le retrouverez dans une vie plus heureuse, où Dieu le récompense déjà, qui puisse vous apporter un peu de calme, et, pour vous aider à supporter celle-ci, vous avez la tendresse de vos filles, dont tous les soins tendront à adoucir l'immense douleur dont vous êtes accablée.

Digitized by Google

La sœur tendre et courageuse qui a écrit cette lettre à sa mère, douloureusement éprouvée, était digne d'un tel frère par l'élévation du cœur.

Beaucoup, j'en suis convaincu, partageront le sentiment à la fois ému et respectueux avec lequel j'ai transcrit ces lignes.

Je n'y ajouterai rien.

Parmi les rares survivants des campagnes de 1848 et de 1849, ceux qui me liront donneront un souvenir à Ferdinand de Vars, leur vaillant frère d'armes, et, dans la génération plus jeune, quelques-uns retiendront son nom. Pour moi, je remercie l'Académie de m'avoir fourni l'occasion d'acquitter, bien que tardivement, en mon nom et au nom de notre pays de Savoie, une dette qui me tenait au cœur.

Chambéry, 15 avril 1892.

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS

I

Notice généalogique sur la famille de Regard.

Ferdinand de Vars appartenait à la famille de Regard, qui vint de la Romagne s'établir à Clermont en Genevois, au commencement du xv^e^ siècle. D'après une tradition restée en honneur dans la famille, saint Benoît, fondateur de l'ordre du Mont-Cassin, aurait appartenu par sa mère à la famille de Regard.

De Vars fut le dernier de la branche aînée, qui avait elle-même formée les branches secondaires des Regard de Disonche, de Ballon, de Fétern, marquis de Lucinge, de Chanay et de Villeneuve.

La famille de Regard s'est alliée à un grand nombre

Digitized by Google

de très anciennes familles, telles que les Compey de Fétern, les Lucinge de Sallanches, les Conzié, les Clermont-Mont-Saint-Jean, les Bernex. Elle a donné des gentilshommes distingués, tels qu'Alexandre-Gaspard, seigneur de Morgenex, conseiller et grand-voyer de Son Altesse Royale en Savoie, et Jean-Baptiste, son fils, écuyer de Madame Royale Christine de France.

Citons encore, parmi les membres de cette famille, Gallois de Regard, évêque de Bagnera, commandataire perpétuel de l'abbaye d'Entremont, des prieurés de Saint-Victor et de Saint-Jean hors des murs de Genève et du prieuré de Lovagny, chanoine de Genève et de Saint-Pierre de Rome, camérier d'honneur du pape Paul IV. Il fut un canoniste profond et un diplomate apprécié de son Souverain. Retiré, sur ses vieux jours, dans le vaste château de Clermont qu'il avait en partie reconstruit, il eut l'honneur de conférer à saint François de Sales les ordres mineurs. Il mourut le 4 septembre 1582.

II

Extraits de la Notice sur de Vars
insérée dans l'ouvrage « Le Storie della Caserma »
(Les Récits de la Caserne) du comte de Saint-Jorioz [1].
— Torino, 1851 —

CCLVI.

Alla battaglia di Novara..... i pochi squadroni che poterono combattere spiegarono un mirabil valore....;

[1] Le comte de Saint-Jorioz, auteur de la Notice, était lieutenant à l'escadron commandé par le capitaine de Vars pendant les campagnes de 1848 et 1849. — Retraité comme officier supérieur, il habite Turin et conserve pieusement le souvenir du chef qui, m'écrit-il, *était pour lui comme un père.*

Digitized by Google

il capitano Ferdinando de Vars del Reggto Aosta Cavalleria uomo di alti sensi, di cuor magnanimo e di un valore straordinario, vi toccava una ferita mortale.

Figlio della sventura e delle memorie di proscrizione nasceva Ferdinando de Vars.....

.....

Entrò giovanissimo nelle milizie, e forte come era e complesso nelle membra, agile e destro, divenne eccellente nell' arte di cavalcare e nelle varie esercitazioni speciali dell' arma di cavalleria; nè solo intese a meritare la stima profonda dei suoi superiori e l'ossequio spontaneo dei sotto-posti, ma l'amore e la benevolenza dei cittadini.

.....

Fece la prima campagna con molta distinzione al comando del 3° squadrone di Aosta Cavalleria, e fu meritamente decorato della medaglia d'argento al valor militare dopo la seconda battaglia di Goito 30 maggio 1848.

Nel 1849 va ad abbracciare i cadenti genitori e la futura sposa e le sue quattro amatissime sorelle, e quando questi il consigliarono di abbandonare il servizio militare, rispose sdegnoso e fiero: È mestieri ritornare al campo, a guerra finita lascierò la divisa del soldato.....

Nella battaglia di Novara, dopo aver fornito varie brillantissime cariche alla testa del bravo suo 3° squadrone, e non sazio ancora di gloria e di pericoli, preso direi quasi da un santo e nobile furore di coraggio, e vedendo il 5° squadrone di Aosta Cavalleria che si disponeva alla carica comandato da un sottotenente, per difetto d'altri uffiziali, si pose arditamente alla sua testa, ed animandoli col gesto e colle parole, li trascinò ad una violentissima carica, nella quale cadde trafitto da due palle, una delle quali gli franse l'osso della coscia,

Digitized by Google

ed una terza stramazzava ad un tempo il suo cavallo. Il 5° squadrone si ritirò in buon ordine perchè il luogo era critico e pericoloso nè potè, malgrado il suo desiderio, trascinare con se il ferito capitano. De Vars cadde prigioniero e poco dopo, portato allo spedale di Novara, colà volarono da oltre le Alpi il suo addoloratissimo padre ed una fra le meste sorelle, e dopo alquanti giorni, da cristiano, ma fervente guerriero dell' Italia piissimamente fra le loro braccia spirava.

Lo piansero i suoi cari, gli amici, i soldati, l'autore di questo libro in particolare lo pianse amaramente, perchè in de Vars perdette un raro amico, un tenero compagno, un venerato capitano, un fratello amorosissimo. L'Academia di Vigevano ne lamentava in solenne adunanza (addi 7 maggio 1849) la perdita con pietose parole. Quindi i suoi elettori gli facevano onoratissime esequie nella loro chiesa cattedrale il dì 23 dicendone i funerali elogi l'avvocato Boldrini e ponendone belle iscrizioni sul feretro.

III

Extraits de l'oraison funèbre de Ferdinand de Vars prononcée le 23 mai 1849 dans la cathédrale de Vigevano.

Ferdinando de Vars...! Ahi! m'è sfuggito dal labbro, o Signori, quel caro nome che tanto dolorosamente è scolpito nei cuori vostri... Ferdinando de Vars le sacre vôlte ripetono il nome del prode Savojardo che salito ad immortale gloria già prega per noi tutti...!

.....

O ben io m'inganno, perchè in voi è vivo, è forte il desiderio di quì sentir ripetere, quì tra le sacre tremole

Digitized by Google

tede, nel maggior tempio, udir risuonare le belle virtù di lui che fu l'amore di tutti...!

.....

Tolti e confiscati i beni della nobile e cospicua famiglia *de Vars* a profitto della francese repubblica, il padre di Ferdinando era a sedici anni : di là il primo assalto : lo sbigottito giovane fu visto abbandonare le avite castella, povero rifuggirsi in Chambery, quindi passare in Francia ove conseguito il grado di capitano de' Corazzieri segnalossi in valore, ed in vari fatti d'arme riportò ferite diverse — Restaurasi il trono di Savoja, ed ecco il generoso padre di Ferdinando richiamatosi degli aviti poderi, e riavutili, si sposa a nobile donzella lionese, essa pure cresciuta tra gli orrendi disastri di quei luttuosi tempi, e temprata a forti emozioni d'animo.....

.....

Il padre, ed uno zio dell' infelice madre di Ferdinando nostro furono strascinati vittima sul palco del terrorismo ! giovanetta ell' era, scene d'orrore in Lione a mano salva commettevansi, vivea colla sola madre, conveniva fuggire..... qual colpo orribile per una madre, per una sorella ! tremenda notte...! Era d'uopo guadagnar le frontiere della Svizzera, unico asilo inallora sicuro : infelicissima vita colà condusse la madre di *de Vars*.

Riebbe alfine essa pure li suoi beni, potè ritornare ai patrii fuocolari. Fu dopo tale ritorno che ebbero luogo le nozze tra i genitori dello sventurato *Ferdinando de Vars...!*

Or vedete, Signori, da quali infausti precedenti di sventura inaugurata non fosse quell' anima di *de Vars* valoroso guerriero ! Cresciuto tra le cure de' cadenti genitori che l'amano come carissima pupilla degli occhi, d'alti sensi nodrito, il ben nato giovanetto inconsiderato non fu giammai, sulle sventure degli avi suoi fu bensì

Digitized by Google

mestamente riflessivo, osservabile esempio come solo coll' esperienza delle lagrime, non delle blandizie, l'uomo sappia d'essere l'esule figlio d'Eva!

Datosi al nobile mestiero delle armi, comecchè delle membra forte e complesso, modello insieme di saggezza e maschia temperanza, ben presto egli fu l'amore de' suoi commilitoni. Guardingo nel recar danno o dispiacere a chiunque, franco e squisito cavaliero, generoso, educatissimo, leale, ecco che il capitano *de Vars* possiede l'amore benanco dei Vigevanaschi; Egli tre guarnigioni quì tenne a riprese. Al suo arrivo tra noi riconoscemmo sempre l'amico nostro, l'ottimo, il probo soldato. Vedetelo infatti con ogni cittadino conversare e delle cose nostre con tutte cure instruisi; egli nel povero s'imbatte e lo trattiene con amore; tavolta gli fu utile in alti servigi. Ognuno lo rispetta, lo ama, lo segue collo sguardo, e fissa fidente il di lui volto severo sì, ma dolce nello stesso tempo, guerriero, ma compiacente ed affettuoso. Or d' onde tanta attraenza con che tutti quasi obbligava ad amarlo...? io non esito il dirlo, era la bell' anima che pura e schietta come fu posta da Iddio nel seno di lui, venivagli innanzi sul labbro, sulla fronte, su tutta la persona che di rispetto insieme ti chiedeva.....

A tanta generosità di modi, a tali virtù cittadine, altri begli ornamenti riuniva l'illustre defunto. Non italiano bene parlava la lingua dell' Arno, ed erudito era nelle storie, nelle scienze esatta e nelle politiche, e fin anco nelle teologiche, intorno alle quali cose tutte, non a guisa d' uomo sfrenato od incauto, ma prudente, saputo, ed a labbia compresse modestamente discorreva, e tale con una grazia che innamorava l'udirlo, e le cose bene comparando, giusto ed assennato nel dire il suo, l'altrui sentimento dignitosamente comportava.....

Egli l'amore insieme era del soldato, non come una

Digitized by Google

cosa da lui considerato, ma suo padre e difensore facevasi, perchè il soldato è buono, diceva; nò, non può darsi che un soldato sia infame (uditelo o Grandi d' arme...?) e tanta fede aveva in tali principii che alto dolore riescivagli lorchè costretto era ricredersi sull' altrui condotta.....

Venne l'impegno d'onore per la Nazione! Il Re, la Nazione intimata aveano la guerra che gli Itali affrettavano: varcato è il Ticino, era la prima volta. Gli allôri cinsero più d'una fiata il caro vessillo sventolato sui campi lombardi!! *De Vars* aveva per religione nel cuore la guerra intimata dal suo Re: un' argentea medaglia di cui fu insignito pel dimostrato valore gli prefiniva una gloriosa strada, arra fatale! a novello cimento, l'ultimo per lui!

Volge quasi un anno — Fervea la Nazione ansiosa d' una riscossa che il magnanimo Re Carlo Alberto pure ardentemente desiderava a compimento dell' alta impresa! Chiamati i popoli a nuova spedizione nel nazionale convegno dei loro rappresentanti, conscio del bisogno dei tempi, maturava questo Collegio elettorale con senno pacato su chi potesse riposare il voto suo, nè guari tardava dal porre confidenza sull' amico, sull' uomo d' onore, e di sensi schiettamente italiani. *De Vars* Savojardo illustre, *de Vars* prode soldato, *de Vars* franco e leale propugnatore della sventurata causa italiana è quello che quasi all' unanimità assorbe i voti degli elettori di questo Collegio; sì, con soddisfazione generale *de Vars* è nostro rappresentante.

....

Squilla la tromba a nuovo appello di guerra, armi, ed armati scendono dal Piemonte, Carlo Alberto la seconda volta è fatto Re guerriero, ha intorno a se numerosa falange, la guida, la conduce al fatale Ticino...! *De Vars* al novello grido della guerra del suo Re la

Digitized by Google

seconda volta svincolandosi dagli amplessi de' cadenti genitori, e dalle calde preghiere di quattro amate sorelle, vola all' armata, e corre sui campi dell' onore! Presso Novara, che dovea quindi essergli ospite affettuosissima, e deplorata tomba, il prode capitano sul finire della fatal giornata del 23 marzo ultimo, in sull' imbrunire del dì, una palla d'uno *stuzzen,* veniva a colpirlo, per cui cadette mentre volontariamente faceva eseguire una carica...!

Trasportato nella città di Novara, tra le cure le più squisite, l' illustre eroe d'anni 39 morì...! *De Vars* rese lo spirito generoso al Signore tra le braccia dei cari congiunti che in un cogl' altri ancor dimandano al grande Iddio la forza onde poter sopportare con rassegnazione tanta loro perdita!

.....

Ferdinando de Regard de Vars! Tu amasti Vigevano come fosse tua patria! colle lagrime agli occhi noi portiamo scolpita in cuore la tua cara imagine, e qui nel maggiore tempio con a capo l' Antistite nostro veneratissimo, rendiam voti al Signore che nel seno t' accolga, perchè versasti in guerra il sangue tuo anzi che vedere i mali di questa patria!

Stefano Boldrini.

IV

État des services de Ferdinand de Vars.

Conte Giuseppe Maria Ferdinando Augusto Giacomo de Regard de Vars, figlio del conte Giano e di D.ª Maria Vittoria Brossier contessa de la Rouillère, nato li 11 8bre 1808 in Lione (Francia), capitano nel Reggimento Aosta Cavalleria con R.ª Commissione delli 20 7bre 1845, già tenente in 1.° nel Reggimento Savoja Cavalleria:

Digitized by Google

Cadetto nel Reggto Savoja Cavalleria.		1° giugno 1825.
Sottotenente sovra numo..	in detto....	7 luglio 1829.
Sottotenente effettivo.....	in detto....	19 febbrajo 1831.
Luogotenente in 2o.....	in detto....	17 febbrajo 1834.
Luogotenente in 1o.....	in detto....	28 aprile 1840.
Capitano nel Reggto Aosta Cavalleria.		20 settembre 1845.
Capitano di 1a classe.....	in detto....	4 ottobre 1848.

Ita fatto la campagna di guerra del 1848 per l'indipendenza d' Italia.

Morto a Novara li 23 aprile 1849 per ferita alla coscia destra riportata il giorno 23 marzo alla battaglia di Novara.

Decorato della medaglia in argento al valore militare per essersi distinto nel fatto d' armi di Goito li 30 maggio 1848.

Decorato della medaglia in argento al valore militare per essersi distinto nel fatto d' armi del 23 marzo 1849 sotto Novara.

Ita fatto la campagna di guerra contro gli Austriaci.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DROIT DE LITRE

DEVANT LE SÉNAT DE SAVOIE

EN 1782

Par Cl. BLANCHARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

JURISPRUDENCE FÉODALE

LE DROIT DE LITRE[1]

DEVANT LE SÉNAT DE SAVOIE

en 1782.

MESSIEURS[2],

En 1865, un de nos honorables confrères, M. le chanoine Trepier[3], nous communiquait, sous la dénomination de *Bribes archéologiques*, le résultat de diverses découvertes ou observations faites dans ses érudites promenades à tra-

[1] *Litre,* venant de *litra,* contraction du mot de basse latinité *litura,* bordure, bande, qui a donné naissance aux expressions *listre* ou *litre,* adoptées en France pour désigner ces bandes noires que l'on peignait sur les murs des églises en forme de guirlandes ou de tentures au dedans et au dehors, à l'occasion du décès des seigneurs féodaux qui ont droit de châtellenie ou de patronage, et sur ces bandes on figurait par intervalles leurs armoiries et insignes.

De là vient aussi *lictra* et le vieux français *liere :* « Henri le « Roux fut ensepulture en leglise de Courron en laquelle le « suppliant fist faire liere et peindre ses armes allentour dicelle « comme il est coustume de faire en tel cas. » (*Anno* 1466.)

Mais ne pas confondre litra et ses dérivés avec *lista,* venant de l'anglo-saxon *List* et *Listen,* lisière, liséré, orle, margelle. — On lit dans la chronique mss de Bertrand Duguesclin : « ... et « boutent radement sur les escus listez. » (DUCANGE, *Gloss. med. et inf. latinitatis.)*

[2] Cette étude a été lue à l'Académie de Savoie en février 1892.

[3] Décédé le 9 mars 1892.

Digitized by Google

vers nos campagnes, spécialement autour des églises et chapelles les plus vénérables par leur antiquité. Il nous décrivait notamment les litres funèbres, visibles encore çà et là sur les murs extérieurs de quelques vieilles absides où, ni le marteau démolisseur de 1793, ni la truelle restauratrice de notre siècle, n'avaient passé, et la litre entourant l'ancienne église prieurale de Saint-Innocent faisait le principal intérêt de cette communication [1].

Le souvenir du compte-rendu de cette séance, — car je n'avais pas alors l'honneur de faire partie de l'Académie, — a été ravivé en rencontrant, au milieu de solutions juridiques d'une utilité plus pratique et plus actuelle, une réclamation adressée au Sénat de Savoie, en 1782, par le marquis de Piolens, seigneur de Montbel, dans le but de

[1] Cette litre, détruite par les travaux d'agrandissement de l'église, opérés en 1869, était ornée des armoiries de la famille de Mouxy, qui portait et porte encore : écartelé, au 1 et 4 échiqueté d'or et d'azur et au 2 et 3 de gueule au sautoir d'or.

L'église dédiée à saint Innocent, martyr de la légion Thébaine, fut donnée vers 1084 au monastère de Saint-Chaffre, en Velay, par Gauthier de Montfalcon. Mais le droit de patronage resta à cette famille — dont le blason était échiqueté d'or et d'azur de 1 traits — jusqu'à ce que le fief de Montfalcon, situé sur la commune de la Biolle et auquel était rattaché le prieuré de Saint-Innocent, eut cessé de lui appartenir.

En 1566, le duc de Savoie vend ce fief à Louis Oddinet, baron de Montfort, qui eut pour héritier Georges de Mouxy, comte de Montréal, ambassadeur auprès du roi de France, premier conseiller d'Etat de Charles-Emmanuel Ier, etc., etc. Mort le 2 mars 1595, à Chambéry, dont il commandait le Château, il fut enseveli dans l'église de la Biolle.

Les armoiries que j'ai relevées en 1863 sur la litre de l'église de Saint-Innocent datent vraisemblablement de cette époque, car de l'union de Georges de Mouxy et de Louise de Seyssel, héritière de la puissante maison de Seyssel de la Chambre, naquit une seule fille, Julienne-Gasparde, mariée en 1608 à Louis de Seyssel, marquis d'Aix, à qui elle apporta, avec son immense fortune, la terre de Montfalcon et ce fief ne rentra plus dans la famille de Mouxy.

Digitized by Google

faire défendre aux habitants de cette localité de s'opposer à ce qu'une litre « un littre, » destinée à rappeler la mémoire de la marquise de Piolens, récemment décédée, fût apposée sur les murs de l'église paroissiale.

Cette requête transmise, suivant le règlement de la Compagnie souveraine, à l'avocat fiscal général, provoqua de la part d'un de ses substituts, « le sieur Salteur, » des conclusions très développées et dont l'intérêt, au point de vue du droit féodal, m'ont paru mériter de vous être signalées. Elles forment le fond de cette communication et en voici le résumé.

Messire Jean-Honoré, marquis de Piolens[1], comte et

[1] La famille de Piolens ou plus exactement de Piolenc, originaire du Comtat-Venaissin, joua un grand rôle dans la magistrature de la Provence pendant plusieurs siècles. Des ascendants de Jean-Honoré, je ne citerai que :

Thomas, procureur général dès 1535. Il fut au nombre des cent familles d'Aix qui, lors de l'invasion de Charles-Quint, en 1536, abandonnèrent tous leurs biens pour n'avoir pas à se soumettre au vainqueur.

Raymond, son fils, hérita de son office qu'il exerça pendant trente-un ans (1555-1586) ; puis il l'échangea contre celui de Président à mortier.

Honoré, petit-fils du précédent, après avoir siégé à la Chambre des Comptes, fut conseiller au Parlement en 1657.

Joseph-François, son fils, conseiller dès 1674, venait d'être nommé Président à mortier lorsqu'il mourut rapidement en 1688. De ses nombreux enfants, deux furent successivement grand-prieur de l'Ordre de Malte ; mais le plus illustre fut :

Honoré-Henri, qui devint un des grands magistrats du XVIII^e^ siècle. Né à Aix, le 2 janvier 1675, il fut appelé dans sa vingtième année aux fonctions d'avocat général au Parlement de Provence et remplit pendant 66 années consécutives les fonctions les plus élevées de la magistrature et de l'administration. Premier Président et Commandant pour le roi en Dauphiné, de 1740 à 1760, il continua à se signaler par ses hautes facultés et par son dévouement à ses concitoyens. Aussi sa mort, survenue le 13 mars 1760, fut un deuil universel dans la province. — On cite que dans une inondation de la ville de Grenoble, bien qu'âgé de 70 ans, il parcourut en bateau les rues de la ville, pendant trois jours et trois

Digitized by Google

seigneur du mandement de Montbel, perd son épouse, dame Marie-Josephte-Etienne de Cluny [1], le 2 avril 1782, « au château d'Epine. » Pour rendre hommage à la défunte, il ordonne d'entourer toutes les églises de sa juridiction d'une litre, soit ceinture funèbre. Quelques habitants de Saint-Alban de Montbel y firent opposition et

nuits, pour opérer lui-même le sauvetage des habitants, et que dans les fréquents incendies de l'époque, il se jetait au milieu des flammes pour diriger les mesures propres à arrêter le fléau.

Son fils, Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre, président à mortier au Parlement du Dauphiné, fut le premier qui vint en Savoie. Il avait épousé à Lyon, en 1741, Jeanne Deschamps de Chaumont, héritière du comté de Montbel, petite-fille de « noble Louis Deschamps, baron de Juifs et seigneur de Rochefort, » nommé, avec dispense d'âge, chevalier d'honneur au Sénat de Savoie, par la régente Jeanne-Baptiste, le 19 mars 1677. De ce mariage naquit entre autres enfants :

Jean-Honoré, à qui sa mère fit donation du comté de Montbel en 1778 par acte Pacoret, notaire à Chambéry. A la suite de cette acquisition, Jean-Honoré se fit naturaliser Savoyard. En 1792, au moment de la réunion de la Savoie à la France, il se trouvait à Turin. Inscrit sur la liste des émigrés, la plus grande partie de ses biens furent vendus au profit de la nation. Lors de la conquête du Piémont, il ne fut point inquiété, fut même pourvu d'un modeste emploi dans les bureaux de l'intendance, qui lui procura les ressources nécessaires pour sa subsistance. Il mourut dans la même ville le 14 avril 1800.

[1] Fille de Victor-François, comte de Cluny ou Clugny, représentant d'une ancienne famille qui a tenu une place importante en Bourgogne et en Flandre aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

Son arrière-grand-père, Antoine de Clugny, seigneur de Coulombiers, maistre de camp de cavalerie, gouverneur de Saint-Quentin, fut amateur des lettres et même collectionneur de belles reliures ; mais sa passion était celle de la guerre. Quand la paix régnait en France, il allait prendre du service en Piémont, en Hollande et jusque dans les possessions coloniales de cette dernière nation sur les rivages de la mer des Indes. Il a laissé dans son testament du 23 avril 1639 la longue énumération des campagnes auxquelles il prit part.

Du mariage de Victor-François avec sa cousine germaine Claude de Choiseul naquit le 21 mai 1753, à Darcey (Bourgogne), Marie-Josephte-Etienne, unie le 21 janvier 1776 au comte de Montbel, Jean-Honoré de Piolenc.

Digitized by Google

même « se jactèrent » d'user de violence contre quiconque voudrait faire placer ce signe de deuil. Le seigneur de Montbel s'adresse alors au Sénat par une requête où il expose :

« Qu'il est seigneur et haut justicier du mandement [1], « les titres d'inféodation dont il est nanti, passés en faveur « de ses auteurs, le prouvent, notamment celle passée en « faveur de l'illustre seigneur Louis Dechamps, marquis « de Chaumont, comte dudit Montbel, du 20 avril 1700. « Ce seul titre donne le droit de placer la littre sur les murs « des églises qui sont dans l'enceinte de sa juridiction. »

Et il supplie la Cour souveraine d'inhiber à tous habitants de Saint-Alban et notamment à Joseph Pionchon et à Antoine Frandin de s'opposer à l'apposition de cette ceinture funèbre sur les murs de l'église paroissiale, sous peine d'amende et subsidiairement de prison.

Appelé à donner son avis, le substitut Salteur conclut ainsi :

« La requête du seigneur suppliant présente une question intéressante à examiner : Un seigneur peut-il faire partager à sa femme tous les droits honorifiques dont il jouit comme possesseur d'un fief ? Si, au lieu de recourir aux autorités, on cherchait à résoudre cette question par le seul raisonnement, il paraît qu'on ne pourrait guère leur accorder ce droit. Un fief est un *office* confié à celui qui en est investi et dont il ne peut pas communiquer les droits

[1] Le mandement de Montbel, s'étendant sur la rive nord-ouest du lac d'Aiguebelette, comprenait deux châtellenies : la première, formée des paroisses d'Ayn, Nances et Montbel ; la deuxième, de celles de Novalaise, Marcieux et Rochefort. C'était le comté de Montbel et la seigneurie de Rochefort. Messire Nicolas Dechamps ou Deschamps avait nommé, en 1740, pour juge de ces deux judicatures spectable Joseph Favre, avocat. (BLANCHARD, *Les Juges seigneuriaux*, page 14.)

Digitized by Google

selon sa volonté. Il en possède, il est vrai, la propriété selon la nature particulière de nos fiefs, mais il ne peut en disposer qu'autant que sa disposition serait approuvée par celui à qui appartient le domaine souverain par une nouvelle investiture. Ainsi, ce n'est qu'autant que le souverain lui permettrait de partager ce droit avec une personne qui lui serait chère, que celle-ci pourrait en jouir légitimement, surtout lorsqu'il s'agit d'un droit qui, quoique purement honorifique, est plus particulièrement un dérivé de l'exercice de la juridiction, et c'est dans cette classe que l'on doit placer le pouvoir de ceindre de la litre les églises dépendantes du fief que l'on possède.

« Les recherches des feudistes ne nous laissent aucun doute à cet égard. Primitivement, ce droit n'a été accordé dans le XII[e] siècle qu'aux patrons et fondateurs, en reconnaissance des biens qu'ils avaient *consacrés à des usages pieux*, et si ce droit a été ensuite accordé aux hauts justiciers, ce n'était qu'en vertu de la juridiction entière qui leur était cédée par le prince et comme une reconnaissance de leur pouvoir de la part des ministres des autels qui ont voulu donner aux peuples des exemples de soumission et avouer publiquement leur dépendance par cette distinction qu'ils accordèrent aux seigneurs [1].

« Nous sommes toujours plus affermis dans ce sentiment, continue le représentant du ministère public, en réfléchissant qu'il n'y a que le haut justicier qui puisse jouir de ce droit et, quelque distinguée que soit la personne dont le cadavre est inhumé dans une église, cet honneur ne lui est point accordé, quand même elle possèderait la

[1] « Le seigneur Chastelain est fondé d'avoir la prééminence « devant ses vassaux es Eglises estant en et de sa chastellenie « comme d'avoir et retenir listres à ses armes et timbres au « dedans et au dehors desdites Eglises. » *(Coutume de Tour.)*

Digitized by Google

moyenne ou basse juridiction. Quelques particuliers ont bien obtenu de faire peindre leurs armoiries sur des bandes noires, mais ces bandes n'avaient point la forme des ceintures funèbres et elles ne pouvaient occuper que le mur placé vis-à-vis du tombeau [1].

« Ce qui prouve toujours plus que c'est un droit inhérent à la juridiction et non au simple honneur accordé aux seigneurs, c'est que ce droit ne peut point s'acquérir par prescription et qu'il est de maxime dans le royaume de France, — dont les fiefs dans plusieurs provinces sont régis par des coutumes semblables à celles qui s'observent dans ce duché, — que le seigneur bas-justicier ne pourrait pas prescrire ce droit en sa faveur, pas même par une possession immémoriale ; l'on voit donc qu'il pourrait paraître peu convenable de rendre une femme participante de ce droit, surtout dans ce duché où les femmes ne vivent pas en communauté de biens avec leurs maris. »

A cette thèse bien établie vient cependant s'opposer la coutume. Nous regrettons de n'avoir pu contrôler cette assertion du substitut Salteur qui nous paraît contredire quelque peu la première partie de ses conclusions et dont voici la suite :

« Cependant l'usage, qui est le guide le plus sûr lorsqu'on traite des matières féodales et un usage approuvé par un consentement tacite du souverain, a établi une coutume contraire. Nous voyons que les femmes jouissent avec leurs maris des droits honorifiques, quoique ceux-ci paraissent dériver de l'exercice de la juridiction. Elles partagent avec leurs maris les droits d'aller les premières à l'offrande, d'occuper les premières places aux processions dans plusieurs paroisses, d'être recommandées dans les prônes aux prières

[1] Arrêt du 12 août 1491. *(Biblioth. canon.)*

Digitized by Google

des fidèles nominalement, d'être enterrées dans le chœur et d'y avoir un banc ; ainsi il nous paraît qu'on ne peut pas leur refuser le droit de litre. »

L'on ne pourrait tirer un argument du refus de ce droit à l'usufruitier, à la douairière et au seigneur en gagiste, car les seuls propriétaires des fiefs sont admis à jouir des droits honorifiques, tellement que leurs héritiers n'ont pas le pouvoir de faire placer après leur mort la ceinture funèbre autour de l'église paroissiale du fief qu'ils ont possédé, s'ils n'ont point joui pendant leur vie des droits honorifiques. Mais il n'en est pas de même quand il s'agit de la femme d'un seigneur qui — selon nos usages — partage avec son mari les droits honorifiques.

En l'espèce, ces droits et par conséquent celui de litre sont incontestablement dus au requérant, puisque tous les seigneurs de Savoie sont en possession du droit de litre et qu'ils ne peuvent le perdre par le non-usage, les droits des fiefs étant imprescriptibles.

Le 12 juillet 1782, le Sénat, conformément à ces conclusions, accorda au marquis de Piolens les inhibitions requises, défendit, sous peine de dix écus d'amende, de s'opposer à l'apposition de la litre, commit le juge-mage de Savoie [1] pour procéder contre les contrevenants et ordonna que les requête, conclusions et décret seraient publiés par le châtelain du mandement de Montbel un jour de fête, au

[1] Noble Gaspard Didier, reçu juge-mage par arrêt du 5 novembre 1768.

Balthasard d'Alexandri Orengiani, seigneur Ducheney, était lieutenant juge-mage dès 1777. Suivant un usage admis à cette époque, il avait été « décoré du titre et grade de juge-mage, » par patentes du 31 août 1781 ; mais il ne fut nommé et *reçu* juge-mage effectif que par patentes du 27 novembre 1787 et succéda au sénateur honoraire Giraud Antoine, juge-mage, après le décès de Didier (4 février 1786 — ...1787).

Digitized by Google

lieu et à la manière accoutumés, « rière la paroisse de Saint-Alban de Montbel. » [1]

Force resta à la loi et aux injonctions du Sénat. Les litres furent peintes sur les murs extérieurs des églises du mandement, ainsi qu'on pouvait le constater encore en 1875 sur celle de Nances, démolie cette même année, et à Saint-Alban de Montbel, où furent retrouvées sous un épais badigeon les armoiries accolées des familles de Piolenc et de Clugny ; ces dernières écartelées avec celles de Choiseul. C'était un reste de la litre funéraire de 1782 [2].

Voici, pour terminer cette lecture, quel était le personnel du Sénat à cette époque. On rencontre dans cette Compagnie plusieurs noms qui ne peuvent nous laisser indifférents. L'un d'eux surtout rappelle une des gloires les plus incontestables quoique longtemps discutée de notre province, et son portrait orne la salle de nos séances.

Premier Président :

Comte SALTEUR Jacques.

Présidents :

1° MAISTRE François-Xavier.

2° DE BAVOZ Joseph.

[1] Extrait du 26e Registre des *Affaires courantes*.

[2] Piolenc porte : *de gueule aux 6 épis de blé d'or et à la bordure dentelée du même.*

Clugny : *d'azur aux deux clés d'or adossées, posées en pal, aux anneaux losangés, pommetés, entrelacés.*

Choiseul : *d'azur à la croix d'or, cantonnées de 18 billettes du même, 10 en chef et 8 en pointe.*

M. Paul Royer-Collard, avocat du barreau de Paris, a fait placer dans la nouvelle église de Nances une inscription à la mémoire de la marquise de Piolenc, née de Clugny, son arrière-grand'mère.

Nous le remercions ici des notes qu'il a bien voulu nous communiquer sur les familles de Piolens ou Piolenc et de Clugny.

Digitized by Google

Sénateurs :

1° Roze Modeste.
2° Tiollier Pierre-Louis.
3° Biord Pierre-Joseph.
4° Jacquier François-Joseph.
5° Marin Joseph.
6° De Baudry Gaspard.
7° De Savoiroux de Bracorand Jean-Joseph.
8° Foncet de Montailleur Pierre-Clément.
9° Favrat François.
10° Sauthier de Monthoux Joseph.
11° De Ville François-Hippolyte.
12° Berzetti-Buronzo Jean.
13° Bonjean Jean-Antoine.
14° Pallavicini de Priolo Ignace-Marie.

Avocat fiscal général :

De Serraval Jean-Baptiste.

Substituts :

Effectifs : 1° Dichat de Toisinge Charles.
2° Garbillon Charles-François.
3° Salteur Jean-Baptiste.
4° Maistre Joseph.
5° De La Palme Étienne.

Surnuméraires : 1° Rose Gaspard.
2° Rolf de Marigny.

Total général : 27.

La famille Salteur eut de nombreux représentants au Sénat de Savoie. Dès sa création, en fit partie Jacques Salteur, que nous désignerons par l'appellation de Jacques Ier, seigneur de Landaize et du château de Culoz

Digitized by Google

en Bugey, brillant élève de l'Université de Bologne, conseil et député de Chambéry, sa ville natale, aux Etats-Généraux de 1550. Il a laissé deux ouvrages de droit, imprimés le premier à Lyon en 1617, et le deuxième à Chambéry en 1637 [1].

Son fils aîné Jacques (JACQUES II), inscrit au barreau dès 1585, fut nommé sénateur le 3 mars 1608 ; et un autre de ses enfants, Charles-Prosper, juge-mage en 1599, reçut le titre de sénateur honoraire.

CHARLES-HENRI, fils de Jacques II, avocat de 1622 à 1626, puis juge-mage, entra au Sénat, en vertu de lettres-patentes du 26 février 1652, en qualité de sénateur.

PHILIBERT, fils du précédent, en faveur de qui le mandement de Samoëns fut érigé en marquisat par Victor-Amédée II, en 1698, fit partie du barreau de 1678 à 1686, où il est nommé maître auditeur à la Chambre des Comptes. Entré au Sénat, le 27 mars 1723, il mourut avec la robe rouge le 24 décembre 1741, le dernier jour de sa 82e année.

JACQUES III, avocat au Sénat dès 1719, débuta dans la magistrature par les fonctions de substitut avocat général des pauvres, le 8 mai 1730 [2]. Promu substitut effectif le 24 mars 1740 [3], sénateur le 16 mai 1740, il fut transféré à Aoste en qualité de « vi-bailli, pair et commandant du duché, » puis à Nice comme « Président chef des Sénat et

[1] Ce dernier le fut chez Dufour, après la mort de son auteur survenue le 3 septembre 1618, par les soins de son fils Charles-Prosper.

[2] Son père Ignace, cousin germain de Philibert, et de la branche des Salteur-Balland dont il est le deuxième anneau, resta fidèle au barreau jusqu'à sa mort. Il en fit partie de 1684 à 1722.

[3] L'infant dom Philippe le nomma membre de la délégation chargée de connaître les contestations relatives aux divers droits seigneuriaux dus à l'État, en remplacement du juge-mage Greyfié, décédé, par patentes du 13 mars 1743. Les délégués furent dès lors les sénateurs Viallet et François et le substitut Salteur.

Digitized by Google

Consulat de Nice, » et revint à Chambéry Premier Président du Sénat le 19 décembre 1764, siège qu'il occupa jusqu'en 1790. En récompense des cinquante années passées au service de son souverain, il fut honoré du titre de ministre d'Etat et reçut, en outre, une commanderie en Piémont. Trois ans après, il mourut sur le déclin de sa 92e année (4 février 1793).

Avec le premier président Jacques III, nous avons remarqué parmi les membres de la Compagnie souveraine, en 1782, un autre Salteur faisant partie du parquet. C'était le fils du chef du Sénat.

Salteur Jean-Baptiste ne fit point son stage au barreau, mais comme attaché au bureau de l'avocat général. Le 27 novembre 1773, il fut nommé substitut surnuméraire, et le 6 décembre 1774, substitut effectif. C'est dans l'exercice de ces dernières fonctions que nous l'avons trouvé à l'audience du 12 juillet 1782, où il donna les conclusions que nous avons analysées.

Le 6 mars 1785, il fut installé comme sénateur et siégea jusqu'à la suppression de la Compagnie, ou plutôt jusqu'à ce que la municipalité de Chambéry se fut mise en possession de la salle des audiences pour y établir le tribunal de district[1]. Le Sénat siégea le samedi 23 mars 1793,

[1] Burnier, *Histoire du Sénat*, prétend que cette prise de possession eut lieu après signification par huissier, de la part de la municipalité, qu'elle avait besoin du local qu'occupait le Sénat.

Le registre des séances contient une note en forme de procès-verbal signé par le substitut du secrétaire civil, certifiant que « les magistrats du Sénat ont déclaré ne plus entrer, attendu que « la municipalité de la commune de Chambéry a fixé la mise en « possession du district de cette ville à lundi prochain 25 de ce « mois à dix heures du matin dans le premier bureau du Sénat. »

J'observe, en passant, que le dernier jour d'audience du Sénat n'a pas été le vendredi 22, comme cela a été dit, mais le samedi 23 mars. Les préoccupations de cette dernière journée auraient

Digitized by Google

matin et soir, et ne se sépara qu'à huit heures. Le lundi 25, le tribunal nouveau fut installé dans le premier bureau du Sénat.

Le sénateur Jean-Baptiste Salteur mourut le 27 octobre 1812.

Le doyen des présidents de chambre, ou pour parler le langage de l'époque, le second président du Sénat était, comme nous l'avons vu, François-Xavier Maistre.

J'espérais pouvoir vous présenter une notice sur ce chef de l'illustre famille des comtes de Maistre de Savoie, dont les mérites personnels comme magistrat, comme président-chef du *Conseil de réforme* des études[1] et comme collaborateur des Royales Constitutions de 1770, auraient été bien plus remarqués, s'ils n'avaient été éclipsés par la gloire qui entoure deux de ses nombreux enfants. Mais les archives de Nice sont d'une exploration difficile, et je n'ai pu obtenir qu'une réponse négative à ma demande de renseignements. Je me bornerai à vous rappeler ce que les registres de notre Sénat nous attestent.

François-Xavier Maistre était substitut avocat fiscal à Nice, lorsque, par patentes du 22 janvier 1740, il fut appelé à siéger comme sénateur à Chambéry. Reçu dans ces nouvelles fonctions le 7 mars 1741, il les exerça jusqu'au 8 mars 1749, où il prit la direction du parquet. Quinze ans plus tard, le 3 décembre 1764, il fut installé

fait commettre une erreur de chiffre au greffier lui-même. De même, la liste des sénateurs présents ayant été publiée inexactement, je la donne telle qu'elle résulte du registre d'audience et avec l'orthographe alors adoptée :

Les citoiens Curial, régent, Jacquier, président; — sénateurs Bracorand-Savoiroux, Bonjean, Dichat, Salteur, Vignet, Aubriot La Palme, Roze, Vialet, Juge, Garin et substituts Tiollier et Bracorand.

[1] Il fut nommé à cette fonction au moment de sa création.

Digitized by Google

comme président de chambre et conserva ce siège jusqu'à sa mort, survenue le 16 juin 1789.

Nous lisons en effet dans le Registre du cérémonial :

« Le 17e janvier 1789 a été fourni par les Royales Fi-
« nances dix huit flambeaux et dix huit écussons pour
« la sépulture de messire François-Xavier comte Maistre,
« 2d président du Royal Sénat de Savoye, décédé le jour
« dhier sur les quatre heures et demi après midy, lesdits
« flambeaux pesant chacun trois livres. »

Des autres magistrats composant le Sénat en 1782, je n'indiquerai que la date de leurs diverses promotions.

De Bavoz Joseph *(noble)*, sénateur à Nice, est reçu sénateur à Chambéry le 20 septembre 1766; avocat fiscal général le 12 novembre 1768 ; *président* surnuméraire du Sénat le 2 avril 1776, et effectif le 12 février 1780.

Roze Modeste, avocat à Chambéry, est reçu substitut avocat des pauvres le 10 janvier 1741 ; avocat des pauvres le 10 mai 1749 ; *sénateur* le 5 décembre 1760.

Tiollier Pierre-Louis *(bourgeois de Chambéry)*, avocat à Chambéry, est reçu substitut avocat fiscal de la province de Savoie le 13 avril 1744 ; juge-mage de Tarentaise le 23 mai 1749, — de Faucigny le 5 avril 1756 ; substitut avocat fiscal général le 8 mai 1758 ; *sénateur* le 4 décembre 1764.

Biord Joseph, de Samoëns, avocat à Chambéry dès le 18 juin 1740, est reçu *sénateur* le 6 décembre 1764.

Jacquier François-Joseph, avocat fiscal général à Nice, est reçu *sénateur* de Savoie le 6 décembre 1768.

Marin Joseph, du Montcel, avocat à Chambéry dès le 8 août 1744, est reçu substitut de l'avocat fiscal général le 8 juillet 1766 ; *sénateur* le 8 février 1771.

Digitized by Google

De Baudry Gaspard, d'Artaz en Faucigny, avocat dès le 26 juin 1762, est reçu *sénateur* le 24 décembre 1772.

De Savoiroux Jean-Joseph (de Bracorand, seigneur de), avocat dès le 12 août 1762, substitut avocat fiscal général le 8 juillet 1766, est reçu *sénateur* le 23 décembre 1772.

Foncet de Montailleur Pierre-Clément (baron de la Tour et de Montailleur), avocat, est reçu substitut de l'avocat fiscal général le 22 août 1766 ; *sénateur* le 20 décembre 1773.

Favrat François, avocat ; reçu avocat fiscal général le 5 décembre 1768 ; *sénateur* le 2 décembre 1773.

Sauthier Joseph-François-Victor (baron de Monthoux), avocat dès le 24 juillet 1766, reçu *sénateur* le 12 janvier 1778.

Deville François-Hippolyte *(noble)*, substitut surnuméraire de l'avocat fiscal général, le 6 octobre 1768 ; effectif le 11 février 1711, est reçu *sénateur* le 14 mars 1780.

Berzetti-Buronzo Jean (comte, commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare), reçu *sénateur* le 16 mai 1780.

Bonjean Jean-Antoine, avocat à Chambéry dès le 4 juin 1760, reçu substitut de l'avocat des pauvres le 2 décembre 1766, de l'avocat général le 20 décembre 1773 ; *sénateur* le 31 janvier 1780.

Pallavicini Ignace-Marie (marquis de Priolo), reçu *sénateur* le 27 novembre 1780.

Serraval Jean-Baptiste (messire Pocquetin, comte de), reçu *sénateur* le 9 décembre 1768 et *avocat fiscal général* le 1er décembre 1778.

Dichat de Toisinge Charles *(noble)*, de Chambéry, avocat dès le 7 août 1760 ; reçu avocat fiscal de Savoie le 27

Digitized by Google

janvier 1764 ; *substitut de l'avocat fiscal général* le 21 décembre 1773.

GARBILLON Charles-François, *substitut* surnuméraire de l'avocat fiscal général, le 31 janvier 1774 ; *effectif* le 1er décembre 1775.

MAISTRE Joseph *(noble)*, attaché au bureau de l'avocat fiscal genéral, fut reçu *substitut* surnuméraire le 5 janvier 1773, et *effectif* le 14 février 1780.

AUBRIOT DE LA PALME Étienne (seigneur de Marcellaz et Alpigny), avocat dès le 24 avril 1771, est reçu *substitut* surnuméraire le 7 janvier 1777 ; *effectif* le 14 février 1780.

ROZE Gaspard, avocat dès le 21 mai 1773, est reçu *substitut surnuméraire* le 16 janvier 1778.

ROLF DE MARIGNY Jean-Joseph, reçu *substitut surnuméraire* le 4 décembre 1778.

Digitized by Google

DEUX MOTS

SUR

LE SUD ORANAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX MOTS

SUR

LE SUD ORANAIS

TELL — HAUTS-PLATEAUX — SAHARA
HAMADA ET AREG

D'Oran à Aïn-Sefra. — Sfissifa. — Tiout. — Aïn-Sefra. — Climat, mœurs et coutumes des habitants des Hauts-Plateaux. — Nomades et ksouriens. — Prolongement de la voie ferrée. — Arzew. — Aïn-Sefra vers le Sahara. — Divers projets. — Figuig. — Ich. — Un mot à propos du Touat.

Chacune des trois provinces de l'Algérie peut se diviser en trois zones : le TELL, les HAUTS-PLATEAUX, le SAHARA.

Le *Tell*, partie nord, longeant la Méditerranée, a été décrit maintes fois, et sous tous ses aspects, de Nemours à la Calle.

Les peintres, aussi bien que les écrivains, se sont appliqués à nous en faire connaître les beautés et, aujourd'hui, des guides nombreux procurent, aux voyageurs et aux touristes, tous les éléments nécessaires pour exécuter un voyage fructueux dans cette partie du monde que les Romains considéraient, à juste titre, comme une terre bénie des dieux.

C'est la région labourable, colonisable par les Européens, qui trouvent dans ses vallées, aux différentes alti-

Digitized by Google

tudes, non seulement une terre fertile, mais des conditions climatériques analogues à celles de leur pays d'origine.

Cette zone est à peu près entièrement régie par l'administration civile : préfets, sous-préfets, administrateurs, etc., etc.

***

Les *Hauts-Plateaux,* zone intermédiaire reliant le Tell au Sahara, sont le domaine des Arabes pasteurs.

Arides et balayés constamment par les vents et par le sable, ils sont impropres à la culture, mais donnent d'excellents pâturages, lorsque les pluies du printemps et de l'automne ne font pas défaut, ou lorsqu'elles n'arrivent point trop tard.

La plante qui domine sur les Hauts-Plateaux est l'alfa.

De la famille des graminées, il forme des touffes d'assez forte dimension, plus ou moins espacées, suivant la nature du sol ; il conserve pendant toute l'année une couleur vert-pomme lavé. Il tient lieu de fourrage pour les chevaux, les bœufs, les moutons et les chameaux.

Outre ses propriétés nutritives, il sert à divers usages industriels et particulièrement à la fabrication de la sparterie, du papier et même de la toile. La cueillette de l'alfa, faite par les Espagnols et par les Arabes, commence en juillet pour finir au mois de mars de l'année suivante.

Les Hauts-Plateaux ne sont habités que par quelques ksouriens, par des nomades et par des troupes de garnison dont la mission est de surveiller le Sahara, tout en protégeant la région tellienne.

Il faut cependant y comprendre encore les industriels, Espagnols, Juifs et quelques rares Français commerçants, qui ont suivi les colonnes aux débuts et qui, attachés au

Digitized by Google

sol, résident maintenant dans chaque poste, sous la protection des troupes d'occupation.

L'ensemble de la zone des Hauts-Plateaux est administré par les officiers des bureaux arabes.

La justice, dans chaque cercle, est rendue par le *commandant supérieur*, pour tout ce qui a trait aux différends entre Européens, ou Européens et indigènes, à la répression des contraventions et de certains délits déterminés et, enfin, au règlement de toutes les affaires qui ressortissent en France de la justice de paix.

*
* *

Le *Sahara* commence au moment où l'on franchit les derniers contreforts de l'Atlas. La sensation qu'on éprouve est assez vague et difficile à définir.

Vue du haut des dernières collines, la première zone du Sahara présente l'aspect d'une mer au repos, à reflets plus ou moins multicolores.

La plaine est irisée par des teintes blanches, jaunes, violettes, vert pâle et gris foncé. Les mouvements du sol paraissent peu accentués : quelques faibles ondulations seules font suite aux dépressions des collines et au dernier contrefort de l'Atlas.

La terre est jonchée de cailloux brisés et brillants.

Les chemins n'existent nulle part.

Le voyageur ne peut compter que sur son guide indigène ou sur sa boussole pour se diriger.

Les pistes qu'il rencontre lui font prendre souvent une fausse direction ; car, en général, elles n'existent qu'à l'approche des points d'eau, ne sont visibles que sur une étendue très restreinte et convergent toutes vers des puits,

Digitized by Google

vers des redirs[1], où les nomades viennent s'approvisionner d'eau et faire boire leurs troupeaux.

Cette première zone est connue sous le nom de *Hamada*[2].

En été et en automne, le calme absolu règne dans cette immensité. En hiver, et pendant les premières semaines du printemps, grâce à des pâturages abondants, les troupeaux y sont nombreux et s'en trouvent très bien.

C'est la période pendant laquelle les nomades s'éloignent des Hauts-Plateaux pour fuir l'inclémence de la mauvaise saison ; car, quoique confinants au Sahara, la neige, les vents violents et les ouragans s'y donnent libre carrière. Les hivers y sont souvent froids et rigoureux.

A mesure que l'on s'écarte de la chaîne de l'Atlas et que l'on s'avance vers le sud, en descendant le cours des oueds[3], cette plaine, que l'on croyait unie et semblable à la mer au repos, se présente alors sous son aspect réel. On y trouve, en effet, des vallons, des collines, des lits de fleuves et de rivières, et des bassins de lacs *(daya* ou *sebka)*, le tout sans eau.

Dans cette région du Hamada, il n'existe ni ksar[4], ni oasis. Quelques rares puits jalonnent seuls les directions suivies par les caravanes, et encore ne se rencontrent-ils que dans les lits des oueds ou dans les bas-fonds qui s'égrènent jusqu'aux plaines de sable inhabitables et désertes, qui font suite au Hamada et qui portent le nom de Areg[5].

C'est la région redoutée des caravanes qui se rendent soit au Touat, soit au Gourara.

[1] *Redir,* petite mare d'eau.
[2] *Hamada,* plateau pierreux.
[3] *Oued,* rivière ou ruisseau.
[4] *Ksar,* village fortifié ou entouré d'une ceinture en pierres ou en maçonnerie ; au pluriel, *ksours.*
[5] *Areg,* plaine de dunes de sable.

Digitized by Google

***

Sud oranais. — La région des Hauts-Plateaux du Sud oranais, comprise entre les montagnes du Tell et la chaîne saharienne, n'est intéressante à visiter qu'à deux époques de l'année : au printemps et à l'automne.

Pendant l'été, la température atteint souvent 45° et elle descend parfois, en hiver, à 10° au-dessous de zéro.

Au printemps, c'est le moment où la nature se réveille. Les jeunes pousses sortent de terre et se montrent timidement autour des touffes d'alfa, des paquets d'armoise et des buissons de lentisque. Les fleurs viennent ensuite et émaillent la terre de leurs mille couleurs en exhalant un parfum qui, sans rivaliser avec le jasmin ou la violette, procure néanmoins à l'odorat la sensation des essences les plus suaves et les plus délicates.

Le fond des vallées apparaît, non point sous forme de ligne argentée, reflétant l'eau qui coule dans le talweg, mais sous deux lignes de verdure sombre, sinueuses et presque parallèles, accentuant davantage les accidents qui bordent les rives des oueds.

Les montagnes, débarrassées du manteau blanc de l'hiver, laissent deviner, çà et là, quelques points où une végétation éphémère s'efforce de naître pour mourir bientôt sous les ardeurs du soleil ou sous les effluves brûlantes des vents du sud.

Le soleil, d'autant plus apprécié en hiver qu'il est plus redouté en été, se lève presque aussitôt que l'aurore, s'élance rapidement au-dessus de l'horizon et paraît avoir hâte de gagner les régions élevées, d'où il peut plus facilement laisser tomber ses rayons bienfaisants.

Digitized by Google

C'est donc au printemps que les excursions sont les plus commodes et, par suite, plus agréables.

*
* *

Pour atteindre les Hauts-Plateaux et arriver à Aïn-Sefra, le mode de locomotion le plus expéditif, le plus sûr et le moins onéreux, est le chemin de fer.

En débarquant à Oran, le train emmène le voyageur de cette ville à Saïda, entre 10 heures du matin et 5 heures 1/2 du soir. Les localités qu'il traverse sont : la Senia, embranchement de la ligne d'Aïn-Timouchent par Misserghin ; Sainte-Barbe du Tlelat, embranchement de la ligne de Bel-Abbès, qui se bifurque elle-même à El-Tabia et conduit, d'un côté, jusqu'à Raz-el-Ma *(Bedeau)*, et de l'autre à Tlemcen. Après Sainte-Barbe du Tlelat, il traverse Saint-Denis du Sig, près du barrage de l'Habra, et arrive à Perregeaux.

Le voyageur change de ligne et prend le train venant d'Arzew (Cie Franco-Algérienne, gérée actuellement par l'Ouest algérien). Il rencontre successivement : le barrage de l'Oued-Ferghoug, magnifique travail permettant d'emmagasiner plus de quinze millions de mètres cubes d'eau pour l'agriculture ; l'Oued-el-Hamman *(Dublineau)* ; le pont en fer de la Guethna ; Tizi, embranchement d'un tronçon de douze kilomètres sur Mascara ; Thiersville, Taria, Charrier, Franchetti, pays accidentés et très giboyeux ; Nazereg, colonie alsacienne très prospère, et débarque enfin à Saïda.

Cette dernière ville était assez insignifiante avant l'insurrection de 1881. Elle n'a pris un peu d'importance que depuis l'occupation permanente des Hauts-Plateaux.

Digitized by Google

***

Une deuxième journée de voyage, en chemin de fer, permet d'atteindre Aïn-Sefra.

Les points à signaler sont peu nombreux :

A un kilomètre de Saïda, la redoute d'Abdelkader et un camp romain, admirablement décrit par Salluste dans sa *Guerre contre Jugurtha ;* Aïn-el-Hadjar, très animé et très prospère de 1878 à 1884, est aujourd'hui terne et sans vie ; Kralfallah, point de départ du chemin conduisant à Géryville et rendu célèbre par le massacre des alfatiers espagnols au mois de mai 1881 ; le Kreider. C'est près de ce point, à l'embouchure de l'Oued-Fallet, et au-dessous du ksar du Sidi-Krallifah, que Bou-Amena, par un temps de sirocco violent, put défiler, avec tout son convoi, devant la colonne de Mallaret, le 13 juin 1881, sans être inquiété dans sa marche en retraite autrement que par trois ou quatre coups de canon.

Le Kreider[1], avec un immense jardin, a été créé de toutes pièces par le 1er bataillon d'Afrique. Il se trouve situé sur le côté nord du Chott-Chergui et est destiné à surveiller le passage du Chott. On voit sourdre de terre, au pied d'une colline blanche dénudée et aride, une source abondante (450 litres à la minute), donnant de très bonne eau à la température de 28°.

Sur le côté sud du Chott : Bou-Guettoud, point de départ d'une deuxième route sur Géryville par Magran. C'est près de Bou-Guettoud, et à l'est, que se trouve Bed-Drous, point d'eau qui donne lieu au proverbe bien connu

[1] *Kreider*, la verdure, le vert.

Digitized by Google

dans le Sud oranais : « *Qui n'a jamais bu de l'eau de Bed-Drous, n'a jamais bu de mauvaise eau.* »

Après Bou-Guettoud, on gravit le plateau de Rezaina et de Bir-Senia pour retomber ensuite à El-Biod (eau de puits très bonne). La ligne ferrée, tout en suivant la montagne de l'Antar, se relève jusqu'à Méchéria, descend sur le Sebka de Naama, gravit le point culminant (1,350 mètres) à Meckalis, et s'infléchit très rapidement pour contourner le Djebel-Aïssa et atteindre Aïn-Sefra.

Aïn-Sefra est le terminus actuel de la ligne Arzew-Aïn-Sefra qui sera, sous peu, prolongée jusqu'à Djenien-lou-Rezq, soit par le col de Djeliba, soit par les Moghar.

*
* *

Trois points d'égale importance se disputaient, en 1882, les avantages de l'installation d'un poste militaire :

Sfissifa, à l'ouest et à 28 kilomètres d'Aïn-Sefra, plus rapproché de la frontière du Maroc et situé sur le passage de Figuig et d'Aïn-Raïr à Aïn-Bel-Kelil et Méchéria, eut été choisi de préférence à cause de sa position stratégique, si l'eau et l'emplacement du poste avaient présenté des conditions plus favorables à l'installation d'une troupe pouvant atteindre l'effectif de 12 à 1,500 hommes et de 250 à 300 chevaux ou mulets.

Le ksar de Sfissifa est bâti sur un mamelon abrupt. Il domine en partie : à l'ouest, quarante hectares de jardins assez bien aménagés ; à l'est, le plateau où se trouve le poste militaire actuel. Les maisons, toutes construites en torchis et en briques cuites ou séchées au soleil, ne présentent que des abris imparfaits. L'ancien mur, qui les enserre, tombe lui-même en ruines et n'offre plus aucune

Digitized by Google

sécurité aux habitants qui seraient tentés de venir se réfugier dans son enceinte.

***

Tiout, à l'est et à 15 kilomètres d'Aïn-Sefra, a été un moment sur les rangs pour l'installation d'un poste militaire. C'est une oasis de 2,500 palmiers disséminés sur les deux rives de l'Oued-Tiout.

Les habitants ont aménagé, au nord, les dépressions de grès rouge en canaux et en réservoirs pour les eaux, qui sont abondantes et qu'ils emploient à l'arrosage de belles cultures d'orge, de vignes, de légumes et de palmiers.

Les maisons du ksar, groupées sur la rive droite, sont mieux bâties que dans les autres ksours.

L'importance stratégique de Tiout paraissait découler de sa situation en tête de l'Oued-Namous et où se trouvent, en aval, les ksours des deux Moghar. De plus, il surveillait, s'il ne le commandait pas, le passage des Arabes venant du sud par les Moghar et se dirigeant vers le nord par Asla, Naama et Méchéria.

Les projets d'installation à Sfissifa et à Tiout furent néanmoins abandonnés et la préférence resta à Aïn-Sefra.

***

Aïn-Sefra. — En 1882, Aïn-Sefra n'était connu que par le dépôt des approvisionnements en vivres et en munitions, que le général Delebecque y avait installé pour les colonnes. Il est situé au milieu de l'immense vallée orientée est-ouest, et limitée : au nord, par le Djebel-Haireck, le Morghad et

Digitized by Google

l'Aïssa; au sud, par le Djebel-Mzi, le Mir-el-Djebel et le Meckter.

Le ksar d'Aïn-Sefra est adossé au flanc nord d'une dune de sable de 12 kilomètres de longueur sur 3 kilomètres de largeur, formée en avant-chaîne le long du Meckter. Il est de peu d'importance, mais il est abondamment pourvu d'eau d'excellente qualité. L'air y est sain; la culture des jardins bien entendue.

Les habitants, quoique peu nombreux, commencent à comprendre qu'ils ont tout intérêt à favoriser notre installation définitive.

En effet, lors de l'insurrection, les ksouriens n'étaient que les gardiens des silos[1] où les nomades emmagasinaient leurs grains. Ils vivaient chichement, étaient vêtus de haillons et, ne trouvant aucun écoulement à leurs produits, ils s'abstenaient de travailler. Aujourd'hui, le jardinage et les pommes de terre leur procurent des revenus importants. Avec le prix des denrées, ils se vêtissent plus convenablement, améliorent leur nourriture et jouissent d'une santé plus robuste. Ce sont là tout autant d'avantages qui ne les laissent plus indifférents.

L'Arabe est de sa nature sobre et économe. Il se contente facilement d'un peu de rouina[2] et d'eau pour sa nourriture et il se privera, même quelquefois du nécessaire, pour thésauriser des douros[3] qui iront grossir les collectes annuelles des marabouts.

[1] *Silos*, trou en terre, à forme de cruche, où les Arabes emmagasinent leurs grains.

[2] *Rouina*, farine obtenue en pilant de l'orge grillé.

[3] *Douro*, pour pièce de 5 francs, écu.

Digitized by Google

*
* *

Au point de vue du climat, Aïn-Sefra se trouve dans les conditions générales des Hauts-Plateaux.

Les étés y sont toujours très chauds et les hivers souvent très rigoureux. En janvier 1882, lorsque la colonne du Raz-el-Ma se porta du Djebel-Beghira sur Bou-Guern, des tourmentes de neige imposèrent des souffrances sérieuses aux hommes et aux animaux. La couche de neige atteignit 30 centimètres et le thermomètre descendit à 13° au-dessous de zéro.

Les vents régnants sont ceux d'est et d'ouest. Ces derniers soufflent, en moyenne, pendant les 4/5e de l'année et soulèvent constamment les sables ternes et poussiéreux de la dune. Par les grands ouragans, ou pendant les périodes de sirocco (vent du sud ou du sud-ouest), le nuage de sable est tel que le soleil en est obscurci et que la vallée reste ensevelie, des journées entières, dans une atmosphère chaude, fatigante et énervante. Le sable, en suspension dans l'air, envahit non seulement les appartements, mais pénètre dans tous les meubles et se glisse au milieu des effets et des objets les mieux renfermés. Il n'est point rare de trouver une couche de sable sous le verre d'une montre reposant au milieu d'effets rangés dans une malle. C'est ce qui donne lieu au dicton populaire arabe : « *que le sable d'Aïn-Sefra est si fin, qu'il passe même au travers du papier.* »

Dès que le sirocco souffle, on peut s'attendre à supporter ses effluves chaudes et suffocantes pendant trois, six ou neuf jours. Sa durée est comme celle des baux.

Le proverbe « *petite pluie abat grand vent* » est rare-

Digitized by Google

ment vrai ici. Les époques des pluies sont celles du printemps et de l'automne. Elles ont des durées variables, et la pluie est plus ou moins abondante.

En 1889, du 27 mai au 25 décembre, le pluviomètre n'enregistre que 40 millimètres. En 1891, du mois de mars au 31 décembre, deux averses (les 25 juin et 18 août) et trois journées d'une pluie diluvienne, les 16, 17 et 18 novembre. Cette pluie causa des dégâts sérieux à la voie ferrée et amena une crue de la rivière semblable à celle de 1886 qui avait atteint près de 2 mètres.

*
* *

L'oued qui coule à Aïn-Sefra est formé de l'Oued-Bridj et de l'Oued-Mouïla, deux rivières qui ne donnent de l'eau qu'aux époques des pluies. Il prend le nom de Oued-Namous[1] dès qu'il reçoit l'Oued-Tiout, à la hauteur et à 2 kilomètres ouest de ce ksar, et le conserve jusqu'au point où il se perd dans les dunes de sable de la région des Areg.

Au-dessous du ksar d'Aïn-Sefra et sur un plateau légèrement infléchi, sur la rive droite de l'oued, se trouve la redoute occupée par les officiers, par une partie de la troupe, par les divers services administratifs et par le bureau des postes et télégraphes. Elle est séparée du village européen et de la gare par la rivière; mais elle y est néanmoins reliée par un pont en fer et par une passerelle en pierres plates. D'ailleurs, par suite du manque d'eau pendant les 11/12e de l'année, le pont et la passerelle ne sont que rarement utilisés par les piétons.

[1] *Oued-Namous,* rivière aux moustiques.

Digitized by Google

Le village compte 35 à 40 maisons et 150 habitants : Espagnols, Juifs et quelques Français.

L'école est fréquentée par les enfants européens des deux sexes et par une dizaine de petits Arabes. Ces derniers se montrent, en général, dociles, soumis et doués d'excellentes dispositions pour la langue française.

Il est certain que la fréquentation de l'école par les enfants indigènes sera un moyen sérieux de vaincre l'inertie des parents pour notre civilisation, de contribuer à faire connaître et aimer la France et de rendre plus facile, à l'autorité, le soin de diriger les affaires du pays.

***

Il serait, néanmoins, téméraire de penser que ces résultats peuvent être acquis en peu de temps, et que la haine du roumi [1] va disparaître subitement pour faire place à un accueil sympathique et loyal. Ce serait méconnaître l'esprit méfiant et superbe de l'*Arabe* qui conservera longtemps encore, au fond du cœur, tout le fiel que le *Coran* et ses commentateurs se plaisent à y verser et s'efforcent d'y entretenir. Il faudra, pour adoucir l'amertume et l'âcreté de ce fiel, une administration sage, exempte d'injustice et de vexations inutiles, le maintien de la force armée et la dose de liberté politique et religieuse que comporte une race qui se montre rebelle au progrès et à la civilisation, et qui nourrit une haine sourde mais constante pour tout ce qui, de loin ou de près, touche au christianisme.

L'israélite, ou plus communément le juif, est supporté par l'Arabe. Il ne l'aime pas plus que le chrétien, mais il

[1] *Roumi,* infidèle ; s'emploie pour désigner les chrétiens ou les Européens.

Digitized by Google

en a besoin, et il s'en sert. Le juif est commerçant. Il débute avec l'Arabe par des concessions et par des accommodements, donne généralement un œuf pour avoir un bœuf et finalement, après maintes extorsions, le précipite dans la misère et achève sa ruine.

L'Arabe ne s'en aperçoit que lorsque le mal est irréparable. Il s'en console facilement et se contente de s'écrier : « Mektoub[1] ! » *C'est écrit !*

L'Arabe, et particulièrement l'Arabe des ksours, est indolent et fourbe.

C'est sa nature et il ne fait rien pour réagir.

Tout ce qui arrive est par la volonté de Dieu. Allah est grand et Mahomet est son prophète ; aussi, sera-t-il difficile de le faire sortir de ce cercle étroit dans lequel il se meut et il se complait, tant que l'éducation et l'instruction de la jeunesse n'auront pas amené une réaction solide et durable.

Aujourd'hui, le mensonge ne lui coûte rien. C'est une œuvre pie que mentir à un roumi.

Il peut avoir des scrupules quand il s'agit d'un enfant de l'Islam comme lui ; car il est dit dans le *Coran,* chapitre XXXIX, verset 5 : « *Que Dieu ne dirige point le menteur et l'incrédule ;* » mais il ne croit point charger sa conscience s'il fait un mensonge pour induire en erreur ou frauder un Européen. Quand il ne ment pas ostensiblement, il atténue la vérité : *peut-être bien que c'est cela ; — vous pouvez passer par là ; — le chemin est grand ; — vous arriverez, si Dieu le veut !*

S'il est directement intéressé à ce que vous n'aboutissiez pas au but poursuivi ou à la manifestation de la vérité, il se retranche derrière l'inévitable : Je ne sais pas, *Manharf.*

[1] *Mektoub, mektouba :* c'est écrit, c'était écrit.

Digitized by Google

*
* *

Aux défauts qui sont inhérents à la nature humaine, et plus particulièrement à la race arabe, il convient d'opposer quelques-unes de ses qualités.

A la sobriété, à la résignation, à la discipline dont font preuve les ksouriens, il est juste d'ajouter qu'ils pratiquent l'hospitalité, qu'ils font des aumônes et qu'ils exécutent ponctuellement les divers actes du culte extérieur de leur religion.

Dès qu'un étranger, indigène ou Européen, est admis et entré dans sa maison ou dans la tente, il peut se considérer comme en lieu sûr, tant qu'il se conduira honnêtement et qu'il ne cherchera pas à voir les femmes du logis et à lier conversation avec elles. A ce point de vue, l'Arabe est intraitable et s'il ne réprime pas aussitôt tout écart de cette nature, c'est qu'il a besoin de vous ou qu'il se sent manifestement incapable de tirer vengeance de votre curiosité. Mais l'injure que vous lui avez faite reste gravée dans sa mémoire et, à la première occasion, il ne manquera jamais de vous le faire sentir, souvent même avant que vous ne vous soyez écarté de son habitation de plus de cinq cents pas; car, du moment que vous avez franchi le seuil de sa maison ou la ligne de ses tentes, vous redevenez un étranger (un roumi) pour lui, c'est-à-dire un infidèle vis-à-vis de qui il n'est plus tenu à aucun égard ni à aucun ménagement.

L'hospitalité en général, chez l'Arabe, se résume en deux mots : *alfa* et *diffa*.

Par *alfa,* on entend l'orge et les soins à donner au cheval, et par *diffa,* la nourriture et l'abri à assurer au cavalier.

Digitized by Google

Lorsqu'un caïd ou un chef de tente donne une diffa, ce qui correspond en France à donner un dîner, on retrouve constamment certains mets traditionnels : le *méchoui*, mouton rôti ; le *couscoussou*, grosse semoule de fine fleur de gruau ou de blé ; le *tadjin*, ragoût ; la *cheurba*, espèce de soupe épaisse faite de viande et de légumes ; les *pâtisseries sucrées* faites dans la famille, et enfin le *café*.

Le repas, toujours copieusement servi, satisfait par la suite aux convives doués du meilleur appétit.

Le maître de la maison ne mange généralement pas avec vous ; il fait les honneurs et sert lui-même. La cuiller en bois est utilisée pour la cheurba et pour les sauces ; les autres mets se répartissent et se mangent avec les doigts. Il existe cependant déjà beaucoup de caïds et de chefs de tente qui comprennent l'importance du couteau et de la fourchette et qui les présentent à leurs convives.

Les femmes indigènes ne sont jamais admises aux repas ; elles sont servies à part, dans leur tente, et font partie du troisième service. Les étrangers d'abord, le maître de la tente et ses proches parents ensuite, puis les femmes.

Après celles-ci, viennent les autres parents éloignés, les amis, les serviteurs ou krammès [1], et enfin les chiens.

Les os laissés par ces derniers sont rares ; mais quand il en reste ils constituent la part des chacals [2].

L'aumône chez l'Arabe se pratique selon la maxime 273 du chapitre II du *Coran* : « *Faites-vous l'aumône au grand* « *jour, c'est louable. La faites-vous secrètement et secourez-* « *vous les pauvres, cela vous profitera encore davantage :* « *Dieu voit tout.* »

[1] *Krammès*, serviteurs qui cultivent la terre du maître et qui reçoivent le cinquième du produit de la récolte.

[2] *Chacal*, animal tenant du renard et du loup.

Digitized by Google

Il a cependant une tendance marquée pour l'aumône au grand jour. Il est heureux de pouvoir faire parade des sommes, des objets ou des denrées remises aux mokkadems[1] qui se présentent une ou deux fois par an pour recueillir, au titre des *zaouia* (écoles-couvents), des *ziara* (aumônes) dans les ksours ou dans les douars. Les parents, les proches, les orphelins, les pauvres ne viennent qu'en seconde ligne, et les dons faits se rapprochent davantage de la seconde partie de la maxime ci-dessus. Ils se font moins ostensiblement, mais aussi avec une parcimonie plus accentuée.

***

L'idée de nationalité et la notion de patrie ne sont pas connues des Arabes; le seul lien qui les solidarise, c'est le lien religieux.

Abdelkader avait voulu fonder un royaume ou un empire arabe; il échoua.

Bou-Amema (l'homme au turban) a prêché la guerre sainte en 1881; il a été suivi aussitôt par des milliers d'adeptes fervents et convaincus.

Toute la vie de l'Arabe est réglée par le *Coran;* c'est donc près des commentateurs qu'il va puiser les principes qui doivent l'aider à accomplir sa course ici-bas. Sa religion lui impose des ablutions fréquemment répétées et des prières à des heures déterminées de la journée. Il ne manque généralement ni aux unes ni aux autres.

C'est une justice à lui rendre.

Le matin, dès que ses ablutions sont faites, il se tourne

[1] *Mokkadem,* envoyé ou missionnaire d'une confrérie religieuse.

Digitized by Google

vers la Mecque[1] et récite ses prières avec maintes salutations, prosternations du corps. Dans la journée, au soleil couchant, et lorsqu'il va à la mosquée, il répète les mêmes pratiques et récite les mêmes prières. Il a foi dans les marabouts; il les vénère. Dès qu'il a l'âge exigé par le *Coran*, il s'acquitte religieusement et rigoureusement de son jeûne de 30 jours, durant lequel il ne prend aucune nourriture, ne boit pas et ne fume pas.

Le jeûne commence à l'aurore, lorsqu'on ne peut encore distinguer un fil noir d'un fil blanc, et se prolonge jusqu'au soleil couchant. Pendant ce temps, il dort ou reste accroupi; mais dès que le soleil a franchi l'horizon et que les derniers rayons n'éclairent plus le sol, il se réveille comme mû par des ressorts et rentre dans sa demeure pour prendre un repas qui se prolonge très avant dans la nuit et qui, souvent, recommence avant le jour.

En réalité, le jeûne arabe est tout à fait relatif. Les actions du jour sont reportées à la nuit et *vice versa*.

L'Arabe n'est ni plus ni moins pratiquant aujourd'hui qu'à l'époque de la conquête. Son genre de vie reste stationnaire; et, quels que soient les moyens employés pour nous l'assimiler, ils échoueront tant que son fanatisme religieux, qui ne vise à rien moins qu'à la destruction de l'infidèle, n'aura pas été extirpé et remplacé par des idées neuves, plus larges, plus généreuses, et surtout plus conformes à la civilisation chrétienne.

*
* *

Pour achever le tableau du caractère général de l'Arabe des Hauts-Plateaux, il reste à parler de son esprit plus ou

[1] *Kebla*, direction de la prière; *kebla de la Mecque*, tourné vers la Mecque ou l'orient.

Digitized by Google

moins guerrier, suivant qu'on se trouve en présence d'un *nomade* ou d'un *habitant des ksours*.

Le premier, vivant en plein air, habitué aux déplacements et aux marches de longue haleine, a les muscles forts et très développés. Il fournit, sans fatigue, des courses d'une durée remarquable. Soixante, soixante-dix et même quatre-vingts kilomètres à pied et quatre-vingt-dix à cent vingt à cheval se font presque sans efforts. La durée de sa marche ira du lever au coucher du soleil. Quelques boulettes de rouina, arrosées de un ou deux litres d'eau, qu'il soit à pied ou à cheval, suffiront à sa nourriture, et il pourra continuer ainsi pendant plusieurs jours.

Le soleil ardent de midi, loin de l'arrêter et de l'engager au repos, sera une raison pour hâter sa marche et arriver plus rapidement près du point d'eau où il compte soit se désaltérer, soit passer la nuit.

La tente lui devient inutile ; elle entraverait sa marche et l'empêcherait d'atteindre facilement son but.

Dès qu'il a mis pied à terre et achevé un frugal repas, il s'étend sur le sol, s'enveloppe dans son burnous, se couvre la tête du capuchon, passe la bride de son cheval dans son bras et s'endort. Le lendemain, il est dispos et prêt à recommencer.

Si l'on ajoute qu'il est excellent cavalier, que sa monture, constamment en haleine, est robuste et entraînée, on comprendra les difficultés éprouvées par nos troupes pour arriver à saisir un ennemi qui, à la sobriété, à l'habitude de la fatigue et de la marche, à la connaissance du pays, à la mémoire des lieux, joint des moyens aussi puissants pour se transporter rapidement d'un point à un autre, ou pour se dérober à la vue et aux coups de son adversaire.

L'habitant des ksours, moins habitué à la marche, moins

Digitized by Google

disposé à l'équitation et beaucoup plus sédentaire, est inférieur au nomade, quand il s'agit de faire de longues courses, de supporter de grandes fatigues, ou de combattre en rase campagne. Mais il compense cette infériorité par la connaissance approfondie du terrain sur lequel il se trouve, par l'habitude de guetter et de se faufiler derrière un mur ou un léger mouvement de terrain et, par suite, de pouvoir tenir plus longtemps et combattre plus à propos les ennemis du dehors.

Le nomade a soin de faire disparaître sa famille, ses tentes et ses troupeaux. Il marche librement et combat pour la gloire.

Le ksourien défend son foyer, protège sa femme et ses enfants, s'acharne à disputer le terrain morceau par morceau, et profite des moindres accidents pour retarder la marche de l'ennemi. Il ne se montre jamais au grand jour et n'expose pas hardiment sa poitrine aux coups. Il utilise ses armes très adroitement, d'ailleurs, mais en usant de ruse et en se défilant le plus possible.

Aussi les sièges de Zaatcha (1849) et de Laghouat (1852) ont-ils coûté, toutes proportions gardées, beaucoup plus d'hommes que le combat de la Sikkak (1836) et que la bataille d'Isly (1844).

La même race, établie dans la même région et dominée par les mêmes idées, fournit donc deux types bien marqués : le nomade, homme du dehors, cavalier et guerrier ; l'habitant du ksar, nature étroite, casanière, pacifique, ne demandant à faire parler la poudre que lorsque sa maison ou ses propriétés sont menacées. Ils diffèrent, par suite, essentiellement dans la manière de combattre, comme il a été dit précédemment ; mais l'un et l'autre font preuve de vigueur, de tenacité et d'acharnement lorsque l'étendard

Digitized by Google

du prophète est déployé et qu'un Bou-Amema quelconque prêche la guerre sainte contre l'infidèle.

***

Aïn-Sefra avait été peu fréquenté et était peu connu avant 1881. Deux ou trois colonnes y avaient campé autrefois et elles en avaient rapporté une impression plutôt fâcheuse qu'agréable. On en fit un poste militaire, primitivement relié aux garnisons de Méchéria et de Géryville par une piste qu'on transforma plus tard en route à peu près carrossable.

Aujourd'hui, Aïn-Sefra est le terminus de la ligne franco-algérienne du côté du sud, et l'on se propose de prolonger cette ligne jusqu'à Djenien-bou-Rezq.

L'idée en elle-même est excellente pourvu qu'elle reçoive son exécution uniquement dans le but proposé et développé devant les Chambres : *Ligne purement stratégique destinée à faciliter, à l'autorité militaire, le transport sûr et rapide des hommes, des vivres et des munitions jusqu'au point extrême de nos garnisons du Sud oranais et assurer ainsi une concentration plus rapide des divers éléments en cas d'insurrection générale ou partielle.*

L'insurrection de 1881 a démontré la nécessité, pour l'autorité militaire, de disposer en tout temps des moyens propres à opérer la concentration rapide des hommes, des vivres et des munitions sur un point donné et aussi rapproché que possible du foyer d'insurrection. C'est ce qui s'obtient facilement lorsque l'on peut disposer d'une voie ferrée.

Plusieurs tracés sont en présence. Sans préjuger la décision qui sera prise par l'autorité compétente, on peut néanmoins admettre que celui qui sera le plus court, le

Digitized by Google

moins onéreux pour les finances de l'État, qui présentera le plus de sécurité, tout en répondant au but qu'on se propose, devra être admis de préférence.

*
* *

Tracé par le col de Djeliba. — Quel que soit le projet adopté, il faudra toujours franchir la ligne Djebel-Mzi, Mir-el-Djebel, Mechter.

En s'éloignant d'Aïn-Sefra et en se dirigeant à l'ouest, puis au sud, à hauteur du vingt-cinquième kilomètre, on arrive en présence du col de Djeliba, point d'intersection du Mir-el-Djebel et du massif du Meckter. Les pentes du versant nord sont peu rapides et par suite facilement accessibles pour un chemin de fer à voie étroite. Le point culminant est à 180 mètres environ au-dessus de la plaine et le développement de la voie d'Aïn-Sefra au col permettra d'y arriver avec des rampes normales.

Du col, pour descendre dans la vallée de la Feidja, les croupes sont moins allongées et plus rapides et les rampes, pour rester dans les limites, demanderont un développement considérable, difficile à leur donner, à cause de l'étroitesse du défilé, de l'absence de vallées latérales, et des travaux considérables qu'il y aurait lieu d'entreprendre.

Une fois dans la Feidja, le point de Djenien-bou-Rezq peut être atteint sans difficultés réelles.

Ce tracé serait de 70 à 75 kilomètres environ ; pas de localité et pas de ksar près desquels on puisse placer des stations importantes. La voie ferrée cheminerait donc le long de la dune, passerait près du point d'eau de Skhouna, franchirait le massif montagneux au Djeliba, descendrait

Digitized by Google

dans la plaine de la Feidja et se dirigerait, au sud, sur Djenien.

Si l'on veut se contenter d'atteindre Djenien, pour le motif exposé plus haut, le tracé ci-dessus est praticable et suffisant. Il présentera quelques difficultés d'exécution, mais elles ne sont pas insurmontables.

Si, au contraire, les questions du Touat et du Gourara entrent en lignes, et si la voie ferrée, une fois son terminus porté à Djenien, doit être prolongée de nouveau plus au sud, le tracé par les Moghar mérite d'être pris en considération, bien qu'il soit plus long et, par suite, plus onéreux.

La distance qui sépare aujourd'hui Aïn-Sefra de Djenien est de 63 kilomètres par la route du col de Founassa. Elle est de 58 kilomètres par le chemin du Djeliba et de 85 par les Moghar.

Le tracé par le col de Founassa aurait peu de chance d'être adopté, par suite des difficultés qu'on rencontrerait pour franchir le col.

***

Tracé par les Moghar. — En partant d'Aïn-Sefra, la ligne se dirigera d'abord, à l'est, jusqu'à hauteur de Tiout (14 kilomètres), franchira l'Oued-Sefra, contournera le massif du Meckter par Aïn-el-Hadjedj, passera aux deux Moghar, et débouchera dans la plaine de la Feidja pour arriver à Djenien-bou-Rezq.

De l'avis des personnes compétentes, ce tracé, bien que plus long, serait néanmoins préférable, parce que les difficultés d'exécution seraient moindres. Il aurait, de plus, l'avantage de desservir Tiout et de traverser deux centres

Digitized by Google

habités dont l'un, Moghar-Tahtani, se trouve situé presqu'au confluent de l'Oued-Moghar et de l'Oued-Namous, aux débouchés sur le Sahara.

Par le Djeliba, on atteindrait Djenien plus rapidement; mais il resterait ensuite à franchir la dernière chaîne qui borde le Sahara au nord.

Si la ligne vient à être prolongée plus tard vers le sud, de nouvelles difficultés se présenteront, et comme l'hésitation viendra entraver ou retarder l'exécution du projet, on aura perdu un temps précieux et souvent engagé des dépenses considérables en pure perte.

Si donc on nourrit l'idée de pousser ultérieurement le chemin de fer jusqu'à Igli et même vers le Touat, il y a intérêt à passer de suite par les Moghar. En effet, la station de Moghar-Tahtani se trouvera aux débouchés du Sahara, par conséquent au sud de la chaîne de montagne.

De ce point jusqu'à Igli, on ne rencontrera plus aucun obstacle matériel sérieux pouvant s'opposer à l'établissement de la voie, et, quant au tronçon qu'on aura fait de Moghar à Djenien, il ne sera point inutile, puisqu'il servira au ravitaillement de la garnison et à la concentration des troupes, le cas échéant, jusqu'au jour où le terminus sera reporté soit à Igli, soit plus au sud.

Pour atteindre ensuite Igli, si l'on ne veut pas éveiller les susceptibilités du Maroc en se rapprochant trop de la frontière factice qui le limite, la ligne peut suivre le cours de l'Oued-Namous jusqu'à hauteur de El-Ouled, ou jusqu'aux Oglat-Djedidah et appuyer, au sud, jusqu'à l'Oued-M'sahoura.

*
* *

Digitized by Google

Igli se trouve situé entre la région des Areg et le Hamada, aux débouchés des pistes, en remontant du Touat vers le Maroc, enfin au point de passage obligé de toutes les caravanes du nord et du nord-ouest. Il se trouve un peu au-dessous du confluent de l'Oued-Zousfana et de l'Oued-Guir, rivières donnant de l'eau courante pendant un bonne partie de l'année et permettant d'arroser près de six kilomètres de plantations de palmiers. Il y aurait donc un avantage considérable à nous y installer, soit pour être maîtres du passage et affirmer notre influence sur l'Interland africain, soit pour assurer une protection efficace aux caravanes, et, par suite, leur donner une plus grande sécurité. En résumé, au point de vue politique comme au point de vue militaire, Igli est un centre important et nous avons un intérêt majeur à l'occuper.

Mais en regard des avantages réels que nous pourrions retirer de l'occupation d'Igli, il y a lieu de considérer que cette occupation entraînera des dépenses considérables, soit pour l'établissement et la garde de la voie ferrée, soit pour l'occupation et l'entretien des postes.

On ne peut compter sur un trafic rémunérateur, et ce serait acheter chèrement l'établissement de notre influence dans ces parages, que d'entreprendre, dès aujourd'hui, le tronçon Moghar-Igli qui deviendrait forcément l'amorce du *Transharien,* pour lequel l'opinion publique s'est fortement passionnée pendant ces derniers mois.

La presse, reflétant cette opinion, s'est elle-même intéressée à la question ; mais les publicistes sont loin d'être d'accord.

*
* *

Digitized by Google

Si, d'un côté, on fait ressortir que l'Algérie est la principale de nos colonies situées outre-mer, qu'elle est la plus rapprochée de la métropole, que l'idée du Transharien est reconnue comme politique civilisatrice et comme devant compléter nos moyens d'action sur nos tribus du sud, les opposants se retranchent, d'un autre côté, sur les dépenses considérables et non suffisamment justifiées qu'entraînerait la création de cette ligne, sur les difficultés de pouvoir la garder et la conserver, et enfin sur la nécessité de constituer des postes qu'il faudra nécessairement occuper. Ils constatent que notre extension, de ce côté, a déjà dépassé les limites raisonnables et que l'occupation des Hauts-Plateaux et de leurs débouchés sur le Sahara suffit maintenant à tenir en respect les tribus qui auraient des velléités de recommencer une insurrection.

Quant au côté commercial, les adversaires du projet n'en tiennent aucun compte, attendu, disent-ils, que le transport des marchandises auquel peuvent donner lieu les transactions et les échanges sera toujours d'un prix exorbitant comparé au prix de transport actuel par chameau ou par d'autres animaux du pays.

Si les finances de la France se chiffraient, chaque année, par des excédents et s'il n'y avait plus de *desiderata* à satisfaire sur les territoires de la métropole et des trois provinces de l'Algérie, on ne saurait certainement mieux employer ces excédents que de les consacrer à la réalisation du projet grandiose qui nous mettrait en communication directe avec nos possessions du Sénégal et avec le Soudan ; mais la dette publique est loin de s'amortir.

Il n'existe actuellement que 480 kilomètres de voie ferrée en exploitation (Oran-Aïn-Sefra). La distance qui sépare Oran de Tombouctou, étant approximativement de 3,500

Digitized by Google

kilomètres, ce serait donc, en chiffres ronds, 3,000 kilomètres de chemin de fer à construire. En prenant le prix moyen de 80,000 francs le kilomètre (somme qui serait assurément à majorer), la dépense minimum à prévoir atteindrait *deux cent quarante millions*. On conçoit aisément que, en présence d'une telle dépense, comparée au rendement possible et aux avantages que nous pourrions retirer de la construction du Transharien, nous soyons tenus à une grande réserve et que nous ne songions à entreprendre ce travail que le jour où les finances de l'État permettront de résoudre utilement la question.

*
* *

Le tracé ouest n'est pas le seul qui soit présenté. Il y a également *le tracé est* qui compte de nombreux adhérents.

La ligne partirait de la province de Constantine, desservirait les vallées de l'Oued-Rhir et de l'Igharghar et se dirigerait sur le lac Tchad. Mais au lieu de se trouver en présence de renseignements sinon exacts, du moins suffisants, on n'a que des données bien imparfaites sur les régions à traverser.

De Toughourt au lac Tchad, moins la partie de la route suivie par les deux missions Flatters, c'est l'inconnu.

Les oasis qu'on peut rencontrer ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi importantes que dans la vallée de l'Oued-M'sahoura. Le Hamada occupe une étendue plus considérable ; les points d'eau sont plus rares ; les pistes suivies sont plutôt dirigées de l'est à l'ouest (de Ghadamès au Tidikelt et au Gourara) que du nord au sud. Le commerce à faire avec les Soudaniens est tout à fait incertain ; enfin ce tracé nous éloigne considérablement de nos possessions du Sénégal.

Digitized by Google

Comme de deux maux il faut toujours choisir le moindre, il est évident que le tracé de l'ouest se présente comme le plus rationnel et, si l'on avait à opter, ce serait assurément celui qui devrait avoir la préférence. Non seulement il permet d'assurer d'une manière efficace notre domination sur les peuplades du Sahara, puisqu'il nous place sur le point central de parcours des riches oasis du Touat vers le Maroc, mais encore il suit une ligne d'eau connue, un chemin fréquenté par les caravanes, au moins pour la partie comprise entre Igli et Timadanin, et les centres visités ont une importance réelle.

Le nombre des habitants est évalué à près de 120,000 sur les deux rives de l'Oued-M'sahoura, et le commerce, quelque peu étendu qu'il soit, qu'on peut espérer établir à la longue soit avec eux, soit avec les Gourariens, les gens du Tidikelt et les Soudaniens, doit néanmoins entrer en ligne de compte.

Quelques Arabes, ayant fait partie des caravanes qui se sont rendues dans ces dernières années au Gourara, rapportent que, dans plusieurs oasis, il n'y a pas seulement des dattes, mais qu'on trouve des légumes, des fruits (abricots, pêches, poires, etc., etc.), des céréales, des cultures de coton et de chanvre, quelques chevaux, des ânes et des quantités considérables de chameaux et d'ademans (moutons sans cornes et sans toison).

Ce sont là des renseignements précieux, pourvu qu'ils n'aient pas été grossis à plaisir par les caravaniers, habitués dans leur langage imagé à exagérer l'importance des faits qu'ils racontent ou des choses qu'ils ont vues.

En résumé, et quelle que soit la suite qui sera donnée à ces divers projets, il n'en reste pas moins acquis : que la question d'impossibilité doit être écartée ; que le Transha-

Digitized by Google

rien peut être entrepris du jour où l'état prospère des finances le permettra et que les résultats, s'ils ne sont point aussi avantageux que l'on peut le désirer, seront encore très satisfaisants, étant donnée que notre influence sur les peuplades du Sahara s'établira plus sûrement et plus efficacement du jour où nos voies de pénétration atteindront ces contrées, parsemées de riches et plantureuses oasis.

***

Nous compléterons ces quelques notes par un aperçu général sur Figuig et ses environs.

L'un des points importants, en communication avec les Hauts-Plateaux du Sud oranais, est l'oasis de Figuig, la plus grande et la plus riche de la région ; elle est située par 32° 2′ de latitude nord et 3° 28′ de longitude ouest et à l'extrémité sud-est de la frontière du Maroc. Elle renferme huit ksours établis sur la lisière des plantations de palmiers : sept sur le côté nord et un sur le versant sud.

Les sept ksours nord sont : Hammam-Foukani[1], Hammam-Tahtani[2], El-Maïz-Foukani, El-Maïz-Tahtani, Ouled-Sliman, El-Ouda-Ghir, El-Abid.

Celui du sud : Zenaga.

Les gens de ce dernier ksar se sont mis en guerre ouverte avec les habitants des autres ksours, à cause de la question de l'eau. Anciennement tributaires des Abid et des Ouda-Ghir pour l'arrosage de leurs plantations, ils usèrent de stratagèmes et firent arriver chez eux l'eau de l'Aïnzaddert qui sort entre El-Abid et Ouda-Ghir. Pour cela, ils

[1] *Foukani,* haut. — *Moghar-Foukani,* Moghar du haut.
[2] *Tahtani,* bas. — *Moghar-Tahtani,* Moghar du bas.

Digitized by Google

creusèrent un canal souterrain, se rapprochèrent le plus possible de la source et brisèrent, par une dernière mine, la mince paroi qui les en séparait encore. Depuis lors, les Zenaga, maîtres de la source, l'ont captée à leur profit. Un petit fortin, élevé par leurs soins et gardé par une troupe armée, assure désormais leur prise de possession brutale.

Ces détails seraient vains s'ils n'aidaient à saisir la cause principale, pour ne pas dire l'unique cause des guerres intestines qui divisent les oasis sahariennes.

L'eau acquiert dans ces régions des valeurs que nous ne soupçonnons pas ; c'est ainsi que la *karrouba* d'eau, c'est-à-dire le droit perpétuel de disposer du tiers de la source deux fois par mois, pendant un heure, se vend chez les Zenaga à un prix moyen de 500 francs [1].

Le règlement des eaux de Figuig est très compliqué ; les propriétaires d'une karoubba complète ont généralement des bassins dans lesquels ils emmagasinent leurs eaux. La mesure de la karrouba s'obtient en faisant flotter, dans un bassin, un récipient d'un litre et demi environ, dont le fond est percé d'un trou excessivement petit. Quand le récipient est rempli, le *séraïfi* (distributeur des eaux) compte une karoubba et coupe l'eau. Deux, trois ou quatre propriétaires de jardins peuvent se cotiser ensemble pour obtenir une karoubba.

Les habitants des divers ksours, par suite de leurs rivalités, se sont divisés en deux *soffs* (camps) : ceux qui tiennent pour Ouda-Ghir et les partisans de Zenaga. Ils sont en général moins pacifiques que les autres ksouriens des Hauts-Plateaux et le nombre de fusils, qui peuvent entrer en ligne, s'élève à 1,500 pour Zenaga et à 500 pour

[1] Extrait de la brochure sur *Figuig*, capitaine DE CASTRIES.

Digitized by Google

leurs partisans : Hammam-Tahtani, El-Maïz-Tahtani, Oued-Sliman et El-Abid, soit environ 2,000 pour ce soff.

Le camp des Ouda-Ghir (400) comprenant : Hammam-Foukani (250) et El-Maïz-Foukani (200), représente 850 fusils. La force totale des huit ksours réunis donnerait, par conséquent, environ 3,000 fusils.

Il n'y a pas à Figuig d'industrie proprement dite ; néanmoins, on y fabrique de la poudre ordinaire, des burnous et des haiks [1] d'un tissu grossier. Il s'y fait aussi des broderies de soie ou de fils d'or et d'argent sur cuir, très appréciées des indigènes.

Le commerce est représenté par les laines et les cuirs ; on y échange également des soies, des cotons, du sel, des armes, de menus objets, ciseaux, aiguilles, miroirs, contre l'ivoire, la poudre d'or, les plumes d'autruche, les esclaves, etc., etc.

Les labours sont faits sur une très petite échelle et toujours à la pioche. Outre leurs palmiers, les indigènes cultives les légumes des oasis sahariennes : navets, oignons, piments, citrouilles, melons, pastèques, etc., etc.

Les habitants de Figuig sont presque tous serviteurs religieux des marabouts du Kerzaz et de Khenadza, sur l'Oued-Namous entre Igli et le Touat, et ils les appellent souvent au milieu d'eux pour régler leurs différends.

Chaque ksar renferme une mosquée, et les diverses *zaouias* (écoles) sont fréquentées par les gens des autres tribus marocaines comme par les habitants de Figuig. La zaouia de El-Maïz paraît la plus renommée pour son enseignement.

[1] *Haik*, grande pièce d'étoffe légère qui descend sur le buste en encadrant la figure et se noue élégamment au devant de la ceinture.

Digitized by Google

En quittant Figuig, pour se rapprocher d'Aïn-Sefra, on trouve Ich, dernier ksar marocain, à l'est. Le village est situé à l'extrémité sud d'un long et pénible défilé sur le bord de l'Oued, au pied d'une montagne qui l'abrite des vents du nord. Ce village compte environ 200 habitants et 1,000 à 1,200 palmiers. On y fabrique quelques burnous grossiers. Les habitants cultivent leurs palmiers, des légumes et quelques arbres fruitiers.

*
* *

La question du Touat n'est pas née d'aujourd'hui. Elle existe depuis l'époque où nous avons pris position sur les Hauts-Plateaux. Il y aurait donc intérêt à ce qu'elle fut résolue le plus rapidement possible, et du moment que nous avons une occasion de le faire, c'est à nous d'en profiter.

Les tribus sahariennes : Touat, Gourara, Tidikelt, sont des centres d'où partent les mots d'ordre pour les insurrections ; il est de notre devoir de prendre toutes les mesures propres à assurer la tranquillité et la sécurité, non seulement de nos troupes d'occupation, mais aussi des tribus qui se sont mises définitivement sous notre protection.

Les décisions prises par les Chambres, au sujet d'El-Goléa et d'Aïn-Sefra, seront probablement insuffisantes pour asseoir notre domination effective sur toute la population saharienne. Nous serons bientôt obligés de porter le terminus du chemin de fer de pénétration (Arzew-Aïn-Sefra) à Igli qui paraît être la clef de la position. C'est un point qui ne peut nous être contesté sérieusement, attendu que le traité du 18 mars 1845, qui a posé les bases de la délimitation des frontières entre le Maroc et l'Algérie occi-

Digitized by Google

dentale, a spécifié en toutes lettres : « 1° Que les seuls « ksours qui appartiennent au Maroc sont ceux de Figuig « et d'Ich ; ceux qui appartiennent à l'Algérie sont ceux « de Bou-Sem-Ghoun, El-Abiod, Chellala, Tiout, Asla, Aïn- « Sefra et Sfissifa ; 2° que, dans le Sahara, il n'y a pas de « limites territoriales à établir puisque la terre ne se la- « boure pas et qu'elle sert de pacage aux nomades des « deux pays ; qu'il n'y a pas d'eau ; que le pays est inha- « bitable ; et enfin que c'est le désert proprement dit. »

En prolongeant plus tard la ligne d'Aïn-Sefra ou des Moghar jusqu'à Igli, nous n'empièterons donc pas sur le territoire marocain. Une rectification de frontière ne peut se faire que de deux manières : ou par voie diplomatique, à l'amiable entre le Sultan et nous ; ou bien *ipso facto, etiam manu militari,* si les tribus qui avoisinent Figuig et Ich cherchent à entraver notre action sur les portions restées soumises ou ralliées à notre autorité. Il convient donc aujourd'hui, tout en restant dans notre droit strict, de prévoir les événements qui peuvent surgir et de prendre nos dispositions en conséquence. Depuis soixante-deux ans, la France s'est imposée assez de sacrifices sérieux pour ne pas rester inactive en présence d'une question aussi importante. C'est vers le sud-ouest que doivent se porter nos regards et c'est aussi par une attitude ferme, énergique, constante et éclairée que nos efforts seront couronnés de succès, *In cha Allah !* — si Dieu le veut !

Digitized by Google

Digitized by Google

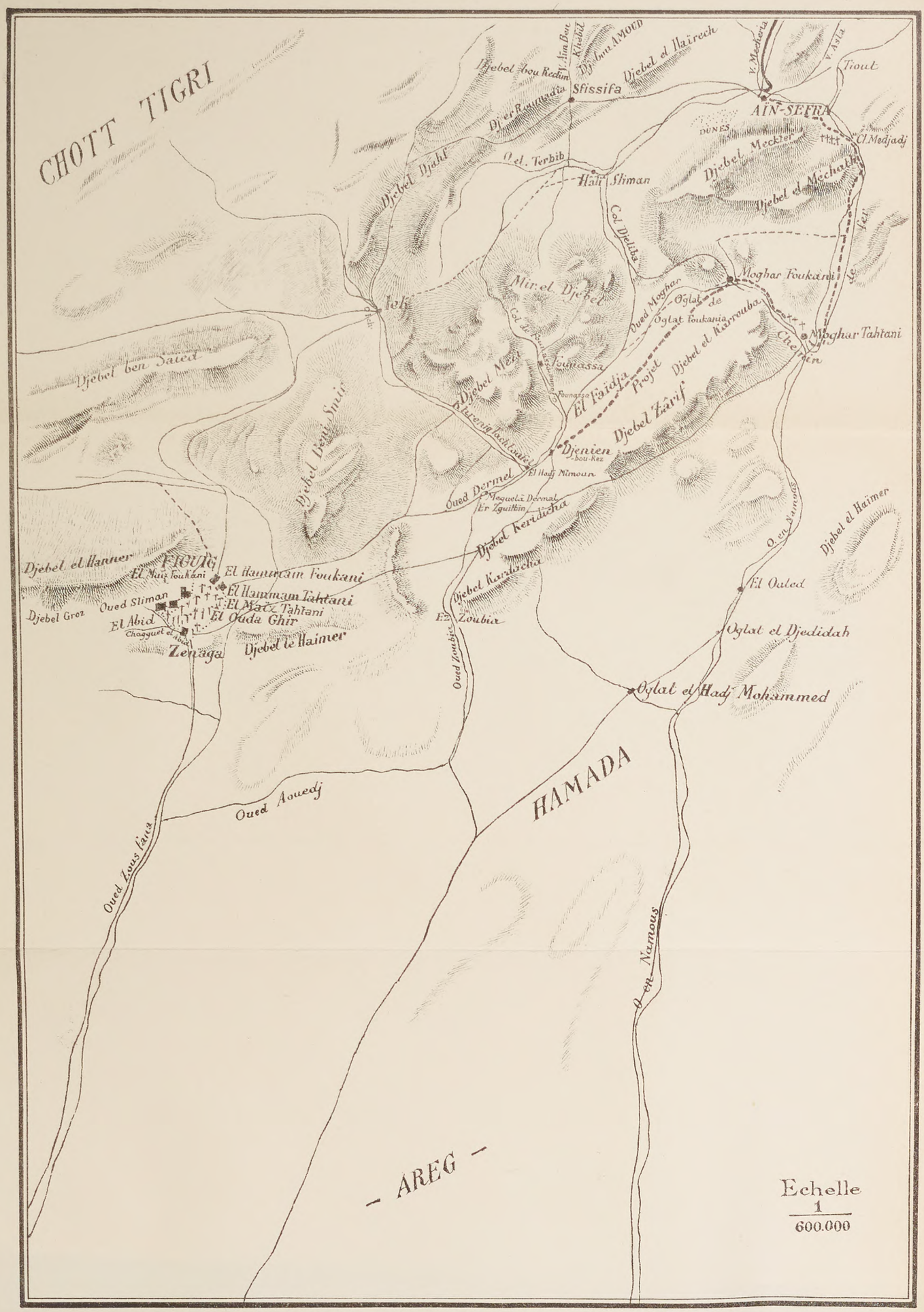
CHOTT TIGRI
Djebel Gou Redim
Ain Bou Khelkhal
Djebel Ain A. Moud
Djebel el Haïrech
V. Mechéria
V. Asila
Tiout
Sfissifa
AÏN-SEFRA
Djebel Rammada
DUNES
Djebel Meckter
Cl Medjadj
Djebel Djahf
O. el Terbib
Hall Sliman
Djebel el Mechaïkh
Col Dielfa
Oued
Moghar Foukani
Mir el Djebel
Col de Foukania
Oglat de Oglat Foukania
Oued Moghar
Moghar Tahtani
Djebel ben Saïed
Djebel Meïz
Col de Foukania
Foumassa
Djebel el Karrouba
Chebken
El Faïdja Projet
Djebel Zârif
Djebel Denis Smir
Djenien bou-Rez
El Hadj Nimour
Oued Dermel
Meguela Dermal Er Zguittin
Djebel Keraïcha
O. en Namous
Djebel el Haïmer
Djebel el Hanner
FIGUIG
El Maïz Foukani
El Hammam Foukani
El Hammam Tahtani
El Maïz Tahtani
El Ouda Ghir
Oued Sliman
El Abid
Chegguel el Abed
Djebel Grez
Zenaga
Djebel le Haïmer
Ez Zoubia
El Ouled
Oglat el Djedidah
Oglat el Hadj Mohammed
Oued Zoubia
HAMADA
Oued Aouedj
Oued Zous faïca
O. en Namous
- AREG -
Echelle
1
600.000

Digitized by Google

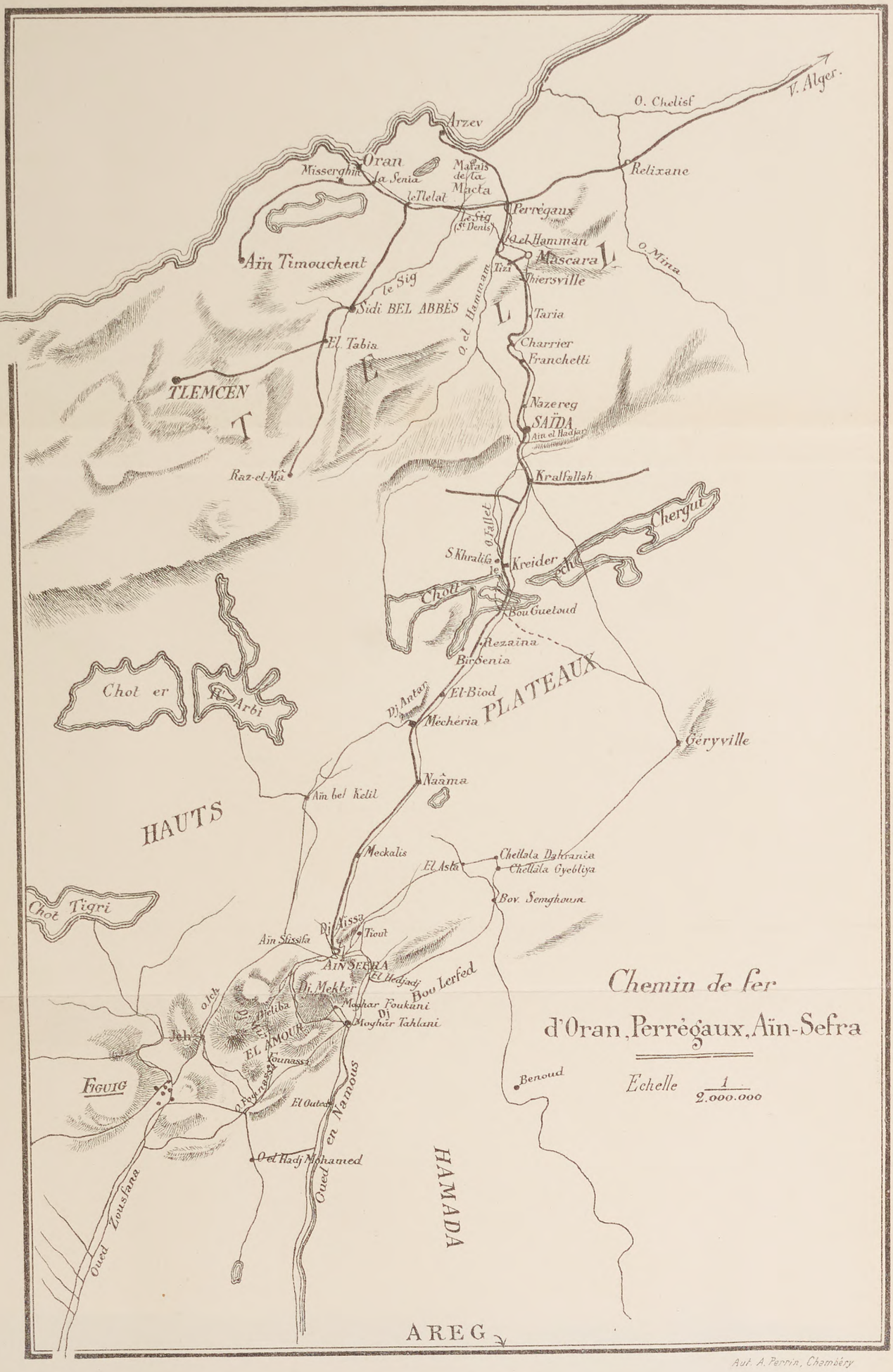

Aut. A. Perrin, Chambéry

Digitized by Google

QUELQUES VIEUX PAPIERS

DES

PINGON

PAR

Le Cte DE MARESCHAL DE LUCIANE

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES VIEUX PAPIERS

DES

PINGON

Lettres de Philibert de Pingon. — *Lettre d'amour* de son fils Bérold. — Sacre de saint François de Sales et mariage de Louis de Sales. — Passeport donné par le baron de Cusy au baron de Saint-Ours qui allait repousser les Luzernois. — Ordre d'établir un pont-levis au château de Cusy pour fermer l'entrée des Bauges. — Un académicien savoyard inconnu.

Parmi des papiers de la famille de Pingon, j'ai remarqué deux lettres de Philibert de Pingon, l'un de nos historiens savoyards, et quelques autres feuilles de correspondance de son fils aîné ou de ses plus proches parents.

Une partie de la vie de Philibert ou Emmanuel-Philibert de Pingon, baron de Cusy et seigneur de Prémeyzel en Bugey, a été écrite en latin par lui-même[1]. Perrachino di Cigliano, en 1792, a publié un Mémoire sur sa vie et ses œuvres, dont Cibrario a ensuite fait aussi l'étude, accompagnée de deux de ses lettres, l'une en italien, l'autre en français. Né à Chambéry en 1525, il descendait d'une famille noble de la Provence, établie depuis deux siècles

[1] Elle n'a été imprimée qu'en 1779.

Digitized by Google

en Savoie, qui avait déjà brillé par la culture des lettres[1], et qui était alliée aux premières familles de la Savoie, de la Bresse, du Bugey et des Dombes. Il fut pourvu dans son enfance de la prévôté d'Aiguebelle, parce que, dit-il dans son autobiographie, sa mère avait un enfant tous les dix mois[2]; mais il n'embrassa pas l'état ecclésiastique, et, fort jeune, il fut élu par ses condisciples vice-recteur de l'Université de Padoue. A 25 ans, il était avocat au Parlement de Chambéry, et à 27 vice-official de Savoie et premier syndic de cette ville[3]. Il fut ensuite collatéral et président du Conseil de Genevois, conseiller d'État, référendaire, historiographe de Savoie, réformateur de l'Université de Turin, gouverneur d'Ivrée, plusieurs fois ambassadeur, etc.

Je ne discuterai pas le mérite de Philibert de Pingon comme historien. Ménabréa, Cibrario, Wurstemberger, le baron Claretta peuvent être regardés comme ses ardents admirateurs. D'autres, comme del Bene, Guichenon et MM. Dufour et Rabut, ne partagent pas cet enthousiasme. L. Ménabréa en parle en ces termes : « La France ne songeait guère ni aux Pithou, ni aux Duchêne, les créateurs de son histoire, que déjà nous avions notre Philibert de Pingon[4]. » Le baron Claretta dit qu'on ne peut lui contes-

[1] Son grand-oncle, Jean-Michel de Pingon, docteur de l'Université de Padoue, fut un poète distingué dans la littérature latine.

[2] *Liberos decimo quoquo mense fœcunda mater pariebat.*

[3] Dans toutes les pièces des comptes des syndics, il y a Philibert Pingon ou de Pingon (et sa signature), excepté dans le compte général trésorier soit comptable de la ville, qui indique deux fois par erreur Me Loys Pingon, docteur ès-droits, du 24 novembre 1552 au 24 novembre 1553. C'est sans doute ce qui a fait que M. Guillermin a porté dans son inventaire, comme syndic en 1552-1553, Loys de Pingon au lieu de Philibert.

[4] *De la Marche des Etudes historiques,* dans les Mémoires de l'Académie de Savoie, 1re série, tome IX, p. 257.

Digitized by Google

ter le mérite d'avoir le premier enseigné le droit chemin pour trouver la vérité[1]. MM. Dufour et Rabut sont d'avis que le baron Claretta s'est trop occupé de Pingon dans son ouvrage sur les historiens piémontais[2]. Cependant le même général Dufour a cru devoir publier, dans le tome IX de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, un manuscrit laissé par Pingon[3]. M. le baron Carutti di Cantogno l'appelle encore *padre delle antichità piemontesi*[4].

La mère de Philibert de Pingon, Françoise de Chabeu, appartenait à une famille qui a tenu le premier rang dans la principauté des Dombes. Il épousa lui-même Philiberte du Breul, fille de Bertrand, chevalier, seigneur de l'Ile, de la Bastie et de Chavannes, maître d'hôtel du duc de Savoie, d'une famille du Bugey.

Son fils aîné fut appelé Jean-Bérold, et connu surtout sous le nom de Bérold, en souvenir peut-être du héros légendaire que Philibert de Pingon, après les *Anciennes Chroniques,* donnait pour souche à la Maison de Savoie.

*
* *

Voici deux lettres adressées à Bérold par son père. La première du 10 mars 1573 porte la suscription : *A Beraud de Pingon mon fils a Nessy.* Bérold avait alors 12 ans et faisait ses études à Annecy.

« Berauld mon fils J'ai receu tes lettres avec tes Dia-
« logues Et me playt que tu te commence exercer en ce

[1] Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin, 2e série, vol. XXX, p. 291 : *Sui principali storici piemontesi....*

[2] *Miolan, prison d'État,* p. 56.

[3] *Droits de préséance de la Maison de Savoie sur les ducs de Toscane,* etc.

[4] *Il conte Umberto I e il re Ardoino,* édition de 1888, p. 50.

Digitized by Google

« genre descrire plus apte a la conversation des homes, et « don saccoustume le bien dire et promptement parler. « Duquel aussi ce grand Platon et ses imitateurs ont si fort « usé, ou en refutant les mensonges, ou narrant simple- « ment la vérité, ou faysant et lung et laultre : Et voila les « trois especes du Dialogue, comme ton maystre te scaura « mieux declayrer. Ensuys donc ung si beau et digne com- « mencement, et sustout advise ne dire mot, qu'avec imi- « tation dun bon autheur. Les principaux que jay suyvi « sont, Terence, Tulle, Cesar, et Saluste appres eux[1]. Peu « daultres, sans te charger et confondre, je te suaderay. « Jattendz tescrire en latin jusques je te voye mieux « escrire, et que lhors jaye meilleurs arguments ou plus « de loysif. Cepandant travaille et ne dors en si beau « exercice. Et pance quil ny a aultre richesse que de sca- « voyr. Auquel vieux que je soys tu me voyrras touiours « plus affectioné, *ne perdant une heure du jour sans grand* « *regret.* Et Dieu scayt come je taymeray et te tiendray « pour mien si je te voys ou entends aynsi fayre. Et affin « que tu mescrive souvent Je tenvoye mon premier cachet « de Padoue lequel tu guarderas si tu veux que je te donne « daultres choses Et ne laysse pour cachet deshormais « mescrire et toujours mieux et reprens ta meilleure lettre « de . . . . . .

« Dieu taye en sa garde De Turin ce 10 mars 1573.

« Ton . . . . . »

« *Ton dernier frère Emmanuel-Philibert est mort.* »

(La fin n'a pas été respectée par les rats.)

Lorsque Bérold reçut de son père la deuxième lettre que

[1] Dans sa biographie, il raconte qu'il a surtout étudié à Chambéry, à l'âge de 13 ans, Cicéron, Salluste, Horace et Térence.

Digitized by Google

je possède, il avait alors dix-neuf ans et allait se rendre à l'Université de Padoue. Cette lettre est d'autant plus curieuse qu'une réponse s'y trouve jointe, et que ni la lettre ni la réponse n'ont été envoyées à distance, mais elles ont été écrites à un jour d'intervalle, au même lieu, comme un contrat passé entre le père et le fils. C'est en effet un engagement d'honneur que le père demande à son fils et auquel celui-ci souscrit.

« Beraud puys que ie tay donné le choys des lettres et « des armes Et que toy estant en laage de 20 ans[1] auquel « tout home se doyt resouldre, tu as choysi la voye des « des lettres, a quoy je tay promis assister de mon peu « de pouvoyr, Et que tu nes content mayntenant estudier « a Turin ches moy, ny chez aultre docteur ou je tay « voulu mettre en pension ou tu auries meilleur exemple « et moyen destudier quen lieu du monde, come tant « daultres bien nes. Je maccorde que tu alle a Padoue ou « tu veux aller, ou a Bollogne ou ailleurs en bonne uni- « versité, moyennant les articles cy bas inseres que tu « me promettras dobserver sus peyne de mon indignation « et de te fayre le moindre de tous tes freres et de ta race.

« 1 Premierement que tu crayndras Dieu et suyvras « leglise catholique sans oncques hanter heretiques ny « suspectz de la foy

« 2 Que tu ne hanteras poynt aultre maulvayse compai- « gnie, ou de joeurs de cartes et dez, ou putayns[2], ou

[1] Bérold était alors dans sa vingtième année, mais il n'avait pas vingt ans. En effet, il était né à Cusy le 4 janvier 1561.

[2] Boileau n'avait pas encore écrit :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté
Mais le lecteur français veut être respecté.

Du reste, Philibert de Pingon ne devait pas supposer que sa lettre serait lue un jour à l'Académie de Savoie.

Digitized by Google

« querelleurs, ny te mesleras des practiques des recteurs « et descoliers partiaux, ny te mettras aux jeux de calce « ny aultres dangereux

« 3 Que tu ne sortiras poynt la nuyt pour la deboche « et sinon que soyt pour quelque bonne œuvre de vertu

« 4 Que tu ne feras point accoustrementz de soye ny « dor aultres que ceux que tu as, que tu contrezarderas « pour porter en bons lieux et bonnes festes, mais iras « dordinayre vestu simplement de noyr ou de couleur « modeste en escolier.

« 5 Que tu ne chercheras point avoir licence a porter « armes si elles sont defandues, et ne contreviendras aux « dittes prohibitions et aultres edits qui se feront aux « lieux que tu seras

« 6 Que tu ne porteras oncques masque ny deguisement « de vestement

« 7 Que tu nyras en poynt de bal ny festes de putayns « et sinon que soyt en maysons d'honeur, ou que tu y « soys invite, ou quil y aye chose rare et digne de voyr

« 8 Que tu demeureras troys ou 4 ans audit lieu sans « discorir ça ny la, sinon quil y heust empeche de peste et « aultre necessite.

« 9 Que tu ne voyageras poynt a Venise sinon pour « aller prendre ton argent, et ny demereras quung jour « appres, et sinon que soyt pour voyr les solennites et « festes rares, pour apprendre et retenir

« 10 Que tu seras dilligent a ouyr tes lecons, et les « prevoyr devant, et repeter, et nen perdras poynt, et « noteras tout ce que tu apprendras

« 11. Que tu estudieras au moyns cinq heures tous les « jours, deux de matin, deux appres disner, et une appres « soupper

Digitized by Google

« 12. Que tu mescriras au moyns tous les moys, et a « tes principaux parantz et amys faysant foy de ton proffit

« 13. Quau bout de troys ans tu tiendras conclusions « publiquement.

« 14. Quacheves les troys ans ou quattre, en canon et « civil tu ten reviendras doctorer en cette cite de Turin, « pour obeir aux edictz de Son Altesse.

« 15. Que tu te contenteras de cent escus dor pistoletz « pour toutes choses par an espargnant come tu scais mes « aultres grandes charges.

« Quoy faisant et non aultrement Je te traiterai come « bon pere et en fils ayne, et ayant nouvelles que tu « defaille a aulcune des choses que dessus, nattentz ny « argent ny ayde ny aultre bien de moy En foy quoy me « suys signe. Fait a Turin ce 15 feb. 1580

« P. De Pingon Cusy »

Sur le dos de la feuille son fils a écrit : *Commandemens que feu mon père me donnoit allant aux estudes.*

Bérold répondit à son père le lendemain 16 février 1580, en rappelant chacun des articles de la lettre ci-dessus.

« Monsieur mon père Je ayant esleu la voye des lettres « et desirant de les poursuyvre mieux que nay pas fait par « le passe Je vous ay prié m'envoyer hors du pays pour « mieux m'en acquiter, ce que ayant obtenu de vous Je « vous en remercie très humblement et verres sil playt à « Dieu qu'en recepvres tel contentement que n'aurez point « occasion de vous lamenter de moy ; et pour ce que « m'avez commande d'observer aux estudes ces articles « suyvans comme bon escolier Je come filz votre qui ay « desire toutte ma vie vous obeir vous promets sus ma

Digitized by Google

« conscience les observer et garder toutte ma vie moye-
« nant votre ayde.

« Je le vous
« promets et
« à Dieu tout
« premiére-
« ment

« Quand au premier que je doyve crayn-
« dre Dieu et suyvre l'eglise catholique
« sans oncque hanter heretiques nỹ sus-
« pects de la foy

« Jen suys
« content

« Que je n'anteray point mauvayse com-
« pagnie ou de joueurs de cartes et des, ou
« puteins ou querelleurs ny me mesleray
« des practiques des recteurs, et descoliers
« partiaux ny me mettray au jeu du calce
« ny aultre dangereux

« Jen suys
« content

« Que je ne sortiray point la nuict pour
« la desboche et sinon que soyt pour quel-
« que bon œuvre de vertu

« Jen suis
« content

« Que je ne feray point accoustrement
« de soye ny dor aultres que ceux que Jay,
« mais iray ordinayrement vestu simple-
« plement de noyr ou de couleur modeste
« en escollier

« Jen suis
« content

« Que je ne chercheray point avoyr li-
« cence à porter armes si elles sont deffen-
« dues et ne contreviendray aux dittes pro-
« hibitions et aultres édits qui se feront au
« lieu que je seray

« Jen suys
« content

« Que je ne porteray oncques masques
« ny deguisement de vestement

« Jen suys
« content

« Que Je nyrai en point de bal ny de
« festes de puteins et sinon que soyt en
« maison dhoneur ou que je soys invité ou
« quil y aye chose rare et digne de voyr.

« Que je demeureray troys ou 4 ans au

Digitized by Google

« Jen suys « dit lieu sans discorir ça ny la si non quil
« content « y eust empeche de peste ou aultre ne-
« cessite
« Que je ne voyageray point à Venise
« sinon pour aller prendre mon argent, Et
« Jen suys « ny demeureray qu'ung jour appres et
« content « et sinon que soyt pour voyr les sollen-
« nites et festes rares pour apprendre et
« retenir
« Que je seray diligent à ouyr mes le-
« Jen suys « çons et les prevoyr devant et repeter, et
« content « n'en perdray point et noteray tout ce que
« j'apprendray
« Ouy encor « Que jestudieray au moyns cinq heures
« davantage « le jour deux de mattin deus appres disne
« et une appres soupper.
« Jen suys « Que je vous escriray au moyns tous
« content « les mois et a mes principaulx parans et
« amis faysant foy de mon proufit
« Jen suys « Qu'au bust de troys ans je tiendray
« content « conclusion publiquement
« Jen suys « Qu'achevez 4 ans en canon et civil
« content et « je m'en reviendray doctorer en ceste
« commencent « cite de Turin pour obeyr aux edits de
« les 4 ans, a « son Altesse.
« pasques du
« 1580
« Que je me contenteray de cents escus
« dor pistolets par an et quartier pour
« Jen suys « touttes choses
« content moyennant qu'il vous plaise de me donner ung
« marchant à Venise qui me donnera mon argent tous les

Digitized by Google

« quartiers, affin que me deffaillant l'argent je neusse pas
« moyen ny de vivre ny de poursuyvre mes estudes, Ce
« que faysant je vous promets de observer ce que dessus
« et de vous rendre content, enfoy de quoy me suy signe
« Le 16 febvr. 1580

« Berold DE PINGON »

On voit que Bérold accepte toutes les clauses de cette espèce de contrat proposé par son père, et s'engage volontiers à observer tous ses commandements, selon le mot qu'il a écrit sur le dos de la feuille. En effet on peut appeler ces articles des *commandements*, comme les commandements de Dieu et de l'Église catholique, car ils sont formulés d'une manière analogue. En face de chacun d'eux Bérold a écrit à peu près invariablement : « J'en suys content. » On trouve cependant deux réponses qui dénotent l'originalité de son esprit. En regard de l'obligation d'étudier au moins cinq heures par jour, il écrit : « Ouy encor davantage. » Enfin la question de ses quartiers de pension paraît lui tenir assez à cœur, et il précise bien la manière dont cet argent lui sera fourni.

*
* *

Bérold s'est-il bien conformé à tous les sages avis de son père ? Est-il venu « *doctorer* » à Turin au bout de quatre ans [1] ? Je l'ignore. Dans l'intervalle il avait perdu son père, mort en 1582. Mais sa correspondance nous le fait retrou-

[1] En tête de l'*Augusta Taurinorum*, de Philibert de Pingon, paru en 1577, on voit une poésie latine de Bérold et une poésie grecque de son frère Louis : tous les deux étaient encore des enfants. A la fin du *Syndon evangelica* se trouve une poésie latine du frère de l'auteur, Marie-Pierre de Pingon, prieur de Nantua.

Digitized by Google

ver cinq ans après son départ pour Padoue, au moment où il va se marier. En effet, le 4 avril 1585, ayant alors vingt-quatre ans, il écrivit une lettre à sa fiancée, Mlle Charlotte de Vautravers de Charrin. Les Vautravers étaient une des principales familles de la Franche-Comté. Philibert de Vautravers, père de Charlotte, s'était marié avec Jeanne de Seyssel-la-Chambre; il possédait de ce chef en Savoie les seigneuries du Crest près de Montmélian et de Bonvillaret en Maurienne, et il était gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Savoie.

Voici cette lettre de Bérold de Pingon, baron de Cusy. Une jeune fille de la fin de notre XIXe siècle serait étonnée de recevoir une épître semblable en pareille circonstance. Le style épistolaire s'est beaucoup modifié depuis 1585, année de la mort du poète Ronsard; mais ce *spécimen* est singulier même pour cette époque.

Adresse : « Madamoyselle et belle Maitresse
« Madamoyselle de Charrin. »

« Madamoyselle et belle maystresse, si la cruaulte de ce
« petit Dieu, qui dans ung si rare subiet et grande perfet-
« tion mon cœur a si profondement enseveli, n'eust main-
« tenant iceluy quelque peu licentie de vers vous, pour
« venir donner vie à ce pauvre corps sans ame, je ne scay
« si par une si griesfve et lointeine separation de vos
« beaux yeulx, mes doits heussent recouvert le mouve-
« ment prenant la plume pour vous escrire et certifier de
« la tres grande bonne volonté et affection, ie ne diray qui
« croyt en moy car il seroyt impossible, estant desia au
« plus hault degre quelle pourroyt estre, mays continue
« iournellement en votre endroyt, avec tant de soupirs,
« layrmes et lamentations, que encores a cest heure cy

Digitized by Google

« y pensant, ie m'appercoys que le cœur me default, ne « voulant plus s'amuser sus une table à brouiller ce papier, « pour l'haste qu'il à sen retourner vers vous et me layser « en continuelle prison et doubte, iusque à ce que jaye « ce don de Dieu iouyr de votre presence et rares beaultes, « qui sera l'ors que j'entendray par ce present pourteur, « que votre douceur et bonnes graces s'eslargiront sur ce « pauvre languissant par le consentement dune votre « reciproque amitié ; de laquelle maintenant iaurey quel- « que preuve certaine, sachant si aurez heu agreables mes « lettres si mal basties que craignant d'offencer votre gentil « esprit ie les finiray ne pouvant plus respirer, saluant « avec tant d'humilité vos bonnes graces, que je plie devo- « tement,

« Ma belle maystresse, soubs le ioug de celles qui « triompharent de ma liberté, de votre toutte mayson de « Cusy ce 4 en avril 1585

« Des beaultes de celle qui DE . VERTU . CROESTRA « LA HAULT[1]. l'enchesné esclave et tres açeuré « prisonier.

« B. De Pingon Cusy »

A côté de la signature l'on voit le dessin d'un cœur enflammé et transpercé d'une flèche, et tout autour des foyers ardents. Sur le dos de cette lettre se trouve cette annotation : « Lettre damour de mon Père à ma mère trouvée à Cusy le 30 janvier 1618 par A. Pingon bonvillaret. »

***

Moins de dix-huit ans après la date de cette lettre où Bérold de Pingon a fait la déclaration de sa flamme à sa

[1] Ces mots doivent être une devise.

Digitized by Google

fiancée, il reçut lui-même une lettre qui traite du mariage de sa propre fille avec le comte Louis de Sales, frère de saint François[1]. Bérold avait quitté le château de Cusy pour se fixer à celui du Crest près de Montmélian, que sa femme lui avait apporté en dot. On voit encore son nom inscrit sur le portail de l'ancien couvent et sur la chapelle des Capucins de Montmélian, qu'il avait fait construire[2]. Sa fille Claudine-Philiberte épousa en effet le frère de saint François de Sales : l'évêque de Genève vint lui-même donner la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château du Crest[3]. De cette union naquit un seul fils, Mgr Charles-Auguste de Sales, l'auteur du *Pourpris historique*. C'est un beau-frère de Bérold de Pingon, qui lui écrivit le 16 décembre 1602 pour l'engager à mettre fin aux négociations entamées et à accorder la main de sa fille à Louis de Sales; c'est Amédée de Chevron, baron de Villette, maître d'hôtel du duc, qui avait épousé une sœur de Bérold de Pingon, et qui était lui-même oncle à la mode de Bretagne de saint François de Sales[4].

[1] Sa vie a été écrite par le Père Buffier.

[2] Son nom est traduit en latin par *Berardus*, ce qui a fait croire à quelques personnes qu'il s'appelait Bérard.

[3] « Les affaires de son diocèse l'appelant à Turin, il prit sa route par le château du Crest, près de Montmélian, où il était attendu pour bénir le mariage de son frère Louis avec la fille du baron de Cusy..... Déjà il avait bien voulu régler lui-même les articles du contrat et faire la cérémonie des fiançailles, heureux de voir sa famille s'allier à celle du baron qui était pour lui un si bon et si saint ami. Tout étant prêt pour la noce au moment de son passage par le Crest, il bénit avec effusion de cœur ce saint mariage, où les deux conjoints apportaient une dot égale de piété et de vertu. » (*Vie de saint François de Sales*, par le curé de Saint-Sulpice, p. 457, s'appuyant sur *la Maison de Sales*, par Hauteville, pp. 271 et suivantes.) — Le château du Crest fut détruit pendant un des sièges de Montmélian; il est remplacé par la maison qui appartient à la famille de la Fléchère.

[4] Saint François de Sales l'appelait son oncle dans ses lettres. Les de Chevron-Villette actuels descendent de lui en ligne directe.

Digitized by Google

Adresse : « Monsieur
« Monsieur le Baron de Cusy
« Au Crest d'Arbin »

« Monsieur mon frère, Je m'asseure que vous attendez « bien de mes nouvelles. Voicy donq la suite de ma nego- « ciation. Je fu le Dimanche apres nostre retour devers « vous au Sacre de Monsieur l'Evesque de Geneve, la « solemnite, ceremonies, grande compagnie et tres abon- « dante chere n'est pas de nostre fait Vous en oyres une « autrefois le discours. Ce jour la je parley a madame de « Boisy[1] et audit Sr Evesque du bon œil aveq lequel vous « et Madame de Cusy avies reçeu Monsr de la Tuille mon « nepveu[2] ce que desja ils avoient entendu de luymesme. « Je leur dy vos bonnes volontes et intentions pour asseu- « rance desquelles je monstray le papier que m'aviez baillé « a Monsieur de Geneve, lequel estant empesché a lentre- « tenament de trois Evesques et multitude d'autres gens « notables comme Madame de Boisy a prouveoir au def- « frayement de plus de trois cents personnes, me pria luy « vouloir laisser ledict papier du contenu duquel il confe- « reroit aveq sa mere, ses freres et autres parans plus « proches pour m'en rendre response a son entree Annecy « Sammedi passé ou je me trouvey. Je fu le premier a son « rencontre et ainsi heu loisir de luy parler. Il me declaira « librement et candidement le plaisir et contentement que « luy, sa mere et tous les siens, auroient de vostre alliance « par un si honnorable mariage, vous portant ledict Sr « des long temps une particuliere affection et amitie. Mais « Madame de Boisy sa mere, qui leur est a tous pere et

[1] Mère de saint François de Sales et de Louis de Sales.
[2] Louis de Sales, le futur époux, qui devint comte de Sales.

Digitized by Google

« mere, luy donna charge de me dire qu'elle aymoit fort « le contentement de son fils La Tuille, mais qu'elle en « vouloit avoir sa part en deux choses de lune desquelles « elle se tenoit desja toute asseuree, qui est de l'honnesteté « la vertu et l'honnorable nourriture de madamoiselle de « Cusy. Lautre estoit quelle desiroit vous forcer et que « vous vous forcissies vous mesmes de luy aider de la « moitie de largent que promettes pour ayder au paye- « ment de lacquis, que par une infinite de raisons ils ont « este contraints de faire de la Jurisdiction et biens de « Torens. Je me resouviens de vous avoir desja proposé le « mesme fait et que vous me respondites qu'il n'y avoit « aucun moyen de trouver dargent. Mais que voulez vous, « si pour chose du monde il se faut forcer c'est pour un « aggreable honnorable utile et considerable mariage qu'il « le faut faire. Puisque les parties a la premiere veüe se « sont desja jette les traits de leur amitie, puisque vous « aves desire et recherche ceste union, puisque les pere « meres et tous autres parans en sont tres contens, pre- « voyant le bonheur qui arrivera de tous costes de telle « alliance, pourquoy ne forceres vous vostre impossibilité, « pourquoi n'adviserons nous a toutes sortes dexpedians « pour ne laisser infructueuse ma negociation qui tombe- « roit autrement, tres fertile subjet pour mal dire en la « bouche des malveillans. J'en seroy pour ma part tres « deplaisant. Voicy donq que j'ay pensé et qu'en fidele et « sincere frere, et Dieu m'en soit tesmoins, je vous con- « seille. Je scay bien que vous naves pas dargent, je scay « bien aussy que des que j'heu declaire et monstré vostre « deliberation a monsieur de Geneve, de peur de vouloir « autre que ce que vous voulies, il a voulu engager la « Tuille ou Boisy et n'a trouve personne qui y aye voulu

Digitized by Google

« penser ny offrir un sol. Vous avez cy devant engage ou « vendu les prises [1] du Crest pour le mariage dune vostre « sœur, Il le faut faire encores ou bien Bonvilaret pour le « mariage de vostre fille, puisqu'il y va tant de vostre con- « tentemant et du sien et de tous. Durant le temps des « prises que vous aures engagees vous ne payeres pas la « pension des mille florins promis, et pour ce que telles « advances apportent quelque diminution et perte du re- « venu annuel, je m'asseure de negocier que vous retien- « dres quelques annees de plus lad^te^ pension, jusques a « ce que soyes satisffait de la susd^te^ perte et puis com- « menceres a payer la d^te^ pension. Cet affaire merite bien « un discours de bouche, parquoy je vous importuneroy et « convieroy volontiers de prendre la peinne a venir jusques « icy, ou vous entendres aussi ce que j'ay proposé et en- « tendu de ce qui peut toucher Mons^r^ de la Tuille, et « comme chascun est daccord daccomplir sans bruit, « comme vous desires, ceste action si Dieu en permet la « resoulution. Puisque toute la difficulté ne consiste qu'en « ce que dessus, il la faut rompre et resouldre, puisque la « chose le merite. Votre sœur et moy, vous attendons pour « en parler plus amplement et vous prie d'y faire resouldre « Madame de Cusy ma sœur, car elle en recevra tout tel « contentemant qu'elle sauroit desirer. Il faut que mon- « sieur Granet ou autre fasse encores un bon coup pour « une telle occasion, et si cela se pouvoit negocier durant « ces festes, nous pourrions marier nos filles ensemble [2], « Car je n'ay peu obtenir permission de faire de nopces « durant ladvent et faut attendre jusques apres les Roys.

[1] Revenus.

[2] Il s'agit probablement du mariage de sa fille Charlotte de Chevron-Villette avec Amédée de Bertrand, seigneur de Chamousset.

Digitized by Google

« Ce n'est plus que quinze jours, venes donques, nous « resouldrons tout, Dieu aydant, s'il ne tient a vous, puis- « que la difficulté a son remede. Nous vous baisons tous et « toutes bien humblement les mains et a madame de Cusy « et mesdemoiselles mes finettes Priant Dieu

« Monsieur mon frere pour vostre prosperité et tres « longue vie de Gye le 16e Decembre 1602

« Vtre bien humble et fidele frere et serviteur

« A Chivron-Vilette »

« Sil y ha moyen d'avoir une douzaine de limons frais, « je vous prie de les faire bailler a ce porteur a Mont- « meillan et il payera ce qu'il faudra. Je vous importune « ainsi familierement prenes en la revanche quand il vous « plaira. »

*
* *

Bérold de Pingon eut aussi un fils, Aymé, baron de Cusy et de Bonvillaret, capitaine au régiment de Savoie, qui épousa Suzanne de Montmayeur [1], et habitait en 1636 le château de Cusy.

Aymé fut père lui-même de deux fils, en qui se termina la descendance de l'historien Emmanuel-Philibert [2] : l'un s'appelait Jacques-Sylvestre, baron de Cusy, de Montfort, de Bonvillaret, etc.; l'autre, Claude-Eugène, s'intitulait baron de Saint-Ours. Ces deux frères interviennent dans une pièce singulière. C'est une espèce de passeport que l'aîné, le baron de Cusy délivre à son frère, au moment où les Barbets s'apprêtaient à traverser la Savoie en 1689.

[1] Tante du vrai dernier des Montmayeur, Joseph, docteur ès-droits et chanoine de Genève. (Cte de Foras, *Franchises de Cusy.*)

[2] Grillet s'est trompé en disant que la descendance d'Emmanuel-Philibert finit dans la personne de la mère de Mgr Charles-Auguste de Sales.

Digitized by Google

Comme l'a si bien dit M. le comte d'Oncieu de la Bâtie, dans son discours de réception à l'Académie, *la Savoie se tira d'affaires toute seule* dans cette circonstance. Il nous a retracé le tableau de cette prise d'armes de la noblesse et de la milice de la Savoie, qui réussirent à faire rebrousser chemin à l'expédition tentée par le capitaine Bourgeois. Cette levée de boucliers explique pourquoi le baron de Cusy eut à donner un passeport à son frère.

En voici les termes assez emphatiques, et qui ont probablement été dictés par le baron de Saint-Ours :

« Nous Jacques-Sylvestre De Pingon, Baron de Cusy, de « Bonvillaret, de Montfort, etc.

« Déclarons et Attestons à tous qu'il appartiendra, « Qu'aujourdhuy notre unique et cher frère le Baron de « S^t^ Ours est à la veille de partir de ceans, ou luy et moy « avons mis nos gens sous les armes par ordre et comman- « dement émané de S. A. R^le^ pour la conservation de ce « poste important, aussy bien que pour garder le détroit, « grand chemin d'Italie en Allemagne, et Pont d'Estat de « Banges, etc. Ledit Baron de S^t^ Ours pressé par le zele « qui l'anime de servir notre Souverain, allant joindre les « troupes de sadite A. R. Espere de n'y estre pas toutafait « inutile, quand il s'agira de combattre pour la gloire de « Dieu, de la religion Catholique, Apostolique et Romaine, « du service de notre Prince, de la tranquilité de ses « Estats, de deça, ou de la les Monts. C'est pourquoy nous « prions instamment tous Gouverneurs, Commandans, et « Officiers de gardes, de ne laisser pas seulement passer « ledit Seigneur Baron de S^t^ Ours, et sa suitte, mais de « l'obliger en toutes sortes de rencontres, Nous offrant en « cas pareil. Invitant mesme, et suppliants toutes les per- « sonnes faisant profession de belles Lettres de recevoir

Digitized by Google

« agréablement et faire accueil audit Seigneur de S^t^ Ours « comme Academicien de l'Académie Royale. Cette der- « niere consideration nous engageant plus particulierement « de conjurer Messieurs les François, les Italiens, et entre « tous nos Savoyards de favoriser notredit frere, Supposé « que le service de Notre Souverain, l'appelle en France, en « Italie, en Chablais, en Faucigny, en Maurienne, en Tha- « rentaise, a Geneve mesme, enfin par tout. Donné au « Chasteau de Cusy et signé de notre main, en presence de « R^d^ M^re^ Estienne Bizet Curé dudit lieu, de R^d^ M^re^ Pierre « Antoine La Tivolliere Curé de Mures [1], de R^d^ M^re^ Jean- « Antoine Grillery Vicaire dudit Cusy, Scellé du grand « sceau en cire rouge du greffe de notre justice, et contre- « signé par nos officiers locaux et secrétaire. Le quinzieme « Septembre mil six cent quatre vingt, et neuf.

« DE PINGON *Baron de Cusy* » (Sceau aux armes des Pingon.) « Par ordre de nos « seigneurs barons « Ainsy est « DAGAND *chatelain* »

« E. BIZET *p^tre^ Curé dudit Cusy* présent »

« LA TIVOLLIERE *p^bre^ Curé de Mures* present. »

« A. GRILLERY *p^bre^ Vicaire de Cusy* présent »

« Par ordre de nos seigneurs barons Ainsy est
(Signature illisible)
« *notaire et chastelain de Cusy* »

Sur le verso de la feuille se trouvent les visas suivants :

« Veue la presente au corps de garde de Leschaux ce « dix neufviesme septembre mil six cents huictante neuf
« DUSOLLIER *no^re^* »

[1] A l'écriture on reconnait que c'est ce curé qui a écrit le passeport.

Digitized by Google

« Veue la presente patente au corps de garde Sevrier « et au chasteau du Villard ce 20e Septembre 1689

(Cachet aux armes de Gruet.) « Le chevallier DE GRUET »

« Veue la presente patente au cors de garde de Brogny « ce 20e 7bre 1689

« MERMILLOD »

« Veu la presente à Crusille ce 20e 7bre 1689

« A. DUCREST[1] »

On voit par ces visas que le baron de Saint-Ours prit la direction de Saint-Julien, et que de distance en distance on avait établi des *corps de garde* pour surveiller tous les points par où l'ennemi aurait pu s'avancer dans le pays.

Ce passeport contient une singulière recommandation. Le baron de Cusy supplie toutes les personnes faisant profession de belles-lettres de recevoir agréablement et de faire bon accueil au seigneur de Saint-Ours comme académicien de l'Académie royale. D'autres papiers nous avaient déjà appris que ce baron de Saint-Ours s'adonnait à la poésie, mais on ignorait qu'il eût été académicien. L'Académie dont il est question ici est sans doute celle qui a été fondée en 1678 à Turin, sous ce nom, par la duchesse Jeanne-Baptiste. Grillet ne cite comme Savoyards ayant fait partie de cette Société littéraire que l'abbé de Saint-Réal, Philibert Sallier de la Tour et Albert Bally, évêque d'Aoste. Il faut donc ajouter à cette liste le nom du baron de Saint-Ours[2].

[1] C'est évidemment un membre de la famille noble du Crest de Cruseilles.

[2] M. le baron Claretta, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin, a donné des détails intéressants sur cette Académie.

Digitized by Google

Claude-Eugène de Pingon, baron de Saint-Ours, hérita de son frère aîné, mort sans enfant, et il devint ainsi baron de Cusy et seigneur de Bonvillaret. Cet académicien était très original : son passeport a déjà pu le faire présumer, et dans ses vers il se nommait le chevalier des Abeilles. Il parvint à un âge avancé. Le notaire Dagand, son châtelain, le poussa à se choisir un héritier qui n'habitât pas Cusy. Par son testament du 31 mars 1694, il institua la Religion de Malte son héritière universelle et désigna, pour exécuteurs testamentaires, les avocats généraux des Parlements de Paris, de Provence, de Grenoble et du Sénat de Savoie. Par un codicille du 6 janvier 1699, il nomma, comme exécuteur testamentaire, le marquis Joseph de Sales[1] à la place de ces avocats généraux; et enfin, sur le point de mourir il institua pour son héritier universel noble François de Sales, son filleul[2], mais « verbalement et en présence de témoins seulement, au cas où l'Ordre de Malte ne voudrait ou ne pourrait hériter de ces biens. » L'Ordre de Malte ni les de Sales n'eurent cette succession : un arrêt de 1702 la leur enleva pour la donner à Marie de Montmayeur, cousine germaine du testateur et femme de Jacques Denis de Vidomne de Saint-Ange, comme étant la plus proche parente de ce baron de Cusy. Cependant, en 1727, le fils de Marie de Montmayeur, Joseph-Marie de Vidomne, baron de Cusy, avocat au Sénat de Savoie, était encore en procès à ce sujet avec François, marquis de Sales. Cet avocat soutint lui-même son procès *in causâ propriâ,* et son plaidoyer imprimé a été conservé. Finalement Cusy et Bonvillaret lui restèrent.

[1] Celui qui eut la tête emportée d'un coup de canon, dans une tranchée à Toulon, entre le duc Victor-Amédée et le prince Eugène de Savoie.

[2] Qui devint chevalier de l'Annonciade.

Digitized by Google

*
* *

Revenons à l'époque où vivait l'académicien Claude-Eugène de Pingon, baron de Saint-Ours, dont l'héritage donna lieu à ce procès. Quelques jours après qu'il fut parti de Cusy, muni du passeport donné par le baron de Cusy son frère, le marquis de Sales ordonna aux deux frères de Pingon de faire établir un pont-levis à leur château de Cusy, pour le mettre à couvert et faciliter la retraite aux Savoyards en cas d'invasion des Barbets. Cet ordre est daté de Saint-Julien, où le marquis de Sales s'était sans doute transporté pour organiser la défense. Comme le baron de Saint-Ours se dirigea sur ce point, c'est évidemment en cet endroit que le marquis de Sales fut rejoint par une partie de la noblesse. A quel titre agissait-il pour donner des ordres aux barons de Cusy? Il avait sans doute une mission à remplir. Il était probablement colonel des milices du Genevois. Son ordre est ainsi conçu :

« Le service de S. A. R. exige que Messieurs les Barons « de Cusy prenent toutes les précautions nécessaires pour « mettre en sureté leur chasteau de Cusy comme un poste « important pour parer les désordres que peuvent causer « les religionaires par une invasion dans les estats, et « comme ils ont la commodité de faire un pont levit pour « mettre entierement à couvert ce chateau, et faciliter une « retraite à ceux des suiets de S. A. R. quy pourroient « estre repoussés de ces costés là, ils prendront soin de le « faire faire le plus promptement qu'il leur sera possible, « dans la pensée qu'on ne sçauroit trop prendre de pré- « cautions dans une pareille conioncture, i'ay bien voulu

Digitized by Google

« les y inviter par le présent billet sachant d'ailleurs qu'ils « n'oublient rien de ce quy peut contribuer à la sureté de « l'estat, et au service de S. A. R. dont ils en ont donné « des marques par la diligence qu'ils ont aportés à armer « leurs suiets, et garder exactement le pont de Bange, « j'espere qu'ils agreeront cet avis de la persone du monde « quy leur est la plus acquise, fait à Saint Juliain ce 21eme « 7bre 1689

Scellé aux armes de Sales avec couronne de marquis et la devise : *Ni plus ni moins.*

« SALES »

Le puissant château de Cusy commandait en effet l'entrée des Bauges du côté du nord-ouest ; le pont de Bange est situé sur ce passage, et l'on voit que déjà alors le marquis de Sales se rendait compte de l'importance de la position militaire de ce massif montagneux, véritable forteresse naturelle de la Savoie.

Tels sont ces autographes du XVIe et du XVIIe siècles, qui rappellent le souvenir de quelques hommes distingués ou de quelques faits mémorables de notre histoire, et qui m'ont semblé offrir aussi de l'intérêt par la peinture qu'ils nous ont laissée des mœurs de la plus haute société savoyarde de cette époque.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉS

ENTRE

LE COMTE DE SAVOIE AMÉDÉE VI

ET LA MAISON DE BOURGOGNE

EN 1369 ET 1379

Par J.-J. VERNIER

Archiviste-Paléographe.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉS

ENTRE

LE COMTE DE SAVOIE AMÉDÉE VI

ET LA MAISON DE BOURGOGNE

EN 1369 ET 1379

Lors du séjour que je fis, il y a deux ans, en qualité d'archiviste-stagiaire, aux archives départementales du Nord, j'eus la bonne fortune de rencontrer au cours de mes travaux deux documents qui sont, pour l'histoire du comte Amédée VI, de la plus haute importance, et présentent un très réel intérêt. Ce sont deux traités d'alliance défensive, que je crois encore inédits, et qui furent signés : l'un, le 13 octobre 1369, entre Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne; Philippe de France, duc de Bourgogne; Amédée VI, comte de Savoie; et Hugues de Chalon, sire d'Arlay; — l'autre, dix ans plus tard, le 11 avril 1379, entre Philippe de Bourgogne et le Comte Vert, aux termes duquel ces deux princes, en cas de guerre, se promettaient mutuellement, mais seulement dans les limites des duché et comté de Bourgogne, du comté de Savoie et autres terres que « monseigneur de Savoie tient par deça les monts », aide, secours et protection.

Digitized by Google

Les personnages dont ces deux actes font mention, dont on retrouve l'action si souvent mêlée et confondue avec les grands événements de notre histoire à la fin du XIVe siècle, sont trop connus par le rôle toujours important qu'ils eurent ou s'attribuèrent dans les affaires du pays, pour qu'il soit nécessaire de donner ici sur chacun d'eux une notice biographique, si courte qu'elle soit.

Mais il n'est pas sans intérêt comme aussi sans utilité et sans profit de rechercher les motifs qui, selon toute apparence, ont nécessité ces alliances entre les maisons de Bourgogne et de Savoie; et pour cela il est indispensable de jeter un coup d'œil rapide sur la situation de la France.

Nous sommes au milieu du XIVe siècle, à une époque où la guerre occupe tous les esprits, prend tous les instants et épuise les forces vives de la nation. A cette date, en effet, la France est en proie au plus redoutable fléau : elle est sillonnée en tous sens par les grandes compagnies et ravagée par les troupes à la solde du roi de Navarre.

Après le traité de Brétigny (1360), des milliers d'hommes de toutes nations, Allemans, Brabançons, Flamans, Bretons, Gascons, et aussi *mauvais François,* comme dit Froissart, qui avaient combattu pour le roi d'Angleterre ou sous la bannière de Charles V, mais que le peuple, à cause de la haine profonde que lui inspirait le seul nom anglais, ne nommait pas autrement que l'*host d'Angleterre,* venaient d'être licenciés. Ces bandes armées, connues sous les noms bien significatifs de *Retondeurs, Écorcheurs, Routiers, Tard-Venus, Malandrins,* accoutumées à une vie d'aventure, de pillage et de crime et peu soucieuses d'une réputation déjà très risquée, n'obéissant plus à aucune discipline ou plutôt ayant pour principe et pour discipline une soumission passive et aveugle à la volonté du chef

Digitized by Google

qu'elles avaient choisi, se rallièrent sous de nouveaux capitaines et se dispersèrent dans toute la France cherchant un aliment à leur effroyable rapacité et laissant loin et longtemps derrière elles l'horrible souvenir de leurs méfaits.

Repoussées de la Bretagne, de la Normandie, de l'Ile-de-France, de l'Aquitaine, elles se rejetèrent sur le Centre que, dans leur insolence, elles appelaient leur *chambre,* et se promenèrent par le Berry, le Bourbonnais, le Forez et la Bourgogne comme en pays conquis, pillant sans obstacle, brûlant sans pitié et détruisant de fond en comble les « bonnes villes ». Rien de plus triste et de plus douloureux que le tableau de ces misères si vivement tracé par le pape Urbain V qui se faisait ici l'organe de toutes les victimes de l'oppression : « Clamat ad nos de terra mul-
« torum fidelium effusus sanguis innoxius; clamat pupil-
« lorum et viduarum ac aliorum exulantium et spoliato-
« rum miserabilis multitudo; clamant violatæ et succensæ
« ecclesiæ, ac monasteria derelicta, simulque nobiles et
« plebeii, ac divites et pauperes regni Franciæ.... » Le pape se plaint ensuite et avec amertume de ce que les auteurs de si grands maux, quoique membres de la société chrétienne, sont plus cruels que des païens : « Cum esset
« notorium omni fere populo christiano quod quidam ma-
« ledictionis alumni, qui arma sectantes se *societates* appel-
« labant..., velut ethnici, ausibus detestandis surrexerant,
« et de diversis nationibus in dicto regno non in fomentum,
« sed dissolutionem societatis humanæ.... congregati....,
« segetes et domos cremare, vites et arbores incidere, ac
« animalia et quiquid aliud poterant abducere, conaban-
« tur.... » Et les détails qui suivent, détails abominables, justifient pleinement l'anathème lancé contre ces ennemis

Digitized by Google

du royaume : « Temerario inebriati furore omnisque pie-
« tatis exortes, non parcentes conditioni, ætati vel sexui,
« in captionibus terrarum vel locorum, non solum viros, se
« suasque familias et patrias justissime defendentes, sed
« mulieres, necnon senes et juvenes, ac in cunabulis va-
« gientes, truculenta rabie perimebant ; stuprabantque
« virgines, etiam dicatas Altissimo, et maculabant etiam
« conjugatas, quarum nonnullas, quantacumque nobilitate
« fulgerent, post delusionem frequenter publicam, ad abu-
« sum continuum, et ut eis ancillarentur in campis et
« alibi, secum ducebant, ac, contra muliebrem morem et
« miserandam possibilitatem earum, ipsas armis onerabant
« ac si essent vilia mancipia masculina[1].... »

Cette déplorable situation, dans laquelle le royaume tout entier se trouvait plongé, s'aggravait encore de ce que les compagnies étaient fortement encouragées dans leurs entreprises hostiles par les menées secrètes et perfides du roi de Navarre.

Charles le Mauvais avait contre Jean le Bon et la Maison de France de nombreux et graves griefs. En 1353, en effet, il s'était vu dépossédé par le roi Jean de ses châteaux de Benon et de Fontenai-l'Abattu au profit de Charles d'Espagne, comte d'Angoulême et connétable de France; il s'était vengé sur ce dernier en soudoyant un assassin pour le mettre à mort, mais avait été plus tard obligé de s'humilier et de faire réparation au roi, pour ce meurtre, en son lit de justice et en plein Parlement (1354). En 1356, il était traîtreusement arrêté au château de Rouen, où il était l'hôte du dauphin Charles, et dessaisi de ses fiefs d'Évreux, de Pont-Audemer, de Breteuil, etc.

[1] Cf. Raynaldi, *Annales eccles.*, t. XXVI, p. 110, col. 2, ad annum 1365.

Digitized by Google

Plus tard, l'affaire du duché de Bourgogne raviva toutes les passions et toutes les haines du roi de Navarre. A la mort de Philippe de Rouvre, dernier duc de la première Maison de Bourgogne (1361), le roi Jean avait mis en avant et réussi à faire prévaloir ses prétentions sur le duché de Bourgogne qu'il déclara perpétuellement réuni à la Couronne. Charles le Mauvais, petit-fils par sa mère, Jeanne de France, de Louis X le Hutin et de Marguerite de Bourgogne, et par conséquent cousin issu de germain de Philippe de Rouvre, après avoir d'abord laissé sans protestation le roi de France revendiquer cette province, s'était déclaré tout à coup héritier du duc Philippe, s'estimant frustré de ses justes droits sur la Bourgogne comme sur la Champagne, et s'apprêtait de nouveau à troubler la France par l'intrigue et la force ouverte. Il serait hors de propos de rapporter ici même les principaux épisodes de cette lutte entre les Maisons de France et de Navarre, cause ou occasion de nombreux troubles ; qu'il suffise de dire qu'elle eut pour conséquences fâcheuses une ligue formée en 1378 avec les Anglais contre la France par le roi de Navarre, et l'odieux projet, conçu par ce dernier, d'empoisonner Charles V.

Et c'est pour se défendre contre les tentatives criminelles et les incursions dévastatrices de ces ennemis : d'une part les compagnies, que leur victoire, remportée en 1362 à Brignais sur Jacques de Bourbon, comte de La Marche, et les troupes françaises, avait presque élevées au rang d'une puissance ; d'autre part, les troupes du roi de Navarre, qui avaient mis tant et si souvent la Bourgogne à contribution, que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, conclut avec Amédée VI, les traités dont nous rapportons le texte et qui sont demeurés jusqu'à ce jour peu ou pas connus.

Digitized by Google

Amédée VI en effet, en même temps qu'il devait prendre les voies et moyens pour assurer la sécurité de ses États et les mettre à l'abri des ravages des compagnies qui couraient la Champagne avec l'intention bien arrêtée de pénétrer plus avant au midi, ne pouvait pas se désintéresser complètement des hostilités de Charles le Mauvais contre le royaume de France ; car *les partisans du roi de Navarre ayant prémédité de faire périr toute la Maison royale, avaient résolu de s'en prendre même à la personne du Comte Vert*[1] : c'est du moins ce qui ressort d'une lettre que lui adressa, en 1358, pour lui demander son appui, le Dauphin son beau-frère, régent de France et duc de Normandie, et plus tard Charles V.

[1] Guichenon, t. Ier, p. 411.

J.-J. VERNIER

Digitized by Google

« Ce sont les alliances et confederacions faictes et acordees et promises entre monseigneur Philippe, duc de Bourgoingne, Jehan monseigneur son filz et ses autres enffans nez et a naistre et leurs hoirs d'une part ; et monseigneur Amé, conte de Savoye, et Amé monseigneur son filz, et ses autres enffans nez et a naistre et leurs hoirs d'autre part, pour eulx, leurs hoirs, soubgès et païs du duchié et conté de Bourgoingne, et conté de Savoye et terres dudit Amé, et autres terres et païs qu'il tiennent quelque autre part que ce soit deça les mons, ci-dessoubz declarees plus planement :

« Premierement que en la bonne affection, amour et confederacions, que leurs predecesseurs dux de Bourgoingne et conte de Savoye ont eu ensemble, eulz et leurs diz enffans et hoirs demorront et aussi conforteront, aideront et serviront de bon cuer et loyaulment l'un l'autre envers tous et contre tous, excepté contre les dessoubz nommez et escripz en ces presentes, tout par la forme et maniere qui s'ensuit : c'est assavoir que se aucuns desdiz seigneurs, monseigneur le duc, Jehan mondit seigneur son filz, ses autres enffans nez et a naistre et leurs hoirs, monseigneur le conte de Savoye et Amé mondit seigneur son filz, ses autres enffans nez et a naistre et leurs hoirs, veult faire guerre ou, pour la deffense de son païs, a besoing de gens d'armes contre autres quelconques, exceptez les nommez et declarez ci-dessoubz dedens les mettes du duchié et conté de Bourgoingne, et du conté de Savoye et terres dudit Amé monseigneur et dedens les autres terres et païs que ledit monseigneur de Savoye et son dit filz tiennent deça les mons, il porra requerre aide et confort a l'autre ; et cellui qui requis en sera, sera tenuz de fere et fera aide et secours, dedens quinze [jours] apres ce qu'il en sera requis,

Digitized by Google

a ses propres fraiz, missions et despenz, a l'autre qui besoing en aura, de cent hommes d'armes por le terme et espace de trois mois une fois l'an, qui commanceront par la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir que quant monseigneur de Savoye, ma dame la contesse sa femme ou Amé mon dit seigneur son filz, ou celui qui aura le gouvernement du païs pour ledit monseigneur de Savoye, ou Amé mondit seigneur ou leurs hoirs, aura besoing et afaire de gens d'armes, et en requerra mon dit seigneur de Bourgoingne, ma dame la duchesse sa femme, Jehan monseigneur son filz ou leurs hoirs, ou cellui qui aura le gouvernement du païs en l'absence d'iceulx, ycellui monseigneur de Bourgoingne, ou cellui qui requis en sera en leur absence, envoyra a Borg en Breisse le nombre de cent hommes d'armes dessus diz, et commancera le service desdiz trois mois si tost comme ycelles gens d'armes seront audit lieu. Lesquelz conte et Amé mondit seigneur, ou l'un d'eulz ou leurs gens, lesdictes gens d'armes seront tenuz de servir ès mettes de ladicte conté de Savoie et terre dudit Amé monseigneur et leurs autres terres et païs quelque part qu'elles soient deça les mons ; et oultre les mettes, terres et païs d'iceulz, par l'espace de deux journees deça les mons contre leur ennemis la ou il leur plaira. Et semblablement se mondit seigneur de Bourgogne, ma dame la duchesse, Jehan monseigneur son filz, ou celui qui pour le temps aura le gouvernement dudit duchié ou conté en leur absence, ou leurs hoirs, veult faire la guerre ou ait afaire et besoing de gens d'armes, et sur ce eulz et aucuns des dessuz nommez pour eulz requiert mondit seigneur de Savoye ou aucun des dessuz nommez ou leurs hoirs, ycellui monseigneur de Savoye et les autres dessus nommez et leurs hoirs seront tenus d'envoyer et envoyront a Chalon pour ledit monsei-

Digitized by Google

1369, 13 OCTOBRE. — PARIS.

Traité d'alliance entre Marguerite de France, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Philippe II le Hardi, duc de Bourgogne, Amé, comte de Savoie, et Hugues de Chalon, sire d'Arlay.

C'est ce qui a esté promis et accordé par forme d'aliance entre ma dame Marguerite, fille de Roy de France, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, monseigneur Philippe, filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, monseigneur Aymé, comte de Savoye, et messire Hugues de Châlon, sire d'Arlay :

Premiers que chascun d'eulx fera de tout son povoir et senz ficcion, par lui et ses officiers, raison, justice et adrecement de tous tors, fais, excès et malefices qui ont esté et seront faiz en son pays et aussi de ce qui par ses subgès sera meffait par quelque manière que ce soit ès terres et pays des seigneurs dessus diz et de chascun d'iceulx soit sur eulx ou sur leurs subgès.

Item que se aucun subget desdiz seigneurs a meffait ou temps passé ou meffaisoit ou temps avenir ès terres et pays de aucun d'iceulx ou de leurs subgés par quelque manière que ce soit, cellui en qui terre sera meffait pourra requerre le seigneur, soubz cui le malfaiteur aura esté recepté et de cui il sera subget, coment il contreigne ycellui malfaiteur à faire adrecement du meffait ; et ledit seigneur sera tenu par ceste presente aliance de le contraindre ad ce par toutes manières que il pourra. Et se de lui ne le puet

Digitized by Google

faire, et il requiert les autres seigneurs de lui aidier en cest cas, chascun d'eulx y sera tenu de luy aidier à ses despenz, c'est assavoir la dicte contesse de cent lances, ledit duc de Bourgoigne de six vins lances, ledit comte de Savoye de cent lances, et ledit messire Hugue de Chalon de trante lances. Et le seigneur qui requerra ledit ayde y aura, tant comme les autres seigneurs seront et demourront avec lui en son ayde, et tendra à sa mission deux cens lances avec les communes de son pays, et avec ce administrera et querra tous abillemens d'engins, de canons, de mineurs et autres chouses necessaires a assigier et assaillir forteresses. Toutes voies est assavoir que ledit messire Hugue sera tenu de tenir sur son terrein cinquante lances avec ses communes et les abillemens dessus diz, quant le cas avenra qu'il requiere les autres seigneurs, et quant il sera requis de leur aidier ou cas dessus dit. Et seront lesdiz seigneurs tenuz de faire ledit ayde à cellui d'euls qui le requerra, dedens un mois après ce qu'il en seront requis. Laquelle requeste se fera aux diz seigneurs, c'est assavoir : pour ma dicte dame de Flandres au gardien de ladicte conté de Bourgogne ; pour ledit monseigneur le duc de Bourgoigne a son gouverneur en Bourgoigne, se gouverneur y a pour le temps, et, ou cas que gouverneur n'y auroit, au bailli de Dijon ; pour ledit monseigneur de Savoye, a son bailli de Bresse ; et pour ledit messire Hugue, au bailli ou chastellain d'Arlay.

Item se aucun subget desdiz seigneurs fait aucune gaigerie en la terre desdiz autres seigneurs pour debte qu'il veulle demander ou pour autre cause quelle que elle soit, le seigneur soubz cui il sera demourans le contraindra a fere recreance, s'il en est requis, par tel qu'il yra fere sa demande a la court du seigneur sobz cui ladicte gaigerie aura esté faicte. Et en ycelle court li en sera faicte brieve

Digitized by Google

raison, sommierement et de plain, senz forme de plait et de procès et senz longue figure de jugement. Et quant au fait de ladicte recreance fere donront et feront ayde l'un a l'autre, se mestiers est, par la maniere dessus dicte.

Item dureront ces presentes aliances jusques a dix ans continuelment entresuians a commancher de la date de ces presentes. Et se aucuns desdiz seigneurs aloit ce pendant de vie a trespassement, ses hoirs et successeurs y seront tenuz et liez en lieu dudit trespassé.

Item ont lesdiz seigneurs et chascun d'euls promis et juré par leurs fois et seremens et sur les sains evangiles par eulx atouchiees, et soubz l'obligacion de leurs biens et des biens de leurs hoirs, meubles, non meubles, presens et avenir, que il tendront, garderont et acompliront fermement les choses dessus dites, et chascune d'icelles senz aler a l'encontre par quelque maniere que ce soit ou temps avenir.

Ce fu fait et accordé a Paris en l'ostel d'Artois. Et Nous dessus diz, contesse et duc de Bourgoingne, avons, en tesmoing de ces choses, fait mettre nos seaulx; Nous, conte de Savoye, nostre signet; et Nous, Hugue, nostre seel a ces lettres faictes et donnees aux diz lieu et hostel le XIIIe jour d'octobre l'an de grace mil trois cens sexante nuef.

Ainsin signées :

Par ma dame la contesse,
J. D'ESPARNAY;

Par monseigneur le duc,
J. BLANCHET;

Par monseigneur le conte,
RAVAIS;

Par monseigneur de Chalon dessus dit,
Ra. DE CASTEGNOLET.

Digitized by Google

Collatio presentis transcripti cum litteris originalibus signatis ut supra, facta fuit in camera compotorum domini ducis Burgundie in Divione, die XXIX[a] januarii, anno Domini M CCC IIII[xx] XIII[o], per me Custet, et me H. Modierne.

Au dos : A monseigneur l'evesque d'Arraz, chancellier de monseigneur de Bourgoingne.

(Archives départementales du Nord, B 921, n° 10452).

1379, 11 AVRIL. — « La Tour de Viveys. »

Traité d'alliance entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Amédée VI, comte de Savoie.

Nous, Amé, conte de Savoie, savoir faisons a tous ceulx qui ces lettres verront et orront que, comme par les gens du conseil de tres excellent prince monseigneur le duc de Bourgoingne et les gens de nostre conseil, pour ce assemblés du commandement dudit monseigneur de Bourgoingne et du nostre, aient esté pourparlees, faictes et accordees bonnes et loyaulz confederacions, paccions et alliances pour et ou nom dudit monseigneur de Bourgoingne, Jehan son aisné filz, et ses autres enfans nez et a naistre et leurs hoirs d'une part ; et pour et ou nom de Nous, de Amé nostre filz et nos autres enffans et dudit Amé, nez et a naistre et leurs hoirs d'autre part, si comme plus a plain est contenu en une cedule sur ce faicte, de laquelle cedule la teneur est telle :

Digitized by Google

nostre seel [a ces] presentes lettres, ensemble le seel dudit Amé nostre filz. Donné a la Tour de Viveys le xi[e] jour d'avril, l'an de grace MCCCLXXIX.

Ainsi signé : Par monseigneur le conte a la relacion de messire Jehan de Corgenon, de Froments et P. Colon.

Collatio presentis transcripti cum litteris originalibus signatis et sigillatis, ut supra, facta fuit in camera compotorum domini ducis Divioni, xxix[a] die januarii M° CCC° IIII[xx] XIII°, per me L. Modierne, et me Custet.

(Archives départementales du Nord, B 972, n° 10751.)

Bayerische Staatsbibliothek München
Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

Page 424, lignes 13 et 14, au lieu de: 27 novembre, lire: *30 décembre.*
Page 424, ligne 15, au lieu de: 1771, lire: *1777.*
— ligne 19, au lieu de: mars, lire: *mai.*
Page 425, ligne 23, au lieu de: 1741, lire: *1740.*
— ligne 24, au lieu de: mars, lire: *mai.*
Page 426, ligne 28, au lieu de: 6, lire: *5.*
Page 427, ligne 5, au lieu de: 8 juillet, lire: *18 juillet.*
— ligne 10, au lieu de: reçu avocat fiscal, lire: *reçu substitut avocat...*
Page 427, ligne 11, au lieu de: 1773, lire: *1775.*
— ligne 16, au lieu de: octobre, lire: *décembre.*
— ligne 17, au lieu de: 11 février 1711, lire: *11 février 1771.*
Page 427, lignes 17 et 18, au lieu de: 14 mars 1780, lire: *6 décembre 1777.*
Page 428, ligne 4, au lieu de: 1er, lire: *7.*
— ligne 8, au lieu de: 1773, lire: *1775.*

Digitized by Google

Digitized by Google

gneur de Bourgoingne et les autres dessus nommez le nombre de cent hommes d'armes dessus diz. Et iront avec mondit seigneur de Bourgoingne ou Jehan monseigneur son filz, leurs hoirs ou leurs gens, quelque part qu'il leur plaira ès mettes desdiz duchié et conté de Bourgoingne et deux journees oultre comme dessus ; et commancera leur service si tost comme il seront a Chalon. Et se cellui qui aura requis lesdictes gens d'armes les veult tenir et en a besoing oultre le terme de trois mois dessus diz par an, faire le pourra a ses propres fraiz, missions et despens.

« Item, se ou païs de l'un desdiz seigneurs aucuns ennemis entroient ou estoient a grant force et puissance, tenant les champs, siege devant villes, chasteaulx, forteresses ou autrement, et le seigneur du païs, ouquel les ennemis seroient, les vouloit combatre, lever siege ou geter hors de son païs ; ou se aucuns des diz seigneurs estoit dedens les mettes dessus dictes ou au païs et terres dessus nommees ou oultre par deux journees, comme dessus, assegiez ou voulant assegier, ou leurs gens pour leur et pour leur fait *(sic)*, ou veullient combatre, et sur ce feist requerre l'autre desdiz seigneurs, il seroit tenu de aidier de tout son povoir des gens d'armes desdictes mettes desdiz païs a ses propres fraiz et missions par huit jours a demourer sur le païs ou seroient les ennemis oultre l'alee et retornee desdictes gens d'armes. Sauf et reservé ès chouses dessus dictes et en chascune d'icelles toutes excusacions bonnes, justes et loyaulx ; cessans aussi et rejetees toutes fraudes, cautels, barat et mal engin.

« Et est assavoir que mondit seigneur de Bourgoingne, quant aux confederacions et alliances dessus dictes et aux circonstances et dependences d'icelles, pour luy, ses enffans et hoirs, en excepte et veult avoir pour exceptés ceulz

Digitized by Google

qui s'ensuivent : premierement nostre Saint Pere le Pape, le Roy de France, l'Empereur de Rome ; item monseigneur le Dauphin qui a present est ainsné filz du roy de France, ses enffans et hoirs, et les freres dudit monseigneur le Dauphin, messeigneurs les dux qui sont a present d'Anjou et de Berri, ses freres germains et leurs enffans maasles, ma dame la contesse d'Artois et monseigneur le conte de Flandres son filz ; item monseigneur de Bourbon qui est a present, le duc d'Osteriche qui est a present, et monseigneur le conte de Vertux qui est a present et ses enffanz, et tous ses autres seigneurs feudauz, vassauz et soubgés. Et d'autre part lesdiz monseigneur le conte de Savoye, Amé monseigneur son filz pour eulz, leurs enffans, leurs hoirs, exceptent et veulent avoir pour exceptés ceulz qui s'ensuient : premierement le Pape, l'Empereur, le Roy de France, monseigneur le Dauphin de Viennois, ses freres messeigneurs les dux d'Enjou et de Berry et de Bourbon, et leurs enffans masles, madame la contesse d'Artois et monseigneur le conte de Flandres son filz, le duc d'Osteriche appelé Leupoul, le conte de Vertuz et ses enffans, monseigneur le duc de Brusvick, ses alliés de Berne et de Fribourg, et generalement tous ses seigneurs feudauz et vassaulz et soubgiez. »

Nous les dictes confederacions, paccions et alliances, ensemble ladicte cedule et toutes les chouses et singulieres qui y sont contenues, avons fermes et aggreables, et ycelles ratiffions, louons et approvons pour Nous et Amé nostre dit filz et noz autres enffanz et dudit nez et a naistre, et leurs hoirs et successeurs. Et promettons en bonne foy pour Nous et pour les dessus diz, les tenir, garder et accomplir selon que dessus est escript, et non venir aucunement encontre. Et en tesmoing de ce nous avons fait mettre

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TABLEAU DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES..... *e*

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1892, par M. L. Morand, secrétaire perpétuel de l'Académie..... 1

LES CAPRONI, LEURS MARQUES ET FILIGRANES, — par M. A. Perrin..... 1

LES ANCIENNES CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS DE LA VILLE DE CHAMBÉRY, ETC., par M. L. Morand. 37

HISTOIRE DE LA GÉOLOGIE DES ALPES DE LA SAVOIE (1779-1891). — DISCOURS DE RÉCEPTION, par M. J. Révil, pharmacien-chimiste..... 209

RÉPONSE AU DISCOURS DE M. RÉVIL, par M. L. Pillet, président de l'Académie..... 337

DISCOURS DE RÉCEPTION. — FERDINAND DE VARS, par M. le général de division Borson..... 341

JURISPRUDENCE FÉODALE. — LE DROIT DE LITRE DEVANT LE SÉNAT DE SAVOIE EN 1782, par M. Cl. Blanchard..... 411

DEUX MOTS SUR LE SUD ORANAIS..... 429

QUELQUES VIEUX PAPIERS DES PINGON, par M. le comte de Mareschal de Luciane..... 465

TRAITÉS ENTRE LE COMTE DE SAVOIE AMÉDÉE VI ET LA MAISON DE BOURGOGNE EN 1369 ET 1379, par J.-J. Vernier, archiviste-paléographe..... 491

Chambéry. — Imprimerie Savoisienne, 5, rue du Château.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

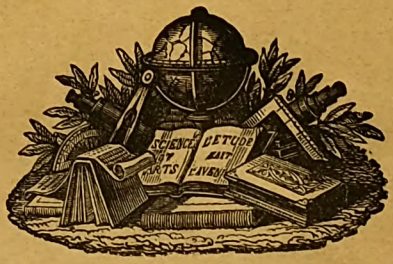

42
14
14

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Werner Schro
Buchbinder
München
Breisacher St

Digitized by Google